5

[illegible]

LE

SAINT SACRIFICE DE LA MESSE

LE SAINT SACRIFICE DE LA MESSE

SON EXPLICATION DOGMATIQUE, LITURGIQUE ET ASCÉTIQUE

Par le Docteur **Nicolas GIHR**

Directeur spirituel au grand Séminaire de St-Pierre, à Fribourg

Traduit par M. l'Abbé **L.-Th. MOCCAND**

Vicaire général de Mgr Isoard, *évêque d'Annecy*

Revêtu de l'approbation de S. G. Mgr ISOARD
Évêque d'Annecy

TOME SECOND

PARIS

P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

10, RUE CASSETTE, 10

—

1895

LIVRE DEUXIÈME

Partie Liturgique

(Suite)

LE

SAINT SACRIFICE DE LA MESSE

II. — PARTIE LITURGIQUE

CHAPITRE II (*Suite*).

Rite du Saint Sacrifice de la Messe.

§ 35. — *L'encensement de l'autel.*

A la messe solennelle (1), après les prières du bas de l'autel, a lieu l'encensement (2). Avant d'entrer dans l'explication de ce rite, nous ferons quelques observations sur l'usage et le symbolisme de l'encens en général.

(1) Par *messe solennelle*, *missa solemnis*, dans le sens étroit du mot, il faut entendre toute messe qui est célébrée avec des ministres sacrés, c'est-à-dire, avec diacre et sous-diacre, et seulement cette messe : car, d'après les décrets les plus récents, l'emploi de l'encens est réservé uniquement aux messes dites avec les officiers sacrés, et il ne doit jamais être omis, même aux messes de la férie pendant le Carême. S. R. C., 19 aug. 1651, *in una Urbis*, ad 3 ; — 18 dec. 1779, *in una Ord. Min. Observ.*, ad 21 ; — 14 jun. 1845, *in Macer.*, ad 1 ; — 29 nov. 1856, *in Salutiar*, ad 6. — Comme dans beaucoup d'églises il n'y a pas de ministres sacrés, plusieurs diocèses ont obtenu un indult apostolique afin de pouvoir pratiquer l'encensement ordinaire aux messes chantées sans diacre ni sous-diacre, au moins aux fêtes les plus solennelles. Cfr Bourbon, *Introd. aux cérém. rom.*, p. 330 et suiv.

(2) En Orient, l'encensement de l'autel au commencement de la messe, était déjà établi au IVe siècle. S. Denys l'Aréopagite écrit : « Lorsque le hiérarque (l'évêque) a fait sa prière à l'autel de Dieu, il commence à encenser cet autel et va tout autour de l'enceinte du saint lieu. » *De Div. Hierarch.*, II. II. — En Occident, au contraire, l'encensement avant l'introït n'est mentionné que vers le milieu du XIIe siècle. L'*Ordo rom. XI*, 18, dit : « Ascendens Pontifex... ad altare, facit confessionem, osculatur Evangelium... et intrat ad altare, et inclinato capite dicit oratio-

I. — Déjà dans l'ancienne alliance (1), sur l'ordre formel de Dieu, l'encens était employé dans la liturgie. Et même, alors, on ne pouvait l'offrir et le brûler qu'en l'honneur de Jéhovah. La fumée de l'encens était *sainte pour le Seigneur;* il avait lui-même exactement décrit la manière de le préparer et les occasions où il fallait s'en servir (Ex. xxx, 1-10, 34-38). L'autel des parfums (*altare ad adolendum thymiama*) était dans le sanctuaire, lequel était séparé du saint des saints par un rideau. Tous les jours, matin et soir, on y offrait un sacrifice d'encens, ainsi qu'au grand jour de la fête de l'expiation et dans l'offrande des pains de proposition (*thus lucidissimum*).

Suivant l'enseignement unanime des saints Pères, en présentant de l'encens à Jésus Christ après sa naissance, les mages voulurent rendre, sous une forme symbolique, leurs adorations au Dieu qui se manifestait à eux, caché sous les traits d'un esclave (2). L'encens fut introduit de bonne heure dans le culte chrétien (3), surtout à partir du IVe siècle, où la liberté rendue à l'Église permit de donner plus de solennité aux cérémonies, il devint d'un emploi général (4). L'usage actuel de l'encensement liturgique ne s'est fixé défi-

---

nem. qua peracta osculatur altare... accipit capsam et ponit incensum in thuribulum, et *incensat altare*, et archidiaconus retinet planetam, ne impediatur ». « In quibusdam ecclesiis-sacerdos ad altare accedens statim thurificat ». ROBERT PAULUL., *de Offic. eccles.*, l. II, c. XIV.

(1) « Voluit Deus hos odores sibi adoleri, non quod odoratu thymiamatis delectetur, cum nullum habeat odoratum : sed quia magnum inter homines censetur honor, suaves cuipiam apponere vel suffumigare odores : hinc Deus, qui cum hominibus humano more agit, voluit eosdem ad sui cultum coram se adoleri. Sic omnium gentium consuetudine et ritu thuris et odorum incensio attributa est Deo ; hinc poëtæ *thuris honores* vocant honores divinos, et tres magi hæc tria munera dederunt Christo, scilicet : « aurum regi, *thura* Deo, myrrhamque sepulto ». Unde et nos thurificamus Deo ». CORN. A LAP. *in Exod.* XXX, 1.

(2) « Per ista tria munerum genera in uno eodemque Christo et *divina majestas* et regia potestas et humana mortalitas intimatur : *thus* enim ad *sacrificium*, aurum pertinet ad tributum, myrrha ad sepulturam pertinet mortuorum ». S. FULGENT. *Serm.* IV.

(3) Les païens se servaient de l'encens surtout dans le culte des dieux. Le démon voulait se faire rendre par ses serviteurs les mêmes témoignages de respect que Dieu exigeait de son peuple. L'offrande de l'encens aux idoles était, pour les chrétiens, un signe d'apostasie.

(4) Le premier document certain de l'emploi de l'encens en Occident se trouve dans saint Ambroise. Parlant de l'apparition de l'ange à Zacharie (LUC. I, 5-25), le saint docteur ajoute : « Puisse un ange se tenir aussi à nos côtés, lorsque nous encensons l'autel (*nobis adolentibus altaria*) ! »

nitivement en Occident qu'au moyen âge. La liturgie grecque l'admet beaucoup plus fréquemment que le rite latin.

Dans le culte divin, on ne doit se servir que de pur encens. Le meilleur vient des Indes occidentales et de l'Afrique ; on le tire d'un arbre particulier, l'arbre à encens (*boswellia serrata*) (1). On peut y mêler d'autres matières odoriférantes, comme de la résine ou des plantes, mais en quantité bien moins considérable (2).

II. — La crémation liturgique de parfums choisis est un rite plein de pompe et relève à un haut degré la célébration du culte divin. Elle est, en outre, un symbole des mystères de la foi et des vertus chrétiennes (3). L'Église pénètre avec beaucoup d'exactitude les propriétés naturelles des choses sensibles pour en tirer des applications mystiques. C'est le cas pour l'encens. Son symbolisme repose sur ce fait que les grains d'encens sont brûlés, détruits par le feu, et s'élèvent vers le ciel comme une nuée odorante en répandant un agréable parfum dans le sanctuaire. Ce symbolisme est donc perdu, si l'encens n'est pas brûlé (*incensum*), s'il est déposé sur des charbons éteints (le Pontifical demande *prunas ardentes*) et si aucune fumée ne s'en dégage.

L'encens, que le feu doit consumer pour lui faire rendre une suave odeur, semble créé tout exprès pour être l'emblème du sacrifice intérieur de l'âme et de la prière qui plaît à Dieu (4). Le parfum est la partie la plus déliée, la

---

(1) L'encens est une résine qui découle de l'écorce d'un arbre ; il se durcit à l'air, on le détache, et il entre ainsi dans le commerce.

(2) « Materies, quæ adhibetur, vel solum et purum thus esse debet suavis odoris ; vel si aliqua addantur, advertatur, ut quantitas thuris longe superet ». *Ceremon. episcop.*, l. I, c. XXIII, n. 3. — L'encens se vend en poudre ou en grains.

(3) Le concile de Trente énumère expressément l'encens (*thymiama*) parmi les marques visibles de religion et de piété (*visibilia religionis et pietatis signa*), qui portent l'esprit à la méditation des choses célestes. Sess. XXII, cap. V.

(4) La dénomination grecque et latine de l'encens (*thus*, θυμίαμα, de θύειν, *sacrifier*, *immoler*, originairement aussi se *dissiper en fumée*) indique son rapport intime avec le sacrifice. L'encens, étant anéanti sur le feu, renferme les deux éléments nécessaires au sacrifice, la matière et la forme ; et si l'institution légitime vient s'y ajouter, comme c'était le cas dans l'ancienne loi, c'est un sacrifice proprement dit. Dans la loi nouvelle, l'usage de l'encens n'est qu'une cérémonie d'institution ecclésiastique, destinée à relever le culte divin et à figurer le sacrifice eucharistique. Cfr QUARTI, *de Sacris Benediction.*, tit. II, sect. V, dub. IV. — Parfois le *thymiama* (de θυμιάω, *j'allume*) est pris dans un sens plus général et distingué de l'encens proprement dit. Cfr *Pontif. Rom.*, *de Bened. signi.*

plus noble du végétal; c'est comme l'expression de l'être intime, l'âme cachée et sommeillante du baume, de la rose, de la violette. L'encens laisse comme échapper l'esprit qui l'anime, lorsqu'il se résout en nuages odorants qui montent au ciel. Il est ainsi la figure de la vie de l'homme, vie de sacrifice, qui consume ses forces dans le feu de la charité, au service de Dieu et pour sa gloire.

Cette vapeur embaumée qui se développe sur des charbons embrasés, est aussi l'image de la prière. Celle-ci est, en effet, un don de l'âme à Dieu, une élévation de l'esprit vers le ciel, l'essor du cœur vers les biens invisibles et éternels. Jetés sur des charbons ardents, les grains d'encens envoient vers les hauteurs une agréable odeur. Si notre cœur, semblable à un charbon embrasé, brûle du feu de l'amour de Dieu et d'une piété fervente, notre prière s'arrache à la terre, elle monte vers Dieu comme un parfum délicieux, elle est accueillie avec bienveillance et exaucée (1). C'est ce qui faisait dire au Psalmiste : « Seigneur, que ma prière s'élève devant votre face comme la fumée de l'encens ». *Dirigatur, Domine, oratio mea sicut incensum in conspectu tuo* (Ps. CXL. 2). Dans la sainte Écriture, les prières des saints sont comparées à des parfums renfermés dans des coupes d'or, présentées par les vieillards devant le trône de l'Agneau. : *Habentes singuli... phialas aureas plenas odoramentorum, quæ sunt orationes sanctorum* (Apoc. v, 8). Actes d'adoration, de louange, d'action de grâces, prières, sentiments pieux, soupirs vers le ciel, effusions du cœur : tout cela forme une fumée odorante qui s'élève vers le ciel et pénètre jusqu'au trône de Dieu (2).

De cette signification première de l'encens en découle une autre naturellement et sans effort. La fumée de l'encens, symbole de la prière et du sacrifice, ou plutôt la prière et le sacrifice eux-mêmes sont agréables à Dieu, touchent sa miséricorde et attirent sa grâce sur la terre. Aussi la grâce est-elle aussi figurée par l'encens (*bonus odor gratiæ*). Si la

---

(1) « Thuribulum est cor humanum, ignis charitas, thus oratio. Sicut thus cum igne in thuribulo *redolet* et sursum *ascendit*, sic oratio cum charitate in corde ultra omnia pigmenta fragrescit ». Sicard. l. I, c. XIII.

(2) « Orationes sanctorum comparantur hic suffitui, non cuivis, sed odoramentorum: 1) quia oratio instar thuris sursum ascendit ; 2) quia, sicut thus odoratum, ita orationes sanctorum Deum oblectant ; 3) uti thus fœtorem, ita oratio peccatum abigit Deique iram mitigat; 4) thymiama fiebat ex aromatibus contusis : sic oratio ex animo mortificato et humili procedere debet; 5) thymiama in igne adolebatur : ita oratio in igne tribulationum exardescit ». Corn. a Lap., *in Ex.* XXX, 34.

fumée de l'encens qui s'élève représente le sacrifice et la prière qui pénètrent jusqu'au ciel, les nuages de fumée qui s'étendent sont l'image des fruits de la prière, c'est-à-dire, de la bonne odeur de la grâce qui descend du ciel ou s'échappe du tabernacle et de l'autel, où réside Jésus Christ (1). « La prière monte et la miséricorde descend » (2).

Les vapeurs odorantes de l'encens sont aussi pour le prêtre et le peuple un avertissement de devenir, par leur esprit de sacrifice et de prière, par l'abondance des grâces et des vertus, la bonne odeur de Jésus Christ. — (*Christi bonus odor* — II Cor. ii, 15), afin de réjouir le ciel et la terre (3).

Il est dans la nature des choses de voir dans la crémation de l'encens surtout un acte d'adoration, en particulier un acte de sacrifice, l'acte par excellence et l'expression la plus parfaite de l'adoration. Il faut observer toutefois que, dans l'intention de l'Église, l'encens n'est pas exclusivement employé comme signe d'adoration, mais aussi comme témoignage de la vénération due à tout ce qui est saint. C'est pourquoi, outre le très saint Sacrement, on encense les reliques et les images des Saints, le livre des Évangiles, le prêtre qui célèbre, le clergé et le peuple.

A la messe solennelle et dans d'autres actes du culte, on bénit l'encens, en d'autres termes, on en fait une chose sainte et consacrée à Dieu, avant de s'en servir (4). L'encens bénit

---

(1) Voyez la prière qui accompagne l'encensement de l'oblation : « Incensum istud a te benedictum ascendat ad te, Domine; et descendat super nos misericordia tua ».

(2) « Ascendit precatio et descendit Dei miseratio ». S. Augustin. *Sermo* 226 *de Temp.* — « Vespertina oratio ascendat ad te, Domine, et descendat super nos misericordia tua ». *Breviar. Roman.*

(3) « Res sacras, ut Dei et sanctorum basilicas, variis suavissimorum odorum replere generibus, optimum ac ideo honorificum est: sic enim internam erga eum reverentiam testamur, quod Ecclesia, festis præsertim solemnioribus, eo fine faciendum instituit; cumque templa sic suave olentia ingredimur, puros ac sanctos odores illos percipiendo, debemus ex his perceptis mentem ad cœlestia meditanda sursum erigere, orationem nostram sicut incensum ad Deum dirigere et ad virtutis exercitium nos excitare, ut sic bonus odor Christi simus in omni loco ». Philip. a. SS. Trinit. *Theol. myst.*, tom. I, art. I, tr. II, art. 5.

(4) En règle générale, on doit bénir l'encens, même devant le saint Sacrement exposé, avant de le mettre dans l'encensoir. On omet cette bénédiction lorsque l'on encense le saint Sacrement seul, comme dans les expositions ou les processions : alors l'encens n'est employé que comme un symbole, et non comme un sacramental. Dans la messe des présanctifiés, le vendredi saint, on ne bénit pas l'encens (*in signum mœroris et luctus ob Christi mortem, quia benedictio hilaritatem quam-*

est un sacramental ; en cette qualité, non seulement il a une signification plus haute et plus mystérieuse, mais il opère en outre, à sa manière, des effets surnaturels.

Le premier effet de cette bénédiction est de nous présenter plus parfaitement l'encens comme un symbole religieux. Son symbolisme est fondé, à la vérité, sur sa nature, et son emploi dans le culte divin, qui lui donne déjà comme une sorte de consécration, l'exprime clairement. Toutefois la bénédiction de l'Eglise ajoute plus de netteté à cette expression : de même que les cendres et les rameaux, il n'acquiert toute sa force symbolique que par cette bénédiction.

En outre, l'encens, comme sacramental, devient l'organe et le distributeur de la bénédiction et de l'assistance divines. Le signe de la croix et la prière de l'Eglise lui communiquent une énergie particulière pour chasser le démon ou le tenir éloigné de notre âme, pour nous protéger contre sa ruse, sa malice et ses embûches. Nous avons besoin de cette protection, même et surtout à l'autel de Dieu et pendant la célébration des saints mystères. Avant de brûler l'encens sur l'autel que l'on va consacrer, l'évêque prie « le Dieu tout puissant de daigner regarder, bénir et sanctifier cet encens, afin qu'à l'odeur de son parfum, toutes les langueurs, toutes les infirmités et toutes les embûches de l'ennemi s'enfuient et s'éloignent de sa créature rachetée par le sang de son Fils ; et de ne pas permettre qu'elle souffre jamais de la morsure du serpent infernal » (1).

L'encens élevé à la dignité de sacramental par la bénédiction a encore un autre effet : il sert à la consécration et à la sanctification des personnes et des choses. Avec sa fumée se répand aussi la bénédiction sollicitée par l'Église. Cette fumée place tout ce qui est encensé dans une atmosphère sanctifiée.

Le symbolisme et l'efficacité de l'encens, considéré en géné-

---

dam importat), bien que l'on encense l'autel après la sainte Hostie. La demande de bénir l'encens est adressée respectueusement par le diacre au célébrant ; si c'est un prêtre, il dit : *Benedicite, pater reverende ;* à un évêque il dit : *Benedicite, Pater reverendissime ;* à un cardinal : *Benedicite, Pater eminentissime*. Le prêtre est toujours debout pour bénir l'encens. — Cfr *Cerem. episc.* l. I, c. XXIII, n. 18, l. II, c. XXII, n. 11. — QUARTI, *l. c.*, dub. 2. — BOURBON, *Introd. aux cérém. rom.*, p. 342.

(1) « Domine Deus omnipotens,... dignare respicere, benedicere et sanctificare hanc creaturam incensi, ut omnes languores omnesque infirmitates atque insidiæ inimici odorem ejus sentientes effugiant et separentur a plasmate tuo, quod pretioso Filii tui sanguine redemisti, ut nunquam lædatur a morsu iniqui serpentis ». *Pontif. Rom., de Eccl. Dedicat.*

ral, nous permettent aisément de reconnaître la fin et la signification de chaque encensement en particulier.

III. — La fumée de l'encens, son doux parfum, entourent le culte divin d'une dignité, d'une pompe, d'une solemnité plus grandes. Aussi l'Église l'a introduit dans plusieurs fonctions liturgiques, entre autres dans la plus sublime de toutes, dans la célébration solennelle de la sainte Messe. Cette cérémonie, aussi frappante pour les sens que pour l'imagination, est tout à fait propre, par les légers nuages de fumée qui s'élèvent vers le ciel, enveloppent l'autel et remplissent le sanctuaire de leurs parfums, à inculquer davantage la majesté d'un si auguste sacrifice et à nous faire apparaître l'autel terrestre comme l'image sensible de l'autel céleste (Apoc. viii, 3, 4). L'encensement a lieu au commencement du service divin, avant l'introït, et au commencement de la partie de la Messe qui touche de plus près au sacrifice : l'offertoire. La circonstance principale de ces deux divisions générales de la Messe est également rehaussée par l'encens : on s'en sert à l'évangile, où le Seigneur se montre comme notre maître, et à l'élévation, où il paraît comme victime. La fumée de l'encens est aussi le symbole de la présence de Dieu dans sa parole ou dans son sacrement. Déjà dans l'ancienne alliance, la majesté de Dieu paraissait dans la nuée du tabernacle (Ex. xl, 32. Levit. xvi, 2. II Paralip. v, 13) ; et au grand jour de l'Expiation, le grand prêtre enveloppait le saint des saints de nuages d'encens, en signe de la manifestation de Jéhovah dans ce lieu sacré.

Le premier encensement à la messe solennelle peut être considéré comme la conclusion solennelle des prières du bas de l'autel. Cette cérémonie est assez simple et n'est accompagnée d'aucune prière. Le célébrant place à trois reprises de l'encens dans l'encensoir en disant : *Ab illo benedicaris, in cujus honore cremaberis. Amen* (1). « Sois bénit par Celui en l'honneur de qui tu seras brûlé. Ainsi soit-il ». Et

(1) « Les anciennes éditions du *Cérémonial des évêques* portaient *in honorem* (l. I, c. xxiii, n. 1) ; la dernière édition typique (Ratisbonne, 1886) a *in honore*. La leçon originelle et exacte est, sans aucun doute, *in cuius honore*. La Vulgate, les anciennes liturgies et toute la littérature vulgaire latine construisent souvent la préposition *in* avec l'ablatif au lieu de l'accusatif avec mouvement. L'hymne *Iste confessor*, dans Clichtoveus, porte à la quatrième strophe : *Unde nunc noster chorus* IN HONORE *Ipsius hymnum canit hunc libenter.* Dans l'office du vendredi saint on lit : *Ecce enim propter lignum venit gaudium* IN UNIVERSO MUNDO. L'*Ordo Rom. XIV* a la formule suivante : « Ab ipso sanctificeris, in cujus honore cremaberis ».

il fait le signe de la croix sur l'encens au moment où il se consume sur les charbons ardents. Cette formule exprime le but premier et général de l'encens : l'honneur rendu à Dieu. Ce végétal a été choisi de préférence à tout autre à cause de sa bonne odeur, et on l'emploie dans le culte divin, non pas précisément pour fournir aux hommes une sensation agréable, mais par respect pour les saints mystères. On encense d'abord la croix de l'autel, ou le saint Sacrement, s'il est exposé, afin d'offrir les premiers hommages à Jésus Christ dans son image ou dans la divine Eucharistie (1).

Si le saint Sacrement n'est pas exposé, on encenses, après la croix, les reliques des saints qui peuvent se trouver sur l'autel. C'est là une marque de respect pour les bienheureux, qui répandent une odeur suave comme le cinnamome et le baume parfumé et comme la myrrhe la plus pure (Eccli. xxiv, 20). On agit ainsi afin de les déterminer à intercéder pour nous auprès de Dieu. A son arrivée à l'autel, le prêtre s'est appuyé sur la médiation des saints pour obtenir la rémission de ses fautes (*oramus te, Domine, per merita sanctorum tuorum*) : la fumée odorante de l'encens, répandue autour de l'autel, est un symbole des mérites et des prières de ces saints ; c'est aussi comme une répétition de la prière précédente.

L'autel, consacré solennellement par l'évêque et orné des reliques des saints, est le lieu vénérable du sacrifice, *Sancta sanctorum* : on ne doit le contempler qu'avec un religieux effroi, on ne saurait trop le respecter. L'encensement à la messe représente et rappelle sa haute dignité. Ces nuages bénits nous avertissent que nous devons entrer dans le sanctuaire avec une intention pure, un profond respect, une tendre piété, pour y célébrer l'auguste sacrifice. Ils nous obtiennent, en outre, les grâces nécessaires pour atteindre ce but. Ils signifient en même temps que ce sacrifice monte au ciel par la vertu du Saint Esprit, et qu'il est pour nous la source des parfums spirituels de la grâce (2).

---

(1) « Sacerdos, dum incensum ponit in thuribulo, stare debet ; ab eodem vero SS. Eucharistiæ Sacramentum thurificandum est triplici ductu, sed genibus flexis et tam ante quam post incensationem profunda facta capitis inclinatione. S. R. C. » 26 mart. 1859, *in una Tarnov.* Chaque *ductus thuribuli* se fait *duplici ictu.* S. R. C., 22 mart. 1862.

(2) « Domine sancte,... respice ad hujus altaris tui holocaustum, quod non igne visibili probetur, sed infusum sancti Spiritus tui gratia in odorem suavitatis ascendat et legitime se sumentibus Eucharistia medicabilis fiat ad vitamque proficiat sempiternam » *Pont. Rom., de Eccles. Dedic. seu Consecrat.*

Le prêtre qui célèbre est encensé ensuite, et en cette circonstance il l'est seul ; et, comme représentant visible de Jésus Christ, le grand prêtre invisible, on l'encense à trois reprises.

Ce premier encensement s'adresse surtout à l'autel (1). Cette atmosphère toute céleste et consacrée le caractérise comme le lieu du sacrifice, afin que la victime et les prières qui accompagnent son oblation montent au ciel comme un parfum d'une agréable odeur. Toute cette cérémonie de l'encensement, si édifiante, si solennelle, doit exciter dans les assistants une dévotion plus vive, et les avertir que, de même que l'encens se consume sur des charbons ardents, ainsi leur vie doit se consumer, comme un précieux holocauste, dans les flammes de la charité, pour la gloire et au service de Dieu.

§ 36. — *L'introït* (2).

I. — En tête de beaucoup des messes du missel, on rencontre un titre singulier, qui mérite une courte explication. On lit, par exemple : *Statio ad Sanctum Petrum*, « station à l'église de saint Pierre »; — *Statio ad Sanctam Cæciliam*, « station à l'église de sainte Cécile au Transtevere ». Ces mots indiquent la station, ou l'église dans laquelle on célébrait autrefois à Rome en ce jour la fête dont il s'agit. Les stations étaient des réunions religieuses établies à des jours fixés et dans des églises déterminées par le clergé et le peuple de la ville de Rome pour y célébrer solennellement le culte divin (3). La

---

(1) L'autel tout entier est encensé, autant qu'il est possible de le faire. La partie postérieure de l'autel reçoit six coups d'encensoir, dans la direction des six chandeliers placés à égale distance. « Incensat altare, ter ducens thuribulum æquali distantia, prout distribuuntur candelabra (*Rubr. Miss. Rom.*). On n'encense pas les chandeliers eux-mêmes (Lebrun, *Explication*, etc., part. I, art. 9.

(2) Dans le rite ambrosien, l'introduction à la messe se nomme *ingressa ;* dans le rite mozarabe, *officium* (*ad missam*); dans l'ancienne liturgie gallicane, *prælegere* ou *antiphona ad prælegendum*. On lit dans Amalaire : « Officium quod dicitur introitus missæ, habet initium a prima antiphona, quæ dicitur introitus, et finitur in oratione, quæ a sacerdote dicitur ante lectionem ». *De Offic. eccl.*, l. III, c. V.

(3) « *Statio* hoc loco sumitur pro concursu populi ad locum indictum, id est, ad ecclesiam, in qua processio clericorum consistit statis diebus ad statas preces faciendas. Antiquus quippe in urbe ritus est, ut certis diebus clerus Romanus in unam aliquam ecclesiam conveniat supplicationis causa, ubi sacra fiunt aliaque divina officia. Cleri Romani processio in illas stationes duplex est, solemnis aut privata. Hæc fit, cum unus-

solennité de la station dans son entier comprenait trois parties : la réunion dans une église convenue, la procession vers la station, et la célébration du saint sacrifice dans cette église. Le clergé et le peuple se rassemblaient d'abord dans une église, où l'on commençait la solennité par le chant des psaumes et une prière du célébrant. Cette réunion préparatoire se nommait *Collecta* (1). De là, on se rendait processionnellement à l'église de la station : la croix (*crux stationaria*) (2) marchait en tête ; pendant le chemin on chantait des psaumes, et, près de la station, les litanies des saints. Ces processions furent souvent appelées *Litaniæ*, c'est-à-dire supplications, prières, processions (3). Dans l'église de la station, le Pape prononçait ordinairement une homélie, et l'on célébrait le saint sacrifice.

La plupart des stations étaient unies à des jeûnes et à des pénitences (4) : elles avaient lieu dans l'Avent, le Carême, aux Quatre-Temps, aux Vigiles, et dans les circonstances par-

---

quisque privatim in locum indictum se recipit ; solemnis vero, cum solemni more, decantando litanias aliasque preces, Pontifex aliique omnes eo sese recipiunt. Processiones solemnes præcedit collecta, id est, coadunatio clericorum in una ecclesia, ut ex ea, quasi agmine facto, in locum stationis procedatur : sic dicta, quod in eo loco clerus cum populo colligatur ad faciendam processionem solemnem. Et quia in loco ubi fit collecta oratio super populum funditur ante processionem, inde fit, quod ejusmodi orationes etiam collectæ appellantur, quoniam super collectam populi fiunt, dum colligitur, ut procedat de una ecclesia in aliam ad stationem faciendam, ut loquitur Micrologus, in cap. III » MABILLON, *in Ordin. Roman. Commentar. prævius*, V (MIGNE, tom. LXXVIII, p. 866).

(1) Ainsi, par exemple, pour le mercredi des Quatre-Temps, on lit : « Feria IV, *Statio* ad Sanctam Mariam Majorem. Fit *collectá* ad Sanctum Petrum ad Vincula in Eudoxia ». *Ordo Rom. XI*, n. 10.

(2) Cette croix processionnelle (*crux stationaria vel stationalis*) était portée par un diacre ou un sous-diacre nommé *staurophorus* ou *draconarius* (*vexillifer, qui fert vexillum ubi est draco depictus*). A S. Jean de Latran, la cathédrale de Rome, se trouvent deux de ces antiques croix de station, que l'on emploie encore aujourd'hui dans les processions.

(3) Le mot *litaniæ* (λιταί, λιτανεῖα, *rogationes, supplicationes, preces ferventes, processiones*) désignait d'abord toute supplication ; il s'appliqua plus tard en particulier aux prières publiques où l'on invoquait les saints et que l'on récitait dans les processions. « Preces, quibus invocatione Dei et sanctorum desideratam nobis divinæ propitiationis abundantiam efficacius impetramus » (QUARTI). Il fut ensuite donné à ces processions elles-mêmes. La seule invocation : *Kyrie eleison*, est parfois appelée *Litania* ou *Letania*, comme dans la règle de S. Benoît et dans les *Ordines Romani*.

(4) Aussi le mot *statio* désigne aussi le jeûne, et les *dies stationum* sont des jours de jeûne.

ticulières où l'on voulait obtenir l'éloignement de fléaux, tels que la peste, la famine ou la guerre. D'autres stations étaient célébrées avec joie : telles étaient, par exemple, celles des dimanches et des fêtes, et les anniversaires des saints les plus illustres.

Les stations les plus fréquentes se tenaient dans les sept églises principales de Rome (1). Là reposaient les corps sacrés de martyrs célèbres, et, en outre, elles étaient assez vastes pour contenir la multitude des fidèles.

Originairement, les églises stationnaires pour chaque jour n'étaient pas fixées d'une manière définitive ; on annonçait chaque fois où l'on tiendrait la station suivante. Saint Grégoire le Grand en releva la solennité, en réduisit le nombre à certains jours, les fixa régulièrement à certaines églises et les fit inscrire dans le Missel (2). C'est de lui que vient l'ordre actuel des stations. Un petit nombre d'églises seulement reçurent leurs jours stationnaires de la part d'autres papes (3). Depuis le séjour des souverains pontifes à Avignon (1309), ils n'y prirent plus part. Maintenant encore, le service divin est célébré avec une certaine solennité aux églises des stations ; surtout pendant le carême, les fidèles y viennent en foule pour y honorer les reliques des saints et y gagner les indulgences. La procession du jour de S. Marc (*Litaniæ majores*), le 25 avril, et les processions des Rogations (*Litaniæ minores*, *Rogationes*) dans les campagnes, les trois jours qui précèdent l'Ascension, ont beaucoup d'analogie avec ces solennités antiques.

Tertullien suppose comme connu de tout le monde que le mot *statio* a passé de la langue militaire dans la langue

(1) Ces sept églises sont : 1° S. Jean de Latran ; 2° S. Pierre au Vatican ; 3° Sainte Marie Majeure ; 4° S. Paul hors les murs ; 5° S. Laurent hors les murs ; 6° Sainte Croix de Jérusalem ; 7° S. Sébastien hors les murs. Cette dernière basilique, originairement une église de station, ne l'est plus depuis plusieurs siècles, probablement à cause de son trop grand éloignement de la ville.

(2) « Litanias, stationes et ecclesiasticum officium auxit ». *Breviar. Rom.*, 12 mart. — « Stationes per basilicas et martyrum cœmeteria ordinavit ; et sequebatur exercitus Domini Gregorium præeuntem. Ductor cœlestis militiæ arma spiritualia præferebat ». Cfr D. GUÉRANGER, *le Carême.*

(3) On compte actuellement cent onze stations, réparties en quatre-vingt-sept jours et quarante-quatre églises. Plusieurs stations, deux ou trois, se rencontrent parfois le même jour et se célèbrent plusieurs fois par an dans la même église. Voir Moroni, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, vol. LXIX, p. 280 et suiv.

ecclésiastique (1). Les réunions liturgiques dont nous venons de parler, furent ainsi nommées, parce qu'elles offraient une certaine ressemblance avec les postes militaires placés en sentinelle. Comme de bons soldats de Jésus-Christ, les fidèles de cette époque fervente voulaient faire leur station, *leur garde*, dans la maison de Dieu, pour se défendre contre la ruse de l'ennemi infernal (2). C'est pourquoi ils persévéraient (*perstabant*), ainsi rassemblés, dans le jeûne, la prière, la lecture, le chant des psaumes et la célébration de la sainte Eucharistie, jusqu'à none, c'est-à-dire trois heures de l'après-midi. Ils se fortifiaient, ils se retrempaient ainsi, afin de n'être pas ébranlés ni chancelants dans les luttes de la vie, et de résister aux embûches du démon et au jour mauvais, de surmonter tout et de rester maîtres du champ de bataille. Ils obéissaient ainsi au cri de guerre de l'Apôtre, qui exhorte les chrétiens à revêtir l'armure entière de Dieu, le bouclier de la foi, le casque du salut ; à saisir le glaive de l'esprit, qui est la parole de Dieu ; à multiplier leurs prières et leurs supplications en tout temps, et à veiller avec instance dans la prière pour tous les saints (Eph. vi, 11-18).

II. — Les prières du bas de l'autel sont les mêmes en tout temps et forment l'introduction générale à la Messe. L'introït, au contraire, est le début de la première partie et varie constamment. Dans cette partie, le sacrifice n'est pas encore directement en œuvre ; c'est une préparation. Elle a pour but d'inspirer aux assistants des pensées et des affections pieuses et de bonnes résolutions, afin de les disposer à célébrer dignement les saints mystères. Elle se compose, d'une part, de lectures et d'enseignements, afin de vivifier et d'affermir la foi ; d'autre part, de prières et de chants, afin d'exciter la piété (3). La foi et la piété sont, en effet, les

(1) « Si statio de militari exemplo nomen accipit (nam et militia sumus), utique nulla lætitia sive tristitia obveniens castris, stationes militum rescindit. Nam lætitia libentius, tristitia sollicitius administrabit disciplinam ». Tertullian., *de Oratione*, cap. xix.

(2) *Statio*, de *stare*, « se tenir debout et ferme »: ce mot désignait le poste (aussi bien le lieu que les soldats), la garde, la sentinelle. « Statio primo et per se significat actum standi seu permanendi ad certum tempus in locis sacris orandi causa et publicos conventus fidelium ad orationem. — Secundo minus proprie significat loca seu templa. in quibus statio habetur. — Tertio significat orationem ipsam, quæ fit in eisdem locis. — Tandem significat indulgentiam ibi orantibus concessam ». Quarti, *de Procession.*, sect. II, primit. XIV.

(3) « Introitus laudem Dei continet et ad honorem Altissimi cum modulatione cantatur, quatenus universorum astantium corda in Dei amorem

deux conditions les plus indispensables pour assister dignement et avec fruit à la Messe (1). Ces prières, ces lectures et ces chants varient suivant le cours de l'année ecclésiastique et le caractère des fêtes qui la composent. Ils font ressortir l'idée de la férie ou de la fête qui détermine la célébration du saint sacrifice et se trouve comme entrelacée avec lui.

1° Sous sa forme actuelle, l'introït (2) est le chant d'un psaume très abrégé. Il se compose d'un verset d'un psaume, suivi du *Gloria Patri*, le tout, suivant l'usage, précédé et suivi d'une antienne (3). Celle-ci est empruntée le plus souvent au Psautier, quelquefois à d'autres livres de l'Ancien ou du Nouveau Testament, et, dans un petit nombre de cas, l'Église elle-même en est l'auteur (4). Elle est suivie, en règle générale, bien qu'il y ait des exceptions, du premier verset d'un psaume (5). Dans le temps pascal, où l'on se livre à la joie, on ajoute à l'antienne deux, quelquefois trois *alleluia*. Dans les messes où l'on ne récite pas le psaume *Judica me*, on supprime aussi le *Gloria Patri*. La doxologie, chant

---

sanctamque devotionem excitentur et accendantur, ac per hoc toti sequenti officio cum fervore atque alacri jucunditate intersint ». DION. CARTHUS. *Exposit. Miss.*, art. 8.

(1) On lit dans le Canon de la messe : *Quorum tibi fides cognita est et nota devotio.*

(2) *Introitus* (de *introeo*) signifie *entrée*, puis *commencement*, *prélude*. « Interim (pendant les prières du bas de l'autel) cantatur antiphona ad Introitum, quæ ab introitu sacerdotis ad altare hoc nomen meruit habere ». *Microlog.* c. I.

(3) Outre cette signification, le mot « introït » en a encore plusieurs autres dans la langue liturgique. *a*) Il indique d'abord la sortie solennelle du prêtre de la sacristie et sa marche vers l'autel. *b*) Par suite, il désignait le psaume entier que les chœurs chantaient alternativement, avec une antienne, pendant cette entrée du prêtre. *c*) On donnait quelquefois ce nom à l'antienne seule. *d*) Dans un sens plus étendu, il s'applique à l'antienne avec le verset du psaume, au *Kyrie*, au *Gloria* et aux collectes ensemble.

(4) Les antiennes tirées des Psaumes se nomment *introitus regulares ;* les autres, *introitus irregulares*. DURAND. *Ration.* l. IV, c. V.

(5) Dans beaucoup de messes, surtout dans les récentes, ce n'est pas le premier verset du psaume qui se chante, mais un autre plus approprié, comme, par exemple, dans la messe de la sainte Couronne d'épines, de S. Ignace, confesseur, de S. François de Hiéronymo. Si l'antienne est formée du premier verset du psaume, on y ajoute le verset suivant, comme dans la messe du XIIe et du XVe Dimanche après la Pentecôte, dans la messe votive pour les infirmes. La même antienne est employée dans plusieurs messes avec des versets différents des psaumes, comme l'antienne *Gaudeamus* à l'Assomption et à la Toussaint. Très rarement, comme à la messe des morts et à celle de S. François Xavier, l'antienne est suivie de deux versets. Cfr. GUYET, *Heortologia*, l. III, c. XXV, q. 2.

solennel de louange en l'honneur de la sainte Trinité, a des accents joyeux : c'est pourquoi on l'omet dans les messes du temps de la Passion et de la semaine sainte, de même que dans les messes de *Requiem,* afin d'exprimer la tristesse de l'Église.

Les messes du samedi-saint et du samedi avant la Pentecôte, précédées de la lecture des prophéties (avec ou sans la bénédiction de l'eau baptismale), n'ont pas d'introït (1). Le motif en est, sans doute, que les chants, les lectures et les oraisons qui précèdent ces messes ont été considérés comme un équivalent au chant du psaume dont est formé l'introït (2). Ces cérémonies formaient un tout avec la Messe, et c'est là le motif de la prescription ecclésiastique que le même prêtre doit accomplir toute la fonction (3).

En lisant les premiers mots de l'introït, le prêtre fait sur lui le signe de la croix, parce que c'est le commencement de la partie de la Messe qui varie suivant le jour (4). Dans les messes de morts, le prêtre fait le signe de la croix, non pas sur lui, mais sur le missel, en demandant pour le défunt *le repos éternel et la lumière sans fin.* Ce signe de croix est sans doute destiné aux défunts et indique le désir que la plénitude des fruits du sacrifice leur soit attribuée.

L'introït se lit au côté de l'épître, c'est-à-dire au côté gauche de l'autel (5).

---

(1) Les autres messes de la vigile de Pentecôte ont un introït. Pour la vigile de Pâques, les messes privées célébrées en vertu d'un privilège n'ont pas d'introït (S. R. C., 22 jul. 1848, *in una ord. Carmelit. excalc.* ad 4).

(2) « Totus introitus fuit omissus, ubi vel processio Missam antecessit vel officium quodpiam ante Missam fuit celebratum, quem morem hodiedum adhuc in Vigiliis Paschæ et Pentecostes observari conspicimus. Introitus enim ad id solum institutus erat, ut populum occuparet, dum celebrans veniebat ad altare ; cum autem his diebus populus jam esset congregatus, et Pontifex de fontibus sive de baptisterio ad altare transiret, dum Litaniæ vel » Kyrie eleison « canerentur, hinc illis finitis statim. « Gloria in excelsis intonabat ». Krazer, sect. II, art. 1, cap. 1, § 217.

(3) S. R. C., 1 sept. 1838, *in Pinerolien.*

(4) De là vient l'habitude de désigner certaines messes et certains dimanches par les premiers mots de l'introït : ainsi la messe de *Requiem* pour les morts, la messe *Rorate* de la sainte Vierge pendant l'Avent ; les cinq premiers dimanches de Carême : *Invocavit*, *Reminiscere*, *Oculi*. *Lætare*, *Judica ;* les quatre premiers Dimanches après Pâques : *Quasimodo, Misericordias Domini*, *Jubilate, Laudate,* et le sixième, *Exaudi.*

(5) Depuis le XVe siècle, la droite et la gauche de l'autel sont fixées d'après le crucifix qui est au milieu, tandis qu'auparavant le contraire avait lieu, à cause de la position du célébrant. Voir Benoît XIV, *de Missæ Sacrif.*, l. II, c. IV, n. 1. — Lebrun, *Explication,* etc., part. II, art. 1.

2° Il nous reste à examiner de plus près le but et la signification de l'introït. Il est l'introduction de la partie variable de la Messe, et, comme tel, il faut le considérer en général sous le même point de vue que le graduel, l'offertoire et la communion.

Ces quatre pièces liturgiques sont au nombre des chants dont le chœur, au nom de la communauté des fidèles, accompagne le drame sublime et divin du sacrifice eucharistique (1). Dans leur forme actuelle, ce ne sont que les restes de chants beaucoup plus longs, composés de psaumes entiers ou de versets de psaumes en nombre indéterminé, exécutés pendant que le prêtre s'avançait vers l'autel avec ses ministres (*introït*), ou après la lecture de l'épître (*graduel*), ou pendant que les fidèles présentaient leurs offrandes (*offertoire*), ou pendant qu'ils recevaient la sainte communion (*communion*). Ils furent introduits dans l'Église romaine au commencement du ve siècle : mais ils ne datent pas tous de la même époque. La communion a l'origine sans doute la plus ancienne, tandis que l'introït est le plus récent (2). Déjà le pape saint Grégoire le Grand avait con-

(1) Le texte de ces chants s'éloigne souvent de celui de la Vulgate. « Un domaine dans lequel la version Italique (la plus ancienne traduction de la Bible en latin) a toujours conservé et conserve encore ses droits aujourd'hui, c'est la liturgie ecclésiastique. Tous les extraits de la Bible chantés par le chœur, et non pas lus seulement par un seul, se sont maintenus avec la version Italique. Tels sont, dans le Missel romain, l'introït, le graduel, l'offertoire et la communion ; dans le Bréviaire, les antiennes et les répons. Sans doute, il aurait été trop difficile d'appliquer de nouvelles paroles à des chants anciens, d'autant plus que, dès l'origine, le peuple prenait part aux chants ecclésiastiques. Au contraire, dans la sainte Messe, les épîtres de l'Ancien Testament, et, dans les chants du chœur, les leçons sont tirées de la version de S. Jérôme. Quant au chant des psaumes, à part l'église de S. Pierre à Rome, où l'on se sert du *Psalterium Romanum*, le *Psautier gallican* (Psalterium Gallicanum) est resté en usage. » KAULEN, *Introduction à la sainte Écriture*.

(2) L'introduction du chant des psaumes au commencement de la Messe est attribuée au pape S. Célestin Ier (422-432). Il ordonna qu'au début du saint sacrifice (*ad introitum Missæ*), on chantât un psaume entier, ou la plus grande partie d'un psaume, *antiphonatim*, c'est-à-dire par deux chœurs alternativement. « Cœlestinus Papa psalmos ad introitum missæ cantari instituit. De quibus Gregorius Papa postea antiphonas ad introitum Missæ modulando composuit. Unde adhuc primus versus ejusdem psalmi ad introitum cantatur, qui olim totus ad introitum cantabatur ». HONOR. AUGUSTOD. *Gemma animæ*, l. I, c. LXXXVII. BONA, *Rer. liturg.*, l. II, c. III, § 1. — Hic (B. Cœlestinus) multa constituta fecit et constituit, ut psalmi David 150 ante sacrificium psallerentur antiphonatim ab omnibus, quod ante non fiebat, nisi tantum Epistola B. Pauli recitabatur et sanctum Evangelium ». *Lib. pontif.*, éd. Duchesne, I, 230.

sidérablement abrégé ces chants, comme on peut le voir dans son Antiphonaire. Plus tard, on les réduisit encore et on leur donna la forme qu'ils ont maintenant dans nos missels.

Les psaumes, ou les fragments de psaumes, n'ont naturellement pas été admis d'une façon arbitraire et par hasard ; un choix particulier a décidé de leur introduction dans les messes différentes. Le motif qui a dirigé ce choix est l'année ecclésiastique, avec ses époques et ses fêtes multiples. La célébration de la Messe est étroitement unie et mêlée au cours si bien ordonné et si plein de mystères de l'année ecclésiastique. *Sacrificium et officium*, le Missel et le Bréviaire sont dans une harmonie parfaite, ils se complètent l'un l'autre et composent la célébration liturgique, pleine et entière, des jours et des saisons. Comme les prières des diverses heures de la journée, dont est formé le Bréviaire, le Missel a aussi pour but d'exprimer l'idée fondamentale de chacune des divisions du temps (1). Il suit de là que les parties variables des messes ont été déterminées de manière à concorder avec la fête du jour. Il faut donc avoir toujours devant les yeux la pensée qui préside à chacune de ces fêtes et la prendre comme guide, pour donner à chacun des chants liturgiques empruntés à la sainte Écriture l'interprétation la plus convenable et la plus susceptible d'édifier (2).

Ces principes s'appliquent tout particulièrement à l'introït. Les nombreux sujets qui s'y trouvent représentés, sont aussi variés que l'année liturgique. La joie, la tristesse, la plainte, l'espérance, le désir, la crainte, la louange, la reconnaissance, la supplication, la contrition, en un mot, toutes les affections religieuses dont l'âme est successivement remplie selon les temps trouvent leur expression dans l'introït en termes aussi brefs qu'énergiques. Il semble être la clef de la Messe tout entière. Il se rapporte à tous nos besoins, et fournit à nos sentiments, quels qu'ils soient, la manifestation la plus parfaite. Quelquefois, c'est la joie qui s'exhale : *Gau-*

---

(1) Outre les messes que l'on trouve au *Propre du temps*, au *Propre des saints* et au *Commun des saints*, et qui se disent *secundum ordinem officii*, il y en a d'autres qui se célèbrent *extra ordinem officii* : ce sont les messes de *Requiem* et les messe votives. Dans cette dernière catégorie de messes, le sujet des formules variables de la Messe est, non pas l'année ecclésiastique, mais la circonstance spéciale qui détermine l'oblation du saint sacrifice.

(2) Il faut, en cela, éviter toute interprétation forcée et trop raffinée. Pour mettre les différents versets des psaumes en harmonie avec la messe, il est nécessaire ou utile, en plusieurs cas, de considérer le sujet du psaume entier.

deamus omnes in Domino ; — ailleurs, c'est la plainte : *Miserere mei, Domine, quoniam tribulor*. Dans le temps pascal, l'*Alleluia* retentit partout, comme le son joyeux des cloches ; dans le temps de la Passion, le *Gloria Patri* lui-même se tait, tout respire la tristesse et la mélancolie. Aux fêtes des saints, on fait allusion à leurs vertus et à leurs triomphes ; à celles de Notre Seigneur, on proclame le mystère du jour.

L'introït donne le ton de la solennité que l'on célèbre (1). La même corde résonnera, pendant des intervalles plus ou moins longs, dans le graduel, l'offertoire et la communion. Comme, en outre, les autres prières et les lectures variables sont en harmonie avec ces chants, la messe entière fait entendre comme une note fondamentale unique, qui est l'idée principale de la fête du jour. Quelques exemples feront mieux comprendre notre pensée.

III. — L'année ecclésiastique commence à l'Avent. C'est l'époque de l'attente du salut, de la préparation à la venue du Sauveur.

Il y a trois avènements de Jésus Christ. Il vient, dit Pierre de Blois, la première fois dans la chair, la seconde en esprit, la troisième comme juge. Son premier avènement fut humble et caché, le second est mystérieux et plein d'amour, le troisième sera public et terrible (2). La liturgie célèbre surtout le premier avènement de Jésus Christ dans l'étable de Bethléem. La disposition d'esprit de l'Église est joyeuse, elle est animée de vifs désirs, et les introïts des messes des quatre dimanches expriment très bien ces sentiments. Le premier Dimanche, elle adresse à Dieu cette prière :

Ps. XXIV — Ad te levavi animam meam ; Deus meus, in te confido, non erubescam ; neque irrideant me inimici mei : etenim universi, qui te expectant, non confundentur.

J'ai levé mon âme vers vous ; mon Dieu, en vous je mets ma confiance, ne permettez pas que je tombe dans la confusion ni que mes ennemis se moquent de moi : car tous ceux qui vous attendent ne seront point confondus.

---

(1) « Introitus Missæ cum magna devotione cantandus est sive legendus, et ipsa cordis affectio ad Deum sollicite dirigenda. Et quia dispersio cordis ad alia devotionem hanc tollit, propterea sacerdos, antequam missam inchoat, debet Introitum legendum præscire, et dicenda atque agenda in promptu prænoscere, ne alia quærendo distractionem et indevotionem incurrat ». DION. CARTHUS., *l. c.*

(2) « Primus adventus fuit occultus et humilis ; secundus est secretus et amabilis ; tertius erit manifestus et terribilis. In primo enim venit ad

Ps. *ib.* — Vias tuas, Domine, demonstra mihi : et semitas tuas edoce me.
℣. Gloria Patri.

Montrez-moi vos voies, Seigneur, et enseignez-moi vos sentiers.

Gloire au Père, etc.

Le premier dimanche de l'année ecclésiastique, on lit l'évangile du jugement dernier, où est décrit l'avènement plein de majesté du souverain Juge. Ce souvenir élève notre cœur et notre esprit au dessus des choses passagères du monde ; nous levons les yeux vers Dieu, notre fin suprême, et vers Jésus Christ, la lumière éternelle des fidèles, *æterna lux credentium* (Hymn. Eccl.). Pleins de confiance en lui, nous implorons son assistance contre les ennemis de notre salut, et nous lui demandons en même temps de nous guider dans la voie de la vertu et de la perfection, afin que nous puissions attendre avec assurance l'arrivée du Juge des vivants et des morts.

L'introït du second Dimanche de l'Avent est celui-ci :

Is. XXX. — Populus Sion, ecce Dominus veniet ad salvandum gentes : et auditam faciet Dominus gloriam vocis suæ in lætitia cordis vestri.
Ps. LXXIX. — Qui regis Israël, intende; qui deducis, velut ovem, Joseph.
℣. Gloria Patri.

Peuple de Sion, le Seigneur viendra pour sauver les nations ; et le Seigneur fera entendre la puissance de sa voix pour la joie de votre cœur.
Vous qui gouvernez Israël et qui conduisez Joseph comme une brebis, écoutez-nous.
Gloire au Père.

L'allégresse augmente à la promesse de la venue du Sauveur pour nous racheter. Le bon Pasteur descendra sur la terre pour chercher la brebis perdue et la sauver. « Je ferai paître mes brebis, dit le Seigneur, je les ferai reposer moi-même. Je chercherai ce qui était perdu, je ramènerai ce qui avait été rejeté, je lierai ce qui avait été brisé, et je fortifierai ce qui est infirme » (Ez. XXXIV, 15, 16). Paroles douces et fortes du bon Pasteur, bien faites pour nous encourager et nous consoler.

Voici l'introït du troisième Dimanche de l'Avent :

---

nos, ut in secundo veniret in nos ; in secundo venit in nos, ne in tertio veniret contra nos. In primo adventu fecit misericordiam ; in secundo dat gratiam ; in tertio dabit gloriam ». PETR. BLESENS. *Serm.* III *de Adventu Domini.*

Philip. iv. — Gaudete in Domino semper : iterum dico, gaudete. Modestia vestra nota sit omnibus hominibus : Dominus enim prope est. Nihil solliciti sitis, sed in omni oratione petitiones vestræ innotescant apud Deum.

Réjouissez-vous toujours dans le Seigneur : je vous le dis une seconde fois, réjouissez-vous. Que votre modestie soit connue de tous les hommes, car le Seigneur est proche. Ne vous inquiétez de rien ; mais dans toutes vos prières présentez vos demandes à Dieu.

Ps. lxxxiv. — Benedixisti, Domine, terram tuam ; avertisti captivitatem Jacob.

℣. Gloria Patri.

Seigneur, vous avez béni votre terre, vous avez détourné la captivité de Jacob.

Gloire au Père.

Ici le cœur bat avec plus d'allégresse, *car le Seigneur est proche*. En lui nous mettons toute notre confiance, nous déposons en lui toutes nos inquiétudes et nos chagrins ; il veille sur nous avec un amour paternel, il nous protège et nous défend. Il viendra briser les chaînes du péché et des passions, et nous apporter la rédemption.

Le quatrième Dimanche de l'Avent, on chante l'introït suivant :

Ps. xlv. — Rorate, cœli, desuper, et nubes pluant justum : aperiatur terra, et germinet Salvatorem.

Cieux, envoyez d'en haut votre rosée, et que les nuées laissent le Juste descendre comme la pluie ; que la terre s'ouvre et qu'elle germe le Sauveur.

Ps. xviii. — Cœli enarrant gloriam Dei : et opera manuum ejus annuntiat firmamentum.

℣. Gloria Patri.

Les cieux racontent la gloire de Dieu, et le firmament annonce les œuvres de ses mains.

Gloire au Père.

Le désir du Sauveur qui va venir a atteint son plus haut point : l'Église se sert des paroles du prophète, elle adresse son appel au ciel et à la terre et leur demande le Rédempteur promis. Bientôt il descendra comme la pluie sur la toison et comme la rosée qui tombe goutte à goutte sur la terre (Ps. lxxi, 6). Semblable à une ondée bienfaisante qui rafraîchit la terre desséchée, il relèvera, par sa parole et par ses grâces, les brebis lassées d'Israël. Fleur des champs et lis des vallées, il sortira de la terre, c'est-à-dire du sein virginal de Marie. Dans ce grand œuvre de la rédemption, les perfections de Dieu éclatent cent fois plus que dans la splendeur du firmament et l'immensité des mondes.

La veille de Noël, l'Église s'adresse aux hommes dans l'introït :

Exod. xvi. — Hodie scietis, quia veniet Dominus, et salvabit nos : et mane videbitis gloriam ejus.

Ps. xxiii. — Domini est terra, et plenitudo ejus; orbis terrarum, et universi, qui habitant in eo.

℣. Gloria Patri.

Sachez que le Seigneur viendra aujourd'hui et nous sauvera; et demain vous contemplerez sa gloire.

Au Seigneur appartient la terre et tout ce qu'elle contient; le globe de la terre et tous ceux qui l'habitent.

Gloire au Père.

C'est en ces termes (1) que l'Église nous annonce l'apparition prochaine du Sauveur si ardemment attendu : il vient sous la forme d'un pauvre enfant, quoiqu'il soit le maître de l'univers entier.

Le baptême des nouveaux chrétiens, dans la semaine de Pâques, a exercé la plus grande influence sur la formation de la liturgie en ces jours (2). La résurrection de Notre Seigneur est l'image de la résurrection spirituelle de nos âmes de la mort et du tombeau du péché à la magnificence de la vie de la grâce. Tandis que l'introït de la fête de Pâques nous met sous les yeux la gloire du Sauveur ressuscité, les introïts de la semaine pascale nous décrivent, dans un langage figuré, les heureux effets du baptême. Cette solennité baptismale se termine le Dimanche de Quasimodo (*Dominica in albis*), dont l'introït est ainsi conçu :

I Petr. ii. — Quasi modo geniti infantes, alleluia : rationabile, sine dolo lac concupiscite. Alleluia, alleluia, alleluia.

Ps. lxxx. — Exultate Deo adjutori nostro : jubilate Deo Jacob.

℣. Gloria Patri.

Comme des enfants nouveau-nés, désirez ardemment le lait spirituel et pur.

Réjouissez-vous en louant Dieu notre aide, chantez avec joie les louanges du Dieu de Jacob.

Gloire au Père.

Cet avis de l'Apôtre ne s'adresse pas seulement aux nouveaux baptisés, à ceux qui communient pour la première fois ou qui sont récemment convertis, mais à tous les chrétiens, régénérés dans les eaux du baptême, et qui doivent devenir semblables à de petits enfants pour entrer dans le royaume des cieux. Les chrétiens, dans un sens spirituel, doivent être

(1) Le texte de la Bible (Ex. xvi, 6, 7) est conçu en ces termes : « Vespere scietis quod Dominus eduxerit vos de terra Ægypti : et mane videbitis gloriam Domini ». Moïse et Aaron annoncèrent ainsi au peuple juif la chute de la manne. L'Église se sert de ce passage en l'adaptant librement à la circonstance. Jésus est la manne véritable et le pain des anges.

(2) « Baptismalia celebrantur officia ». Durand. *Ration*, l. VI, c. xciv.

des enfants innocents, simples, purs, dociles, humbles et obéissants. Pour croître en connaissance, en vertu et en perfection, il faut qu'ils sentent en eux un vif désir de ce *lait spirituel et pur* (1), de cette nourriture saine et douce que l'Église leur offre dans ses trésors de grâce et de vérité. De si grands bienfaits méritent toute notre reconnaissance et nos chants de louange à Dieu de qui nous les tenons.

Voici l'introït de la fête de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge :

Is. LXI. — Gaudens gaudebo in Domino, et exultabit anima mea in Deo meo : quia induit me vestimentis salutis ; et indumento justitiæ circumdedit me, quasi sponsam ornatam monilibus suis.

Je me réjouirai avec une effusion de joie dans le Seigneur, et mon âme sera ravie d'allégresse en mon Dieu ; parce qu'il m'a revêtue des vêtements du salut, et m'a ornée du manteau de justice, comme une épouse parée de ses joyaux.

Psal. XXIX. — Exaltabo te, Domine, quoniam suscepisti me ; nec delectasti inimicos meos super me.

Je publierai vos grandeurs, Seigneur, parce que vous m'avez relevée et vous n'avez pas permis à mes ennemis de se réjouir à mon sujet.

℣. Gloria Patri.

Gloire au Père.

Cet introït est un hymne de reconnaissance, un chant de triomphe dans la bouche de la Vierge immaculée et de la Mère de Dieu. Elle a été enrichie de la plénitude des dons, des grâces et des vertus. Le Seigneur l'a prise sous sa protection dès le premier moment de son existence ; il lui a donné la force de briser la tête du serpent infernal et de remporter une victoire complète sur le prince des ténèbres.

Le jour de la fête d'un confesseur, l'Église chante dans l'introït :

Ps. XCI. — Justus ut palma florebit, sicut cedrus Libani multiplicabitur : plantatus in domo Domini, in atriis domus Dei nostri.

Le juste fleurira comme le palmier, il se multipliera comme le cèdre du Liban ; il est planté dans la maison du Seigneur, dans le vestibule de la maison de notre Dieu.

Ps. *ib.* — Bonum est confiteri Domino : et psallere nomini tuo, Altissime.

Il est bon de louer le Seigneur, et de chanter les louanges de votre nom, ô Dieu très haut.

℣. Gloria Patri.

Gloire au Père.

---

(1) En Occident on eut pendant plusieurs siècles la coutume d'offrir aux nouveaux baptisés un mélange de lait et de miel (*mellis et lactis societas*. Tertull., *Adv. Marc.* l. I, c. XV), pour signifier l'enfance spirituelle, résultat de leur régénération (*ad infantiæ significationem*. Hyéron), et pour rappeler que, par le baptême, ils avaient été introduits dans le véritable

Cette antienne peint en termes excellents la vie sainte du juste sur la terre, et sa gloire impérissable dans l'autre monde. Le palmier, avec sa stature élancée et ses feuilles toujours vertes, qui répandent une ombre fraîche autour de lui, est une image parfaite de la vie du juste, si vertueuse, toujours élevée au-dessus des choses basses de la vie présente, éclairée de la lumière inaltérable de la vérité, et s'élançant constamment de ce qui passe à ce qui demeure, de la terre au ciel. Le cèdre, cet arbre vigoureux et embaumé, presque indestructible, la gloire du Liban, complète la comparaison en unissant la force et la durée à la grâce et à l'amabilité. Plantés par le Père céleste dans le vestibule de la maison de Dieu, dans le sol fertile de l'Église, les saints s'élèvent, et, durant les jours fortunés de la paix comme au milieu des tempêtes de la tentation et de la tristesse, ils tendent toujours vers le ciel, où ils reverdiront et fleuriront éternellement, dans le royaume de la clarté et de la splendeur que rien ne ternira jamais. C'est pourquoi notre devoir le plus doux et le plus salutaire doit être de remercier et de louer le Très-Haut, qui se montre si admirable dans ses saints.

L'introït de la Messe des morts est le suivant :

Requiem æternam dona eis, Domine : et lux perpetua luceat eis.

Donnez-leur le repos éternel, Seigneur, et qùe la lumière sans fin brille sur eux.

Ps. LXIV. — Te decet hymnus, Deus, in Sion, et tibi reddetur votum in Jerusalem : exaudi orationem meam : ad te omnis caro veniet.

C'est vous, ô Dieu, qu'il convient de louer dans Sion, et c'est à vous que l'on rendra des vœux dans Jérusalem ; exaucez ma prière : toute chair viendra à vous.

Requiem æternam.

Donnez-leur, etc.

Le but principal des messes pour les défunts est de leur procurer le repos éternel et la lumière sans fin, le repos dans le sein de Dieu et la lumière de la gloire céleste. Ce psaume, dans la bouche des âmes du purgatoire, exprime l'ardent désir de chanter à Dieu un cantique de louange et d'action de grâces dans la céleste Sion, et de remplir parfaitement les vœux, les engagements du baptême. Elles ont fait ce vœu au début de leur pèlerinage terrestre ; elles ne pourront l'accomplir entièrement que dans la Jérusalem éternelle, dans la cité des parfaits et des justes. Dieu exaucera d'autant mieux cette demande d'être introduites dans le ciel, que toute chair, c'est-

---

pays où coulent le lait et le miel : l'Église catholique. Voir l'introït de la deuxième férie après Pâques.

à-dire l'humanité tout entière, doit venir à lui : car c'est sa volonté que tous les hommes soient sauvés et entrent dans le ciel.

§ 37. — *Le Kyrie eleison* (1).

I. — Après l'introït, le prêtre revient au milieu de l'autel (2) et y récite le *Kyrie eleison* (3). Ces paroles signifient ; *Domine, miserere ;* ou : *Seigneur, ayez pitié.* Il répète neuf fois cette demande instante de miséricorde, en alternant avec le ministre. C'est un cri de détresse, saisissant dans son humble simplicité ; il s'échappe comme involontairement du cœur, courbé sous le poids des peines et des misères. Nous le rencontrons constamment dans les pages de l'Ancien et du Nouveau Testament ; il retentit aussi des milliers de fois dans la bouche du peuple, dans les processions et les litanies. A l'origine, dans la liturgie romaine, le *Kyrie* était chanté par le clergé et le peuple, plus tard alternativement par deux chœurs de chantres ; cette invocation se répétait jusqu'à ce que le célébrant donnât le signal de la cesser (4). Depuis le XI[e] siècle, il fut établi qu'elle se dirait neuf fois.

(1) Le prêtre doit dire le *Kyrie eleison* à toutes les messes sans exception. C'est à tort que Benger (II, p. 415) dit que le célébrant ne le récite pas le samedi saint et que le chœur seul le chante. Cfr GAVANTI, *Thesaur.* t. I, p. IV, tit. X.

(2) La récitation de cette prière si suppliante devant le crucifix est d'une haute convenance. Autrefois, comme aujourd'hui encore à la messe solennelle, elle se disait au côté de l'épître.

(3) Cette invocation vient du grec Κύριε, ἐλέησον. Ce dernier mot est l'impératif de l'aoriste d'ἐλεέω, *j'ai pitié ;* on le lit *eleison* dans le latin de l'Église. Dans la langue de l'Église, on observe l'*itacisme*, c'est-à-dire que l'on prononce η comme *i* : Παράκλητος, *Paraclitus*. Comme, en outre, on conserve l'accentuation grecque, l'*i* est bref et on prononce *e-le-i-son*, en quatre syllabes, et non en trois. *Eleyson* est fautif. STADLER, *Ordo divini officii*, par. II, cap. I, sect. II, § 105.

(4) Le chant du *Kyrie eleison* se trouve, sous une forme ou sous une autre, dans toutes les liturgies de l'Orient et de l'Occident. Selon le deuxième concile de Vaison (529), c'était un usage alors universellement répandu de réciter à la Messe le *Kyrie eleison : frequentius cum grandi affectu et compunctione*. A propos de la différence qui existait de son temps entre l'Église grecque et l'Église romaine, S. Grégoire le Grand écrit à l'Evêque Jean de Syracuse : « Chez les Grecs, tous les fidèles le disent ensemble ; chez nous, au contraire, les clercs le disent et les fidèles le reprennent ensuite ; puis nous disons autant de fois *Christe eleison*, ce qui ne se fait pas chez les Grecs ». — BONA, *Rer. liturg.* l. II, c. IV, § 1. — Dans le rite ambrosien, le prêtre seul dit trois fois *Kyrie eleison*, et à trois reprises différentes : après le *Gloria*, après l'évangile et après la

II. — La répétition du *Kyrie eleison* indique d'une manière générale la force des sentiments, l'insistance, la persévérance, une sorte d'importunité pieuse avec laquelle nous appelons au secours. Il y a, dans ce nombre neuf, c'est-à-dire trois fois trois, un sens mystérieux. On s'adresse aux trois personnes divines séparément, d'abord au Père : *Kyrie, eleison;* puis au Fils : *Christe, eleison;* enfin, au Saint-Esprit : *Kyrie, eleison.* Cette invocation à chacune des personnes de la sainte Trinité est renouvelée à trois reprises, pour montrer que les deux autres personnes sont invoquées en même temps (1), puisque, en vertu de la circumincession, les trois personnes divines sont et vivent éternellement l'une dans l'autre (2).

On a cherché à expliquer ces neuf supplications par d'autres motifs plus édifiants que fondés : on les a rapportées, par exemple, à neuf espèces de péchés et de besoins ; on a dit aussi que nous exprimons par là notre désir de nous unir aux neuf chœurs des anges (3).

III. — Le *Kyrie eleison* est la seule prière de la liturgie de la Messe qui ait été conservée en langue grecque. La raison principale en est, sans doute, que cette invocation populaire passa, dès les commencements de l'Église, de l'Orient en Occident, où son emploi fréquent la fit connaître et aimer

---

communion. — Autrefois, à Rome, on omettait le *Kyrie* à la Messe, quand on avait récité les Litanies immédiatement auparavant. Telle était encore la coutume au XIIe siècle. « Kyrie non dicitur propter Litaniam processionis, ubi dictum est Kyrie ». *Ordo Rom. XI*, n. 63.

(1) « Quoniam unus est Patris et Filii Spiritus, necesse est ut dum invocatur Pater aut Filius, in Patre et Filio etiam ille qui unus est utriusque Spiritus invocetur », S. FULGENT., *Contra Fabian. fragm.* 31.

(2) « Secunda pars (præparationis) continet commemorationem præsentis miseriæ, dum misericordia petitur, dicendo : *Kyrie eleison,* ter quidem pro persona Patris ; ter autem pro persona Filii, cum dicitur ; *Christe eleison*, et ter pro persona Spiritus sancti, cum subditur : *Kyrie eleison*, contra triplicem miseriam ignorantiæ, culpæ et pœnæ, vel ad *significandum quod omnes personæ sunt in se invicem* ». S. THOM., III q. 83, a. 4.

(3) « Singulis in Trinitate personis ternam miseriam, nimirum culpæ, pœnæ et defectus bonorum spiritualium exponimus, ut oculis misericordiæ suæ nos respicientes auferre dignentur a nobis miseriam culpæ indulgendo, miseriam pœnæ auferendo afflictiones, miseriam defectus donando spiritualia, quibus maxime indigemus ; atque ita SS. Trinitatis misericordia novem choris angelorum aliquando consociemur. Ut autem attentius et devotius hæc verba proferamus, expedit specialim meminisse culparum nostrarum in prima harum vocum recitatione, pœnarum et afflictionum in secunda, ac defectuum in tertia ». VAN DER BURG, *Brevist Elucidat tot. Missæ*, cap. II, § 4.

de tous : c'est pourquoi elle ne fut pas traduite en latin.

Outre les mots grecs *Kyrie eleison*, la liturgie a aussi les expressions hébraïques *Amen, Alleluia, Sabaoth, Hosanna* : on trouve donc réunies dans le sacrifice non sanglant les trois langues qui, jadis sur la croix, annoncèrent au monde la royauté de Jésus Christ (JOAN. XIX, 20) (1).

Le *Kyrie eleison* est comme la proclamation de notre misère : on ne l'omet donc jamais à la Messe. Sa place est parfaitement choisie : il se rattache, d'une part, à l'introït ; il est, d'autre part, une préparation très appropriée au *Gloria in excelsis* ou aux oraisons. L'introït exprime toujours, tantôt avec des transports de joie, tantôt avec l'accent de la plainte ou de l'humble supplication, les pensées dont nous devons être remplis dans la célébration quotidienne de la sainte Messe ; il nous fait entrer, pour ainsi dire, dans la fête du jour. Ce souvenir nous accable bientôt du sentiment de notre indignité, et le cœur se sent involontairement poussé à jeter vers le ciel ce cri, dont la répétition est bien faite pour toucher le cœur de Dieu : *Kyrie, eleison*. Car la miséricorde divine seule peut nous rendre dignes de célébrer convenablement les saints mystères et les fêtes.

La sainte Messe, inaugurée par l'introït, nous amène aussitôt à présenter à Dieu nos demandes particulières ; or le *Kyrie eleison* est éminemment propre à mettre notre âme dans la disposition nécessaire pour bien prier et nous préparer à recevoir les dons de Dieu (2). L'humilité, la confiance, le désir : tels sont les clefs qui ouvrent les trésors de la miséricorde divine ; et dans le *Kyrie eleison* on trouve également l'humble aveu de notre indigence, la ferme confiance dans la pitié de Dieu pour nous, et l'ardent désir de son secours. En outre, le *Kyrie eleison* nous dispose à la récitation des collectes, prières qui partent de la conviction de notre misère et s'appuient sur la miséricorde sans limites

---

(1) « Ecclesia latina merito et satis convenienter retinet voces aliquas, tum græcas, tum hebraicas, eisque utitur in Missa, in Officio, in Litaniis, etc., præsertim *Kyrie eleison ;* id est : Domine, miserere. *Primo*, quia habent peculiarem quandam emphasim, et ob frequentem usum æque intelliguntur ac voces latinæ, *Secundo* retinentur ob venerationem antiquitatis. *Tertio*, ad indicandam Ecclesiæ catholicæ unitatem, præsertim ex populis hebræis, latinis et græcis, quorum omnium litteris conscriptus fuit titulus crucis Christi ». QUARTI, *de Litaniis Sanctorum*, sect. I, punct. VI.

(2) « Ideo et *Kyrie eleison* cantatur ut subsequens oratio sacerdotis exaudiatur. » HONOR. AUGUSTOD, *Gemma animæ*, l. I, c. XCII.— Cfr AMALAR., *de Off. eccles.* l. III, c. VI.

de Dieu. « En contemplant notre détresse, nous apprenons la nécessité de prier ; et en considérant la miséricorde de notre Dieu, nous sentons avec quels ardents désirs nous devons nous adresser à lui. La misère de l'homme et la miséricorde du Dieu Rédempteur sont les deux ailes qui élèvent la prière vers le ciel » (1).

Récitons donc le *Kyrie eleison* avec confiance et humilité ; « approchons-nous avec ces sentiments du trône de la grâce, afin d'obtenir miséricorde et d'y trouver grâce en temps opportun » (Heb. iv, 16) (2).

Le *Kyrie, eleison* est de même une excellente introduction au *Gloria,* qui le suit souvent. La pensée de la générosité de Dieu à notre égard nous excite à lui exprimer notre reconnaissance et à bénir son saint nom. « Cette ardente supplication pour obtenir miséricorde, que les liturgies orientales et occidentales admettent également, semble avoir pris place dans la célébration de la Messe, pour communiquer une efficacité plus grande à l'explosion de joie et de louange du *Gloria in excelsis* qui le suit. Ce sont les abaissements de notre humilité, destinés à faire mieux ressortir notre triomphe » (Wiseman).

IV. — Aussi longtemps que les malheureux enfants d'Ève seront exilés dans cette vallée de larmes, il n'est pas pour

(1) In consideratione miseriæ nostræ discamus, quid nobis necesse sit petere, et in consideratione misericordiæ Dei nostri, quo desiderio debeamus postulare. Istis duabus alis, scilicet *miseria hominis* et *misericordia Dei Redemptoris*, oratio sublevatur ». S. Bonavent. *Specul. discipl.*, part. I, c. xii.

(2) « In omni Dei obsequio, presertim in oratione et laude divina, duo nobis consideranda incumbunt, videlicet *Dei misericordia* et *nostra miseria.* Intelligo autem pro misericordia Dei omnia, quæ ad bonitatem ejus respiciunt, scilicet charitatem ejus et liberalitatem et patientiam super nos. Per nostram vero miseriam universa intelligo, quæ nostram imperfectionem, culpam et fragilitatem concernunt. Hæc igitur intente nobis pensanda sunt, quatenus ex contemplatione divinæ bonitatis et clementiæ respiremus et cum fiducia ad thronum gratiæ accedamus, in plenitudine fidei, certissime agnoscentes, quia quidquid oraverimus Patrem in nomine Filii, dabitur nobis, si tamen perseveranter infatigabiliterque pulsemus. Dici non valet, quantum omnipotenti Deo perseverans ac fiducialis oratio placeat. Ex consideratione vero nostræ miseriæ, humiliemur et displiceamus nobis vilesque simus in oculis nostris... Sic ergo sacrosancta Ecclesia convenienter instituit, ut post introitum, in quo laus Dei cantata est, ad nosipsos redeamus et Dei misericordiam imploremus dicentes : Kyrie eleison, id est, Domine miserere. Et dicitur novies, quatenus nostram imperfectionem novies profitentes ad perfectionem ac societatem novem ordinum angelorum perducamur ». Dion. Carthus. *Exposit. Missæ*, art. 9

eux de prière plus nécessaire et plus naturelle que le *Kyrie eleison*, ce cri du cœur, cette demande de pardon au Dieu trois fois saint (1), compatissant et plein de tendresse, patient et tout rempli de miséricorde (Ps. CII, 8). L'homme, né de la femme, vit peu de temps, et il est plein de misères (JOB, XIV, 1); tous ses jours sont riches en douleurs et en chagrins (ECCLE. II, 23). Qui pourrait énumérer les péchés, les tentations, les dangers, les défauts, les vices, les souffrances, les soucis, les contrariétés et les tristesses qui fatiguent sa tête et oppressent son cœur ? Il ne trouvera délivrance et consolation qu'en Dieu, qui est bon et dont la miséricorde est éternelle (Ps. CXVII, 1). Comme un père a pitié de ses enfants, ainsi Dieu a pitié de ceux qui le craignent : car il connaît notre nature et sait que nous sommes poussière (Ps. CII, 13, 14). Sa pitié nous conduit tous les jours de notre vie (Ps. XXII, 6) ; semblable à un astre toujours resplendissant, elle brille sur le matin de notre existence comme sur son déclin. « Bénis donc le Seigneur, ô mon âme ! et n'oublie jamais ses bienfaits. Il pardonne toutes tes iniquités, il guérit toutes tes maladies. Il rachète ta vie de la mort, il te couronne de sa miséricorde et de ses grâces. Il comble de biens tes désirs ; ta jeunesse se renouvellera comme celle de l'aigle. Le Seigneur fait miséricorde et justice à tous ceux qui souffrent injustice » (Ps. CII, 2-6). Mais, pour obtenir la plénitude de la compassion divine, le *Kyrie eleison* doit s'élancer d'un cœur vivement convaincu de sa misère (2).

---

(1) « Inter omnia verba deprecativa verbum hoc *miserere* videtur efficacissimum et insuperabile esse, et Omnipotenti quodammodo prævalere. Nam quidquid dicenti *Miserere* dixerit Deus, ipse orans opponere potest et dicere : *Miserere*. Si dixerit Deus : Impius es et omni misericordia mea indignus, respondeat miser : *Miserere*. Nam quia indignus sum, imo indignissimus et quasi infinite indignior quam ego ipse comprehendere valeo, ideo dico et oro : *Miserere mei*. Et quidquid huic orationi objiciatur, scilicet quod non oro ex zelo justitiæ. et charitatis affectu, idem verbum resumam dicamque : *Miserere*. Etenim quia ex zelo justitiæ et charitate non oro, peto ut mihi miserrimo miserearis et des mihi ex zelo justitiæ atque ex charitate et ut tibi placeat orare. A tua justitia ad tuam misericordiam confugio, quæ in infinitum major est omni malitia et miseria mea : ideo *miserere mei*, a cujus verbi prolatione nunquam cessabo ». DION. CARTHUS., *de Orat.* art., 27.

(2) « Constat ex his, cum quanta humilitate et affectione contritioneque cordis hæc sanctissima verba *Kyrie eleison* dicenda sunt, non cursorie, sed morose, quatenus presbyter omne genus peccati sibi indulgeri desideret, et tanto hæc verba ferventius dicat, quanto ea sæpius iterat. Nam et ideo sæpius iterantur, ut semper devotius explicentur ». DION. CARTHUS. *Exposit. Missæ*, art. 9.

§ 38. — *Le Gloria in excelsis.*

I. — Le *Kyrie eleison* est souvent suivi du *Gloria in excelsis Deo*. Ce chant est nommé *grande doxologie*, par comparaison avec le *Gloria Patri*, parce qu'il contient la louange plus explicite et plus détaillée de la sainte Trinité.

On le nomme aussi l'*hymne des anges* (1), parce que ses premières paroles furent chantées par les anges dans les campagnes de Bethléem à la naissance de Jésus Christ.

On ne connaît pas avec certitude l'auteur de ce cantique, c'est-à-dire des paroles ajoutées au chant des anges ; ce qui est hors de doute, c'est que le *Gloria* est d'origine grecque et nous arrive de l'Orient (2). Le texte latin n'est donc point une composition originale, mais une traduction libre, une imitation du texte primitif grec, attribuée avec assez de motifs à saint-Hilaire de Poitiers (+ 366).

C'était déjà en Orient, au III[e] siècle, un usage traditionnel d'employer la grande doxologie dans la liturgie, non pas dans le sacrifice eucharistique, mais comme prière du matin dans l'office divin. Aujourd'hui encore les Grecs ne le récitent pas à la Messe ; les paroles des anges seules, sans les additions qui les développent, apparaissent dans quelques liturgies orientales, par exemple, dans celle de saint Jacques, où on les répète trois fois.

Nous n'avons que des données incertaines sur l'introduction du *Gloria* dans la liturgie romaine (3). A l'origine et

---

(1) Le *Gloria in excelsis* est nommé *hymne des anges* ; le *Te Deum*, *hymne de S. Ambroise et de S. Augustin* ; la préface, *hymne de gloire*. Dans ces expressions, le mot *hymne* n'est pas pris comme terme technique, mais dans un sens large, pour signifier chant de louange. Dans un sens restreint, on entend par hymne un chant rythmé, employé dans les offices liturgiques pour exprimer des sentiments religieux.

(2) On rencontre la grande doxologie, comme prière du matin ecclésiastique, dans les *Constitutions apostoliques*, qui datent du III[e] siècle (l. VIII, c. XLVII). La forme est différente, mais c'est sans doute le texte original.

(3) D'après le *Liber pontificalis*, le pape Télesphore († 136 ou 138) prescrivit l'hymne des anges pour la nuit de Noël ; le pape Symmaque († 514) en ordonna également la récitation, les dimanches et aux fêtes des martyrs. « Telesphorus constituit, ut .. Natali Domini noctu missæ celebrarentur... et ante sacrificium hymnus diceretur angelicus, hoc est, *Gloria in excelsis Deo* ». — « Symmachus constituit, ut omni die dominica vel natalicia martyrum *Gloria in excelsis* ymnus diceretur ». DUCH. I. 129. 263. — Vers le milieu du XI[e] siècle, la règle du Sacramentaire de S. Grégoire était encore en vigueur : « Dicitur *Gloria in excelsis*

pendant longtemps encore son usage fut très restreint : on l'employait surtout en témoignage d'allégresse, à Noël et à Pâques (1). Jusque vers la fin du XIe siècle, on observa la rubrique du Sacramentaire de saint Grégoire qui permettait ou prescrivait la récitation du *Gloria*, aux évêques, tous les dimanches et toutes les fêtes, et aux prêtres le jour de Pâques seulement. A partir du XIIe siècle, ce privilège épiscopal s'étendît peu à peu aux prêtres. Depuis la revision du Missel sous le pape saint Pie V (+ 1572), la règle est celle-ci : toutes les fois que l'on récite le *Te Deum* aux matines de l'office du jour, on dit le *Gloria* à la messe conforme à cet office ; lorsque le *Te Deum* est omis à l'office, on supprime également le *Gloria*. Le jeudi saint (2) et le samedi saint (3), on récite le *Gloria* à la messe bien que le *Te Deum* ne se rencontre pas à la fin de matines. Ce n'est là qu'une dérogation apparente à la règle donnée plus haut : la messe de ces deux jours a un caractère joyeux qui contraste avec la tristesse qui règne dans l'office. Le *Gloria* et le *Te Deum* sont des cantiques pleins d'allégresse et d'enthousiasme : ils se taisent dans les jours et dans les temps consacrés à la pénitence et

---

Deo. — Si episcopus fuerit, tantummodo die dominico sive diebus festis ; a presbyteris autem minime dicitur nisi soloin Pascha ». — Cfr BERN. AUGIENS (+ 1048), *Libell, de quibusdam reb. ad Miss. offic. pertinent.*, cap. II.

(1) Jusqu'au IXe siècle, le *Gloria* se chantait, comme aujourd'hui le *Te Deum*, dans les actions de grâces solennelles, au moyen âge, il fut orné, comme le *Kyrie eleison*, de toute sorte d'addition que l'on nommait *tropes* (*tropus*, *id est*, *conversio*). BONA, *Rer. liturgic.* l. II, c. IV, § 6. Ces interpolations, ces ornements du texte liturgique n'étaient usités qu'aux jours de fête ; ils étaient réunis souvent dans des livres spéciaux (*libri troparii* vel *troponarii*). Cfr L. GAUTIER, *Histoire de la poésie liturgique*. — Un de ces *Gloria* amplifiés se récitait encore en divers lieux lors de la revision du Missel, malgré la défense qui en avait été faite, c'était le *Gloria Marianum*. C'est pour ce motif que dans l'*Ordo Missæ* du Missel romain, on ajouta la prescription formelle : *Sic dicitur Gloria in excelsis Deo, etiam in Missis beatæ Mariæ, quando dicendum est*.

(2) « Ob Eucharistiæ institutionem est, quod in hoc die, cum omnes horæ sint flebiles, *sola missa est solemnis*, tanquam in suo natali, scilicet in die suæ institutionis ». LUDOLPHI DE SAXON. *Vita Jesu Christi*, II part. c. LVI, n. 2.

(3) « In missarum solemniis *Gloria in excelsis Deo* canitur : hoc quippe pro baptizandis agitur, ut nimirum illucescente jam resurrectionis gloria in morte Domini baptizari videantur, ideoque missa, quæ intra ipsum diem prohibetur, nocte celebrari præcipitur... Unde et eadem missa videtur esse simul quodammodo quadragesimalis atque paschalis, dum postquam *Alleluia* canitur, mox etiam *Tractus*, qui Quadragesimæ proprius est, adhibetur ». S. PETR. DAMIAN., *de celebrand. Vigil.*, c. IV.

au deuil, ou du moins privés de tout caractère de fête (1).

La grande doxologie est conçue en ces termes :

Gloria in excelsis Deo, et in terra pax hominibus bonæ voluntatis.	Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.
Laudamus te. Benedicimus te. Adoramus te. Glorificamus te.	Nous vous louons. Nous vous bénissons. Nous vous adorons. Nous vous glorifions.
Gratias agimus tibi propter magnam gloriam tuam. Domine Deus, Rex cœlestis, Deus Pater omnipotens.	Nous vous rendons grâces à cause de votre grande gloire, Seigneur Dieu, roi du ciel, Dieu Père tout-puissant.
Domine, Fili unigenite, Jesu Christe, Domine Deus, Agnus Dei, Filius Patris. Qui tollis peccata mundi, miserere nobis. Qui tollis peccata mundi, suscipe deprecationem nostram. Qui sedes ad dexteram Patris, miserere nobis.	Seigneur, Fils unique de Dieu, Jésus Christ. Seigneur Dieu, Agneau de Dieu, Fils du Père. Vous qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous. Vous qui effacez les péchés du monde, recevez notre prière. Vous qui êtes assis à la droite du Père, ayez pitié de nous.
Quoniam tu solus Sanctus, tu solus Dominus, tu solus Altissimus, Jesu Christe, cum Sancto Spiritu, in gloria Dei Patris. Amen.	Car vous êtes le seul Saint, le seul Seigneur, le seul Très Haut, ô Jésus-Christ ! avec le Saint Esprit, en la gloire de Dieu le Père. Ainsi soit-il.

Le *Gloria* est le chant sublime du triomphe et de la rédemption. Une partie de ses paroles est sortie de la bouche des anges, l'autre a jailli du cœur de l'Église. Les chœurs célestes l'ont entonné à la naissance du Sauveur ; l'Église, initiée aux secrets de Dieu, l'a continué et achevé (2). Dans les cam-

(1) A la fin du XI° siècle, le Microloge (c. II) écrit : « In omni festo, quod plenum habet officium, excepto intra Adventum Domini et Septuagesimam et Natali Innocentium, tam *presbyter* quam episcopus *Gloria in excelsis* dicunt. Quod etiam nunquam post meridiem legitur dicendum nisi in Cœna Domini, ubi chrisma conficitur, et in sabbatis Paschæ et Pentecostes ». D'après Amalaire (lib. IV, c. XXX), déjà au IX° siècle, le *Gloria* était omis pendant l'Avent *in aliquibus locis*. Honorius d'Autun († 1145) dit la même chose au XII° siècle (*Gemma anim.*, l. III, c. I). Au contraire, jusque vers la fin du XII° siècle, l'Église romaine solemnisait les dimanches de l'Avent comme les fêtes ; elle prenait les ornements blancs et disait le *Gloria in excelsis*. Cfr *Ordo Rom. XI*, n. 4. A partir de cette époque elle accepta en ce point la pratique déjà ancienne d'autres Églises : « ut hymnus angelicus *lætius solemniusque* Dominici Natalis die repeteretur. »

(2) « Hymnum angelicum, in quo paucis verbis quædam ab angelis circa nativitatem dominicam in laudem Dei sunt prolata, sequentes SS. Patres ad communem sanctæ et individuæ Trinitatis laudationem dulcissimas et congruentissimas dictiones addiderunt, ut sicut ejus principium a cœlestibus est ordinatum ministris, ita etiam tota ejus series divinis esset plena mysteriis. » WALAFRID. STRABON., *de Rebus ecclesiast.*, cap. XXII.

pagnes de Bethléem (1), les voix angéliques, puissantes comme le tonnerre, fortes et mélodieuses comme le bruit des grandes eaux, le firent entendre. « Lorsque Dieu fonda la terre, les astres du matin étaient dans la jubilation et les anges tressaillaient d'allégresse » (Job. xxxviii, 4-7). Mais ces chants joyeux s'étaient tus depuis le péché de l'homme : tout ce que la terre avait conservé d'émotions saintes, tout ce que l'homme avait gardé de lumière pour le guider dans la nuit des siècles, c'était l'espérance et le désir du Sauveur. A sa naissance, l'heure des tressaillements avait sonné de nouveau pour les anges. Au milieu des soupirs, des plaintes, de l'attente universelle du monde déchu, leur chant de gloire retentit. Il s'abaisse sur la terre comme une pluie bienfaisante : il rafraîchit et vivifie. Tout ce que l'homme désire et attend, tout ce dont il a besoin se trouve dans ces mots : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté » (Luc. ii, 14). Les anges glorifient le petit enfant couché dans la crèche. Sa naissance a rendu à Dieu sa gloire, et aux hommes, la paix. Voilà pourquoi les milices célestes se réjouissent de nouveau. La fleur est sortie de la tige de Jessé ; elle s'est montrée à Bethléem, à minuit, et a rempli soudain le monde de ses parfums, bien que l'hiver fût froid et sombre. Comment le ciel ne se serait-il pas ouvert ? comment les anges n'auraient-ils pas entonné les divines mélodies que la terre n'avait jamais entendues, mélodies telles qu'il en fallait pour célébrer le triomphe de l'amour infini du Dieu éternel ? Les hauteurs se renvoyaient les échos de cette glorieuse harmonie ; les nuées tremblaient, ébranlées par les ondes sonores qu'elle excitait. Dans les forêts, le vent du soir faisait silence, et les ruisseaux et les fleuves, qui reflétaient la lumière des étoiles, coulaient plus doucement pour mieux entendre. La terre sentait s'alléger le poids de la faute, et les mondes lointains qui se balancent dans les espaces sans limites, furent comme inondés de ces chants angéliques.

Gloria in excelsis Deo, et in terra pax hominibus bonæ voluntatis ! « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ! » C'est ce que nous répétons à la Messe avec les chœurs célestes : car, à l'autel, ce souhait de bonheur du Ciel, cette joyeuse nouvelle apportée par les envoyés de Dieu s'accomplit pleinement et mystérieusement tous les jours. Là, Dieu reçoit le plus grand

---

(1) P. Faber, *Bethléem*.

honneur, la gloire la plus élevée : une Personne infinie, l'Homme Dieu, s'anéantit et s'immole pour reconnaître et adorer la majesté divine. L'homme y trouve aussi la paix véritable : car le sacrifice de Jésus Christ nous obtient le pardon, la grâce et la félicité. Les premiers mots *Gloria Deo* et *pax hominibus* forment comme le thème de tout le cantique. C'est à la fois un hymne de louange, de remerciement et de prière ; les actes d'adoration sont interrompus par des actions de grâces et des supplications, qui contribuent à leur tour à la gloire de Dieu.

Gloria in excelsis! « Gloire à Dieu dans les hauteurs! » (1) Les hiérarchies célestes ne se lassent jamais de louer et de glorifier Dieu. Dans une de ses visions, saint Jean entendit ce chant des anges : « Réjouissons-nous, tressaillons d'allégresse et rendons-lui gloire » (APOC. XIX, 7). Ce cantique à la gloire du Très-Haut, entendu jadis dans les campagnes de Bethléem, doit être redit par toute créature, surtout par les hommes. C'est pour glorifier Dieu que scintillent les étoiles, que s'épanouissent les fleurs, que la mer mugit, que les oiseaux gazouillent. Mais la voix de l'homme loue le Créateur par des accents bien plus méritoires et plus sublimes, parce qu'il est doué d'intelligence et de liberté (2). Disons

(1) Après le mot *gloria* on sous-entend tantôt le mot *est*, tantôt le mot *sit ;* les mots *in excelsis* se rapportent au mot *cœlis*, et peuvent être rapprochés de *gloria* ou de *Deo*, de sorte que le sens est : les anges dans les cieux louent ; ou : puissent-ils louer Dieu ! ou bien : Dieu est glorifié dans les cieux ; ou : puisse Dieu être glorifié dans les cieux ! Cfr MALDONAT. et CORNEL. A LAP., *in Luc.* II, 14.

(2) Dans les mots *laudare*, *benedicere*, *adorare* et *glorificare*, ici employés, il faut considérer la signification particulière de chaque expression et leur suite. La pensée générale de ces quatre termes est celle d'« honorer ». *Honor est testimonium et signum quodlibet excellentiæ vel virtutis.* Ils désignent le culte divin, mais de quatre manières différentes. La louange et la bénédiction sont un témoignage d'honneur qui consiste à reconnaître et à proclamer les perfections, les privilèges, les vertus et les mérites d'un autre. « Laus Dei est sapida quædam cognitio majestatis et perfectionis divinæ, ejusque per verba interiora et exteriora magnificatio et exaltatio » (ALVAREZ DE PAZ, *de Inquisitione pacis sive studio orationis*, l. IV, p. III, c. XIV). Les mots *laudare* et *benedicere* sont souvent pris indifféremment l'un pour l'autre, dans les psaumes, par exemple. Ici, on peut cependant marquer leur différence : *benedicere* indique une louange plus ardente et plus forte, comme on le voit dans la formule doxologique de la liturgie : *Benedictus Deus.* L'emploi liturgique de cette formule imprime à ce mot *benedictus* une certaine solennité et se dit, dans l'Ancien Testament, presque toujours, dans le Nouveau, toujours, de Dieu. Il est appliqué à Jésus Christ en tant que Dieu dans l'Épitre aux Romains (IX, 5). L'adoration (*latria soli Deo debita*) ne se distingue pas seulement de la louange et de la bénédiction par son intensité, mais

donc de tout notre cœur : « Nous vous louons ». Oui, nous louons le Seigneur, parce qu'il est grand et digne de louange, et que sa miséricorde est infinie (Ps. CXLIV, 3). Proclamons à haute voix sa puissance et sa majesté sans limites, sa miséricorde éternelle, sa bonté, sa justice, son incommensurable sainteté, ses voies et ses conseils impénétrables. Pourrions-nous manquer jamais d'un digne sujet de louange, si nous considérons la beauté, la splendeur de l'essence divine, le nombre et la grandeur de ses œuvres, ses merveilles, sa tendresse ? C'est, pour le prêtre, le plus doux des devoirs de toujours louer Dieu, de se séparer du monde sept fois le jour pour chanter ses louanges (1).

Benedicimus te. « Nous vous bénissons » (2). La bénédiction est une louange pleine d'enthousiasme et d'élan ; elle jaillit d'un sentiment qui nous domine entièrement et que nous offrons à Dieu, surtout en tant qu'il est la source de tous les biens et de toutes les grâces que nous obtenons. La considération de ses bienfaits enflamme notre cœur et nous excite à bénir le nom du Seigneur, digne de toute louange (3). L'Apôtre des Gentils nous presse de bénir ce saint nom : « Que la parole de Jésus Christ demeure en vous avec plénitude et vous comble de sagesse ; instruisez-vous et exhor-

---

encore par son essence. C'est dans ce sens restreint qu'il faut prendre ici ce mot, qui souvent désigne le culte religieux en général. Lorsque la reconnaissance du souverain domaine de Dieu et de notre dépendance absolue de Dieu s'ajoute à la louange et à la bénédiction, on a l'adoration. Une autre qualité jointe à ces actes forme la glorification. La glorification s'efforce de publier, de manifester aux autres l'amour, la louange, la vénération de celui que l'on bénit et que l'on adore. « Gloria idem fere est quod glorifica laus : addit enim effectum quemdam, quem laus efficit in aliis, scilicet bonam existimationem de re laudata. Est enim gloria clara cum laude notitia : unde glorificare aliquem nihil aliud est quam eum ita laudare, ut apud alios bona ejus existimatio inde oriatur ». Cfr SUAREZ, in III, dist. 51, sect. I, n. 1-4.— TANNER, *Theol scholast.*, tom. III, disput. V, *de Relig.*, quæst. 2, dub. 1, n. 34-37.

(1) « Non est laboriosa, sed amabilis et optanda servitus, in Dei laudibus perpetuo assistere ». BEDA, lib. I. hom. IX.

(2) Cfr S. AUGUST. *Enarrat.* in ps. LXVI, n 1. « Benedicimus Deum, in quantum ejus bonitatem corde recognoscimus et ore confitemur ». S. THOM., in Ep. ad Rom. cap. 1, lect. 7.

(3) *Benedicimus te*, scil. bonum de te vel tibi dicimus. Nos benedicimus Deo, et Deus benedicit nobis, sed differenter valde. Nam benedictio Dei est collatio munerum divinorum et multiplicatio eorumdem : benedictio igitur Dei est causa bonitatis et gratiæ et sanctitatis in nobis. Benedictio vero, qua nos Deum benedicimus, est quædam professio, qua omnia bona Deo adscribimus tanquam fonti bonitatis et sanctitatis ac gratiæ » DION. CARTHUS. *Exposit. Missæ*, art. 10.

tez-vous les uns les autres par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, chantant de cœur avec édification les louanges du Seigneur (Col. III, 16). Chantez et louez le Seigneur dans vos cœurs » (Eph. V, 19), pour tous les biens que vous avez reçus de lui.

Adoramus te. « Nous vous adorons ». L'adoration l'emporte sur la louange et la bénédiction ; c'est le culte le plus élevé, il est dû à la souveraine Majesté et ne peut être rendu à une simple créature. Par l'adoration, l'homme offre ses hommages à Dieu comme à un être infiniment parfait, devant qui toutes les créatures ne sont qu'un pur néant (1). Elle provient de l'amour parfait pour Dieu, et c'est, par conséquent, la prière spéciale des anges et des saints. Le ciel est le lieu de l'adoration éternelle de l'auguste Trinité. Mais nous devons aussi, dans cette vallée de larmes, lui offrir nos adorations, avec une joie mêlée de crainte et de respect ; nous devons adorer le Seigneur, nous prosterner et pleurer devant Celui qui nous a créés (Ps. XCIV 6), afin que le ciel et la terre unis forment un chœur immense d'humbles adorateurs.

Glorificamus te. « Nous vous glorifions ». Dieu a tout fait pour lui-même (Prov. XVI, 4), c'est-à-dire pour sa gloire ; il a appelé, racheté et sanctifié les fidèles, pour qu'ils soient à la louange de la gloire de sa grâce (Eph. I, 6). Toutes les créatures n'ont pas d'autre fin que de glorifier Dieu à leur manière. Tout ce que nous faisons, doit promouvoir la plus grande gloire de Dieu : *Omnia ad majorem Dei gloriam.* Nous proclamons cette gloire surtout par la louange, la bénédiction et l'adoration : nous rendons ainsi un témoignage public de sa puissance, de sa sagesse et de sa bonté ; nous reconnaissons ses perfections absolues et son souverain domaine, nous publions son nom qui est admirable sur toute la terre, et sa gloire qui est élevée au-dessus des cieux (Ps. VIII, 2) (2). C'est à quoi nous exhorte le Psalmiste. « Appor-

---

(1) « *Adoramus te*, id est, singulari et excellentissimo cultu honoramus te, tanquam primum atque altissimum principium, qui solus nullius eges, a nullo dependes, omnia potes, omnia vides, solus propria virtute juvare salvareque potes, imo et obdurare et perdere quemadmodum in Deuteronomio legitur : « Ego occidam et ego vivere faciam ». Est autem adoratio cultus et actus latriæ soli Deo exhibendus ». Dion. Carthus. *l. c.*

(2) « *Glorificamus te.* Dicimur Deum sanctificare vel magnificare, dum ei in sanctitate et æquitate servimus sicque eum magnum et sanctum esse ostendimus. Sic quoque Deum glorificamus, dum nomen ipsius aliis manifestamus, ac per hoc ipsum famosum et in animo aliorum gloriosum efficimus ». Dion. Carthus, *l. c.*

tez à Dieu la gloire et l'honneur, apportez au Seigneur la gloire pour son nom, adorez le Seigneur dans son saint tabernacle » (Ps. XXVIII, 2).

Maintenant l'hymne de la gloire se transforme en un chant de reconnaissance presque extatique. *Gratias agimus tibi propter magnam gloriam tuam.* Nous vous rendons grâces à cause de votre grande gloire ». Ce sont là des accents sublimes, des paroles profondes et mystérieuses, qui ne peuvent sortir que d'une charité pure et enflammée. On remercie Dieu de ses grâces et de ses bienfaits ; mais comment lui témoigner de la reconnaissance à cause de sa grande gloire ? Un grand nombre d'interprètes ont cherché à résoudre cette difficulté, en comprenant par ce mot *gloire*, vers laquelle se porte notre gratitude, seulement ou son incarnation ou sa miséricorde. Cette explication est beaucoup trop restreinte. Il faut prendre ici ce mot dans sa signification la plus étendue : il s'applique à la gloire intérieure et éternelle, comme à la gloire extérieure et temporelle de Dieu. Nous le remercions pour *sa grande gloire* qu'il possède de toute éternité en lui et par lui ; nous le remercions aussi et surtout à cause de *sa grande gloire* qu'il s'est acquise dans le temps par les œuvres de ses mains.

En lui-même et de sa nature, Dieu est infiniment glorieux et digne de gloire ; il est la gloire même, vivante et incréée. Nous pouvons admirer et adorer cette gloire intime, immuable et impénétrable ; elle peut aussi être pour nous un objet d'actions de grâces, en tant que, par l'amour infini de Dieu, elle est devenue comme notre propriété et une source de saintes joies (1). L'amour de bienveillance nous unit intimement à Dieu. « Celui qui demeure dans la charité, demeure en Dieu, et Dieu demeure en lui (I JOAN. IV, 16) ». — « Celui qui s'attache à Dieu, devient un seul esprit avec lui » (I COR. VI, 17). Par suite de cette union, nous considérons les biens de Dieu comme notre propriété ; nous nous réjouissons de ses perfections infinies et de sa gloire plus que de nos avantages

---

(1) « Gaudium est quies animi in bono suo jam adepto. Bonum autem proprium non solum est quod quisque in se habet, sed etiam quod habet in aliis sibi conjunctis. Aspicies ergo Dominum ut benignissimum et dilectissimum Patrem tuum, a quo genitus es, et (ut speras) ad æternam hæreditatem efficaciter vocatus, et omnia ejus bona propria reputabis. Gaudebis de omnibus perfectionibus Dei tui, ut de ejus sapientia, bonitate et potentia et reliquis, ut de bonis benignissimi Patris tui. Et sufficiat tibi quod ipse sit infinite beatus et dives, adeoque exultes de gloria ejus ». ALVAREZ DE PAZ, *de Inquisitione pacis sive studio orationis*, l. VI, p. III, c. XII, exercit. 11.

propres, puisque nous devons aimer Dieu plus que nous-mêmes (1). Aussi l'amour pour Dieu contenu dans le bonheur du ciel fait que les plus grandes délices des bienheureux ne consistent point dans la joie de posséder le souverain bien, mais dans la joie de la gloire et de la béatitude de Dieu lui-même ; et leur perfection personnelle les réjouit plus encore parce qu'ils plaisent à Dieu et procurent ainsi sa gloire que parce qu'ils ont en eux-mêmes cette joie et cette gloire. « L'âme qui est en l'exercice de l'amour de complaisance, crie perpétuellement en son sacré silence : Il me suffit que Dieu soit Dieu, que sa bonté soit infinie, que sa perfection soit immense ; que je meure ou que je vive, il importe peu pour moi, puisque mon cher bien aimé vit éternellement d'une vie toute triomphante » (2). Rien ne ravit, ne béatifie plus l'âme qui aime, que la contemplation de la majesté infinie de Dieu, de sa beauté, de sa bonté, de sa sagesse, de sa puissance et de sa miséricorde. Aussi n'y a-t-il point lieu d'être surpris qu'elle éclate en un cantique d'action de grâces à cause de la grande gloire éternelle et immense de Dieu.

Mais nos actions de grâces se rapportent surtout à sa gloire extérieure, qui remplit le ciel et la terre. La magnificence du Créateur et du Rédempteur resplendit partout à nos yeux. Par les œuvres de sa puissance, par celles de son amour et de sa miséricorde, le Seigneur a manifesté au dehors sa gloire intime et cachée dans une lumière inaccessible. En opérant hors de lui, Dieu se glorifie et doit nécessairement se glorifier. Mais cette glorification de Dieu dans la création nous apporte, à nous, hommes, utilité et profit et fait notre bonheur (3). La gloire de Dieu est notre salut : ce qui est glorieux pour lui est pour nous plein de grâces et de bénédictions. Considérez la création du ciel et de la terre, la conservation et le gouvernement du monde, l'incarnation, la vie, les

---

(1) Cfr Thom., 2. 2, q. 28, a. 1. « Non dubito, imo certus sum, quod plus gaudent angeli et animæ sanctæ de magnificentia honoris sui, quam de magnificentia gloriæ suæ ». S. Bonavent., *Stimul. amor.*, p. III, c. xvii.

(2) S. François de Sales, *Tr. de l'âm. de Dieu*, liv. V, ch. iii.

(3) « Deus omnia operatus est propter se, hoc est, operatus est omnia ad hoc, ut suam bonitatem, sapientiam, potentiam, magnificentiam, gloriam, etc., creaturis ostenderet et communicaret, quod est bonum creaturarum, non Dei. Deus enim ex hac sui communicatione nihil acquisivit, cum nihil ei addi possit (unde et gloria qua eum glorificant homines, angeli et creaturæ omnes, nihil ei addit, cum ipse in se habeat gloriam increatam et infinitam) ; sed creaturæ suam essentiam, proprietates, dotes, omneque bonum suum hauserunt a Deo ». Cornel. a Lap., *in Prov. Salom.* xvi, 4.

souffrances, la mort, la résurrection et l'ascension de Jésus Christ, la mission du Saint Esprit, l'institution du sacrifice eucharistique et des sacrements, la conduite de l'Église à travers les combats et les tempêtes de tous les siècles, la sanctification et la béatitude de l'homme, la transformation future de l'univers : toutes ces œuvres ont, à la vérité, pour but premier la gloire de Dieu, mais elles sont aussi le fondement du salut de l'homme. « Tout existe à cause des élus » (I Cor. iii, 22) ; « les élus eux-mêmes existent pour la louange de la gloire divine » (Eph. i, 12). Notre bien suprême, c'est-à-dire notre félicité éternelle, est la plus grande gloire de Dieu ; nulle part Dieu n'est plus glorifié que dans le ciel, où les bienheureux contemplent, louent et adorent son infinie bonté et sa beauté sans voiles (1). Les actions de grâces que nous offrons à Dieu à cause de sa grande gloire, se rapportent donc principalement aux œuvres merveilleuses et aux voies admirables de Dieu dans le règne de la nature, de la grâce et de la gloire, desquelles provient notre béatitude éternelle (2).

L'Église ne dit pas : « Nous vous remercions de vos bienfaits et de vos miséricordes » ; elle emploie une tournure bien plus belle et plus profonde, en disant : « Nous vous remercions à cause de votre grande gloire ». Cette manière de parler exprime le plus pur amour de complaisance, un amour qui s'oublie lui-même, ne songe pas à son avantage propre, mais seulement à la gloire de son Seigneur bien aimé. Cette louange et ces actions de grâces s'adressent à la première personne divine, à Dieu, le Seigneur, le roi du ciel, le Père tout-puissant, qui est juste dans toutes ses voies et saint dans toutes ses œuvres ; dont le royaume est éternel et dont la domination dure de génération en génération (Ps. cxliv, 13, 17).

---

(1) « Dei glorificatio completur ipsa exaltatione et beatitudine sanctorum, seu potius ipsa exaltatio et beatitudo sanctorum est suprema Dei gloria objectiva et formalis, quod Deus ut summum bonum a creatura per visionem, amorem et inde consequentem beatitudinem in perpetuas æternitates possidetur ». Franzelin, *de Deo uno*, thes. 29.

(2) « Dum Deus spectat suam summam gloriam, eo ipso necessario spectat et intendit summum bonum nostrum, quia summa ejus gloria est summum bonum nostrum, et summum bonum nostrum non potest esse nisi summa ejus gloria. Unde *non minus Deo gratias agere debemus quod quærat gloriam suam, quam quod quærat salutem nostram, quia gloria ejus est nostra salus.* Hoc in hymno angelico Ecclesia innuit cum ait : « Gratias agimus tibi propter magnam gloriam tuam » ; beneficia enim ipsius in nos sunt gloria ejus ». Lessius, *de Perfect. divin.*, l. XIV, c. iii.

Des hauteurs sacrées et enflammées de la louange de Dieu le *Gloria* descend maintenant dans les profondeurs de l'humble prière ; on arrive à l'explication des paroles des anges : *In terra pax hominibus bonæ voluntatis*. « Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté » (1). La paix avec Dieu nous est apportée par l'Enfant couché dans la crèche, lequel, par sa mort sur la croix, a réconcilié et pacifié tout ce qui est sur la terre et dans les cieux (Col. I, 20). La réconciliation du ciel et de la terre : voilà la cause de l'allégresse des anges, ce qui les amène dans les campagnes de Bethléem, près de cet Enfant qui veut vivre et mourir dans ce but. Jésus-Christ est la paix (Mich. V, 5), le prince de la paix (Is. IX, 6) : il a rendu au monde la paix que le monde avait perdue.

Cette paix renferme en elle-même tous les salutaires effets de la Rédemption ; c'est le fruit céleste de la justification, accordé à tous ceux dont la volonté est vraiment bonne, c'est-à-dire soumise à Dieu et unie à lui par la charité. Le Seigneur nous a laissé cette paix qui est sienne, que le monde ne peut ni donner ni enlever ; il nous la communique surtout par le sacrifice quotidien de nos autels. Empressons-nous donc vers ce Bethléem, ce Golgotha mystique : là nous trouverons l'Enfant divin, l'Agneau du sacrifice, et près de lui nous obtiendrons la paix pour le temps et pour l'éternité, la paix de Dieu, la paix de l'âme et du cœur. L'hostie pacifique de l'autel dissipe la douleur, porte les cœurs à la reconnaissance, à l'amour, à la joie céleste. Et quand aurions-nous plus besoin de cette paix, que dans nos temps troublés et malheureux, dans un monde si ébranlé et privé de tout repos ?

Il n'y a dans les trésors des largesses divines, dit saint Léon dans son sixième discours pour Noël, rien de meilleur que la paix qui a été chantée par les anges à la naissance du Sauveur. Cette paix est le repos des saints et la demeure de l'éternité. Ici-bas nous ne la posséderons jamais complètement : toujours nous aurons à soupirer plus ou moins sous le poids de la peine et de la misère, toujours notre refuge sera la miséricorde de Notre Seigneur. Aussi, même au

---

(1) On traduit et on interprète aussi, d'après le texte grec : « Paix aux hommes de la complaisance, du bon plaisir » : c'est-à-dire à ceux sur lesquels, par suite de l'Incarnation et de la Rédemption, repose la bonne volonté, la bienveillance de Dieu, et non plus sa colère. En grec, les mots *bonne volonté* se traduisent par εὐδοκίας : cette expression désigne toujours, dans la sainte Ecriture, la bonté, l'amour de Dieu pour les hommes. « Et in terra pax hominibus bonæ voluntatis, id est, iis, quos Deus amavit, qui Deo placuerunt, quos bona Deus prosecutus est voluntate ». Maldonat., *in Luc.* II, 14.

milieu de la jubilation du *Gloria*, le souvenir de notre faiblesse, de nos fautes, de notre indigence revient à notre pensée : après l'enthousiasme de la louange, nous faisons entendre de nouvelles supplications, plus pressantes et plus expressives. Nous nous adressons à Jésus Christ (1), et nous lui présentons les motifs les plus puissants pour le déterminer à « écouter notre voix et à remarquer notre prière » (Ps. CXXIX, 2).

Domine, Fili unigenite, Jesu Christe. Domine Deus, Agnus Dei, Filius Patris. « Seigneur, Fils unique, Jésus Christ. Seigneur Dieu, Agneau de Dieu, Fils du Père ». Dans cette invocation, l'Église s'épuise en louanges, pour ainsi dire, en l'honneur de son chef et de son céleste Époux. Elle célèbre sa divinité et son domaine sur toutes les créatures ; elle le glorifie comme le Fils unique engendré par le Père avant l'étoile du matin, c'est-à-dire avant tous les temps (Ps. CIX, 3), et dans lequel le Père a mis ses complaisances éternelles (MATTH. XVII, 5), comme la victime sainte immolée pour l'honneur de Dieu et le salut du monde. Elle résume ses perfections divines et humaines dans le nom de *Jésus* (2), le *Sauveur*, le *Rédempteur*, et dans celui de *Christ*, l'oint par la plénitude de la divinité, muni de l'abondance des grâces et des dons du Saint Esprit, et consacré prophète, prêtre et roi.

Qui tollis peccata mundi, miserere nobis. « Vous qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous ». Pour expier nos péchés, Jésus Christ a versé son sang par torrents et jusqu'à la dernière goutte. Pour retenir le bras de Dieu irrité contre les crimes qui inondent toujours la terre et appellent la justice divine ; pour avoir pitié de nous, de nos faiblesses et de nos erreurs, le Fils de Dieu a pris un cœur vraiment humain, en a fait le trône de la miséricorde, et a permis au fer de la lance de le transpercer.

(1) « Dominus Christus, qui nos *exaudit* cum Patre, orare pro nobis dignatus est ad Patrem. Quid felicitate nostra certius, quando ille pro nobis orat, qui dat quod orat? Est enim Christus homo et Deus : orat ut homo ; dat quod orat, ut Deus ». S. AUGUST. *Sermo* CCXVII, n 1.

(2) « Nomen *Jesu* est nomen proprium Verbi incarnati... Significat ergo totam incarnationis et redemptionis Christi œconomiam, in qua præ ceteris operibus a Deo creatis aut factis, relucent et concurrunt Dei sapientia, potentia, bonitas, majestas, omniaque Dei attributa .. Nomen *Jesu* cum sit proprium et adæquatum Verbi incarnati, omnia alia Christi nomina (quæ plurima et præstantissima ei tribuit sacra Scriptura) complectitur et transcendit, ut sit nomen super omne nomen ». CORNEL. A LAP., *in Phil.* II, 9.

Qui tollis peccata mundi, suscipe deprecationem nostram. « Vous qui effacez les péchés du monde, accueillez (1) notre prière » (2). Saisie de la miséricorde et de la condescendance du Sauveur qui nous a aimés et nous a lavés de nos péchés dans son sang (Apoc. i, 5), l'Église répète presque la même prière. Puisqu'il s'est offert comme victime de propitiation pour tous, « il exaucera aussi la prière de ceux qui le craignent et les sauvera » (Ps. cxliv, 19).

Qui sedes ad dexteram Patris, miserere nobis. « Vous qui êtes assis à la droite du Père, ayez pitié de nous ». Jésus Christ siège au plus haut des cieux, à la droite du Père. En d'autres termes, même par sa nature humaine, il surpasse toutes les créatures en puissance et en grâce, il participe de la manière la plus pleine à la toute-puissance et à la gloire de Dieu. Dans cette sublime dignité, il n'est pas seulement auprès du Père notre médiateur et notre avocat tout-puissant; il est encore notre Seigneur infiniment miséricordieux, notre Dieu toujours prêt à nous pardonner avec bonté, à nous assister dans nos dangers et nos besoins.

Au commencement du *Gloria*, nous offrons à Dieu, dans un saint enthousiasme, nos hommages et nos actions de grâces. Au souvenir de notre misère toujours présente, nous adressons les prières les plus ferventes à Jésus Christ, qui est mort et ressuscité, qui siège à la droite de son Père et intercède pour nous (Rom. viii, 34). Après ce cri de supplication, les accents de la joie et du triomphe reparaissent, et le *Gloria* se termine par des accents magnifiques et enflammés.

---

(1) *Suscipere* signifie *prendre sur soi, accueillir ;* dans la sainte Écriture et la littérature chrétienne, ce mot a souvent le sens d'*agréer avec bienveillance*. Le Seigneur dit à Loth : « Etiam in hoc *suscepi* preces tuas (id est, *suscepi et exaudivi te tuasque preces*), ut non subvertam urbem, pro qua locutus es » (Gen. xix, 21). — « Nostros pius cum canticis — Fletus benigne *suscipe* » (Hymn. ad matut. sabbati).

(2) Le mot *deprecor* a le sens de *supplier instamment* (le *de* est augmentatif et cumulatif) ; et celui de *chercher à détourner par ses prières. Deprecatio* indique donc une prière pressante, des instances très vives, et en même temps une amende honorable, la demande de détourner le mal de nous, de nous faire grâce et de nous pardonner. « Precationem et deprecationem, multi nostri hoc idem putant, et hoc quotidiano usu jam omnino prævaluit. Qui autem distinctius latine locuti sunt, precationibus utebantur in optandis bonis, deprecationibus in devitandis malis. Precari enim dicebant esse precando bona optare ; imprecari mala, quod vulgo jam dicitur maledicere ; deprecari autem, mala precando depellere ». S. August. *Epist.* cxlix, al. lix, n. 13, *ad Paulin.*

Quoniam tu solus (1) *Sanctus, tu solus Dominus, tu solus Altissimus, Jesu Christe, cum sancto Spiritu, in gloria Dei Patris. Amen.* « Car vous êtes seul Saint, seul Seigneur, seul Très Haut, Jésus Christ, avec le Saint Esprit, dans la gloire de Dieu le Père. Ainsi soit-il ». Plus Jésus Christ s'est abaissé profondément pour nous et pour notre salut, plus nous devons lui adresser avec joie et reconnaissance les paroles qui témoignent de son souverain domaine, de sa sainteté infinie et de sa divinité : le *Saint*, le *Seigneur*, le *Très Haut*, sont des expressions souvent usitées dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament pour désigner le vrai Dieu. Le Père, le Fils et le Saint Esprit sont le *seul Saint* (2), seul par leur essence, le *seul Seigneur*, le *seul Très Haut* (3).

Jésus Christ est absolument et infiniment saint, il est la source et le modèle de toute sainteté créée : aussi dans son humanité tous les trésors de grâce et de vertu sont cachés. Il est le Seigneur (4), le maître absolu et le juge de l'univers ; il est le seul puissant, le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs (1 TIM. VI, 15). Toutes les créatures le servent. L'homme en particulier lui doit le respect le plus profond et la soumission la plus entière. Il est aussi notre Seigneur comme homme : car il est venu payer notre rançon, verser son sang et racheter le monde (5). Enfin, il est le Très Haut.

---

(1) Le mot *solus* peut se rapporter ou au sujet *tu* ou aux prédicats *Sanctus, Dominus, Altissimus :* « Vous seul (avec le Père et le Saint Esprit) êtes le Saint, le Seigneur, le Très Haut : « ou bien »; « Vous êtes (avec le Père et le Saint Esprit) le seul (essentiellement) Saint, le seul Seigneur, le seul Très Haut ». Si l'on unit *tu* et *solus*, alors les créatures seules sont exclues de la possession des prédicats *Sanctus, Dominus, Altissimus*, mais non les deux autres personnes divines. « Non dicimus absolute, quod solus Filius sit Altissimus, sed quod sit Altissimus cum Sancto Spiritu in gloria Dei Patris ». S. THOM. I, q. 31, a. 4, ad 4. Nous trouvons un parallélisme à cette expression *solus Sanctus* dans la prière du Sauveur a son Père : Hæc est vita æterna : Ut cognoscant te, *solum Deum verum* (JOAN XVII, 3). « La vie éternelle consiste à vous connaître, vous, le seul vrai Dieu ».

(2) Le mot *Sanctus*, de même que *Dominus* et *Altissimus*, ne doit point être pris ici comme adjectif, mais comme substantif : il désigne Celui dont l'être est la sainteté et de qui vient toute sainteté créée.

(3) Cfr Ps. LXXXII, 19 : « Et cognoscant quia nomen tibi *Dominus :* tu solus *Altissimus* in omni terra ». — « Qu'ils reconnaissent que votre nom est le *Seigneur*, que vous seul êtes le *Très Haut* sur toute la terre.

(4) « Nomen et ratio Domini soli omnipotenti Deo plene, summe, pure ac proprie competit, quippe qui solus universale, primordiale, independens ac nulli subjectum habet dominium ». DION. CARTHUS., *in Luc.*, I, 68.

(5) « Venit Redemptor et dedit pretium ; fudit sanguinem suum, emit orbem terrarum ». S. AUG. *Enarrat. in ps.* XCXV, n. 5.

Sa grandeur et sa majesté dépassent infiniment toute créature. Sa très sainte humanité est élevée et glorifiée au dessus de tout: car Dieu l'a ressuscité d'entre les morts et l'a fait asseoir à sa droite dans le ciel, au dessus de toutes les principautés et de toutes les puissances, de toutes les vertus, de toutes les dominations et de tous les titres qui peuvent être non seulement dans le siècle présent, mais encore dans celui qui est à venir. Il a mis toutes choses sous ses pieds, et il l'a donné pour chef à l'Église, qui est son corps (EPH. I, 20-23).

Le cantique angélique du *Gloria* se termine par un coup d'œil jeté sur le ciel, vers la glorieuse majesté de Dieu en trois personnes. Nous manifestons notre joie que le Fils et le Saint Esprit possèdent de toute éternité la même gloire que le Père. Nous obéissons ainsi à l'avertissement de l'Apôtre : « Toute langue doit confesser que Notre Seigneur Jésus Christ est dans la gloire de Dieu le Père (PHIL. II, 11).

III. — Pendant qu'il récite le *Gloria*, le prêtre se tient au milieu de l'autel, debout et les mains jointes. Un petit nombre de mouvements très simples sont prescrits pour appuyer sur certains mots et les faire ressortir. En disant : *Gloria in excelsis*, il étend les mains et les élève jusqu'aux épaules (1), pour montrer son ardent désir de louer Dieu. Au mot : *Deo*, il joint les mains et incline la tête vers la croix de l'autel, ou vers le saint Sacrement, s'il est exposé : car le nom de Dieu est saint et terrible (Ps. CX, 9). Cette inclination de la tête se répète aux mots *adoramus te*, *gratias agimus tibi*, *suscipe deprecationem nostram*, et *Jesu Christe*, pour faire, non seulement en paroles, mais de corps, des actes d'adoration, d'action de grâces, de prière et de profond respect.

En prononçant les dernières paroles du *Gloria*, le célébrant fait sur lui le signe de la croix, afin de terminer convenablement cet hymne de louange. Comme le signe de la croix est une représentation symbolique de la sainte Trinité, on peut le rapporter aussi à la glorification de Dieu en trois personnes, contenue dans le verset final : car l'acte de foi à ce mystère adorable est, sinon toujours, du moins fort souvent uni au signe de croix (2).

(1) Mais sans lever les yeux.

(2) « Litania *Kyrie eleison* finita, dirigens se Pontifex contra populum incipit *Gloria in excelsis Deo*, et statim regyrat se (il se tourne en faisant le cercle) ad orientem (vers l'autel) usquedum finiatur ». *Ordo Roman. I*, n. 9. — Le célébrant, entonnant le *Gloria*, se tournait vers le peuple,

IV. — L'hymne des anges doit toujours être récité ou chanté avec une piété angélique (1). Il faut alors s'unir de cœur et de bouche avec les hiérarchies célestes, tous les jours groupées autour de l'autel. Jamais elles ne se lassent de publier la gloire de Dieu et la paix pour les hommes, comme elles le firent auprès de la crèche de Bethléem. Alors elles nous apprirent le cantique de louange, par lequel nous devons remercier Dieu de nous avoir relevés de la poussière. nous, pauvres créatures coupables, et de nous avoir appelés à occuper dans l'éternité les sièges de leurs frères tombés, à qui Dieu n'accorda ni le temps ni la grâce de la pénitence.

Aucun poème ne s'est jamais mieux prêté à l'art du musicien; aucun n'a jamais fourni de motifs plus riches, plus rapides, plus joyeux et plus graves; aucun n'a inspiré des sons plus lents et plus suppliants, ou des accents plus pleins et plus puissants. Dans le simple chant grégorien ou dans les harmonies si pures et si religieuses de Palestrina, c'est toujours et en vérité l'hymne des anges.

Le glorieux apôtre et patron de Rome, saint Philippe de Néri, célébra de très grand matin une basse messe, le jour de sa mort, fête du très saint Sacrement, 26 mai 1595. Au *Gloria in excelsis*, il tomba tout à coup en extase et se mit à chanter à haute voix, avec une joie et une piété toute célestes, l'hymne angélique du commencement à la fin, comme s'il avait quitté déjà la terre et habitait au milieu des esprits bienheureux.

§ 39. — *La Collecte.*

Après le *Gloria*, ou le *Kyrie*, quand on ne récite pas l'hymne des anges, vient l'oraison propre au jour ou à la fête que l'on

---

pour l'inviter et le solliciter à louer Dieu. Cet usage n'existait déjà plus au ixe siècle. D'après Amalaire († 857), le prêtre était tourné vers l'orient, c'est-à-dire vers l'autel, pour entonner le *Gloria*, mais il se tenait du côté de l'épître. Cfr *de Offic. eccles.*, III, c. VIII.— Dans la suite on trouva plus convenable de réciter l'hymne des anges devant le crucifix, au milieu de l'autel. Cfr DURAND. *Rational.* l. IV, c. XIII, n. 1.

(1) « Hoc angelicum canticum cum magna cordis lætitia ac devotione dulcissima est cantandum sive legendum, quod fieri nequit, nisi intellectus in contemplatione Dei stabiliter atque sincere firmetur. Quanto enim verba fuerint diviniora, tanto ampliorem advertentiam et elevationem mentis puriorem requirunt; quo etiam sensus divinorum verborum affectuosior est atque profundior, eo modica cordis distractio vehementius nocet ac impedit. Postremo quum Deus attente orandus sit, attentius tamen laudandus est, et tanto attentius, quanto majus ac dignius est Deum laudare quam orare ». DION. CARTHUS. *Exposit. Missæ*, art. 10.

célèbre, et que l'on nomme *collecte* (1). Sa place dans le service divin est parfaitement choisie : le cri de la pitié, si humble et si confiant; la louange de la bonté et de la puissance de Dieu nous placent dans la disposition convenable pour trouver audience auprès de lui et être exaucés. « Le Seigneur écoute la prière des humbles et ne méprise point leur supplication (Ps. CI, 18) ; la prière des humbles et des doux lui fut toujours agréable (JUDITH, IX, 16) ; elle pénètre les nuées et ne s'arrête que lorsqu'elle est parvenue auprès de Dieu, elle ne s'en va pas qu'il ne l'ait exaucée (ECCLI. XXXV, 21) ».

Les collectes sont des prières (2) dans lesquelles l'Eglise, par la bouche du prêtre, présente à Dieu ses désirs et ses préoccupations maternelles, afin d'obtenir pour tous ses enfants les grâces spéciales, correspondantes aux diverses époques et aux fètes de l'année ecclésiastique. Bien que la collecte soit une partie peu considérable du service liturgique, elle offre cependant, sous plusieurs rapports, des côtés très importants et très intéressants.

I. — Le nom : *Collecta*, collecte (3).

Les différentes formules des messes sont composées régulièrement d'après un modèle uniforme ; elles ont toutes des

---

(1) Dans le Missel romain, cette prière porte le titre d'*Oratio*, ce qui la caractérise comme la prière par excellence. Le nom de *Collecta* lui est donné dans l'exposition sommaire des rites de la messe (*Ritus celebr. Miss.*, tit. XI, n. 1) A l'oraison du jour s'en ajoutent habituellement d'autres, nommées aussi *Collectæ*. Elles peuvent être prescrites ou par les rubriques ou les décrets (*Orationes præscriptæ*), ou bien par les supérieurs ecclésiastiques, c'est-à-dire le Pape et les évêques (*Orationes imperatæ*, scil. à superiore); ou encore elles peuvent être introduites par le célébrant, *ex privata devotione*, à certains jours d'un rite inférieur, comme dans les messes des simples on de la férie, dans les messes votives privées, dans les messes basses de *Requiem* non privilégiées (*Orationes votivæ*).

(2) In officio Missæ est ordinatissima mixtio commemorationis divinæ excellentiæ, quam laudamus, et recognitionis nostræ miseriæ, pro qua oramus : nam post *Confessionem* ante altare, in qua nostram profitemur miseriam, inchoatur *Introitus*, qui est cantus laudis divinæ, et statim subjungitur *Kyrie eleison*, in quo rursus humiliamus nos ipsos, nostram miseriam declarantes. Hoc finito, ad Dei laudem convertimur, dicentes : *Gloria in excelsis Deo*, quo completo *Oratio* sequitur, in quo denuo consideramus nos ipsos et misericordiam imploramus miseriæ nostræ ». DION. CARTHUS. *Expos. Miss.*, art. 11.

(3) « Sequitur oratio prima, quam *Collectam* dicunt ». *Ord. Rom. II*, n. 6. — « Prima oratio dicitur aliquando *Oratio*, aliquando *Collecta* ». AMALAR. († 857) *Eclog.*, n. 23. — « Oratio sive collecta statim subsequitur, quamtumvis *Collecta proprie* vocetur oratio illa, quæ fit in processione, cum populus et universus clerus ab una ecclesia procedit ad alteram ». BELETH, cap. XXXVII.

oraisons qui portent des noms particuliers. La première, placée avant l'épître, se nomme *Oratio* ou *Collecta* (prière pour l'assemblée) ; la seconde termine l'offertoire : c'est la secrète, *Secreta ;* la troisième se trouve après la communion, on la désigne sous le nom de *Postcommunio*, prière après la communion. Nous nous occuperons d'abord de la collecte, et, en premier lieu, de l'origine et de la dénomination assez singulière de cette prière.

Le mot *collecta* (1) désignait fréquemment autrefois les réunions des fidèles pour la prière commune, pour des exercices religieux et surtout pour la célébration de la sainte Eucharistie. Il fut étendu plus tard à ces actes religieux eux-mêmes. On appela surtout *collecta* le service liturgique préparatoire célébré, les jours des stations, dans une église déterminée, d'où la procession partait pour l'église de la station. Dans cette cérémonie, la bénédiction du prêtre et la prière finale, *Oratio ad collectam*, la *prière sur la réunion*, formaient la partie principale. La dénomination *Oratio ad collectam* fut abrégée, et l'on ne conserva que le nom de *collecta*, en donnant à la partie principale le nom du tout. Ce nom de *collecte* donnée d'abord à l'oraison récitée sur le peuple rassemblé pour se rendre à la station (*super populum collectum*), conduisit bientôt à désigner par le même terme la première oraison de la messe célébrée à la station elle-même, puisque c'était aussi une prière dans ou sur l'assemblée, *Oratio ad collectam* (2). Cette explication historique de cette expression permet d'adopter plusieurs autres interprétations de ce mot, lesquelles sont parfois à tort présentées seules, c'est-à-dire indépendamment de son origine réelle.

L'oraison placée avant l'épître, comme toutes les prières de la Messe en général, n'est pas une prière privée du prêtre : c'est une prière liturgique et publique, récitée au nom

(1) Le mot *collecta*, de « colligere, recueillir, rassembler », est une forme substantive pour *collectio*. Dans la Vulgate et dans les anciens Pères, le mot *collecta* exprime le soin de recueillir des aumônes. Voyez I. Cor. xvi, 2. On trouve des exemples des nombreuses significations de ce mot dans du Cange, *Glossarium mediæ et infim. latinit. S. H. V.* — Le mot grec correspondant *Synaxis* (de συνάγω) est également employé souvent pour désigner la réunion des fidèles pour le culte divin, la célébration de l'Eucharistie et surtout la sainte communion.

(2) « Collectam proprie dici volunt eam orationem, quæ olim super populum fieri solebat, quando collectus in unum erat cum universo clero in una ecclesia, ut ad aliam procederet, in qua statio celebranda erat. Ex quo fieri potuit ut ad reliquas hujusmodi orationes *Collectæ* nomen dimanarit ». Bona, *Rer. liturg.* l. II, c. v, § 3.

et par l'ordre de l'Église pour le bien de tout le peuple chrétien (1). A l'autel, le prêtre est le médiateur entre Dieu et les hommes, il présente les besoins et les vœux de tous devant le trône de Dieu. A lui s'applique ce qui est dit du prophète Jérémie : « Il est l'ami des frères et du peuple d'Israël ; il prie beaucoup pour le peuple et pour toute la ville sainte » (II. Macch. xv, 14). Les fidèles qui assistent au saint sacrifice, ne forment qu'un cœur et qu'une âme, ils prient intérieurement et s'unissent au prêtre, leur représentant et leur intermédiaire ; celui-ci recueille en quelque sorte (*vota populi colligit*, d'où *collecta*) leurs prières et leurs besoins, et les dépose devant la face de Dieu (2). Il est l'ange du Seigneur qui offre à Dieu l'encens le plus pur, c'est-à-dire qui rassemble dans son cœur, comme dans un encensoir d'or, les prières des chrétiens pieux, et les élève vers le trône de Dieu comme un encens d'agréable odeur (Apoc. viii, 3, 4).

La collecte peut être considérée sous un autre point de vue : on peut la prendre comme une prière qui, sous une brièveté pleine de choses (*compendiosa brevitate*. Walafrid. Strab., *de Rebus ecclesiast.*, c. xxii), renferme les demandes les plus importantes, comme la somme et la quintessence de tout ce que nous désirons obtenir de Dieu à l'occasion de la fête célébrée en ce jour (3). Ce caractère de la collecte est en parfaite harmonie avec sa place dans l'office divin. Elle revient dans presque toutes les heures (4), de manière à former une conclusion courte, mais solennelle, des prières qui la précèdent. C'est le centre de toutes, celle qui contient et par laquelle l'Eglise exprime à diverses reprises ses vœux les plus ardents pour ses enfants.

---

(1) Oratio *publica* est, quæ a ministris Ecclesiæ pro populo manifeste ac solemniter funditur, quam oportet non solum esse mentalem, sed etiam vocalem ». Dion. Carthus., dist. 15, q. 6.

(2) « Orationes quæ circa principium missæ dicuntur *Collectæ* vocantur eo quod sacerdos, qui fungitur ad Deum legatione pro populo, *petitiones omnium* in eis colligat et concludat ». Innocent. III, *de Sacr. alt. Myst.*, l. II, c. xxvii.

(3) « Ce nom de *collectes* vient enfin de ce que les paroles qui les composent sont empruntées à ce qu'il y a de plus touchant et de plus beau dans le livre des Écritures, dans les trésors de la tradition, ou même dans l'histoire des saints dont on célèbre la fête : c'est un précis merveilleux, c'est un abrégé substantiel qui résume tout ». Pichenot, *les Collectes*.

(4) Prime et Complies, qui sont la prière liturgique du matin et du soir, ont toujours la même oraison. Aux Vêpres du Carême on récite l'oraison *super populum*.

Enfin, plusieurs voient dans ce mot de collecte, sans doute dans une interprétation plus édifiante que fondée, un avertissement pour le prêtre et pour les fidèles de tenir leur esprit et leurs sens recueillis, afin d'offrir à Dieu avec attention les prières exprimées dans l'oraison (1).

Ce mot de *collecte* est donc une expression profonde et très significative pour désigner la première oraison de la Messe. Par son origine, il rappelle les belles solennités des stations de l'antiquité chrétienne ; il caractérise cette oraison comme une prière liturgique du prêtre, indique sa substance si pleine et si riche en peu de mots, et porte à la piété nécessaire pour la faire (2).

II. — *Le baiser de l'autel* (3).

La collecte est précédée du baiser de l'autel, du salut mutuel du prêtre et des fidèles, et de l'invitation à la prière.

Après avoir fait sur lui le signe de la croix en récitant les dernières paroles du *Gloria*, le prêtre baise aussitôt l'autel, sans joindre les mains auparavant (4); ce baiser a lieu au

---

(1) « Sequitur Oratio, quæ *Collecta*, eo quod omnes adstantes missæ se debeant devoti colligere et cum sacerdote fideliter orare ». S. BONAVENT *Exposit, Miss.*, c. II.

(2) « Brevis hæc oratio ideo *Collecta* dicitur, quia populo in unum congregato et collecto recitatur, vel quia sacerdos legatione apud Deum pro omnibus fungens omnium vota in unum colligit, vel quia ex selectis S. Scripturæ et Ecclesiæ verbis compendiosa brevitate colligitur, vel quia omnes collectis animis affectus suos et mentem ad Deum attollunt ». BONA, *l. c.*

(3) Déjà les *Ordo Romani* les plus anciens et tous les missels du moyen âge prescrivent à plusieurs reprises un baiser de l'autel pendant la messe. On a affirmé sans raison et contre toute raison (LUFT, *Liturgie*, II, p. 542), que cette cérémonie se répète trop souvent ; cette opinion doit être absolument repoussée. L'usage actuel et les prescriptions de l'Église à ce sujet ont un fondement solide dans la signification du baiser liturgique. L'autel est le lieu propre du sacrifice, il est consacré dans ce but, c'est le siège du corps et du sang de Notre Seigneur, c'est le tombeau des reliques des martyrs et le symbole de Jésus Christ, notre divine Hostie. Pour tous ces motifs, il est sans contredit la partie principale et la plus sainte de l'Église, il est digne de toute notre vénération ; et le baiser en est un témoignage. Mais le baiser liturgique ne s'adresse pas seulement à l'autel: il se rapporte surtout à la victime et au prêtre invisible dont l'autel est le symbole. Si le prêtre pense à cela, il sera touché par cet acte et porté à la piété ; il renouvellera avec joie le baiser fréquent que prescrivent les rubriques, exprimant ainsi, en son nom et en celui des fidèles, des sentiments d'amour, de respect et de reconnaissance.

(4) De même, il ne faut pas joindre les mains après le signe de la croix que l'on fait en terminant le *Credo* et le *Sanctus*. S. R. C., 12 nov, 1831, *in una Marsorum, ad* 30 .

milieu de l'autel, à l'endroit où se trouve la pierre sacrée, laquelle représente d'une façon toute particulière Jésus Christ, le chef vivant et la pierre fondamentale de l'Église, et parce qu'en cet endroit reposent les reliques des martyrs. Quel est le sens et le but de ce rite ? En général, le baiser a une double signification : en premier lieu il est la marque naturelle et la vive expression d'un très grand amour et d'une étroite intimité ; puis il est un témoignage de respect, d'estime et de dévouement. De là découle la signification du baiser de l'autel en cet endroit. L'autel est le symbole de Jésus-Christ et de ses saints unis avec lui dans sa gloire, il représente l'Église triomphante : le Christ en est le chef, et les élus en sont les membres. Le prêtre, intermédiaire à l'autel entre le ciel et la terre, salue d'abord par le baiser l'Église triomphante, pour lui témoigner son respect et lui offrir ses hommages (1); puis il salue l'Église militante par des paroles qui appellent sur elle la bénédiction.

III. — *Le salut du prêtre.*

Les mains jointes sur la poitrine et les yeux baissés, le prêtre se tourne avec gravité et dignité vers le peuple, en se mouvant par sa droite ; il étend lentement alors les mains et les joint de nouveau (2), et salue toute l'Église dans la personne des assistants, ou au moins du ministre, par cette formule : *Dominus vobiscum* « Que le Seigneur soit avec vous ». Le mouvement des mains, répété au mot *Oremus*, s'accorde parfaitement avec le sens de ses paroles. L'extension des mains exprime le vif désir du prêtre que sa bénédiction soit ratifiée dans le ciel ; la jonction des mains montre que le prêtre ne s'appuie point sur ses forces, mais qu'il met sa confiance en Dieu.

Cette formule de souhait remonte à l'Ancien Testament. On lit dans le livre de Ruth que Booz salua ses moissonneurs dans son champ par ces paroles : « Que le Seigneur soit avec vous ! » Et ils lui répondirent : « Que le Seigneur te bénis-

(1) Le prêtre baise l'autel chaque fois qu'il doit se tourner vers le peuple pour dire *Dominus vobiscum :* il semble ainsi appuyer davantage sur ce souhait qu'il dirige sur les assistants. Il ne peut pas se porter vers le peuple (c'est ainsi que l'on peut expliquer ce rite), sans avoir auparavant témoigné sa vénération au Saint des saints, et il fait comprendre en même temps que toutes les grâces et toutes les bénédictions qu'il souhaite aux assistants, viennent de l'autel et de l'union avec le Sauveur qui s'y immole.

(2) Sans les élever en même temps. BOUVRY, *Exp. rubr.*, p. IV, sect. III, tit. V.

se ! » (1) L'archange Gabriel dit à la vierge Marie : « Le Seigneur est avec vous » (Luc. i, 28).

Cette salutation réciproque est répétée à plusieurs reprises (huit fois) dans le cours de la Messe, afin de ranimer l'union spirituelle et le commerce de prières entre le prêtre et le peuple pendant le saint sacrifice (2). Le sens de cette formule est très étendu ; pour en apprécier la signification particulière, il faut considérer chaque fois la place où elle se trouve et le contexte dans lequel elle est insérée. Là où le Seigneur est présent, il produit les effets les plus salutaires, il distribue les grâces et les dons les plus variés. Tous ces dons attachés à la présence du Seigneur nous sont souhaités par le *Dominus vobiscum*.

En souhaitant au peuple, avant la collecte, que le Seigneur soit avec lui, le prêtre demande pour les fidèles tous les dons surnaturels, la lumière et la force nécessaires pour faire une bonne et fervente prière (3). En cet endroit, c'est un souhait divin pour demander les choses qui nous sont utiles et salutaires, et pour les demander comme il faut : car tout notre pouvoir vient de Dieu, et sans Jésus Christ nous ne pouvons rien faire qui serve à notre salut (II Cor. iii, 5.— Joan., xv, 5). La prière suppose la grâce et n'est pas possible sans elle.

Nous ne savons ni ce que nous avons à demander ni demander comme il convient ; aussi le Saint Esprit doit aider notre faiblesse. Oui, le Saint Esprit lui-même prie pour nous avec des soupirs inénarrables (Rom. viii, 26), c'est-à-dire qu'il éveille en nous le désir de la prière, il nous y pousse, il nous donne la piété et la persévérance dans ce divin exercice, il la rend agréable et méritoire aux yeux de Dieu (4).

---

(1) « [Booz] veniebat de Bethleem, dixitque messoribus : Dominus vobiscum. Qui responderunt ei : Benedicat tibi Dominus » (Ruth, ii, 4).

(2) Dans la récitation du Bréviaire, le prêtre et le diacre seuls, mais non pas le sous-diacre, peuvent dire *Dominus vobiscum* avant et après l'oraison. Cette prescription indique qu'il s'agit ici d'un vœu, d'un souhait canonique, liturgique, qui exige le sacrement de l'Ordre dans celui qui le fait.

(3) « Dominus vobiscum, id est, gratiam vobis infundat devote mecum orandi et sacra verba digne atque salubriter audiendi ; et hæc verba ex libro Ruth sumpta videntur, suntque affectuose a sacerdote dicenda, velut a mediatore inter Deum et populum, secundum exigentiam charitatis fraternæ, quæ in sacerdotibus exuberantior esse debet ». Dion. Carthus. *Exp. Miss.*, art. 11.

(4) Illo modo recte accipitur, quo solet significari per efficientem id quod efficitur, id est, gemere, desiderare et postulare nos faciat Spiritus

L'esprit de grâce et de prière (ZACH. XII, 10), répandu par le Seigneur sur son Église, est un don bien précieux, puisqu'il est la source de tant de biens.

Outre cette grâce, sollicitée ici en premier lieu et avant tout, le vœu du prêtre embrasse encore des biens sans nombre. Lorsque le Seigneur entre dans un cœur pur et pénitent, tous les dons y pénètrent avec lui : la richesse, la dignité, la paix, la joie, le bonheur. Lorsqu'il est avec nous, il nous communique la force et le goût pour la pratique du bien, il nous fortifie dans nos combats et nos tentations, il nous console dans nos peines et nous encourage dans nos épreuves. La possession de Dieu, son amour et sa grâce, le commerce familier avec lui, sont un trésor inappréciable. L'homme qui vit dans une intime union avec lui, peut en toute assurance s'écrier avec David : « Quand même je marcherais au milieu des ombres de la mort, je ne craindrais rien, parce que vous êtes avec moi » (1). Le prêtre ne peut donc rien désirer de meilleur pour les fidèles que les avantages contenus dans ce souhait : *Dominus vobiscum ;* car « bienheureux le peuple dont Dieu est le Seigneur, le peuple qu'il a choisi pour son héritage » (Ps. XXXII, 12).

Quelle est la réponse du peuple à ce souhait du prêtre? Il répond, par la bouche du ministre, par un vœu réciproque : *Et cum spiritu tuo.* « Et avec votre esprit » (2). L'apôtre saint Paul, dans ses lettres, se sert souvent de cette formule

---

sanctus, dum scilicet gemendi atque postulandi cordibus nostris inspirat affectum ». S. FULGENT, *Contra Fabian.* fragm. V.

(1) « Et si ambulavero in medio umbræ mortis, non timebo mala, quoniam *tu mecum es* ». PSALM. XXII, 4.

(2) S. Jean Chrysostome, par une explication pleine de profondeur, rapporte le mot *Spiritus* à l'Esprit divin communiqué par l'imposition des mains dans l'ordination. « Si le Saint Esprit n'était dans votre commun père et docteur, vous ne lui auriez pas crié tous d'une voix, quand naguère il est monté sur ce trône sacré et vous a souhaité la paix : *Et avec votre esprit.* Vous ne lui adressez pas seulement ces paroles quand il monte à cette chaire, quand il vous parle et prie pour vous ; mais encore quand il est à l'autel pour offrir le sacrifice redoutable. Il ne touche pas à ce qui est sur l'autel avant de vous avoir souhaité la grâce du Seigneur et avant que vous lui ayez répondu : *Et avec votre esprit.* Par cette parole vous vous rappelez que celui qui est à l'autel ne fait rien, et que les dons qui y sont déposés ne sont pas les mérites d'un homme, mais que la grâce du Saint Esprit est présente, descend sur tous et accomplit ce mystérieux sacrifice. A la vérité nous ne voyons qu'un homme, mais c'est Dieu qui agit par lui. Sur cet autel il ne se fait rien d'humain ». *I[er] Hom. pour la Pentecôte,* n. 4.

ou d'une autre analogue (1). En reconnaissance du souhait exprimé en sa faveur, le peuple demande à son tour que Dieu remplisse de sa lumière et de sa force l'esprit du prêtre qui prie et immole, afin qu'il soit en état, comme homme de Dieu, de présenter dignement les prières et les nécessités de l'Église (2). Au moment où il est à l'autel, le prêtre a le plus grand besoin de ces grâces : car ce lieu où il prie, pour les fautes et les péchés du peuple, est saint. En priant et en sacrifiant comme serviteur de l'Église, il accomplit le devoir le plus élevé, le plus sublime de celle-ci envers Dieu. Il monte à l'autel comme le chargé d'affaires de l'Épouse immaculée de Jésus Christ, afin de faire monter à Dieu, pour le profit des vivants et des morts, ces prières vénérables, composées et prescrites par l'Eglise elle-même, inspirées par l'Esprit Saint. Si, pour chaque prière privée, il importe de préparer soigneusement son âme, à plus forte raison faut-il le faire dans les oraisons de la Messe. Quels ne devraient pas être notre recueillement, notre ferveur, notre dévotion, en prononçant et en offrant au Très Haut des paroles si sublimes ! (3)

« Que le Seigneur soit avec votre esprit ! » Ce vœu du peuple est bien propre à rappeler au prêtre l'heure sérieuse où il reçut la tonsure : le sacrifice de la parure de sa tête était l'image de son renoncement absolu, pour l'amour de Jésus Christ, à toutes les vanités de la terre, aux biens et aux joies de ce monde. Il prononçait alors ces paroles du Psalmiste : *Dominus pars hæreditatis meæ et calicis mei.* « Le Seigneur est la part de mon héritage et de mon calice » (Ps. xv,

---

(1) « Dominus Jesus Christus cum spiritu tuo ». II TIM., IV, 22. — « Gratia Domini nostri Jesu Christi cum spiritu vestro ». GAL. VI, 18.

(2) « Nec vacat mysterio, quod sacerdoti dicenti : « Dominus vobiscum ». non respondeatur : « Et tecum » ; sed *cum spiritu tuo*, quod verbum majoris est momenti magisque spirituale, quasi respondentes optent Dominum implere spiritum ejus devotione, ut magno fervore pro omnibus oret. ita ut ejus oratio non solum lingua proferatur, sed multo magis corde et spiritu ». DE PONTE, *de Chr. hom. perf.*, t. IV, tr. II, c. II, § 2.

(3) « Quamvis oratio boni sacerdotis efficacior sit ad impetrandum quam mali, tamen oratio, imo et totum officium mali sacerdotis virtutem sortitur et ad impetrandum fit efficax, in quantum sacerdos talis orat et agit in persona totius Ecclesiæ. Præterea, quamvis ubique et semper Deus ab omni christiano reverenter et pure atque sollicite exorandus consistat, a sacerdote tamen in Missa tanto ardentius sinceriusque orandus est, quanto causa orandi est major et ipsum officium dignius, persona quoque Christo vicinior, utpute mediator Dei et plebis ». DION-CARTHUS. *l. c.*

5). Alors il eut le lot le plus magnifique, un héritage glorieux devint son partage : le Seigneur est son unique possession, son domaine le plus précieux, sa récompense. Ce doit être la pensée du prêtre en accueillant ce souhait, cette exhortation du peuple ; il renouvelle en ce moment la promesse de se donner entièrement à Dieu, de rester la propriété particulière du Seigneur, pour être un vrai *clerc*, dans toute la force du terme.

Dans le cours de la Messe, l'évêque salue le peuple, comme le prêtre, par les mots : *Dominus vobiscum*. Seulement, en cet endroit, dans les jours où l'on récite le *Gloria in excelsis*, le souhait de l'évêque est *Pax vobis !* : Que la paix soit avec vous ! » (1) Il n'est pas possible de méconnaître le lien qui existe entre cette formule et l'hymne des anges ; l'évêque souhaite la paix annoncée dans le *Gloria*. C'était jadis le privilège des évêques de réciter ce cantique les dimanches et les fêtes ; le prêtre ne le pouvait qu'à Pâques : c'est pourquoi ceux-là seulement avaient le droit de dire : *Pax vobis*, immédiatement après le *Gloria*. Depuis la fin du XI[e] siècle, à la vérité, la récitation du *Gloria* cessa d'être réservée aux évêques, et les prêtres furent, sous ce rapport, placés sur la même ligne ; cependant cette formule de souhait continua de leur être attribuée comme une distinction particulière. Elle a, en effet, un certain mérite qui n'appartient pas au *Dominus vobiscum ;* ce mérite ne dépend pas de la signification des paroles, mais de cette circonstance, que le Sauveur a eu souvent à la bouche ce salut : *Pax vobis*, et l'a comme sanctifié. Lorsque l'évêque salue le peuple en ces termes, il agit comme le représentant de Jésus Christ, qui, après sa résurrection, avait coutume de dire à ses disciples : « Que la paix soit avec vous ! » (2) Comme successeur des

(1) « Postea salutans populum Pontifex dicit : *Pax vobiscum*, sive : *Pax vobis*. Respond. *Et cum spiritu tuo* ». *Ordo Rom. II*, n. 6. Avant l'offertoire, il est dit au même endroit, n. 9 : « Salutat Episcopus populum, dicens : *Dominus vobiscum* ». Déjà au X[e] siècle les mots *Pax vobis* étaient regardés comme une formule de salut solennelle et pleine d'allégresse : aussi ne les employait-on pas les jours de pénitence. L'*Ordo Rom. XIV*, cap. LXXIX (écrit avant le milieu du XIV[e] siècle) a la rubrique suivante : « Ante orationem non dicit : *Pax vobis*, sed tantum : *Dominus vobiscum*, et sic facit in omnibus feriis et dominicis tam Quadragesimæ quam et Adventus, exceptis Dominica *Gaudete* et *Lætare* ».

(2) « Pontifex salutationem promittit ad populum, dicens : Pax vobis : illius utens eulogio, cujus fungitur pontificio. Minor autem sacerdos ait : Dominus vobiscum. Ut episcopus se ostendat Christi vicarium, prima vice dicit : Pax vobis. Quoniam hæc fuit prima vox Christi ad discipulos, cum eis post resurrectionem apparuit. Ad instar vero sacerdotum cetero-

apôtres, les évêques possèdent, entre autres privilèges, un pouvoir plus grand de distribution de grâces et de bénédictions que les prêtres. Ils ont la plénitude du sacrement de l'Ordre pour l'administration et la collation des dons confiés à l'Église. Le pouvoir de bénir, plus pleinement lié à l'onction épiscopale, se manifeste d'une manière très convenable dans cette salutation du commencement de la Messe : *Pax vobis!* comme dans le triple signe de croix fait par l'évêque à la bénédiction finale. Ce salut que l'évêque fait, à l'exemple de Jésus Christ et des apôtres, comprend la plénitude de tous les biens pour le temps et pour l'éternité. Ces biens sont aussi réellement contenus dans le *Dominus vobiscum:* car où le Seigneur se trouve, sa paix est aussi (1).

Ce souhait, cette salutation du prêtre ou de l'évêque n'est pas, dans la bouche du représentant de Jésus Christ, un vain désir, mais une bénédiction prononcée avec une autorité entière ; elle a une énergie surnaturelle, et répand en vérité le bien qu'elle exprime dans tous ceux qui ont un cœur capable de le recevoir (2). Le Seigneur se tient devant la porte et frappe ; si quelqu'un entend sa voix et lui ouvre, le Seigneur entrera en lui avec sa paix (Apoc. iii, 20).

Si ce souhait réciproque est exaucé, si le prêtre et les assistants sont poussés par le souffle secret de la grâce, s'ils sont étroitement unis avec Dieu et les uns avec les autres, les désirs de leurs cœurs trouveront leur expression dans les collectes, de telle façon qu'ils mériteront d'être entendus et exaucés (3) La prière faite en commun pénètre dans le ciel avec plus de puissance (4). Notre divin Sauveur nous l'a

---

rum dicit postea : Dominus vobiscum; ut se unum ex ipsis ostendat », Innocent. III, *de Sacr. alt. myst.*, l. II, c. xxiv. Cfr Sicard. *Mitral.*, l. III. c. ii.

(1) Les Grecs se servent, sans distinction, de la formule : « Que la paix soit à tous » (εἰρήνη πᾶσιν). Le peuple répond : « Et avec votre esprit ».

(2) Sur Matth. x, 12, Corn. a Lap. fait la remarque suivante : « Ait S. Chrysostomus, Apostolorum salutationem non nudam et verbalem fuisse, sed realem et efficacem, et benedictionis vires obtinuisse, ut hospiti, si is dignus erat, pacem, id est, fidem, gratiam et salutem reipsa conferret ». — « Le salut reçoit dans la bouche des disciples un autre caractère, un caractère sacramentel : d'une formule de souhait, il devient une bénédiction, qui communique réellement ce qu'elle contient : Paix à celui qui est susceptible de la recevoir ». Schegg, sur S. Luc, x, 5, 6.

(3) « Sola est oratio, quæ Deum vincit ». Tertull., *de Orat.*, c. xxix.

(4) « Post introitum sacerdotis ad altare litaniæ aguntur a choro, ut generalis oratio præveniat specialem sacerdotis ; subsequitur autem oratio sacerdotis et pacifica primum salutatione populum salutans, pacis responsum ab illo accipit, ut vera concordia et charitatis pura devotio faci-

expressément recommandée et y a attaché une promesse spéciale : « Je vous le répète : si deux d'entre vous sont d'accord sur la terre sur une chose quelle qu'elle soit, elle leur sera accordée par mon Père qui est dans les cieux. Lorsque deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux » (MATTH. XVIII, 19-20).

Maintenant vient la sollicitation du prêtre à la prière commune.

IV. — L'*Oremus*.

Le prêtre, debout du côté de l'épître, incline humblement et respectueusement la tête vers la croix de l'autel, étend les mains, les rejoint aussitôt, et dit, animé d'un saint désir : *Oremus !* « Prions ! » Ce mot contient une exhortation à prier en commun ; le prêtre se l'adresse à lui-même et l'adresse en même temps à tous les assistants. « Prions ! » Cette invitation ne doit pas être sur les lèvres seulement; en la prononçant, il faut élever notre âme vers Dieu pour l'honorer. Nous répandrons notre cœur en sa présence, nous confesserons notre misère, nous lui demanderons assistance pour tous nos besoins. Cette prière est commune à tous; outre le nom de collecte et le mot *Oremus*, qui l'indiquent, le prêtre le fait comprendre encore en la récitant à haute voix. Il montre ainsi que les fidèles doivent être attentifs et s'unir au moins d'esprit aux paroles qu'il prononce. La prière est l'accompagnement liturgique du sacrifice. La manière la meilleure et la plus utile d'assister à la Messe, c'est de suivre le prêtre pas à pas, de sacrifier et de prier en union avec lui (1).

Les prières liturgiques se font les unes debout, les autres à genoux. Dès les premiers temps du christianisme (2), ce

---

lius postulata impetret ab eo, qui corda aspicit et interna dijudicat. » RABAN. MAUR., *de Clericor. institut.*, l. I, c. XXXIII.

(1) « Sacerdos salutatione præmissa dicit *Oremus*, ubi oraturus alios hortatur ut secum orent. Tunc ejus pro nobis maxime suscipitur oratio, si nostra ei jungatur devotio... Oportet ergo ut et in missa et in ceteris officiis cor nostrum jungamus cum voce sacerdotis ». ROBERT. PAULUL. *de Offic. eccles.*, l. II, c. XV.

(2) Le poète Prudence résume dans ces beaux vers les diverses manières de prier usitées parmi les chrétiens dès les temps les plus reculés :

Te, Christe, solum novimus ;
Te mente pura et simplici,
Te voce, te cantu pio,
Rogare curvato genu
Flendo et canendo discimus (CATHEMERIN., II, v. 48 sqq.).

Dans ces paroles sont indiquées la prière intérieure, fondement indis-

fut la coutume de se tenir debout pour prier, les dimanches et pendant le temps pascal (1). Ce maintien a pour but de nous rappeler la résurrection du Sauveur et la vie éternelle. Alors l'appel à la prière commune se faisait par la simple formule *Oremus*. Cependant, tout en nous tenant debout pour prier, nous devons intérieurement nous incliner profondément devant la face du Seigneur. — Dans les temps qui portent avec eux un caractère de pénitence, il convient de témoigner à l'extérieur notre humilité intérieure et le respect du cœur en nous agenouillant (2). Aussi, dans les Quatre-Temps et dans les jours qui ont plusieurs leçons suivies d'oraisons, comme le mercredi après le dimanche *Lætare*, le mercredi de la semaine sainte, le vendredi saint, le samedi saint et la veille de la Pentecôte, presque toutes les oraisons sont commencées par les paroles : *Flectamus genua*, et la réponse : *Levate* (3). Avant d'adresser nos prières au Dieu trois fois saint, nous nous humilions profondément devant lui, dans le sentiment de nos fautes et comme expression de notre repentir. « Toutes les fois que nous plions les genoux et que nous nous relevons, nous montrons par le fait même que nous sommes tombés à terre par le péché et que nous avons été rappelés au ciel par l'incarnation de notre Créateur » (4).

---

pensable de toute autre prière, *mente pura et simplici ;* la prière vocale sans chant, *voce*, et avec chant, *cantu pio ;* la prière faite à genoux, *curvato genu*, et la prière avec chant et larmes, *flendo et canendo*. Cfr Arevalo, *in h. loc.* (Migne, tom. LIX, p. 789).

(1) « Le dimanche, nous regardons comme un tort de prier à genoux ; nous usons du même privilège de Pâques à la Pentecôte ». Tertull., *de Coron. mil.*, c. iii.

(2) Cfr Honor. August. *Gemma animæ*, l. I, c. cxvii. — « In Quadragesima ideo ad Missam *Flectamus genua* dicimus, quia corpus et animam in pœnitentia nos humiliare innuimus ».

(3) Autrefois le diacre disait les mots *Flectamus genua*, et les assistants priaient pendant quelque temps à genoux, et c'est lui aussi qui ajoutait *Levate*. Aujourd'hui, le prêtre dit *Oremus ;* le diacre chante : *Flectamus genua*, et tous font la génuflexion, à l'exception du célébrant, et le sous-diacre dit : *Levate*. Si le prêtre dit *Flectamus genua* après l'*Oremus*, il doit faire aussi la génuflexion ; alors c'est le ministre qui répond *Levate*. Le motif de cette diversité, c'est que, dans ce second cas, le prêtre se comprend aussi dans le nombre de ceux qu'il invite à s'agenouiller, tandis que, dans le premier, il suffit que le diacre fasse la génuflexion avec ceux qu'il engage à la faire. Cfr Quarti, *Comm. in Rubr. Miss.* part. I, tit. XVII, n. 3.

(4) Quoties genua flectimus et rursus erigimur, ipso facto ostendimus, quod ob peccatum in terram delapsi sumus, et per humanitatem ejus qui

Quelquefois on répétait le mot *Oremus ;* la première fois on indiquait pour qui et pourquoi l'on priait ; l'autre *Oremus* était placé devant l'oraison proprement dite. Cette forme très ancienne se rencontre encore le vendredi saint, dans les grandes supplications qui datent des premiers siècles. L'Église s'y montre la mère aimante de tout le genre humain, par les prières qu'elle fait au pied de la croix pour le salut du monde. Voici une de ces supplications :

Oremus, dilectissimi nobis, Deum Patrem omnipotentem, ut cunctis mundum purget erroribus : morbos auferat : famem depellat : aperiat carceres : vincula dissolvat : peregrinantibus reditum : infirmantibus sanitatem : navigantibus portum salutis indulgeat.	Prions, très chers frères, Dieu le Père tout puissant, de purifier le monde de toutes les erreurs ; de chasser les maladies ; de détourner la famine ; d'ouvrir les prisons ; de rompre les fers : d'accorder aux voyageurs le retour, aux malades la santé, aux navigateurs le port du salut.
Oremus.	Prions.
DIAC. — Flectamus genua.	Le diacre. — Fléchissons les genoux.
SUB DIAC. — Levate.	Le sous-diacre. — Levez-vous.
Omnipotens sempiterne Deus, mæstorum consolatio, laborantium fortitudo : perveniant ad te preces de quacumque tribulatione clamantium ; ut omnes sibi in necessitatibus suis misericordiam tuam gaudeant affuisse. Per Dominum. Amen.	Dieu tout puissant et éternel, consolation des affligés, force de ceux qui souffrent : laissez parvenir à vous les prières de ceux qui vous appellent dans leurs tribulations, quelles qu'elles soient ; afin que tous se réjouissent que votre miséricorde ne leur ait pas fait défaut dans leurs besoins. Par Notre Seigneur. Ainsi soit-il !

V. — *Sujet des collectes.*

Après cette introduction vient la collecte, qui ne se distingue pas moins par la beauté et la perfection de la forme, que par la richesse et la profondeur du fond. Les collectes sont des supplications. Les besoins sans nombre de l'âme et du corps forment le sujet de ces demandes. Nous cherchons à obtenir par elles des dons de toute sorte et la délivrance de tous les maux. Sans doute elles ne contiennent rien qui ne soit dans le *Pater ;* mais elles se présentent sous les formes les plus riches et les plus variées : nous implorons de Dieu la grâce de le servir, de faire briller dans nos œuvres la lumière de la foi, de nous enrichir de mérites par le nom de Jésus Christ, de connaître nos devoirs et d'avoir la force

---

creavit nos, in cœlum revocati sumus ». S. BASIL. *Lib. de Spir. sanct.*, l. LXVI, c. XXVII.

de les remplir fidèlement, d'être transformés intérieurement et renouvelés selon l'image du Sauveur, d'être protégés par son aide continuelle et confirmés dans le bien, d'être fortifiés dans notre âme et dans notre corps afin de pouvoir repousser tout mal, d'être délivrés de nos peines et de nos tristesses, d'être préservés contre les erreurs pernicieuses, d'obtenir la complaisance du ciel par la pureté de l'âme et du corps, d'avoir horreur de tout ce qui n'est pas chrétien et de garder une fidélité inviolable aux commandements de Dieu, de les aimer, d'obtenir par les promesses divines de voir clairement et d'accomplir le bien et le parfait, d'observer la loi divine avec une joie pure et sans mélange, de croître de vertus en vertus, de nous conduire selon le bon plaisir de Dieu, et de parvenir ainsi à la vision divine, aux délices suprêmes de la vie impérissable, aux joies qui ne passent point, à la plénitude de la vie éternelle, aux biens célestes.

Chaque collecte contient une demande spéciale. Mais où réside le motif d'implorer telle ou telle grâce en particulier? Il repose dans la diversité des jours, des fêtes et des époques; dans le caractère de la messe, dans le mystère célébré par la liturgie. L'histoire sacrée et l'œuvre entière de notre rédemption se renouvellent dans le cycle des fêtes. L'Église célèbre les mystères de Jésus Christ et de sa très sainte Mère, comme aussi la mémoire des saints, afin qu'ils soient pour le prêtre et le peuple chrétien l'école de la vie surnaturelle. La multitude des vérités et les torrents de grâces que la suite de l'année ecclésiastique nous présente, nous mettent en état de profiter de la brièveté du temps afin de parvenir heureusement à la vie de l'éternité. Tel est le but des dimanches et des féries, des fêtes et des jours de jeûne : ils nous offrent toujours de nouveaux mystères à méditer, de nouvelles grâces à acquérir. Pour atteindre ce but pratique, le point dogmatique qui se trouve au fond de toutes les fêtes est revêtu de la forme liturgique la plus variée et la plus attrayante. Toutes les parties variables de la Messe concourent à obtenir ce résultat, entre autres les collectes : par elles nous sollicitons toujours les bienfaits conformes au temps de l'année où nous sommes, les plus propres, par conséquent, à nous faire entrer dans l'esprit de l'Église selon les diverses parties de l'année et à nous le faire exprimer par notre conduite.

VI. — *Forme des collectes.*

La collecte implore la grâce propre au jour auquel elle est attachée. Mais quelle forme revêt-elle? Malgré la variété

très grande qui existe entre les collectes, elles ont toutes une certaine uniformité, qui prouve qu'elles ont été composées d'après une règle fixe et générale. La demande n'est pas simplement exposée, elle est appuyée sur d'autres actes qui la rendent plus fervente et plus puissante. La louange, l'adoration, l'action de grâces, toutes les formes de la supplication, en un mot, se résolvent ordinairement en demande dans les oraisons de l'Église. C'est en effet, pour nous, dans notre état présent, la prière la plus importante, la plus nécessaire ; aussi forme-t-elle comme l'essence des collectes.

Quels sont les actes dont elle est habituellement accompagnée ? Saint Paul parle, et vraisemblablement il s'agit du culte public, d'obsécrations, *obsecrationes*, supplications pressantes auxquelles est ajouté un motif puissant pour obtenir d'être exaucées ; de prières, *orationes ;* de demandes, *postulationes ;* et d'actions de grâces, *gratiarum actiones* (1). Ces quatre sortes de prières ne se trouvent pas seulement alternativement dans le cours du saint sacrifice ; elles se trouvent ordinairement toutes réunies dans chaque collecte (2), et en font une prière parfaite et très efficace. Celui qui prie doit s'approcher de Dieu, s'élever à Dieu : c'est le sens du mot « *oratio* », oraison, dans son sens propre. Il

(1) « Obsecro primum omnium fieri obsecrationes, orationes, postulationes, gratiarum actiones, pro omnibus hominibus ». I Tim. II, 1. Ces expressions ne sont certainement pas tout à fait synonymes; on les interprète diversement. Cfr S. THOM. 2. 2, q. 83, a. 17. — SUAREZ, *de Relig.*, tr. IV, l. II, c. III, n. 3-8. — S. Augustin voit dans ces paroles de l'Apôtre comme un tableau sommaire de tout le sacrifice de la Messe. « Aliqua singulorum istorum proprietas inquirenda est, sed ad eam liquido pervenire difficile est : multa quippe hinc dici possunt, quæ improbanda non sint. Sed eligo in his verbis hoc intelligere, quod omnis vel pæne omnis frequentat Ecclesia, ut *precationes* (sc. obsecrationes) accipiamus dictas, quas facimus in celebratione sacramentorum, antequam illud quod est in Domini mensa incipiat benedici ; *orationes*, cum benedicitur et sanctificatur et ad distribuendum comminuitur, quam totam petitionem fere omnis Ecclesia dominica oratione concludit... *Interpellationes* (sc. postulationes) fiunt, cum populus benedicitur : tunc enim antistites velut advocati susceptos suos (*leurs clients*) per manus impositionem misericordissimæ offerunt potestati. Omnibus peractis et participato tanto Sacramento, *gratiarum actio* cuncta concludit, quam in his etiam verbis ultimam commendavit Apostolus ». S. AUG. *Epist*, CXLIX. al. LIX, n. 15-16, *ad Paulin.*

(2) S. THOM., *l. c.* — GUYET, *Heortol.*, l. III, c. II, q. 4. L'*oratio*, ou élévation de l'âme vers Dieu, se trouve ordinairement dans les mots *Domine*, *Deus*, *Domine Deus*, *Omnipotens et misericors Deus*, etc. — Les *gratiarum actiones* consistent dans la mention d'un bienfait de Dieu ; la *postulatio* est exprimée par les mots *concede*, *largire*, *præsta*, *tribue*, ou autres semblables L'*obsecratio* est formulée par la conclusion *per Dominum nostrum*, etc.

faut ensuite qu'il fasse connaître ses désirs (*postulatio*). Pour obtenir plus facilement l'objet de sa demande, il l'appuie de motifs, et l'un d'eux est la reconnaissance (*gratiarum actio*). En remerciant Dieu des bienfaits reçus, nous obtenons des grâces plus abondantes encore (1). Le plus puissant de tous ces motifs, ce sont les mérites et l'intercession de Jésus Christ, c'est pourquoi l'on termine par la formule: *Par Jésus Christ Notre Seigneur*... qui renferme l'obsécration (*obsecratio*). Prenons pour exemple la collecte de la Pentecôte.

Deus (*oratio*), qui hodierna die corda fidelium sancti Spiritus illustratione docuisti (*gratiarum actio*): da nobis in eodem Spiritu recta sapere et de e us semper consolatione gaudere (*postulatio*). Per Dominum nostrum (*obsecratio*).

O Dieu (*prière, ou élévation de l'âme vers Dieu*), qui, en ce jour, avez enseigné les cœurs des fidèles par la lumière du Saint Esprit (*action de grâces*): accordez-nous de reconnaître la vérité dans le même Esprit et de jouir toujours de ses consolations (*demande*). Par Jésus Christ Notre Seigneur (*obsécration*).

C'est ainsi que l'Église obéit à l'avertissement de l'Apôtre: « En quelque état que vous soyez, présentez à Dieu vos demandes par des supplications et des prières accompagnées d'actions de grâces » (2).

Les prières peuvent être adressées à la sainte et indivisible Trinité, ou à une seule des trois Personnes divines. Dans ce dernier cas, les deux autres Personnes ne sont pas exclues, mais renfermées virtuellement dans la prière; et, pour le rappeler, il en est le plus souvent fait mention expresse. Il en est ainsi dans les collectes. Qu'elles soient adressées directement au Père en particulier, comme il arrive le plus fréquemment, ou bien au Fils, la conclusion contient toujours une confession solennelle et nettement exprimée de la sainte Trinité, comme signe de l'égalité éternelle des trois Personnes divines: *Sancta Trinitas, unus Deus* (3).

---

(1) « De beneficiis acceptis gratias agentes, meremur accipere potiora, ut in collecta dicitur ». S. THOM., *l. c.* « Hæc oratio et obsecratio Deo grata est Deique gratiam et opem provocat, quæ ab animo grato proficiscitur et gratiarum actione conditur ». CORNEL. A LAP., *in Epist. ad Philip.* IV, 6. — « Gratiarum actio est orationis completio et integralis pars ejus, per quam tam ipsa oratio Deo fusa exaudibilis redditur, quam sequentibus orationibus via ac præparatio exauditionis aperitur. Qui enim gratus est de acceptis et de minoribus regratiatur, majoribus donis efficitur dignus ». DION. CARTHUS *de Orat.*, art. 3.

(2) « In omni oratione et obsecratione cum gratiarum actione petitiones vestræ innotescant apud Deum ». PHILIP. IV, 6.

(3) « Neque enim præjudicium Filio vel sancto Spiritui comparatur dum

Pourquoi les collectes sont-elles habituellement adressées à Dieu le Père ? Le Père est la première Personne de la sainte Trinité, et par conséquent comme la source, non-seulement de la nature divine, qu'il communique de toute éternité au Fils, et par le Fils au Saint Esprit (1), mais encore de tous les biens créés. On attribue au Père surtout la puissance et la majesté qui se manifestent dans la création ; le Père nous a donné son Fils unique et avec lui tous les biens.

Jésus Christ lui-même rapportait tout à Dieu son Père : sa vie, ses œuvres, ses souffrances, et aussi ses prières. Ainsi il fut non seulement notre avocat, mais aussi notre modèle. Or il s'adressait toujours à son Père, pour montrer que « le Père est son auteur, de qui il procède éternellement selon la nature divine, et de qui il tient tout ce qu'il a de bon selon la nature humaine ».

En s'adressant surtout à Dieu le Père, l'Église suit l'exemple de Jésus Christ et obéit à ses enseignements : « En vérité, en vérité, je vous le dis, disait Jésus Christ à ses apôtres, tout ce que vous demanderez au Père, en mon nom, il vous le donnera » (JOAN. XVI, 23). Ces paroles nous indiquent un autre motif de cette conduite. Nous devons présenter nos demandes au nom de Jésus Christ ; il est le médiateur par qui nos requêtes montent au ciel et les grâces descendent sur la terre : nous prions donc le Père pour l'amour du Fils qu'il a envoyé parmi nous, en terminant les oraisons par ces mots : « Par Jésus Christ Notre Seigneur ». Cette règle s'observe spécialement à la sainte Messe, où le Fils s'immole à son Père.

Quelques collectes s'adressent à la seconde Personne, ce sont, en général, celles qui regardent les mystères de l'incarnation et le Verbe fait chair (2). Au contraire, nous ne trou-

---

ad *Patris* personam precatio ab offerente dirigitur ; cujus consummatio, dum Filii et Spiritus sancti complectitur nomen, ostendit nullum esse in Trinitate discrimen. Quia dum ad solius Patris personam honoris sermo dirigitur, bene credentis fide *tota Trinitas* honoratur, et cum ad Patrem litantis destinatur intentio, sacrificii munus *omni Trinitati* uno eodemque offertur litantis officio ». S. FULGENT (✝ 533), *ad Monim.* l. II, c. V.

(1) « *Patrem* sancta Ecclesia in precibus poscit, quem esse originem Filii et Spiritus sancti recta credulitate cognovit. Ideo autem nomine Filii et Spiritus sancti orationes precesque consummat, ut Sanctam Trinitatem unius esse naturæ ac majestatis ostendat ». S. FULGENT., *Contra Fabian.*, *fragm.* XXIX.

(2) SUAREZ, *l. c.*, n. 14. Telles sont, par exemple, les collectes du saint Sacrement, de l'Invention de la sainte Croix, de plusieurs fêtes de la Passion, de S. Joseph.

vous point dans notre Missel de collecte adressée au Saint Esprit ; la liturgie renferme d'autres prières et des hymnes à son honneur, dans lesquelles il est invoqué et adoré comme Dieu (1).

La forme de la conclusion peut se modifier de cinq manières, selon que la collecte s'adresse au Père ou au Fils, ou que, dans une collecte adressée au Père, il est fait mention de la seconde ou de la troisième Personne (2).

---

(1) « Tota Trinitas una et eadem oratione colenda est, puta unus Deus, cum in ipsis personis sit una numero majestas et deitas ; nihilominus cum unaquæque increata persona sit in se vere subsistens persona, potest unusquisque fidelis preces suas specialiter dirigere ad quamlibet divinam personam et eam secundum se specialiter exorare, non tamen cum actuali aliarum personarum exclusione, quasi ipsa sola sit adoranda. Hinc in Missæ officio orationes Ecclesiæ ad Patrem specialiter effunduntur, interdum ad Filium, ut cum dicimus : « Fidelium Deus omnium Conditor et Redemptor »; communiter vero ad Patrem, tanquam ad totius Trinitatis principium, id, est, primam fontalem personam a nullo manantem : sic et aliquæ laudes, orationes, hymni, sequentiæ, ad Spiritum sanctum specialiter depromuntur. » DION. CARTHUS. *Element. theol.*, pr. 128.

(2) La conclusion des oraisons à Dieu le Père est ordinairement celle-ci : « Per Dominum nostrum Jesum Christum »... Celle des oraisons adressées à Dieu le Fils est toujours : « Qui vivis et regnas cum Deo Patre »... Lorsqu'il est fait mention du Fils au commencement ou au milieu d'une oraison adressée au Père, le conclusion est : « Per *eumdem* Dominum ».. ; si la mention a lieu à la fin. on dit : « Qui *tecum* vivit et regnat... Cette allusion au Fils peut être faite par les mots : *Christus, Verbum, Unigenitus, Salvator*, etc., ou bien seulement par le sens. S. R. C., 11 *mart.* 1820, *in Mazarien., ad* 5. S'il est fait une mention expresse et directe du Saint Esprit, ce qui n'est pas le cas dans les mots *spiritus dilectionis, fortitudinis, fervoris, adoptionis, gratiæ salutaris*, ou autres semblables, la conclusion est : « in unitate *ejusdem* Spiritus Sancti »... S. R. C.. 12 *nov.* 1831, *in una Marsor*, *ad* 49. — 7 *décemb.* 1804 *in Mechlin, ad.* — Cette modification de la conclusion n'est pas amenée par la mention qui pourrait être faite du Fils ou du Saint Esprit dans une des oraisons précédentes, mais seulement par la dernière oraison qui reçoit la conclusion. S. R. C., 23 *mai* 1835, *in una Ordin. Eremit. S. August.* ; — 8 *april.* 1865, *in una Iadren.* — En dehors de l'office et de la messe, toutes les oraisons ont la conclusion abrégée : (*Per eumdem*) *Christum Dominum nostrum* » : ou ; *Qui vivis et regnas in* (ou *per omnia*) *sæcula sæculorum*, à moins que la conclusion complète ne soit expressément indiquée dans les livres liturgiques, comme par exemple, dans les litanies des Saints. S. R. C., 20 *déc.* 1864, *in una Burgi S. Sepulchri, ad* 2. — Lorsqu'on récite plusieurs oraisons, la première et la dernière seules ont une conclusion ; on joint cependant parfois une seconde oraison à la première *sub unica conclusione*. Le mot *Oremus*, à la messe, ne se met que devant la première et la seconde oraison ; dans l'office il les précède toutes, parce qu'elles sont séparées les unes des autres par l'antienne et les versets. — Comme les oraisons sont adressées à Dieu qui sait tout, on n'y introduit que les prénoms simples ou doubles (*Joanna Francisca, Petrus Cœlestinus*), et les expressions qui caractérisent leur dignité (*apostolus, martyr, confessor, virgo*), mais non

La conclusion ordinaire est celle-ci : *Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum.* « Par Notre Seigneur Jésus Christ, votre Fils, qui avec vous vit et règne dans l'unité du Saint Esprit, Dieu, dans tous les siècles des siècles ». Cette fin des collectes est une louange admirable de la sainte Trinité. Comme ces paroles sont solennelles et grandioses ! De quel courage, de quelle confiance ne nous remplissent-elles pas? Quelle confiance, quelle assurance de la victoire elles nous inspirent ! « Si l'intercession de notre Médiateur ne s'unissait pas à notre prière, celle-ci resterait assurément sans voix auprès de Dieu » (1). L'Église prie avec une foi vive en la médiation de Jésus Christ et avec une confiance inébranlable dans les mérites de son fondateur ; de lui nous viennent toutes les grâces, parmi lesquelles se trouve celle que nos prières soient écoutées. Dieu nous fait miséricorde et nous bénit pour l'amour de Jésus Christ. Lorsque Dieu regarde la face de son Christ, en qui il met toutes ses complaisances (2), il accueille, par lui et pour lui, toutes nos demandes, et les exauce en nous comblant de ses bienfaits (3).

---

vidua, qui n'est pas un titre d'honneur). On peut compter parmi ces noms ceux de *Chrysostomus* et de *Chrysologus*. « Nomina Chrysostomi et Chrysologi adjectiva potius sunt et vel facundiam ve vim et efficaciam divini sermonis recensitis sanctis quasi supernaturali inditam virtute designant ». S. R. C, 8 *mart.* 1825. — 7 *dec.* 1844 *ad* 9. — Toutes les autres dénominations, quelle que soit leur nature (les surnoms : *de Matha, a Cruce, Benitius, Nonnatus, Quintus*); les noms des pays : (*de Cortona, de Paula, Nepomucenus*, excepté celui de *Magdalena*) doivent être supprimées ; elles ne sont nécessaires que pour nous, afin de nous permettre de distinguer les Saints les uns des autres. Le terme de *rex* et de *regina* peut être admis, mais non celui du royaume (par exemple, *Danorum, Scotiæ*). S. R C., 22 *dec.* 1629, *in una Urbis*.— 23 *jun*, 1736, *in una Einsid.*, *ad* 2; — 23 *mai*, 1835, *in Namurc.*, *ad* 3. Cfr GUYET, *Heortol.* l. III, c. II, q. 5. — CAVALIERI, *Oper. liturg.*, t. II, c. XXXVIII.— BELETH, *Ration.* c. LIV.

(1) « Adjutor quæritur, ut desiderium exaudiatur, quia nisi pro nobis interpellatio Mediatoris intercederet, ab aure Dei procul dubio nostrarum precum voces silerent ». S. GREG. *Moralium*, l. XXII, c. XVII.

(2) « Patri dicimus orantes : *Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum*, poscentes, ut *per ipsum faciat* quod oramus, per quem nos facere dignatus est ut essemus. Omnia enim Pater per Filium fecit et facit, quia *unus Dominus Jesus Christus, per quem omnia* » (1 COR. VIII, 6). S. FULGENT., *Contra Fabian.*, *fragm.* XXXI.

(3) « *Per Dominum nostrum Jesum Christum :* — hoc est, per ipsius dignitatem, et per virtutem ejus et efficaciam, et per ejus meritum, et per intercessionem orationemque ejus. Quæ omnia significat hoc verbum omnia-

Dans nos prières, nous nous appuyons donc sur la puissance, les mérites et la miséricorde de notre chef et de notre grand prêtre, Jésus Christ, « qui vit et règne » (1), *qui vivit et regnat*. — « Le chef de la vie est mort, chante l'Église dans la prose de Pâques ; il règne vivant » « *Dux vitæ mortuus regnat vivus*. Jésus Christ, le bon Pasteur, a donné sa vie pour ses brebis ; il est vraiment ressuscité ; il était mort, et il vit éternellement (Apoc. I, 18). Il a dans le ciel un sacerdoce impérissable, et peut toujours rendre heureux ceux qui, par lui, s'approchent de Dieu, *parce qu'il vit toujours, afin d'interpeller pour nous*. Vivant éternellement, il est le Fils du Dieu vivant, il porte la vie en lui-même, il en est pour toute créature la source intarissable. De lui découle dans les âmes la vie de la grâce et de la vérité ; il est le fondement vivant de la sainte Église.

Non seulement il vit, mais il règne et gouverne, seul et bienheureux souverain, Roi des rois, dominateur des dominateurs (I Tim. VI, 15). Toute puissance lui a été donnée au ciel et sur la terre : il a le pouvoir d'introduire tout homme dans le royaume de sa grâce et de sa gloire. Le jour de l'Ascension, le Père céleste lui a dit : « Assieds-toi à ma droite, jusqu'à ce que je fasse de tes ennemis l'escabeau de tes pieds... Règne au milieu de tes ennemis » (Ps. CIX, 1-2). Après avoir bu dans le torrent des humiliations et des souffrances, il a relevé la tête ; et maintenant, dans la splendeur du triomphe, il possède le trône et l'empire de l'éternité. Roi de gloire, il donne aux siens grâce et bonheur ; il gouverne les ennemis de l'Église avec une verge de fer, et il les brise comme le vase d'un potier (Ps. II, 9). Que les nations frémissent, que les peuples se perdent en vains projets, que les rois de la terre se soulèvent et que les princes trament des complots contre le Seigneur et contre son Christ : leurs efforts sont insensés, leur haine est impuissante, aussi bien que leur dépit et leur révolte. Celui qui trône dans les cieux se moque d'eux ; pour le Seigneur, ils sont un objet de raillerie. Le temps de la grâce passera, la longanimité de Dieu

---

sub eo Ecclesia comprehendit, allegans omnes titulos, quos Christus habet, ut omnes ejus orationes ab æterno Patre exaudiantur et impleantur ». Arias, *Thesaur. inexhaust.*, tom. I, tr. III, cap. XVI.

(1) « Omnes fere orationes finiuntur obsecratione illa : Per Dominum nostrum Jesum Christum..., expressa item mentione regni æternum duraturi, ut inde crescat fervor et fiducia, cum orationes innitantur meritis Jesu Christi et speretur regnum æternum in ejus societate ». De Ponte, *l. c.*

aura un terme, et le châtiment éclatera. Alors il leur parlera dans sa colère, et dans sa fureur il les réduira à la confusion. Comprenez donc, ô rois ; juges de la terre, instruisez-vous. Servez le Seigneur avec crainte, et chantez-lui vos cantiques avec tremblement. Embrassez l'ordre et la discipline, de peur que la colère du Seigneur ne tombe sur vous et ne vous perde loin de la voie de la justice. Bientôt sa colère s'enflammera : bienheureux alors tous ceux qui se confient en lui (Cfr ps. II) ! La grandeur du Seigneur nous est une garantie de la sévérité de ses jugements, comme aussi des richesses de sa bonté et de sa grâce. En terminant donc les prières que nous adressons au Père des miséricordes et au Dieu de toute consolation par cette formule toute puissante, nous portons notre souvenir vers le pouvoir infini et éternel que Jésus Christ possède en commun avec le Père et le Saint Esprit. Et comme cette pensée est propre à nous relever et à nous encourager, mais aussi à nous remplir d'humilité et d'une sainte frayeur ! « Le royaume du Christ est un royaume pour toute l'éternité, et sa domination va de génération en génération » (Ps. CXLIV, 13). Jésus Christ est aussi le roi des cœurs : puisse ce royaume de grâce et de charité s'affermir en nous de jour en jour! Nous voulons nous dévouer à Jésus, nous attacher à lui par l'amour le plus fort : n'est-il pas infiniment aimable ? Qu'il vive et règne à jamais dans nos cœurs !

Le ministre, au nom du peuple, répond *Amen* à la fin des collectes (1). C'est l'expression solennelle de notre désir que la demande que nous venons de faire soit exaucée. Ce mot signifie : qu'il en soit ainsi ! Il revient souvent dans l'Ancien Testament, et surtout dans le culte mosaïque. Son antiquité, sa noblesse, l'usage fréquent que Jésus Christ en a fait, le rendent très vénérable, et l'Église l'a admis dans sa liturgie sans le traduire (2). « Cette expression hébraïque a été si

---

(1) Dans les premiers siècles tout le peuple répondait. Déjà le martyr S. Justin, dans sa première Apologie (c. LXVII), dit que le peuple s'unissait aux prières et aux actions de grâces liturgiques en prononçant le mot *Amen*. S. Jérôme, parlant des basiliques romaines, dit : « Ad similitudinem cœlestis tonitrui *Amen* reboat ». *Comment. in Epist. ad Galat.* lib. II. — « *Amen* hebræum est, quod ad omnem sacerdotis orationem seu benedictionem respondet populus fidelium ». RABAN. MAUR., *de Cleric. institut.*, l. I, c. XXXIII. — « *Amen* confirmatio est orationis a populo ». PSEUDO-ALCUIN., *de Divin. Offic.*, c. XL.

(2) « Duo verba *Amen* et *Alleluia* nec Græcis nec Latinis nec barbaris licet in suam linguam omnino transferre vel alia lingua enuntiare. Nam quamvis interpretari possint, propter sanctiorem tamen auctoritatem

souvent dans la bouche du Sauveur, qu'il a plu au Saint Esprit de la conserver dans l'Église » (1). Dans le Nouveau Testament, Jésus Christ l'employait volontiers, surtout au commencement des phrases, pour éveiller l'attention des auditeurs et pour appuyer avec plus de force sur une pensée (2). A la fin des prières, des bénédictions, des professions de foi, des doxologies et des hymnes, il est tantôt l'expression d'un ardent désir (avec le sens de *fiat*, γένοιτο, qu'il en soit ainsi !), tantôt une formule de confirmation, d'assurance, d'assentiment (*verum est*, ἀληθῶς, il en est ainsi) (3). Telle est sa signification dans la liturgie ; et c'est pourquoi, à la fin du *Gloria* et du *Credo*, il est chanté par le chœur d'une manière si grave et si posée. C'est donc la répétition et le renforcement des demandes contenues dans les collectes, c'est l'expression de l'ardent désir et de l'espérance assurée d'être exaucé (4). C'est comme si le peuple, s'emparant à son tour des vœux déposés par le prêtre devant le trône de Dieu au nom de tous, voulait les rendre plus puissants et les sceller, en quelque façon, en disant : *Amen!* c'est-à-dire : qu'il soit fait selon votre prière (5) ! Puissions-nous prononcer cette parole courte, mais significative et vénérable, avec un sentiment de profond désir, comme les anges le font dans le ciel (Ap. vii, 12) !

---

servata est ab Apostolis in iis propriæ linguæ antiquitas. Tanto enim sacra sunt nomina, ut etiam Joannes in Apocalypsi referat se Spiritu revelante vidisse et audivisse vocem cœlestis exercitus tanquam vocem aquarum multarum et tonitruum validorum dicentium *Amen* et *Alleluia*, ac per hoc sic oportet *in terris utraque dici sicut in cœlo resonant* ». S. Isidor. *Etymol.*, l. VI, c. xix, n. 20, 21.

(1) *Catech. Rom.* part. IV, c. xvii, n. 8.

(2) « Christus geminavit dixitque *Amen! Amen!* ad ostendendam rei gravitatem, sublimitatem et certitudinem ». Corn. a Lap., *in Joan.* iii, 3.

(3) En hébreu, le mot *Amen*, comme adjectif, signifie *fidèle, assuré, vrai, solide* ; comme substantif : *vérité, fidélité* ; comme adverbe : *vraiment, certainement.*

(4) « Omnes respondent *Amen*, hoc est, *utinam fiat sicut petis !* et, *ita verum est sicut dixisti.* In quo solo verbo continetur quidquid sacerdos pluribus dixit, et tanto affectu verbum illud dici potest, ut non minus promereatur unico illo verbo prolato, quam si protulisset omnia. Deus enim Dominus noster non tam multitudinem verborum respicit, quam fervorem affectuum ». De Ponte, *l. c.*

(5) « Amen est orationis signaculum fructuosum et animi recollectivum. Dicendo enim *Amen*, anima summatim fertur ad omnia præinducta et renovatur affectio impetrandi, sicque oratione cum fervore finita, pleniorem sortitur effectum ». Dion. Carthus., *in cap.* vi S. Matth.

VII. — *Récitation des collectes.*

Quel est le maintien du prêtre pendant la récitation des collectes? Suivant les prescriptions ecclésiastiques, le prêtre doit avoir les mains étendues et élevées devant la poitrine, de manière que l'extrémité des doigts ne dépasse pas la hauteur ni la largeur des épaules (1). Cette rubrique a pour but de prévenir une tenue exagérée et ridicule. « Si nous prions avec modestie et humilité, nous recommandons nos prières beaucoup mieux à Dieu en élevant peu les mains, mais modérément et avec dignité » (2)... Cette position est très propre à accroître la piété du prêtre et l'édification des assistants; elle est en même temps si naturelle, qu'elle a été mise en pratique par tous les peuples. Amalec combattait contre Israël. Lorsque Moïse élevait les mains, Israël était vainqueur ; s'il les laissait tomber, Amalec l'emportait (Ex. XVII, 8, 11). Salomon se plaça devant l'autel du Seigneur en présence de tout le peuple, et il étendit ses mains vers le ciel (III Reg. VIII, 22). David s'écrie: « Seigneur, écoutez la voix de ma supplication pendant que je crie vers vous, pendant que j'élève mes mains vers votre saint temple » (Ps. XXVII, 2). Les bras adorables de Jésus Christ étaient étendus sur la croix, lorsqu'il y offrait son sang et ses prières pour le salut du monde. C'est sur ce divin modèle que se portaient les regards des anciens chrétiens, lesquels se plaisaient à prier dans cette position (3). « Lorsque l'homme étend ses mains, dit saint Ambroise, il représente la figure de la croix : nous devons donc prier de cette façon, afin de confesser par le maintien de notre corps la Passion du Sauveur. Notre prière sera plus facilement exaucée, si notre corps représente Jésus Christ, que notre cœur confesse » (4).

L'antique représentation de la croix par le moyen des bras étendus pour la prière est une de celles qui se retrouvent le plus fréquemment dans les catacombes ; son symbolisme est aussi un des plus beaux et des plus expressifs. Des tableaux,

---

(1) « Digitorum summitas humerorum altitudinem distantiamque non excedat ». Lohner fait cette remarque : « Unde colligitur, in altum elevatos digitos esse debere et non in æquali cum palma altitudine constitutos et quasi jacentes, ut multi faciunt. Sed et distantia manuum cum decore servanda est ». *de Sacrif. Miss.* p. VI, tit. V.

(2) ... « Ne ipsis quidem manibus sublimius elatis, sed temperate et probe elatis. » Tertull., *de Orat*, c. XVII.

(3) « Non ausa est cohibere pœna *palmas — In morem crucis ad Patrem levandas* ». Prudent. *Peristephanon, hymn.* CVI.

(4) *De Cruce D. N. J. C.*, serm. II.

des pierres funéraires, des émaux, des sculptures sans nombre, nous offrent l'image de bienheureux dans le ciel, ou de fidèles sur la terre, priant avec les bras levés en forme de croix. « Nous avons l'ordre, dit saint Maxime, de prier en élevant les mains, pour honorer la Passion du Sauveur par la position de notre corps ». Et saint Pierre Chrysologue ajoute : « Celui qui étend les mains, ne prie-t-il pas par son seul maintien ? » c'est-à-dire par Jésus Christ et au nom du Crucifié. Dans les premiers siècles, le clergé et le peuple priaient généralement ainsi ; souvent même les martyrs souffraient et mouraient dans cet état, confessant ainsi le Sauveur étendu sur la croix et offrant ses mérites au Père céleste.

La manière dont le prêtre doit tenir les mains à l'autel, selon les prescriptions actuelles de l'Église, ne forme pas la figure de la croix, comme chez les premiers fidèles : on ne peut donc attribuer à ce maintien la même signification mystique (1). Bien que l'on ne puisse la prendre comme la représentation du Crucifié, elle n'en est pas moins pleine de sens et touchante.

Par l'extension des mains, le prêtre semble vouloir embrasser tous les vœux et tous les besoins des fidèles. Leur élévation indique et réveille en même temps l'élévation du cœur vers Dieu, l'essor de l'âme au dessus des choses de la terre, vers Celui qui règne dans les hauteurs, Jésus Christ, qui s'est élevé au ciel avec les bras étendus. La tenue modeste des mains, à la fois étendues et élevées, figure notre désir d'obtenir assistance, la ferveur de notre prière, l'espoir d'un accueil favorable. Le prêtre est debout à l'autel ; des profondeurs de cette terre, de l'abîme de la misère et de l'humiliation, il crie vers le Seigneur, et ses mains appellent le salut qui vient d'en haut. Lorsque, à la conclusion, il les rejoint, il témoigne de sa dévotion, il montre qu'il renonce à sa propre force, il manifeste l'intention de se dévouer tout à Dieu et de se reposer en lui. Il confesse aussi l'assemblage de tous les biens en Dieu, le bien suprême, de qui découle tout don parfait, par l'entremise de Jésus Christ (2).

---

(1) « Passis quondam sublatisque brachiis orabant, ut *statum quo Christus oravit in cruce, imitarentur*. Consultius vero existimavit Ecclesia, si ad eum modum, quo nunc utimur, collectæ recitarentur, ne veteri retenta consuetudine orandi passis extensisque brachiis, in concinnis et ridiculis figuris aperiretur locus ». Bened. XIV, *de Miss. Sacrif.*, l. II, c. vi, n. 5.

(2) « Manuum junctio significat omnium bonorum a Deo fluentium in ipso unitatem et conjunctionem ». Durand. *Ration.* l. IV, c. vii, n. 5.

« Nous dirons aussi quelque chose sur le côté du ciel où l'on doit regarder en priant. Il y a quatre régions dans le ciel ; mais ne devons-nous pas aussitôt reconnaître que nous devons nous tourner vers le levant, pour montrer que l'âme se dirige vers le lever de la lumière véritable, Jésus Christ ? » (1). De ces paroles d'Origène et d'autres nombreux passages des saints Pères, il résulte que c'était un usage primitif et universel de prier le visage tourné vers l'orient. L'église et le maître-autel doivent être bâtis selon cette direction, afin que le prêtre et les fidèles aient la face dirigée dans ce sens en priant. D'après saint Thomas, il y a, pour expliquer cet usage, trois principales raisons symboliques : d'abord, cette position pendant la prière nous rappelle la divine majesté, qui se manifeste dans le mouvement de l'univers, lequel a lieu d'orient en occident ; puis, elle exprime notre désir de rentrer dans le paradis, qui était situé à l'orient ; enfin, elle porte notre pensée sur Jésus Christ, la véritable lumière du monde, l'*Orient*, c'est-à-dire le soleil levant de la justice ; en outre, dans son second avènement comme juge des vivants et des morts, il paraîtra comme l'éclair, qui part de l'orient et va jusqu'à l'occident » (Math. xxiv, 27) (2).

VIII. — *Antiquité, nombre et importance des collectes.*

Dès les temps apostoliques, différentes prières furent récitées dans la célébration du saint sacrifice ; leur forme se détermina peu à peu et naturellement. Il se trouve sans doute dans notre Missel des collectes provenant de cette époque. Les papes saints Léon le Grand (440-461), Gélase (492-496) et Grégoire le Grand (590-604) ont bien mérité de l'Église en conservant fidèlement ces anciennes oraisons et en y ajoutant de nouvelles. L'antiquité plusieurs fois séculaire de ces collectes les rend dignes de la plus haute vénération.

Dans les sacramentaires les plus anciens, jusque vers le XIIe siècle environ, il n'y a qu'une collecte pour chaque messe avant l'épître. Toutefois il y avait des exceptions à cette règle : dès le XIe siècle on récitait souvent plusieurs oraisons ; seulement, le nombre sept, mystérieux et sacré, ne devait pas être dépassé (3). Avec le développement du calendrier liturgi-

(1) Origène, *de la Prière*, c. xxxii.

(2) 2. 2, q. 84, a. 3, ad 3.

(3) Amalaire († vers 847) rapporte dans la *præfatio altera* de son principal ouvrage, que, déjà à cette époque, plusieurs récitaient deux ou trois collectes, selon leur dévotion, mais qu'à Rome on n'en lisait qu'une, même les dimanches où tombait la fête d'un saint. Le Microloge (au xie siècle) défend cette tradition antique et romaine ; mais il fait ces

que, une règle fixe s'établit bientôt à ce sujet. Depuis le XIII[e] siècle, le nombre des oraisons prescrites se détermine d'après le rite, la dignité et la solennité des fêtes. Plus une fête a un objet élevé, plus nous devons rester profondément et exclusivement dans cet objet, et nos pensées et nos sentiments se concentrent davantage sur le mystère célébré. Aussi les fêtes doubles n'ont par elles-mêmes qu'une seule collecte. Les fêtes d'un rite inférieur sont moins solennelles : nous pouvons donner place à d'autres souvenirs et à d'autres besoins, et nous employons alors des oraisons au nombre de trois. Le simple permet au prêtre de dépasser le nombre sacré de trois, et de présenter nos demandes à Dieu avec des oraisons au nombre de cinq, consacré aux cinq plaies de Notre Seigneur, ou de sept, qui est celui des demandes du *Pater*.

Lorsque le prêtre a la liberté, d'après les rubriques, d'ajouter d'autres oraisons à celles qui sont prescrites, il doit prendre garde que le nombre en soit impair (1). C'est là un symbole de l'indivisibilité de l'essence divine et de l'unité de l'Église. Il ne faut pas cependant dépasser le nombre de sept : d'abord, parce que le Seigneur, qui nous a appris à demander tout ce qui est nécessaire pour l'âme et pour le corps, a tout réuni dans sept demandes ; puis, afin que les assistants ne soient pas fatigués par la longueur de la messe.

Relativement à la valeur des collectes, il n'y a qu'une voix : pour la forme et pour le fond, ce sont des modèles incomparables de prière. La langue des collectes est calme,

---

observations au sujet des Églises de la Gaule : « Sed hoc jam pauci observant, imo plures in tantum orationes multiplicant, ut auditores suos sibi ingratos efficiant et populum Dei potius avertant quam ad sacrificandum alliciant. Hoc autem sapientioribus multum displicet, qui etsi aliquando antiquam traditionem aliis morigerando excedunt, in ipsa tamen sua excessione modum tenere et aliquam rationem attendere solent : unde et in Missa, etsi non semper una oratione sint contenti, septenarium tamen numerum in orationibus raro excedunt... Hoc autem summopere solent observare, ut in Missa aut unam, aut tres, aut quinque. aut septem orationes dicant ». *De Eccles. Observat.*, c. IV. — « Debet dici una oratio, sicut una epistola et unum evangelium, propter fidei unitatem... Sed ex Patrum institutionibus quandoque dicuntur tres, vel quinque, vel septem. Præter hos numeros alius est, non dico reprehensibilis, sed extraordinarius... Pares non sunt dicendæ, quia *numero Deus impare gaudet*... Quotcumque dicantur, sola prima et ultima conclusione debita terminentur ». SICARD († 1215). *Mitral*, l. III, c. II.

(1) Cependant le prêtre n'est pas obligé d'ajouter une oraison dans les fêtes simples, les féries et aux messes votives, pour que le nombre soit impair. S. R. C., 2 *dec.* 1684, *ad* 9. — Dans la *missa quotidiana* pour les défunts, il faut veiller à ce que les oraisons soient en nombre impair. S. R. C., 2 *sept.* 1741, *ad* 4.

simple, unie, mais non dépourvue d'ornements. Le fond contient une exposition du dogme aussi riche que profonde. Que l'on analyse et que l'on pèse attentivement et avec piété le peu de mots qui composent ces prières liturgiques, et l'on trouvera quelle abondance de pensées élevées et de sentiments religieux y est contenue (1). Aussi il est très difficile, souvent même impossible, de rendre ces oraisons dans une traduction qui en reproduise le sens sans l'affaiblir. Le cardinal Wiseman, qui connaissait si bien la liturgie romaine, écrit à ce sujet : « Il y a dans ces prières antiques un parfum d'encens très pur, qui semble sortir des lèvres et s'élever vers le ciel en vapeurs douces et embaumées, sur lesquelles les anges se balancent et du haut desquelles ils nous regardent. Elles semblent dignes d'être reçues dans une sphère plus élevée et d'être conservées sur l'autel desservi par un ange. Elles ont encore toute la solennité et la sublimité des lieux où elles furent employées pour la première fois : elles gardent un écho des catacombes obscures, elles répètent les chants joyeux des basiliques d'or, elles résonnent harmonieusement sous les voûtes élancées. Rien n'est composé avec plus de perfection et d'élégance que les collectes, celles surtout des dimanches et des féries du Carême. Elles forment une partie essentielle des biens traditionnels de l'Église. A peine y en a-t-il une qui ne contienne une pensée d'une beauté particulière, ou une tournure d'expression très heureuse. Chacune se compose de deux parties : l'introduction et la demande. La première contient ou l'exposition de nos besoins ou les motifs pour recevoir un accueil favorable et obtenir miséricorde. On ne saurait trop admirer les termes si nobles et si bien appropriés dans lesquels on s'adresse à Dieu, et la pompe avec laquelle on décrit ses attributs. La prière elle-même est toujours grave, humble et fervente ; souvent elle renferme des vues d'une grande profondeur, capables de fournir le sujet de longues méditations. Si l'on pensait qu'il n'est pas difficile d'imiter ces oraisons, que l'on essaie d'en composer quelques-unes, et l'on verra à quelle distance elles restent des collectes antiques ; on se convaincra qu'il n'est point si aisé de renfermer tant de pensées dans si peu de lignes, et qu'il est plus difficile encore de s'élever à la hauteur et à la magnificence des pensées qui se rencontrent dans ces oraisons ».

Les collectes comptent donc parmi les plus précieux tré-

---

(1) Voir Pichenot, *Simples Homélies sur les collectes*. Paris, 1866.

sors liturgiques de l'Église : ce sont des prières excellentes et incomparables, aussi merveilleuses par leur force et leur concision que par leur grâce et leur fraîcheur.

IX. — *Exemples.*

La demande contenue dans les collectes est ordinairement déterminée par l'objet de la fête du jour. On l'observe surtout pour les fêtes de l'année ecclésiastique. « Le Sauveur du monde nous est né » : tel est le mystère joyeux de Noël. Pour honorer la triple naissance de Jésus Christ : naissance éternelle dans le sein de Dieu le Père, naissance temporelle par la vierge Marie, naissance spirituelle dans le cœur des fidèles, nous offrons à la sainte Trinité le sacrifice eucharistique trois fois : à minuit, à l'aurore, au jour. Quels sont les vœux de l'Église en ce jour solennel? Dans la première collecte, elle prie « Dieu, qui a fait resplendir cette très sainte nuit de l'abondance des rayons de la lumière véritable, de nous faire jouir dans les cieux des délices de cette même lumière, puisque nous en avons déjà connu les mystères sur la terre ». Dans l'oraison de la seconde messe, elle demande à Dieu de faire « que nous, qui sommes inondés de la lumière nouvelle de son Verbe fait chair, nous obtenions la grâce de faire briller dans nos œuvres cette lumière qui éclaire nos âmes par la foi ». La collecte de la troisième messe contient la prière « que la nouvelle naissance selon la chair du Fils unique de Dieu affranchisse les captifs que le joug du péché tient depuis longtemps dans la servitude ».

Le jour de l'Ascension, nous implorons de Dieu la grâce d'être élevés au-dessus des choses terrestres, « afin d'habiter aussi dans le ciel par l'esprit et le cœur ».

Le jour de la fête du Sacré Cœur, l'Église demande que la solennité que nous célébrons, de même que le fruit des bienfaits de ce divin Cœur, soient pour nous un sujet de joie ; et pour être plus favorablement écoutée, elle représente à Dieu « que le Cœur de son Fils est notre gloire et que nous célébrons avec reconnaissance les principaux bienfaits de sa charité envers nous » (1).

(1) « Concede, quæsumus, omnipotens Deus : ut qui in sanctissimo dilecti Filii tui Corde gloriantes, præcipua in nos caritatis ejus beneficia recolimus, eorum pariter et actu delectemur et fructu ». — « Formula, qua in oratione SS. Cordis Jesu Deum orare jubemur, ut divina beneficia recolentes *eorum pariter et actu delectemur et fructu*, desumpta est ex postcomm. tum fer. II. maj. Hebdom. tum sabbat. Quat. Temp. infra Oct. Pentecost. Huic formulæ parallela sunt, quæ in pluribus missis sive Christi Domini, sive sanctorum leguntur, quum, exempli causa, oramus *ut cujus mysteriis exsequimur actionem*, vel *exsequimur cultum*, *sentia-*

Dans les messes en l'honneur des saints, l'objet de l'oraison, en général, est: que nous soyons élevés à la vie spirituelle, que nous y fassions des progrès et que nous parvenions aux joies éternelles, par leurs exemples, leurs mérites, leurs leçons et leur intercession ; qu'ils daignent nous accorder leur patronage et leur protection; que, enflammés par ces modèles, nous revenions à Dieu, nous fassions de dignes fruits de pénitence, nous méprisions les choses fugitives de ce monde, pour aspirer uniquement aux choses célestes, aux biens éternels et impérissables ; nous fuyons les plaisirs du monde pour servir Dieu ; nous marchions dans la simplicité et l'innocence du cœur, supportant toutes les contrariétés avec une patience invincible ; nous aimions ce qu'ils ont aimé, nous fassions ce qu'ils ont enseigné, nous imitions leurs actes et nous obtenions ce qu'ils possèdent. Souvent aussi on demande l'imitation d'une vertu spéciale, comme l'amour du prochain, la fermeté dans la foi, la confiance en Dieu, l'esprit de prière, la mortification ; ou bien une assistance particulière, par exemple, contre la malice du démon ou la servitude de la chair; pour obtenir la victoire sur la coucupiscence, la répression de sa langue ; pour recevoir le viatique ou triompher de l'esprit mauvais à l'heure de la mort. Le motif de demander ces grâces ou ces vertus particulières

---

mus effectum (14 febr.) ; *ut quæ sedula servitute... gerimus, dignis sensibus tuo munere capiamus* (fer IV Q. T. sept.) ; *ut quæ divina sunt jugiter exsequentes, donis mereamur cœlestibus propinquare* (fer. III post Dom. Pass.) ; ut tribuat *ita nos Corporis et Sanguinis Christi sacra mysteria venerari, ut redemptionis suæ fructum in nobis jugiter sentiamus* (miss. Corp Chr.) ; *ut passionem tuam jugiter recolentes in terris, ejusdem fructum consequi mereamur in cœlis* (fest. S. Pauli a Cruce, 28 ap.) ; *ut quæ solemni celebramus officio, purificatæ mentis intelligentia consequamur* (Epiph. Dom.) ; *ut sicut vexillum Crucis adorare meruimus* (vel *quos sanctæ Crucis læ'ari facis honore*), *ejus gloriæ salutaris potiamur effectu ;* ut adeo *actus præcipuorum in nos caritatis Christi beneficiorum*, quo *delectari* dicimur, in eo consistat, ut ipsa hæc beneficia *jugiter recolamus, veneremur, sedula servitute geramus, solemni celebremus officio*, quatenus hæc *agendo* mereamur beneficiorum et mysteriorum *fructum consequi, effectu potiri, donis cœlestibus propinquare*. Ceterum intelligentem lectorem fugere non potest insignis quædam vicinia orationis de SS. Corde Jesu : *Concede, quæsumus...* cum iis quæ in missa de S. Cruce occurrunt. Quemadmodum enim verba illa : *in SS. Corde Jesu gloriari*, significandi potestate simillima sunt his : *sanctæ Crucis honore lætari* vel *gaudere*, ita alterum incisum : *Beneficiorum divinorum actu delectari* (in terris) *et fructu* (in cœlis) respondet istis : *Vexillum Crucis cognoscere et adorare in terra, et perenniter ejus gloriæ salutaris potiri effectu* (in cœlo) ». NILLES, *de Rationib. festor. SS. Cordis Jesu et pur. Cordis Mariæ*, l. I, p. II, c. I, § 2.

se tire ordinairement d'un fait, d'un miracle, ou d'un trait saillant de la vie du saint. Ainsi, le jour de la fête de saint Jean-Baptiste, l'Église prie Dieu « de répandre dans tous ses peuples la grâce des joies spirituelles, et de conduire le cœur de tous les fidèles dans la voie du salut éternel ». A la fête de saint Thomas d'Aquin, la collecte est ainsi conçue : « O Dieu qui éclairez votre Église par la science merveilleuse et qui la fécondez par les œuvres de votre bienheureux Confesseur Thomas ; accordez-nous, nous vous en prions, de comprendre ses enseignements et d'imiter sa conduite ». Le jour de la fête de sainte Thérèse, nous demandons à Dieu la grâce « d'être nourris de la doctrine céleste et d'avoir le cœur rempli des sentiments de piété et de dévotion de cette sainte ».

Dans les dimanches de l'Avent, nous prions Dieu « de réveiller sa puissance et de venir à nous, afin que nous méritions, par sa protection, d'être arrachés aux dangers des péchés qui nous menacent, et, par son secours, d'être sauvés » ; — « de réveiller nos cœurs, afin d'y préparer les voies à son Fils unique, et de faire que nous méritions, par son avènement, de le servir avec une âme pure » ; — « de prêter une oreille favorable à nos prières et d'éclairer les ténèbres de notre âme par la grâce de sa visite » ; — « de nous secourir par sa puissance sans bornes, afin que, par le secours de sa grâce, sa miséricorde accélère le salut auquel nos péchés font obstacle ».

Les collectes du Carême se rapportent presque toutes au même objet : elles implorent de Dieu la grâce d'employer utilement ces jours de pénitence, de pratiquer et de sanctifier le jeûne. Mais cette prière est présentée sous une forme toujours nouvelle et avec une variété étonnante d'expressions. Ainsi, l'Église demande « que notre esprit, qui se châtie par la mortification de la chair, puisse resplendir aux yeux de Dieu d'un ardent désir de le posséder un jour » ; — « que les fidèles qui mortifient leur corps par l'abstinence, aient l'esprit fortifié par les fruits des bonnes œuvres » ; — « que Dieu, qui voit notre faiblesse absolue, nous protège intérieurement et extérieurement, afin que notre corps soit gardé de tout mal et notre esprit purifié des pensées dangereuses » ; — « que la privation d'aliments corporels soit accompagnée de la fuite des plaisirs mauvais » ; — « que, par notre persévérance dans le jeûne et la prière, nous soyons délivrés des ennemis de l'âme et du corps » ; — « que la mortification de la chair serve à fortifier et à vivifier notre âme » (*ad nostrarum vegetationem transeat animarum*) ; — « qu'au milieu

des peines bien méritées qui nous accablent, les consolations de la grâce divine nous fortifient » ; — « que nos jeûnes soient agréables à Dieu, nous rendent dignes de sa grâce et nous conduisent aux sources du salut éternel ».

La seconde moitié de l'année ecclésiastique, qui va de la Pentecôte à l'Avent, nous représente le pèlerinage des enfants de Dieu vers notre patrie céleste. Ce pèlerinage est, à la vérité, semé de peines et de travaux ; mais il est aussi rempli de consolations et d'espérances (1). Nous nous sentons sur la terre comme des étrangers et des voyageurs, qui saluent et contemplent de loin les promesses, qui cherchent le ciel, la meilleure patrie, la cité que Dieu nous a préparée (HEB. XI, 13 et seq.). Nous vivons dans l'attente et l'espérance de l'avènement de la majesté du Dieu grand et de notre Sauveur Jésus Christ (TIT. II, 13). Dans les collectes de cette période, l'Église prie « Dieu, la force de tous ceux qui espèrent en lui, de nous envoyer le secours de sa grâce, afin que, par l'accomplissement de ses commandements, nous lui soyons agréables aussi bien par nos sentiments que par nos actes » ; elle lui demande « de faire que nous honorions toujours son saint nom avec un amour filial et avec crainte : car il ne retire jamais sa direction à ceux qu'il a solidement établis dans son amour immuable » ; — « de multiplier ses miséricordes sur nous, afin que, sous sa conduite, nous passions de telle sorte par les biens temporels, que nous ne perdions pas les biens éternels » ; — « que, par la Providence divine, le monde jouisse de l'ordre et de la paix, et que l'Église se réjouisse d'une piété sans trouble » ; — « que Dieu, qui a préparé des biens invisibles à tous ceux qui le craignent, répande dans nos cœurs le feu de son amour, afin que nous l'aimions en tout et au dessus de tout, et qu'ainsi nous obtenions ses bienheureuses promesses, qui surpassent tout désir » ; — « que la providence infaillible de Dieu détourne de nous tout mal et nous accorde tout bien » ; — « que Dieu nous donne l'intelligence pour reconnaître et accomplir toujours tout ce qui est juste et bon » ; — « que Dieu, qui, dans la plénitude de sa miséricorde, nous donne des biens au dessus de nos mérites et même de nos désirs, répande sur nous ses

(1) « Deliciæ spiritus nostri divina cantica, ubi et fletus sine gaudio non est. Fideli homini et peregrino in sæculo nulla est jucundior recordatio quam civitatis illius unde peregrinatur ; sed recordatio civitatis in peregrinatione non est sine dolore atque suspirio. Spes tamen certa reditus nostri etiam peregrinando tristes consolatur et exhortatur ». S. AUG. *Enarrat. in psalm.* CXLV, n. 1.

miséricordes, nous pardonne les fautes qui remplissent notre conscience de terreur, et nous accorde les biens que nous n'osons implorer de lui » ; — « qu'il nous concède l'accroissement de la foi, de l'espérance et de la charité, et, afin d'obtenir le salut qu'il nous a promis, qu'il nous remplisse de l'amour de ses saints préceptes » ; — « que la grâce nous prévienne, nous accompagne et nous pousse à la pratique constante des bonnes œuvres ».

Les vrais enfants de Dieu, pèlerins sur la terre, loin de leur patrie céleste, pourraient-ils, au milieu de leurs luttes et de leurs souffrances, implorer quelque chose de meilleur que ce qui est exprimé dans ces collectes du dimanche ? (1).

§ 40. — *Les leçons de la Bible en général. — L'épître.*

I. — La partie de la liturgie destinée à servir de préparation à la Messe proprement dite touche à sa fin. Après la collecte viennent les leçons, tirées de la sainte Écriture, unies souvent par des chants alternés, et terminées quelquefois par la profession de foi.

Quelle est, dans l'économie du sacrifice, l'importance de ces leçons tirées de la sainte Écriture ? A la Messe, l'œuvre entier de notre rédemption est représenté et accompli : *opus nostræ redemptionis exercetur* (secret.) ; dans ses diverses parties, elle comprend toute la vie du Sauveur. Jésus Christ exerce encore dans son Église et par la voie des sacrements le ministère de médiateur qu'il pratiqua dans sa vie mortelle. Il est venu réconcilier et unir Dieu et les hommes, le ciel et la terre. Dieu a envoyé son Fils pour sauver le monde et pour lui apporter les promesses de la vie présente et de la vie future (Joan. iii, 17. — I Tim. iv, 8). Jésus Christ nous a été donné pour être notre sagesse, notre justice, notre sanctification et notre rédemption (2). En d'autres termes, comme

(1) « Ab octavis Pentecostes usque ad Adventum Domini (Ecclesia) recolit *tempus peregrinationis*. In hoc est nobis perpetua pugna et lucta adversus tres infestissimos hostes : mundum videlicet, carnem et diabolum. Mundus est hostis sophisticus, caro hostis domesticus, diabolus hostis antiquus. Nullus tamen istorum hostis est efficacior ad nocendum quam inimicus noster familiaris, scilicet caro, quam fovemus indumentis et reficimus alimentis, cui tanquam jumento tria debentur : cibus ne deficiat, onus ut mansuescat, virga ut non indirecte, sed directe incedat ». Beleth. *Rational*, cap. lvi.

(2) « Christus factus est nobis sapientia a Deo et justitia et sanctificatio et redemptio ». I Cor. i, 30.

Sauveur, il n'est pas seulement la source de la grâce et de la sainteté, mais encore de la lumière et de la vérité pour tous les hommes.

Sa première fonction fut d'enseigner la loi de Dieu : extérieurement, par les paroles qui coulaient de ses lèvres ; intérieurement, par la lumière qu'il jetait dans les cœurs. Déjà le prophète avait prédit que, dans les jours du Messie, la terre serait remplie de la connaissance de Dieu, comme les eaux couvrent le fond de la mer (Is. xi, 9). L'Esprit de Dieu se reposa sur le Sauveur, l'oignit et l'envoya pour annoncer la bonne nouvelle aux pauvres (Luc. iv, 18). Jésus Christ est venu dans ce monde pour rendre témoignage à la vérité, pour enseigner les voies de Dieu dans la vérité (Joan. xviii, 37. — Matth. xxii, 16). En lui sont cachés tous les trésors de la sagesse et de la science ; en lui réside la plénitude de la vérité, de laquelle nous avons tous reçu (Col. ii, 3.— Joan. i, 14, 16). Ce ne fut qu'après nous avoir enseigné la voie du ciel, qu'il mourut sur la croix, pour faire rentrer les hommes dans la grâce et la charité avec son Père.

Tout cela se renouvelle au saint sacrifice de la Messe. Avant de descendre sur l'autel à la consécration comme agneau mystique, il nous fait entendre les paroles de la vie éternelle, d'abord par ses prophètes et ses apôtres, puis par lui-même : l'épître et l'évangile précèdent l'acte du sacrifice. Cette organisation rend manifeste le lien étroit qui unit la doctrine de la vérité au sacrement de l'autel, la parole de Dieu au Verbe fait chair, de nouveau présent parmi nous sous les espèces eucharistiques.

Dans son sacrement, l'Homme-Dieu n'est pas seulement pour nous la vie, il est encore la voie et la vérité (Joan. xiv, 6) : là seulement où jaillit la source du sacrifice eucharistique, brille aussi, pure et sans mélange, la vérité de Jésus Christ. L'autel de la grâce et la chaire de vérité sont intimement liés l'un à l'autre ; la maison de Dieu les renferme tous deux, et le prêtre qui offre le sacrifice annonce aussi la doctrine céleste. L'Église a donc raison d'unir la lecture des prophéties et de l'évangile à la célébration de la sainte Messe, qui est nommée le mystère de foi par excellence, *mysterium fidei*. La prédication précède le sacrifice, parce que la connaissance est le commencement du salut. La parole vivante de Dieu est la semence d'où sort la vie impérissable de la foi, qui se consomme dans la grâce et la gloire.

Dans toute la liturgie, l'Église emploie de préférence les paroles de la sainte Écriture : elles ont une sainteté, une effi-

cacité toutes particulières. C'est la parole de Dieu ; le Saint Esprit l'a fait descendre sur la terre. De là vient qu'elle s'adapte si bien à l'expression de nos désirs et de nos besoins. Pour converser avec Dieu, l'adorer, le remercier ; pour faire résonner les accents de notre joie ou les plaintes de notre cœur, nous ne saurions trouver des paroles plus convenables que celles que lui-même a mises sur nos lèvres et inspirées par son Esprit Saint, qui prie en nous avec des soupirs inénarrables. Aussi, dans les rites que nous avons étudiés jusqu'ici, nous avons souvent prié avec les termes dont Dieu même s'est servi ; dans les leçons qui suivent, nous avons la parole par laquelle il nous parle et nous instruit en toute science et en toute doctrine.

« Le Saint Esprit pénètre tout, même les profondeurs de la divinité » (I Cor. ii, 10). Aussi les écrits inspirés par lui sont d'une profondeur insondable; ils sont pleins de force, de lumière et de vie ; ils nous enseignent la science des saints et nous montrent le royaume de Dieu ; ils nous offrent des motifs puissants pour croître dans la grâce et la connaissance de Notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ (II Pet. iii, 18). Comme ils doivent être doux et chers à notre cœur ! « Tout ce qui a été écrit, l'a été pour notre instruction, afin par la patience et la consolation des Écritures nous ayons que l'espérance » (Rom. xv, 4).

Oui, la parole de Dieu nous est une source de consolations : elle demeure éternellement, avec toutes ses vérités et toutes ses grâces, ses promesses et ses menaces; elle s'accomplit toujours, tandis que ce monde passe comme l'herbe des champs et que sa splendeur s'évanouit comme la fleur : « l'herbe s'est flétrie et sa fleur est tombée » (I Petr. i, 24, 25). Au milieu d'un monde déchu du christianisme et hostile à l'Église, des persécutions et des tempêtes soulevées autour de nous, la parole de Dieu, inébranlable comme lui, relève notre courage. Le ciel et la terre passeront; elle ne passera pas, et donnera toujours la vie éternelle à ceux qui la reçoivent dans un cœur fidèle et soumis. Et comme l'Église a introduit dans sa liturgie des lectures tirées de la Bible, nous pouvons tous les jours nous asseoir à la table du Seigneur, nous nourrir et nous fortifier avec le pain céleste des vérités révélées.

IV. — Dès les temps apostoliques, les saints Livres furent lus dans les assemblées religieuses, et surtout dans celles qui avaient lieu pour la célébration du sacrifice eucharistique. C'est là un fait indiscutable. Pendant longtemps il appartenait à l'évêque de déterminer le choix, le nombre et la lon-

gueur de ces leçons. Saint Justin, mort pour la foi en 166 ou 167, décrivant l'ordre du culte des premiers chrétiens, dit que, dans les réunions du dimanche, on lisait les écrits des apôtres ou des prophètes, aussi longtemps que le temps le permettait (1). Avec le développement progressif de l'année ecclésiastique, s'établirent des règles pour la division et la distribution de ces leçons, et enfin l'ordre actuel des épîtres et des évangiles fut établi par le Missel. Sous ce point de vue, saint Jérôme s'est acquis un mérite tout spécial : sur le commandement du pape saint Damase (366-384), il compléta et améliora la série des lectures fournies par la tradition.

Par quel principe se dirigea-t-on dans le choix et la distribution des leçons de la Bible? Les épîtres et les évangiles ont un lien étroit avec le cours et l'esprit de l'année ecclésiastique : les fêtes et les époques qui la composent furent donc la cause déterminante de ce choix. De toutes les parties variables du Missel, ces lectures, dont le but est d'instruire, occupent la place la plus importante ; ce sont elles qui donnent à l'idée du temps ecclésiastique son expression la plus nette et la plus complète. C'est aussi ce point de vue qui doit nous guider dans l'intelligence et l'explication de ces leçons.

III. — D'après une règle générale, qui ne souffre que peu d'exceptions, chaque messe a deux leçons de la Bible (2) : l'une est l'épître, l'autre est l'évangile (3).

L'épître peut être tirée de tous les livres de l'Ancien ou du Nouveau Testament, les quatre Évangiles et les Psaumes

(1) *I° Apol.*, c. LXVII.

(2) Dans le rite mozarabe et le rite ambrosien, deux leçons précèdent ordinairement l'Évangile: l'une est le plus souvent tirée de l'Ancien Testament, et l'autre, du Nouveau. Les samedis des Quatre-Temps, d'après le rite romain, autrefois douze lecteurs lisaient douze leçons : six leçons étaient lues en latin et étaient répétées ensuite en grec. C'est pourquoi, dans les livres liturgiques les plus anciens, ces jours étaient appelés : « Sabbata duodecim lectionum, seu in duodecim lectionibus. » Actuellement, ces samedis ont encore six leçons : cinq de l'ancien Testament et une du Nouveau; les mercredis des Quatre-Temps n'en ont que deux. Dans la messe pontificale célébrée par le Pape, l'épître et l'évangile sont encore chantés en latin et en grec,

(3) « Notandum est, non omnia verba ex S. Scriptura esse desumpta, sed initium fere semper et interdum etiam finem ab Ecclesia duntaxat additum esse, ut convenientius inchoetur aut claudatur epistola. Hinc epistolæ desumptæ ex S. Paulo initium vox *fratres* et finis frequenter *in Christo Jesu Domino nostro.* Si vero ex aliorum apostolorum Epistolis sumatur, vox *charissimi;* si ex prophetis, verba *in illo tempore*, ab initio proponuntur, et in fine non raro verba *dicit Dominus omnipotens* subjunguntur ». LOHNER, de *SS. Miss. Sacrif.*, part. VI, tit. VI.

exceptés. Le plus souvent toutefois elle est prise dans les lettres des apôtres : il en est ainsi, par exemple, pour tous les dimanches de l'année. De là le nom d'épître, *Epistola* ou *Lettre* donnée à cette première leçon, même quand elle n'est pas extraite de ces livres (1). Comme autrefois elle n'était pas chantée, mais seulement lue (2), le titre que lui donne le Missel est toujours *Lectio, lecture* (3), avec l'indication du livre d'où elle provient (4).

Comme encore aujourd'hui la lecture de la première leçon de l'Ancien Testament, le vendredi saint, est faite par le lecteur ; de même autrefois, probablement jusqu'au IX[e] siècle, ce clerc devait lire l'épître. A partir de cette époque cette fonction fut attribuée au sous-diacre, qui reçoit dans son ordination le pouvoir de la remplir, tandis que le chant de l'évangile (5) est confié au diacre (6). Dans les anciennes

---

(1) On lui donnait autrefois aussi le nom d'*Apostolus*. Dans le Sacramentaire de S. Grégoire le Grand on lit : « Postmodum dicitur oratio ; deinde sequitur *Apostolus* (id est, *lectio ex Apostolo*) ».

(2) « *Lectio* dicitur, quia non cantatur ut psalmus vel hymnus, sed *legitur* tantum. Illic enim modulatio, hic sola pronuntiatio quæritur ». ISID. HISPAL. *Etymol.*, l. VI, c. XIX, n. 9.

(3) La manière de lire l'épître aujourd'hui tient le milieu entre le chant et la simple lecture. C'est un chant dans lequel le texte entier est prononcé sur le même ton, *recto tono*, sans modulation. Dans l'interrogation seulement la voix baisse d'un demi-ton, pour reprendre le ton principal à la dernière syllabe. Cette sorte de récitatif est désigné par les rubriques sous le nom de chant. « Subdiaconus *cantat* epistolam alta voce ». *Cer. episc.*, l. II, c. VIII, n. 40. Les anciens liturgistes appelaient cela *choraliter legere*, lecture faite à la manière du chœur.

(4) Par exemple : « Lectio Epistolæ beati Pauli apostoli... Lectio libri Exodi... Lectio libri Regum .. Lectio Danielis prophetæ ». Quant au titre « Lectio libri Sapientiæ », il faut observer qu'il ne désigne pas seulement des leçons du livre de la Sagesse, mais encore de l'Ecclésiastique, de l'Ecclésiaste, du Cantique des cantiques et des Proverbes. Tous ces livres, dans la liturgie comme dans les saints Pères, sont connus sous le nom de *Livres sapientiaux*.

(5) « Antiquioribus temporibus *Lectorum* ordo legendo Evangelio fuit destinatus. Verum sæculo IV visum est Patribus nostris, reverentiam et venerationem *Evangelio* debitam omnino exigere, ut tantum munus non amplius Lectoribus, qui jam ut plurimum ex puerili ætate eligebantur, sed ministris sacris, saltem *Diaconis*, committeretur. qui ad sacerdotalem dignitatem proxime accedebant ». KRAZER. sect. IV, a. 1, c. V, § 135. — Toutefois la tradition du livre des Evangiles au diacre dans son ordination ne fut introduite qu'après l'an mille.— Cfr AMALAR., *de Offic., ecclesiast.* l. II, c. XI, XII. — MORIN, *de Sacris Ordinat.*, P. III, *exercitat.* 9, c. I ; — *exercitat.* 12, c. II.

(6) Autrefois les lecteurs pouvaient même lire publiquement l'Évangile. S. Cyprien rapporte ce fait en parlant des confesseurs de la foi Aurélius et

églises, entre le chœur et la nef, se trouvaient les *ambons* (1). tribunes ou chaires fixes sur lesquelles on arrivait par des degrés. S'il y avait deux ambons, comme à Sainte Marie *in Cosmedin*, à Rome, celui qui servait à la lecture de l'épître était situé au côté gauche de l'autel, celui qui était réservé à l'évangile était à droite. S'il n'y avait qu'un ambon, l'épître se lisait sur un degré inférieur, et l'évangile, sur le degré le plus élevé. On exprimait ainsi par la personne du lecteur et le lieu où se fait cette lecture, comme on le fait encore aujourd'hui, la prééminence de l'évangile sur l'épître.

La subordination de l'épître à l'évangile est indiquée de plus par leur place relative dans le rite de la Messe : l'épître précède l'évangile. En expliquant le but et les motifs de cette disposition, nous ferons voir clairement les rapports de l'une à l'autre.

Tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament ont le même caractère divin, la même autorité et la même dignité; car ils ont Dieu pour auteur, le Saint Esprit les a inspirés, ils sont donc la parole de Dieu dans le sens le plus vrai et le plus entier. Cependant, sous d'autres rapports, on peut et l'on doit établir une variété de rang entre les différentes parties

---

Célérinus, qu'il avait ordonnés lecteurs (vers l'an 250. Cfr *Epist.* XXXVIII, XXXIX). Dans une grand'messe sans ministres sacrés un lecteur en surplis chante l'épître. *Rubr. Miss.* P. II, tit. VI, n. 8.— Cfr. S. R. C., 22 *jul.* 1848, *ad* 5 ; — 30 *mart.* 1697, *ad* 1. — Le 23 avril 1875, la S. Cong. des Rites a répondu, *in una Lisbonen.* : « Quum missa cantatur sine ministris et nullus est clericus inserviens qui superpelliceo indutus epistolam decantet juxta rubricas, *satius* erit quod ipsa epistola legatur sine cantu ab ipso celebrante ; nunquam vero in ecclesiis monialium decantetur ab una ex eis ». Ainsi il est plus convenable, *satius est*, que dans ce cas le célébrant se borne à lire l'épître ; mais il ne lui est pas interdit de la chanter. Le prêtre doit donc s'en tenir aux prescriptions ou à l'usage de son diocèse. Ce n'est que dans un cas de nécessité absolue, *in casu absolutæ et præcisæ necessitatis*, que les supérieurs peuvent autoriser un clerc qui n'a pas reçu d'ordres, à prendre les ornements du sous-diacre, toutefois sans le manipule, *paratus absque manipulo*, à chanter l'épître et à remplir les autres fonctions de cet ordre dans une messe solennelle. S. R. C., 5 *jul.* 1698, *in Collen.*, *ad* 18 ; — 18 *dec.* 1784, *in Amerina*, *ad* 1. — Cfr QUARTI, *Comment. in Rubr. Missal.*, P. II, tit. VI, dub. 6.

(1) Le mot ἄμβων vient de ἀναβαίνω, ἀμβαίνω, *ascendo.* C'est aussi de là que vient le mot latin *ambo*, et non pas de *ambiendo*, « quia intrantem ambit et cingit ». On le désigne encore sous les noms de βῆμα, πύργος, *suggestus*, *pulpitum*, *tribunal*, *auditorium*, *lectorium*, *dictorium*. L'ambon était une tribune plus ou moins grande qui servait à la lecture solennelle des saintes Écritures, à la prédication de la parole de Dieu, etc. Dans la basilique de S. Clément, à Rome, il y a trois ambons ; à côté de celui qui est réservé à l'épître, il y a encore un autre pupitre en marbre pour les leçons de l'Ancien Testament.

de la Bible. Les vérités que le Saint Esprit nous communique par l'intermédiare des écrivains inspirés, peuvent être plus ou moins importantes ; la manière dont elles nous sont manifestées peut être plus ou moins parfaite. Sous ce point de vue, le Nouveau Testament a le pas sur l'Ancien Testament, et, dans le Nouveau, les quatre Évangiles l'emportent sur les Actes des apôtres, les Lettres apostoliques et l'Apocalypse. Dans l'œuvre bienfaisante de la révélation règne un progrès constant. Les fondements posés dans l'ancienne alliance trouvent leur perfection et leur couronnement dans Jésus Christ et les apôtres. Le Nouveau Testament explique, dévoile, accomplit, consomme l'ancien. Le dernier mot, le complément de la révélation, c'est que Dieu n'a pas parlé seulement par les prophètes et les apôtres, mais par Jésus Christ, son Fils unique (Hebr. I, et seq.). Assurément les premiers étaient les organes du Saint Esprit, et par eux les vérités divines nous ont été annoncées ; mais ils étaient et restaient des hommes, de simples envoyés du salut. Au contraire, Jésus Christ est une personne divine, en lui réside substantiellement la plénitude de la divinité, il est la vraie lumière du monde. Toutes ses paroles, ses œuvres et ses miracles sont éminemment des paroles et des actions divines, pleines de l'esprit et de la vie de Dieu.

L'évangile met donc sous nos yeux la vie de Jésus Christ, ses discours, ses exemples ; la Sagesse incarnée se montre dans l'Homme Dieu, instruisant, agissant, souffrant, triomphant Dans l'épître, le Saint Esprit ne nous fait entendre ses avertissements et ses leçons que par la bouche de ses serviteurs. C'est pourquoi l'on dit communément (1) que l'instruction du peuple se fait d'abord d'une manière préparatoire par les prophètes et les apôtres dans l'épître ; puis, d'une manière parfaite, par l'enseignement de Jésus Christ contenu dans l'évangile (2). L'épître se lit avant l'évangile, parce

(1) « Instructio populi fidelis dispositive quidem fit per doctrinam prophetarum et apostolorum, quæ in Ecclesia legitur per lectores et subdiaconos ; perfecte autem populus instruitur per doctrinam Christi in Evangelio contentam, quæ a summis ministris legitur, scilicet a diaconibus ». S. Thom., 3, q. 83, a. 4.

(2) « Epistolarum doctrina respectu evangelicæ doctrinæ, quæ immediate a Christo profluxit, est imperfecta et ordinatur ad eam sicut ad finem. Intellectus namque epistolarum disponit ad intellectum evangeliorum : propterea epistola ante evangelium legitur ». Dion. Carthus. *Exposit. Miss.*, art. 12. — D'après les liturgistes du moyen âge, l'épître précède l'évangile, parce qu'elle représente la loi et les prophètes, ou bien la mis-

qu'elle est subordonnée à celle-ci, elle en est la préparation et lui prépare les voies (1). L'évangile détermine le choix de l'épître : ces deux leçons sont en harmonie et se complètent mutuellement ; elles exprimnet la même idée, ou du moins des idées qui ont une grande affinité. L'objet ou le mystère de la fête trouve son expression la plus claire tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre ; elles s'expliquent mutuellement et forment un tout. Le jour de la fête de la sainte Trinité, par exemple, dans l'épître, le prêtre loue et admire les profondeurs insondables de la Divinité (2) ; dans l'évangile, au contraire, le mystère de trois Personnes en un seul Dieu, le fondement et le couronnement de notre foi, est plus nettement formulé (3). L'épître de la Pentecôte contient le récit détaillé de la descente du Saint Esprit, tandis que l'évangile rappelle la promesse du Consolateur et de ses bienfaits (4).

Un grand nombre d'épîtres sont empruntées à l'Ancien Testament, et cela pour plusieurs motifs. Tout l'Ancien Testament est un témoignage divin au sujet de Jésus Christ et de son royaume ; tout y est prophétie et se rapporte au Sauveur et à son Église, soit en termes exprès, soit en figures, en personnes, faits ou usages symboliques.

Or l'Église se plaît à interpréter, dans sa liturgie, l'Ancien Testament et son histoire dans le sens figuré. Lorsqu'elle y trouve une prophétie claire et frappante, ou la promesse d'un mystère accompli sous la même loi, elle l'introduit comme épitre à la messe, pour servir d'éclaircissement et de complément à l'évangile. Le jour de l'Épiphanie, par exemple, l'Eglise célèbre la manifestation de la divinité de Jésus Christ dans trois événements ainsi rappelés dans l'antienne du *Benedictus* : « Aujourd'hui l'Église a été unie à son époux céleste, parce que Jésus Christ l'a lavée de ses fautes dans le Jourdain ; les Mages courent aux noces royales avec des présents, et les convives se réjouissent de l'eau changée en vin ». Ces trois faits : la manifestation de la Trinité au baptême de Jésus Christ, la vocation des Mages par le moyen d'une étoile,

---

sion du Précurseur ou la prédication des soixante et douze disciples, qui préparèrent les voies au Sauveur.

(1) « Anteponitur in ordine quod inferius est dignitate, ut ex minoribus animus audientium ad majora sentienda proficiat et gradatim ab imis ad summa conscendat ». WALAFRID. STRABON., *de Reb ecclesiast.*, cap. XXII.

(2) ROM. XI, 33-36.

(3) MATTH. XXVIII, 18-20.

(4) ACT. II, 1-11. — JOAN. XIV, 23-31.

et le changement de l'eau en vin aux noces de Cana forment l'objet de cette fête ; le mystère de l'étoile miraculeuse est exposé avec une joie toute particulière et en détail, tandis que les deux autres obtiennent une simple mention. Aussi l'épître (1) contient une peinture sublime et prophétique de la magnificence du nouveau royaume : du midi et du levant les rois païens et les peuples accourent, ils viennent de tous les points de la terre pour être reçus dans l'Église et marcher à sa lumière. L'évangile (2) nous montre les débuts de l'accomplissement de la prophétie contenue dans l'épître. Des rois viennent de contrées païennes, apportant des présents riches et mystérieux ; ils adorent le divin Enfant, et, en récompense de leur fidélité et de leur obéissance, ils reçoivent la lumière de la foi et de la grâce.

Il en est de même pour la plupart des messes en l'honneur de la Mère de Dieu : les épîtres sont habituellement tirées des livres sapientiaux. Il faut encore y joindre les épîtres de la fête des Anges gardiens, de saint Jean l'Évangéliste, de sainte Marie Madeleine, etc.

Un autre motif de l'usage de textes de l'Ancien Testament comme épîtres se tire des considérations suivantes. L'ancienne alliance était une loi de crainte et de servitude ; le salut n'avait pas encore paru, la lumière ne s'était pas levée ; les ténèbres et l'ombre de la mort étaient étendues sur les peuples ; c'était l'époque de l'attente inquiète et douloureuse, des soupirs et des aspirations vers le salut et la délivrance. Les leçons qui nous viennent de ces temps douloureux et sombres, sont très propres à imprimer le caractère de la pénitence aux jours où elles sont fixées. C'est pourquoi l'Église a tiré les épîtres uniquement de l'Ancien Testament pour toutes les féries depuis le mercredi des Cendres jusqu'au mardi de la semaine sainte. Elles ont pour but d'éveiller et de nourrir en nous le véritable esprit de repentir : les voix qui se sont fait entendre avant la venue du Messie, nous rappellent énergiquement que le péché nous a rendus étrangers à Dieu, que la désobéissance nous a égarés dans la nuit glacée de la mort.

Ce caractère s'observe plus distinctement encore dans les jours qui ont plusieurs leçons de l'Ancien Testament, comme les mercredis des Quatre-Temps, qui en ont deux (3), et les

---

(1) Is. LX, 1-6.

(2) MATTH. II,1-12.

(3) Le mercredi des Quatre-Temps après la Pentecôte, les deux leçons

samedis des mêmes semaines. Les Quatre-Temps datent des âges apostoliques ; d'après le but de leur institution, ils sont destinés à être sanctifiés par la prière, le jeûne et l'aumône ; ce sont aussi des jours d'actions de grâces pour la saison écoulée, et de supplications pour celle qui commence. Plus tard ils furent désignés pour la collation des saints Ordres.

IV. — A la fin de la leçon, le ministre, au nom du peuple, répond : *Deo gratias*. — « Rendons grâces à Dieu ». Que pourrait-il y avoir de plus convenable que de remercier Dieu du fond du cœur de l'enseignement qu'il nous distribue par la bouche de ses envoyés ? L'épître est comme une missive de Dieu envoyée du ciel à sa misérable créature (1). Comment n'accueillerions-nous pas avec une foi respectueuse et n'exécuterions-nous pas avec empressement une doctrine empreinte de tant de force et de tant de dignité? Toute parole qui sort de la bouche de Dieu est une nourriture surnaturelle pour la vie de nos âmes. Nous ne devons pas en perdre une syllabe, un iota : *Particula boni doni non te prætereat* (Eccli. xiv, 14). Plus que tout autre livre, la sainte Écriture est utile pour l'instruction, la correction, la réprimande, l'enseignement dans la justice, afin que l'homme de Dieu soit parfait et prêt à toute œuvre bonne (II Tim. iii, 16, 17). Par ces lectures, les ambassadeurs de Jésus Christ cultivent et arrosent le champ de nos cœurs ; si nous leur en sommes reconnaissants, le Seigneur fera prospérer leurs travaux, la divine semence de la parole de vie germera et portera des fruits, trente fois, soixante fois, cent fois plus que le grain qui lui a été confié (I Cor. iii, 6-9. — Matth. xiii, 3 et seq). Mais pour que ces fruits parviennent à maturité, pour que nous croissions dans l'amour de Dieu et dans toutes les vertus chrétiennes, nous devons recevoir les enseignements divins dans un cœur bien disposé, et non seulement les y conserver, mais persévérer dans la patience, dans les souffrances et les croix, les tentations et les combats, afin de porter des fruits : *fructum afferunt in patientia*.

Il est propre au chrétien de toujours remercier Dieu par

---

sont extraites du Nouveau Testament : le motif en est que le caractère de pénitence est moins sensible à cause de l'octave de la fête.

(1) « Sunt et angeli cives nostri : sed quia nos peregrinamur, laboramus ; illi autem in civitate expectant adventum nostrum. Et de illa civitate, unde peregrinamur, *litteræ* nobis venerunt : ipsæ sunt *Scripturæ*, quæ nos hortantur ut bene vivamus ». S. Augustin., *in psalm*. xc, serm. ii, n. 1.

Notre Seigneur Jésus Christ, lequel est descendu miséricordieusement à nous et s'est manifesté plein de grâce et de vérité ; il a souffert pour nous et a subi la mort afin de nous soustraire à la colère de Dieu. Il est notre médiateur auprès du Père. En souvenir des impénétrables mystères de la charité de Dieu, le chrétien doit regarder l'action de grâces comme le devoir de toute sa vie. Aussi, pendant les persécutions, l'expression *Deo gratias !* était le signe qui faisait reconnaître les fidèles ; sur ce mot d'ordre les portiers (*ostiarii*) introduisaient ceux qui se présentaient pour le service divin. C'était comme une courte profession de foi qui les distinguait des païens. En même temps, ils exprimaient le sentiment qui les amenait au culte public, une profonde reconnaissance pour une si grande grâce. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que ces paroles aient été admises dans la liturgie. On les emploie après les leçons, les capitules, à la fin des heures du Bréviaire, après l'épître, l'*Ite Missa est,* le *Benedicamus Domino* et le dernier évangile.

§ 41. — *Le graduel, l'alleluia, le trait, la prose.*

L'Église a confié au chœur la charge d'exécuter plusieurs chants au nom de la communauté des fidèles. Ils sont insérés avec beaucoup de justesse dans la liturgie et contribuent à la fin du sacrifice. Le chant sacré produit un grand nombre d'effets salutaires (1) : il rehausse la solennité et la majesté du culte, élève l'esprit, réjouit l'âme et produit en elle une sainte allégresse, calme les passions, nous porte à la dévotion et au repentir, appelle les larmes, nous pousse à la conversion, nous emporte au dessus de la terre et nous plonge dans la méditation des choses célestes. Saint Augustin décrit l'impression puissante faite sur lui par les hymnes de saint Ambroise : « Comme je pleurais, ô Seigneur, au milieu de vos hymnes et de vos cantiques, profondément ému par les voix qui retentissaient dans votre église ! Elles se répandaient dans mes oreilles,

(1) « Psallendi utilitas tristia corda consolatur, gratiores mentes facit, fastidiosos oblectat, inertes exsuscitat, peccatores ad lamenta invitat. Nam quamvis dura sint carnalium corda, statim ut psalmi dulcedo insonuerit, ad affectum pietatis animum eorum inflectit ». S. ISIDOR. HISPAL. *Sentent.* l. III, c. VII, n. 31.

ces voix si douces, et goutte à goutte la vérité tombait dans mon cœur ; la ferveur s'enflammait, les larmes coulaient : quel était alors mon bonheur ! (1) ».

Les chants, pendant le saint sacrifice, dissipent l'ennui et réveillent l'attention des fidèles. Autrefois ils étaient beaucoup plus prolongés ; ils avaient la forme de *répons*, ou chants alternés, exécutés par le coryphée et le chœur d'après des règles fixes pour les répétitions. La forme des répons est une des plus anciennes et des plus chères à l'Église : dans le Bréviaire, ils forment un appendice régulier aux leçons des nocturnes et aux capitules des petites Heures. Le chant qui suit l'épître et précède l'évangile sert de trait-d'union entre ces deux leçons. Il a différentes formes selon les diverses époques de l'année ecclésiastique et porte aussi différents noms. Le *graduel* (*graduale*) est quelquefois seul, le plus souvent il est joint au trait (*tractus*) et à l'*alleluia* (*versus alleluiaticus*). Le trait et l'*alleluia* ont pris la place du graduel proprement dit, que l'on répétait autrefois après chaque verset du psaume et qui formait comme une antienne. Quelquefois, après le graduel et le trait, vient la *prose* ou *séquence* (*sequentia*). Pendant un certain temps, le graduel est remplacé par l'*alleluia* prolongé, et une fois, le vendredi saint, par le trait.

I. — Le *graduel*.

Le mot de *graduale*, graduel, vient de *gradus*, *degré* (2), et peut se traduire par *psaume* des degrés ou *chant des degrés*. Pour distinguer le répons placé entre l'épître et l'évangile des répons de l'office, on le nomma plus tard *graduel*, du lieu où il était chanté : car le coryphée, qui entonnait le psaume après l'épître et le chantait en alternant avec le chœur, se tenait, dans l'Église romaine, sur un degré élevé, c'est-à-dire

(1) S. August. *Confess.* l. IX, c. vi.

(2) La dénomination primitive fut *responsum*, *responsorium*, *responsorium graduale*, *responsorius* (scil. *cantus* vel *psalmus*). Le nom de *responsorium* (*de respondere*), ou chant alterné, indique la manière dont on l'exécutait, c'est-à-dire, *uno canente chorus consonando respondet*. Isid., *de Offic. eccles.*, l. I, c. viii. Le répons se composait donc de deux parties : du répons proprement dit (℟.) et du verset (℣.). Souvent, mais pas toujours, on peut donner une autre explication de ce mot et le regarder comme une *réponse* à la leçon lue auparavant, « *quia lectioni convenire et quodammodo respondere* debet. Benedict. XIV., *de Sacros. Miss. Sacrif.*, l. II, c. v, n. 14. « Responsoria dicuntur a respondendo. Tristia namque tristibus, et læta lætis debemus succinere lectionibus ». Rupert. Tuitiens., *de Divin. Offic.*, l. I, c. xv.

sur le même degré de l'ambon (1) où l'on avait lu l'épître (2).

Déjà les Constitutions apostoliques prescrivent le chant des psaumes après la leçon de l'Ancien Testament (3). Saint Augustin le mentionne à plusieurs reprises entre la leçon apostolique, ou épître, et l'évangile (4). Jusqu'au V[e] siècle on plaçait, à cet endroit, des psaumes entiers ; mais déjà le Sacramentaire de saint Grégoire les réduisit à quelques versets, comme c'est encore le cas dans nos Missels.

Le samedi de la semaine sainte et pendant le temps pascal, c'est-à-dire le samedi avant Quasimodo jusqu'au samedi avant le dimanche de la Trinité, le graduel est supprimé ; on le trouve dans toutes les autres messes.

Sous l'apparence abrégée qu'il présente de nos jours, le graduel conserve encore sa forme antique de répons ; tous les graduels se composent de deux parties : la première garde le nom de répons, la seconde prend celui de verset (5). Dans la très grande majorité des cas, ces deux parties sont empruntées aux psaumes ; assez souvent on y trouve aussi des passages de l'Ancien et du Nouveau Testament ; dans quelques cas seulement ils offrent des paroles qui n'appartiennent pas

---

(1) « Subdiaconus ascendit in ambonem (— non tamen in superiorem gradum, quem solus solet ascendere qui evangelium lecturus est — *Ordo Rom. II*, n. 7), et legit (sc. epistolam). Postquam legerit, cantor cum cantatorio (*antiphonaire* ou *graduel*) ascendit et dicit responsum ». *Ordo Rom. I*, n. 10. — « Non tamen ascendit superius, sed stat in eodem loco, ubi et lector, et solus inchoat responsorium et cuncti in choro respondent, et idem solus versum responsorii cantat ». *Ordo Rom. II*, n. 7. — « Lectionem quæ legitur post sessionem, sequitur cantus, qui vocatur responsorius ». AMALAR., *de Offic. ecclesiast.*, l. III, c. II. — Cfr ECLOG. AMALAR., *in Ord. Rom.*, n. 14.

(2) Selon d'autres, ce chant se nommerait *graduel*, parce qu'il était exécuté pendant que le diacre, accompagné des autres ministres, se rendait de l'autel aux degrés de l'ambon et y montait pour y chanter l'évangile. Cfr. BELLARMIN., *de Missa*, l. II, c. XVI. — ROB. SALA, *sur le card. Bona*, *Rer. liturg.* l. II, c. VI, § 4.

(3) *Constit. apost.* l. II, c. LVII.

(4) « Primam lectionem audivimus Apostoli. Deinde cantavimus *Psalmum*. Post hæc evangelica lectio decem leprosos mundatos nobis ostendit et unum ex eis alienigenam gratias agentem mundatori suo ». S. AUGUST. *Serm.* 176, n. 1.

(5) « Formam habet responsorii graduale, imo et responsorium semper appellatur in Antiphonario S. Gregorii, et frequentius in Radulpho et aliis rituum interpretibus. Unde sicut responsorii duæ sunt partes, ita et gradualis : prior una, quæ ipsa responsorii nomen retinet, posterior altera huic cohærens et annexa, quæ versus dicitur ». GUYET. *Heortolog.* l. III, c. XXV, q. 3.

à la Bible (1). Partout dans la liturgie nous rencontrons des extraits de la sainte Ecriture choisis par l'Église avec le sens le plus délicat, et brillant dans son culte comme des pierres précieuses.

On se rendra facilement compte du but et de la signification du graduel, comme en général de tous les chants qui suivent l'épître, si l'on réfléchit qu'il forme un tout avec les trois autres parties variables et chantées : l'introït, l'offertoire et la communion. Ils sont destinés à faire ressortir l'idée de l'année ecclésiastique qui se retrouve dans chacune des messes, selon les différentes époques. Le chant placé entre les leçons exprime des pensées analogues à celles de l'introït, il les rappelle ou les développe, afin de nous pénétrer de plus en plus de l'esprit de la fête et de nous porter à approfondir les mystères qui doivent être glorifiés par l'oblation du saint sacrifice.

De ce qui précède on peut conclure qu'un lien intime existe entre le graduel et les deux leçons entre lesquelles il est placé et qu'il unit. Le choix de ces textes est déterminé par l'idée de la fête ou de l'époque liturgique : leur sujet présente ainsi nécessairement une étroite affinité. Tous sont dans une harmonie parfaite ; en eux se reproduit ce qui est propre à chaque fête, mais avec la différence provenant du caractère varié d'une lecture qui instruit et d'un chant plein d'un saint enthousiasme (2). Dans la leçon Dieu s'abaisse vers nous, il nous parle, il nous dévoile ses mystères et sa volonté, nous adresse des encouragements ou des remontrances, nous effraye par ses menaces ou nous console par ses promesses ; dans le chant, au contraire, nous nous élançons vers Dieu, nous l'adorons, nous le louons, nous le remercions avec amour et allégresse. Le graduel exprime des sentiments tantôt joyeux, tantôt douloureux, ou bien des résolutions inspirées par la fête du jour et la messe en général, ou réveillées par la lecture de l'épître (3). En un sens, on peut dire que le gra-

(1) Tel est le cas, par exemple, du graduel de la fête de Notre Dame des Sept Douleurs : « Dolorosa et lacrymabilis... » et du graduel : « Benedicta et venerabilis... », de plusieurs messes de la sainte Vierge. Il en est de même de la première partie du graduel des messes de morts : « Requiem æternam... »

(2) « In lectione auditores pascuntur, sed in cantu quasi aratro compunctionis corda conscinduntur : habet enim musica naturalem quamdam vim ad flectendum animum ». Sicard. *Mitral.* l. III, c. III.

(3) « Utraque gradualis pars, perinde atque introitus, modo invitationem et exhortationem continet, modo collaudationem et congratulatio-

duel est comme un écho de l'épître et une transition naturelle à l'évangile. Pour mieux comprendre sa signification, nous devons le montrer sous ces deux faces : de suite à l'épître et de préparation à l'évangile.

Le jour de la fête des saints Innocents, le graduel est ainsi composé.

Ps. CXXIII. — Anima nostra, sicut passer, erepta est de laqueo venantium.

℣. Laqueus contritus est, et nos liberati sumus ; adjutorium nostrum in nomine Domini, qui fecit cœlum et terram.

Notre âme, comme le passereau, a été arrachée aux filets du chasseur.

Le filet a été déchiré, et nous avons été délivrés · notre secours est dans le nom du Seigneur, qui a créé le ciel et la terre.

Semblables à un troupeau de jeunes agneaux destinés au sacrifice, les enfants Innocents ont été immolés pour Jésus Christ, un sort éternellement heureux est leur partage. Ils célèbrent maintenant, avec transport et reconnaissance, cette félicité magnifique qui leur a été préparée par leur Créateur. Le Tout Puissant a brisé le filet si adroitement tendu par le tyran, et ils ont échappé au réseau des luttes et des misères de cette vie. Ce graduel est comme un dernier écho de l'épître (Apoc. XIV, 1-5). Là, saint Jean, dans une vision céleste, voit devant le trône de Dieu toutes ces âmes pures et virginales, prémices des hommes immolés pour Dieu et pour l'Agneau ; il les entend répéter un cantique nouveau que nul autre ne peut redire. L'évangile (Matth. II, 13-18) raconte avec une simplicité sublime et saisissante le martyre de ces tendres et innocents agneaux égorgés pour l'Enfant Jésus.

La fête des Anges gardiens a le graduel suivant :

Ps. XC. — Angelis suis Deus mandavit de te, ut custodiant te in omnibus viis tuis.

℣. In manibus portabunt te, ne unquam offendas ad lapidem pedem tuum.

Dieu a confié à ses anges le soin de vous garder dans toutes vos voies.

Ils vous porteront dans leurs mains, afin que vous ne heurtiez pas votre pied aux pierres.

Sous cette belle image le graduel nous montre les anges gardiens portant dans leurs mains, comme un précieux trésor, les âmes dont ils ont la garde ; ils veillent sur leurs pas avec amour et sans relâche, de peur qu'elles ne se heurtent

---

nem, nonnunquam prosopopæam vel apostrophen, sæpissime vero omnium narrationem aut invocationem ». Guyet, *l. c.*

aux cailloux ; en d'autres termes, afin qu'elles n'éprouvent aucun dommage au milieu des dangers, des scandales et des exemples séducteurs du monde. L'épître nous décrit la même activité et la même protection des saints anges (Exod. xxiii, 20-23), et nous rappelle le culte qui leur est dû. Dans l'évangile (Matth. xviii, 1-10), le Sauveur enseigne quel grave péché est le scandale donné aux petits enfants, appuyant sur ce fait qu'ils sont protégés par les anges qui voient toujours la face du Père céleste.

II. — *Le graduel avec l'alleluia* (*versus alleluiaticus*).

Il est rare que le graduel soit seul ; cela arrive surtout dans plusieurs des féries du Carême. Ordinairement il est accompagné d'additions qui marquent la joie ou la tristesse, selon le caractère de la fête. La joie est exprimée par l'*Alleluia*, qui est l'appendice le plus ordinaire du graduel dans le cours de l'année. Le *versus alleluiaticus* se compose de deux *alleluia*, d'un verset et d'un troisième *alleluia* (1). Cette addition fait du graduel un chant de joie qui fait tressaillir. Le verset compris entre les deux derniers *alleluia* n'est souvent que la continuation des pensées contenues dans le graduel ; il en est le développement et une exposition plus complète. L'Église s'est accordé une bien plus grande latitude dans le choix de ce verset : elle a formé le graduel en général de passages des psaumes ; elle ne s'est pas tenue aussi sévèrement à cette règle pour le verset de l'*alleluia*, elle s'est servie souvent de textes d'autres livres de la Bible, et même plus de trente de ces versets, principalement aux fêtes des saints, n'appartiennent pas à la sainte Écriture et sont son œuvre. Il était ainsi facile de caractériser plus

---

(1) « *Alleluia* canimus, quoniam ad laudes angelicas in hoc itinere festinamus ; *versus*, quoniam sic euntes, laborantes, festinantes ad Dominum revertimur, unde et versus cantantes ad orientem nos convertimur ; et attende, quod *alleluia*, prius summotenus dictum, præsentis contemplationis gloriam repræsentat, sed postea repetitum cum jubilo gaudium designat æternum et tam angelorum quam beatarum animarum convivium. Unde et hoc hebraicum nomen in officio remanet peregrinum, quoniam gaudium illud peregrinatur ab hac vita et nos a Domino peregrinamur. Congrue igitur *post graduale* cantatur, quia post actionem sequitur contemplatio, post luctum pœnitentiæ canticum lætitiæ, post irriguum dilationis magnitudo consolationis, quoniam... qui seminant in lacrymis, in exsultatione metent. Congrue quoque in *alleluia* jubilamus (*nous prolongeons la dernière syllabe avec diverses modulations*), ut mens illuc rapiatur, ubi sancti exsultabunt in gloria et lætabuntur in cubilibus suis (Ps. cxlix, 5), quod gaudium nec potest verbis exprimi nec omnino taceri : non exprimitur propter magnitudinem, non tacetur propter amorem ». Sicard. *Mitral.* l. III, c. iii.

explicitement et plus nettement la fête du jour. Ainsi en est-il pour l'Assomption de la sainte Vierge : *Assumpta est Maria in cœlum, gaudet exercitus angelorum.* — « Marie a été élevée dans les cieux, l'armée des Anges se réjouit ». Le jour de saint Laurent, on lit : *Levita Laurentius bonum opus operatus est, qui per signum crucis cæcos illuminavit.* — « Le lévite Laurent a fait une bonne œuvre, en rendant la vue aux aveugles par un signe de croix ». A la fête de saint François d'Assise, le verset est : *Franciscus, pauper et humilis, cœlum dives ingreditur, hymnis cœlestibus honoratur.* — « François, pauvre et humble, entre riche dans le ciel, il est honoré par des hymnes célestes ».

Examinons encore quelques exemples du graduel uni à l'*alleluia*.

Pour la fête du saint Nom de Jésus, on lit le suivant:

Ps. cv. — Salvos fac nos, Domine Deus noster, et congrega nos de nationibus : ut confiteamur Nomini sancto tuo, et gloriemur in gloria tua.	Sauvez-nous, Seigneur notre Dieu, et rassemblez-nous du milieu des nations, afin que nous rendions gloire à votre saint Nom, et que nous mettions notre gloire à vous louer.
℣. Is. lxiii. — Tu, Domine, Pater noster et Redemptor noster, a sæculo Nomen tuum.	Vous êtes, Seigneur, notre Père et notre Rédempteur : c'est là votre Nom dès l'éternité.
Alleluia, alleluia.	Alleluia, alleluia.
℣. Ps. cxliv. — Laudem Domini loquetur os meum, et benedicet omnis caro Nomen sanctum ejus.	Que ma bouche publie les louanges du Seigneur, et que toute chair bénisse son saint Nom.
Alleluia.	Alleluia.

Le nom adorable de Jésus est pour nous une lumière, un aliment et un remède; il est du miel à la bouche, un chant pour l'oreille, une joie pour le cœur (1). C'est le plus doux, le plus puissant et le plus glorieux de tous les noms. Le graduel loue dans un élan de reconnaissance ce nom plein de majesté et béni ; ce chant vient de la bouche et du cœur des enfants de Dieu rachetés et rentrés en grâce. Il est en harmonie parfaite avec l'épître (Act. iv, 8-12), qui proclame que nul autre nom ne saurait nous apporter le salut ; et avec l'évangile (Luc. ii, 21), qui raconte que le Sauveur reçut ce nom, lorsqu'il versa les premières gouttes de son sang pour nous, à la circoncision.

(1) « Nomen Jesu lux, cibus, medicina. Lucet prædicatum, pascit recogitatum, invocatum lenit et ungit... Jesus mel in ore, in aure melos, in corde jubilus ». S. Bern., *in Cant. serm.* xv, n. 5, 6.

Le jour de la Transfiguration, l'on chante le graduel suivant :

Ps. XLIV. — Speciosus forma præ filiis hominum; diffusa est gratia in labiis tuis.	Vous surpassez en beauté les enfants des hommes; une grâce merveilleuse est répandue sur vos lèvres.
℣. Eructavit cor meum verbum bonum ; dico ego : opera mea Regi.	Mon cœur a prononcé une excellente parole : c'est au Roi que s'adressent mes ouvrages.
Alleluia, alleluia.	Alleluia, alleluia.
℣. SAP. VII. — Candor est lucis æternæ, speculum sine macula, et mago bonitatis illius.	Il est la splendeur de la lumière éternelle, un miroir sans tache, et l'image de sa bonté.
Alleluia.	Alleluia.

L'évangile de la Transfiguration dévoile à nos regards les splendeurs divines cachées sous la forme d'un esclave dans la personne de Jésus Christ ; dans l'épître, le prince des apôtres raconte comment, sur le Thabor, il a été témoin de la gloire de son maître et comment il a entendu la voix du Père céleste, descendant d'une gloire magnifique (MATTH. XVII, 1-9. — II PETR. I, 16-19). En présence de la beauté et de l'éclat de son divin Époux, le ravissement et l'enthousiasme de l'Église pourraient-ils éclater plus parfaitement que dans ce graduel ?

Dans la messe pour une vierge (*Vultum tuum*), nous lisons le graduel suivant :

Ps. XLIV. — Concupivit Rex decorem tuum, quoniam ipse est Dominus Deus tuus.	Le Roi a désiré voir votre beauté car il est le Seigneur votre Dieu.
℣. Audi, filia, et vide, et inclina aurem tuam.	Ecoutez, ma fille, voyez et prêtez l'oreille.
Alleluia, alleluia.	Alleluia, alleluia.
℣. Hæc est virgo sapiens, et una de numero prudentum.	C'est une vierge sage et du nombre des prudentes.
Alleluia.	Alleluia.

L'épître correspondante (I COR. VII, 25-34) décrit les avantages, la beauté, la félicité de la virginité embrassée par amour pour Dieu. La vierge s'efforce d'être sainte d'esprit et de corps, afin de plaire à son Seigneur et de le servir sans partage. Elle considère à la lumière de la foi le prix de cette vie angélique : pourquoi ne suivrait-elle pas volontairement et humblement la voix de la grâce qui l'invite ? Cette voix se fait entendre dans le graduel, en affirmant que Dieu désire posséder une âme ornée de la beauté surnaturelle de cette

vertu. La vierge qui se consacre entièrement au Seigneur est sage et prudente : c'est le verset inséré entre les deux *alleluia.* L'évangile (MATTH. XIII, 44-52; — XXV, 1-13) nous montre ensuite la vierge prudente qui sacrifie tout pour acquérir le trésor caché et la perle précieuse du royaume céleste, et qui va au devant de son céleste Époux, avec sa lampe bien pourvue d'huile, pour célébrer les noces éternelles.

Voici le graduel du Ier Dimanche après la Pentecôte :

Ps. XL. — Ego dixi : Domine miserere mei : sana animam meam, quia peccavi tibi.	J'ai dit : Seigneur, ayez pitié de moi, guérissez mon âme, car j'ai péché contre vous.
℣. Beatus qui intelligit super egenum et pauperem : in die mala liberabit eum Dominus.	Heureux l'homme qui a de l'intelligence sur le pauvre et l'indigent; le Seigneur le délivrera dans le jour mauvais.
Alleluia, alleluia.	Alleluia, alleluia.
℣. Ps. V. — Verba mea auribus percipe, Domine, intellige clamorem meum.	Seigneur, prêtez l'oreille à mes paroles, entendez mes cris.
Alleluia.	Alleluia.

L'homme qui exerce son intelligence pleine de charité à soulager les souffrances et la pauvreté de ses frères, qui exerce sa compassion envers les malheureux et les délaissés, sera délivré à son tour dans les jours mauvais, à l'heure de l'épreuve, et soutenu par les célestes consolations : car « bienheureux les miséricordieux : ils obtiendront miséricorde ».

Le graduel se relie parfaitement à l'épître et à l'évangile du dimanche. La première (I JOAN. IV, 8-21) décrit en termes magnifiques l'essence et la sublimité de l'amour de Dieu pour nous et de notre amour pour Dieu et le prochain ; le second nous recommande la miséricorde, la douceur, le pardon et l'amour pour nos semblables (LUC, VI, 36-42).

Dans la messe votive pour les infirmes, on lit ce graduel :

Ps. VI. — Miserere mihi, Domine, quoniam infirmus sum : sana me, Domine.	Ayez pitié de moi, Seigneur, car je suis malade ; guérissez-moi, Seigneur.
℣. Conturbata sunt omnia ossa mea, et anima mea turbata est valde.	Tous mes os ont été ébranlés, et mon âme est toute troublée.
Alleluia, Alleluia.	Alleluia, alleluia.
℣. Ps. CI. — Domine, exaudi orationem meam : et clamor meus ad te perveniat.	Seigneur, exaucez ma prière, et que mes cris parviennent jusqu'à vous.
Alleluia.	Alleluia.

Accablé par les souffrances de l'âme et du corps, le malade, de son lit de douleur, demande à Dieu la guérison et la santé. Cette prière fervente et pleine de confiance forme un lien naturel entre les deux leçons de la Bible. Dans l'épître (Jac. v, 13-16), l'Apôtre engage à recevoir l'onction des malades et la grâce qui y est attachée, c'est-à-dire le sacrement d'Extrême-Onction, par lequel la miséricorde infinie de Dieu adoucit les souffrances, guérit les plaies et les infirmités de toute nature. Les paroles du centenier dans l'évangile (Matth. viii, 3-15) nous rappellent la puissance sans limites de Jésus Christ, ainsi que les grâces du saint Viatique.

III. — *Le graduel avec le trait.*

A certaines époques, le joyeux *alleluia* après le graduel se tait ; à sa place se trouve le *trait*, qui a un caractère tout opposé. Le graduel uni à l'*alleluia* devient un chant d'allégresse : au contraire, joint au trait, il se change en une mélodie grave et mélancolique.

Le nom *tractus*, *trait*, de *trahere*, *tirer*, est une expression musicale ; elle ne prend pas son origine dans le sujet, mais dans la manière de chanter cette partie de la liturgie. L'exécution particulière et caractéristique qui lui a valu cette dénomination, consistait en ce que tous les versets étaient chantés par un seul choriste, sans que le chœur alternât avec lui et lui répondit, comme dans les répons ; et, de plus, sur un rythme lent et prolongé (1). Cette mélodie grave comparée au chant alterné du graduel et du verset alléluiatique, est tout à fait propre à exprimer le deuil et le repentir. Pour ce motif, le trait remplace l'*alleluia* pendant le Carême ; il est devenu depuis longtemps comme la note spéciale du rite quadragésimal. On ne le rencontre que dans les jours consacrés à un retour calme et sérieux sur soi-même, aux pratiques de la prière et de la mortification, aux œuvres de pénitence, à des supplications pour obtenir de Dieu grâce et miséricorde. Ce que la sombre couleur violette est pour les

(1) *Tractus*, l'action de tirer, le trait, s'entend surtout de l'extension, du mouvement lent des paroles : *tractim*, d'une manière lente, prolongée, étendue. Nous rencontrons déjà le trait dans les *Ordines Romani*. « Cantor dicit responsum. Si fuerit tempus ut dicatur Alleluia, bene ; sin autem, *tractum ;* sin minus, tantummodo responsum ». *Ord. Rom. I*, n. 10. — « Sæculo decimo complures sibi persuaserunt, quod tractim canere nihil aliud significaret, quam cunctanter lento et tristi tono canere : hinc jusserunt, ut non amplius *unus*, sed plures et quidem *bini* tractum alternis canerent vicibus, ea tantum servata lege, ne chorus eos interrumperet ». Krazer, sect. IV, art. i, cap. iv, § 234.

yeux, le chant saisissant du trait l'est pour l'oreille : le signe de la douleur du péché.

Le trait est la continuation et le développement du graduel ; il est en parfaite harmonie avec lui quant au fond. Parfois on y trouve l'expression calme de l'espoir et de la confiance; le plus souvent c'est la prière, le soupir, la plainte d'un cœur dominé par le repentir et l'amour de Dieu. Il est presque toujours tiré de la sainte Écriture, surtout du livre des Psaumes ; quelquefois différents textes de la Bible sont rassemblés avec une certaine liberté. Très rarement il a été composé par l'Église en tout ou en partie.

Le trait est plus ou moins long ; mais, à très peu d'exceptions près, il renferme toujours plus de deux versets, et trois fois, le premier dimanche de Carême, le dimanche des Rameaux et le vendredi saint, il se compose d'un psaume entier. L'*alleluia*, quand il fait défaut, n'est pas toujours remplacé par un trait. Ce dernier sert plutôt à distinguer les jours consacrés par une pénitence plus sévère, ou à imprimer plus fortement de ce caractère les messes qui auraient un certain ton de fête. Le plus grand jour de deuil de l'année, le vendredi saint, a deux traits ; partout ailleurs il n'y en a qu'un (1).

Dès l'époque la plus reculée, le lundi, le mercredi et le vendredi de chaque semaine du Carême étaient marqués par une pénitence plus rigoureuse que les autres jours (2). Ils ont un trait, toujours le même, à l'exception du mercredi saint, spécial aux pénitents publics.

Il est ainsi conçu :

Ps. CII. — Domine, non secundum peccata nostra, quæ fecimus nos : neque secundum iniquitates nostras retribuas nobis.	Seigneur, ne nous punissez pas selon les péchés que nous avons faits, ni selon nos iniquités.

(1) Les samedis des Quatre-Temps, le trait suit seulement l'épître et sert de conclusion aux cinq graduels placés après les leçons qui précèdent et qui peuvent être regardés comme un seul. La circonstance que les samedis des Quatre-Temps et le mercredi de la semaine sainte, après l'épître, et le vendredi saint, après les deux leçons, il y a un trait sans graduel, semble à un écrivain ecclésiastique le signe de la pénitence et du deuil portés au plus haut degré. RUPERT. TUITIEN., *de Divin Off.*, l. V, c. XIII.

(2) Ces jours sont appelées *feriæ legitimæ*, c'est-à-dire jours officiels de pénitence ; leur observance est venue d'Orient en Occident. On trouve dans Quadt, *la Liturgie des Quatre-Temps*, les motifs empruntés à la symbolique des nombres pour le choix de ces trois féries dans lesquelles l'office des morts, les psaumes de la pénitence et les psaumes graduels sont prescrits pour le chœur.

℣. Ps. LXXVIII. — Domine, ne memineris iniquitatum nostrarum antiquarum : cito anticipent nos misericordiæ tuæ, quia pauperes facti sumus nimis.

℣. (*Ad hunc versum genuflectitur.*) Adjuva nos, Deus salutaris noster : et propter gloriam nominis tui, Domine, libera nos ; et propitius esto peccatis nostris, propter nomen tuum.

Seigneur, ne vous souvenez point de nos anciennes iniquités ; que vos miséricordes nous préviennent promptement, parce que nous sommes réduits à la dernière misère.

(*On s'agenouille à ce verset.*) Aidez-nous, ô Dieu, notre Sauveur ; et délivrez-nous, Seigneur, pour la gloire de votre saint nom ; et pardonnez-nous nos péchés, à cause de votre nom.

Ce trait est une ardente supplication pour obtenir miséricorde et pardon avec la persévérance dans le bien. En péchant, nous avons aimé la vanité et cherché le mensonge, nous avons délaissé l'eau vive et nous nous sommes creusé des citernes qui ne retiennent pas l'eau : aussi nous sommes tombés dans une indicible misère. Nous le reconnaissons ; et, courbés, sous le poids de la faute et du repentir, mais relevés par l'espérance, nous implorons de Dieu sa miséricorde, qui l'emporte toujours sur sa rigueur ; nous lui demandons le pardon de nos péchés et la force de ne plus en commettre à l'avenir. Nous ne faisons pas ces prières appuyés sur nos propres mérites, mais pour l'honneur et le nom de Dieu, c'est-à-dire afin que Dieu soit loué et glorifié. Pour rendre notre demande plus pressante, nous récitons le dernier verset à genoux, en signe de notre humilité profonde et de notre contrition.

Lorsqu'on dit la messe votive du Saint Esprit après la Septuagésime, entre l'épître (ACT. VIII, 14-17), qui parle de la communication de cet Esprit de force par le sacrement de confirmation, et l'évangile (JOAN. XIV, 23-31), qui contient la promesse du Paraclet par Notre Seigneur, on exécute le chant suivant :

Graduale. Ps. 32. — Beata gens, cujus est Dominus Deus eorum : populus, quem elegit Dominus in hæreditatem sibi.

Bienheureux le peuple dont Dieu est le Seigneur, le peuple qu'il s'est choisi pour héritage.

℣. Verbo Domini cœli firmati sunt : et Spiritu oris ejus omnis virtus eorum.

C'est par la parole du Seigneur que les cieux ont été affermis, et c'est le souffle de sa bouche qui a produit toute l'armée des cieux.

Tractus. Ps. CIII. Emitte Spiritum tuum, et creabuntur : et renovabis faciem terræ.

Envoyez votre Esprit, et toutes choses seront créées, et vous renouvellerez la face de la terre.

℣. O quam bonus et suavis est, Domine, Spiritus tuus in nobis !

Oh ! combien votre Esprit est bon et doux en nous, Seigneur !

℣. (*Hic genuflectitur*). Veni, sancte Spiritus, reple tuorum corda fidelium : et tui amoris in eis ignem accende.

Venez, Esprit Saint, remplissez les cœurs de vos fidèles et allumez en eux le feu de votre amour.

Le graduel célèbre le bonheur du peuple qui connaît Dieu et le sert, dont Dieu est le chef et le souverain. Puis il proclame que les cieux ont été créés par la parole, le Verbe du Seigneur, et que, par son souffle, son Esprit, la magnificence des astres et la création entière ont été complétées. Dans ce verset les saints Pères trouvent une allusion au mystère de la sainte Trinité : dans le Seigneur, le Père ; dans le Verbe, le Fils ; dans le souffle, le Saint Esprit.

Le trait implore la mission de l'Esprit créateur, afin que non seulement la face de la terre se renouvelle par la production de la vie naturelle, mais encore que la face de l'humanité se transforme par la lumière de la vérité et la puissance de la grâce, jusqu'à ce que toutes choses soient consommées et transfigurées. Et comme nous considérons le Saint Esprit comme la source des joies et des consolations spirituelles, nous le prions de nous prévenir par les bénédictions de sa douceur et d'allumer en nous le feu de la charité.

Toutes les messes de morts ont le même chant après l'épitre.

Graduale. — Requiem æternam dona eis, Domine : et lux perpetua luceat eis.

℣. Ps. CXI. — In memoria æterna erit justus ; ab auditione mala non timebit.

Tractus. — Absolve, Domine, animas omnium fidelium defunctorum ab omni vinculo delictorum.

℣. Et gratia tua illis succurrente, mereantur evadere judicium ultionis.

℣. Et lucis æternæ beatitudine perfrui.

Donnez-leur, Seigneur, le repos éternel ; et que la lumière sans fin brille sur eux.

La mémoire du juste sera éternelle ; quelque mal qu'on lui annonce, il sera sans crainte.

Délivrez, Seigneur, les âmes de tous les fidèles trépassés de tout lien de leurs péchés.

Venez à leur secours par votre grâce, afin qu'ils puissent ainsi échapper à la vengeance de vos jugements.

Et jouir du bonheur de la lumière éternelle.

L'année ecclésiastique n'exerce aucune influence sur la messe de *Requiem :* elle demeure la même et conserve toujours le graduel et le trait ; tous deux, à l'exception d'un verset, sont l'œuvre de l'Église (1). Mère tendre et compatis-

(1) « Tam graduale quam tractus in Missis defunctorum nullam unquam mutationem subeunt : adeo luctuosa officia sunt Missæ de *Requiem*, quæ

sante, elle prie Dieu de retirer du purgatoire ses enfants qui y souffrent et de les introduire dans le repos et la gloire du ciel. Ce qui encourage l'Église à intercéder pour eux, c'est qu'ils ont vécu sur la terre dans la crainte et l'amitié de Dieu. Mais le juste vivra éternellement dans un souvenir béni ; il n'a point à trembler devant le plus douloureux des messages, celui de la damnation. Elle lui demande ensuite d'éloigner tous les obstacles qui s'opposent à leur bonheur ; et, se représentant ces âmes au moment où elles quittent ce monde, elle sollicite un jugement miséricordieux, afin qu'elles soient admises aux joies éternelles.

L'*alleluia* et le trait sont donc ajoutés au graduel selon les diverses époques, afin d'exprimer les sentiments qui animent l'Église en ces temps. Bien que la liturgie du Carême et de l'Avent, ait, sous plusieurs points de vue, la même disposition, il y a cependant une différence relative à l'*alleluia*. Le caractère de l'Avent est mixte : c'est encore la nuit ; cependant on aperçoit les premières lueurs de l'aurore, et les premiers rayons du soleil levant dissipent déjà les ombres. *Ab alto Jesus promicat.* La sombre couleur violette indique la tristesse de ce temps, l'*alleluia* après le graduel montre l'espérance et la joie (1). L'Église caractérise ainsi cette époque avec ses douleurs et ses allégresses ; elle mêle l'*alleluia* à ses soupirs, sachant bien que la joie submergera le chagrin dans cette nuit plus éclatante que le plus beau jour.

Il n'en est pas de même du temps qui s'écoule entre la Septuagésime et Pâques (2). C'est celui de la plus grande, de la plus rigoureuse pénitence ; l'*alleluia* cesse complètement de se faire entendre (3). La tristesse et le deuil accablent l'Église. Elle accompagne son divin Époux pas à pas sur le che-

---

nobis objiciunt purgatorii animas a facie Dei projectas, in immanissimis tormentorum generibus excruciatas, ut aptæ haud sint suscipere vel intermixta admittere lætitiæ signa, unde et respuunt vocem *alleluia* ». CAVALIERI, *Oper. liturg.*, tom. III, cap. X, n. 3.

(1) « Quamvis cum gaudio boni servi spectent adventum Domini sui, tamen maximum gaudium recolunt in præsentia ejus ». AMALAR., *de Offic. eccles.*, l. IV, c. XXX. — « Adventus partim est lætitiæ, quia *alleluia* dicitur et cantus in jucunditate cantatur ; partim tristitiæ, quia *Te Deum*, *Gloria in excelsis* et *Ite Missa est* reticentur ». RADULPH. TUNGREN., *de Can. Observ.*, prop. 16.

(2) Cfr IVON. CARNUT., *Serm.* 12 *de Septuagesima.*

(3) « *Alleluia* certis quidem diebus cantamus, sed omni die cogitamus. Si enim hoc verbo significatur laus Deo, etsi non in ore carnis, certe in ore cordis, — *semper laus ejus in ore meo* (Ps. XXXIII, 2) ». S. AUG. *Enarr. in ps.* CVI, n. 1.

min sanglant de sa Passion ; elle soupire et pleure sur la malice du péché, qui se multiplie partout dans ce monde maudit par le Seigneur. Nous, ses fidèles enfants, nous devons être dociles à ses invitations, nous exercer avec ardeur aux œuvres de pénitence, et laver dans les larmes du repentir notre cœur souillé par le péché et l'amour du monde, avant de placer de nouveau sur nos lèvres l'*alleluia*, ce cantique des âmes pures (1). Ne sommes-nous pas de pauvres exilés, languissant loin du séjour de la paix ? Oui, la nouvelle Jérusalem est notre véritable patrie ; ici-bas déjà elle est la joie la plus pure de notre vie et l'amour le plus assuré de nos cœurs. Mais le souvenir de la céleste Sion éveille aussi en nous une mélancolie profonde, les larmes ne tarissent pas dans nos yeux à la pensée de cette patrie lointaine : car nous errons encore à l'étranger et sur les bords des fleuves de la Babylone du monde (2). Cette Babylone nous invite à la jouissance, à la bagatelle ; elle cherche à nous enivrer avec le calice de ses plaisirs. Avant tout, il importe de résister à la tentation et d'échapper à la perte. Gardons-nous de nous laisser entraîner par le torrent des vanités périssables, de la concupiscence et des passions ; restons sur la rive, méditons et prions en soupirant vers le ciel. Comment chanterions-nous des chants joyeux sur la terre étrangère ? L'*alleluia*, le cantique céleste, ne retentit donc plus pendant le Carême, destiné à nous rappeler les épreuves de notre pèlerinage : nous laissons échapper notre plainte, nos aspirations, nos prières et nos espérances, dans la mélodie humble et douce du trait (3). Toutefois nous sommes attachés au chant de l'*alleluia*, nous nous en séparons à regret : le

---

(1) Cfr *Regulam* S. BENEDICTI, c. XV. « Speciale caput S. Benedictus instituit de *alleluia*, tanquam de voce divina vereque angelica nec nisi ab angelis aut certe hominibus vitæ puritate angelicos spiritus imitantibus decantanda ». MARTENE *Reg. Comment.*, l. c.

(2) « Quid sunt flumina Babylonis, nisi fluxus labilis vitæ mundanorum, qui nunquam requiescit et ad mare mortis æternæ perducit? Ille ergo sedet super flumina Babylonis, qui intra seipsum recollectus, mente considerat inquietum et amarum statum vitæ mundanorum. Quod cum quis consideravit et recordatus fuerit, quanta sit quies quantaque gloria Sion, scilicet civitatis supernæ, dum se in Babylone videt et peregrinum, statim ad fletum et lacrymas consurgit ». AYGUANUS (*Ord. Carmelit.*, † 1416) *in ps.* CXXXVI.

(3) « Cuncti tractus fletum et tristitiam in humilitate sonorum denuntiant. Tristitiæ tempus exigit, ut *alleluia*, quod lætantium carmen est, intermitteretur. Bene ergo tractus, qui interim pro *alleluia* cantatur, altitudinem atque excellentiam gaudii, gravi succentu et modestis declinat incessibus ». RUP. TUITIEN., *de Div. Off.*, l. IV, c. VI.

samedi avant la Septuagésime (1), à vèpres, après les mots *Benedicamus Domino* et *Deo gratias*, on le répète deux fois (2). Dès lors, on ne l'entend plus dans l'enceinte du sanctuaire jusqu'à la veille de Pâques, où il est introduit solennellement après l'épître et avant le graduel. Le prêtre et le chœur le chantent alternativement chacun trois fois, et à chaque reprise sur un ton plus élevé. Dès lors non seulement le trait, mais encore le graduel lui cèdent la place, et il ne cesse plus pendant tout le temps pascal.

IV. — *Le grand Alleluia sans graduel.*

Le mot hébreu *alleluia* signifie proprement : « Louez le Seigneur (3) ». Il renferme une force, une dignité particulières : c'est pourquoi il n'a pas été traduit dans les autres langues (4). Tous les peuples s'unissent dans ce chant pour

---

(1) Selon les prescriptions de S. Benoît, l'*alleluia* était chanté jusqu'au premier dimanche de Carême. *usque ad caput Quadragesimæ.* Cet usage fut longtemps pratiqué dans plusieurs ordres monastiques, tels que les Bénédictins et les Cisterciens : il est encore observé aujourd'hui dans le rite ambrosien. Raoul de Rivo, doyen de Tongres († 1403), écrit ce qui suit : « Benedictini et Ambrosiani servant *Alleluia* usque ad Dominicam Quadragesimæ ». *De Canon. Observantia* propos. 16. — Le Bréviaire fait remonter la pratique actuelle à S. Grégoire le Grand : « Constituit, ut extra id tempus, quod continetur Septuagesima et Pascha, *alleluia* diceretur ».

(2) Au moyen âge, la veille de la Septuagésime, on chantait, pour prendre congé de l'*alleluia*, des hymnes, des antiennes et des séquences pleines d'une naïveté enfantine. V. Guéranger, *le Temps de la Septuagésime*, p. 121 et sq.— Mone, *Hymnes latines*, I, p. 86 et seq.— Cfr Sicard, *Mitral.*, l. VI, c. i.

(3) En considération de ce qu'il y a de joyeux et de consolant dans la mort du chrétien, *mors pia vel sacra ; — Beati mortui qui in Domino moriuntur* (Apoc. xiv, 13), on chantait autrefois l'*alleluia* dans la liturgie pour les morts. Ce chant était prescrit par le rite ancien gallican et le mozarabe ; aujourd'hui encore les Grecs font de même. Du reste, ces derniers n'abandonnent jamais l'*alleluia*, même pendant le Carême. Au sujet de Rome, S. Jérôme raconte (*ad Oceanum.* ep. lxxvii, edit. Vallarsi que, aux funérailles de Fabiola, les psaumes se faisaient entendre et que les échos des voûtes d'or du temple redisaient l'*alleluia* : « Sonabant psalmi et aurata tecta templorum reboans in sublime quatiebat *Alleluia* ». Dans les premiers temps du christianisme, l'*alleluia* retentissait même souvent hors de l'enceinte sacrée. S. Jérôme rappelle que l'on habituait les petits enfants à balbutier l'*alleluia*, *balbutiente lingua*, et que dans les campagnes de Bethléem on l'entendait partout chanter ». Quocumque te verteris, arator stivam tenens *alleluia* decantat ». Les matelots chantaient l'*alleluia*, et les rives y répondaient : « responsantibus ripis » (Sidon. Apollin., l. II. ep. x). Dans beaucoup d'endroits c'était l'usage de le répéter pour appeler les religieux à la prière commune.

(4) « Illud advertendum, multo majorem vim apud Hebræos habere hanc vocem *alleluia*, quam apud Latinos *Laudate Deum :* hoc est enim exhor-

louer et adorer Dieu déjà sur la terre d'une seule voix, harmonie qui se réalisera plus parfaitement dans l'éternité (1). Les heureux habitants de la Jérusalem céleste, les anges et les saints, chantent sans cesse l'éternel *alleluia*. Tobie l'avait annoncé déjà : « Les portes de Jérusalem sont faites de saphir et d'émeraude et ses murs sont ornés de pierres précieuses. Toutes ses places sont couvertes de pierres blanches et pures, et dans ses rues l'on chante l'*alleluia* » (Tob. xiii, 21, 22). *Per vicos ejus alleluia cantabitur.*

L'apôtre de l'amour, saint Jean, décrit une vision qu'il eut : « Ensuite j'entendis comme la voix de multitudes nombreuses dans le ciel, qui disaient : *Alleluia!...* Et j'entendis la voix comme d'une foule considérable, comme le bruit des grandes eaux, comme le roulement de grands tonnerres, disant : *Alleluia!* Le Seigneur, notre Dieu tout-puissant, règne. Réjouissons-nous, tressaillons d'allégresse, rendons-lui gloire : car les noces de l'Agneau sont arrivées, et l'Épouse s'est préparée » (Apoc. xix, 1, 6, 7). Les bienheureux sont inondés de délices, leur langage se transforme en un chant. Le Psalmiste nous l'assure : « Les saints se réjouiront dans la gloire, ils seront joyeux dans leurs demeures, la louange de Dieu sera dans leurs bouches (Ps. cxlix, 5, 6). Ils continuent durant toute l'éternité ce qui, sur la terre, fut leur bonheur et leur joie ; l'Église ne chante-t-elle pas dans une antienne : « *In velamento clamabant sancti tui, Domine: Alleluia, alleluia, alleluia.* « Dans leur enveloppe mortelle, Seigneur, vos saints vous criaient : *Alleluia, alleluia, alleluia* ».

On n'a plus aujourd'hui le sens littéral du mot *alleluia ;* dans la bouche de l'Église il s'est transformé et se perpétue comme le cri d'une joie profonde, surtout de l'allégresse pascale (2). L'Église, ici-bas, se trouve entre la Synagogue

---

tantis vel excitantis ad Deo laudes reddendas ; at *alleluia* vim potius habet interjectionis quam verbi, et vehementem sonat affectum acclamantis præ gaudio et ex laude Dei exultantis atque in jubilum vocemque lætitiæ erumpentis ». Bona, *de Divin. Psalm.*, c. xvi, § 7, n. 7.

(1) « Rectissime et pulcherrime generalis sanctæ Ecclesiæ mos inolevit, ut hoc divinæ laudationis carmen propter reverentiam primæ auctoritatis a cunctis per orbem fidelibus hebræa voce canietur. Quod ideo fit, ut per talis consonantiam devotionis admoneatur Ecclesia, quia et nunc in una fidei confessione ac dilectione Christi consistere debeat, ut ad illam in futuro patriam festinare, in qua nulla diversitas mentium, nulla est dissonantia linguarum ». Beda Venerabilis, l. II, homil. x.

(2) « Quinquagesima (les cinquante jours du temps pascal) ab ipso Dominicæ Resurrectionis die inchoare et gaudiis potius laudibusque divi-

et la céleste Jérusalem : l'*alleluia* retentit donc à la vérité plus souvent que dans l'ancienne alliance, mais non cependant sans interruption, comme dans l'Église triomphante. Cette parole de joie et de salut (Ps. CXVII, 15), tombée du ciel sur notre pauvre terre, apparaît surtout du samedi saint à la Pentecôte : car cette grande octave de semaines, nommée soit le temps pascal, soit le temps de la Pentecôte, est assurément une époque joyeuse. Et pourquoi ? La célébration du temps pascal n'est autre chose que la solennité permanente du triomphe du Sauveur, de sa victoire sur le démon, le péché et la mort. Tout alors, dans la liturgie, se rapporte à la vie éternelle de la gloire, dans laquelle le Christ est entré et qu'il nous a acquise. Les trois mystères glorieux, la Résurrection et l'Ascension de Jésus Christ, la Descente du Saint-Esprit sur les apôtres, sont pour nous une source de joies véritables et incessantes ; pendant un temps nous oublions les peines et les luttes de notre pèlerinage ; dans les transports de notre reconnaissance, nous unissons nos voix à celles des habitants du ciel pour chanter l'*alleluia*, sans nous lasser de le répéter et de le répéter encore. L'*alleluia* est l'effusion de l'allégresse pascale, dont notre cœur surabonde ; c'est le chant de triomphe pour la félicité et la gloire de notre rédemption.

Quelle forme revêt le chant de l'*alleluia* après l'épître, pendant le temps pascal ? Pendant l'octave de Pâques, le gra-

---

nis quam jejuniis (patres nostri) voluerunt esse celebrem, quatenus annuis ejus festis dulcius admoneremur, desiderium nostrum ad obtinenda festa, quæ non sunt annua, sed continua, non terrena, sed cœlestia, semper accendere fixumque tenere, quia non in tempore mortalitatis hujus, sed in æternitate futuræ incorruptionis vera nobis quærenda felicitas, vera est invenienda solemnitas, ubi cessantibus cunctis languoribus tota in Dei visione ac laude vita geritur,— juxta hoc quod propheta corde pariter et carne in Deum vivum exsultans aiebat : Beati qui habitant in domo tua, Domine : in sæcula sæculorum laudabunt te (Psalm. LXXXIII, 5). Unde merito quinquagesimæ diebus in memoriam hujus nostræ quietissimæ ac felicissimæ actionis *crebrius* ac *festivius* alleluia canere solemus ». BED. VENERAB. l. II., homil. X. — « Dum S. Gertrudis cum devotione et intentione omnes vires et sensus tam interiores quam exteriores extenderet, et se ad cantandum matutinas in gloriam Dominicæ resurrectionis præpararet, dum imponeretur invitatorium *Alleluia*, dixit ad Dominum : Doce me, instructor benignissime, quali devotione te laudare possim per *alleluia*, quod toties in festo isto repetitur. Respondit Dominus : Convenientissime poteris me per *alleluia* collaudare in unione laudis super cœlestium qui per idem jugiter collaudant in cœlis. — Et adjecit Dominus : Nota igitur quod in illa dictione *alleluia* omnes vocales inveniuntur præter solam vocalem *o*, quæ dolorem signat, et pro illa duplicatur prima, scilicet vocalis *a*. » S. GERTRUDIS, *Legat. divinæ pietatis*, l. IV, c. XXVII.

duel est encore conservé ; il disparaît depuis le samedi avant Quasimodo, et jusqu'au dimanche de la Trinité l'on chante deux *Alleluia* comme antienne, puis deux versets, terminés chacun par un *Alleluia*.

Le jour de l'Ascension, l'épître et l'évangile racontent l'entrée du Sauveur du monde dans sa gloire éternelle. Le chant qui les sépare proclame aussi cette marche triomphale.

Alleluia, alleluia.	Alleluia, alleluia.
℣. Ps. XLVI. — Ascendit Deus in jubilatione, et Dominus in voce tubæ. Alleluia.	Dieu est monté au milieu des cris de joie, et le Seigneur au bruit de la trompette. Alleluia.
℣. Ps 67. — Dominus in Sina in sancto; ascendens in altum, captivam duxit captivitatem. Alleluia.	Le Seigneur est sur le Sinaï dans son sanctuaire : en s'élevant dans les hauteurs, il a emmené avec lui des captifs. Alleluia.

Après avoir vaincu Satan et sa puissance dans un rude combat et par l'humilité de la croix, le Seigneur s'élève triomphant dans le sanctuaire du ciel, le vrai Sinaï, le trône où se manifeste sa majesté. Les armées angéliques reçurent avec des chants de joie et de bonheur le roi de gloire entrant avec ses prisonniers, c'est-à-dire les justes qui l'avaient précédé sur la terre : il les avait délivrés de leur captivité dans les limbes, ils étaient les trophées de sa victoire, et il les introduisait dans le royaume de l'éternelle lumière.

Une chose frappante est la présence du graduel dans la semaine pascale. La liturgie de la veille de Pâques n'est-elle déjà pas étincelante des feux de la résurrection ? L'Église ne fait-elle pas entendre toute cette semaine ce chant joyeux : *Hæc dies quam fecit Dominum : exultemus et lætemur in ea* (Ps. CXVII, 24)? « Voici le jour que le Seigneur a fait : exultons et réjouissons-nous ». Cela est vrai : déjà dans la nuit qui précède la résurrection le Seigneur change notre douleur en allégresse, il dénoue nos vêtements de pénitence et nous ceint d'une ceinture de joie (Ps. XXIX, 12). Mais, dans les premiers siècles, l'Église avait un motif particulier de conserver le graduel pendant l'octave de Pâques : c'était la disposition spéciale du culte divin. Il se rapportait presque entièrement aux nouveaux baptisés. Les catéchumènes avaient été régénérés le samedi saint dans les eaux du baptême, toute la semaine ils étaient instruits dans les vérités et les mystères de la foi, et, comme signe de l'innocence et de la sainteté qu'ils avaient retrouvées dans les eaux baptismales, ils portaient des vêtements blancs. Le

samedi, les cérémonies étaient achevées, et l'on déposait la robe blanche (1). Seulement alors les nouveaux baptisés étaient pleinement incorporés à la société des fidèles, et la joie de l'Eglise était complète. Le graduel, comme le reste de la liturgie, a principalement les néophytes en vue (2). Cela est hors de doute ; la seule difficulté est de déterminer le but propre et la signification du graduel sous ce rapport.

Le graduel tient le milieu entre le trait, symbole de tristesse, et le joyeux *alleluia ;* il représente le pèlerinage pénible des enfants de Dieu en marche vers la patrie céleste (3). Il s'unit donc tantôt au trait, tantôt à l'*alleluia*, selon que les peines et la pénitence, ou les consolations et les espérances de la vie future dominent (4). Parfois le graduel disparaît tout à fait, le trait seul demeure ; alors la douleur est à son comble, comme le vendredi saint. Ailleurs l'*alleluia* reste seul, parce que l'âme oublie presque le terre et ne peut que se réjouir avec les élus. Il en est ainsi pendant le temps pascal. Si donc l'Église conservait le graduel pendant la semaine de Pâques, c'était pour les nouveaux baptisés un avertissement de marcher de vertu en vertu, au milieu des luttes et des épreuves pendant toute la durée de leur voyage ici-bas, jusqu'au jour de leur parfaite rédemption et de leur transfiguration éternelle (5). Ce jour est figuré surtout par le samedi, où cesse le graduel : c'était l'octave du baptême, et l'octave est le symbole de l'éternité bienheureuse.

Nous ajouterons encore les considérations suivantes. Le temps de la Septuagésime, pris dans son sens le plus étendu,

---

(1) Les usages des différentes Églises n'étaient pas les mêmes ; souvent cela n'avait lieu que le dimanche : de là les noms de *sabbato in albis* et *de dominica in albis, scilicet depositis*. Dans d'anciens livres liturgiques, le dimanche de Quasimodo s'appelle aussi *Dominica post albas* (*depositas*).

(2) « Graduale, quod est cantus laborantium in hac peregrinatione, jam dictum est ad hos dies resurrectionis usque in Pentecosten non pertinere, sed propter baptizatos per hanc hebdomadam in officiis additum esse ». RUPERT. TUITIEN., *de Divin. Off.*, l. VIII, c. I.

(3) « Graduale significat non jam requiem remuneratorum, sed laborem operantium ». RUPERT. TUITIEN., *l. c.* l. I, c. XXIV.

(4) « In hoc quidem tempore peregrinationis nostræ ad *solatium viatici* dicimus alleluia : modo nobis alleluia canticum est viatoris, tendimus autem per viam laboriosam ad quietam patriam, ubi retractis omnibus actionibus non remanebit nisi alleluia ». S. AUGUSTIN. *Serm.* CCLV, n. 1.

(5) « Graduale illi convenit, qui necdum ascendit de virtute in virtutem, sed in convalle plorationis positus, jam tamen ascensiones in corde suo disponit (Ps. LXXXIII, 6-8) ». RUPERT. TUITIEN., *l. c.*

c'est-à-dire du dimanche de ce nom jusqu'à Pâques, est, selon tous les auteurs liturgiques du moyen âge, un souvenir de la captivité de soixante-dix ans pendant lesquels les Israélites, sur les bords des fleuves de Babylone, pleuraient en pensant à Sion, leur patrie. Cet exil est à son tour une image de la vie, pendant laquelle nous voyageons loin de la face du Seigneur, en soupirant après la liberté des enfants de Dieu dans la céleste Jérusalem. Pendant tout ce temps cesse l'*alleluia* (1). Souvent on y joint encore la semaine de Pâques, pour compléter le nombre de soixante-dix jours : on ne saurait comprendre cependant comment la semaine de Pâques, si joyeuse, aurait la même destination, le même sens que le temps de la pénitence qui l'a précédé (2). On ne peut voir un certain rapport entre ces deux époques que dans ce sens très restreint : le samedi *in albis*, comme jour de l'octave, est le symbole du repos éternel et de la liberté des enfants de Dieu. Le jour de Pâques, l'Église célèbre la gloire et la beauté du Sauveur ressuscité ; à ce premier objet s'unit intimement le second objet de la fête de Pâques, c'est-à-dire la résurrection spirituelle des nouveaux baptisés de la mort du péché à la vie de la grâce. Cette pensée est développée dans la liturgie de l'octave, qui n'est qu'une fête prolongée, un seul jour de fête, comme le répète l'antienne du graduel : « Voici le jour que le Seigneur a fait : exultons et réjouissons-nous !... »

Par comparaison avec la délivrance figurative du peuple élu, dans l'ancienne alliance, on place sous les yeux des nouveaux baptisés les différents effets de la grâce du sacrement qu'ils ont reçue ; la consommation de toutes ces grâces est d'introduire le chrétien dans la patrie. Le samedi, dernier jour de l'octave, l'Église, dès l'introït, annonce comment « Dieu a fait sortir son peuple dans l'allégresse, et ses élus dans la joie » (Ps. CIV, 43) (3), de la terre de captivité, et les a introduits dans le séjour de la paix éternelle. Il fait ainsi allusion à la fin de notre exil sur cette terre. Ces pensées sont

(1) Ce nom de Septuagésime ne signifie pas qu'il y ait juste 70 jours ; le motif et l'origine de cette dénomination est autre, bien que fondé également sur le symbolisme du nombre sept. GUÉRANGER, *la Septuagésime*, p. 1-13. — GAVANTI-MERATI, *Thes. sac. rit.*, tom. I, p. IV, tit. V.

(2) Rupert de Deutz dit que ce sentiment est *valde repugnans ;* il ajoute : « Quis enim dies indignius captivitatem significare videtur, quam ille, quo victo captivatore, Dominus resurrexit ? » L. IV, c. I.

(3) « Eduxit Dominus populum suum in exsultatione, et electos suos in lætitia ». Ps. CIV, 43.

en parfaite harmonie avec la prescription qui maintient le graduel pendant toute la semaine de Pâques. Les nouveaux baptisés, dont l'Église s'occupe surtout alors, sont ainsi avertis que leur bonheur ne sera parfait que lorsqu'ils verront et posséderont Dieu dans la sainte Sion. Depuis longtemps, il est vrai, la discipline relative au baptême a cessé ; mais le graduel est resté dans la semaine de Pâques. Le samedi il disparaît à son tour, et l'on n'a plus que le grand *alleluia* pendant tout le temps pascal proprement dit.

V. — *La séquence.*

A certains jours, les accents joyeux de l'*alleluia* ou la triste mélodie du trait se continuent en un chant plus long, nommé généralement aujourd'hui *sequentia*, *séquence*. L'impression de joie ou de douleur, déjà éveillée, atteint alors son plus haut point et reçoit son expression la plus complète. Quelle est l'origine des séquences, et comment ont-elles été introduites dans la liturgie ? Déjà avant le IXe siècle, c'était la coutume de prolonger le chant sur *a*, la dernière lettre de l'*alleluia*, sans y ajouter de nouvelles paroles. On désigna de différentes manières cette mélodie sans texte ; on l'appela *neuma* (1), *pneuma*, *jubilus*, *jubilatio*, *sequentia* (2). C'était comme un saint enthousiasme, une allégresse de l'âme, qui s'exhalaient ainsi : symbole de cette jubilation sans fin des saints dans le ciel ; jubilation ineffable, parce que les félicités célestes sont trop grandes pour que la langue si pauvre des hommes puisse les décrire convenablement (3). Au Xe siècle, on se mit à placer des paroles sous ces notes, et ces chants reçurent le nom de *sequentia* (4). La première composition et l'introduction

(1) « Post alleluia *sequentia jubilatur* ». *Consuetud. Cluniac.* l. I. c. XLIII.

(2) D'après le cardinal Bona (*Rer. lit.* l. II, c. VI, § 5), cette extension de l'*alleluia* est nommée *sequentia*, « quia est veluti sequela et appendix cantici Alleluia, quæ sine verbis post ipsum sequitur ». — Peut-être aussi ce nom vient-il de ce que, au lieu d'écrire la lettre *a* sous chaque note, on se bornait à mettre : *et sequentia*, ayant le même sens que *et cetera*.

(3) « Pneumata quæ in Alleluia fiunt, jubilum significant, qui fit, cum mens aliquando sic in Deum afficitur et dulcedine quadam ineffabili liquescit, ut quod sentit, plene effari non possit. *Beatus populus qui scit jubilationem* (Ps. LXXXVIII, 16), id est, qui sæpe experitur et prægustat hanc dulcedinem, et sic interim movetur ut quod præsentit nec dicere sufficiat nec possit tacere ». ROBERT. PAULUL., *de Offic. eccl.*, l. II, c. XIX *Appendix ad opera Hug. de S. Victore*). — Cfr S. AUG. *Enarr. in ps.* XCIX, n. 4.

(4) Un autre nom de ces chants est celui de *prose*. Il indique que dans les séquences on n'a observé ni les règles de la prosodie ni un ordre fixe pour la composition des strophes, comme c'est le cas pour les hymnes proprement dites. Cfr CLICHTOVEUS, *Elucidat. Eccl.*, l. IV.

de ces cantiques à la Messe ont attribuées à Notker, de Saint-Gall (+912). Ce saint homme, surnommé *le Bègue* (*Balbulus*), « était un vase rempli de l'Esprit Saint, et l'on ne pouvait trouver son pareil à son époque ; Dieu lui avait accordé le don des chants pieux pour l'édification des fidèles ». Ce genre de poésies religieuses trouva bientôt l'accueil le plus favorable et se répandit en tous lieux ; les séquences se multiplièrent de telle façon, que, en dehors du temps de la Septuagésime, chaque dimanche et presque chaque fête eurent la leur. A côté de plusieurs pièces peu dignes de cette place, on rencontre des chants empreints du lyrisme le plus élevé. La revision du Missel romain n'a laissé subsister que cinq séquences, remarquables par leur composition : ce sont celles de Pâques, de la Pentecôte, du saint Sacrement, de Notre-Dame des Sept-Douleurs, dont on fait la fête deux fois par an, et des messes de *Requiem*. On ne peut désigner avec certitude leurs auteurs (1) ; toutefois elles prouvent avec quelle perfection, dans cet âge d'or de la prière, des hommes pouvaient être comme les langues de l'Église et exprimer ses sentiments les plus sacrés (2). Elles appartiennent sans contredit aux plus belles, aux plus sublimes créations de l'hymnologie chrétienne ; ce sont des fleurs variées, mais également parfumées de la poésie religieuse, de cette poésie qui chante sur la terre les secrets du ciel et nous prépare aux chants de l'éternité (3). Chacune d'elles a ses beautés et ses mérites.

1° La séquence de Pâques, *Victimæ paschali*, a trouvé de nombreuses imitations au moyen âge ; c'est un chant alterné d'une grande douceur, *dulce canticum dramatis*, un dialogue qui glorifie la résurrection du Sauveur. D'abord les chrétiens sont appelés à consacrer à Jésus Christ, notre véritable agneau pascal, un sacrifice d'actions de grâces et de louange ; pourquoi ? Jésus Christ fut immolé pour racheter ses brebis ; le bon Pasteur, innocent, est mort pour son troupeau, pour

(1) La séquence de Pâques, *Victimæ paschali*, est attribuée à S. Pierre Damien (+ 1072); dans un manuscrit de Notre-Dame des Ermites, datant du XI[e] siècle, Guipon de Bourgogne, aumônier de la cour de Conrad II, est nommé comme son auteur. La séquence de la Pentecôte, *Veni sancte Spiritus*, a été composée, dit-on, par Robert roi de France (+ 1031), ou plus probablement par Innocent III (+ 1216). S. Thomas d'Aquin nous a donné la séquence de la fête du saint Sacrement. Le *Stabat Mater* vient, croit-on, de Jacopone de Todi (+ 1306), et le *Dies iræ*, de Thomas de Celano (+ vers 1250).

(2) WISEMAN, *Mélanges*, I.

(3) GUÉRANGER, *l'Année liturgique*.

réconcilier les coupables avec son Père. La mort et la vie ont engagé une lutte merveilleuse ; le prince de la vie, après être mort, règne dans la vie impérissable de la gloire. Marie Madeleine est invoquée comme témoin oculaire de la résurrection : *Dic nobis, Maria, quid vidisti in via ?* « Dis-nous, Marie, qu'as-tu vu sur ton chemin ? » Dans sa réponse, elle affirme et prouve la résurrection du Sauveur : « J'ai vu le tombeau du Vivant et la gloire du Ressuscité ; comme témoins, j'ai vu les anges, le suaire et les linges ». Et elle ajoute avec un accent de triomphe : *Surrexit Christus, spes mea.* « Le Christ, mon espérance, est ressuscité » ; et elle annonce aux apôtres qu'il les précédera en Galilée. Après cette déposition d'un témoin si bien renseigné, les fidèles s'unissent dans une joyeuse profession de foi : *Scimus Christum surrexisse a mortuis vere.* « Nous savons que le Christ est vraiment ressuscité d'entre les morts ». Et ce cantique se termine par une prière ardente au roi de gloire, qui a brisé l'aiguillon de la mort et ouvert les cieux, d'avoir pitié de nous.

2° La séquence de la Pentecôte, *Veni sancte Spiritus* (1), ne peut être sortie que d'un cœur enflammé de l'amour de l'Esprit Saint. C'est un chant d'une excellence incomparable ; on y respire l'air du ciel et les suaves parfums du paradis. Le cœur seul, dans une heure paisible, pourrait pressentir et goûter la richesse et la hauteur des pensées et des sentiments que recèle ce chant, sous une forme aussi remarquable par sa beauté que par sa brièveté. L'hymne tout entier est une supplication pressante au Saint Esprit : d'un côté, le souffle mystérieux et fécond de la grâce nous est représenté avec toute sa tendresse et ses amabilités ; de l'autre, la misère de notre exil est décrite en termes simples et touchants. Le Saint Esprit est nommé par l'Église : *Digitus paternæ dexteræ*, « le doigt de la main droite de Dieu », c'est-à-dire le trésorier et le distributeur de tous les bienfaits que Jésus Christ nous a mérités. Non-seulement il vient au secours de notre détresse : il descend lui-même et demeure dans l'âme

---

(1) Clichtoveus la juge ainsi : « Omni commendatione superior est, tum ob miram ejus suavitatem cum facilitate apertissima, tum ob gratam ejus brevitatem cum ubertate et copia sententiarum, tum denique ob concinnam ejus in contextu venustatem, qua opposita inter se aptissimo nexu compacta cernuntur. Crediderim facile, auctorem ipsum (quisquis is fuerit), cum hanc contexuit orationem, cœlesti quadam dulcedine fuisse perfusum interius, qua Spiritu sancto auctore tantam eructavit verbis adeo succinctis suavitatem ». *Elucidat. eccles.*, l. IV.

sanctifiée comme dans un temple vivant ; il devient en elle une source d'eau vive qui jaillit dans la vie éternelle (Joan. iv, 14). Quelle force, quelle beauté, quelle ardeur dans ces aspirations après la venue du Saint Esprit, se trouvent exprimées dans ce cri quatre fois répété » (1) : *Veni!* « Venez! Et pourquoi ces appels, ces soupirs, ces désirs brûlants ? Parce que le Saint Esprit est le père des pauvres, le distributeur des dons, la lumière des cœurs ; il est un consolateur excellent, un hôte clément, un doux lieu de refuge pour nos âmes ; il est notre repos dans le travail, notre rafraîchissement dans la chaleur, notre consolation dans la souffrance. « O bienheureuse lumière, poursuit l'Église, remplissez de vos rayons célestes le fond le plus intime des cœurs de vos fidèles. Sans votre souffle créateur, il n'y a rien de bon dans l'homme ». Et comme notre misère est très grande et multiple, l'Église continue de prier pour ses enfants : « Lavez ce qui est souillé, arrosez ce qui est desséché, guérissez ce qui est blessé, pliez ce qui est durci, réchauffez ce qui est froid, guidez ce qui s'égare ». Puis l'Église renouvelle ses supplications et répète quatre fois sa demande comme au commencement : « Donnez à vos fidèles qui mettent leur confiance en vous, les sept dons sacrés ; donnez à la vertu son mérite, donnez-nous une fin heureuse, donnez-nous les joies de la vie éternelle ».

3° Le *Lauda Sion*, séquence de la fête du saint-Sacrement, est du nombre de ces hymnes presque surnaturelles, dans lesquelles l'Église unit la précision du dogme à une beauté et à une harmonie qui ressemblent plus à un écho du ciel qu'à une poésie purement terrestre. Saint Thomas, l'Ange de l'école, est l'auteur de ce cantique de louange au Sacrement adorable de l'autel. Il y montre la science profonde d'un chérubin et l'amour brûlant d'un séraphin ; il y dévoile, avec autant de clarté et d'exactitude que de piété et de ferveur, les richesses

(1) On peut appliquer à cette séquence les belles paroles que Denys le Chartreux a écrites de l'hymne *Veni creator Spiritus:* « Hunc hymnum cum omni puritate et elevatione mentis ad superdulcissimum Spiritum sanctum cantemus. Cumque nihil impediat nos ad desiderata plenitudine susceptionis Spiritus sancti et exuberantia charismatum ejus, nisi negligentiæ nostræ, distractiones corporeæ et vitia, præsertim sensuales affectus, satagemus hæc omnia evitare ac erubescamus, Dominum illum majestatis immensæ, hospitem sanctitatis atque munditiæ penitus infinitæ, invitare ad visitandum, ingrediendum et inhabitandum corda nostra adhuc imparata ac sordida. Mente ergo contrita, recollecta, affectuosa invocemus, laudemus, adoremus, Spiritum sanctum. Toto corde afficiamur ad eum, cujus omnia attributa, proprietates et nomina dulcedinem redolent, amabilissima extant consolationemque largiantur ». *Hymn. aliq. veter. eccles. Enaration.*

insondables, les merveilles et les douceurs de l'Eucharistie, notre ciel dans cette vallée de péché et de larmes. L'office du saint Sacrement, composé sur l'ordre du pape Urbain IV à l'époque de l'institution de la Fête-Dieu, est un des plus excellents écrits de saint Thomas. Non seulement les psaumes choisis par lui, les antiennes, les leçons et les répons sont remplis des allusions les plus belles et les plus fécondes à la sainte Eucharistie ; les hymnes qu'il fit, comme le *Pange lingua*, *Sacris solemniis*, *Verbum supernum*, *Adoro te* et *Lauda Sion*, sont des perles précieuses dans le trésor des chants de l'Église. Cet esprit qui plongeait comme la baleine dans les profondeurs de l'océan de la spéculation chrétienne, qui se précipitait comme un lion sur les erreurs pour les détruire, s'éleva comme un aigle dans les hauteurs célestes de la poésie chrétienne. Aucun élément du divin ne lui était étranger. Les strophes finales sont d'une beauté et d'une dévotion incomparables : l'Église s'y adresse au Sauveur caché dans ce sacrement comme au bon Pasteur ; elle le supplie de guider ici-bas les brebis rachetées par son sang, de les protéger, de les défendre, et enfin de les conduire dans les pâturages éternellement verts du paradis.

Bone Pastor, panis vere,
Jesu, nostri miserere ;
Tu nos pasce, nos tuere,
Tu nos bona fac videre
In terra viventium.

Bon Pasteur, pain véritable, Jésus, ayez pitié de nous ; paissez-nous, défendez-nous, faites-nous voir les biens, dans la terre des vivants.

Tu qui cuncta scis et vales,
Qui nos pascis hic mortales,
Tuos ibi commensales,
Cohæredes et sodales
Fac sanctorum civium.

Vous qui savez et pouvez tout, qui nous nourrissez ici-bas, nous, pauvres mortels, faites de nous dans les cieux vos commensaux, les cohéritiers et les compagnons des habitants de la sainte cité.

4° Comme il est touchant et saisissant, ce *Stabat Mater*, la complainte douloureuse de la Mère de Dieu affligée ! Cette séquence peint d'abord la souffrance surabondante, la compassion indicible de la Vierge-Mère, à la vue de la mort et de la passion de son divin Fils ; elle dut être la mère des douleurs, parce que son Fils était un homme de douleurs. Debout au pied de la croix, elle était abîmée dans son affliction, *dolorosa;* elle était baignée de larmes, *lacrymosa ;* mais elle était debout, *stabat*, pendant que son Fils était arrosé de son sang. comme il convenait à la femme forte et à la reine des martyrs. « Quel homme ne pleurerait à la vue de la mère de Jésus

Christ dans une telle souffrance » ? *Quis est homo qui non fleret, matrem Christi si videret in tanto supplicio ?* Aussi l'âme aimante demande à Marie de lui faire éprouver la force de cette douleur et de lui permettre de pleurer avec elle. *Eia, Mater, fons amoris, me sentire vim doloris, fac ut tecum lugeam.* « Sainte Mère, obtenez-moi cela, imprimez fortement dans mon cœur les plaies du Crucifié ». *Sancta Mater, istud agas, Crucifixi fige plagas cordi meo valide.* — « Faites que je sois blessé de ses blessures, enivrez-moi de la croix et du sang de votre Fils ». *Fac me plagis vulnerari, fac me cruce inebriari et cruore Filii.* Enfin, elle supplie le Fils et la Mère de la faire jouir pleinement du fruit de la rédemption. « Quand mon corps mourra, faites que mon âme obtienne la gloire du paradis » (1).

5° Le chant le plus grandiose et le plus magnifique de l'Église est la séquence de la messe des morts, le *Dies iræ*, si célèbre et que l'on ne peut trop admirer. Rien n'est plus majestueux, plus sublime, plus émouvant, avec le langage le moins emphatique, mais le plus plein de choses, par la clarté de ses expressions et sa haute valeur poétique ; ses paroles tombent sur l'âme comme des coups de tonnerre. Le choix des stances de trois vers s'accorde très bien avec le sujet ; rien n'est saisissant comme ce calme dans ces tableaux qui se succèdent. Pour la forme comme pour le fond, cet hymne est un chef-d'œuvre achevé ; au jugement de tous les connaisseurs, il fournit ce que le génie humain peut atteindre de plus haut en ce genre de poésie. La terreur du jugement dernier, où toutes les vanités du monde ne seront plus que cendre et poussière, est décrite en traits si effrayants et si simples en même

(1) « Le *Stabat Mater* est extérieurement d'une facture très simple ; c'est précisément le signe de la vraie poésie : avec des moyens très restreints elle atteint le but le plus élevé ; elle recouvre les pensées les plus riches sous l'appareil le moins pompeux. Si nous faisons abstraction de la forme pour saisir le fond de cette séquence, nous verrons une composition peu variée. La première, la deuxième et la quatrième strophe exposent brièvement le fait historique du Calvaire, en s'appuyant sur l'Évangile (Joan. xix, 25. Luc. ii, 35). Les autres strophes contiennent des réflexions, des exhortations, des prières et des résolutions, afin d'obtenir que la mort et la passion de Jésus Christ, aussi bien que les souffrances de sa sainte Mère, ne nous soient pas inutiles, mais nous donnent la force et la consolation dans cette vie et le bonheur éternel en l'autre. Dans ce chant, la forme est très heureusement appropriée au fond des pensées. Le début, grave et solennel, nous transporte aussitôt au milieu de cette scène redoutable. Quel abandon dans les résolutions ! quelle tendresse dans les prières ! quelle harmonie dans cette dernière strophe nous annonçant les joies du ciel » ! Krœll, *Discours sacrés*, t. II.

temps, qu'involontairement l'âme se croit transportée au seuil de l'éternité et se sent déjà pénétrée à l'avance par l'effroi de ce jour d'angoisse et de misère. « Quel tremblement, quand le Juge apparaîtra pour examiner tout avec sévérité! Pour lui il n'est pas de ténèbres obscures et la nuit est plus claire que le jour. Tout ce qui est caché apparaîtra, rien ne demeurera impuni. La trompette fera entendre ses sons éclatants sur les sépulcres de tous les peuples ; elle rassemblera tous les hommes devant le tribunal. La mort et la nature seront dans la stupéfaction ». La vue de cet effrayant spectacle arrache à l'homme cette exclamation inquiète : « Malheureux ! que dirai-je alors ? » Il ne lui reste qu'à se réfugier dans la miséricorde du Juge « dont la majesté est terrible » ; il le fait dans les invocations suivantes, si humbles et si confiantes : « Souvenez-vous, ô doux Jésus, que je suis la cause de votre descente parmi nous : ne me perdez pas en ce jour. Vous vous êtes fatigué à me poursuivre et vous avez dû vous asseoir ; pour me racheter vous avez souffert la croix : que tant de labeurs ne soient pas perdus ! Suppliant et prosterné devant vous, le cœur broyé comme la cendre, je vous implore : prenez soin de la fin de ma vie ». La prière finale est pour tous les trépassés : *Pie Jesu Domine, dona eis requiem.* « Doux Seigneur Jésus, donnez-leur le repos ».

L'introduction des deux dernières séquences, le *Stabat* et le *Dies iræ*, dans les messes où nous les voyons, s'est faite à une époque relativement récente, et, à la rigueur, doit être regardée comme une exception à la règle générale : car, dès l'origine, les séquences furent des chants de joie placés après l'*Alleluia* sur les notes dépourvues de texte. Le *Dies iræ*, au contraire, vient après le trait, et le *Stabat* se joint tantôt au trait, tantôt à l'*Alleluia*. On peut leur appliquer les paroles du cardinal Wiseman : « Même en deuil, l'Église chante, mais sur un mode plus grave ; elle anime la plainte par l'espérance » (1). Toujours le chant introduit dans le culte un élément de vie et d'allégresse, même quand il porte l'empreinte de la douleur (2).

(1) *Loc. cit.*

(2) « Defunctorum missæ et neumate et ipso Alleluia carent, et nihilominus sequentia quadam, quæ simul mœroris et aliqualis gaudii argumentum est, eosdem condecorat Ecclesia in symbolum consolationis, quam defunctorum animæ inter purgatorii gemitus habent super securitate de sua æterna beatitudine, praxis instar, quam servat Ecclesia in sabbato sancto, in quo tractum unit cum Alleluia, ut semiplenam lætitiam ostendat ac paschale gaudium in spe proxima, ut bene innuit

En comparant les formes diverses et la composition variable du chant qui se trouve entre l'épître et l'évangile, nous ne pouvons qu'admirer la délicatesse et la sublimité du sentiment chrétien avec lequel l'Église sait exprimer toutes les nuances de la vie de l'âme, depuis la tristesse la plus profonde jusqu'à la joie la plus vive, non seulement par le fond, mais encore par la mélodie adaptée aux paroles qu'elle a choisies. Ainsi l'âme se trouve de plus en plus disposée à recevoir la doctrine sainte proclamée par l'évangile (1).

§ 42. — *L'évangile.*

La seconde leçon tirée de la Bible, à la Messe, se nomme *évangile*. Elle est le point principal de la première partie de la sainte liturgie, surtout lorsque la célébration s'en fait avec solennité. Le mot *évangile* est pris ici dans son sens le plus restreint, pour désigner un fragment (περικοπή) extrait de l'un des quatre Évangiles dans un but liturgique. Dans le nouveau Testament il a généralement une signification bien plus étendue. Le mot *évangile*, *evangelium*, εὐαγγέλιον, est une expression grecque signifiant *bonne nouvelle*. Quelle est la bonne nouvelle par excellence ? C'est la révélation entière en Jésus Christ et par Jésus Christ, c'est la plénitude de la grâce et de la vérité apportée au monde par le Sauveur. Sa prédication et ses œuvres composent cette bonne nouvelle ; par elles nous ont été donnés tous les biens, et en elles tout est bon pour l'homme pécheur. Cette bonne nouvelle fut proclamée pour la première fois par la voix des anges aux pieux bergers de Bethléem : « Je vous *évangélise* (*evangelizo*) une grande joie pour tout le peuple : il vous est né

Hugo Victorinus, l. III, c. XXIX. Quæ sequentia etiam alia habet commoda, majus scilicet defunctorum suffragium et commiserationem ac nostram admonitionem super novissimis ». CAVALIERI, tom. III, c. X, n. 6.

(1) « Ideo non ab apostolica vel evangelica lectione, quod majus esse constat, Missa inchoatur, sed potius canendo et psallendo, quatenus dulcedo suavitatis corda audientium prius demulceat, et sic post modulationem suavis cantilenæ in spiritualibus rebus populus per compunctionem mentis intentus, salutifera Evangelii verba ardenti affectu suspiciat ». PSEUDO-ALCUIN., *de Divin. Off.* c. XL. — Le chant de l'Alleluia exprime la joie du cœur à la pensée de la joyeuse nouvelle de l'évangile. « Alleluia ante lectionem evangelicam a cantore interponitur, ut laudetur ab omnibus, cujus gratia salvantur omnes, quasi dicat : Quia verba Evangelii salutem conferentia mox audituri estis, *laudate Dominum*, cujus beneficio hanc gratiam percipere meruistis ». *Loc. cit.*

aujourd'hui un Sauveur, le Christ, le Seigneur, dans la cité de David » (Luc. II, 10, 11).

Le Seigneur témoigne lui-même que le Saint Esprit l'a oint et envoyé pour *évangéliser* aux pauvres la bonne nouvelle, pour guérir les cœurs brisés, annoncer aux captifs leur rachat et rendre la vue aux aveugles (Luc. IV, 18, 19). C'est donc au plus juste titre que l'œuvre entier de la rédemption est appelé évangile, c'est-à-dire joyeux message (1). N'est-ce pas, en effet, un délice que d'être délivré de la captivité de Satan et du péché, arraché à la plus effroyable misère, à un abîme de maux sans fin et d'affreuses ténèbres ? n'est-ce pas un ravissement pour l'homme que d'être comblé de l'abondance de la paix, de la richesse de la grâce et de la gloire, par le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation (II Cor. I, 3), qui, avec son Fils, nous a tout donné ? n'est-ce pas une nouvelle d'une douceur ineffable, celle qui nous apprend que le Seigneur, échangeant sa félicité pour notre misère, est descendu parmi nous sous la forme d'un esclave pour nous racheter, et qu'il nous a visités d'en haut pour éclairer tous ceux qui étaient assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort ? Y a-t-il un événement plus heureux que la naissance du Roi des cieux enfanté par une vierge, pour rappeler l'homme déchu au royaume céleste ? Oui, la grâce et la bénignité de Dieu notre Sauveur est apparue à tous les hommes : tous doivent donc se réjouir en lui.

En effet, notre bonheur est extrême : le salut s'est levé sur nous, Dieu nous a donné les immenses et précieuses promesses (II Pet. I, 4) que les justes de l'ancienne alliance ne purent saluer que de loin. La rédemption accomplie par Jésus Christ a inondé la terre de biens incalculables ; elle est pour l'humanité tout entière un océan de joies surnaturelles et indescriptibles. Quelle estime ne devons-nous donc pas éprouver pour les saints Évangiles, où les événements et les mystères merveilleux de cette rédemption sont consignés de la main de Dieu même ! Ces paroles sont celles de l'éternelle Sagesse, du Verbe créateur et rédempteur du monde. De même qu'il cacha et révéla la plénitude de la divinité sous les traits d'un homme, ainsi, dans la simplicité de la langue et d'actions humaines, dans des paraboles et des comparaisons intelligibles même à des enfants, parfois aussi ouvertement

(1) « Lex nova est perfecte et simpliciter *evangelium*, id est, bona annuntiatio, quia annuntiat maxima bona sc. cœlestia, spiritualia et æterna ». S. Thom., *in Ep. ad Galat. c.* I, lect. II.

et sans figure, il a déposé la plénitude de la vérité et de la science divine. Comme, au commencement, il appela le monde sensible à l'existence, ainsi, par des paroles courtes et familières, mais pleines d'un sens infini et d'une force créatrice, il a produit le monde entier du christianisme jusqu'à son achèvement dans l'éternité, il le maintient et le conserve, portant tout, même dans ce sens, par le Verbe de sa puissance.

La valeur de l'Évangile consiste surtout en ce qu'il nous présente un tableau si parfait, si vif, si frappant, de la personne, des discours, des actions, de la vie et des souffrances de l'Homme-Dieu, et cela par le moyen de témoins oculaires, choisis, et, chose plus merveilleuse encore, inspirés par l'Esprit Saint, qu'aucune tradition orale n'aurait pu nous en fournir un semblable (1). La grâce était répandue sur les lèvres du Sauveur, une beauté divine animait tous ses traits : dans les Évangiles nous entendons encore la suavité de ses discours (2), nous contemplons son visage plein d'une douceur céleste et de majesté. Sans doute il faut pour cela une lumière toute spéciale, celle de la grâce ; l'œil de l'âme doit être d'une excellente pureté pour voir l'image du Sauveur dans toute sa beauté et la tenir amoureusement gravée dans le cœur: car « Dieu, qui a ordonné à la lumière de resplendir du sein des ténèbres, illumine lui-même nos cœurs pour y faire briller la science claire de Dieu sur la face du Christ Jésus » (II Cor. iv, 6).

Les leçons du saint Évangile, à la Messe, ne servent pas seulement à l'instruction et à l'édification ; elles sont un acte du culte par lequel on rend un honneur religieux à la parole et à la vérité de Dieu, et par conséquent à Dieu lui-même, présent dans sa parole comme le maître qui nous instruit. C'est ce qui explique les cérémonies si expressives dont la lecture de l'évangile y est accompagnée. Après le corps et le sang de Jésus Christ dans le sacrement eucharistique et la grâce du Saint Esprit, l'Église n'estime et ne vénère rien tant que la parole de Dieu dans la sainte Écriture. On rend à l'Evangile les mêmes honneurs qu'à l'Eucharistie : lorsqu'on le porte solennellement, il est entouré de flambeaux et d'encens.

I. — *Préparation liturgique à la lecture de l'évangile.* — La lecture des paroles de la vie éternelle pendant le sacrifice

(1) Heinrich, *Theol. dogm.*, t. I, 772, 734.

(2) « *Os Christi Evangelium est.* In cœlo sedet, sed in terra loqui non cessat ». S. August. *Serm.* 85, n. 1.

de la Messe est une fonction très élevée. Il faut pour cela un Ordre spécial et l'autorisation de l'Église : le prêtre et le diacre seuls ont ce pouvoir, tandis que le sous-diacre est chargé de la lecture de l'épître. Avant d'accomplir ce ministère, le prêtre et le diacre doivent encore s'y préparer d'une manière directe, afin d'être dignes de prêter au Seigneur leur bouche et leur cœur pour annoncer les vérités évangéliques. « Loué soit le Seigneur durant l'éternité, dit le vénérable Jean d'Avila, pour n'avoir pas dédaigné de prendre un être si chétif et d'en faire l'instrument d'une chose si sublime, et, tout Dieu qu'il est, de parler par une bouche de chair, d'élever l'homme à la dignité de voix divine et d'interprète de l'Esprit Saint ». La préparation convenable à la prédication de la parole de Dieu consiste dans une parfaite purification de la bouche et du cœur. Non seulement l'âme doit être exempte de tout péché, de toute attache terrestre, basse, égoïste ; elle doit encore recevoir d'en haut une bénédiction toute spéciale, qui la sanctifie pour cette action. Dans ce but le ministre fait deux prières, l'une pour mériter d'être purifié, l'autre pour obtenir la bénédiction céleste.

Debout au milieu de l'autel, le prêtre élève les yeux comme vers les collines d'où lui viendra le salut (Ps. cxx, 1) ; il les abaisse aussitôt, et, le corps profondément incliné, les mains jointes sans être appuyées sur l'autel, il récite les prières suivantes :

Munda cor meum ac labia mea, omnipotens Deus, qui labia Isaiæ prophetæ calculo mundasti ignito : ita me tua grata miseratione dignare mundare, ut sanctum Evangelium tuum digne valeam nuntiare. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Jube, Domine, benedicere.

Dominus sit in corde meo, et in labiis meis : ut digne et competenter annuntiem Evangelium suum. Amen.

Purifiez mon cœur et mes lèvres, ô Dieu tout puissant, qui avez purifié les lèvres du prophète Isaïe avec un charbon ardent : qu'il vous plaise me purifier de telle sorte, que je puisse annoncer dignement votre saint Évangile. Par Jésus Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il.

Bénissez, Seigneur !

Que le Seigneur soit dans mon cœur et sur mes lèvres, afin que j'annonce dignement et convenablement son Évangile. Ainsi soit-il.

D'abord vient la demande de la pureté intérieure : *Munda cor meum*. C'est une pensée qui se retrouve constamment dans les écrits des saints Pères, que l'âme doit recevoir la parole de Dieu avec une pureté aussi grande que celle qu'exige la réception de la sainte Eucharistie. Le soleil ne se réfléchit que dans une source limpide : de même, la lumière de la vérité éter-

nelle ne se reflète, parfaite et sans trouble, que dans un cœur pur. « La sagesse n'entre pas dans une âme souillée, et n'habite pas dans un corps soumis au péché » (SAP. I, 4). Mais comme il est difficile de parcourir les sentiers de ce monde sans se salir à leur boue ! Le cœur ne contracte pas seulement l'impureté du péché ; les passions, les distractions, les penchants terrestres, les attachements du monde, l'attirent aussi. C'est pourquoi le prêtre prie Dieu de purifier son cœur, car seul un cœur immaculé est un vase digne de la vérité et de la sagesse divine.

Cette pureté intérieure est la chose principale, mais elle ne suffit pas : les lèvres appelées à prononcer des paroles si saintes doivent être saintes aussi. *Munda... labia mea.* « Les lèvres du prêtre gardent la sagesse, et de sa bouche on demandera la loi : car il est un ange du Dieu des armées » (MALACH. II, 7). La bouche sacerdotale est consacrée pour les saints mystères : rien d'inconvenant ne doit en sortir. Mais avec quelle facilité une langue qui parle beaucoup offense Dieu, si l'on ne s'efforce pas de la maîtriser énergiquement ! Le nombre des péchés de la langue est incalculable. Le prêtre sent combien il est nécessaire que ses lèvres soient lavées de nouveau de toutes les souillures apportées par les paroles inutiles, mondaines et coupables : il demande à Dieu la pureté intérieure et extérieure avant d'annoncer la parole divine.

Sa prière est appuyée sur une allusion ingénieuse à un événement mystérieux de la vie du prophète Isaïe (Is. VI, 1 et seq.). Il raconte sa consécration au ministère auquel Dieu l'appelait et sa mission. Dans une vision merveilleuse, il vit la gloire du Dieu des armées et entendit les cantiques des anges ; pénétré d'une sainte frayeur, il confessa son indignité. Un séraphin prit une pierre ardente sur l'autel des cieux, en toucha les lèvres du prophète et en fit disparaître toute souillure, en lui disant : « Ceci a touché tes lèvres : ton iniquité a été enlevée et ton péché a été expié ». Alors seulement Isaïe se hasarde à porter au peuple les paroles du Seigneur : « Me voici ! envoyez-moi !... »

La pierre de feu ou le charbon brûlant, dans la vision du prophète, est un symbole de la grâce et de son efficacité. C'est un feu spirituel qui embrase l'âme, en consume toutes les scories terrestres, et la rend plus étincelante que l'or et l'argent le plus pur. Ce feu du Saint Esprit ne purifie pas seulement le cœur, il l'éclaire aussi d'une sagesse surnaturelle et l'enflamme de l'amour divin.

« Bénissez, Seigneur » (1). Cette bénédiction est double : elle doit atteindre les lèvres et le cœur du prêtre, purifiés par la première prière.

Si le Seigneur est dans son cœur, le prêtre annoncera dignement, *digne*, la bonne nouvelle, c'est-à-dire avec recueillement et attention, avec une sainte joie et un pieux enthousiasme, un humble respect ; si le Seigneur est sur ses lèvres, le prêtre annoncera l'Évangile convenablement, *competenter*, c'est-à-dire clairement, distinctement, avec force et pour l'édification de tous (2).

Ainsi préparé, le prêtre devient un canal céleste destiné à recevoir, de la source même du Saint Esprit, sans les troubler, les eaux salutaires de l'Évangile, afin de les répandre dans le cœur des fidèles.

II. — L'*évangile*.

Après ces prières préparatoires, le prêtre va du milieu de l'autel au côté droit, où le Missel doit être disposé autrement que pour la lecture de l'épître. La partie postérieure ne doit pas être parallèle à l'autel, mais oblique et dirigée à demi vers l'angle de l'autel, de manière que le prêtre, en lisant l'évangile, regarde vers le nord et soit légèrement tourné vers le peuple. Nous exposerons les raisons mystiques de cette position dans laquelle le prêtre lit ou chante l'évangile. Nous avons à examiner l'introduction, le milieu et la conclusion de cette lecture.

---

(1) *Jube, Domine, benedicere*, c'est-à-dire, *velis benedicere* : ou *benedic, Domine* : « Bénissez, Seigneur ». Dans cette formule liturgique très fréquente, le mot *jubere* exprime la prière avec une humble modestie : il a la même signification que *dignari, daigner*. Le diacre dit : *Jube, Domine, benedicere*, parce qu'il ne demande pas immédiatement la bénédiction à Dieu (*Dominus*), mais au prêtre (*Domnus*). Le nom de *Dominus* se donnait à Dieu seul; le mot de *Domnus* était le titre distinctif de certains personnages. Dans les litanies des saints le Pape est appelé *Domnus apostolicus*. De *Domnus* sont venues les formes *dom, don*. V. BONA, *de Psalm. divin.* c. XVI, § 14, n. 5.— « Sacerdos ad altare, ratione excellentissimi ministerii quod exercet, aptus non videtur alium quam Deum in superiorem agnoscere ; et ideo, sicut ratione pontificiæ dignitatis Papæ et episcopalis episcopo, dum ad matutinum in choro lectionem legunt, datum est dicere : *Jube, Domine*, et non *Domne*, ita idipsum datum est *sacerdoti celebranti* ». CAVALIERI, tom. II, c. XXXIV.

(2) « Monendi sunt sacerdotes, ut internæ devotioni etiam *externam* conjungant, ita ut majori pausa et distinctione, quam alia, quæ clara voce dicuntur, evangelium pronuntient, quia est verbum Verbi et sapientia incarnatæ Sapientiæ. Et quidem præmissis tot diligentiis et petita attentione populi valde indecens esset, sanctissima verba præcipitare ». QUARTI, *Comment. in Rubr. Miss.*, P. II, tit. VI, n. 2.

1° L'introduction comprend le salut mutuel et l'indication de la partie de l'œuvre évangélique destinée à ce jour.

Quelles grâces se souhaitent réciproquement le prêtre et le peuple par la salutation bien connue : *Dominus vobiscum*, — *Et cum spiritu tuo ?* Il s'agit ici de saisir exactement la parole de Dieu, de l'accueillir avec foi et de la suivre avec fidélité. Le Seigneur dit par la bouche du prophète : « Comme la neige et la pluie descendent du ciel et n'y remontent pas, mais arrosent et humectent la terre, la font germer et donnent la semence au semeur et le pain à celui qui le mange, ainsi en sera-t-il de ma parole sortie de ma bouche : elle ne reviendra pas vide vers moi, mais fera tout ce que je veux et produira l'effet pour lequel je l'ai envoyée » (Is. LV, 10, 11). Il ne suffit pas que le son des mots retentisse à nos oreilles ; il faut surtout que l'Esprit de vérité, avec son onction et sa lumière, nous instruise intérieurement, afin que nous soyons à même de comprendre et d'aimer la sublimité, et la profondeur, et les insondables richesses de l'Évangile de Dieu. En outre, l'Esprit divin, avec sa mystérieuse puissance, doit exciter et attirer nos cœurs, afin que nous nous soumettions sans réserve à la loi chrétienne, avec nos pensées, nos paroles et nos actes. La foi vive, éclairée, ardente, est un don précieux du ciel, et en même temps une vertu que nous devons accroître et conserver. Par leur salut mutuel, le prêtre et le peuple se souhaitent donc l'un à l'autre la grâce de Dieu, c'est-à-dire la lumière et la force pour saisir avec une foi pleine d'allégresse et bien observer les vérités éternelles (1). Puisse cette salutation se réaliser toujours et éveiller en nous un désir brûlant du pain céleste de la parole de Dieu, la nourriture la plus pure, la plus saine, la plus substantielle pour nos âmes !

Le fragment évangélique qui va être lu, est annoncé en termes très simples. S'il se compose des premiers mots des quatre Évangiles, ce qui est assez rare, l'inscription est : *Initium sancti Evangelii secundum Matthæum.* « Commencement du saint Évangile selon saint Matthieu (comme à la fête de la Nativité de la sainte Vierge) » (2). S'il est tiré du

(1) « Doctrina sine adjuvante gratia, quamvis infundatur auribus, ad cor nunquam descendit : foris quidem perstrepit, sed interius nil proficit. Tunc autem Dei sermo infusus auribus ad cordis intima pervenit, quando Dei gratia mentem interius ut intelligat tangit. Sicut enim quosdam flamma caritatis suæ Deus illuminat, ut *vitaliter sapiant*, ita quosdam frigidos torpentesque deserit, ut sine sensu persistant ». S. ISIDOR. HISPAL. *Sentent.*, l. III, c. X, n. 1, 2.

(2) Les inscriptions des évangiles, bien que très antiques, sont d'insti-

corps du livre, suivant la règle générale, elle est : *Sequentia sancti Evangelii secundum Matthæum.* « Suite, ou continuation du saint Évangile selon saint Matthieu » (1). Le ministre répond au nom du peuple : « *gloria tibi, Domine.* « Gloire soit à vous, Seigneur ! » A l'annonce de la bonne nouvelle, que pourrions-nous faire autre chose que de glorifier le Seigneur ? Il s'est révélé à nous d'une manière incomparable, de préférence à tant de millions de personnes assises encore dans les ténèbres (2).

En prononçant cette inscription, le prêtre trace le signe de la croix avec le pouce, d'abord sur les premiers mots de l'évangile dans le Missel, puis sur son front, sa bouche et sa poitrine. Que signifie le signe de la croix fait sur le livre (3) ? C'est que l'Évangile entier, sa doctrine, l'œuvre du salut, sont renfermés dans le seul mystère de la croix, dans la mort de l'Homme-Dieu pour le monde. Aussi saint Paul nomme l'Évangile simplement *la parole de la croix*. Après avoir été ravi au troisième ciel où il vit et entendit des choses ineffables, il ne voulut cependant savoir et prêcher que Jésus Christ crucifié ; il mettait toute sa gloire dans la croix de Jésus Christ, en qui est notre salut, notre vie et notre résurrection (I Cor. i, 17 ; — ii, 2. — Galat. vi, 14).

---

tution ecclésiastique. Elles expriment clairement que l'Évangile forme un seul et même tout, composé d'une manière différente par les quatre évangélistes, sous l'inspiration du Saint Esprit. Ce sens se trouve surtout dans la particule « selon », *secundum*. Cfr Corn. a Lap., *Arg. in Matth.* « Evangelistæ, quum sint quatuor, non tam quatuor Evangelia, quam *unum quatuor* varietate pulcherrima consonum ediderunt ». Beda Vener. *Proœm. in Luc.*

(1) « Vox *sequentia* non singularis est numeri, sed pluralis, significaque ea quæ sequuntur in textu evangelistæ ». Guyet, *Heortol.*, l. III, c. xxvii, q. 2.

(2) Respondet populus : *Gloria tibi, Domine.* In Evangelio agitur de gloria Dei et nostra, scilicet quod diabolum vicit et victor ad gloriam Dei Patris ascendit ; quod nos redemit et nobis majora promisit. Audientes igitur Evangelii mentionem, nos ad orientem vertimus et exclamamus in laudem Creatoris : *Gloria tibi, Domine* — quasi dicamus : Quod in Evangelio prædicatur, et nos credimus et speramus nobis proficiat, nobis eveniat, sine fine permaneat. Et exinde : Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo — inest et inerit — gloria ; et ita populus glorificat Deum qui misit nobis verbum salutis et fecit redemptionem plebis suæ, juxta quod in Act. apost. (xi, 18) dicitur : Et glorificaverunt Deum ». Sicard. *Mitral.* l. III, c. iv.

(3) Ce n'est pas une bénédiction du livre, *benedictio libri*, mais un signe de croix symbolique, *signatio libri.* — « Libro crucem imprimit (sacerdos), tanquam si dixerit : Hic est liber *Crucifixi* ». Beleth, *Rational.* c. xxxix.

Le mystère de la croix, scandale et folie pour le monde, mais puissance et sagesse de Dieu pour nous, comprend tous les autres mystères du christianisme, toute la foi et la vie chrétiennes. La croix nous montre la bonté, la charité, la justice, la sagesse, la providence de Dieu; les récompenses infinies réservées à ceux qui le servent, les châtiments épouvantables destinés au pêcheur, le prix de l'âme et la gravité du péché. Elle nous révèle la grâce divine, d'où nous viennent la réconciliation et le pardon, qui nous rend l'amitié de Dieu et notre adoption comme ses enfants, et nous fortifie dans toutes les tribulations et les attaques. Elle nous enseigne toutes les vertus chrétiennes: le renoncement à nous-mêmes et au monde, l'humilité, l'obéissance, la foi, la patience, l'espérance, l'amour de Dieu et du prochain. Tout cela nous est rappelé dans le signe de croix fait sur le Missel.

Le signe de croix imprimé sur le front, les lèvres et la poitrine (1), nous rappelle que nous devons porter et conserver la doctrine de la croix et du Crucifié dans notre esprit, dans notre bouche et dans notre cœur, et que nous ne devons pas rougir de l'annoncer librement au monde par nos paroles et notre conduite. Pour le prêtre, chargé de prêcher Jésus crucifié, ce signe de croix est en même temps un sérieux avertissement de mener une vie crucifiée, cachée avec Jésus Christ en Dieu, d'être attaché à la croix avec Jésus Christ et mort au monde. Toute prédication simple, vraie, évangélique, n'est autre que la voix sublime du sang divin. Le Seigneur lui-même révéla un jour à sainte Angèle de Foligno que la parole évangélique ne pénètre fortement dans les âmes qu'en passant par des lèvres rougies de ce sang précieux.

Mais la croix est un signe efficace aussi bien que riche en significations multiples; et l'on peut encore ici le regarder comme une protection et une défense, afin que l'esprit malin ne vienne pas arracher de nos cœurs la semence de la parole de Dieu (2).

---

(1) L'*Ecloga Amalarii abb. in Ord. Rom.*, ne connaît ici que la *signatio frontis ;* et l'*Ord. Rom. II*, n. 8, mentionne en outre la *signatio pectoris*. Mais Honorius d'Autun écrit déjà dans la première moitié du XII[e] siècle : « Per *cordis* signationem fides verbi accipitur ; per *oris* signationem confessio Christi intelligitur ; per *frontis* signationem operatio Evangelii exprimitur ». *Gemma animæ*, l. I, c. XXIII. — « In pectoris signo fides et in oris signo confessio, in frontis signo intelligitur operatio, quasi dicat : Signo me in fronte, ore et pectore, quia crucem Christi non erubesco, sed prædico et credo ». SICARD. (✝ 1215), *Mitral.* l. III, c. IV.

(2) Pour obtenir cette grâce, on se signait autrefois encore après la lecture de l'évangile. « Perlecto evangelio, *iterum* se signo sanctæ crucis

2° *La lecture évangélique.*

Ainsi que nous l'avons dit précédemment et prouvé par des exemples, le choix de l'évangile est déterminé par l'année ecclésiastique, son cycle de fêtes et ses diverses époques. L'importance de l'évangile surpasse celle de toutes les autres parties variables de la Messe (1): il exprime plus parfaitement la pensée fondamentale du jour, le but et l'application du sacrifice. Il est en harmonie avec les autres leçons et les chants, et doit être expliqué en union avec eux. Pour en avoir le sens véritable et entier, toutefois, il faut souvent l'interpréter dans un sens mystique et allégorique (2).

Les rites sacrés montrent clairement l'estime de l'Église pour l'évangile et sa haute importance.

a) L'évangile est lu au côté droit de l'autel, regardé universellement comme plus honorable que le côté gauche. Selon l'usage antique, l'Église et l'autel doivent être dirigés vers l'orient; le Missel, pour la lecture de l'évangile, est donc tourné vers le nord (3): ce qui a une signification symbolique (4).

---

populus *munire* festinat ». *Ord. Rom. II*, n. 8. — « Debet quilibet *post* evangelium se signo crucis *munire* contra diabolum, qui evangelio lecto confestim insidiatur, ne capiat in nobis sermo (afin que la parole de Dieu ne s'établisse pas en nous). SICARD., *loc. cit.*

(1) « Sanctum Evangelium principale est omnium, quæ dicuntur ad Missæ officium. Sicut enim caput præeminet corpori, et illi cetera membra subserviunt, sic Evangelium toti officio præeminet et omnia quæ ibi leguntur vel canuntur, intellectuali ratione illi consentiunt ». RUPERT. TUITIEN., *de Divin Offic.* l. I, c. XXXVII.

(2) C'est une affirmation exagérée de prétendre que « le fragment de l'Évangile apparaît comme une perle pure et transparente dans laquelle se reflète, avec une clarté merveilleuse, l'idée de chaque jour ». Souvent le sens accomodatice ou la relation mystique de l'évangile à la vie mystérieuse de l'Église n'est point claire; il est caché, et il n'est pas toujours facile de le dégager. Si l'on voulait s'en tenir uniquement au sens littéral, on risquerait parfois de n'avoir qu'une vue superficielle de l'évangile, et l'on ne saisirait pas son importance dans l'année ecclésiastique selon le sens qu'y attache l'Église. Il en est ainsi pour beaucoup de dimanches après la Pentecôte.

(3) Autrefois le diacre se tournait vers le sud (*ad quam partem solent viri confluere*) pour lire l'évangile. C'est la prescription de l'*Ord. Rom. II* (in. 8°), qui remonte à une haute antiquité. Cependant Honorius d'Autun (*Gemma animæ*, l. I, c. XXII), au commencement du XII° siècle, remarque déjà que le diacre ne se tourne plus vers le sud, *secundum Ordinem*, mais vers le nord, *secundum solitum morem*.

(4) Il est donc erroné de prétendre, comme on le fait souvent, que la prescription de lire l'évangile au côté droit de l'autel provient seulement d'un motif de nécessité, afin que le côté gauche soit laissé libre pour l'offertoire. Il suffirait, dans ce cas, de changer le livre de place après la lec-

La nature plus riche et plus fertile de l'est et du midi est une image des régions surnaturelles plus élevées ; le nord, au contraire, sombre et glacé, se prend souvent, même dans la sainte Écriture (Is xiv, 13. — Jer. i, 14; iv, 6), dans un sens défavorable, pour figurer la demeure du serpent antique et le royaume du mal. Les contrées du nord, ensevelies dans le froid de l'hiver et dans un sommeil de mort, nous représentent vivement le paganisme ancien et moderne, vide, stérile, désert, qui, dans son oubli et son éloignement de Dieu, détruit d'une main barbare toutes les fleurs de la grâce et de la vertu, et glace les cœurs sans consolation et sans joie dans un dur égoïsme. L'évangile se lit vers le nord, pour montrer que la bonne nouvelle du royaume des cieux a transformé la nuit glacée de l'humanité en un doux été et a produit un printemps impérissable de grâces et de dons spirituels (1). Notre globe aussi était froid et sombre ; mais lorsque le Soleil de justice s'est levé, le Christ notre Dieu, qui a détruit la malédiction et apporté la bénédiction, les cœurs des hommes sont devenus ardents et sereins. L'hiver était passé, les tempêtes s'étaient dissipées; le printemps délicieux de la connaissance de Dieu et de son amour florissait sur la terre, où le Sauveur avait allumé le feu céleste. « L'Église, dit saint Pierre Chrysologue dans son discours sur la parabole du grain de sénevé, l'Église est un jardin que la charrue de l'Évangile a soigneusement étendu à toute la terre; il est entouré d'une haie formée des épines de la discipline ; par le zèle des apôtres il a été nettoyé de toutes les herbes vénéneuses; il est orné des plantes des fidèles, des lis des vierges, des roses des martyrs, de l'immortelle des Confesseurs, en un mot, d'une floraison éternelle ». Comment la glace des cœurs résisterait-elle aux rayons brûlants de l'Évangile ? « Le Seigneur envoie sa parole, et la neige se fond ; son esprit

---

ture de l'évangile. Le motif de la rubrique est plus élevé et mystique. V. Lebrun, *Explication*, part. II, a. 7, § 2, n. 4.

(1) « Verba Evangelii lectia pronuntiaturus contra septentrionem faciem vertit, ut ostendat verbum Dei et annuntiationem Spiritus sancti contra eum dirigi, qui semper Spiritui sancto contrarius exsistit et in nullo ei communicat... Sicut enim per austrum, qui ventus est calidus et leniter flat, Spiritus sanctus designatur, qui corda quæ tangit ad amorem dilectionis inflammat, ita et per aquilonem, qui durus et frigidus est, diabolus intelligitur, qui eos quos possidet ab amore charitatis atque dilectionis torpentes et frigidos reddit. Quod enim per aquilonem diabolus designetur, ostendit propheta dicens : O Lucifer, qui dicibas in corde tuo : Sedebo in lateribus aquilonis » (Is. xiv. 13). Pseudo-Alcuin., *de Divin. Offic.* cap. xl.

souffle, et les eaux coulent » (Ps. CXLVII, 18). Sans doute, de douces brises printanières ne passent pas toujours sur notre terre ; de furieuses tempêtes y éclatent parfois ; le combat entre la lumière et les ténèbres se poursuit encore. Alors le flambeau bienfaisant de l'Évangile est notre étoile d'espérance, il nous montre la paix sans trouble et la gloire du ciel. Pour les chrétiens, la vie terrestre apparaît souvent comme un hiver triste et désolé, et l'espérance seule peut lui inspirer la patience. Cet espoir en un meilleur avenir, en un printemps qui s'avance, en un temps de rafraîchissement (ACT. III, 20), lui fait entrevoir sa délivrance définitive du péché et le renouvellement, la transformation de la terre dans la paix et la joie du ciel ».

b) Pendant l'évangile, tous les assistants se tiennent debout (1). Cette cérémonie, pleine d'un sens profond, date sans doute des temps apostoliques. Par là nous témoignons que l'Evangile de la paix et de la gloire de Dieu nous remplit d'une grande joie, et que la vérité de Jésus Christ nous a apporté la liberté et la résurrection spirituelle. Le glaive de l'Esprit, qui est la parole de Dieu (EPH. VI, 17), a coupé les liens du péché et des passions.

C'est en outre un signe du respect et de l'attention qui sont dus à la parole de Jésus Christ.

Enfin, cette position est celle d'un serviteur en présence de son maître. Dans l'Évangile, Jésus Christ se montre comme notre instituteur ; en écoutant debout son enseignement, nous manifestons notre obéissance et notre docilité dans son service, nous nous déclarons prêts à exécuter tous ses ordres, nous nous montrons non seulement des auditeurs, mais des exécuteurs fidèles de ses préceptes et de ses conseils (2).

---

(1) Dans le *Liber pontificalis*, il est dit que le Pape S. Anastase Ier (398-402) avait prescrit, ou plutôt recommandé de nouveau, même aux prêtres, l'usage antique de se tenir debout pendant la lecture de l'évangile (*Const. apost.* l. II, c. LVII). « Hic constituit, ut quotiescunque Evangelia sancta recitantur, sacerdotes non sederent, sed *curvi starent* ». D'après une décrétale du pseudo-Isidore, il ordonna, contrairement à un abus qui s'était introduit, que, « pendant qu'on lit à l'église les saints Évangiles, les prêtres et tous les autres se tinssent, non pas assis, mais respectueusement inclinés, afin d'écouter ainsi attentivement et d'honorer avec foi les paroles du Seigneur ».

(2) Martène indique les motifs suivants pour se tenir debout pendant la lecture de l'évangile (*Regula Comment.*, c. XI) : « *a*) honor et reverentia S. Evangelii ; *b*) quod non deceat alios sedere stante S. Evangelii lectore, qui « Domini nostri Jesu Christi personam gerit » (RUPERT., l. II, *in Regul. S. Bened.*) ; *c*) ut hac nostri corporis dispositione demonstremus nos

A la messe solennelle, l'évangile est accompagné de lumière et d'encens.

c) Pendant le chant de l'évangile, deux acolytes portent des chandeliers avec des cierges allumés et se placent de chaque côté du livre. Déjà saint Jérôme prend la défense de cet usage très ancien et symbolique d'allumer des flambeaux pendant l'évangile : Par là, dit-il, nous montrons la joie de nos cœurs pour la bonne nouvelle du salut.

Avant tout, la lumière, avec son éclat et sa chaleur, se rapporte à Jésus Christ, le soleil qui ne se couche jamais, le luminaire de la cité de Dieu, au ciel comme sur la terre. Par l'Évangile Jésus Christ est la lumière du monde; par lui il nous a appelés à la splendeur de la vérité chrétienne et de la grâce. « Votre parole est un flambeau pour mes pieds et une lumière dans ma route » (Ps. CXVIII, 105). De profondes ténèbres couvrent nos voies et l'humanité elle-même, si la parole de Dieu ne les éclaire. Non seulement la certitude de ne pas nous égarer, mais notre point de départ et notre but ici-bas sont, pour la raison laissée à elle-même, enveloppés dans une nuit profonde. La parole de Dieu seule illumine ces ténèbres, elle seule éclaire le sol sur lequel nous marchons et les sentiers que nous devons fouler depuis notre origine jusqu'à notre fin. De cette parole s'échappe une lumière qui nous guide à travers tous les dangers et les obstacles, et nous instruit sur tous les secours que nous pouvons trouver sur cette route d'où dépend notre sort éternel.

Les flambeaux portés à l'évangile nous rappellent, en outre, cet avertissement du Sauveur: « Que votre lumière brille devant les hommes, afin qu'ils voient vos œuvres bonnes et glorifient votre Père céleste » (MATTH. V, 16). Par l'Evangile nous devons devenir des enfants de lumière, porter des fruits de lumière en toute bonté, justice et vérité (EPH. V, 8, 9). Si notre vie, ainsi éclairée et réchauffée, resplendit de l'éclat de la vertu, un jour, de l'obscurité de cette terre nous parviendrons au royaume d'une clarté sans ombre, et dans nos cœurs se lèvera cette étoile du matin qui ne connaît pas de coucher : *Lucifer ille, qui nescit occasum.*

d) L'emploi de l'encens (1) pendant le chant de l'évangile

---

tanquam veros Dei servos ad ejus, quæ proferuntur, exsequenda mandata semper esse paratos ».

(1) Sicard de Crémone († 1215) mentionne l'encensement du Missel. « Exin le (après s'être signé du signe de la croix) librum diaconus thurificat ». *Mitral.* l. III, c. IV. — L'*Ordo Rom.* V, n. 7, parle le premier de l'encensement du célebrant après la lecture de l'évangile. « Subdiaconus

nous offre un symbolisme très varié. Ces nuages de fumée odorante qui enveloppent le livre, sont une figure de la bonne odeur de la connaissance de Jésus-Christ, répandue par la prédication évangélique : « Rendons grâces à Dieu, qui nous fait toujours triompher dans le Christ Jésus et manifeste pour nous en tout lieu le parfum de sa connaissance (1). Car nous sommes devant Dieu la bonne odeur de Jésus Christ pour ceux qui se sauvent... une odeur de vie pour la vie » (II Cor. II, 14-16).

L'encens nous avertit, de plus, que les paroles du saint Évangile doivent être lues par le prêtre ou le diacre avec une ferveur qui s'élève vers les cieux comme la fumée, écoutées par les fidèles et conservées pieusement dans leurs cœurs.

Si l'éclat de la lumière est l'image d'une vie pure, le doux parfum de l'encens est aussi l'emblème d'une conduite vertueuse et agréable à Dieu. La doctrine et la grâce de Jésus Christ font de nous une bonne odeur pour Dieu et les hommes. Il en sera ainsi, lorsque, par la pratique de toutes les vertus, nous plairons à Dieu et que nous édifierons le prochain. Une vie innocente et immolée est, pour tous les vrais enfants de l'Église, un devoir d'autant plus rigoureux, que les odeurs pestilentielles de l'impureté et de la corruption, que la puanteur des vices les plus affreux montent continuellement du sépulcre blanchi d'un monde pervers et appellent sur lui les foudres de la justice divine. — Les parfums de la vertu sont doux et, suaves ; et, pour nous en donner une image, le Seigneur a souvent permis que, pendant leur vie déjà et après leur mort, les saints répandissent autour d'eux une odeur surnaturelle (2). Le corps de saint Pierre d'Alcantara, après avoir été abandonné par son âme bienheureuse, demeura soutenu par ses frères, à genoux, les bras étendus vers le ciel ; la cellule se remplit d'un parfum merveilleux, une lumière céleste enveloppa sa dépouille vénérable, et les anges firent entendre d'admirables concerts. Son corps, auparavant amaigri, consumé par des mortifications continuelles, brûlé et flétri par l'air et les ardeurs du soleil, prit aussitôt les

---

accipiat a diacono Evangelia, et exhibeat ea ad deosculandum episcopo, quibus exosculatis exhibeatur ei et incensorium ».

(1) Selon S. Thomas, « *odor* notitiæ est notitia de Deo quæ habetur per fidem, et illuminat intellectum, et *delectat affectum* ». C'est donc une connaissance pleine d'amour et de délices des mystères divins. « Cfr *in Epist. II ad Cor.*, II, p. II, lect. III.

(2) Cfr Ribet, *la Mystique divine*, l. II, ch. XXVII.

couleurs les plus délicates, comme celui d'un enfant ; et ses yeux, sur lesquels il avait exercé une vigilance si sévère, devinrent semblables à deux joyaux d'une beauté ravissante.

Puissent notre cœur et notre conduite s'orner de plus en plus de la lumière et du parfum des vertus ! (1)

3e *La conclusion.*

La lecture de l'évangile étant terminée, le ministre répond : *Laus tibi, Christe !* — « Louange soit à vous, Christ ! » (2) Le prêtre baise le livre aux premiers mots de l'évangile en disant : *Per evangelica dicta deleantur nostra delicta.* — « Puissent nos péchés être effacés par les paroles de l'Évangile » ! La lecture évangélique se clôt donc par l'action de grâces et la louange, le baiser et la prière (3).

---

(1) « Habent et mores *colores* suos, habent et *odores* ». S. BERN., *in Cant.*, serm. LXXI, n. 1.

(2) Le répons, après la lecture de l'évangile, était différent autrefois : on disait : *Amen*, ou *Deo gratias*, ou *Benedictus qui venit in nomine Domini*. « Lecto Evangelio, quisque dicere debet *Amen*. Vel ut alii volunt, recitato Evangelio, statim dicamus oportet *Deo gratias*, quemadmodum post quamlibet lectionem sive capitulum. Sed melius est ut dicatur *Amen* ac nos cruce contra diabolum muniamus, ne ipse sermones Domini ex pectore nostro rapiat ». BELETH († après 1165). *Ration. divin. offic.* c. XXXIX.— Cfr SICARD, l. III, c. IV. — Déjà S. Benoît écrit dans sa Règle (c. XI) : « Legat abbas lectionem de Evangelio cum honore et tremore, stantibus omnibus. Qua perlecta, respondeant omnes *Amen* ». Le mot *Amen* exprime ici spécialement l'adhésion et la foi.

(3) Le texte évangélique, comme le livre qui le contient, représente le divin Sauveur : aussi fut-il de tout temps l'objet d'un respect religieux, semblable à celui que l'on avait pour les images du Christ. De même, les cérémonies nombreuses qui accompagnent la lecture du fragment évangélique sont des symboles et des signes de la vénération profonde que l'on a pour l'Évangile, de la joie et de la reconnaissance que l'on éprouve pour la prédication de la bonne nouvelle. Le baiser du livre, après la lecture, est une expression réitérée et comme le sceau de ces sentiments. C'était l'usage, autrefois, de présenter à tous les assistants le livre des Évangiles à baiser, soit ouvert, soit fermé (*Ord. Rom. II*, n. 8). Sous le pape Honorius III (1216-1227), cette coutume fut interdite. Suivant la pratique actuelle, le prêtre célébrant seul baise le missel. Toutefois, si un prélat, par exemple, le Pape, un cardinal, un nonce, le patriarche, l'archevêque ou l'évêque diocésain dans les églises de sa juridiction, assiste à la messe, c'est lui seul qui baise l'Évangile ; et, s'il y a plusieurs prélats, ce droit est réservé à celui qui a le pas sur les autres. Cfr *Cerem. Episc.* l I, c. XXX. — Dans les messes de *Requiem*, on omet la bénédiction (*Jube .. Dominus sit..*) et le baiser du livre à la fin, aussi bien que les paroles *Per evangelica...* L'Eglise veut, par là, obéir au mouvement naturel qui porte à éviter toutes les marques extérieures de joie dans les messes pour les défunts : elle supprime donc tous les rites et toutes les prières qui expriment l'allégresse et communiquent plus de solennité à la sainte liturgie, ou bien qui ont pour but d'obtenir pour les

Jésus Christ nous enseigne la science du salut et nous indique la route de la vie, d'une part, par ses leçons et ses exemples, contenus dans le saint Évangile ; de l'autre, par la grâce intérieure, qui agit sur nos âmes avec tant de force et de douceur. Animés par une vive reconnaissance pour la vérité et la grâce qu'ils viennent de recevoir, les fidèles laissent éclater leurs sentiments et glorifient le Sauveur en disant : « Louange soit à vous, Christ ! » Cette conclusion correspond à la formule du commencement : « Gloire soit à vous, Seigneur ! » de même que le baiser et le signe de croix sur le livre se rapportent l'un à l'autre.

Que signifie ce baiser ? Le prêtre a goûté, dans l'évangile, combien le Seigneur est doux, combien sa doctrine est immaculée, combien ses consolations et ses promesses sont bienfaisantes : son cœur déborde d'une sainte joie : il baise le livre de la vie éternelle, et manifeste ainsi sa vénération et son amour enthousiaste pour ces dons. Ce baiser liturgique a le même sens que les paroles du Psalmiste : « Vos jugements, Seigneur, sont plus désirables que l'or et l'argent, plus doux que le miel. Vos discours sont purifiés dans le feu le plus violent, et votre serviteur les aime ardemment. J'aime vos commandements plus que l'or et les pierres précieuses ; ils sont les délices de mon cœur, ils me sont un chant dans le lieu de mon pèlerinage. J'ouvre ma bouche et j'aspire, car je les désire vivement » (Ps. XVIII, 11 ; CXVIII, passim).

Le monde estime trois choses par dessus tout : la richesse, dont l'or est l'emblème ; la beauté, représentée par les pierres précieuses ; et le plaisir, figuré par le miel. Mais rien, sur la terre, n'est comparable aux trésors, aux délices et aux charmes produits par la parole de Dieu.

L'Évangile communique cette sagesse divine dont Salomon parle en ces termes : « Je l'ai préférée aux sceptres et aux trônes, j'ai estimé les richesses comme un pur néant en comparaison d'elle. Près d'elle, l'or n'est qu'un peu de sable, et l'argent n'est que de la boue. Je l'ai aimée plus que la santé et la beauté, je l'ai placée avant la lumière : car son éclat ne s'éteint jamais » (SAP. VII, 8-10).

Si l'Évangile est accueilli et gardé dans nos cœurs avec l'estime et l'amour figurés par le baiser, il peut aussi *effacer nos péchés*. Mais en quel sens peut-on lui attribuer une efficacité aussi grande ? Ce n'est pas, évidemment, à la manière du

---

assistants des grâces et des bénédictions. Cfr QUARTI, *Comment. in Rubr. miss.*, p. II, tit. XIII, n. 1.

Baptême et de la Pénitence, qui, par l'union de la forme à la matière, remettent les péchés *ex opere operato*. La parole de Dieu dans la sainte Écriture ne peut être considérée que comme un sacramental, dans le sens le plus large du mot; comme telle, elle a une force particulière pour réveiller les dispositions de l'âme propres à amener le pardon du péché véniel, ou à nous disposer à la réception du sacrement de Pénitence, qui efface le péché mortel. Elle s'unit à l'action calme de la grâce intérieure et exerce une influence bénie dans l'homme qui la reçoit: elle le délivre, le guérit, le sanctifie, en faisant naître en lui des sentiments de foi, de repentir, d'amour, d'espérance et de bon propos. Ce n'est pas seulement un moyen énergique de purifier l'âme des souillures du péché et des imperfections; elle a encore, sous d'autres points de vue, les effets les plus salutaires: « Mes paroles ne sont-elles pas comme le feu, dit le Seigneur, et comme un marteau qui brise la pierre »? (Jer. xxiii, 29). Oui, les paroles du Seigneur sont esprit et vie: elles sont efficaces, elles pénètrent plus aisément qu'un glaive à deux tranchants jusqu'à la division de l'âme et de l'esprit (Hebr. iv, 12). Lorsque le Sauveur, sur la route d'Emmaüs, interprétait les Écritures aux deux disciples, leur cœur était tout brûlant. C'est que la parole de Dieu a une force unique et incomparable pour éclairer l'intelligence, donner la sagesse aux petits et aux humbles, réjouir les cœurs et dilater les âmes (Ps. xviii, 8, 9). Puisse cette parole vive et vivifiante, qui demeure dans l'éternité, non-seulement nous accorder salut et protection (1), mais purifier et sanctifier de plus en plus nos âmes, car l'Évangile est une vertu de Dieu pour le salut à tous ceux qui croient (Rom. i, 16) (2).

§ 43. — *Le Symbole.*

I. — A certains jours, l'évangile est suivi de la profession de foi solennelle ou du Symbole. Le cœur, débordant de joie

(1) Voir la bénédiction de la première leçon du troisième nocturne: « Evangelica lectio sit nobis *salus et protectio* ». Cfr S. Ambr. *Enarr. in ps.* xxxix, n. 16.

(2) « Verbum Dei animam vivificat, infundens ei spirituale gaudium, sicut etiam apparet in hominibus laicis et idiotis, qui licet non intelligant quæ leguntur, sentiunt tamen gaudium spiritus et inde ad pœnitentiam animantur. Verbum etiam Dei efficacem reddit animam ad virtutes et quæcunque bona et penetrat eam omnia ejus interiora illustrando ». S. Mechtild., *Lib. spec. grat.*, P. III, c. xix.

et de reconnaissance, proclame sa foi : *Credo !* Je crois ! C'est une réponse à la parole de Dieu, c'est comme un écho de cette voix qui nous a parlé par les prophètes et les apôtres, puis par son Fils lui-même. Le Symbole liturgique chanté à la Messe est le suivant :

Credo in unum Deum, Patrem omnipotentem, factorem cœli et terræ, visibilium omnium et invisibilium. Et in unum Dominum Jesum Christum, Filium Dei unigenitum. Et ex Patre natum ante omnia sæcula. Deum de Deo, lumen de lumine, Deum verum de Deo vero. Genitum, non factum, consubstantialem Patri : per quem omnia facta sunt. Qui propter nos homines, et propter nostram salutem descendit de cœlis. (*Hic genuflectitur.*) Et incarnatus est de Spiritu sancto ex Maria Virgine : et homo factus est. Crucifixus etiam pro nobis : sub Pontio Pilato passus et sepultus est. Et resurrexit tertia die, secundum Scripturas. Et ascendit in cœlum : sedet ad dexteram Patris. Et iterum venturus est cum gloria judicare vivos et mortuos : cujus regni non erit finis. Et in Spiritum sanctum, Dominum et vivificantem : qui ex Patre Filioque procedit. Qui cum Patre et Filio simul adoratur et conglorificatur : qui locutus est per Prophetas. Et unam sanctam catholicam et apostolicam Ecclesiam. Confiteor unum baptisma in remissionem peccatorum. Et exspecto resurrectionem mortuorum. Et vitam venturi sæculi. Amen.

Je crois en un seul Dieu, Père tout-puissant, qui a fait le ciel et la terre, toutes les choses visibles et invisibles. Et en un seul Seigneur Jésus Christ, Fils unique de Dieu, né du Père avant tous les siècles. Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu : qui n'a pas été fait, mais engendré, consubstantiel au Père : par qui tout a été fait. Qui pour nous, hommes, et pour notre salut, est descendu des cieux. (*Ici on plie le genou.*) Et il s'est incarné dans le sein de la Vierge Marie, par l'opération du Saint Esprit, et s'est fait homme. Il a aussi été crucifié pour nous : sous Ponce-Pilate il a souffert et a été enseveli. Et il est ressuscité le troisième jour, selon les Écritures. Et il est monté aux cieux, et il siège à la droite du Père. Il viendra de nouveau plein de gloire juger les vivants et les morts, et son règne n'aura point de fin. Je crois aussi au Saint Esprit, Seigneur et vivificateur ; qui procède du Père et du Fils ; qui est adoré et glorifié conjointement avec le Père et le Fils ; qui a parlé par les Prophètes. Je crois aussi l'Église une, sainte, catholique et apostolique. Je confesse un seul baptême pour la rémission des péchés. Et j'attends la résurrection des morts, et la vie du siècle à venir. Ainsi soit-il.

Il y a un grand nombre de Symboles de la foi. Ce sont des formules qui résument (1) les points principaux du dogme avec une concision pleine de choses et servent à la profession d'une foi commune à toute l'Église (2). Le premier et le plus simple

(1) « Symbolum est regula fidei brevis et grandis : brevis numero verborum, grandis pondere sententiarum ». S. August., Serm. LIX, n. 1.

(2) *Symbolum* (σύμβολον) : c'était le signe, le mot d'ordre qui servait

de tous est le Symbole des Apôtres; pour le fonds au moins, il vient indubitablement des apôtres et forme la base de tous les autres. Ceux-ci ne sont qu'un développement plus ou moins étendu de la doctrine apostolique.

Plusieurs professions de foi sont usitées dans la liturgie. Celle que nous avons citée plus haut et que l'on récite à la messe est le Symbole de Constantinople, ainsi nommé parce que, sous cette forme, il fut, sinon composé, du moins accepté et confirmé comme catholique par le deuxième concile œcuménique, tenu à Constantinople en 381. Là fut adopté presque mot à mot le Symbole de Nicée 325, qui contient une exposition claire de la divinité du Fils de Dieu ; on y fit une addition pour formuler plus nettement la divinité du Saint Esprit. Le fait que non seulement la divinité du Père, mais celle du Fils et du Saint Esprit y sont expressément affirmées, et avec insistance, le rendait excellemment propre à servir de profession solennelle de la vraie foi dans le culte divin, surtout contre les hérésies d'Arius et de Macédonius, qui déterminèrent d'abord en Orient, au commencement du VIe siècle, l'introduction de cet acte de foi dans la liturgie.

Adoptant cet usage de l'Orient, le grand concile national de l'Espagne, tenu à Tolède en 589, ordonna la récitation à haute voix, par tout le peuple, du Symbole de Constantinople : cela se fait, dans le rite mozarabe, avant le *Pater* (1). Vers la fin du VIIIe siècle, le même Symbole fut admis, comme une partie intégrante de la Messe, en France et en Allemagne (2).

à faire reconnaître quelqu'un. La profession de foi distinguait les fidèles des hérétiques et des païens. — « Beati Apostoli Ecclesiæ Dei, quam adversus militiam diabolici furoris armabant, mysterium Symboli tradiderunt, ut quia sub uno Christi nomine credentium erat futura diversitas, *signaculum Symboli* inter fideles perfidosque secerneret et alienus a fide atque hostis appareret Ecclesiæ ». S. MAXIM. TAURIN., *Hom.* LXXXIII, *de Traditione Symboli* — « Symbolum per linguam græcam *signum* vel *collatio* interpretatur. Discessuri enim Apostoli ad evangelizandum in gentibus hoc sibi prædicationis *signum* vel *indicium* posuerunt ». S. ISID., *Etym*, l. VI, c. XIX, n. 59.

(1) Dans le rite mozarabe le prêtre dit : « Fidem quam corde credimus, ore autem dicamus ». Puis il élève la sainte Hostie de manière qu'elle soit vue par le peuple, et il la tient sur le calice en récitant le Symbole alternativement avec le chœur ou les assistants. La profession de foi est donc ici une préparation immédiate à la communion.

(2) « Symbolum quoque fidei catholicæ recte in Missarum solemniis post evangelium recensetur, ut per sanctum Evangelium corde credatur ad justitiam, per Symbolum autem ore confessio fiat ad salutem. Et notandum, Græcos illud Symbolum, quod nos ad imitationem eorum intra

L'époque où l'on commença à lire ou à chanter le *Credo* dans l'Église romaine est beaucoup plus difficile à fixer. Les témoignages sur ce point semblent se contredire et les opinions des liturgistes sont très différentes. D'après le témoignage clair et positif de Bernon, abbé de Reichenau (1), il ne fut généralement accepté dans le rite romain qu'au commencement du XIe siècle (2). Ce fut sous le pape Benoît VIII et sur les instances de l'empereur Henri II. Le 14 février 1014, un dimanche, ce prince fut sacré et couronné Empereur dans la basilique de Saint-Pierre.. Pendant la grand'messe du couronnement, le pieux Empereur avait remarqué qu'on n'avait pas chanté le *Credo*, comme c'était la coutume dans le reste de la chrétienté. Il s'informa du motif, et on lui répondit que l'Église romaine n'avait jamais dévié de la foi catholique et n'avait jamais été souillée par aucune hérésie : la profession de foi n'était donc pas nécessaire. L'Empereur demanda alors au Pape, comme présent pour son couronnement, que, pour l'édification des fidèles qui venaient à Rome de l'univers entier, il prescrivît la récitation du Symbole à la Messe solennelle. Le souverain Pontife agréa ce vœu : l'introduction de ce rite à Rome témoigne donc à jamais de la foi ardente de ce prince, foi qui enflamme à son tour celle de milliers de cœurs chrétiens.

Le rite de la récitation du Symbole est très simple. Elle se fait à voix haute, afin d'exciter tous les assistants à s'unir au prêtre de cœur et de bouche et de professer aussi leur foi.— En prononçant les premiers mots, les mouvements des mains et l'inclination de la tête se font comme au commencement du *Gloria in excelsis*. Puis les mains restent jointes devant la poitrine. Ce maintien pieux correspond à l'humble

---

Missas assumimus, potius quam alia in cantilenæ dulcedinem ideo transtulisse, quia Constantinopolitani Concilii proprium est, et fortasse aptius videbatur modulis sonorum quam Nicænum, quod tempore prius est, et ut contra hæreticorum venena in ipsis etiam sacramentorum celebrationibus medicamenta apud regiæ suæ urbis sedem confecta fidelium devotio replicaret. Ab ipsis ergo ad Romanos ille usus creditur pervenisse ; sed apud Gallos et Germanos post dejectionem Felicis (*évêque d'Urgel*) hæretici, sub gloriosissimo Carolo Francorum rectore damnati, idem Symbolum latius et crebrius in Missarum cœpit officiis iterari ». WALAFRID. STRABO († 849), *de Rebus eccles*.. c. XXIII.

(1) L'abbé Bernon mourut en 1048. Il rapporte ce fait dans son livre : *De quibusdam rebus ad Missæ officium pertinentibus*, cap. II. Il parle en témoin oculaire et auriculaire de ce qu'il avait appris pendant son séjour à Rome.

(2) Ce sentiment est partagé, entre autres, par Baronius, Bona, Ménard, Lupus, Gavanti, Renaudot, Bellotte, Macri, Lesley, Zaccaria.

hommage rendu à la véracité de Dieu, à la soumission parfaite et entière de l'intelligence et de la volonté à sa majesté infinie, soumission contenue dans l'obéissance de la foi.

Le prêtre incline trois fois la tête : aux mots *Deum — Jesum Christum — simul adoratur*, c'est-à-dire en confessant sa foi au Père, au Fils et au Saint Esprit, afin de témoigner de son respect aux trois personnes divines. — Il fait la génuflexion en prononçant le passage : *Et incarnatus est... homo factus est*, pour honorer l'incarnation de Jésus Christ, ce mystère d'incompréhensible miséricorde et d'anéantissement d'un Dieu (1). — A la fin, aux mots : *Et vitam venturi sæculi*, il fait sur lui-même le signe de la croix. Ce signe de croix a subi des interprétations nombreuses et très variées. Il peut se rapporter au Symbole tout entier, ou bien aux paroles qu'il accompagne. Dans le premier cas, on aperçoit clairement la raison pour laquelle on conclut le *Credo* par le signe de la croix. Ce dernier, en effet, n'est pas seulement la marque distinctive du chrétien, une profession vive de notre foi et l'expression de notre espérance ; c'est encore notre bouclier contre tous les ennemis et les dangers de cette foi (2). — Cette explication se concilie très bien avec le sentiment de ceux qui appliquent le signe de la croix aux dernières paroles : « Et la vie du siècle à venir ». Il exprime ainsi cette vérité fondamentale, que la voie royale de la croix seule mène à la patrie éternelle. Il nous rappelle que ce sentier douloureux est le chemin sacré de la gloire, et nous avertit en outre que l'étendard lumineux de la croix paraîtra dans les cieux et remplira les peuples d'effroi, lorsque Jésus Christ viendra juger tous les hommes : *Hoc signum crucis erit in cœlo, cum Dominus ad judicandum venerit.*

Dans la liturgie grecque, le Symbole est placé après le bai-

(1) Lorsque le célébrant, le diacre et le sous-diacre sont assis pendant que ces mots sont chantés par le chœur, ils ne font, en règle générale, qu'une inclination profonde avec la tête découverte. A Noël et à l'Annonciation (et si cette fête est renvoyée, le jour où on la célèbre — S. R. C., 25 sept. 1706), ils doivent se lever de leurs sièges et se mettre à deux genoux sur la dernière marche de l'autel, du côté de l'épître, en inclinant la tête. Le motif est qu'en ces jours on solemnise d'une manière spéciale le mystère de l'Incarnation.— S. R. C., 11 jun. 1701, *in una Urbis*, ad 3; — 23 mai 1846 *in Tudentina*, ad 8.

(2) « Signaculum crucis virtutem passionis Christi ostendit. Hoc ergo quando fronte imprimitur, christianus *munitur*. Quando contra imminens periculum opponitur, adversaria virtus fugatur. Primum ad arma, secundum ad tela ; primum ad defensionem, secundum ad impugnationem ». HUGO DE S. VICT., *de Sacrament.*, l. II, p. IX, c. VIII.

ser de paix qui suit l'offertoire ; dans la liturgie romaine on le récite après l'évangile. Dans celle-là, il fait partie intégrante de la Messe ; dans celle-ci, il n'est prescrit qu'à certains jours. Dans l'organisme de la Messe selon le rite romain, il occupe la place la plus appropriée à sa signification. Soit qu'on le considère comme la conclusion de la première partie du saint sacrifice ou comme le commencement de la seconde, il est un trait d'union excellent entre ces deux parties. Le *Credo* est comme le fruit des lectures bibliques dont il est précédé, et, à ce titre, il termine très bien le culte plus général qui forme le début de la Messe. D'autre part, il est la base du sacrifice qui s'ouvre et que l'on nomme, dans un sens éminent « le mystère de la foi », *mysterium fidei.*

II. — Comme la profession solennelle de la foi ne se rencontre qu'à certains jours privilégiés (1), il est important de rechercher les raisons qui en ont déterminé l'usage dans le sacrifice (2). Les auteurs liturgiques réduisent ces motifs à trois et les expriment par les mots : *Mysterium, — Doctrina, — Solemnitas.*

1° *Mysterium.* On récite le Symbole à toutes les fêtes et à tous les jours dont le fondement historique ou l'objet dogmatique est contenu implicitement ou explicitement dans cette profession de foi (3). Toute la solennité, en ces jours, est consacrée à la mémoire d'un mystère de notre religion : il est donc convenable de le proclamer hautement dans le *Credo*. Pour ce motif, on récite le symbole :

a) *Tous les dimanches* (4). Le dimanche est sanctifié par un grand nombre de mystères insérés dans le Symbole et il a pour but d'en rappeler la mémoire. Il est surtout consacré au culte de la très sainte Trinité, non seulement en vue de la majesté infinie de Dieu, mais encore à raison de ses nombreux bienfaits pour le salut des hommes. Plusieurs furent accomplis le dimanche. Ce jour est le premier de la semaine; en ce jour eut lieu la création du monde au commencement

---

(1) Cfr Cavalieri, t. V, c. xii, n. 9-64.

(2) D'après l'exposition d'Innocent III (*de Sacr. alt. Myst.*, l. II, c. li), il résulte que, déjà au XII[e] siècle, il s'était établi diverses rubriques pour l'emploi ou l'omission du *Credo* à certains jours. La pratique demeura très différente suivant les lieux, jusqu'à la révision du Missel sous le pape S. Pie V, qui mit un terme à toutes ces divergences.

(3) D'après Jean Beleth, au XII[e] siècle on récitait le Symbole « in eorum tantummodo festis, quorum in Symbolo fit mentio ». *Rational*, cap. xl.

(4) Cfr Suarez, *de Relig.* tr. II, l. II, c. iv, n. 8-14. — Bona, *de Div. Psalmod.*, c. xvi, § 18.

des temps, la réparation du monde déchu, dans la plénitude des temps, par la résurrection de Jésus Christ (1) et la descente du Saint Esprit. On admet aussi généralement, bien qu'avec moins de certitude, que c'est en ce jour que Jésus Christ est né et a versé les premières gouttes de son sang dans la circoncision, où il a reçu aussi le doux nom de Jésus. Ce n'est donc pas la résurrection seulement, mais d'autres mystères encore qui ont fourni le motif de la récitation du *Credo* le dimanche. Pour la même raison, le Symbole de saint Athanase est prescrit à prime de l'office du dimanche. — Le jour du Seigneur nous avertit, non seulement de confesser la foi de bouche et de cœur, mais de tendre à Dieu comme à notre fin surnaturelle et à notre bien suprême, avec une vive espérance et un amour filial ; nous nous empresserons ainsi d'entrer dans ce repos éternel (Heb. iv, 11) qui n'a pas de terme : car tel est le sens complet de l'expression *Credo in Deum*, par opposition à celle de *Credo Deum*, c'est-à-dire, je crois à l'existence de Dieu.

b) *A la fête de la sainte Trinité, de la Pentecôte, et à toutes celles de Notre Seigneur et de sa sainte Mère*. Dans le *Credo* nous louons le nom et la gloire des trois personnes divines, qui y sont expressément nommées Par les mystères joyeux, douloureux et glorieux de l'Incarnation, tour à tour célébrés dans le courant de l'année et exprimés en propres termes ou simplement indiqués dans le Symbole, Jésus Christ est l'auteur et le consommateur, aussi bien que l'objet le plus étendu de notre foi (Heb. xii, 2). Mais dans toutes ces joies, dans ces douleurs et ces gloires, la sainte Vierge est étroitement, indissolublement unie à son divin Fils. Aussi plusieurs fêtes sont à la fois les fêtes de Jésus et de Marie. La Mère de Dieu est honorée par l'Église comme la Reine du ciel, la Reine des Apôtres et des Docteurs, comme celle qui seule a détruit toutes les erreurs dans le monde entier (2). Trône de la sagesse, elle surpassa les apôtres en connaissance et en pénétration des choses divines, aussi bien qu'en zèle pour la propagation de l'Évangile.

c) *Aux fêtes des saints anges*. Le motif se trouve dans les mots *cœli*, « du ciel », et *invisibilium*, « des choses invisibles », sous lesquels on comprend les anges. On peut expliquer aussi l'usage du *Credo* aux messes des anges par leur mission : ils

(1) « Primo dierum omnium — quo mundus exstat conditus — vel quo resurgens Conditor — nos morte victa liberat ». S. Greg. Magn.

(2) « Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti in universo mundo ». *Antiph. Eccl.*

sont tous des esprits serviteurs, envoyés pour l'utilité de ceux qui doivent recueillir l'héritage du salut (Heb. I, 14). Messagers de Dieu, ils apparaissent souvent dans l'Ancien et le Nouveau Testament, et prennent la part la plus active à l'œuvre de la Rédemption. Ils révèlent aux hommes les desseins et les volontés de Dieu. Un ange apporte à Marie la joyeuse nouvelle qu'elle sera la Mère du Sauveur. Les anges se pressent autour de Jésus Christ ; ils se montrent à sa naissance, à sa résurrection, à son ascension ; ils l'accompagneront à son second avènement pour le jugement dernier. Ils travaillent sans relâche à la diffusion du règne de Dieu sur la terre ; ils sont pour l'Église une égide puissante dans toutes ses luttes contre les portes de l'enfer et la haine du monde.

d) A la fête de tous les saints. La raison de l'admission du Symbole en ce jour se tire de l'article où l'on professe la foi en l'Église une, sainte, catholique et apostolique. Les membres triomphants de cette Église sont les bienheureux dans le ciel. En outre, parmi les saints, il en est pour lesquels il existe des motifs particuliers de réciter le *Credo.*

A la fête de la Dédicace et à son anniversaire. On peut citer pour cette fête le même article de l'Église : car, d'après le symbolisme souvent exposé dans la liturgie, le temple matériel de Dieu est une figure de l'Église triomphante et de l'Église militante, du royaume de Jésus Christ dans le ciel et sur la terre.

2° *Doctrina.* La science est le second motif de la récitation du Symbole à la Messe. On explique ainsi son usage aux fêtes des apôtres, des évangélistes et des docteurs.

a) Le symbole contient la doctrine transmise par les apôtres, et mentionne expressément l'apostolicité comme une des notes de la véritable Église. Ils ont établi dans l'univers entier l'Église fondée par Jésus Christ : aussi sont-ils appelés le *fondement de l'Église* (Eph. II, 20). Ils furent les organes du Saint Esprit et les dépositaires infaillibles de la révélation. Ils nous ont appris tout ce que Jésus Christ a enseigné, fait et souffert pour notre salut (1).

b) Le Saint Esprit s'est servi de la main des évangélistes pour écrire l'histoire de notre rédemption, la bonne nouvelle du royaume de Jésus Christ, les leçons, les événements

---

(1) « Isti (scil apostoli) sunt viri sancti, quos elegit Dominus in charitate non ficta, et dedit illis gloriam sempiternam : *quorum doctrina fulget Ecclesia, ut sole luna* ». *Breviar. Roman.*

et les mystères de notre foi. Ces écrits sont confiés à l'Eglise comme le trésor le plus précieux.

c) Les docteurs de l'Église sont ces hommes choisis dont les peuples racontent la sagesse et dont l'Église publie la louange (Eccli. xliv, 15). Ils furent puissants en œuvres et en paroles devant Dieu et devant tout le peuple (Luc. xxiv, 19); leur sainteté fut à la hauteur de leur science. Eclairés par une lumière céleste, enflammés d'un zèle ardent pour la vérité, ils ont, dans leurs discours et leurs écrits, développé, démontré, défendu la doctrine de Jésus Christ contre toutes les attaques de l'erreur et du mensonge. Ils se distinguent par la pureté et la connaissance de la foi, par une éloquence peu commune dans l'exposition et la défense de la vérité chrétienne, par une rare puissance de la faire entrer dans les esprits et les cœurs. Comme le dit l'introït de leur messe, Dieu a ouvert leur bouche au milieu de l'Église, il les a remplis de l'Esprit de sagesse et d'intelligence et revêtus d'un vêtement de gloire (Eccli. xv, 5). Saint Grégoire de Nysse nomme saint Basile « la bouche de l'Église et le rossignol d'or des dogmes ». Cet éloge s'applique à tous les saints docteurs (1).

Ces bienheureux brillent comme la splendeur du firmament et comme des astres dans des éternités sans fin (Dan. xii, 3), parce qu'ils ont allumé le flambeau de la foi dans tout l'univers. Qu'y a-t-il donc de plus juste que d'honorer leur fête par la récitation, à la Messe, de la profession solennelle de la foi ?

Les autres saints — les martyrs, les confesseurs, les vierges et les saintes femmes — ont pratiqué, il est vrai, la vertu de foi à un degré héroïque ; plusieurs ont acquis des mérites immortels pour la propagation de la religion. Cependant, sous ce rapport, ils sont inférieurs aux apôtres, aux évangélistes et aux docteurs : c'est pourquoi on ne récite pas le *Credo* à leur messe (2).

---

(1) L'Église vénère actuellement vingt-deux saints comme docteurs. Ce sont : 1. S. Athanase ; 2. S. Basile le Grand ; 3. S. Grégoire de Nazianze ; 4. S. Jean Chrysostome ; 5. S. Ambroise ; 6. S. Jérôme ; 7. S. Augustin ; 8. S. Grégoire le Grand ; 9. S. Thomas d'Aquin ; 10. S. Bonaventure ; 11. S. Anselme ; 12. S Isidore de Séville ; 13. S. Pierre Chrysologue ; 14. S. Léon le Grand 15. S. Pierre Damien ; 16. S. Bernard ; 17. S. Hilaire ; 18. S. Alphonse de Liguori ; 19. S. François de Sales ; 20. S. Cyrille de Jérusalem ; 21. S Cyrille d'Alexandrie ; 22. S. Jean Damascène. *Cfr* Bened. XIV, *De serv. Dei beatif. et de beat canon.* l. IV, p. II, c. xi et xii. — *Acta S. Sedis*, vol. VI, p. 289 sqq.

(2) On a fait le vers mnémotechnique suivant :

« DA credit : MVC, per se, non credit ».

d) L'Église ne fait une exception que pour sainte Marie Madeleine : c'est la seule, avec la Mère de Dieu, de toutes les saintes femmes, qui ait l'honneur du *Credo* à la Messe. Pourquoi ? Parce que Madeleine, après la sainte Vierge, fut la première qui vit Jésus Christ après sa résurrection et qui fut envoyée par lui aux apôtres pour leur annoncer cet événement (1) « Marie Madeleine courut aux apôtres et leur dit : « J'ai vu le Seigneur et il m'a parlé ainsi » (JOAN. XX, 18). Saint Jérôme écrit dans la vie de sainte Marcelle : « A cause de son zèle pour la foi et de son ardeur, Marie Madeleine fut surnommée *celle qui se tient debout sur la terre élevée* (2) et fut jugée digne de contempler avant les apôtres le Sauveur ressuscité ».

3° *Solemnitas* ou *Celebritas*. Un troisième motif de l'introduction du *Credo* à la Messe vient du désir de relever la solemnité de la fête. Des circonstances locales ou d'autres causes peuvent réclamer cet accroissement de la solemnité. C'est pourquoi on récite le symbole :

a) Aux fêtes des patrons. La liturgie divise ces fêtes en deux classes : les patrons de l'église et les patrons du lieu. Le patron de l'église est le saint sous le vocable et en l'honneur duquel l'église a été bâtie et consacrée. Comme il communique ordinairement son nom à l'église, il est appelé dans la langue liturgique le *titulaire de l'église*, quand il n'est pas en même temps le patron du lieu. Le titre de l'église, du reste, n'est pas toujours le nom d'un saint ou d'un ange : souvent c'est celui d'un mystère, par exemple, de la très sainte trinité, des Cinq Plaies de Notre Seigneur, etc.— Par le patron du lieu, on entend le Saint qui est solennellement honoré comme le protecteur particulier d'une paroisse, d'une ville, d'un diocèse, d'une province ou d'un royaume (3).

D, indique les docteurs ; A, les apôtres ; M, les martyrs ; V, les vierges et les veuves ; C, les confesseurs.

(1) C'est pourquoi elle est souvent appelée *Apostolorum apostola et evangelista*.

(2) *Magdalena*, de *Migdol, la tour* d'où l'on fait sentinelle, l'*observatoire*.

(3) Les églises ont donc des fêtes de titulaires ou patronales proprement dites ; les lieux n'ont que des fêtes patronales. On distingue entre le *patronus* ou *titulus principalis*, et le *patronus* ou *titulus minus principalis vel secundarius*. On ne récite le Symbole, à raison de la fête, qu'à la fête principale (*festum primarium*) et non aux fêtes secondaires (*festum secundarium*) du patron principal ou des patrons principaux : car celle-là seule est célébrée sous le rite double de première classe avec octave. Les fêtes du patron ou du titre secondaire sont habituellement du

b) A la Messe de la fête d'un saint dans une église où repose son corps ou au moins une relique insigne (1). Il en est de même de la Messe solennelle d'un saint célébrée dans une église où il a un autel spécial, à l'occasion d'un grand concours de peuple.

c) Aux messes votives solennelles, célébrées pour une cause grave et générale, sur l'ordre ou avec la permission de l'évêque; on supprime cependant le *Credo*, si elles sont célébrées à la fois en ornements violets et un jour d'œuvre.

L'octave est la continuation de la fête : si celle-ci a le *Credo*, l'octave l'a également. Si des fêtes qui n'ont pas de *Credo* tombent pendant ces octaves ou un dimanche, elles le reçoivent à cause de cette circonstance.

L'Église a donc attribué, d'après des règles fixes, la récitation du Symbole à la Messe aux jours dont le caractère a un rapport plus ou moins étroit avec la profession de foi.

III. — La profession de foi récitée pendant le saint sacrifice doit sortir d'un cœur joyeux et reconnaissant. La grâce de la foi catholique est un bien inestimable.— O Dieu ! s'écrie saint François de Sales, la beauté de votre foi me ravit tellement, que je meurs d'amour, et il me semble que je dois conserver le précieux don que Dieu m'a fait en elle, dans un cœur tout rempli du parfum de la piété. Remerciez-le de cette divine clarté qui répand si miséricordieusement ses rayons en mon cœur : plus je vis avec ceux qui n'ont pas la foi, plus je reconnais clairement sa grandeur et sa suave douceur (2). Avec quel enthousiasme l'Apôtre décrit les combats et les victoires des hommes de foi ! « Par la foi, ils sont devenus des héros dans la bataille ; ils ont vaincu les

---

rite double majeur ou mineur sans octave et n'ont pas de *Credo*. Cfr S. R. C., 2 dec. 1684, *in Benevent.*, ad 4 ; — 15 sept. 1691 ; in Lycien ; — 22 aug. 1744, *in Cracov.*, ad 10. — Les prêtres réguliers disent le *Credo* à la fête principale du fondateur de leur ordre, mais non à celles des autres saints de cet ordre. S. R. C., 12 mart. 1836, *in una Dubior.* ad 3 ; — 22 jul. 1848, *in una Dubior.*, ad 3.

(1) Les reliques insignes sont la tête, un bras ou une jambe, s'ils sont complets, c'est-à-dire composés de deux os ; et les parties dans lesquelles le martyr a particulièrement souffert, si elles sont entières, d'une certaine importance et canoniquement reconnues par l'évêque. L'intégrité d'une relique peut être prouvée par le rapprochement des diverses parties d'un membre. Une main, un pied, un os de la cuisse ou du tibia seuls ne sont pas considérés comme des reliques insignes. S. R. C., 13 jan. 1631, ad 3. — 3 jun. 1662 *in una Dubii.* — S. C. Indulg., 12 jun. 1822.

(2) Cette citation n'est pas textuelle et ne reproduit que le sens des paroles du saint (*Note du traducteur*).

royaumes, pratiqué la justice, obtenu les promesses, fermé la gueule des lions, éteint la violence du feu... Ils ont été lapidés, coupés en morceaux ; ils ont erré dans les déserts, sur les montagnes, dans les cavernes, eux dont le monde n'était pas digne. Fort dans la foi, leur esprit n'a pas succombé » (HEB. XI, 33, 37, 38). Des millions de martyrs ont subi joyeusement les tortures, les sarcasmes, les prisons, le feu et le glaive. La génération incrédule et perverse (MATTH. XVII, 16) du monde ne comprend pas la force et la constance surhumaines, la douceur et la générosité invincibles que la foi inspire. « Notre foi, telle est la victoire qui vainc le monde » (I JOAN. V, 4).

La foi cependant ne produit cette énergie de caractère, ce mépris du monde et de la mort, que si la charité la vivifie et l'anime, si elle domine notre vie entière et dirige nos pensées, nos actions, notre volonté. Cette foi vive et ardente, plante céleste, ne pousse et ne s'épanouit que dans un cœur humble et pur ; le vent brûlant de l'orgueil la dessèche, l'air empesté de la sensualité la fait périr. Nous devons garder avec soin ce précieux trésor : car celui-là seul qui vit de la foi, entrera dans la joie de son Seigneur. « Que le Dieu d'espérance nous remplisse donc de paix et de joie dans la foi » (ROM. XV, 13). — « Née dans le ciel et s'étendant sur la terre, la foi les unit l'un à l'autre. Elle sort de la mer immense de la lumière éternelle ; ses rayons tombent dans la nuit sombre qui enveloppe l'homme pétri de limon, et éclairent ses pas dans cette vallée obscure de la vie. Qu'était l'homme, avant que ce flambeau divin illuminât ses ténèbres, lorsque les peuples étaient assis à l'ombre de la mort (LUC. I, 79 ; — PS. CVI, 10 ; — MATTH. IV, 16) ? Qu'est encore aujourd'hui l'enfant de la poussière, sans ces clartés d'un monde supérieur ? Quel triste et affligeant spectacle que celui de l'homme sans foi ! Le soleil de la foi se lève, et là où naguère régnaient la vanité, la concupiscence, les luttes, les doutes, l'obscurité, l'anéantissement, là paraissent la vérité, la vertu, la paix, la lumière, l'éternelle vie. La foi offre à l'homme consolations, enseignements, confiance, résignation dans son voyage à travers la vie ; elle lui inspire le courage et l'espérance au moment de la mort ; elle l'accompagne au delà du tombeau dans la bienheureuse immortalité ; elle lui arrache des yeux le bandeau qui les couvre, et, dans la splendide patrie de la lumière, elle lui fait contempler son Dieu face à face. Ainsi, cette foi sainte est pour l'homme un messager du ciel, envoyé au devant de lui par la religion pour lui ouvrir la route. Elle est un astre étin-

celant, l'étoile polaire fixe qui le dirige à travers les écueils dans son passage à l'éternelle patrie. Elle est un ange qui le porte dans ses mains, une forte protection, un asile dans tous les dangers. La foi le rend vraiment heureux ici-bas et dans le ciel » (1).

SECTION DEUXIÈME

Le sacrifice proprement dit (1).

La partie de la Messe que nous avons expliquée jusqu'ici, est très propre à purifier le cœur, à éclairer l'esprit, à augmenter la foi et la piété. Le prêtre et le peuple sont maintenant dans une disposition convenable ; les saintes pensées, les résolutions pieuses, les bons sentiments ont agi sur eux. Le sacrifice proprement dit va commencer. Mais l'Eucharistie n'est pas seulement offerte et consacrée comme victime, elle est aussi reçue comme sacrement. Notre exposition du sacrifice se divise donc naturellement en trois articles :

I. — L'*oblation*, ou l'offrande des éléments du sacrifice ;

II. — La *consécration*, ou l'accomplissement du sacrifice ;

III. — La *communion*, ou la participation au sacrifice.

L'oblation, la consécration et la communion sont les trois parties principales de la Messe ; elles sont étroitement unies, sans avoir cependant la même importance ni la même nécessité dans le sacrifice.

L'acte sacrificatoire proprement dit, l'immolation du corps et du sang de Jésus Christ, s'accomplit par la consécration, qui forme ainsi le centre, le point culminant de la Messe.

Au second rang vient la communion du prêtre célébrant ; elle n'appartient pas à l'essence, il est vrai, mais bien à l'intégrité du sacrifice.

La moins importante de ces parties est l'oblation des élé-

(1) GEISSEL, *Écrits et Discours*, l. III.

(1) Les liturgistes du moyen âge appellent souvent cette seconde partie *Missa*, la Messe par excellence (*proprie, proprio nomine, strictius*). — « Secunda pars Missæ, quæ proprie Missa appellata est, proxime sequitur... Hæc pars Missæ, ut Missam appellamus totum officium ab introitu usque ad *Ite, missa est*, si strictim accipiatur, proprio nomine Missa appellata est ». BELETH, *Ration.*, c. XLIII. — « Missa vocatur ab eo loco, ubi incipit sacerdos Deo sacrificium offerre, usque ad *Ite, missa est* ». HILDEBERT. TURON., *Lib. de exposit. Missæ*.

ments du pain et du vin destinés au sacrifice eucharistique.

Dans l'oblation le sacrifice est donc préparé, à l'élévation il est consommé dans son essence, dans la communion il est pleinement achevé.

ARTICLE PREMIER.

L'OBLATION

§ 44. — *Observations préliminaires.*

I. — Les prières et les cérémonies de l'offertoire forment la préparation immédiate au sacrifice consommé par la consécration. Cette préparation, il est vrai, n'est pas essentielle et absolument indispensable ; toutefois elle est de la plus haute convenance. Pour saisir le sens vrai et si riche des rites, et surtout des prières de l'oblation, nous avons plusieurs choses à considérer.

Le mot d'*oblation* et le rite qu'il désigne et qui a lieu avant la consécration se rapportent à un double objet : aux éléments du pain et du vin, puis au corps et au sang de Jésus Christ. D'abord elle s'adresse aux éléments eucharistiques. Par elle ils sont séparés des usages ordinaires ; ils reçoivent une première sanctification, qui les consacre à Dieu et les rend propres à leur fin sublime. Nous renonçons à ces dons terrestres, nous les offrons à Dieu avec l'intention et le désir qu'ils soient transformés, par sa toute puissance au corps et au sang de Jésus Christ. Dans les prières de l'offertoire nous trouvons une foule de demandes relatives à l'acceptation par Dieu, à la bénédiction et à la consécration du pain et du vin.

Toutefois l'oblation n'a pas exclusivement pour objet le pain et le vin, mais aussi et surtout l'objet proprement dit du sacrifice, la victime vraie et unique de la nouvelle alliance : le corps et le sang de Jésus Christ, qui deviennent présents sur l'autel à la place du pain et du vin, qui disparaissent (1). L'É-

(1) « Respondeo, illam oblationem panis et vini, quæ fit in Missa, non esse oblationem sacrificativam, sed simplicem oblationem, qua offertur materia, ex qua facienda est hostia sacrificanda... Dicitur autem panis *hostia*, quia in ipso tanquam in materia, ex quo facienda est, præexistit hostia et quia ipsam repræsentat : unde cum nondum sit præsens hostia, offertur Deo simplici oblatione tanquam præparatoria in pane tanquam in typo. Quia cum sit futura panis spiritualis et vestita accidentibus panis,

glise n'attend pas la transsubstantiation eucharistique pour offrir à la majesté divine la divine Hostie ; elle la lui présente, considérant la consécration qui s'approche comme déjà accomplie (1). L'offrande (*oblatio*) de la victime peut aussi bien précéder que suivre l'immolation (*immolatio, sacrificatio*) proprement dite. Nous le voyons dans la Messe, où cette pensée d'offrande est répétée et exprimée de toute sorte de manières, pour la glorification du nom de Dieu et pour le salut des vivants et des morts. De ce point de vue il est aisé de comprendre que l'Église, pour désigner cette oblation, se serve par anticipation de termes (*immaculata hostia, calix salutaris, sancta sacrificia illibata, sacrificium laudis*, etc.) qui ne peuvent proprement s'appliquer qu'au corps et au sang de Jésus Christ ; comme aussi qu'elle attende de cette oblation des effets et des fruits merveilleux qu'il est impossible d'espérer de l'offrande du pain et du vin, mais seulement de celle du divin Agneau.

Des prières liturgiques de l'oblation l'on aurait tort de conclure que l'offrande des éléments du sacrifice soit elle-même un sacrifice, ou une partie essentielle ou intégrante du sacrifice (2). Jésus Christ seul, présent sur l'autel sous les deux

---

assumitur panis ut materia prævia tanquam typus illius ». PASQUALIGO, *de Sacrif. N. L.* tr. I, q. XXX, n. 8.

(1) Cette interprétation ne contredit pas le texte des prières de l'oblation dont il s'agit ici ; dans le langage ordinaire, le pronom démonstratif *ce*, *hic*, désigne aussi généralement des objets placés dans le voisinage de celui qui parle. Ces objets peuvent être réellement et sensiblement présents (*demonstratio ad sensum*), ou ne l'être que par la pensée qui les suscite (*demonstratio ad intellectum*). Tous les scolastiques du moyen âge reconnaissent cette différence dans l'explication des paroles de la consécration : « Quid demonstret ly *hoc*, diversa consistit opinio. Secundum Richardum (in libro de Trinitate) est ibi demonstratio mixta seu duplex, vid. partim ad intellectum, ut sit sensus : *Illud* in quod *hoc* transmutatum est, est corpus meum ». PETRUS A TARENT., apud DION CARTH., IV, dist. 8, q 5.— « Demonstratum per istud pronomen *hoc* potest intelligi aliquid *præsens* vel de propinquo *futurum* sub specie ista ». RICHARD. A MED., l. c. — Les expressions *hanc* hostiam, *hanc* oblationem, *hoc* sacrificium, qui reviennent fréquemment dans les prières de l'oblation avant la consécration, peuvent donc, selon les lois du langage, se rapporter facilement au corps et au sang de Jésus Christ que l'œil de l'esprit et de la foi semble déjà reconnaître, aussi bien qu'au pain et au vin que le célébrant voit devant lui. Voir, par exemple, la secrète : » *Hæc* oblatio, Domine, quæsumus, ab omnibus nos purget offensis, *quæ* in ara crucis etiam totius mundi tulit offensam ». *Missa vot. de S. Cruce.*

(2) « Dico, hanc oblationem nullo modo pertinere ad substantiam hujus sacrificii, neque ut essentialem partem neque ut integralem, sed tantum esse ceremonialem quamdam præparationem ab Ecclesia institutam ad

espèces sacramentelles, symboles de sa mort, est le sacrifice unique, permanent et proprement dit de l'Église catholique. « Aussitôt que Jésus Christ est descendu par la consécration et a pris sa demeure parmi nous sous les humbles apparences du pain et du vin, il s'immole à son Père, victime innocente au milieu d'une humanité souillée de crimes; il lui découvre ses blessures, il met sa mort sous ses regards, et, dans ces blessures et cette mort, toute son obéissance, ses humiliations et son amour. Et nous, qui connaissons bien notre indignité, nous saisissons cette auguste victime avec un joyeux tremblement, et nous l'offrons au Père. L'offrande du pain et du vin, à la Messe, les soustrait à l'emploi ordinaire et les consacre à Dieu, qui, par sa toute-puissance, les transformera en notre victime salutaire. Cette offrande est aussi pour nous une préparation ; elle élève nos cœurs vers le Seigneur, à qui se rapportent par avance les prières de l'Église, au devant de qui l'Église s'élance dans ses transports de joie, qu'elle contemple déjà, à qui elle crie : « Béni « soit celui qui vient au nom du Seigneur. Hosanna dans les « hauteurs ! » Mais lorsqu'il vient, ce n'est pas dans tout l'éclat de sa gloire; c'est entouré des images de sa passion et de sa mort, et avec les souvenirs les plus douloureux et les plus lamentables » (1).

II. — Jusqu'au XIII[e] siècle, l'Église romaine n'avait, dans cette partie de la Messe, que le chant de l'offertoire (*offertorium*) par le chœur et la prière dite à voix basse par le prêtre (*oratio super oblata*), notre secrète (2). Les autres prières placées entre l'offertoire et la secrète ne furent admises dans la liturgie romaine qu'à partir de cette époque, à l'imitation d'autres liturgies. « Elles sont très courtes, dit le cardinal Wiseman, mais pleines d'énergie et de sentiment. Il y règne une simplicité sublime et toute céleste, une dignité pleine de tendresse et de douceur ». Toutes ces prières de l'oblation étaient assez justement appelées autrefois le *petit*

---

conciliandam devotionem et reverentiam animosque fidelium excitandos ad mysterium ipsum peragendum ». SUAREZ, in III, disp. 75, sect. 3, n. 1.

(1) ÉBERHARD, *Conférences*, tom. I, 337.

(2) « Romanus Ordo nullam orationem instituit post offerendam et secretam ». MICROLOG., c. XI. Les prières prescrites aujourd'hui se rencontrent pour la première fois dans l'*Ordo Rom. XIV*, c. LIII. Une unité parfaite dans le rite et les prières de l'oblation des éléments eucharistiques ne fut établie qu'au XVI[e] siècle, par la publication de la nouvelle révision du Missel. Cfr KRAZER, sect. IV, art. 1. cap. VIII, § 250.

Canon (*Canon minor*), à raison des nombreuses relations de leur sujet avec le canon proprement dit, ou *grand Canon*.

§ 45. — *Le chant de l'offertoire.*

I. — L'oblation débute par le baiser de l'autel et le salut du prêtre : *Dominus vobiscum*. — *Et cum spiritu tuo* (1). Le prêtre et les assistants expriment ainsi leur désir mutuel d'être assistés de la grâce divine, afin de célébrer le saint sacrifice avec une foi vive et des sentiments conformes à ceux de Jésus Christ, comme aussi de s'offrir eux-mêmes à Dieu en union avec la victime adorable et d'être agréés de lui. Plus le moment auguste s'approche, plus nous avons besoin du secours d'en haut.

Le mot *Oremus*, prononcé alors par le prêtre, se rapporte non seulement au chant de l'offertoire, mais à toute la suite des prières récitées pendant l'oblation. C'est une invitation pressante à tous les assistants de s'unir à lui avec recueillement et piété, de redoubler d'attention et de ferveur, de prier et de sacrifier avec lui. Nos dispositions intérieures donnent à notre offrande toute leur valeur aux yeux de Dieu.

Ensuite, le prêtre lit une antienne désignée dans le Missel sous le nom d'*offertorium, offertoire* (2). Depuis les temps

---

(1) « Quartum officium (*partie*) offertorium vel offerenda vocatur, quod incipit a *Dominus vobiscum*. Consuetudo est quod cum nuper ad operarios ingredimur, eos salutamus. Sic, secundum quosdam, cum de uno officio ad aliud transitum facimus (au commencement d'une nouvelle partie de la Messe), salutationem præmittimus ». SICARD., l. III, c. V. — « Lecto evangelio populus offert, chorus cantat, sacerdos suscipit, Deoque corde et ore et manibus repræsentat et incurvatur et orat. Officium igitur, quod nos dicimus offerendam, ab eo loco inchoatur, ubi post evangelium sacerdos dicit *Dominus vobiscum*, et finitur in eo loco, ubi excelsa voce dicit : *Per omnia sæcula sæculorum* ». HILDEB. TURON., *Lib. de exposit. Missæ*.

(2) Dans son sens le plus large, le mot *offertorium* désigne aussi ce que l'on appelle le *petit Canon*, c'est-à-dire toutes les prières et tous les rites qui vont de l'offertoire jusqu'à la fin des secrètes. Déjà dans les *Ord. Rom.* on parle de l'antienne nommée *offertorium*, et on la distingue des versets qui y sont ajoutés « Canitur offertorium cum versibus ». *Ord. II*, n. 9. — On l'appela d'abord aussi *antiphona ad offerenda*, ou simplement *offerenda ;* dans le rite mozarabe elle se nomme *sacrificium*. Le mot *offertorium*, que l'on ne rencontre que dans le latin de l'Église, avait autrefois plusieurs significations. Dans d'anciens documents, il s'applique au livre qui contenait les chants de l'offertoire, puis aux dons offerts eux-mêmes et au lieu où on les conservait. C'était aussi le nom d'un vase d'or, d'argent ou de cuivre, où l'on recueillait ces offrandes. Enfin l'on dési-

apostoliques jusque vers le XI[e] siècle, la célébration des saints mystères était toujours accompagnée d'une offrande générale (1). Tous les fidèles admis à la sainte Table, mais eux seuls avaient à la fois le droit et le devoir d'offrir leurs dons. Le rite de cette oblation varia selon les lieux et les époques. On ne présentait à l'autel, en général, que du pain et du vin, d'où l'on tirait la matière du sacrifice (2). La procession du clergé et du peuple qui prenaient part à cette offrande était quelquefois très longue ; elle était accompagnée de chants, dont le but était de réveiller dans les assistants une sainte allégresse : car Dieu aime celui qui donne avec joie. On ne peut désigner l'époque où ces chants furent établis (3). On attribue à saint Grégoire le Grand leur forme spéciale ;

---

gnait encore par là un linge de soie ou de lin sur lequel on déposait les oblations du pain, dont on enveloppait le calice et la patène, ou quand on les touchait ou quand on les présentait au prêtre. Cfr DUCANGE, *Glossarium*, v° *Offertorium*. — MABILLON, *de Liturg. Gallicana*, l. III, n. 14.

(1) BONA, *Rer. liturg.* l. II, c. VIII, § 4-8; c. IX, § 1. — MARTENE, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, l. I, cap. IV, art. 6.

(2) Suivant l'antique tradition et d'après les prescriptions ecclésiastiques, les fidèles offraient autrefois, en union plus ou moins étroite avec le sacrifice eucharistique, toutes sortes de dons matériels (*oblationes*, προσφοραί), qui étaient employés aux besoins du culte et à l'entretien des clercs et des pauvres : c'étaient des raisins, du blé, des fruits, du lait, du miel, de la cire, de l'huile, plus tard aussi de l'argent. Toutefois l'offrande de ces dons ne pouvait avoir lieu en même temps que celle du pain et du vin destinés au sacrifice ; elle se faisait ordinairement avant ou après la Messe, dans un endroit spécial de l'église ou dans la maison de l'évêque. En soi, ces oblations étaient déjà une œuvre méritoire et satisfactoire ; les donateurs voulaient, en outre, prendre une part plus intime au sacrifice eucharistique et en recueillir des fruits plus considérables. Sous ce double point de vue, ces offrandes servaient *pro remedio vel pro redemptione animæ*, c'est-à-dire pour l'expiation des péchés, comme on lit souvent dans les anciens documents. De cet usage s'est développée peu à peu la coutume actuelle, qui subsiste déjà depuis plusieurs siècles, des honoraires de messe pour l'application spéciale des fruits du sacrifice. — On bénissait ordinairement une partie des pains qui avaient été offerts, et à la fin de la cérémonie on les distribuait à ceux qui n'avaient pas communié, et plus tard à tous les assistants ; on les envoyait même aux absents en signe de communion ecclésiastique. C'est ce que l'on appelait *eulogies*, εὐλογία, *benedictio*, *panis benedictus*, ἀντίδωρον, don fait à la place de la sainte communion. Chez les Grecs les eulogies sont encore en usage. Cfr MABILLON, *Acta SS. O. B.*, tom. III, præfat., § 6. — ZACCARIA, *Onomasticon rituale*, v° *Oblatio* et *Eulogiæ*. — DE BERLENDIS, *de Oblat. ad altare commun. et peculiar.*, *h. e.*, *Missæ stipendii integra, secundum ætates expositio. Dissert. historico-theologica*. Venet., 1743.

(3) « *Offertorium*, quod inter offerendum cantatur, quamvis a prioris populi consuetudine in usum christianorum venisse dicatur, tamen quis specialiter addiderit officiis nostris, aperte non legimus, sicut et de Anti-

dans son Antiphonaire, l'offertoire est composé d'une antienne et de plusieurs versets. Cette antienne était d'abord chantée en entier, puis répétée en partie après chacun des versets. C'était une suite de répons exécutés par deux chœurs. A partir du XII[e] siècle, l'usage de l'oblation se perdit peu à peu (1), et l'on abrégea le chant des psaumes. Il n'en est resté, dans notre Missel, que l'antienne connue sous le nom d'*offertoire*, récitée par le prêtre immédiatement avant l'offrande du pain et du vin (2).

II. – L'offertoire est aujourd'hui un verset plus ou moins long, le plus souvent tiré des psaumes, assez souvent aussi d'autres livres de la sainte Écriture, et très rarement composé par l'Église elle-même. Par son sujet, il ne se rapporte nullement, comme son nom pourrait le faire supposer, à l'oblation qu'il précède (3). Il varie selon les fêtes et exprime une idée conforme à la solennité du jour. Il a donc le même but et la même signification que l'introït et le graduel. La mélodie de ces deux chants reparaît à l'offertoire, renouvelle et fortifie les sentiments avec lesquels nous devons offrir le saint sacrifice ou y assister.

L'offertoire de l'Épiphanie décrit en termes magnifiques le concours des princes et des peuples de toutes les contrées pour offrir leurs hommages et leurs présents au Roi des rois :

---

phona. quæ ad communionem dicitur, possumus fateri : cum vere credamus, priscis temporibus Patres sanctos *silentio* obtulisse vel communicasse, quod etiam hactenus in Sabbato sancto Paschæ observamus ». WALAFRID. STRAB., *de Reb. eccl.*, c. XXIII.

(1) Il en reste des traces dans les offrandes faites encore aujourd'hui aux messes de morts et à certaines fêtes en divers endroits. Il en est de même de l'offrande d'un cierge allumé à la réception des saints Ordres ; des deux grands cierges allumés, des deux pains et des deux barils de vin à la consécration d'un évêque ou à la bénédiction d'un abbé. Cfr *Pont. Rom.*

(2) « Dum oblationes fiebant, cantabatur Offertorium cum versibus, quinimo juxta Antiphonarium S. Gregorii, quandoque psalmus integer, repetito post quemlibet versum Offertorio, ut toti tempori, quo populus offerebat, psallentium voces applauderent Ubi desierunt oblationes, Offertoria abbreviata fuere et redacta ad simplicem antiphonam, excepto duntaxat Offertorio Missæ defunctorum, quod cum suo versu ad nos usque pertransiit ». CAVALIERI, tom. III, cap. X.

(3) « Oblationes offeruntur a populo et *Offertorium* cantatur a clero, quod ex ipsa causa vocabulum sumpsit quasi *offerentium canticum* ». RABAN. MAUR., *De cleric. instit.*, l. I, c XXXIII.— « Dicto Symbolo cantatur Offertorium sive Offerenda, ut aliqui dicunt. Appell tur autum *Offertorium* ab offerendo, quia tum *offerimus*. Sed necessario hic considerandum est, *tria* omnino esse quæ offerre debemus : primo nosmetipsos, ac deinde ea quæ sacrificio sunt necessaria, sci. panem, vinum et aquam, et si qua sunt alia sacrificio apta. » BELETH., *Ration.*, cap. XLI.

Ps. LXXI.— Reges Tharsi set insulæ munera offerent : reges Arabum et Saba dona adducent : et adorabunt eum omnes reges terræ, omnes gentes servient ei.

Les rois de Tharse et les îles lui offriront des présents ; les rois de l'Arabie et de Saba lui apporteront des dons ; tous les rois de la terre l'adoreront, toutes les nations le serviront.

A la fête de Notre Dame du Mont Carmel, l'Église invoque avec ferveur la Mère de Dieu à l'offertoire :

Recordare, Virgo Mater, in conspectu Dei, ut loquaris pro nobis bona, et ut avertat indignationem suam a nobis.

Souvenez-vous, ô Vierge Mère, en la présence de Dieu, d'intercéder en notre faveur et d'obtenir qu'il détourne de nous son indignation.

L'offertoire de la Toussaint célèbre le sort heureux des élus :

Sap. III. — Justorum animæ in manu Dei sunt, et non tanget illos tormentum malitiæ: visi sunt oculis insipientium mori, illi autem sunt in pace.

Les âmes des justes sont dans la main de Dieu, et le tourment du mal ne les touchera pas ; aux yeux des insensés ils ont paru mourir ; mais ils sont dans la paix.

A la messe votive pour une bonne mort, on lit cet offertoire :

Ps. XXX.— In te speravi, Domine ; dixi : tu es Deus meus, in manibus tuis tempora mea.

J'espère en vous, Seigneur ; j'ai dit : Vous êtes mon Dieu ; tous les événements de ma vie sont entre vos mains.

L'offertoire des messes de *Requiem* mérite une attention toute particulière :

Domine Jesu Christe, Rex gloriæ, libera animas omnium fidelium defunctorum de pœnis inferni et de profundo lacu : libera eas de ore leonis, ne absorbeat eas tartarus, ne cadant in obscurum : sed signifer sanctus Michaël repræsentet eas in lucem sanctam : * Quam olim Abrahæ promisisti et semini ejus.

Seigneur Jésus Christ, Roi de gloire, délivrez les âmes de tous les fidèles défunts des peines de l'enfer et du profond abîme ; délivrez-les de la gueule du lion, afin que l'enfer ne les engloutisse pas, qu'elles ne tombent pas dans les ténèbres ; mais que saint Michel, votre porte-étendard, les conduise dans la sainte lumière : * Que vous avez promise autrefois à Abraham et à sa race.

℣. Hostias et preces tibi, Domine, laudis offerimus : tu suscipe pro animabus illis, quarum hodie memoriam facimus : fac eas, Domine, de morte transire ad vitam : * Quam olim Abrahæ promisisti et semini ejus.

Nous vous offrons, Seigneur, ces hosties et ces prières de louange : recevez-les pour les âmes dont nous faisons mémoire aujourd'hui ; faites, Seigneur, qu'elles passent de la mort à la vie : * Que vous avez promise autrefois à Abraham et à sa race.

Cet offertoire est le seul qui ait conservé sa forme primitive : il se compose d'une antienne, d'un verset et de la répétition des dernières paroles de l'antienne. Il n'est pas très facile à comprendre et il a donné naissance à plusieurs interprétations. Nous exposerons les deux plus fondées.

Les difficultés de cette belle prière ecclésiastique proviennent de quelques expressions d'où il semble résulter que l'Église prie pour le salut des damnés (*Libera animas defunctorum de pœnis inferni et de profundo lacu, de ore leonis*) ou pour préserver les défunts de l'enfer (*ne absorbeat eas tartarus, ne cadant in obscurum*). Or une telle prière serait incompatible avec le dogme catholique : l'Église ne l'adresse donc pas à Dieu. *In inferno nulla est redemptio.* Les peines des damnés n'auront ni fin ni diminution. Les âmes du purgatoire, au contraire, sont à jamais confirmées dans la grâce de Dieu et sont sûres de leur salut éternel. Comment devons-nous donc entendre les paroles, un peu étranges au premier abord, de cet offertoire ?

Plusieurs théologiens (comme Valentia, Gavanti, Benoît XIV, Sporer, Lejeune, Koessing, Roesler (C. SS. R.), Thalhofer, donnent l'explication suivante : L'Église, disent-ils, prie et offre le saint sacrifice seulement pour les trépassés qui souffrent dans le purgatoire ; elle demande leur délivrance et leur admission dans la gloire. Toutes les expressions de cet offertoire s'appliquent donc aux peines du purgatoire et ne doivent pas être entendues de celles de l'enfer.

On peut, à la vérité, admettre cette interprétation. Toutefois, elle nous semble faire quelque violence au texte et détruire son caractère d'une haute poésie. Quelles que puissent être la grandeur et la vivacité des souffrances du purgatoire, elles sont assurément moindres que celles de l'enfer. Or l'Eglise a l'habitude de formuler ses dogmes dans sa liturgie avec les termes les plus clairs, les plus précis, et il n'est guère vraisemblable qu'elle emploie et accumule des expressions si fortes dans la Messe de *Requiem*, pour désigner les tourments du purgatoire. Surtout il est malaisé de faire entrer dans cette explication les paroles suivantes : *Ne absorbeat eas tartarus ; ne cadant in obscurum ; fac eas de morte transire ad vitam* ». N'est-ce point faire violence au langage, que d'appliquer les termes *absorbere*, *cadere*, à des dangers seulement, à un séjour plus long dans le purgatoire (1) ? Et où trouve-t-on ce lieu désigné sous le nom de « mort », *mors ?*

(1) « Dum dicis : *Libera eas de pœnis inferni,* hoc ipso dicis : Libera eas igne Purgatorii, qui idem cum igne infernali est ; *a profundo lacu,* a car-

Nous croyons donc préférable l'explication suivante : elle se recommande à nous par des motifs intrinsèques ; en outre, elle a été acceptée et soutenue par un grand nombre de théologiens anciens et surtout modernes.

D'après le sentiment de ces auteurs (1), l'offertoire de la Messe des morts contient des prières pour la préservation de l'enfer. L'Église peut prier pour que ses enfants déjà trépassés ne tombent pas dans l'abîme, parce qu'elle ne se les représente pas souffrant actuellement dans le purgatoire, mais luttant dans les efforts de l'agonie, au moment où l'âme est sur le point de se séparer du corps et de paraître devant Dieu ; elle court encore le danger d'être perdue pour jamais. L'Église emploie cette façon de prier, non seulement parce qu'elle est propre à calmer et à abréger les souffrances des âmes des défunts, mais encore parce qu'elle offre d'autres avantages.

La liturgie catholique porte, pour le fond comme pour la forme, l'empreinte de la poésie la plus sublime (2). Elle reçoit une vie et une fraîcheur toutes particulières de l'élément dramatique ; il consiste à transporter du passé dans le présent les mystères de l'histoire sainte et à les célébrer comme s'ils s'accomplissaient pour la première fois sous nos yeux : tels sont, par exemple, les cérémonies de l'Avent, de Noël, de la Semaine sainte. Le même appareil dramatique règne dans la liturgie propre aux défunts. L'Église rappelle, pour ainsi parler, les morts à la vie, au moment qui décida de leur sort éternel ; elle se place près d'eux à l'heure où ils se prépa-

---

cere nimirum sub terra abdito, ubi detentæ expiantur animæ piorum. *Ne absorbeat eas tartarus*, id est, ne eas amplius et diutius profundi illius carceris cavernæ et vincula remorentur, nec inferni pœnæ tanquam fauces quædam belluæ immanis, sævæ ac truculentæ detineant. *Ne cadant in obscurum* vult dicere : ne post hoc sacrificium factum et oblatum permittas adhuc eas in obscuris terræ carceribus cruciari et quasi denuo in Purgatorii pœnas incurrere. *Sed signifer sanctus Michaël repræsentet eas in lucem sanctam*, id est, fac, ut per hoc sacrificium pœnas debitas exsolvant in totum, ac proinde eas plene mundatas Michaël sistat in patria cœlesti. Ita explicat J. Azor, tom. I, l. X, c. XXII, q. 8, eumque alias explicationes afferens sequitur Dicastillo, tr. V, disp. II, n. 101 ». GOBAT, *Alphabetum sacrificantium*, n. 172-176.

(1) Cette opinion est partagée par Suarez, Sardagna, Pasqualigo, Tournely, Habert, Merati, Wiseman, Franzelin, Jungmann, Oswald. — Cavalieri est ordinairement cité parmi les défenseurs du premier sentiment, mais à tort : en plusieurs endroits il admet le second, par exemple, tom. III, cap. X, où il écrit : « Ecclesia Deo repræsentat animas in Purgatorio, ac si tunc e vita discessuræ forent easque quasi inspicit in actu agoniæ ».

(2) V. WISEMAN. *Discours sur la liturgie de la chapelle papale pendant la semaine sainte.*

raient au jugement de Dieu (1). Il en résulte pour cette partie de la liturgie un caractère grandiose et émouvant. L'offertoire des messes de morts provient du même ordre d'idées, il a le même souffle poétique et saisissant. Plusieurs de ses expressions nous représentent le défunt à son heure dernière, au moment où son arrêt va être prononcé; il est entouré de puissants ennemis et placé au bord d'un effroyable abîme qui menace de l'engloutir. L'Église prie donc le Seigneur de sauver ceux de ses enfants qui se trouvent dans un si grand péril, de les arracher à la gueule du lion rugissant, afin que l'enfer ne les ensevelisse pas et qu'ils ne tombent pas dans les ténèbres.

Le moment où ces prières si touchantes sont prononcées, l'offertoire, les rend plus belles encore. Nous unissons alors nos dons et nos prières à la victime sainte, nous en formons comme le viatique de l'âme qui s'en va devant le tribunal de Dieu, afin qu'elle éprouve la miséricorde divine, et que de la mort temporelle du corps elle passe à la vie éternelle de la gloire (2).

Cette manière de prier est utile pour les vivants et pour les morts (3) : les vivants sont ainsi remplis d'un saint effroi,

(1) « *Toto illo funeris et exsequiarum decursu*, qui aliquando post plures ab obitu dies absolvitur, nobis veluti præsens ob oculos ponitur terribile illud ac plenum horroris momentum, quo animus a corpore abstrahitur et ad Dei tribunal adducitur, quo anteactæ vitæ rationem supremo Judici reddit et extremam sententiam in summo adhuc timore ac metu positus præstolatur. quæ sibi aut sempiternæ felicitatis requiem aut sempiterni supplicii locum decernat. Id vero non alia de causa fieri credendum est, quam ut Deum severum judicem veluti coram intuentes et animam fratris nostri veluti in ipso adhuc judicio æstuantem, tum majore animi demissione et ardentiori pietatis affectu divinæ misericordiæ pro illius æterna salute supplicemus, tum etiam ut in tremendi illius judicii contemplatione, quod nos etiam esse aliquando subituros certo scimus, diutius immorantibus, altiores in nobis radices agat divinæ majestatis timor ac reverentia ». ORSI, O. P., *De liturg. S. Spiritus invocat.*, c. V, n 3.

(2) « Ecclesia in offertorio duo petit : ut animæ defunctorum liberentur a pœnis inferni et ut perducantur ad gloriam, ut constat ex illis verbis : *Sed signifer sanctus Michaël repræsentet eas in lucem sanctam;* et rursus : *Fac eas, Domine, de morte transire ad vitam* ». Et ideo in illa oratione non considerat statum animarum, in quo de præsenti sunt, sed repræsentat exitum illarum e corpore. et tanquam sisterentur tunc ante tribunal Dei, precatur, ut liberentur a pœnis inferni *præservative*, h. e., ne damnentur, sed perducantur in Paradisum, et ideo cum primum sit jam factum, ordinatur oratio ad obtinendum secundum atque adeo *ad liberationem a pœnis Purgatorii* ». PASQUALIGO, *de Sacrif. N. L.*, tr. 1, q. CLVI, n. 11.

(3) « Sacerdos non orat proprie ut animæ jam exutæ corpore ac a Deo

d'une salutaire terreur, à la vue des jugements de Dieu et des peines du péché, représentés sous des traits si effrayants; pour les défunts, c'est un puissant soulagement dans leurs peines: cette antienne est faite pour les consoler et les délivrer du purgatoire (1). Cette dernière interprétation de l'offertoire des messes de *Requiem* (2) peut s'appuyer sur une foule d'autres

---

judicatæ liberentur ab inferno ac de morte ad vitam transeant (hoc enim vanum esset), sed ut magis commoveat adstantes, per prosopopœiam repræsentat sibi ac populo illas animas quasi jamjam egressuras e corpore ac divino judicio repræsentandas, et proponit ob oculos pericula, in quibus in illo articulo versantur et pro illis quasi in illo statu constitutis Deo supplicat, ut eas liberet, quod nullo modo frustra fit Nam et multum confert ad concitandos adstantium animos ad pietatem et horrorem divini judicii, et illæ preces etiam apud Deum habent suum effectum, quatenus ex intentione Ecclesiæ et sacerdotum funduntur, ut per eas Deus liberet eas animas a pœnis Purgatorii, si iis forte detinentur ». CONINCK, *de Sacram. ac Censur.*, tom. I, q. LXXXIII, a. 5, n. 262.

(1) On ne saurait regarder comme sûr le pieux sentiment d'après lequel « Dieu, en vue de nos prières et de nos sacrifices, comme de ceux de l'Église, qu'il connaît d'avance, accorderait au pécheur mourant le repentir nécessaire pour assurer le salut de son âme ». — « Oratur pro animabus Purgatorii secundum quamdam repræsentationem : repræsentat enim Ecclesia statum illarum animarum in eo puncto, in quo a corpore exeunt et ad judicium feruntur, et hoc modo intercedit pro illis et orat : *ne absorbeat eas tartarus,* et similia, sicut etiam nunc, quando Christi adventum repræsentat, orat : *Rorate, cœli, desuper ;* et in die Resurrectionis : *Hæc dies quam fecit Dominus*, etc. Neque est inutilis talis oratio aut repræsentatio, tum quia viventibus potest esse utilis, ut periculum illius momenti, in quo judicandi sunt, sibi proponant ; tum etiam quia cedit in verum Dei cultum, quem Ecclesia confitetur et recognoscit ut supremum animarum judicem et patrem misericordiæ, qui orationibus placari potest ; tum denique quia potest esse utilis animabus defunctis, vel ut propter has Ecclesiæ orationes aliquid pœne eis remittatur, vel etiam *fortasse*, ut propter tales orationes Ecclesiæ prævisas, quando ab hac vita decedunt, a Deo recipi aut auxilium et dispositionem, secundum quam benigne et misericorditer possint judicari Hunc vero esse Ecclesiæ sensum in citatis verbis, constat ex illis : *Fac eas, Domine, de morte transire ad vitam ;* illa enim non possunt intelligi de morte secunda, quæ est infernus, quia ab illa nullus potest ad vitam transire : intelliguntur ergo vel de morte corporali, vel de morte peccati ». SUAREZ, in III, disp. LXXXIII, sect. I, n. 29.

(2) On ne peut soutenir l'objection tirée du mot *liberare*, qui, dit-on, ne signifie jamais *préserver* d'un mal qui menace, mais *délivrer* d'un mal qui a déjà frappé : car souvent, dans sa liturgie, l'Église demande : ut a cunctis malis *imminentibus* liberemur, ut ab *instantibus* malis et a *morte perpetua* liberemur », etc. L'expression *liberare* ne suppose donc pas nécessairement que l'on soit plongé dans le mal, mais que l'on en est menacé. Cfr S. AUG., *Enarrat.* in ps. LXXXV, n. 18 ; — serm. CXXXIV, n. 2. — Le mot *defunctus* peut être pris dans le sens du présent, *mourant*, comme S. IRÉNÉE (I, XXI, 5) emploie le mot *mortuus* avec la signification de *moriens*.

prières que l'Église adresse à Dieu pour les morts et les mourants. Ainsi, l'oraison de la messe de la sépulture demande la délivrance des peines de l'enfer. « O Dieu..., nous vous prions pour l'âme de votre serviteur que vous avez aujourd'hui rappelée de ce monde, afin que vous ne la livriez pas aux mains de l'ennemi (*ut non tradas eam in manus inimici*) et que vous ne l'oubliiez pas éternellement; mais que vous la fassiez accueillir par les anges et conduire dans la patrie du paradis ; et que cette âme, qui a espéré et cru en vous, ne supporte pas les peines de l'enfer (*ut non pœnas inferni sustineat*), mais jouisse des félicités éternelles » (1). Le sens et les paroles de la recommandation de l'âme s'accordent aussi parfaitement avec cet offertoire. Lorsque l'âme soutient cette lutte terrible, au moment où l'âme sort du corps, le prêtre dit : « Que Dieu la délivre des peines de l'enfer et de la puissance de Satan ; qu'elle ignore l'horreur des ténèbres ; que les légions du Tartare soient confondues; que le Christ la délivre des tourments et de la mort éternelle; que l'archange saint Michel, qui a mérité d'être placé à la tête des milices célestes, la reçoive ; que tous les saints anges viennent au devant d'elle et l'introduisent dans la céleste Jérusalem » (2).

(1) Dans les prières des funérailles, l'Église prie pour les fidèles morts et déjà jugés : « *Non intres in judicium* cum servo tuo, Domine... Non ergo eum, quæsumus, tua *judicialis sententia* premat, quem tibi vero supplicatio fidei christianæ commendat; sed gratia tua illi succurrente, mereatur evadere *judicium ultionis*, qui dum viveret, insignitus est signaculo sanctæ Trinitatis ». *Rit. Rom., de Exsequiis.*

(2) Les mots *os leonis*, la gueule du lion, c'est-à-dire de Satan, désignent l'enfer. S. Pierre nomme le démon un lion rugissant qui cherche à dévorer les âmes. Les points de comparaison entre le lion et le démon sont la force, la rage et la cruauté de l'un et de l'autre. Cfr I PETR. V, 8. Ailleurs (II PETR. II, 4), il désigne le lieu où les damnés subissent leur peine par les mots *infernus* et *tartarus*. « Dieu n'a pas épargné les anges pécheurs, mais les a retenus par les chaînes de l'enfer et les a livrés au Tartare pour être tourmentés (rudentibus *inferni* detractos in *tartarum* tradidit cruciandos) ». Isaïe désigne de même l'enfer dans les mots suivants, qui s'adressent au chef des anges rebelles : « Ad *infernum* detraheris in *profundum laci* » (Is. XIV, 15). — S. Michel est le porte-étendard (*signifer*), c'est-à-dire le prince et le chef des milices célestes, chargées de protéger les fidèles à l'agonie contre toutes les attaques des esprits infernaux, et de conduire au ciel les âmes qui ont remporté la victoire. — Aussi l'Eglise chante dans une antienne : « Archangele Michaël, constitui te *principem super omnes animas suscipiendas* ». — « Archange Michel, je t'ai établi pour recueillir toutes les âmes ». — La promesse du salut (de la *lumière éternelle* et de la *vie*) a été faite à Abraham comme au « père des croyants » et a été souvent renouvelée à ses enfants spirituels. GEN. XII, 2, 3; — XV, 1. — « Ego ero merces tua magna nimis ». (i. e., præmium et beatitudo tua). L'Église dit aussi dans ses prières pour les

§ 46. — *Les éléments du sacrifice.*

Le pain de froment et le vin de raisin sont les deux éléments nécessaires à la validité du sacrifice eucharistique ; on les nomme souvent la matière de ce sacrifice. Il faut bien comprendre cette expression. Elle ne signifie point qu'ils font partie des dons eucharistiques offerts à Dieu et du sacrifice proprement dit, au même titre que le corps et le sang de Jésus Christ. Comme sur la croix, notre Sauveur est, sur l'autel, l'unique victime. La substance du pain et du vin appartient à l'Eucharistie, en ce qu'elle est changée au corps et au sang de Jésus Christ ; les apparences qui subsistent, ont pour but de faire de l'offrande de la victime adorable un sacrifice visible. Les rapports intimes qui existent entre la matière du sacrifice et Jésus Christ, nous indiquent avec quel respect elle doit être traitée, même avant la consécration.

Pourquoi le Sauveur a-t-il choisi le pain de froment et le vin de vigne comme les éléments du sacrifice ? Quelles sont les prescriptions de l'Église au sujet de la préparation du pain et du vin ? Nous répondrons à ces deux questions.

I. — Dans l'institution de la sainte Eucharistie, Notre Seigneur Jésus Christ a consacré le pain et le vin et prescrit pour toujours l'emploi de ces éléments pour le sacrifice eucharistique. Le choix de cette matière dépend assurément de sa libre volonté. Mais, comme la sagesse divine ordonne tout avec amour, on découvre plusieurs motifs de la convenance de ces éléments pour le but que le Sauveur se proposait. L'Eucharistie est non seulement un sacrifice, mais encore un sacrement : sous ces deux points de vue, le pain et le vin sont tout à fait appropriés à leur fin sainte et sublime (1). Nous n'avons à les considérer ici que relative-

---

défunts : « Suscipiat te Christus, qui vocavit te, et *in sinum Abrahæ* angeli deducant te ».

(1) « Si quæratur, cur panis et vinum sint hujus sacramenti materia, dicendum quod principalis causa *institutio* est *divina*, cujus institutionis *multiplex* est *ratio*. *Primo* ex parte usus sacramenti, quoniam panis et vinum communius in cibum et potum proveniunt, sicque per ea in spiritualem refectionem manuducimur magis apte. *Secundo* ex sacramenti effectu, quia panis præ ceteris cibis sustentat corpus et vinum lætificat cor. Ita et hoc sacramentum magis lætificat et sustentat charitate inebriatos, quam alia sacramenta. *Tertio* ex ritu celebrationis, quoniam duo ista tractantur mundius ac frequentius, quam cetera alimenta. *Quarto*

ment au sacrifice. « Lorsque Dieu, dit Laurent dans sa *Christologie,* a uni l'âme au corps humain, il nous a donné le monde sensible pour fournir à l'entretien de notre vie, et au commencement l'homme tirait sa nourriture du règne végétal. Dans l'état d'innocence, les arbres du paradis lui offraient comme d'eux-mêmes des fruits nourrissants et savoureux; après le péché, chassé du paradis, banni sur une terre maudite qui ne portait d'elle-même que des épines et des chardons, il dut en tirer sa nourriture par un dur travail et à la sueur de son front. Le grain de froment, qui mûrit dans la graisse de la terre, et le raisin, qui demande les ardeurs du soleil, contiennent comme la moëlle et le sang du corps terrestre ; ils conviennent aussi parfaitement à fortifier et à renouveler les forces de l'homme, et sont ainsi la base de son alimentation. Nulle part ils ne poussent naturellement, ils exigent des soins incessants et pénibles. Après la moisson des épis et la récolte du raisin, il faut de nouveaux labeurs pour en préparer la nourriture et la boisson. S'ils sont des dons de Dieu, le pain et le vin sont donc aussi des produits de l'homme. Sa sueur doit s'y attacher avant qu'ils se transforment en sa chair et en son sang. Aussi ils sont éminemment propres à être offerts à Dieu par l'homme : nous lui consacrons avec eux notre peine et notre travail, nous lui vouons en quelque sorte notre substance et notre vie. Avant que le Seigneur nous donne sa chair et son sang pour le sacrifice, nous lui offrons le pain et le vin, nous les séparons des usages ordinaires de la vie et nous les sanctifions pour cet usage. C'est pourquoi, dans la primitive Église, les fidèles apportaient dans les temples du pain et du vin qu'ils déposaient sur l'autel, et le prêtre prenait là ce qui servait au sacrifice et à son entretien personnel ».

L'épi de froment et la grappe de raisin sont incontestablement les produits les plus nobles du règne végétal. Ces prémices des créatures et des dons de Dieu (1) représentent la nature entière, laquelle est offerte en même temps à Dieu par l'oblation du pain et du vin.

---

ex significatione duplicis rei sacramenti istius. Panis namque ex multis granis conficitur et vinum ex multis acinis confluit, quod competit ad significandum corpus Christi verum ac mysticum. *Quinto* ex repræsentatione ejus quod præcessit. Grana namque in area conculcantur, panis in fornace decoquitur et vinum in torculari exprimitur, et ita per ea Christi passio designatur». DION. CARTHUS., *in IV lib. Sentent.* dist. XI, q. 3.

(1) « Primitiæ ex Dei creaturis, primitiæ munerum Dei ». S. IREN., *Adv. hæres.* l. IV, c. XVII, n. 5.

L'offrande du pain et du vin est aussi un symbole du don fait par l'homme de sa personne et de sa vie : car le pain et le vin sont les aliments les plus naturels, les plus substantiels (1). C'est ce qui fait dire au Psalmiste : « Dieu produit l'herbe pour l'usage de l'homme, afin qu'il tire le pain du sol, et que le vin réjouisse son cœur..., et que le pain fortifie son corps » (Ps. CIII, 14, 15). Ces dons représentent donc l'offrande à Dieu de toutes les créatures par l'homme, telle que le Créateur l'exige de lui ; avec le pain et le vin nous lui consacrons notre être et tout ce qui nous appartient (2).

Remarquons, en outre, que les espèces séparées du pain et du vin sont tout à fait propres à figurer la séparation du corps et du sang dans la mort violente de Jésus Christ (3).

II. — Quelles sont les prescriptions ecclésiastiques au sujet des éléments de la sainte Eucharistie ?

Avant tout, l'Église veut que la matière destinée à la consécration non seulement soit valide et sûre, mais encore licite et la plus parfaite possible. Le pain du sacrifice doit être fait de pure farine de froment, pétrie avec de l'eau naturelle et cuite au feu ; il faut aussi qu'il soit propre, entier et *frais*.

Le vin du sacrifice, obtenu de raisins mûrs pressés, doit être parfaitement fermenté, non gâté, corrompu ou décomposé par des moyens artificiels. Il peut être rouge ou blanc, fort ou faible, doux ou âpre. Relativement à la couleur, il faut observer que le vin rouge symbolise mieux que le blanc le sang de Jésus Christ ; cependant le blanc est préférable, à cause de la propreté des linges sacrés et de l'autel.

---

(1) « Prima causa (*pour l'offrande du pain, du vin et de l'eau*) est, quia inter omnia humanæ vitæ sustentandæ necessaria, hæc tria sunt mundiora et utiliora et magis necessaria : propterea potius debuerunt apponi quam alia, et in id quod mundius est et utilius omnibus et super omnia ad vitam æternam capessendam magis necessarium, transferri et transformari id est, in corpus Christi et sanguinem ». JOAN. CORNUBIEN. (Jean de Cornouailles, XII[e] siècle), *lib. de Canone mystici libam*, cap. II.

(2) Sur les mots du Canon : « qui tibi offerunt *pro* se suisque omnibus », Robert Pulleyn fait la remarque suivante : « *Pro* hoc sensu non inconvenienter accipitur, ut hæc, scilicet panem et vinum quæ in victu vitæ animalis principalia sunt, offerendo seipsos et sua omnia, id est, totum victum suum offerre dicantur. Præcipua illius portio sunt et totum figurant ». *De Offic. eccles.* l. II, c. XXIX.

(3) « Eucharistia præteritæ Christi passionis signum est, et corporis a sanguine separati repræsentatio : at panis corpus exsangue, vinum sanguinem in passione Salvatoris fusum aptissime repræsentat ». CONTENSON, *Theologia mentis et cordis*, lib. XI, part. II, diss. II, cap. II, spec. 1. — « Species panis et vini representant nobis christum in cruce immolatum, puta corpus a sanguine separatum, quasi occisum et mortuum ». CORNEL. A LAP., *in Zach.* IX, 17.

Il faut en outre que le pain soit azyme et que le vin soit mêlé d'un peu d'eau. Ces deux conditions sont très importantes et strictement commandées par l'Église, bien qu'elles ne soient pas nécessaires pour la validité, mais seulement pour la licéité de la consécration.

1° Le pain doit être azyme, ou non fermenté (1). Cette prescription est très rigoureuse pour les prêtres du rite latin ; il est, au contraire, formellement ordonné aux prêtres du rite grec-uni de se servir seulement de pain fermenté, selon leur ancienne coutume (2). Le pain azyme et le pain fermenté sont une matière également valide ; tous deux ont aussi leur symbolisme particulier. Cependant le rite de l'Église latine a en sa faveur des raisons plus nombreuses et plus solides : il mérite donc la préférence.

---

(1) *Azymus panis*, id est, panis sine fermento (contracté pour *fervimentum*, la *fermentation*, le *levain*, ζύμη) ; vel *non fermentatus*, ἄζυμος ; le substantif est *azymon*, pain non fermenté. La seconde syllabe (*y*) est brève dans Prudence et d'autres. — Le pain fermenté est appelé par S. Isidore (*Étymol.*, l. XX, c. II, n. 15) : « panis fermentacius, id est, fermentis confectus » ; ou encore : « fermentalis, panis vel fermentatus ». — « In omnibus Scripturis invenimus panem indifferenter dici, sive fuerit azymus sive fuerit fermentatus. » HUMBERT., *Adversus Græcor. calumnias*, n. 12.

(2) Chez les Grecs, le pain fermenté semble avoir été, dès la plus haute antiquité, d'un usage exclusif ou au moins habituel. La question historique sur le pain employé dans l'Église d'Occident au Ier siècle est très obscure et très difficile : jusqu'aujourd'hui elle n'a pas reçu de solution définitive. Depuis le XVIIe siècle, où cette controverse fut principalement agitée, trois opinions diverses règnent parmi les savants catholiques. Dans sa *Disquisitio de azymo, semperne in usu altaris fuerit apud Latinos*, le P. Sirmond, jésuite († 1651), soutint que jusqu'au milieu du IXe siècle l'Église d'Occident avait consacré exclusivement du pain fermenté. Présentée d'une manière aussi générale, cette opinion est certainement inexacte. Le premier qui s'éleva entre ce sentiment fut Christianus Lupu. (O. S. Aug., † 1681). Mais son principal adversaire fut Mabillon (O. S. B. † 1707). Dans sa dissertation *de Pane eucharistico azymo ac fermentato* (Lutetiæ, 1674), il soutint une manière de voir tout à fait opposée, c'est-à-dire que, en Occident, l'usage absolu du pain azyme avait toujours régné : il reconnaissait seulement que les apôtres avaient parfois employé du pain fermenté. Entre ces deux opinions se trouve celle du cardinal Bona (O. Cist., † 1674), qui met à profit les arguments non décisifs des deux adversaires, pour soutenir que, jusque vers le milieu du IXe siècle, l'Église romaine avait admis également le pain azyme et le pain fermenté. Les opinions de Mabillon et de Bona ont trouvé les partisans les plus nombreux : du côté de Mabillon l'on compte, par exemple, Martène, Macédo, Ciampini, Cabassut, Boucat, Berti, Simonet, Sandini ; Bona a parmi les siens Tournely, Witasse, Bocquillot, Grancolas, Graveson, Noël Alexandre. — On trouve des matériaux abondants sur cette question dans Bona, *Rerum liturg.*, l. II, édit. R. Sala, tom. II, p. 141-210 ; *appendices et fragmenta*, I-CVII. — *Bibliotheca selecta de ritu azymi ac fermentati*. Venetiis, 1729. — ZACCARIA, *Bibliotheca ritualis*, tom. II, p. 104 sqq.

Quelles sont ces raisons ?

a) La conduite de Jésus Christ dans l'institution de la sainte Eucharistie. Le Sauveur fit la pâque avec ses apôtres *le premier jour des azymes* (MATTH. XXVI, 17), en un temps par conséquent où la loi interdisait aux Juifs de se servir de pain fermenté. On admet donc généralement (1) que le Sauveur a consacré avec du pain azyme (2). Bien que les paroles de Notre Seigneur à ses apôtres : « Comme j'ai fait, faites aussi », prononcées à la dernière Cène, ne contiennent pas un précepte proprement dit de se servir du pain azyme, il est évident toutefois que, dans une chose si importante et si sainte, on ne peut s'écarter de l'exemple de Jésus Christ sans les motifs les plus puissants. Or l'Église n'avait pas la moindre raison de le faire ; elle a, au contraire, les motifs les plus forts de conserver l'usage du pain azyme, préférable, à plusieurs égards, au pain fermenté.

b) Le pain azyme est un symbole parfait de la victime eucharistique, qui est en même temps la nourriture de nos âmes. Le levain pénètre toute la masse à laquelle on le mélange, et donne au pain plus de saveur : sous ce point de vue, le Sauveur appelle la vérité et la grâce de Dieu un levain céleste qui transforme l'humanité (MATTH. XIII, 33). Partout ailleurs, le levain est pris en mauvaise part (3). La fermentation qu'il produit dans la pâte, est une sorte de corruption : c'est pourquoi il est l'emblème des choses impures et gâtées (4). Le pain azyme n'a pas subi cette fermentation : il

(1) « Credimus panem illum, quem primum Dominus in cœna mystica in mysterium corporis sui consecravit, *infermentatum* fuisse, maxime cum in tempore Paschæ nullum fermentum cuiquam vesci, sed nec in domo habere ulli licebat ». RABAN. MAUR., *De cleric. instit.*, l. I, c. XXXI.

(2) Quand même le Sauveur aurait anticipé la pâque, ce qui n'est point démontré, on ne pourrait en conclure qu'il ait fait usage de pain fermenté. Le premier jour des azymes était le 14 nisan, c'est-à-dire le jour de la pâque, qui commençait le soir. Le pain fermenté qui restait, était déjà recueilli le 13 nisan au soir, et brûlé dans l'avant-midi du 14. Voir SCHANZ, *Commentaire sur l'Évangile selon S. Matthieu.*

(3) « Fermentum significat charitatem propter *aliquem effectum*, quia scilicet panem facit sapidiorem et majorem ; sed corruptionem significat *ex ipsa ratione suæ speciei* ». S. THOM., III, q. LXXIV, a. 4, ad 3. — Cfr HUMBERT, n. 30.

(4) « In fermento duo possunt considerari. Primo *sapor*, quem tribuit pani, et secundum hoc per fermentum significatur sapientia Dei, per quam omnia quæ sunt hominis sapida redduntur ; secundo in fermento potest considerari *corruptio*, et secundum hoc per fermentum potest intelligi uno modo peccatum, alio modo homo peccator ». S. THOM., *in I ad Cor.* c. V, lect. 2.

est la figure de la pureté. Il est ainsi beaucoup plus propre à représenter la sainteté immaculée de l'Agneau eucharistique, qui est notre aliment spirituel.

c) En figurant le corps glorieux du Sauveur exempt de toute souillure et doué d'une incomparable pureté, le pain azyme nous rappelle en même temps avec quelle innocence de corps et de cœur il convient d'approcher de la sainte Table et de recevoir le pain des anges. Selon l'avis de l'Apôtre, nous devons repousser l'ancien levain de la malice et de l'iniquité et devenir un azyme, afin de manger saintement la chair de la victime sainte (I Cor. v, 7, 8). L'Église exprime cette pensée en termes magnifiques dans l'hymne du temps pascal, où elle chante : « Le Christ est notre Agneau pascal et un pain azyme très pur pour les cœurs purs. *Pura puris mentibus sinceritatis azyma* (1).

2° Selon les prescriptions apostoliques et l'ordre formel de l'Église, il faut mêler un peu d'eau naturelle au vin du sacrifice. C'est un acte liturgique et religieux qui doit être accompli à l'autel même et dans le calice. Une goutte suffit pour le but de ce mélange, et même on conseille et il est plus sûr de ne verser que très peu d'eau, afin que le vin ne soit pas trop affaibli et dénaturé (2). Cette cérémonie est prescrite d'une façon si rigoureuse, qu'il ne serait pas permis au

---

(1) Le pain azyme se distingue aussi, par l'apparence et par le goût du pain que nous mangeons tous les jours. Par là il est plus propre à nous rappeler, par sa vue seule, que ce n'est point là un pain ordinaire, mais que sous les voiles eucharistiques est caché le pain vivant et véritable descendu du ciel, qui conserve la vie spirituelle de la grâce et nous assure la bienheureuse immortalité. — Le pain azyme, que l'on devait manger avec l'agneau pascal et des herbes amères, est nommé le *pain de l'affliction* (*panis afflictionis* — Deut. xvi, 3), parce qu'il rappelait les peines et les tribulations endurées en Égypte. Sous ce rapport, il est aussi la figure du banquet eucharistique, célébré en mémoire de la passion et de la mort du Sauveur. Cfr Algerus, *de Sacramentis Corp. et Sang. dominici*, l. II, c. x. — Le levain, qui pénètre et fortifie la pâte, est, il est vrai, un emblème de la divinité qui se revêt de la nature humaine ; mais « panis est proprie sacramentum *corporis* Christi, quod sine corruptione conceptum est, magis quam *divinitatis* ipsius ». S. Thom., III, q lxxiv, a. 4.

(2) Le concile de Florence dit *aqua modicissima et paululum aquæ* ; la rubrique, *parum aquæ*. De là vient la maxime : *quanto paucior, tanto potior*. — « Quamvis aquæ admiscendæ ita graves rationes sint, ut eam sine mortali peccato prætermittere non liceat ; ea tamen si desit, sacramentum constare potest. — Illud autem sacerdotibus animadvertendum est, ut quemadmodum in sacris mysteriis aquam vino adhibere oportet, sic etiam modicam infundendam esse : nam ecclesiasticorum scriptorum sententia et judicio, aqua illa in vinum convertitur ». *Catech. Conc. Trid.*

prêtre de commencer la Messe, s'il pouvait prévoir que l'on ne pût se procurer de l'eau (1). Les raisons de convenance de cette pratique ont été recueillies dans les saints Pères par S. Thomas et confirmées par l'Église. Les voici :

a) *L'exemple de Jésus Christ.* Il est hors de doute que Jésus Christ a consacré avec du vin mêlé d'eau au moment de l'institution de la sainte Eucharistie. La preuve en est que cette addition d'eau au vin dans le repas où l'on mangeait l'Agneau pascal était un usage général, et certainement le Sauveur ne s'en est pas écarté (2). Ce fait est appuyé, en outre, sur le témoignage unanime de toutes les anciennes liturgies et des saints Pères (3) ; et, dès l'origine du christianisme, l'Église a toujours et partout suivi l'exemple de son Fondateur. Elle a jugé à propos, selon la parole de S. Cyprien dans sa lettre à Cécilius, d'observer la tradition véritable au sujet du mélange de l'eau au vin dans le calice du Seigneur, afin qu'à son avènement solennel et plein de majesté, il trouve que nous obéissons à ses exhortations, que nous gardons ses enseignements, que nous imitons sa conduite.

A ce motif historique s'ajoutent des raisons symboliques (4).

b) Le mélange du vin et de l'eau a lieu pour représenter le sang et l'eau qui sont sortis de la plaie du côté de Notre Seigneur sur la croix (5). L'ouverture du cœur sacré de Jésus

---

part. II, cap. IV, q. 17, 18. — « Vino consecrando miscenda est aqua naturalis tantum et modica, et per modum sacræ ceremoniæ, ad altare et in calice ». SPORER, *Theol. sacram.*, P. II, cap. III, sect. II, § 3.

(1) GOBAT, *Alphab. sacrificant.*, cas. II, n. 58.

(2) Pour la pâque on se servait généralement de vin rouge mêlé d'eau : — Τὸ ποτήριον κεράσας (Ἰησοῦς) ἐξ οἴνου καὶ ὕδατος. *Const. apost.*, l. VIII, c. XII.

(3) Le mélange d'eau et de vin n'est pas *de necessitate sacramenti neque præcepti divini*, mais seulement *de necessitate præcepti ecclesiastici seu apostolici*. Les SS. Pères, les conciles, les liturgies, nomment le calice eucharistique et son contenu (avant la consécration) : κρᾶσις, κρᾶμα, ποτήριον κεκραμένον, « calix mixtus, temperamentum calicis, poculum aquæ et vini, calix dominicus vino mixtus, calix vini et aquæ plenus, vinum aqua mixtum, calix dominicus vino et aqua permixtus, mixtum, temperatum ».

(4) « Sicut propter imitationem magis exactam, et propter mysterium Ecclesia latina præcipit consecrationem in *azymo*, sic propter eamdem imitationem, et propter mysterium Ecclesia universalis præcipit consecrationem in *vino* non puro, sed *lymphato* ». LUGO, *l. c.*

(5) D'après le sentiment le plus fondé et le plus général, c'est le côté droit du Sauveur qui a été transpercé avec son divin cœur par un seul coup de lance. « Dominus meus Jesus post cetera inæstimabilis suæ

et les flots de sang et d'eau qui en jaillirent (1), sont un événement étonnant et mystérieux bien fait pour attirer l'attention des hommes. En le rapportant, l'évangéliste cite un passage d'un prophète : « Ils verront celui qu'ils ont percé » (JOAN. XIX, 37. — ZACH. XII, 10). Ce fait prouve la réalité de la mort de Jésus Christ ; il renferme en outre un symbolisme profond. D'après l'interprétation mystique des saints Pères, ce sang et cette eau qui sortent du cœur blessé du Sauveur, figuraient toutes les grâces, toutes les bénédictions qui nous viennent de sa passion et de sa mort.

L'eau est la figure du Baptême, bain de la régénération ; le sang est l'emblème de l'Eucharistie, source de réconciliation et de force pour la vie éternelle. Le Baptême est la porte, l'Eucharistie est le but et la consommation de tous les autres sacrements, qui sont ainsi tous compris dans le Baptême et l'Eucharistie. Ce sang et cette eau proclament donc, d'une manière symbolique, que tous les sacrements de la nouvelle alliance tirent leur force et leur efficacité de la mort de Jésus Christ.

Seule l'Église a la propriété et l'administration légitimes des sacrements, par le moyen desquels elle est sans cesse purifiée, sanctifiée, vivifiée et fécondée dans ses membres. C'est pourquoi les saints Pères voient dans le côté ouvert du Sauveur la naissance divine de l'Église. De la poitrine ouverte du nouvel Adam sommeillant dans la mort, nous disent-ils, est sortie la nouvelle Ève, l'Église, son épouse et la mère des vivants (2). Dans l'office de la sainte Lance et des saints Clous il est dit : « C'est toi, ô Lance, qui a ouvert au monde le flanc vivificateur d'où naquit l'Église ». Avec elle a jailli la fontaine intarissable des grâces. Tous ces mys-

---

erga me beneficia pietatis, etiam *dextrum* sibi propter me passus est latus fodi : quod videlicet nonnisi de *dextero* mihi propinare vellet, nonnisi in *dextera* locum parare refugis. Utinam ego talis merear esse columba, quæ in foramine petræ habitet et in foramine lateris dextri ! S. BERNARD., *in ps.* XC, serm. VII, n. 15.

(1) Dans ce jet de sang et d'eau d'un cœur qui avait cessé de battre, les SS. Pères voient un grand miracle. « Contumelia a Judæis illata in signum prodiit, quia de corpore extincto sanguis verus et aqua pura miraculose manavit ». LUDOLPH. DE SAX., P. II, c. LXIV, n. 13. — Cfr *Offic. SS. Cordis. D. N. J. C.* — BUCCERONI, S. J. *Commentarii in cultum SS. Cordis Jesu.* Parisiis, 1880.

(2) « Sopor ille viri (Adam — Gen. II, 21) mors erat Christi, cujus exanimis in cruce pendentis latus lancea perforatum est atque inde sanguis et aqua profluxit (JOAN. XIX, 34) : quæ sacramenta esse novimus, quibus ædificatur Ecclesia ». S. AUG., *de Civit. Dei,* L. XXII, c. XVII.

tères nous sont rappelés par le mélange du vin et de l'eau dans le calice.

c) Le mélange de vin et d'eau dans le calice est aussi l'image de l'union intime qui existe entre Jésus Christ et son Église. Selon ce rapport, le vin, élément noble et précieux, est pris comme symbole de l'Homme Dieu, à cause des propriétés et des effets de cette liqueur et de son changement prochain au corps et au sang de Jésus Christ. L'eau, substance si mobile, est une image sensible de l'humanité inconstante et fragile (1). « Les eaux que tu as vues..., dit l'ange à S. Jean, sont les peuples et les nations de la terre » (Apoc. xvii, 15). Les peuples se pressent dans le fleuve du temps, semblables à des ondes fugitives ; les générations se lèvent, pour retomber aussitôt dans la nuit du tombeau.

Les gouttes d'eau versées dans le calice cessent d'exister comme telles ; elles se perdent dans le vin et en prennent les propriétés. Il en est de même de l'union des fidèles avec notre divin Sauveur (2) : par la grâce sanctifiante ils sont comme divinisés et transformés ; d'enfants des hommes, ils deviennent les enfants de Dieu. De notre chef, Jésus Christ, rempli de tous les trésors de la divinité, découle sur tous ses membres l'onction de la grâce ; elle pénètre jusqu'au bord inférieur du vêtement de l'Église (Ps. cxxxii, 2), laquelle est ainsi inondée de l'abondance des dons célestes.

Ce mélange de vin et d'eau nous met d'abord sous les yeux cette communauté dans le sacrifice de Jésus Christ et de l'Église, et nous rappelle que lui, notre chef, s'immole en union avec l'Église, son corps mystique. Par suite, cette cérémonie nous indique aussi l'union ineffable et étroite que le sacrifice et le sacrement de l'Eucharistie opèrent entre les enfants de l'Église et le Sauveur. Ce sont là ces fiançailles mystiques dont l'Apôtre écrivait aux chrétiens de Corinthe : « J'ai pour vous un amour de jalousie, et de jalousie de Dieu, parce que je vous ai fiancés à cet unique époux, Jésus Christ, pour vous présenter à lui comme une vierge toute pure » (II, Cor. xi, 2). Cette union, commencée ici bas par la grâce sanctifiante, se consomme dans la gloire.

---

(1) « Unda *fluens,* homo *præteriens* ». Hildeb. Turon. *Vers. de myst. Missæ.*

(2) « Cum aqua in vinum convertitur, significatur, quod populus Christo incorporatur ». S. Thom. III, q. lxxiv, a. 8. ad 2. « Aqua significat populum, qui est insipidus, et sapidus fit per conjunctionem cum Sapientia, Christo, sicut aqua, cum adjungitur vino ». S. Bonav., IV, dist. 11, p. 2, a. 1, q. 3, ad 6.

d) Cette explication n'épuise pas le symbolisme de ce rite. Comme on le voit par la prière récitée par le prêtre en versant l'eau, il est une image du mystère par lequel la nature divine et la nature humaine se sont unies dans la personne unique de Jésus Christ, c'est-à-dire de l'incarnation du Verbe éternel. Ce mystère est la racine et le fondement de toute autre union surnaturelle de l'homme avec Dieu dans le temps et dans l'éternité.

III. — La matière du sacrifice, même avant l'oblation et la consécration, a droit à la sollicitude la plus délicate et à un très grand respect : ces sentiments doivent se montrer déjà dans la préparation éloignée du pain et du vin (1).

Il ne faut rien négliger pour avoir toujours des hosties fraî-

---

(1) Le pain destiné à la consécration était, par anticipation, habituellement nommé *oblata* ou *hostia*. Dans les premiers siècles, sa forme et sa grandeur n'étaient pas prescrites, mais laissées à la discrétion du clergé et du peuple qui l'offraient, « prout erat cuique studium atque devotio in religione divina » (BERNOLD. CONSTANT.). — « Si de primis Ecclesiæ sæculis agitur, quando ipsæ populi oblationes immolabantur, perspicuum est, alia tum forma non fuisse, quam quæ panum erat oblatorum. Integri enim ac solidi, ut oblati fuerant, consecrabantur, consecratique in partes ad distribuendum comminuebantur » (SIRMONDUS, *Disquis. de azymo*, c. IV). Se reportant à l'exemple du Sauveur, qui avait consacré un pain entier azyme, on préféra de très bonne heure la forme ronde, qui, du reste, était regardée comme le symbole de la perfection. Déjà S. Épiphane († 403) rapporte que le pain du sacrifice était rond (στρογγυλοειδής; Ἀγκυρωτός, Ancoratus, l'ANCRE, c. LVII). Au moyen âge on lui donna des noms qui se rapportent à sa forme circulaire : *corona oblationum*, *circulus*. *rotula panis*, *panis rotularis*. Suivant une prescription du XVIe concile de Tolède (693), on devait apporter le plus grand soin à sa préparation ; il devait être blanc, d'une grandeur moyenne ; il n'était pas permis d'en découper un morceau pour le consacrer, il fallait qu'il fût entier. « Panis integer et nitidus, qui ex studio fuerit præparatus, neque grande aliquid, sed modica tantum oblata ». Déjà alors on le faisait cuire dans des moules en fer, ornés de symboles et de caractères (*ferrum oblatorium*, *ferrum oblatarum*, *ferramentum characteratum*). Du reste, au XIe siècle, les pains consacrés étaient encore assez grands pour qu'on dût les rompre et les partager afin d'en communier les fidèles (*particulæ*). - « Tenues oblatas ex simila (*de fine fleur de farine*) præparatas integras et sanas sacris altaribus superponimus, et ex ipsis post consecrationem fractis cum populo communicamur ». HUMBERT. CARDIN. († circa 1064), *Adversus Græcor. calumn.*, n. 33. Depuis cette époque, les hosties sont devenues de plus en plus minces et petites, et ont enfin pris les dimensions actuelles. En règle générale, on ne doit distribuer que des hosties entières. Toutefois le nom de *particulæ*, qui leur est resté, rappelle l'ancienne pratique de la fraction du pain. — « Decet revera panem *candidissimum* esse et *mundissimum*, si facultas non defuerit, qui transferri debet in *splendidissimum* corpus Agni immaculati ». ALGERUS, *de Sacram. Corp. et Sang. Dom.*, l. II, c. IX. — Cfr MABILLON, *Acta SS. O. B.*, tom. III, præf., n. 57-60. — GERBERT, *Vetus Liturgia Alemannica*. P. I, disq. 4, c. III.

ches et authentiques, du vin naturel et pur. Reportons-nous aux jours pleins de foi du moyen âge. Des princes pieux, des princesses tenaient à grand honneur de préparer le pain et le vin du sacrifice. Dans les monastères, cette préparation était entourée d'une certaine solennité et rentrait presque dans le culte divin. Il en était ainsi dans la célèbre abbaye de Cluny (1). Aux heures prescrites, les moines se livraient au travail des mains pour le sanctifier, il s'accomplissait au chant des psaumes. Mais, avant tout autre travail, on donnait un soin particulier à la préparation du pain destiné au banquet eucharistique. On confiait le grain à la terre en chantant des psaumes; quand la moisson était mûre, on la recueillait et on la triait grain par grain, en louant la bonté et la toute-puissance de Dieu. Puis on lavait le blé avec soin, on le mettait dans un sac particulier, et l'un des frères les plus innocents le portait au moulin. Là, il lavait d'abord les deux pierres, les ornait de linges du haut en bas, se revêtait lui-même de blanc, se voilait la figure de manière à ne laisser que les yeux à découvert, et moulait le grain. Le tamis était également lavé avant d'y faire passer la farine. La charge de préparer le pain appartenait au supérieur de l'église, à deux moines et à un novice; ils se divisaient l'ouvrage avec non moins de précautions, ils se lavaient soigneusement et se revêtaient de robes blanches pour faire cuire l'hostie dans un instrument bénit. Il est convenable, en effet, que le pain destiné au saint sacrifice soit préparé par des mains consacrées à Dieu, avec respect et piété. Cet acte doit être considéré comme une affaire de cœur et de conscience.

§ 47. — *Oblation de l'hostie.*

La préparation prochaine de la matière du sacrifice a lieu à la Messe même : elle comprend la bénédiction du pain et du vin, leur séparation des usages ordinaires et leur offrande à Dieu. Cette sanctification préliminaire est, sinon absolument indispensable, du moins très convenable (2). Les éléments

(1) Cfr *Consuet. Cluniac.* l. II, c. XIII (*De hostiis qualiter fiant*). — KRAZER, sect. III, art. 2, cap. III.

(2) « Per prolationem sacrorum verborum et signa crucis panis et vinum aptantur et quasi meliorantur, ut sint condigna materia, quæ in corpus et sanguinem Christi convertatur. Si enim vestes et templum ac vasa ecclesiæ benedicuntur et sanctificantur, ut sint apta instrumenta divini obsequii, quanto rationabilius est, panem et vinum ante consecrationem

terrestres doivent être transportés de l'ordre naturel dans l'ordre supérieur de la grâce, élevés à la dignité de chose sacrée (*res sacra*) par la bénédiction de l'Église, avant d'être changés au corps et au sang du Seigneur par la toute-puissance du Saint Esprit.

Cette convenance nous est indiquée par l'exemple de Jésus Christ. Dans la dernière Cène, il prit le pain et le calice dans ses mains saintes et vénérables, et, levant les yeux au ciel, il bénit le pain et le vin, en rendant grâces à son Père tout-puissant ; en d'autres termes, il priait, comme homme, pour ce moment et pour l'avenir, afin d'obtenir la transsubstantiation de ces éléments, que, comme Dieu et en union avec le Père et le Saint Esprit, il voulait opérer non seulement alors, mais toutes les fois que les paroles de la consécration seraient validement prononcées (1). L'Église suit donc l'exemple de son divin Fondateur, lorsque, dans le cours de la Messe jusqu'à la consécration, elle bénit si souvent le pain et le vin et demande à Dieu d'agréer, de sanctifier et de changer ces dons terrestres.

Cette offrande préparatoire commence avec l'oblation de l'hostie. Ce rite se compose de l'acte et de la prière qui l'accompagne.

I. *L'acte de l'oblation.* — Le prêtre prend la patène sur laquelle repose l'hostie ; il l'élève, c'est-à-dire qu'il l'offre à Dieu qui habite dans les hauteurs, il la lui met sous les yeux et le prie de daigner l'accepter (2). L'élévation de l'hostie est

---

benedici, ut sint apta materia transsubstantiationis supermirabilis atque divinæ. Nam et aliorum sacramentorum materiæ propter reverentiam sacramenti ante usum suum sanctificantur, ut aqua baptismi vel chrisma seu oleum ». DION. CARTHUS., *Expos. Miss*, art. 18.

(1) Suarez soutient, comme une opinion *valde probabilis ac verisimilis,* que, dans la dernière Cène, la bénédiction, l'action de grâces et la consécration furent des actes différents les uns des autres. In. III, disp. 58, sect. 2. La bénédiction et l'action de grâces ne furent qu'une préparation au mystère divin et admirable de la consécration. — « Benedixit Christus panem et calicem, h. e. Dei benedictionem et omnipotentiam super panem et vinum invocavit, ut præsto esset, et jam et in futuris omnibus consecrationibus ad panem convertendum in corpus et vinum calicis in sanguinem Christi, quando legitime pronuntiantur verba consecrationis » CORNEL. A LAP., *in I, ad Cor.* X, 16.

(2) « In oblatione panis et vini dicuntur aliquæ orationes valde teneræ, devotæ ac sanctæ a sacerdote, quasi spiritualiter *habente in manus thus lucidissimum et panes propositionis* (LEV. XXIV, 7), qui in mensa Dei offeruntur. Et quamvis sacerdos satisfaciat, orationes illas eo affectu dicens, quem ipsa verba insinuant, bene ad ea attentus, tamen magis adhuc specialiter quum accipit patenam cum hostia in manibus, debet

tout à fait propre à exprimer l'acte de l'offrande. En même temps qu'il prononce les premières paroles de la prière de l'oblation, le prêtre lève les yeux vers la croix de l'autel : cette cérémonie correspond parfaitement à ces paroles. Il les abaisse aussitôt : ce qui est également en harmonie avec la suite de cette prière, où il confesse son indignité et reconnaît qu'il immole la victime sainte d'abord pour ses fautes personnelles. Après avoir achevé cette prière, il fait, avec la patène et l'hostie, le signe de la croix au-dessus de l'endroit où il déposera l'hostie (1). Cette cérémonie nous rappelle que la croix et l'autel sont des lieux sacrés où le sacrifice unique a été offert et s'offre encore, bien que d'une manière différente. Le corps qui va être présent sur l'autel, est le même qui fut suspendu à la croix. Tous deux ont l'honneur de porter la victime de propitiation pour le monde entier.

II. — *La prière de l'oblation.*

Suscipe, sancte Pater, omnipotens æterne Deus, hanc immaculatam hostiam, quam ego indignus famulus tuus offero tibi Deo meo vivo et vero, pro innunerabilibus peccatis et offensionibus et negligentiis meis, et pro omnibus circumstantibus, sed et pro omnibus fidelibus Christianis, vivis atque defunctis : ut mihi et illis proficiat ad salutem in vitam æternam. Amen.

Recevez, Père saint, Dieu tout puissant et éternel, cette hostie sans tache, que moi, votre indigne serviteur, je vous offre, à vous, mon Dieu vivant et véritable, pour mes péchés, mes offenses et mes négligences, qui sont sans nombre, et pour tous les assistants; je vous l'offre aussi pour tous les fidèles chrétiens, vivants et morts, afin qu'elle profite à leur salut et au mien pour la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Cette prière, aussi remarquable par sa concision que par sa richesse et sa profondeur, nous fournit la réponse à plu-

---

spiritualiter in ea cor proprium ponere et corda omnium circumstantium, imo et omnium fidelium, ut ea etiam Deo offerat cum ea celsissima intentione, quod quemadmodum hostiam illam offert, quæ est purus panis, ut ejus substantia destructa convertatur in corpus ipsius Christi, ita cor suum et omnium fidelium offerat, ut in eis destruat quidquid terrenum est, et convertat ac per amorem et imitationem transformet in ipsum Christum, ita ut desinant esse quod erant et vivere more antiquo, incipiant autem esse et vivere sicut ipse omnium Redemptor ». DE PONTE, *De Christ. homin. perf*, tom. IV, tr. III, c. XII, § I.

(1) Déjà dans la consécration de l'autel, une croix est gravée et ointe avec le saint chrême au milieu, à l'endroit où reposeront les saintes Espèces. « Quod sacerdos oblata altari deponit super crucem in consecratione altaris cum chrismate factam, hic est Christus, qui carnem suam cruci affixit ». SICARDUS, *Mitrale,* lib. III, cap. VI.

sieurs questions qui peuvent être posées au sujet du sacrifice eucharistique.

Quel est celui qui reçoit l'hostie ainsi offerte? C'est « Dieu le Père, saint, éternel et tout puissant » (1). A la Messe l'Église s'adresse surtout à Dieu le Père, afin de s'unir au Sauveur, qui s'immole lui-même sur l'autel à son Père céleste. Dans toute la force du mot, Dieu seul mérite proprement le nom de Père, selon la parole de Jésus Christ : « Ne nommez personne sur la terre père : vous n'avez qu'un Père qui est dans les cieux » (MATTH. XXIII, 9). Oui, Dieu est notre père, nous sommes et nous nous appelons ses enfants. Par son fils unique Jésus Christ, il nous a donné cette dignité, avec tous ses avantages et ses privilèges. Quel amour il nous a témoigné! Dieu n'est pas seulement le meilleur et le plus généreux des pères ; il est aussi un père infiniment saint. Dans la prière que lui adresse Jésus Christ en sa qualité de grand prêtre, il lui donne ce titre (JOAN. XVII, 11). Puisque nous sommes ses enfants, nous avons le devoir de vivre saintement et de l'imiter : car nous devons être parfaits, comme notre Père céleste est parfait (MATTH. V, 48). Nous le nommons donc familièrement notre père; mais il est aussi le Dieu éternel et tout puissant. Sa majesté a droit au respect le plus profond et à la soumission la plus humble. Enfin, il est le Dieu vivant et véritable, à qui seul on peut et l'on doit offrir des sacrifices. Il est souvent ainsi désigné dans la liturgie, par opposition aux faux dieux, qui ne sont que mensonge et vanité (2). Ce Dieu auquel le prêtre sacrifie, est celui qui a créé le ciel et la terre. Le Dieu *vivant* est la vie même, éternelle et increéée, la source de toute vie : de lui découle toute vie naturelle et surnaturelle, la vie de la grâce et de la gloire dans le monde angélique comme parmi les hommes. En Dieu et par Dieu tout vit et se meut ; hors de lui il n'y a que mort. Le Dieu *vrai* est la vérité même, la vérité première et très pure, la source de toute vérité. Saint Jean écrit: Nous savons que le Fils de Dieu est venu, et il nous a donné

---

(1) « Pensa, *cui offeras*, utpote Deo Patri omnipotenti et æterno, ex cujus bonitatis, dilectionis, pietatis, munificentiæ ac beneficiorum contemplatione debes vehementi dilectione accendi, atque ex consideratione suæ majestatis et æquitatis debes reverentiali timore et omni humiliatione tui ipsius repleri. Hinc ante celebrationem et in ea debes bonitatem, charitatem, liberalitatem et misericordiam Dei Patris ad homines intueri, mirari et honorare ». DION. CARTHUS., *de Sacramen. altar.*, art. 16.

(2) « Conversi estis ad Deum a simulacris, servire Deo vivo et vero ». I. THESS., I, 9.

le sens, afin que nous connaissions le vrai Dieu et que nous soyons dans son vrai Fils. Celui-ci est le vrai Dieu et la vie éternelle. Mes petits enfants, gardez-vous des idoles » (I JOAN. V, 20, 21).

Qu'offrons-nous à Dieu le Père ? Une hostie sans tache, *immaculata hostia* (1). Quel est le sens de ce mot? Avant tout, le corps eucharistique de Jésus Christ ; en seconde ligne, le pain eucharistique (2). Ces mots *hostie sans tache* ne s'appliquent pas uniquement au pain actuellement présent, mais au corps de Jésus Christ qui va bientôt se cacher sous l'espèce du pain : cela ressort clairement du contexte de cette prière, comme aussi de sa comparaison avec d'autres prières faites avant la consécration. Le corps de Jésus Christ seul est cette hostie sans tache qui nous obtient le pardon de nos péchés, que nous implorons ici. L'Église considère ce pain destiné à la consécration comme déjà transsubstantié : c'est ce qu'elle a en vue dans cette oblation. Aussi le prêtre nomme son offrande, avant comme après la consécration, *sans tache, sans souillure :* ces paroles s'appliquent surtout et d'une manière absolue à Jésus Christ, l'Agneau saint et immaculé, l'oblation pure prédite par le prophète Malachie : *oblatio munda.*

Cette oblation cependant est en partie différente de celle qui se fait après la consécration ; et la différence consiste en ce que, avec le corps de Jésus Christ, le pain est aussi offert à Dieu avec le désir qu'il l'agrée pour la consécration. C'est pourquoi l'hostie placée sur la patène peut être aussi prise pour cette hostie sans tache (3), et elle est telle, en effet, par le soin qui a été pris dans sa préparation. Le regard et l'intention du prêtre se portent donc, pendant qu'il prononce ces paro-

(1) La liturgie insiste et revient souvent sur l'absence de toute tache et de toute souillure, parce que c'est la première et la plus importante condition pour que la victime soit agréable à Dieu.

(2) Benoît XIV développe ainsi le sens de ces paroles : « Suscipe, sancte Pater, omnipotens æterne Deus, immaculatam hostiam, in quam panis hic quamprimum est convertendus ». *De Miss. Sacrif.*, l. II, c. x, n. 2.

(3) Après la consécration, non seulement le corps et le sang de Jésus Christ, mais le sacrifice figuratif du pain et du vin offert par Melchisédech est appelé une *hostie immaculée* Odon, évêque de Cambrai († 1113), remarque sur ce mot (*Exposit. in Canon. Miss.*, dist. 3): « Ab immaculata (Virgine) sumpta est hæc hostia, ideo et ipsa immaculata. Et hoc loco admonemur quod panis appositus altari debet esse candidissimus et in quo nulla possit inspici macula, ut hoc appareat in figura quod prædicatur de substantia, ut pura et immaculata videatur exterius figura, cujus substantia dicitur interius pura et immaculata ».

les en élevant l'hostie sur la patène et en priant le Père céleste de daigner l'agréer, sur deux choses : d'abord sur le corps de Jésus Christ considéré comme déjà présent, puis sur le pain qui va être transformé en ce corps adorable.

Qui fait cette oblation ? Le prêtre, qui se reconnaît un indigne serviteur de Dieu. Le prêtre est le ministre de Dieu. Le Seigneur qui lève le pauvre de la poussière et l'indigent de la boue, pour le placer à côté des princes de son peuple (Ps. CXII, 7, 8), l'a appelé dans son sanctuaire, afin qu'il le serve tous les jours de sa vie. A l'autel surtout celui-ci éprouve combien il est indigne d'un ministère si honorable et si sublime. Le degré le plus bas dans la maison de Dieu l'emporte sur la plus haute dignité humaine. En considérant sa misère, sa faiblesse, son ingratitude, ses fautes, comment le prêtre ne sentirait-il pas amèrement sa profonde indignité, surtout en face du mystère sacré de l'autel ?

Pour qui le prêtre offre-t-il le sacrifice ? D'abord pour lui-même, puis pour tous les assistants, enfin pour tous les chrétiens.

En premier lieu, le prêtre immole l'hostie sans tache pour obtenir de Dieu le pardon de ses fautes et de la peine qui leur est due ; sur l'autel est le même corps avec lequel le Sauveur a porté sur la croix nos péchés et les a expiés par sa mort (I PET. II. 24). Le prêtre le sait bien : il n'est pas, comme il devrait être, saint, immaculé, innocent, séparé des pécheurs ; il est entouré d'infirmité, et doit sacrifier d'abord pour ses fautes personnelles, puis pour celles du peuple (HEB. VII, 26 sq) (1). Ses négligences, ses péchés, ses offenses, il le reconnaît, sont sans nombre (2). *Delicta quis intelligit* (Ps.

---

(1) « Christus Dominus noster. qui æternitate sacerdotii sui omnes tibi (Deo) servientes sanctificat sacerdotes, quoniam mortali carne circumdati, ita quotidianis peccatorum remissionibus indigemus, ut non solum pro populo, sed etiam pro nobis (sacerdotibus) ejusdem te Pontificis sanguis exoret ». *Sacrament. Gregor.*

(2) « Tu Christi sacerdos considera temetipsum, *quis sis*, h. e., quam defectuosus et fragilis in natura... quam culpabilis in vita, quam *innumerabilibus* vicibus quotidie peccans, saltem in venialibus, per omissionem et commissionem, per interiorum et exteriorum incustodiam sensuum, per irrefrenationem linguæ, per inexemplaritatem et scandalum, per cogitationes inutiles, per distractiones, levitates, negligentias etiam in divinis, per immoderantias cibi ac potus, per inordinatas circa quæcumque creata affectiones. In his et consimilibus multis adverte te quotidie toties esse culpabilem ac peccantem, ut nequeas numerare, nec singula possis attendere, imo exorare indigeas et exclamare ad Dominum : *Delicta quis intelligit ? Ab occultis meis munda me* ». DION. CARTHUS., *de Sacrament. altar.*, serm. III.

XVIII, 13). Qui peut connaître et distinguer toutes ses fautes ? (1). Les occasions de péchés sont incalculables ; comment n'être pas effrayés de la facilité et du danger où nous sommes constamment d'offenser Dieu ? Même le juste tombe sept fois, et tous nous péchons dans une foule de choses. Plus la lumière de la grâce est vive dans une âme, plus la conscience est délicate, et plus l'homme aperçoit nettement les égarements, les négligences, les imperfections, les fautes volontaires ou irréfléchies de sa vie (2). Si les péchés sont légers, ils sont nombreux néanmoins, c'est là un grand danger. Les gouttes de pluie, toutes petites qu'elles sont, font déborder les fleuves et minent le sol le plus ferme. Aussi le prêtre expiera et effacera par le sacrifice quotidien de la Messe toutes ces fautes dont notre existence ici-bas ne peut complètement se garantir (3).

---

(1) Dans ses remarques sur les *Exercices spirituels de S. Ignace*, le P. Roothan, de la Compagnie de Jésus, fait entre les *péchés*, les *offenses* et les *négligences* dont il est question dans cette prière, les distinctions suivantes ; « *a*) *Peccata* quævis, seu gravia, seu levia, sive cogitationis sint, sive verborum, sive operum, sive etiam missionis. Peccata, intelligo *culpas propris sic dictas. b*) *Offensiones, culpæ minus proprie dictæ, seu involuntariæ,* in quas scilicet offendere fragilitatem nostram in tot tamque variis vitæ hujus casibus pronum est, ferme ut per viam salebrosam incedenti frequenter offendere seu impingere vel nolenti accidit. Et tamen, cautius incedendo, offensiones hujusmodi minuere Dei famulus potest et debet. *c*) *Negligentiæ eæ, quæ ad rationem quidem peccati omissionis non pertingunt*, sed in actiones nostras irrepere, easque si minus vitiare omnino, tamen imperfectas minusque acceptas Deo reddere solent, suntque profecto innumeræ, sive *intentionis* puritatem et intensionem spectes, sive *modos* omnes, quibus actiones nostras ornari ac perfici in Dei conspectu decet, pro mensura luminis et gratiæ nobis a Deo communicatæ ».

(2) « Impossibile credo secundum statum viatoris, quod aliquis unum diem vel septimanam transeat sine remorsu venialis ; tamen quod totum annum transeat, hoc habeo magis pro impossibili, et vix credo, quod fuerit hoc donum in aliquo nisi in Christo et ejus Matre : et ideo unusquisque vel habet conscientiam vel debet habere et omni hora petere : *Dimitte nobis*, etc. Vix enim est, quod homo aliquamdiu sit in vita ista sine veniali, tum propter *frequentiam*, quia strepitus vitiorum et peccatorum venialium semper insonant auribus cordis nostri ; tum propter *ignorantiam*, quia in multis venialiter peccamus et ignoramus. et non consideramus ; tum propter *adhærentiam*, quoniam venialia ista sunt magnæ adhærentiæ, maxime quando habetur affectio circa aliquod terrenum : et ideo, quantumcumque sit perfectus, corde debet recognoscere et ore confiteri, se peccatorem esse ». S. BONAV., IV, dist. 17, p. 2, a. 2. q. 1, ad 4.

(3) « Non solum lavit Christus nos a peccatis suis in sanguine suo, quando sanguinem suum dedit in cruce pro nobis, vel quando unusquisque nostrum mysterio sacrosanctæ passionis illius baptismo aquæ ablutus est, verum etiam *quotidie* tollit peccata mundi. Lavat itaque nos a pecca-

Ensuite, il prie et immole expressément et en particulier pour tous les assistants, pour tous ceux qui entendent la Messe avec piété et offrent avec lui la divine hostie ; ceux-là reçoivent une part plus grande des fruits du sacrifice.

Mais l'Église, mère tendre et pleine de sollicitude, n'oublie aucun de ses enfants : elle veut que le prêtre prie et sacrifie pour tous les fidèles unis par la communion des Saints, pour tous ceux qui ont besoin de secours, qu'ils soient encore retenus dans les liens de la chair ou bien qu'ils en soient déjà dépouillés ; pour ceux qui luttent sur la terre et ceux qui souffrent dans le purgatoire.

Enfin pourquoi le saint sacrifice est-il offert ? C'est afin qu'il profite au salut de tous pour la vie éternelle. Ses fruits ne se bornent pas aux bienfaits du temps, ils s'étendent à l'éternité. Le *salut* est l'ensemble et la possession de tous les biens apportés par Jésus Christ ; les posséder, c'est être sauvé. Il commence pour nous ici-bas par la grâce et se consomme après la mort dans la gloire. L'autel en est la source universelle et intarissable, c'est-à-dire de tous les biens spirituels. Le prêtre demande par conséquent que le sacrifice eucharistique soit pour tous un moyen de salut si efficace, que nous parvenions à la gloire du corps et de l'âme dans l'éternité.

§ 48. — *L'oblation du calice.*

Le calice est offert au Père céleste de la même manière que l'hostie (1). Cette offrande est précédée de la préparation du calice.

I. — *Préparation du calice.* — *a*) Le prêtre verse le vin dans le calice, il y mêle un peu d'eau, après l'avoir bénite par un signe de croix (2). Nous avons exposé déjà le symbo-

---

tis nostris quotidie in sanguine suo, cum *ejusdem beata passionis* ad altare *memoria* replicatur, cum *panis et vini creatura in sacramentum carnis et sanguinis ejus ineffabilis Spiritus sanctificatione transfertur*, sicque corpus et sanguis illius non infidelium manibus ad perniciem ipsorum funditur et occiditur, sed fidelium ore suam sumitur ad salutem ». BEDA VENER., lib. I, hom. XIV.

(1) La prière de l'oblation du calice s'adresse aussi à Dieu le Père, comme on le voit clairement dans la prière du rite mozarabe ainsi conçue : « Offerimus tibi, Domine, Jesu Christi *Filii tui* calicem, humiliter implorantes clementiam tuam, ut ante conspectum divinæ majestatis tuæ cum odore suavitatis ascendat. Per eumdem Christ ». MIGNE, t. LXXXV, col 528.

(2) Jean Beleth (au XII[e] siècle) écrit sur ce point : « Tum vero aqua bene-

lisme de ce mélange de vin et d'eau ; il est bon de se le rappeler ici, pour comprendre le sens et la raison véritable de cette bénédiction, que l'on omet aux messes de *Requiem*. Pourquoi ce signe de croix se fait-il sur l'eau, et non sur le vin? et pourquoi est-il supprimé aux messes de morts ? L'explication ordinaire et la plus fondée s'appuie sur le symbolisme de ce mélange. Le vin représente Jésus Christ, qui n'a besoin d'aucune bénédiction, et qui, par son union avec son peuple, ne reçoit aucun bien : on ne le bénit donc pas. L'eau est l'image des chrétiens, qui ont toujours besoin de la grâce et qui retirent les plus grands avantages de leur union avec Jésus Christ : voilà pourquoi on bénit l'eau avant de la mêler au vin, et non pas en tant qu'on la mélange au vin, mais en tant qu'elle est le symbole du peuple (1). Il est facile de comprendre maintenant l'omission de la bénédiction de l'eau aux messes de morts. Toutes les cérémonies de cet office ont pour but d'obtenir le plus de grâces possible aux défunts : on supprime donc tout ce qui peut indiquer le fruit qui revient aux assistants ou aux vivants. Ainsi à l'introït le célébrant ne fait pas le signe de croix sur lui, mais sur le livre, et à la fin il ne donne pas la bénédiction : la même raison explique l'omission du signe de croix sur l'eau à l'offertoire.

b). La prière qui accompagne l'infusion de l'eau dans le calice, est conçue en ces termes :

Deus, qui humanæ substantiæ dignitatem mirabiliter condidisti et mirabilius reformasti, da nobis : per hujus aquæ et vini mysterium, ejus divinitatis esse consortes, qui humanitatis nostræ fieri dignatus est particeps, Jesus Christus, Filius tuus, Dominus noster. Qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus sancti, Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen.

Dieu, qui avez créé d'une manière admirable la dignité de la nature humaine, et qui l'avez réformée d'une façon plus merveilleuse encore : faites, par le mystère de cette eau et de ce vin, que nous ayons un jour part à la divinité de Celui qui a daigné se revêtir de notre humanité, Jésus Christ, votre Fils, notre Seigneur, qui vit et règne avec vous dans l'unité du Saint Esprit, étant Dieu, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

---

dicitur, quando admiscetur vino : sed haudquaquam vinum, quoniam peculiarem suam exspectat benedictionem ». *Rational.*, c. XLI.

(1) Le rite primitif n'avait pas cette signification : car on ne faisait pas le signe de croix sur l'eau, mais on versait l'eau dans le calice en forme de croix. Cfr *Ordo Roman. I*, n. 14. « Archidiaconus infundit (aquam) faciens crucem (id est, in modum crucis) in calice ». *Ord. Rom. I*, n. 14. — L'*Ordo Rom. XIV*, c. LXXII, a la rubrique suivante : « demum (*après avoir versé l'eau dans le vin*) signat super calicem semel ».

Cette prière, qui, dans les anciens sacramentaires, est la collecte de Noël, nous explique en partie le sens mystique du mélange de l'eau et du vin (1). Que demandons-nous dans cette prière ? De participer à la nature divine, selon la parole de S. Pierre : « Par Jésus Christ Dieu vous a accordé les plus grandes et les plus précieuses promesses, pour vous rendre par elles participants de la nature divine » (II Petr. I, 4). C'est là un mystère plein d'ineffables consolations. La nature humaine, pauvre et fragile, est élevée à un état surnaturel par les dons et les grâces qui lui sont communiqués ; elle est ornée d'une richesse inappréciable et d'une indicible beauté. Les SS. Pères parlent d'une déification de l'homme, entendant par là une union surnaturelle, mystérieuse, béatifique de l'homme avec Dieu, à qui il devient comme semblable. « Ceux en qui est le Saint Esprit, sont déifiés (θεοποιοῦνται) (2) ». C'est de ces dons de la grâce que voulait parler sainte Agnès, la virginale martyre, lorsque, dans un saint enthousiasme, elle disait de son céleste Époux : « Il a couvert ma poitrine de joyaux étincelants, il m'a revêtue d'un vêtement tissu d'or, il m'a ornée de la plus noble parure, il m'a montré des trésors incomparables, qui m'appartiendront si je lui suis fidèle ». Nous demandons cette participation à la vie et à la gloire de Jésus Christ *par le mystère de cette eau et de ce vin*, c'est-à-dire par le mystère figuré dans ce mélange : c'est l'incarnation, avec la passion et la mort du Fils de Dieu (dans laquelle coulèrent le sang et l'eau), par conséquent le commencement et la consommation de l'œuvre de notre rédemption. De là proviennent toutes les grâces. L'acceptation de la nature humaine par le Fils de Dieu et sa mort pour nous ont fait de nous les enfants de Dieu, les frères et les cohéritiers de Jésus Christ.

Un autre mystère figuré par le mélange du vin et de l'eau est l'union mystique des fidèles avec leur Chef, surtout lorsqu'elle se réalise par la réception de la sainte Eucharistie (3). Par cette union avec lui la vie divine circule dans tous les membres, comme la sève se répand du cep dans les

(1) Naturellement, les mots *per hujus aquæ et vini mysterium* manquent.

(2) S. Athan., *Epist. ad Serap.*, n. 24.

(3) « Sous la forme du pain tu reçois le corps, et sous la forme du vin tu reçois le sang, afin que, par la participation au corps et au sang du Christ, tu deviennes un seul corps et un seul sang avec lui (σύσσωμος καὶ σύναιμος αὐτοῦ). Nous devenons ainsi porte-Christ, puisque son corps et son sang se répandent dans nos membres. Nous sommes, selon S. Pierre, participants à la nature divine ». S. Cyrill. Hier., IV, *Cat. mystag.*, n. 3.

branches de la vigne. Cette communication est d'autant plus abondante, que notre union avec Jésus Christ dans son sacrement est plus intime.

Pour être plus facilement exaucés, nous appuyons notre demande sur deux faits qui prouvent la miséricorde de Dieu à notre égard : la création et la rédemption (1). Nous supplions Dieu de consommer l'œuvre si merveilleusement commencée en nous dans la création naturelle, par le don de sa vie divine : ici-bas, par la grâce ; dans l'éternité, par la gloire (2). La dignité de l'homme, telle que Dieu l'a faite dans la création, est admirable. Il est le roi du monde visible, il est placé peu au dessous des anges, il est couronné de gloire et d'honneur : car Dieu n'a pas laissé dans le paradis la nature humaine dans sa bassesse et son indigence, il l'a enrichie et ornée de dons surnaturels. L'homme s'est précipité de cette hauteur dans l'abîme du péché et de la misère ; Dieu l'a relevé et rétabli d'une manière plus merveilleuse encore. L'amour, la sagesse, la puissance de Dieu éclatent avec une splendeur incomparablement plus grande dans la rédemption que dans la création. *Nihil nobis nasci profuit, nisi redimi profuisset*, chante l'Église. « Il nous aurait été inutile de naître, si nous n'avions été rachetés ».

II. — *Oblation du calice.*

a) Acte de l'oblation. — Le prêtre élève le calice comme pour le présenter à Dieu ; mais il ne baisse pas les yeux comme dans l'oblation de l'hostie, il les tient attachés constamment sur la croix de l'autel. Le motif de cette différence se trouve dans la prière de l'oblation, où le prêtre demande que le don qu'il offre monte jusqu'au trône de Dieu avec une odeur de suavité. Avant de déposer le calice (3), le prêtre fait

(1) « Ipse erit *reformator* tuus, qui fuit *formator* tuus ». S. Aug. *Enarr. in ps.* CIII, n. 4. « Duo sunt, quæ principaliter attendere debet humana circumspectio : dignitatem suæ conditionis et excellentiam suæ reformationis. Dignitatem suæ conditionis, ut peccare timeat ; excellentiam redemptionis, ut gratiæ redimentis ingratus non existat ». Ivon. Carnot. serm. XXII.

(2) La grâce est le commencement, la semence, la racine de la gloire, et la gloire est la consommation, la fleur, le fruit de la grâce. « Gratia et gloria ad idem genus referuntur : quia *gratia* nihil aliud est quam quædam *inchoatio gloriæ* in nobis ». S. Th. 2. 2, q. 24. a. 3, ad 2.

(3) Au moyen âge le calice n'était pas placé comme aujourd'hui derrière l'hostie, mais à côté d'elle, à droite, afin de figurer que le sang et l'eau sont sortis du flanc droit du Sauveur. « Ita juxta Romanum Ordinem in altari (panis et vinum aqua mixtum) componenda sunt, ut oblata (id est, hostia) in corporali posita, calix ad *dextrum latus oblatæ* ponatur, quasi sangui-

avec lui le signe de la croix, pour rappeler que, dans le calice et sur l'autel, le même sang va couler qui jaillit autrefois sur la croix des plaies du Sauveur.

b) *Prière de l'oblation.* — Elle est conçue en ces termes :

Offerimus tibi, Domine, calicem salutaris, tuam deprecantes clementiam, ut in conspectu divinæ majestatis tuæ, pro nostra et totius mundi salute, cum odore suavitatis ascendat. Amen.	Nous vous offrons, Seigneur, le calice du salut, suppliant votre clémence de le faire monter en odeur de suavité, en présence de votre divine Majesté, pour nôtre salut et celui de tout le monde. Ainsi soit-il.

On offre donc ici le *calice du salut* (1). Bien qu'il ne contienne encore que le vin et l'eau, il est cependant le calice salutaire, parce que bientôt il va être plein du sang de Jésus Christ. — A l'oblation du calice se joint la prière à Dieu, pour qu'il daigne changer le vin au sang du Sauveur et recevoir ce sang de nos mains avec bonté et complaisance. Cette double demande ressort des paroles : *cum odore suavitatis ascendat* (2).

Le calice n'est vraiment salutaire qu'après la consécration : seulement alors il contient le sang divin qui fut répandu sur la croix comme notre rançon. Ce sang, source de vie et de grâce, jaillit tous les jours encore comme la première fois.

---

nem Domini suscepturus, quem de latere dominico profluxisse credimus... Solent presbyteri, dum sine ministris offerunt, deposita oblata in altari, patenam abscondere sub corporali, et fortasse ideo, quia juxta ordinem acolythus eam debet tenere *involutam* inter sacrificandum. Cooperitur quoque calix non tam causa *mysterii* quam *cautelæ* ». MICROL, *de Eccles. Observ.*, cap. X. — Cette pratique dura dans l'Église romaine jusqu'au XVe siècle, pendant qu'ailleurs l'usage actuel s'était introduit beaucoup plus tôt : « ut Christi stantis ante crucem memoria haberetur » ; ou plutôt : « ob majorem *securitatem*, ne calix tam facile effundi posset ». — « Ista sacramenta modo vario ponuntur in ara — ; Oblati panis dextra tenet calicem, — In cruce pendentis quoniam latus Omnipotentis — *Dextrum* sanguineam vulnere fudit aquam. — Non reprehendendum si panis in *anteriori.* — Parte locatur habens posterius calicem. — Illius ordo prior tenet intuitum rationis, — Posteriorque favet usibus Ecclesiæ ». HILDEBERT. TURON., *Versus de mysterio Missæ.*

(1) Cfr PSALM. CXV, 4. « Calix salutaris » (ποτήριον σωτηρίου), calice du salut, salutaire, « calix *salutifer* ».

(2) « Orat sacerdos ut calix oblatus in conspectu divinæ majestatis cum odore suavitatis ascendat, cum *illo scilicet mystico odore, qui ex ipso calice, cum consecratus fuerit,* suavissime exspiret ». BONA, *Rer. lit.* l. II, c. IX, § 5. Le calice contenant le sang de Jésus Christ est vraiment une odeur de suavité (*odor suavitatis* — ὀσμὴ εὐωδίας — in conspectu divinæ majestatis). Cette figure biblique se rencontre fréquemment dans toutes les liturgies.

Il circula jadis dans les veines du Sauveur ; il afflua à son cœur et lui donna la force de nous aimer, de travailler et de souffrir pour nous ; durant l'éternité tout entière, il passe et repasse dans le cœur de Jésus. C'est lui qui a mérité le salut éternel à tous les élus. Au ciel, les bienheureux sont debout devant le trône de l'Agneau et ils chantent : « Vous avez été immolé, et vous nous avez rachetés à Dieu dans votre sang, de toute tribu, de toute langue, de toute nation ; et vous nous avez faits à notre Dieu rois et prêtres, et nous régnerons sur la terre » (Apoc. v, 9, 10).

Qui offre le calice? *Offerimus*, « nous offrons » dit le prêtre, tandis que, dans l'oblation de l'hostie, il dit : *offero*, « j'offre ». Il y a une très grande différence entre l'emploi du singulier et du pluriel. Le prêtre est à l'autel l'ambassadeur de l'Église : il offre donc l'hostie, aussi bien que le calice, au nom de tous les fidèles, et ceux-ci, surtout les assistants, offrent en union avec le prêtre (1). Cette participation des fidèles à l'offrande du sacrifice eucharistique est ici formellement exprimée dans le mot *offerimus*, de même que dans plusieurs endroits du canon. Pourquoi cela a-t-il lieu pour l'oblation du calice, et non pour l'oblation de l'hostie? On en donne habituellement pour raison que, par le mélange de l'eau au vin, la communauté de l'oblation des fidèles avec Jésus Christ est représentée et il est convenable qu'il en soit fait ici mention. On dit aussi que le pluriel *offerimus* se rapporte au prêtre et au diacre, qui, dans les messes solennelles, offrent ensemble le calice et récitent cette prière (2).

Nous offrons le calice *pour notre salut et celui de tout le*

(1) S. Cyprien dit que les fidèles se rassemblent en commun et célèbrent des sacrifices divins avec le prêtre de Dieu : « In unum cum fratribus convenimus et *sacrificia divina cum Dei sacerdote celebramus* ». Cfr *de Orat. dom.*, c IV.

(2) « Le diacre est à la fois le représentant du peuple et l'auxiliaire consacré du prêtre : comme représentant du peuple, il présente au prêtre la matière du sacrifice ; comme son aide, il appuie sa prière dans l'oblation du calice, et, après la consommation du sacrifice, le sert dans la distribution de la sainte victime ; mais cette dernière fonction a son fondement dans la première ». Scheeben, III, 607.— « Paratus debet esse diaconus progredi cum sacerdote ad sacrificium altaris, ad martyrium, ad evangelizandum. Experire certe utrum idoneum ministrum elegeris, cui commisisti Dominici (corporis et) sanguinis consecrationem, — non ad conficiendum, sed ad assistendum. Quia sicut secretarius altaris particeps est confectionis Eucharistiæ cum sacerdote ; non quia sumat vel conficiat nec quod hoc sine eo non possit fieri, sed *quia celebrius et in majori reverentia conficitur corpus Domini cum præsentia, ministerio et testimonio illius* ». Petr. cantor., *Verbum abbreviat*, cap. LX.

monde. La Messe est d'abord et immédiatement un moyen de salut pour les enfants de l'Église ; c'est à eux que parviennent les fruits les plus abondants du sacrifice. Mais ceux qui sont en dehors de sa communion, ne sont point totalement exclus de ces bienfaits : l'Église prie et sacrifie afin qu'ils arrivent à la connaissance de la vérité (I Tim. II, 1-4). Des bénédictions innombrables dérivent tous les jours de l'autel sur le monde entier ; dans l'Eucharistie, comme sur la croix, Jésus Christ est une victime de propitiation, non seulement pour nos péchés, mais pour ceux de tout le monde (I Joan. II, 2). Si le sacrifice n'existait plus, que resterait-il aux hommes, sinon l'attente du jugement terrible et la colère du feu qui consumera les adversaires (Heb. X, 27) ? Le Seigneur voit que la malice de l'homme est grande sur la terre et que tous ses désirs sont portés au mal en tout temps ; cependant il ne dit plus : « Je détruirai l'homme que j'ai créé » (Gen. VI, 5-7) : car il a promis que le déluge ne viendrait plus perdre toute chair et qu'il ne maudirait plus l'univers à cause de l'homme (Gen. IX, 15). Pourquoi cela ? Parce que le Seigneur sent l'odeur suave du sacrifice (Gen. VIII, 21) qui tous les jours monte de milliers d'autels pour le salut du monde entier (1). L'Église offre constamment l'adorable victime, du levant au couchant, à toutes les heures du jour et de la nuit, sans aucune interruption. A mesure que le soleil se lève sur les différents points de la terre et répand la lumière et la vie, le sacrifice s'avance du même pas, versant sur l'Église et ses membres la lumière et la vie surnaturelles. Aux premières heures du jour les prêtres se succèdent à l'autel ; d'autres les remplacent dans les diverses contrées où l'Église compte des serviteurs, jusqu'à ce que le dernier anneau de cette chaîne sans fin s'unisse de nouveau au premier. C'est le feu éternel qui ne s'éteint jamais, le feu du sacrifice qui nuit et jour brûle dans le sanctuaire à la gloire de Dieu ; c'est le sacerdoce éternel, la victime permanente. Sans cesse il s'élève vers le ciel, sans cesse Dieu descend parmi nous et devient présent dans le Sacrement, pour que tous, par lui et en lui, trouvent des grâces nouvelles et abondantes. A chaque instant la Messe scelle un pacte nouveau entre le ciel et la terre, l'homme et Dieu. C'est un culte vraiment digne de la majesté infinie par l'adoration, l'expiation, la louange et

(1) *Odor suavitatis*, ou bien *odor suavissimus, quo jucundissime pascitur, recreatur ac refocillatur odoratus*, est une expression figurée que l'on rencontre souvent dans l'Ancien Testament — « Monter en odeur de suavité » signifie que Dieu agrée le sacrifice et y met sa complaisance.

l'action de grâces qui lui sont offertes par le Sauveur lui-même, invisible sur l'autel, et cependant visiblement régnant parmi nous ; c'est un sacrifice qui se renouvellera perpétuellement jusqu'à la fin des temps, où le Sauveur descendra dans les nuées du ciel avec puissance et majesté pour le jugement (MATTH. XXIV, 30; XXV, 31).

§ 49. — *Offrande du prêtre et des fidèles eux-mêmes.*

I. — Maintenant le pain et le vin sont sur l'autel, séparés des usages profanes, et consacrés au culte divin; bientôt leur substance disparaîtra, et sous leurs apparences le corps et le sang de Jésus Christ seront immolés. Nous aussi, en union avec ce divin sacrifice, nous devons nous offrir à Dieu avec tout ce que nous sommes et tout ce que nous avons (1). Quand Jésus Christ, notre chef, se sacrifie, les membres de son corps mystique doivent aussi se sacrifier avec lui. Aussi, dans la secrète de la fête de la sainte Trinité, l'Église demande à Dieu de sanctifier, non seulement les éléments du pain et du vin qui lui sont offerts, mais nous-mêmes, et de faire que par l'Eucharistie nous devenions une hostie parfaite et éternelle (2). Cette oblation du peuple chrétien en union avec le sacrifice de Jésus Christ s'accomplit, il est vrai, d'une manière symbolique dans l'offrande du vin et de l'eau ; elle se répète ici en termes formels, afin de réveiller et d'exciter en nous des sentiments conformes à l'acte du sacrifice. L'expression de ces sentiments est nécessaire : elle seule peut donner à l'offrande de nous-mêmes tout son prix et la rendre agréable à Dieu et profitable aux hommes. Ces dispositions intérieures de prière et d'immolation sont indispensables pour que nous puissions offrir convenablement le sacrifice de l'autel. Dieu l'accueille avec bienveillance de nos mains

(1) « Habet homo triplex bonum : *a*) bonum animæ, quod exhibet Deo per devotionis et contritionis humilitatem ; *b*) exteriora bona, quæ exhibet Deo per eleemosynarum largitionem ; *c*) bonum proprii corporis ; exhibet autem homo Deo corpus suum ut hostiam tripliciter : quando illud exponit passioni et morti propter Deum — per hoc quod corpus suum jejuniis et vigiliis macerat ad serviendum Deo — vel ipsum exhibet ad opera justitiæ et divini cultus exsequenda ». Cfr S. THOM., *in Epist. ad Rom.* c. XII, lect. I.

(2) « Sanctifica, quæsumus, Domine Deus noster, per tui sancti nominis invocationem, hujus oblationis hostiam, et per eam nosmetipsos tibi perfice munus æternum ».

pour notre salut, lorsque nous paraissons dans son sanctuaire avec foi et piété.

II. — Le prêtre s'incline médiocrement, et, appuyant ses mains jointes sur l'autel, il fait la prière suivante :

In spiritu humilitatis et in animo contrito suscipiamur a te, Domine : et sic fiat sacrificium nostrum in conspectu tuo hodie, ut placeat tibi, Domine Deus.	Dans un esprit d'humilité et avec un cœur contrit, puissions-nous être reçus par vous, Seigneur ! et que notre sacrifice s'accomplisse de telle sorte en votre présence aujourd'hui, qu'il vous soit agréable, Seigneur notre Dieu !

Pour apprécier pleinement la signification de ces paroles et les prononcer toujours avec vérité, nous devons nous rappeler par qui et quand elles ont été dites pour la première fois. Elles sont empruntées à une prière plus considérable et très humble, faite par les trois jeunes hommes dans la fournaise de Babylone. Fidèles aux lois de Dieu, ils ne s'étaient pas prosternés devant la statue d'or du roi pour l'adorer ; on les avait couverts de chaînes et jetés dans une fournaise chauffée sept fois plus qu'à l'ordinaire. Ils marchaient au milieu des flammes, louant Dieu, et Azarias priait ainsi : « Soyez béni, Seigneur, Dieu de nos pères ! Votre nom est digne de louange et de gloire dans l'éternité : car vous êtes juste en tout ce que vous nous avez fait... Nous avons péché, nous avons iniquement agi en nous éloignant de vous ; nous avons manqué en tout, nous n'avons pas obéi aux commandements que vous nous aviez donnés pour notre bien... Nous vous en supplions à cause de votre nom, ne nous abandonnez pas à jamais ». Comme ils ne pouvaient offrir à Dieu les sacrifices imposés par la loi, ils s'offrent eux-mêmes en victimes expiatoires, afin d'obtenir miséricorde pour leurs péchés et ceux du peuple. « Mais agréez-nous, puisque nous venons à vous avec un esprit humilié et un cœur contrit (*in animo contrito et in spiritu humilitatis suscipiamur*). Comme si nous vous immolions des béliers et des taureaux et des milliers d'agneaux gras, que notre sacrifice soit pour vous de telle sorte aujourd'hui, qu'il vous plaise » (*sic fiat sacrificium nostrum in conspectu tuo hodie, ut placeat tibi*). Mais l'ange du Seigneur descendit dans la fournaise avec Azarias et ses compagnons et en chassa la flamme ; il fit souffler au milieu un vent semblable à celui qui souffle au moment de la rosée : le feu ne les toucha pas, ne leur fit aucun mal et ne les incommoda pas (DAN. III, 12 et sq.).

Les catacombes de Rome retracent souvent l'image de ces trois jeunes hommes : les chrétiens si persécutés des premiers siècles y trouvaient une source de courage et de consolation. Ces Israélites étaient prêts à livrer leur vie pour Dieu dans un martyre cruel : à leur exemple nous devons nous offrir à Dieu dans un martyre non sanglant. « Dieu les a éprouvés comme l'or dans le creuset et agréés comme un holocauste » (SAP. III, 6). De même devons-nous nous offrir à Dieu dans les peines, les persécutions et les épreuves, avec humilité et contrition, comme un holocauste agréable au Seigneur : car un esprit brisé de douleur est un sacrifice digne de Dieu ; il ne dédaigne pas un cœur contrit et humilié (Ps. L. 19). Ce sont les meilleures dispositions que nous puissions apporter à l'autel. Lorsque, sur le Calvaire, le Sauveur expira, un grand nombre d'assistants furent saisis de crainte et de repentir, et s'en retournèrent en frappant leur poitrine (LUC. XXIII, 48). Pourrions-nous n'éprouver pas les mêmes sentiments, lorsque nous célébrons la mémoire de la mort de Jésus Christ à la Messe? « Dans cette sainte action, écrit saint Grégoire le Grand (1), nous devons nous sacrifier nous-mêmes dans la contrition du cœur ; et, en célébrant le mystère de la passion du Seigneur, imiter ce que nous fêtons. Alors la sainte Messe sera pour nous un sacrifice auprès de Dieu, si nous-mêmes devenons une victime. Mais efforçons-nous aussi de garder notre esprit dans le recueillement, même après le temps de la prière, autant que nous le pouvons avec la grâce divine, afin que des pensées volages ne le dissipent point, que des joies insensées ne se glissent pas dans notre cœur, et que notre âme ne perde pas la contrition que nous avons gagnée ».

Notre vie doit être un offertoire joyeux et ininterrompu ; nous devons nous offrir corps et âme (2), comme une hostie

---

(1) Dial., IV, c. LIX.

(2) « Quid, fratres, nos offerimus aut quid retribuimus Domino pro omnibus quæ retribuit nobis ? Christus pro nobis obtulit hostiam pretiosiorem quam habuit, nimirum qua pretiosior esse non potuit — et nos ergo faciamus quod possumus, *optimum* quod habemus offerentes, quod sumus utique *nosmetipsi* Ille seipsum obtulit : tu quis es qui teipsum offerre cuncteris? Quis mihi tribuat, ut oblationem meam dignetur majestas tanta suscipere? Duo minuta habeo, Domine, corpus et animam dico : utinam hæc tibi perfecte possim in sacrificium laudis offerre ! Bonum enim mihi longeque gloriosius atque utilius est, ut tibi magis offerar, quam ut deserar mihi ipsi. Nam ad meipsum anima mea conturbatur, in te vero exultabit spiritus meus, si tibi veraciter offeratur ». S. BERNARD., *de Purificat. B. M.*, serm. III, n. 3.

sainte, vivante, agréable à Dieu (Rom. xii, 1). Toutes les prières, tous les actes religieux, toutes les œuvres de miséricorde, toutes les mortifications et les pénitences, les travaux, les peines et les croix des fidèles qui combattent sur la terre, les souffrances, la patience et les désirs des âmes du purgatoire, les vertus, les mérites et la gloire des célestes triomphateurs, les sueurs fécondes des apôtres, le sang vivificateur des martyrs, les pieuses larmes des anachorètes, les chastes soupirs des vierges, les grandes actions, les souffrances plus grandes encore de tous les saints : l'Église dépose tout cela sur l'Agneau immolé, elle le verse dans le calice de son sang précieux.

La Messe est le cœur de toute la vie ecclésiastique : la foi, l'espérance, la charité ; les luttes, les épreuves, les sentiments, les sollicitudes, les prières, les paroles, les chants, les bénédictions de l'Église et de ses membres, tout se résume en elle comme en un centre commun et monte avec elle au trône de Dieu. Tout ce qui peut émouvoir notre cœur dans la peine et dans la joie, dans le bonheur et dans le malheur, dans la tribulation et la mort, nous déposons tout cela sur l'autel à la Messe, nous le plaçons immédiatement dans le cœur du Rédempteur, qui est présent en ce lieu, et nous sommes sûrs d'être relevés et consolés. Oui, tous les enfants de l'Eglise doivent concourir à ce sacrifice, tous les fidèles doivent être immolés conjointement avec la grande victime unique et éternelle. Par cette offrande l'Église sanctifie et consacre le sort de tous ses enfants ; par là elle accroît leur bonheur, elle adoucit leurs infortunes, elle bénit leur vie et leur mort, afin que partout ils vivent pour le Seigneur et meurent pour lui (Rom. xiv, 8).

§ 50. — *L'invocation à l'Esprit Saint ou épiclèse* (1).

Toutes les liturgies contiennent une invocation à l'Esprit Saint pour implorer de lui la consécration des éléments de l'Eucharistie. Les liturgies grecques et orientales la placent après la consécration ; la liturgie romaine, au contraire, la joint aux prières de l'oblation. Le rite et les paroles de cette

---

(1) Le mot *épiclèse* (ἐπίκλησις, de ἐπικαλέω, *invoquer*, *prier*), désigne une prière liturgique qui implore du Saint Esprit, ou du moins par le Saint Esprit, la transsubstantiation des éléments eucharistiques et la communication des fruits du sacrifice.

invocation dans l'Église romaine sont simples, mais nobles et expressifs. En s'offrant lui-même, le prêtre exprimait l'humilité de son cœur par la position de son corps ; maintenant il se redresse pour appeler solennellement l'Esprit Saint ; il porte les yeux au ciel, élève les mains, les étend et les rejoint aussitôt devant sa poitrine ; au mot *benedic*, il fait un signe de croix à la fois sur l'hostie et sur le calice. Ce signe de croix est la figure de la bénédiction du Saint Esprit, qu'on implore sur les dons offerts ; l'élévation des yeux qui le précède et le mouvement des mains manifestent le vif désir de la descente du Saint Esprit et de ses bénédictions. La prière qui accompagne ces cérémonies, est la suivante :

Veni, sanctificator omnipotens, æterne Deus : et bene ✠ dic hoc sacrificium tuo sancto nomini præparatum.	Venez, Esprit sanctificateur, Dieu tout-puissant et éternel, et bénissez ce sacrifice préparé pour la gloire de votre saint nom.

Il est certain (1) que cette invocation s'adresse à l'Esprit Saint (2). Dans le langage de l'Église, il est appelé *sanctificatur*, pour le distinguer du Père et du Fils, parce qu'on lui attribue l'effusion des grâces et des dons, cause de la sainteté. De cette prière il résulte que jusque là le sacrifice est seulement *préparé*. Le but qu'elle lui assigne est la glorification du nom de Dieu. Ce n'est que par le culte et l'adoration de Dieu que nous obtenons ses grâces ; ce n'est qu'en cherchant la gloire de Dieu, que nous trouvons le salut.

Il est dit aussi que le sacrifice est préparé pour honorer et glorifier le nom du Saint Esprit parmi les peuples : car le Saint Esprit est un seul Dieu tout-puissant et éternel avec le Père et le Fils, et le sacrifice lui est dû comme aux deux premières personnes de la sainte Trinité.

Les paroles finales de cette prière sollicitent la bénédiction du Saint Esprit sur le pain et le vin. Pour comprendre cette demande, il faut répondre à trois questions : Que signifie le mot *bénir* en général ? quelle bénédiction appelons-nous

(1) « Mitte, Domine, quæsumus, *Spiritum sanctum*, qui et hæc munera præsentia nostra *tuum* nobis *efficiat Sacramentum*, et ad hoc percipiendum nostra corda purificet ». *Sacrament. Leonian.*

(2) Dans le Missel mozarabe, cette prière est ainsi formulée : « Veni, *sancte Spiritus* sanctificator : *sanctifica* hoc sacrificium de manibus meis tibi præparatum ». Migne, tom. LXXXV, col. 113. — Dans ce contexte, le mot *sanctificator* a le sens de *consecrator ; benedicere* (εὐλογεῖν) et *sanctificare* (ἁγιάζειν) ont le sens de *convertere, transferre, transmutare, transelementare.*

ici? pourquoi attendons-nous cette bénédiction de l'Esprit Saint en particulier?

Le mot *benedicere*, « bénir », signifie proprement *dire du bien* ou *bien dire*. Cela peut se faire de plusieurs manières : si celui qui est béni possède déjà le bien qui est dit de lui, *benir* a la même signification que *louer*, *glorifier :* si la personne ou la chose ne possèdent pas ce bien, mais qu'on veuille le leur procurer par la bénédiction, *bénir* signifie alors *parler bien pour quelqu'un, lui souhaiter du bien.* Il faut surtout distinguer entre les êtres qui bénissent. La bénédiction de Dieu est efficace et toute-puissante : elle produit immanquablement dans les créatures le bien qu'elle exprime. La bénédiction liturgique n'est pas privée d'effets ; c'est une communication de sanctification et de grâces obtenue par les souhaits de l'Église (1), qui bénit sur l'ordre et avec l'autorité de Jésus Christ. Les simples fidèles peuvent aussi *bénir*, c'est-à-dire souhaiter du bien, en procurer par leurs prières et leurs vœux ; mais évidemment leurs bénédictions ne sont pas toujours couronnées de succès (2).

De quelle bénédiction s'agit-il ici ? C'est de la consécration, opérée par la puissance du Saint Esprit. Les dons offerts ne peuvent recevoir une bénédiction plus haute que leur transsubstantiation au corps et au sang de Jésus Christ par la force créatrice de l'Esprit Saint. Il est impossible d'en imaginer une plus complète que celle qui survient ainsi sur le pain et le vin, qui deviennent à leur tour une source de salut et de vie (3). Ce que le prêtre demande ici, en bénissant et en sanctifiant par le signe de la croix les dons déposés sur l'autel, c'est la présence de l'Agneau de Dieu et la plénitude des bénédictions qui coulent de ses plaies ; et comme le Saint Esprit est le Dieu tout-puissant et éternel, elle implore de sa puissance sans limites cette merveille de la transsubstantiation.

---

(1) Benedictio est sanctificationis et gratiarum *votiva collatio* ». S. AMBROS. *de Benedict. Patr* , c. II.

(2) « Benedicere est bonum dicere. Contingit autem bonum dicere tripliciter. Uno modo *enuntiando*, puta cum quis bonum alterius laudat. — Alio modo *imperando*, et sic benedicere per auctoritatem est proprium Dei, cujus imperio bonum ad creaturas derivatur ; ministerium autem pertinet ad ministros Dei, qui nomen Domini super populum invocant — Tertio benedicit quis *optando*, et secundum hoc benedicere est bonum alicui velle et quasi bonum pro aliquo precari ». S. TH., *in Epist. ad Rom.* cap. XII, lect. III.

(3) L'Eucharistie est la bénédiction (εὐλογία, *benedictio*) dans le sens le plus éminent.

Pourquoi s'adresser à la troisième personne de la sainte Trinité pour obtenir ce changement du pain et du vin ? Le motif principal est tiré de l'analogie entre la Messe et l'incarnation du Fils de Dieu dans le sein immaculé de Marie, analogie souvent indiquée par les saints Pères et formulée dans la liturgie à plusieurs reprises (1). L'Incarnation se renouvelle en quelque sorte par l'Eucharistie, en plusieurs endroits à la fois et dans tous les temps (2). Pour cette raison l'on attribue donc à l'opération du Saint Esprit les merveilles de l'Incarnation et de la consécration (3). Ces deux mystères sont des œuvres de la miséricorde divine ; par leur pureté et leur sainteté infinie, ils ont une ressemblance particulière avec le caractère propre de l'Esprit Saint, qui est la charité, la sainteté et la bonté mêmes (4). Bien que les trois personnes divines concourent à l'œuvre de la consécration (5), on l'attribue donc souvent à la troisième Personne (6). Dans le Symbole, nous professons

---

(1) Ainsi, par exemple, on prescrit, le jour de la Fête-Dieu, la préface de Noël et la strophe finale *Jesu, tibi sit gloria.* — *Qui natus es de Virgine.* — « Altari tuo, Domine, superposita munera Spiritus Sanctus assumat, qui hodie beatæ Mariæ viscera splendoribus suæ virtutis replevit ». *Sacr. Gregor.* (*in Annuntiat. Angeli ad b. Mariam*).

(2) S. Jean Chrysostome (*de Beato Philog.* hom. VI) compare l'autel et la crèche, et remarque que Jésus repose sur l'autel, non plus entouré de langes, mais complètement enveloppé de l'Esprit Saint (Πνεύματι πανταχόθεν ἁγίῳ περιστελλόμενον). On se sert dans la liturgie grecque d'un instrument qui rappelle l'Incarnation et qui est connu sous le nom d'*étoile* (ἀστήρ, ἀστερίσκος). Il se compose de deux arceaux tournés en bas et disposés en forme de croix. Évidemment il a pour but premier de protéger la sainte Hostie, afin qu'elle ne soit pas touchée, surtout après la consécration, par le voile qui est étendu dessus ; toutefois sa forme est aussi la figure et l'emblème de l'étoile qui s'arrêta sur le lieu où était l'enfant Jésus. Car, lorsque le prêtre a encensé l'astérique et l'a placé sur le disque et au dessous du voile, il dit : καὶ ἐλθὼν ὁ ἀστὴρ ἔστη ἐπάνω οὗ ἦν τὸ παιδίον (*et veniens stella adstitit ubi era puer*).

(3) « Quando congruentius quam ad consecrandum sacrificium corporis Christi sancta Ecclesia (quæ corpus est Christi) *Spiritus sancti* deposcat *adventum*, quæ ipsum caput suum secundum carnem de Spiritu sancto noverit natum » ? S. FULGENT., *ad Monim.*, l. II, c. X.

(4) « Opus Incarnationis manifestativum est divinæ *bonitatis* et *caritatis :* sed hoc appropriatur Spiritui sancto... In Incarnatione fuit copiosissima *divinæ bonitatis effusio* ». S. BONAV., III dist. 4, a. 1, q. 1. — « Quoniam *liberalitas* Spiritui sancto appropriatur et *sanctificatio Virginis*, in qua peracta fuit Verbi conceptio, hinc est, quod licet opus illud sit a tota Trinitate, per *appropriationem* tamen dicitur Virgo concepisse de Spiritu sancto ». S. BONAV. *Brevil.* P. IV, c III.

(5) Sanctifica, quæsumus, *Domine Deus noster*, per *Unigeniti tui* virtutem, hujus oblationis hostiam, et, cooperante *Spiritu sancto*, per eam nos — metipsos tibi perfice munus æternum ». *Sacram. Gregor.*

(6) Dans l'antiquité chrétienne, le vase d'or ou d'argent destiné à con-

que le Fils de Dieu a pris un corps dans le sein de la vierge Marie par l'opération du Saint Esprit ; de même, nous reconnaissons que ce même Esprit Saint change, par sa toute-puissance, comme maître et dispensateur de la vie, les éléments inertes du pain et du vin au corps et au sang de Jésus Christ. « Comment cela se fera-t-il ? demande la sainte Vierge. L'archange Gabriel répond : Le Saint Esprit viendra sur vous et la vertu du Très Haut vous couvrira de son ombre. Et maintenant vous demandez comment le pain devient le corps de Jésus Christ, comment le vin et l'eau deviennent son sang ? Je vous réponds : Le Saint Esprit descend et opère une merveille au dessus de toute expression comme de toute intelligence » (1). — « Nous invoquons le Dieu bon, afin qu'il envoie l'Esprit Saint sur les dons offerts et que le pain se convertisse au corps, et le vin au sang de Jésus Christ : car tout ce que cet Esprit touche est sanctifié et transformé. Saint est donc ce qui est sur l'autel après la descente du Saint Esprit » (2). — « Crois que par le feu du Saint Esprit ce qui a été annoncé est accompli (*per ignem divini Spiritus id effectum quod annuntiatum est credas*) : car ce que tu reçois est le corps de ce pain céleste et le sang de cette vigne sainte. Lorsque le Christ présenta à ses disciples le pain et le vin consacrés (*panem consecratum et vinum*), il leur dit : ceci est mon corps ! ceci est mon sang ! Croyons donc, je vous en prie, à celui à qui nous croyons en d'autres choses. La vérité ne connaît pas le mensonge » (*Nescit mendacium Veritas !* (3).

Le Saint Esprit produit donc la présence du corps et du sang du Sauveur pour le salut des fidèles, avec toute l'abondance des grâces qu'elle peut apporter ; elle éclaire, elle purifie, elle sanctifie, elle fortifie, elle enflamme. Ce n'est donc pas sans une raison profonde que toutes les prières de la pré-

---

server le saint Sacrement avait souvent la forme d'une colombe, et de là vient le nom de *columba*, περιστερά, περιστέριον, qu'on lui donnait. Ce vase signifiait, par sa figure, que le corps précieux du Sauveur qui y était contenu était une formation du Saint Esprit (« Sanctusque columbæ — Spiritus in specie Christum vestivit honore ». SEDULIUS), et en outre un symbole de Jésus Christ (« Tu mihi, Christe, *columba* potens, — Sanguine pasta cui cedit avis ». PRUDENT., *Cathem.* III, 166). L'oiseau qui se nourrit de sang, l'aigle, était l'image de Satan.

(1) S. JOAN. DAMASC., *de Fid. orth.*, l. IV, c. XIII.

(2) S. CYRILL. HIER., *Catech. myst.*, V, n. 7, 19.

(3) S. GAUDENT., Brixiæ Episc., serm. II.

paration du prêtre pour la Messe renfermées dans le Misse, invoquent l'Esprit Saint (1).

§ 51. — *L'encensement aux messes solennelles.*

I. — Aux rites de l'oblation s'unit, aux messes solennelles, l'encensement, si beau, si plein de sens, des dons offerts à l'autel. L'encensement à l'offertoire, dans la liturgie romaine, ne peut être prouvé que depuis le XI[e] ou le XII[e] siècle (2); il diffère du premier encensement en ce que son rite est plus solennel et son symbolisme plus riche. Les détails montreront que cette cérémonie majestueuse est un développement poétique de l'offrande qui l'a précédée.

D'abord, l'encens est élevé à la dignité de sacramental par le signe de la croix et la prière très expressive qui l'accompagne. Par là l'encens acquiert non seulement une signification sacrée, mais une efficacité salutaire. En plaçant les grains d'encens sur les charbons ardents, le prêtre dit :

Per intercessionem beati Michaëlis archangeli stantis a dextris altaris incensi, et omnium electorum suorum, incensum istud dignetur Dominus bene ✠ dicere, et in odorem suavitatis accipere. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Par l'intercession de saint Michel archange, debout à la droite de l'autel encensé, et de tous ses élus, que le Seigneur daigne bénir cet encens et le recevoir en odeur de suavité. Par le Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il.

Les prières de l'Église sont toujours exaucées. Ici, elle demande à Dieu, par le signe de la croix et en propres termes, de bénir cet encens et de l'agréer comme une chose con-

---

(1) Nous voulons parler des sept oraisons de la préparation : *Aures tuæ pietatis, Ure igne sancti Spiritus*, etc Dans l'antique oraison dite de S. Ambroise, également admise dans le Missel, il est dit : « Peto clementiam tuam. Domine, ut descendat super panem tibi sacrificandum plenitudo tuæ benedictionis et sanctificatio tuæ divinitatis. *Descendat etiam, Domine, illa sancti Spiritus sui invisibilis incomprehensibilisque majestas*, sicut quondam in patrum hostias descendebat, *qui et oblationes nostras Corpus et Sanguinem tuum efficiat*, et me indignum sacerdotem doceat tantum tractare mysterium cum cordis puritate ».

(2) « Romanus Ordo præcipit, ut incensum præcedat semper Evangelium, cum ad altare sive in ambonem portatur; non autem concedit, ut oblatio in altari thurificetur, quod et Amalarius in prologo libri sui de Officiis Romanos devitare fatetur, quamvis *modo a pluribus, imo pæne ab omnibus usurpetur* ». MICROLOG., *de Eccles. Observat.* — Cfr KRAZER, sect. IV, art. 1, cap. VIII, § 251.

sacrée à son service. Pour obtenir plus sûrement sa requête, elle recourt à l'intercession du bienheureux archange Michel et de tous les élus de Dieu. Le nom de saint Michel se rencontre déjà dans le *Confiteor;* pourquoi est-il répété ici? Parce que cet archange est placé à la tête des milices angéliques et qu'il est le protecteur céleste de l'Église militante (1). Au moment où il s'agit de faire accueillir de Dieu avec bienveillance le sacrifice figuré par l'encens, il est très naturel que l'Église implore l'aide de son puissant défenseur dans le ciel. Cela est d'autant plus convenable que, dans l'encensement du pain et du vin, elle semble vouloir rivaliser avec les chœurs célestes dans l'adoration du divin Agneau assis sur son trône ; lorsque l'autel est enveloppé dans des nuages de fumée, il apparaît comme une image du saint des saints dans le ciel, toujours parfumé par les prières des justes. Saint Michel est debout à la droite de l'autel des parfums ; en d'autres termes, il offre à Dieu dans un encensoir d'or les sacrifices et les prières des saints. Sur le mont Gargan, l'archange se montra tenant à la main un encensoir, au lieu même où une église devait être construite ; c'est pourquoi l'on dit dans son office : « L'ange se tenait debout près de l'autel du temple, tenant à la main un encensoir d'or ». C'est une allusion manifeste à la vision dont saint Jean fut témoin dans le ciel (Apoc. VIII, 3, 4).

Le prêtre encense d'abord le pain et le vin ; il forme à trois reprises sur eux avec l'encensoir un signe de croix, et trois fois aussi il décrit un cercle autour des offrandes, en disant la prière suivante (2) :

---

(1) A cause des paroles *stantis a dextris altaris incensi,* dites textuellement de l'archange Gabriel (Luc I, 11-19), plusieurs anciens Missels ont le mot de *Gabriel* au lieu de celui de *Michaël*. Plusieurs auteurs liturgiques voudraient également une modification de cette prière dans ce sens. L'Église tient, pour de bons motifs, à l'invocation de S. Michel. Ce n'est donc point une erreur qui s'est glissée en cet endroit. Cfr S. R. C., 25 *sept. 1705, Decret. gener.*, ad 22.

(2) Sicut per altare significatur Christus, ita etiam et quidem expressius per oblata in Christi corpus et sanguinem convertenda, et idcirco sicut in thurificatione altaris per odorem, qui inde emanat, significatur effectus gratiæ, qui a Christo derivatur ad fideles, ita in hac thurificatione, qua incensantur oblata, per odorem inde emanantem significatur *effectus uberrimus gratiarum ex sacrificio provenientium*, in quo Christus est hostia. Ducitur autem thuribulum primo per modum crucis, quia fructus gratiarum hujus sacrificii incruenti a sacrificio crucis tanquam a fonte proveniunt ; secundo etiam ter ducitur circumcirca a dextris et a sinistris, ut indicetur, nos usquequaque adjuvari virtute sacrificii in prosperis et adversis ». QUARTI, *Comment. in Rubr. Miss.*, P. II, tit. VII, n. 10.

<table>
<tr><td>Incensum istud, a te benedictum, ascendat ad te, Domine ; et descendat super nos misericordia tua.</td><td>Que cet encens, béni par vous, monte à vous, Seigneur ; et que votre miséricorde descende sur nous.</td></tr>
</table>

Cette cérémonie et les paroles dont elle est accompagnée se complètent et s'éclairent mutuellement; elles sont une exposition symbolique et une continuation de l'offertoire. Ces cercles et ces signes de croix tracés par la fumée de l'encens forment une sorte d'atmosphère mystérieuse et sacrée qui sanctifie les éléments du sacrifice ; ces grains d'encens qui se consument sur le feu et montent au ciel comme une vapeur embaumée et agréable, semblent exprimer la demande que le pain et le vin ne tardent pas à être consumés par le feu de l'Esprit Saint pour faire place au corps et au sang du Sauveur. C'est une suite de l'invocation à l'Esprit Saint (1). Cette fumée qui entoure les dons offerts et les fidèles, continue la prière faite précédemment, que le sacrifice eucharistique soit agréé pour notre salut et celui de tout le monde, *pro nostra et totius mundi salute*.

II. — Le prêtre ne se borne pas à tracer comme un cercle sacré autour de l'oblation ; il encense encore la croix de l'autel, ou le saint Sacrement, s'il est exposé, les reliques ou les images des saints, l'autel lui-même. Ensuite le célébrant, ses ministres, le clergé et le peuple sont encensés et comme enfermés dans l'atmosphère du sacrifice. Les traits principaux de cet encensement se retrouvent dans celui du commencement de la Messe ; ici cependant il se fait d'une manière plus complète ; il a aussi une signification un peu différente, à raison de sa relation plus intime avec la pensée de l'oblation, dont il est le développement. C'est ce qu'exprime cette prière : « Que cet encens, béni par vous, monte à vous, Seigneur, et que votre miséricorde descende sur nous ».

L'encens, qui se consume et s'élève en nuages légers et parfumés, est l'emblème du sacrifice eucharistique (2) ; il

---

(1) « *Sacrificia*, Domine, tuis oblata conspectibus, *ignis ille divinus absumat*, qui discipulorum Christi Filii tui per Spiritum sanctum corda succendit ». *Secr. fer. VI post Pent.*

(2) « Eucharistia vocatur *incensum* vel *thymiama* Primo, quia continet Christi corpus quasi hostiam Deo in ara crucis igne charitatis incensam, quæ quasi thymiama odorem suavissimum Deo exhalavit, quo ejus iram placavit eumque hominibus reconciliavit. Secundo, quia Eucharistia conficitur et conditur sacris precibus, quæ sunt thymiama Deo... Denique Eucharistia vocatur *incensum*, quia non tantum repræsentat, sed et reipsa continet Christum in ara crucis pro nobis incensum, id est, dolore et amore tostum Deoque sacrificatum ». CORN. A LAP., *in Malach.* I, 11.

rappelle aussi les prières de la Messe, par lesquelles le prêtre et les fidèles expriment les sentiments de piété qui les animent (1) : cela ressort clairement des paroles du Psalmiste qui accompagnent l'encensement.

Le prêtre offre ses adorations, par trois coups d'encensoir, à Dieu en trois personnes, figuré par la croix ou par le saint Sacrement (2).

On encense les images et les reliques des saints (3), pour rendre aux bienheureux le culte qui leur est dû, et aussi pour exprimer le désir que nos prières, soutenues par leur puissante intercession, s'élèvent à Dieu, lui soient plus agréables. et deviennent plus salutaires et plus efficaces pour nous.

Les nuages de fumée qui enveloppent l'autel de tous côtés, signifient qu'au moment de la consécration cet autel est un Calvaire mystique, la montagne de la myrrhe et la colline de l'encens (CANT. IV, 6), d'où s'élèvent vers le ciel la vapeur suave, du sacrifice et le parfum de la prière.

Les prières de l'encensement sont extraites du psaume CXL, 2-4.

Dirigatur, Domine, oratio mea, sicut incensum, in conspectu tuo; elevatio manuum mearum sacrificium vespertinum. Pone, Domine, custodiam ori meo, et ostium circumstantiæ labiis meis, ut non declinet cor meum in verba malitiæ, ad excusandas excusationes in peccatis (4).

Que ma prière s'élève vers vous, Seigneur, comme la fumée de l'encens ; que l'élévation de mes mains soit semblable au sacrifice du soir. Mettez, Seigneur, une garde à ma bouche et une porte solide à mes lèvres, afin que mon cœur ne se laisse pas aller à des paroles de malice, pour chercher des excuses à mes péchés.

(1) « Thymiama sunt ignitæ orationes, suspiria et vota tam sacerdotum quam fidelium, dum Eucharistiam vel consecrant et conficiunt, vel sumunt et manducant ». CORN. A LAP. *l. c.*

(2) Lorsque le très saint Sacrement n'est pas exposé, la croix devient. de tous les objets en vue, le plus respectable, et on l'encense aussitôt après les offrandes. En présence du saint Sacrement on ne l'encense pas, si elle se trouve sur l'autel, selon la coutume du lieu. On n'encense pas le saint Sacrement renfermé dans le tabernacle; mais le célébrant et ses ministres font la génuflexion avant et après l'encensement de la croix.

(3) A la différence de la croix, on ne les encense que de deux coups, en commençant par celles qui sont du côté de l'évangile. L'inclination de tête qui précède, s'adresse, non pas à elles, mais à la croix. Par images des saints, il faut entendre leurs statues, et non les tableaux. S'il y a sur l'autel des reliques et des statues des saints, on n'encense que les reliques. Pendant le temps de Noël, si la statue du divin Enfant, et pendant le temps pascal, si celle de Jésus ressuscité est sur l'autel à une place éminente (*principe loco super altari*), exposée à la vénération publique, on l'encense après la croix également de trois coups. S. R. C., *15 febr. 1873.*

(4) « *Dirigatur, Domine, oratio mea* : ascendat, cœlos penetret, tibi per-

Fugitif dans le désert et éloigné du sanctuaire, David prie le Seigneur de daigner agréer la prière suppliante qu'il lui adresse en élevant ses mains vers lui, avec autant de miséricorde que le sacrifice que l'on offrait chaque soir. Mais il savait que la prière n'est exaucée que lorsqu'elle s'échappe d'un cœur innocent et de lèvres pures. Aussi il ajoute : Surveillez, gardez ma langue, fermez mes lèvres, afin que je ne pèche pas par mes paroles; et si ma faiblesse m'a entraîné au mal, faites, par votre grâce puissante, que du moins mon cœur ne s'écarte pas de la voie droite, et que, dans son orgueil, il ne cherche pas à se justifier par des excuses sans nombre.

Dans la bouche du prêtre, ces paroles du Psalmiste ont un sens incomparablement plus riche et plus profond. Pendant que les nuages embaumés de l'encens enveloppent l'autel et montent au Ciel, il supplie d'abord du fond de son âme, que ses prières et celles du peuple, en union avec l'adorable sacrifice du Christ, s'élèvent en odeur de suavité jusqu'au trône de Dieu, et que les bienfaits du Ciel descendent sur ce peuple en prière et sur ce sacrifice (1).

---

fecte complaceat — *sicut incensum* in Lege dirigebatur ad te et fumando ascendit ac tibi præ ceteris sacrificiis placuit, non propter seipsum, sed ex devotione offerentis : — *In conspectu tuo* referri potest ad utrumque horum, videlicet ut oratio dirigatur in conspectu Dei sicut incensum; dicebatur autem incensum oblatio quæ *tota* incendebatur et comburebatur ad Dei honorem, per quod designatur obsequium perfectorum, qui se *totos* mancipant Deo seque *totaliter* abnegant et relinquunt. — *Elevatio manuum mearum :* exaltatio desideriorum meorum ad superna, directio operum meorum ad divina, erectio manuum mearum corporalium ex cordis elevatione procedens seu ordinata ad illam virtualiter sit coram te, Domine, *sacrificium vespertinum*, quatenus ita placeat tibi, sicut placebat sacrificium vespertinum seu ultimum quolibet die, quoniam videlicet offerebatur agnus ad vesperam, cujus immolatio erat figura immolationis Agni Dei sive Christi in cruce. Unde Christus in cruce pendens dicere poterat : « Elevatio manuum mearum sacrificium vespertinum ». — *Pone, Domine, custodiam ori meo :* da mihi gratiam custodiendi os meum, ne loquar vel taceam inordinate, sed, dum tempus est loquendi, prudenter atque utiliter loquar; dum vero tempus tacendi affuerit, moderate ac laudabiliter taceam. Pone quoque *ostium circumstantiæ*, — clausuram discretam *labiis meis*, — ut tum et taliter labia mea ad loquendum aperiam et ad tacendum recludam, quando quo loco et qualiter oportet aut expedit, ut sim in utroque discretus et fructuosus. — *Non declines* (Missale : *ut non declinet*); non inclinari seu moveri permittas *cor meum in verba malitiæ*, ut verba maligna effundat, videlicet *ad excusandas*, excusatorie proferendas *excusationes in peccatis* mihi objectis et a me perpetratis ». DION. CARTHUS., *Comment. in ps.* CXL.

(1) « Declinante jam die in vesperum Dominus in cruce animam deposuit recepturus, non amisit invitus... Illud ergo est sacrificium vespertinum, passio Domini, crux Domini, oblatio victimæ salutaris, holocaustum acceptum Deo. Illud sacrificium *vespertinum* fecit in resurrectione munus

A cette demande s'en ajoute naturellement une autre : le prêtre prie humblement le Seigneur de lui accorder les dispositions intérieures absolument nécessaires pour que sa prière lui soit agréable. Et c'est à juste titre : car la prière ne s'élève à Dieu que si elle sort d'un cœur et de lèvres sur lesquels s'exerce une vigilance continuelle pour en éloigner les pensées et les discours mondains et coupables, ou du moins qui aient été de nouveau purifiés par un aveu sincère et contrit des fautes commises. Si l'on a péché, il faut se garder d'imaginer toutes sortes de prétextes ou de raisons pour excuser sa mauvaise action. Les fautes de la langue sont nombreuses et variées, soit qu'elle parle quand il faudrait se taire ou qu'elle se taise quand il faudrait parler, qu'elle dise ce qu'elle devrait cacher ou qu'elle le dise mal. Il est très difficile de la dompter pleinement : c'est pourquoi le prêtre implore le secours divin, auquel il doit ajouter sa coopération.

L'encensement de l'autel a pour but de figurer l'accueil favorable fait par Dieu au sacrifice ; l'encensement du célébrant, du clergé et du peuple est l'expression symbolique du désir de voir la miséricorde divine descendre sur tous ceux qui participent à la Messe. La diffusion de ces nuages de fumée autour de l'autel et dans toute l'église est l'image des fruits du sacrifice, c'est-à-dire de la grâce et des bénédictions célestes qui descendent d'abord sur le prêtre, et par lui, sur les fidèles. Comme symbole de cette effusion de la grâce, le prêtre est encensé le premier ; après lui vient le clergé, et en troisième lieu le peuple (1). Cette cérémonie doit aussi rappeler aux assistants leur dignité sacerdotale, leur noblesse comme membres de Jésus Christ et temples du Saint Esprit, et les avertir de répandre partout et toujours, par leur conduite, la bonne odeur de la piété et de la vertu. C'est pourquoi, en rendant l'encensoir au diacre, le prêtre dit : *Accendat in nobis Dominus ignem sui amoris et*

---

matutinum. Oratio ergo pure directa de corde fideli tanquam de ara sancta surgit incensum. Nihil est delectabilius odore Domini : sic oleant omnes qui credunt ». S. AUGUST., *Enarr. in Psalm*. CXL, n. 5.

(1) « Ritus incensandi eos, qui Missæ assistunt in choro et in ecclesia, laudabilis et conveniens est : tum quia laudabile est, moderatum honorem exhibere iis, qui Missæ deserviunt et assistunt, tanquam Christi fidelibus ; tum ob significationem, quia pie exprimitur, virtutum odorem a Christo derivari ad fideles officio ministrorum secundum illud (II COR. II, 14) : « Odorem notitiæ suæ spargit per nos in omni loco ». — Et ideo, ut docet S. Thomas (III, q. LXXXIII, a. 5, ad 2), undique thurificato altari, per quod Christus designatur, thurificantur omnes per ordinem ». QUARTI, *l. c.*, tit. IV, sect. I, dub. III.

flammam æternæ charitatis. Amen. — « Que le Seigneur allume en nous le feu de son amour et la flamme de la charité éternelle. Ainsi soit-il ». Par ces paroles le célébrant exprime encore le vœu que, par la grâce du sacrifice, le Seigneur excite en nous ces feux de la charité qui sont la cause véritable de la pureté d'intention dans la prière, en éloignant les vues humaines, qui la dirigeraient dans une fausse direction, et la source d'une piété constante, qui repousse les distractions coupables. Assurément ce souhait sera exaucé : car Jésus Christ est venu sur la terre pour y apporter ce feu céleste et pur, et il ne désire rien tant que de le voir s'allumer dans tous les cœurs et les consumer à jamais (Luc. xii, 49).

§ 52. — *Le lavement des mains.*

I. — Avant de se revêtir des ornements sacrés, le prêtre se lave les mains ; cette cérémonie est imposée par le profond respect dû aux saints mystères : ils ne peuvent être offerts que par des mains très pures. Dans cette première purification, fondée sur les convenances, le prêtre doit déjà, d'après les prescriptions de l'Église, implorer une pureté plus élevée (1) : la pureté de l'âme et du corps, indispensable au service du Seigneur. Après l'oblation, ou l'encensement, s'il a lieu, un nouveau lavement des mains ou plutôt de l'extrémité des doigts est ordonné. Cette cérémonie date de l'antiquité la plus reculée, et sans aucun doute elle n'est pas demandée par de simples raisons naturelles de propreté ; avant tout elle s'appuie sur des motifs différents et symboliques. Après la réception des offrandes ou l'encensement, il peut être nécessaire au prêtre de se laver de nouveau les mains, et surtout les extrémités des doigts qui touchent le

---

(1) « Da, Domine, virtutem manibus meis ad abstergendam *omnem* maculam: ut *sine pollutione mentis et corporis* valeam tibi servire ». *Missa. Rom.* — Le crieur Gerhoch de Reichersberg († 1169) remarque, dans l'exposition du psaume xxv, qu'au lavement des mains *in præparatione divinæ servitutis* on disait la prière suivante : « Largire sensibus nostris, omnipotens Pater, ut sicut *exterius* abluuntur inquinamenta manuum, sic a te mundentur *interius* pollutiones mentium et crescat in nobis augmentum omnium sanctarum virtutum ».

saint Sacrement (1); mais toujours on a considéré en première ligne le sens mystique de ce rite (2).

Il n'est pas difficile de le découvrir. La main a toujours été l'instrument des instruments, *organum organorum*, un membre privilégié où se concentre toute la force de l'homme, et qui en quelque sorte le représente tout entier (3). Ce lavement des mains est donc la figure de la purification intérieure de tout l'homme, de toutes les souillures de son âme et de son corps. La circonstance que le prêtre lave seulement les extrémités des doigts, est interprétée ordinairement comme le symbole du soin que doit prendre le prêtre de purifier son cœur des fautes les plus légères, de l'ombre même du péché (4). Cette interprétation est très ancienne, déjà les Constitutions apostoliques voient dans cet acte une image de la pureté des âmes consacrées à Dieu (5). Saint Cyrille de Jérusalem nous dit qu'il signifie évidemment l'intégrité et l'innocence de toutes nos actions (6).

Mais qui peut dire : « Mon cœur est pur, je suis exempt de péché » (Prov. xx, 9)? Personne n'est juste devant Dieu (Ps. cxlii, 2). Et cependant le prêtre doit être saint et immaculé dans son âme et dans son corps pour monter à l'autel. Plus l'action sacrée s'avance, plus le moment redoutable s'appro-

---

(1) « Consummata oblatione sacerdos lavat manus, et tergit cum mundissimo linteolo, quod sibi soli est deputatum, cavens postea ne *aliud quid tangat* cum digitis, quibus Domini corpus tangendum est ». *Constit. Hirsaug. S. Gengenbac.* l. I, c. lxxxiv (du XI[e] siècle).

(2) Le respect profond dû aux saints mystères rendait le lavement des mains indispensable en cet endroit, tant que les oblations des fidèles furent en usage. « Lavat sacerdos manus suas more priorum sacerdotum, *ut extersæ sint a tactu communium rerum atque terreno pane.* Quæ lavatio manus munditiam cordis significat per lacrymas et compunctiones ». Amalar., *de Eccles. Off.*, l. III, c. xix.— « Quod ideo ab antiquis Patribus decretum fertur, ut pontifex, qui cœlestem panem accepturus est, *a terreno pane*, quem jam a laicis accepit, *manus lavando expurget* ». *Ordo Rom. VI*, n. 9.

(3) « Ablutio manuum sufficit ad significandam perfectam mundationem : cum enim manus sit organum organorum, omnia opera attribuuntur manibus ». S. Th. III, q. lxxxiii, a. 5, ad 1.

(4) « Cum sacerdos manus suas alias (id est, ante Missam) laverit (ut intelligatur quod sit a gravioribus mundus), nunc solum lavat digitorum extremitates, significans (ut sanctus Dionysius advertit) desiderium se purificandi etiam a culpis levioribus, præcipue si in aliquas esset lapsus post Missam inchoatam, et hoc spiritu lotio hæc adhibetur ». De Ponte, *de Christ. hom. perfect.* tom. IV, tr. II, c. xii, § 1.

(5) Lib. VIII, c. xi.

(6) *Catech. mystag.* V, n. 2.

che, et plus le prêtre sent vivement en lui-même son indignité, plus croît son désir d'une pureté parfaite. Pour manifester ce besoin de son cœur, il lave ses mains, comme au commencement de la Messe il a purifié son âme par l'aveu contrit de ses fautes au pied de l'autel.

II. — Les versets du Psalmiste (Ps. xxv, 6-12) récités par le prêtre pendant qu'il se lave les mains expriment clairement le sens profond de cette cérémonie : ils renferment le vœu de célébrer le sacrifice immaculé de l'Agneau de Dieu avec la plus grande pureté, la plus grande ferveur possible.

Lavabo inter innocentes manus meas : et circumdabo altare tuum, Domine :	Je laverai mes mains avec les justes, et je me tiendrai, Seigneur, autour de votre autel.
Ut audiam vocem laudis, et enarrem universa mirabilia tua.	Afin d'entendre proclamer vos louanges et de raconter toutes vos merveilles.
Domine, dilexi decorem domus tuæ, et locum habitationis gloriæ tuæ (1).	Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison et le lieu où réside votre gloire.
Ne perdas cum impiis, Deus, animam meam, et cum viris sanguinum vitam meam.	O Dieu ! ne perdez pas mon âme avec les impies, et ma vie avec les hommes de sang.
In quorum manibus iniquitates sunt : dextera eorum repleta est muneribus.	Qui ont les mains souillées d'iniquités et dont la droite est pleine de présents.
Ego autem in innocentia mea ingressus sum : redime me, et miserere mei.	Pour moi, j'ai marché dans mon innocence ; rachetez-moi et ayez pitié de moi.
Pes meus stetit in directo : in ecclesiis benedicam te, Domine.	Mon pied est demeuré ferme dans la voie droite ; je vous bénirai, Seigneur, dans les assemblées.
Gloria Patri.	Gloire au Père.

Je laverai mes mains avec les justes : comment le prêtre ose-t-il faire cette prière ? Ne vit-il pas au milieu du monde ? Avec la faiblesse, la négligence, l'attachement aux choses terrestres, n'est-il pas facile que des fautes plus ou moins graves ternissent l'éclat et la pureté de son âme ? Il est vrai, et le prêtre le sent plus que personne ; mais chaque jour il s'efforce d'éteindre en lui l'amour du monde et de lui-même, il

(1) « Non dico simpliciter me dilexisse domum tuam, sed *decorem domus tuæ;* nec dico me dilexisse locum habitationis tuæ, sed *habitationis gloriæ tuæ.* Licet enim sit multum laudabile pectoris mundi vel etiam ecclesiæ habitaculum sanctum, in quo tanquam in domo tua tu Deus habitas, tamen amanti non sufficit, o Domine, ut *domus tua* sit firmiter ædificata, nisi etiam sit *glorioso decore* perornata ». GERHOHI REICHERSP. *Comment in ps.* XXV.

lave de plus en plus son âme dans le sang de Jésus Christ et dans les larmes de la pénitence : il a donc raison d'affirmer qu'il lave ses mains avec les justes et dans l'innocence, afin de monter à l'autel. Oui, ses mains doivent être pures, parce qu'elles s'élèvent vers Dieu dans la prière et l'adoration ; parce qu'elles doivent toucher, offrir et distribuer l'Agneau de Dieu (1).

Le prêtre est à l'autel pour écouter avec bonheur les chants de louange et d'action de grâces des fidèles ; il prend part lui-même à ce cantique, et proclame les merveilles de la puissance et de la charité de Dieu. Avant tout, il se réjouit de la splendeur du temple du Seigneur ; son cœur s'attache au lieu où Jésus Christ demeure dans sa gloire eucharistique. Le zèle de la maison de Dieu le dévore ; il se plaît à l'orner avec le plus de magnificence possible, puisque la divine majesté ne dédaigne pas de séjourner solitaire et cachée au milieu de nous. De l'univers entier, cet endroit où le Seigneur a établi le trône de sa grâce, est celui que le prêtre préfère ; c'est là qu'il se réfugie quand il veut se soustraire aux peines et au tumulte du monde, et trouver la paix et la consolation. Au pied de l'autel jaillit la source de ses joies les plus pures, là se consument ses heures les plus douces, il y reçoit les bienfaits les plus signalés.

Sa sollicitude la plus continuelle est de mener une vie fervente et toute divine ; il recherche un commerce intime avec Dieu dans le secret de ses tabernacles ; il n'a rien de commun avec un monde impie, il évite de marcher dans les voies qui éloignent de Dieu. Aussi il peut avec assurance prier pour que son âme et sa vie soient préservées de la ruine qui menace les méchants, de ceux qui se servent de la ruse et de la violence pour faire toute sorte de mal et foulent aux pieds le droit et la liberté.

Il s'efforce de se conserver irréprochable et immaculé : c'est pourquoi il espère miséricorde et pardon.

La confiance en Dieu se sent assurée de la victoire, et dans sa reconnaissance le prêtre s'écrie : « J'ai marché dans les voies droites », c'est-à-dire, j'ai échappé aux abîmes, je suis

---

(1) « Quod si patena et calix non solum debent esse pretiosa, ex auro scilicet vel argento, sed etiam mundissima a quocumque pulvere et macula, eo quod sanctissimum corpus et sanguinem Salvatoris contingant, quanto erit magis rationi consentaneum, sacerdotes habere manus mundas a pravis operibus, linguam a verbis ineptis, et pectus suum a malis desideriis et cogitationibus, et sese purificare ab omni immunditia, etiam valde parva ». DE PONTE, *l. c.* tr. II, c. VI, § 1.

sur un terrain solide, je vais directement à Dieu par ce chemin de la vertu et de la grâce. C'est là une grande faveur du ciel : aussi il lui promet de bénir tous les jours sa miséricorde dans l'assemblée des Saints et en union avec eux (1).

§ 53. — *La prière* Suscipe, sancta Trinitas.

Après le lavement des mains, qui a lieu au côté de l'épître (2), le prêtre revient au milieu de l'autel ; il élève, plein de confiance, les yeux vers le crucifix, et les abaisse aussitôt. Puis il s'incline avec respect et humilité, pose sur l'autel ses mains jointes, et dans cette position suppliante (3) il fait la prière suivante, si pleine de pensées dans sa concision (4) :

Suscipe, sancta Trinitas, hanc oblationem, quam tibi offerimus ob memoriam passionis, resurrectionis et ascensionis Jesu Christi Domini nostri : et in honorem beatæ Mariæ semper virginis, et beati Joannis Baptistæ, et sanctorum apostolorum Petri et Pauli, et istorum, et omnium sanctorum : ut illis proficiat ad honorem, nobis autem ad salutem : et illi pro nobis intercedere dignentur in cœlis, quorum memoriam agimus in terris. Per eumdem Christum Dominum nostrum Amen.

Recevez, ô Trinité sainte, cette oblation que nous vous offrons en mémoire de la passion, de la résurrection et de l'ascension de Jésus Christ Notre Seigneur, et en l'honneur de la bienheureuse Marie toujours vierge, de saint Jean-Baptiste, des apôtres saint Pierre et saint Paul, de ceux-ci et de tous les autres saints, afin qu'elle soit à leur honneur et à notre salut, et que ceux-là daignent intercéder pour nous dans les cieux, dont nous faisons mémoire sur la terre. Par le même Jésus Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il.

---

(1) « Ecce ex psalmo isto sententioso et splendido audivimus, quid ad christianum perfectum pertineat. Si igitur aliquid horum in nobis invenimus, Deo gratias referamus et ad perfectionem feramur Si autem prædictæ perfectiones viri perfecti longe à nobis sunt, ingemiscamus, emendemus atque juxta verbum gloriosi Apostoli cum timore et tremore nostram operemur salutem ». DION. CARTH. († 1471), *Comment. in ps.* XXV.

(2) Au moyen âge, on disposait souvent de ce côté et près de l'autel le *sacraire* (*sacrarium*, *piscina*, *lavacrum*, *lavatorium*, *perfusorium*, θάλασσα), qui alors n'était pas seulement destiné à recevoir les restes ou les cendres des objets sacrés devenus hors de service et à les préserver ainsi de toute profanation, mais encore au lavement des mains du prêtre après l'offertoire et la communion.

(3) « Quod sacerdos manus interdum jungit et se inclinat, est suppliciter et humiliter orantis, et designat humilitatem et obedientiam Christi, ex qua passus est ». S. TH , III, q. LXXXIII, a. 5, ad 5.

(4) Cette prière, au moyen âge, avait souvent une forme un peu différente, et ne fut récitée ni dans toutes les églises ni à toutes les messes. Au XI[e] siècle, d'après le Microloge, on la récitait « non ex aliquo ordine, sed ex ecclesiastica consuetudine ». *De Eccles. Observ.*, c. XI.

Cette prière et les suivantes ne sont pas une simple continuation de l'offrande de l'hostie et du calice ; elles en sont le complément et un développement par des motifs nouveaux. Les oraisons précédentes sont adressées au Père et au Saint Esprit ; ici l'Église s'adresse à la sainte Trinité et lui offre le sacrifice préparé sur l'autel. Les dons lui sont présentés conjointement, et il est fait mention de la relation qui existe entre le sacrifice eucharistique et les mystères de la vie de Jésus Christ et les saints dans le ciel.

La Messe se célèbre en mémoire, *ob memoriam*, de la Rédemption, dont les parties principales sont énumérées ici, comme dans la prière qui suit la consécration (*Unde et memores*). Dans la passion (1) l'Agneau immaculé a été immolé, dans la résurrection il est glorifié, et dans l'ascension il vient s'asseoir à la droite de son Père, pour y compléter notre rachat et notre salut. Sur l'autel les mystères glorieux sont aussi bien renouvelés que les mystères douloureux : la victime est Jésus Christ, qui fut mort et vit éternellement dans le ciel (APOC. I, 18).

Assurément le saint sacrifice ne peut être offert qu'à l'auguste Trinité (2), et non aux Saints ; cependant il ne procure pas seulement la gloire et l'adoration de Dieu, mais encore l'honneur (3) des saints (*in honorem*) dont nous faisons

(1) « Quoties celebratio corporis et sanguinis Domini agitur, non equidem Christum iterum occidimus, sed mortem ejus in ipsa et per ipsam celebrationem memoramus, estque *ipsa celebratio passionis Christi quædam commemoratio*. Commemoratio autem passionis Christi ipsam passionem significat. Celebratio igitur corporis et sanguinis Domini passionis Christi est signum ». GUITMUND., *de Corp. et Sang. Dom. verit.*, l. II.

(2) « Omne cujuslibet honorificentiæ et *sacrificii* salutaris obsequium et Patri et Filio et Spiritui sancto, hoc est, *sanctæ Trinitati* ab Ecclesia. catholica pariter exhibetur ». S. FULGENT., *ad Monim.*, l. II, c. V.

(3) L'édition la plus récente du Missel approuvée par la S. C. des Rites présente la version *in honorem*, et à juste titre. D'après leur sens et leur forme, ces mots sont un membre parallèle à celui qui précède, *ob memoriam*, et sont circonscrits par ceux qui suivent : *quorum memoriam agimus. In honorem* a donc le même sens que *memoriam venerantes*, que l'on trouve dans le canon, et ne forme pas une tautologie avec les mots *ut illis proficiat ad honorem*, comme plusieurs l'affirment avec Lebrun, en donnant la préférence à *in honore*, qu'ils voudraient voir rétablir. Nous remarquerons, au contraire, que, dans le latin vulgaire, les deux formules *in honorem* et *in honore* peuvent avoir et ont souvent le même sens. Dans le *Missel*, la bénédiction de l'encens a *in honore*, tandis que dans le *Cérémonial des évêques*, l. I, c. XXIII, n. 1, on lit *in honorem*, et avec la même signification. Dans notre prière, *in honorem* est préférable, parce qu'il s'accorde mieux avec le passage

mémoire à l'autel. Quels sont les effets du sacrifice eucharistique relativement aux saints qui sont dans le ciel? Selon les prescriptions de l'Église, remontant jusqu'au temps des apôtres, il est souvent fait mention des saints dans la Messe. C'est un très grand honneur qui leur est fait, et c'est ce que l'on exprime par ces paroles : « Nous vous offrons ce sacrifice en l'honneur de la bienheureuse Vierge... et de tous les autres saints ». Mais ce n'est pas tout. Il est dit encore dans cette prière : « afin qu'il soit à leur honneur » ; *ut illis proficiat ad honorem.* Évidemment ces mots signifient autre chose et plus que ceux qui les précèdent ; et, en effet, ils désignent le fruit que le saint sacrifice, comme tel, procure aux saints. La Messe est un sacrifice impétratoire, et en cette qualité il obtient de Dieu un accroissement de la gloire accidentelle des saints, c'est-à-dire une augmentation de leur culte sur la terre (1). Ce résultat est bien moins avantageux pour les élus que pour nous-mêmes : car nous retirons une très grande utilité de l'honneur plus considérable qui leur est rendu. En favorisant donc leur culte par nos prières à la Messe, nous travaillons pour notre salut, *nobis autem ad salutem*, et dans une mesure d'autant plus abondante, que nous obtenons ainsi leur puissante intercession. Les hommages que nous leur adressons, les portent à s'intéresser et à s'employer pour nous auprès de Dieu. En outre, les saints se réjouissent lorsque nous célébrons la Messe pour eux comme sacrifice de louange et d'action de grâces :

---

parallèle *ob memoriam.*— Le sens de l'expression *in honorem* est clairement paraphrasé dans la postcommunion de la vigile de la Toussaint : « Sacramentis, Domine, et gaudiis optatæ celebritatis expletis : quæsumus. ut eorum precibus adjuvemur, *quorum recordationibus exhibentur* ». — Un décret récent a mis fin à cette controverse. « Dub. III In Ordine Missæ post Lavabo in oratione « Suscipe Sancta Trinitas » plures recentiores Rubricistæ graves dicunt loco *in honorem B. M. semper V.* esse legendum *in honore B. M.*, etc Estne horum sententia sequenda et correctio hoc in loco Missalis facienda » ? — Ad III. « Legendum, *in honorem* ». S. R. C., *25 mai 1877, in Ratisbonen* ».

(1) « Sancti orationibus nostris non indigent, pro eo quod cum sint perfecte beati, omnia eis ad vota succedunt ; sed nos potius eorum orationibus indigemus, quos, cum miseri simus. undique mala multa perturbant. Unde quod in plerisque orationibus continetur, *prosit* videlicet vel *proficiat huic sancto* vel *tali* talis *oblatio ad gloriam* vel *honorem*, ita sane debet intelligi, ut ad hoc prosit. quod magis ac magis a fidelibus *glorificetur in terris* aut etiam *honoretur*, licet plerique reputent non indignum, sanctorum gloriam (scilicet accidentalem) usque ad judicium augmentari ac Ecclesiam interim sane posse augmentum glorificationis eorum optare ». INNOCENT. III, *Regest.*, l. V, ep. CXXI.

ainsi nous louons Dieu et nous le remercions de tous les dons et de toute la gloire dont il les a comblés.

Les saints invoqués ici nommément sont les mêmes que l'on prie au *Confiteor ;* seul l'archange saint Michel, dont le nom se trouve dans la bénédiction de l'encens, à la Messe solennelle, est omis. On y lit en outre : *et istorum et omnium sanctorum* — « de ces saints et de tous les autres ». Que faut-il entendre par *ces saints ?* D'après le contexte actuel, le sens le plus simple et le plus naturel est de rapporter ce pronom démonstratif aux saints nommés précédemment : ce mot est ainsi comme un résumé des invocations précédentes et signifie : « des saints que nous venons de nommer et de tous les autres ». Autrefois c'était probablement une rubrique, et cette expression se serait rapportée alors à d'autres Saints, à ceux dont les reliques étaient dans l'autel ou sur l'autel, à ceux dont on célébrait la fête, aux patrons.

Mais tout ce que nous demandons ici, la glorification des Saints par le sacrifice et par la mémoire que nous en faisons, comme notre salut, ne peut être obtenu que par Jésus Christ, notre Seigneur, le médiateur unique qui couronne les saints et nous conduit à la félicité éternelle (1).

§ 54. — *La prière* Orate fratres *et la secrète.*

I. — Plus les dispositions du prêtre seront pures, plus sa ferveur, son recueillement et celui des assistants seront parfaits, et plus le sacrifice qu'il offre sera agréable à Dieu. Pour s'exciter et s'enflammer mutuellement, le prêtre et les fidèles entretiennent un commerce actif : de là proviennent les salutations multipliées, l'invitation du peuple à la prière par le prêtre, et l'obéissance des chrétiens qui répondent par la bouche du ministre à sa demande.

Après la prière *Suscipe sancta Trinitas,* le prêtre sollicite de nouveau les assistants d'implorer de Dieu que leur sacrifice commun soit agréé de lui. Pour cela, le prêtre baise l'autel, se relève, se tourne, les yeux baissés, vers le peuple ; il étend les mains et les joint aussitôt, en disant à demi-voix, de

(1) « Quidquid Sanctorum tuorum meritis adhibemus, ad *tuam* laudem recurrit et gloriam, qui in eorum semper es virtute mirabilis ». *Sacram. Leon.*

manière à être entendu du ministre et des personnes les plus rapprochées : *Orate, fratres* — « Priez, mes frères » ; et, se retournant du côté de l'autel, il continue à voix basse : *ut meum ac vestrum sacrificium acceptabile* (1) *fiat apud Deum Patrem omnipotentem* — « afin que mon sacrifice, qui est aussi le vôtre, soit agréable à Dieu le Père tout puissant » (2).

Ce mot de *frères* (3) s'adresse à tous les fidèles, sans distinction de condition ni de sexe. Par le Baptême tous les chrétiens sont devenus enfants de Dieu et de l'Église, ils forment une grande et sainte famille, ils sont frères et ont droit de dire : « Notre Père, qui êtes aux cieux ! » Ils n'ont qu'un père, qui est dans le ciel, selon la parole du Sauveur (MATTH. XXIII, 8, 9). Pendant le sacrifice et à la communion surtout, tous les chrétiens doivent n'avoir qu'un cœur et qu'une âme et prier les uns pour les autres.

En s'adressant aux fidèles, le prêtre dit : « mon sacrifice et le vôtre ». L'Eucharistie est le sacrifice de toute l'Église, et n'ap-

---

(1) *Acceptabilis* (εὐπρόσδεκτος, εὐάρεστος), acceptable, agréable, digne d'être agréé.

(2) « Sacerdos versus ad populum *orare moneat*, conversusque ad altare secretam orationem dicat ». JOAN. ABRINCENS., *Lib. de offic. eccles.* — « Erectus presbyter populum *hortatur ad orandum* et ipse post finitam Secretam, Præfationem orditur in canonem » Microl., *de Eccles observat.*, c. XI. — Cet appel à la prière était généralement en usage déjà au XIe siècle; les *Ordines Romani* les plus anciens ne contiennent pour cela que la courte formule : *Orate* (*Ordo II*, n. 9) ou *Orate pro me* (*Ordo VI*, n. 10), tandis que l'*Ordo XIV* a les mots : *Orate fratres*, etc. Les mots : *ut meum ac vestrum*, etc., ne font qu'expliquer plus en détail le but et l'objet de la prière : aussi d'abord étaient-ils omis, comme aujourd'hui encore chez les Dominicains et les Chartreux ; et plus tard on les prononça à voix basse.

(3) Cette expression est purement chrétienne. Les mots ἀδελφοί, ἀδελφότης, *fratres. viri fratres. fraternitas*, sont dans la bouche des apôtres et des Pères, des termes qui désignent les membres de l'Église régénérés par le même sacrement (le Baptême), nourris pour la vie éternelle à la même table (l'Eucharistie), et unis les uns aux autres par les liens communs d'une même foi, d'une même espérance et d'une même charité. Cfr JUSTIN. MART. *Apolog.*, *I*, c. LXV — « Omnes qui jam de hoc mundo recesserunt sive qui adhuc versantur in mundo sive qui futuri sunt usque ad finem sæculi credentes in Christo *fratres esse veraciter* constat, utpote una baptismatis regeneratione in Christo renatos, unius matris Ecclesiæ uberibus educatos, unius fidei vinculo tanquam dulcissimæ fraternitatis affinitate connexos, ad unam eamdemque cœlestis regni hæreditatem ab eodem piissimo Patre Deo pia adoptione vocatos. Debemus itaque omnia quæ nobis accidunt *fraterno affectu* invicem communicare, id est, et in adversis pariter contristari et in prosperis communiter congratulari ». PSEUDO-ALCUIN., cap. XVIII.

partient pas seulement au prêtre, mais à tous les fidèles (1). Ceux-ci y prennent part de diverses manières et à des degrés différents ; le prêtre seul l'accomplit en leur nom et pour leur avantage (2). Une sainte communauté dans le sacrifice unit donc le prêtre et les fidèles : avec le pain et le vin ils s'offrent eux-mêmes.

Le peuple répond aussitôt à l'appel du prêtre, et le ministre dit au nom de tous (3) :

Suscipiat Dominus sacrificium de manibus tuis ad laudem et gloriam nominis sui, ad utilitatem quoque nostram, totiusque Ecclesiæ suæ sanctæ.	Puisse le Seigneur recevoir de vos mains le sacrifice pour la louange et à la gloire de son nom, et aussi pour notre profit et celui de toute son Église sainte.

Le prètre ajoute à voix basse : *Amen*, exprimant ainsi son adhésion au pieux souhait des assistants.

Les fidèles coopèrent à l'oblation du sacrifice ; toutefois, ici ils font mention seulement de l'acte du prêtre et manifestent le désir que le Seigneur accueille cette offrande de ses mains. Cela est très juste et signifie que le prêtre, ministre et organe de Jésus Christ, accomplit seul le sacrifice ; ses mains à lui seul sont consacrées par l'onction sainte pour cette fonction. Ce n'est que des mains sacerdotales, embaumées du parfum mystique de l'hostie et du calice, que le sacrifice monte à Dieu avec une odeur de suavité (4).

---

(1) Cette pensée est souvent exprimée dans les secrètes, par exemple ; « Suscipe munera populorum tuorum. munera exsultantis Ecclesiæ; accepta tibi sit sacratæ plebis oblatio ; plebis tuæ dona sanctifica ». Les expressions « munera, dona, oblationes, fidelium preces cum oblationibus hostiarum », se rapportaient primitivement et au sens propre aux oblations matérielles du peuple; toutefois, bien que leur signification soit un peu différente aujourd'hui, elles conservent encore leur vérité pleine et entière.

(2) « Merito sacerdos ad populum dicit : *meum ac vestrum* sacrificium. Et laudandus esses, mi sacerdos, qui facta reflexione super ejusmodi verba, ex vera humilitate cogitares, esse complures e laicis præsentes, qui majori pietate ac puritate animi Deo offerunt hoc SS. sacrificium, quam tu, minister ordinarius et insignitus charactere sacerdotali. Sed hoc in aurem ». SPORER, *Theol. sacram.*, P. II, c. v, sect. II, § 4, n. 3.

(3) Comme les rubriques ne donnent aucune détermination précise, plusieurs rubricistes, tels que de Herdt, veulent que le ministre réponde aussitôt ; d'autres, tels que Merati, pensent qu'il ne doit le faire que lorsque le prêtre s'est tourné contre l'autel et a achevé sa prière. Le *Suscipiat* est d'une date plus récente ; on ne le récite pas le vendredi saint. Avant la révision du Missel au XVI[e] siècle, il y avait plusieurs formules différentes. Cfr. MARTENE, *De antiq. Eccl. rit.*, l. I, c. IV, a. 7.

(4) « Ut sacerdos pro causa, pro qua celebrat, exaudiri mereatur, tali-

Cette prière exprime aussi les fins du sacrifice : c'est, d'un côté, la gloire et l'adoration de Dieu ; de l'autre, l'utilité de toute l'Église, pour laquelle il est une source inépuisade bienfaits (1).

II. — Les mots *Orate fratres* tiennent ici la place de la formule ordinaire *Oremus*, et servent d'introduction à l'oraison nommée *secrète*. Elle était autrefois dans le rite romain, la seule prière de l'oblation, et l'*Oremus* placé avant l'offertoire s'appliquait à elle (2). Pourquoi cette oraison est-elle appelée *Secrète?* Ce nom lui vient de la manière dont on l'a récitée de tout temps (3), c'est-à-dire à voix basse et de façon à n'être pas entendu des assistants (*submissa voce vel secrete*) (4).

---

ter vivere sicque Deo dignissimo familiaris et carus esse conetur, ut mediator idoneus inter Deum et populum esse possit. Est nempe sacerdos inter Deum et populum medius, quoniam ea quæ populi sunt, scilicet preces, vota et dona, repræsentat et immolat Deo. Ea quoque, quæ Dei sunt, ut puta gratiam et sacramenta, impetrat, dispensat seu tribuit populo. Debet ergo *sacerdos populo in omnibus esse exemplaris* et *Deo dilectus ac familiaris* ». DION. CARTHUS., *Exposit. Miss.*, art. 4.

(1) « Sicut *gloriam divinæ potentiæ* munera pro sanctis oblata testantur : sic *nobis effectum*, Domine, *tuæ salvationis* impendant ». Secret. in fest. SS. martyr. Viti, Modest atque Cresc., 15 juin. — « Sicut Christus semel se in cruce visibiliter obtulit Deo Patri pro nostra reconciliatione, gratia et salute, ita instituit se quotidie in hoc sacramento invisibiliter pro eisdem causis usque in finem sæculi immolandum, consecrandum, tractandum, sumendum, edendum ad maximum et excellentissimum Dei honorem, laudem et gloriam, totiusque ad nos dilectionis, pietatis, munificentiæ commemorationem et regratiationem, ob multiplices quoque animarum nostrarum profectus. opes et gratias, ineffabiliter grandes et copiosas ». DION. CARTHUS., *Elementat. theol.*, prop. 135.

(2) « Avant les secrètes. quelques prêtres disent : *Dominus vobiscum*. — *Oremus;* d'autres ne le disent pas, parce qu ils l'ont fait déjà avant l'offertoire et que ce salut se prolonge et s'étend à la secrète ». *Rational allemand*, cap. VIII, § 6.

(3) La désignation primitive *Oratio super oblata*, employée, par exemple, dans le Sacramentaire de S. Grégoire. fait ressortir seulement le caractère d'oblation inhérent à cette prière, et ne permet pas de constater si autrefois (jusque vers le IXe siècle) elle était récitée à voix haute ou basse. Dans le rite ambrosien, elle est toujours récitée à haute voix. Beleth dit : « Secreta dicitur. quia *secrete* pronuntiatur, cum tamen olim *alta* voce diceretur ». *Ration.* c. XLIV. Puis il fait remarquer qu'elle est prononcée de son temps « tacite ac submisse, occulte et quasi sub silentio, quoniam Deus non oris, sed cordis clamorem intendit ». — « Composito sacrificio sacerdos orationem sub silentio recitat ». HONOR. AUGUST., *l. c.*, c. XL.

(4) « *Secreta* ideo nominatur. quia *secreto* dicitur... Quod omnibus licet simul agere, id est, gratias referre Deo, hoc acclamatur; quod ad solum sacerdotem pertinet, id est immolatio panis et vini, secreto agitur ». AMALAR., *de Eccles. Off.* l. III, c. XX. Cette interprétation de ce mot se trouve communément dans les liturgistes du moyen âge. On ne peut

Quant à la forme, au nombre, à l'ordre et à la conclusion des secrètes, on observe les mêmes règles que pour les collectes. Mais le sujet des unes et des autres est différent.

En quoi consiste leur différence caractéristique? Dans les collectes, en général, il n'est pas fait mention du sacrifice; on y adresse à Dieu une demande particulière ou relative au mystère du jour. Au contraire, les secrètes ont pour but l'oblation, *orationes super oblata*, et contiennent à peu près les mêmes pensées que l'offertoire entier. Le rite de l'oblation, et les secrètes aussi par conséquent, renferment généralement deux prières étroitement unies : l'une, par laquelle on supplie Dieu d'agréer, de bénir, de sanctifier, de consacrer les dons offerts (1) ; l'autre, par laquelle on implore des grâces abondantes (2). Ces deux demandes se présentent tantôt seules, tantôt ensemble; surtout on sollicite très fréquemment de Dieu le pardon des péchés, de sorte que le côté expiatoire de la Messe est mis en avant. Cela ne suffit pas cependant à préciser le caractère des secrètes. Elles appartiennent à la partie variable de la Messe; elles ont une relation très intime avec l'objet de la fête, qui influe sur leur composition et non seulement inspire les demandes qu'elles contiennent, mais les modifie, les motive et les soutient. Les mystères de l'année ecclésiastique et les prières de l'oblation s'y pénètrent et s'y mêlent dans une variété admirable et une harmonie parfaite. Malgré leur caractère généralement semblable, elles n'offrent aucune monotonie et témoignent une fois de plus de la fécondité inépuisable et de la sagesse céleste de l'Église.

La Secrète du jour de Pentecôte est ainsi conçue :

Munera, quæsumus, Domine, oblata sanctifica ; et corda nostra sancti Spiritus illustratione emunda.	Sanctifiez, nous vous en supplions, Seigneur, les présents que nous vous offrons, et purifiez nos cœurs par la lumière du Saint Esprit.

admettre que ces oraisons se nomment *Secretæ* — « eo quod super materiam ex fidelium orationibus *separatam* et *secretam* recitantur ». Le nom de *Arcana*, qu'on lui donnait, fait également allusion à sa récitation a voix basse.

(1) Secreta dicitur, eo quod secretam orationem dat episcopus super oblationem, ut velit respicere Deus super oblationem propositam, et deputare eam futuræ consecrationi. Notum est enim, ideo secretam orationem facere super oblatam, ut ex ea possit fieri corpus Domini ». AMALARII *Ecloga in Ord. Rom.*, n. 24.

(2) « Sacerdos orat voce submissa, petens à Deo effectum et fructum

Voici celle de la fête du saint Sacrement :

Ecclesiæ tuæ, quæsumus, Domine, unitatis et pacis propitius dona concede : quæ sub oblatis muneribus mystice designantur.

Accordez à votre Église, nous vous en prions, Seigneur, avec miséricorde les dons de la paix et de l'unité, représentés d'une manière mystique par les dons que nous offrons.

Celle de la fête de l'archange saint Michel est la suivante :

Hostias tibi, Domine, laudis offerimus, suppliciter deprecantes : ut easdem angelico pro nobis interveniente suffragio, et placatus accipias, et ad salutem nobis provenire concedas.

Nous vous offrons, Seigneur, le sacrifice de louange, et nous vous supplions humblement, par l'intercession des anges, de l'accueillir avec bienveillance et de nous permettre qu'elle serve à notre salut.

Pour la fête de Saint Philippe de Néri, on dit :

Sacrificiis præsentibus, quæsumus, Domine, intende placatus : et præsta, ut illo nos igne Spiritus sanctus inflammet, quo beati Philippi cor mirabiliter penetravit.

Daignez jeter les yeux, nous vous en prions, Seigneur, sur le sacrifice présent, et faites que le Saint Esprit nous enflamme de ce feu dont il a merveilleusement embrasé le cœur du bienheureux Philippe.

Après avoir récité les secrètes dans un silence religieux, il conclut la dernière en élevant la voix, et lit ou chante les paroles : *per omnia sæcula sæculorum* — « dans tous les siècles des siècles ». A ces mots pleins de majesté le chœur ou le ministre répond au nom du peuple : *Amen*, c'est-à-dire : Que Dieu daigne exaucer la prière que le prêtre vient de lui adresser pour lui et pour tous les fidèles (1).

Quand le prêtre chante, les fidèles ne sauraient mieux faire que de s'unir intérieurement à lui, même s'ils ne comprennent pas ses paroles ; et de demander ce que demande le prêtre, même s'ils ne le savent pas en détail. C'est ce que faisaient les premiers chrétiens, à l'époque où la liturgie se perpétuait par la tradition orale, et longtemps après encore. Ils se bornaient à répondre *Amen !* aux prières faites à voix

---

acceptationemque oblationis exhibitæ, benedictionem quoque oblatæ materiæ, sicut patere potest consideranti diversas Secretas ». DION. CARTHUS., *Exposit. Miss.*, art. 14.

(1) « Officium, quod nos dicimus *Offerenda*, ab illo loco inchoatur, ubi sacerdos dicit *Dominus vobiscum*, et finitur, ubi excelsa voce dicit *Per omnia sæcula sæculorum*. Ideo excelse novissimum profertur, ut audiatur a populo et populi responsione (scil. *Amen*) confirmetur oratio ». AMALAR., *de Eccles. Off.*, l. III, c. XIX.

basse par le prêtre. « Qu'il en soit ainsi ! » Acte de foi, sublime dans sa simplicité ; c'est comme s'ils disaient : Nous ne savons pas ce qui nous est le plus utile, mais Dieu le sait ; nous ne savons pas ce qui honore le plus Dieu, mais l'Eglise le sait ; or l'Église a prié, c'est en son nom et par son ordre que le prêtre a prié, l'Église a placé sur ses lèvres les oraisons qu'il a dites ; nous nous y unissons, quelles qu'elles soient ; nous ne pouvons rien désirer de mieux que ce que l'Église désire, rien dire de mieux que ce que dit l'Église. Qu'il en soit donc ainsi. Amen !

Les secrètes se terminent dans la préface, prononcée à haute voix ou chantée. Ce qui suit l'oblation ne peut être qu'une introduction aux saints mystères. N'est-ce pas nous dire : « Souffrez à voix basse, et remerciez à haute voix » ?

ARTICLE DEUXIÈME

LA CONSÉCRATION

Le sacrifice eucharistique s'avance ; nous touchons à la partie la plus importante : l'immolation de la victime. Les rites que nous avons parcourus jusqu'à présent, sont aussi mystérieux que saints et sublimes ; toutefois, les prières et les actes qui accompagnent la consécration sont incomparablement plus magnifiques et plus vénérables. Mais, comme les portes d'un temple ne s'ouvrent pas sur le sanctuaire, et donnent sur un vestibule dont la hauteur et la largeur correspondent à l'édifice tout entier : ainsi la préface, par son élévation et son élan poétique, forme une digne entrée à l'action du sacrifice.

§ 55. — *La préface* (1).

D'après le récit de la sainte Écriture, Notre Seigneur, avant de consacrer le pain et le vin, rendit grâces à son Père céleste. L'Église, nul ne peut le méconnaître, suit fidèlement les traces de son divin Fondateur, en faisant précéder la consécration du cantique admirable de louange et de reconnais-

(1) *Præfatio est id quod ante aliquam rem præloquimur.* Dans le langage liturgique, ce sont les paroles qui servent d'introduction à un acte religieux.

sance qui se nomme la préface. La préface est en relation intime avec la consécration et forme un tout avec elle (1). Comme l'indiquent son nom et sa place (2), elle est comme le prologue du canon, une introduction et une préparation à l'acte du sacrifice.

Il faut remonter aux âges apostoliques pour en découvrir l'origine (3) : cela ressort du témoignage des SS. Pères, et surtout des liturgies les plus antiques. Il n'en existe pas une seule sans préface (4). Les liturgies orientales n'ont

---

(1) Le Sacramentaire de Gélase met devant la préface le titre suivant : « Incipit *Canon* actionis ». Les paroles de la consécration, le εὐχαριστεῖν par excellence, forment le couronnement, le point culminant et la conclusion de l'*Eucharistie*, c'est-à-dire de l'action de grâces liturgique contenue dans la préface.

(2) « Hæc pars Missæ vulgato nomine *Præfatio* dicitur, id est, prælocutio ante præcipuam orationem, sacrorum mysteriorum consummativam et in Canone contentam. Ut enim in principio operis ipsorum auctorum præfationes ponuntur, introductoriæ ad totam operis materiam intelligendam, et in orationibus oratorum procemia et exordia ante causæ narrationem, quibus captetur auditorum benevolentia reddanturque attenti ad ea que dicturus est orator : ita, si magna licet componere parvis, in hoc divinissimo celebrando sacrificio hæc oratio quasi prologus quidam est et prælocutio sequentis Canonis, captans Dei in nos benevolentiam. In ea enim præloquitur sacerdos gratias et laudes Deo, ut præparatus hujusmodi laudatione aptius possit ac melius ad consecrandum Christi corpus pervenire ». Clichtov., *Elucidator. ecclesiast.*, l. III.

(3) Dans le Missel mozarabe, on l'appelle *Inlatio* ou *Illatio*, soit « ob donorum illationem seu hostiæ oblationem » (Du Cange),— soit « quia ex verbis fidelium *infert* sacerdos vere dignum et justum esse Deo omnipotenti gratias agere, ipsumque laudare et prædicare » (Bona). Dans l'ancien rite gallican elle porte le titre de *Contestatio* ou d'*Immolatio*, « quia in ea sacerdos audita voce populi vel cleri sive ministri asserentis dignum et justum esse Deo gratias agere, *contestatur* veram esse hanc populi assertionem ; tum solemni gratiarum actione se et fideles disponit ad tremenda mysteria, quibus Christi corpus *immolatur* (Bona, *Rer. lit.* l. II, c. x, § 1) ». L'*Inlatio* ou l'*Immolatio* étaient sans doute autrefois le titre de la partie principale de la Messe, qui commence par la préface et renferme la consécration.

(4) « Præfationes ubique receptas atque usitatas fuisse, ex Liturgiis omnium Ecclesiarum et nationum palam fit. Diversæ quidem in diversis Ecclesiis illorum formulæ fuerunt, omnes tamen idem argumentum prosequuntur. Nam primum sacerdos corda sursum attolli jubet... Ait populus se cor habere ad Dominum, et sacerdos iterum hortatur ad gratias agendas, quod populus dignum et justum esse profitetur. Mox ille assumens fidelium vocem vertit se ad Deum Patrem omnipotentem, ipsique laudem concinit et gratias agit magnificis verbis. Demum angelicis immixtus choris tam ipse quam omnis populus unanimi concentu et quasi uno ore sacrum Trisagion modulantur... Græci et aliæ in Oriente nationes unicam habent Præfationem, quæ in singulis Missis repetitur ; Latinis variæ sunt ; Ambrosiani unam communem Romanæ similem habent,

jamais eu et n'ont aujourd'hui encore qu'une préface. Au contraire, en Occident, leur nombre se multiplia tellement, qu'au temps de saint Grégoire le Grand presque chaque messe en avait une différente (1). Ce pape, selon toute vraisemblance, en réduisit le nombre à dix. Sous Urbain II (1088-1099), on y ajouta celle des messes de la sainte Vierge (2). Les onze préfaces actuelles se trouvent donc dans le Missel romain depuis le XI[e] siècle.

Par ses paroles et sa mélodie, la préface est l'un des chants les plus majestueux et les plus saisissants de l'Église ; c'est la poésie la plus pure, inspirée par le souffle de l'Esprit Saint lui-même. Toujours illuminée d'en haut pour publier les choses éternelles, l'Épouse de Jésus Christ est en communication ininterrompue avec son Époux, et ce commerce est un hymne nuptial et sans fin de prière et de sacrifice ; sur ses lèvres la parole se transforme en un cantique enflammé du lyrisme le plus ardent. Jésus Christ est descendu sur la terre au milieu du chant des anges ; il ne partit pour sa passion et sa mort qu'après avoir achevé l'hymne (MATTH. XXVI, 30). C'est un avertissement pour l'Eglise que sa sainte poésie doit être un chant sacré, lorsqu'elle repasse du commencement à la fin la vie et les œuvres de son Seigneur.

Pour étudier la préface, nous distinguons trois parties : l'introduction, le milieu et la fin. L'introduction et la conclusion sont toujours les mêmes ; le milieu change selon les fêtes et les époques de l'année ecclésiastique.

I. — Nous donnerons d'abord la préface commune, qui se dit à toutes les messes qui n'en ont pas de propre.

1° L'introduction se compose de trois versets et de leurs répons.

---

at in Missis propriis de festo sive de dominica aut de feria propriam item canunt Præfationem. Simili modo Mozarabes propriis semper utuntur, in quibus vel mysteria ejus festivitatis, quæ tunc celebratur, vel sancti, de quo est Missa, laudes et encomia stylo sublimi variisque sententiis exornato decantantur ». BONA, *Rer. Liturg.* l. II, c. X, § 2.

(1) Le Sacramentaire de S. Léon contient 267 préfaces, bien que celles de janvier à avril manquent, dans celui de Gélase, il n'y en a plus que 56. Même après S. Grégoire le Grand, on avait coutume, jusqu'au XIII[e] siècle, d'ajouter aux missels de nombreuses préfaces dans des appendices, il est vrai. « Albinus (Alcuinus) *Præfationes*, etsi non Gregorianas, ecclesiasticæ tamen celebritati idoneas, collegit ». *Microl.* cap. LX.

(2) D'après un écrivain contemporain, elle fut chantée pour la première fois par le pape Urbain dans une messe pontificale célébrée au concile tenu à Guastalla en 1094. On en attribue la composition soit à ce pape lui-même, soit à S. Bruno, fondateur de l'ordre des Chartreux.

℣. Dominus vobiscum.	Que le Seigneur soit avec vous.
℟. Et cum spiritu tuo.	Et avec votre esprit.
℣. Sursum corda.	En haut les cœurs !
℟. Habemus ad Dominum.	Nous les avons vers le Seigneur.
℣. Gratias agamus Domino Deo nostro.	Rendons grâces au Seigneur notre Dieu.
℟. Dignum et justum est.	Cela est juste et convenable.

Le salut ordinaire s'échange entre le prêtre et le peuple et ouvre la préface. Nulle part il n'est mieux à sa place qu'en cet endroit, où la consommation des saints mystères est si proche (1). Tous ont grand besoin, en ce moment, du secours d'en haut. L'âme doit être soulevée par le souffle doux et fort de la grâce, si elle veut se détacher de la poussière, s'élever au dessus des petitesses de la terre et prendre son vol vers les hauteurs, pour s'unir au chant des esprits bienheureux. Qui me donnera des ailes comme à la colombe, et je volerai, et je me reposerai (Ps. LIV, 7) dans la contemplation sans trouble des secrets dont l'autel va être le théâtre ? Dieu seul, de qui vient tout don parfait : le recueillement et la ferveur sont des présents de sa main.

Pourquoi le prêtre ne se tourne-t-il pas vers le peuple pour le saluer, comme à l'*Orate fratres ?* C'est que, comme Moïse sur le Sinaï (Ex. XXXIV, 5-8), il est déjà dans le nuage sacré (2), il converse avec le Seigneur face à face ; son visage est désormais tourné uniquement vers l'autel, les fidèles ne le verront plus qu'après l'accomplissement de la consécration et de la communion (3).

Ce salut est suivi de l'avertissement du prêtre *d'élever les cœurs*, et les fidèles répondent en assurant qu'ils ont obéi (4).

(1) « *Dominus vobiscum* — tunc enim præsentia Dei et illuminatio gratiæ ejus tanto amplius necessaria est, quanto ea, quæ restant, magis ardua sunt ». DION. CARTHUS. *Exposit., Missæ.*, art. 14.

(2) « Moïse était aimé de Dieu et des hommes ; le Seigneur l'introduisit dans le nuage, *induxit illum in nubem* » (ECCLI. XLV, 1-5). — « Induxit (Dominus) illum in nubem, id est, in caliginem in qua latebat sesequevelabat majestas illa clarissima et immensa lux divinitatis, ut scilicet in ea proxime ad Deum accederet Moyses cum eoque secretissime et familiarissime colloqueretur ». CORNEL. A LAP., *in l. c.*

(3) « Quando dicimus *Pax vobiscum* sive *Dominus vobiscum*, quod est salutatio, ad populum sumus versi. Quos salutamus, eis faciem præsentamus, excepto in uno, quod est in præparatione hymni ante *Te igitur*. Ibi jam occupati circa altare, ita ut congruentius sit uno modo versos nos esse, quam retro adspicere, ad insinuandam *intentionem devotissimam*, quam habemus in offerendo sacrificio ». AMALARIUS, *de Eccles. Off.*, l III, c. IX.

(4) « Sicut sacerdos jussit eos sursum corda tenere, sic se habere pro-

A ces mots : *Sursum corda* (1), le prêtre élève les mains, pour témoigner, par ce geste, de son ardent désir de s'unir et de se donner totalement à Dieu. Par là nous témoignons de notre impatience de posséder les biens éternels, nous cédons à l'invitation du prophète : *Levemus corda nostra cum manibus ad Dominum in cœlos.* — « Levons nos cœurs et nos mains vers le Seigneur dans les cieux » (Thren. III, 41). Il est dit de même dans une hymme de l'Église : « Nous élevons les esprits et les mains » — *Mentes manusque tollimus* (fer. IV, ad mat.) ». Et, nous adressant au Sauveur, qui est monté au ciel le premier et nous y attend, nous chantons : *Sis meta nostris cordibus* (hymn. in Asc. Dom., ad Vesp.). « Soyez, ô Jésus, le but où tendent nos cœurs ! »

Sursum corda ! (2) « En haut les cœurs ! » Ces paroles si courtes ont un sens très étendu : elles signifient que nous nous détachons complètement des biens terrestres, pour nous consacrer exclusivement à Dieu et aux choses divines (3). Dans ce but, il faut avant tout fermer notre âme aux pensées étrangères, et diriger toutes nos facultés, toute notre attention

---

fitentur ». Raban. Maur., *de Sacr. Ordin*, c. xix. — « Audis quotidie, homo fidelis : *Sursum cor*, et quasi contrarium audias, tu mergis in terram cor tuum ». S. August. *Serm.* cccxi, n. 15.

(1) Dans la liturgie de S. Marc, on lit : Ἄνω ἡμῶν τὰς καρδίας (« En haut nos cœurs ! ») et dans celle de S. Jean Chrysostôme : Ἄνω σχῶμεν τὰς Καρδίας (« Élevons nos cœurs ! »). La réponse est : Ἔχομεν πρὸς τὸν Κύριον. C'est donc avec raison que S. Augustin dit : « Quotidie per universum orbem humanum genus *una pœne voce* respondet, *sursum corda se habere* ad Dominum ». *De Vera Relig.* c. III.

(2) « Audi : « Sursum cor », sed *ad* Dominum, non *contra* Dominum. Omnes superbi sursum cor habent, sed contra Dominum. Si autem vis tu vere sursum cor habere, *ad* Dominum habe. Si enim ad Dominum habueris cor sursum, ipse tenet cor tuum, ne cadat in terram » S. Aug. *Serm.* xxv, n. 2. — « Nemo potest cogitare nisi de thesauro suo et quodam *cordis itinere* divitias suas sequi. Si ergo in terra obruuntur, ima petit cor ; si autem in cœlo reservantur, sursum erit cor. Si ergo facere volunt christiani, quod norunt se etiam profiteri (neque enim hoc omnes qui audiunt noverunt — *c'est-à-dire les non-baptisés* — atque utinam non frustra noverint qui noverunt !) : qui ergo vult cor sursum habere, ibi, ibi ponat quod amat, et in terra positus carne, cum Christo habitet corde, et sicut Ecclesiam præcessit caput ejus, sic christianum præcedat cor ejus. Quomodo membra itura sunt quo præcessit caput Christus, sic iterum resurgens iturus est quo nunc præcesserit cor hominis. Eamus ergo hinc ex qua parte possumus ; sequetur totum nostrum, quo præcesserit aliquid nostrum. Domus terrena ruinosa est ; domus cœlestis æterna est. Quo venire disponimus, ante migremus ». S. Aug. *Serm.* lxxxvi, n. 1.

(3) « Sursum intellectu veritatis, affectu charitatis, virtute conversationis, rectitudine intentionis ». Gabr. Biel, *Sacri Canon. Miss. Expos.*, lect. xvii.

vers les choses divines (1). Quand la lumière d'en haut illuminera notre esprit, notre cœur sera plus accessible aux ardeurs de la dévotion, il s'enflammera d'un saint amour de Dieu, il brisera les liens des concupiscences qui l'enchaînent à la poussière, il s'arrachera à sa langueur et à sa tiédeur, il se jettera avec un élan irrésistible vers le ciel.

« En haut les cœurs » (2) ! Il le faut surtout à ce moment. De sérieux efforts sont nécessaires pour élever et maintenir dans les hauteurs notre esprit et notre cœur si fragiles et si inconstants (3). Pour conserver un recueillement et une ferveur que rien ne dissipe dans notre commerce avec Dieu, l'âme doit être constamment occupée à s'arracher aux souillures et aux chaînes du monde et à se porter vers Dieu. C'est ce qui fait dire à l'Apôtre : « Notre conversation est dans le ciel (PHILIP. III, 20). » Qu'est-ce à dire ? C'est que nous ne rampions pas dans la boue comme des vers de terre, mais que nous prenions, comme l'oiseau, notre essor vers les hauteurs ; c'est que nous ne surchargions pas notre cœur des pensées, des désirs, des soucis, des voluptés de cette vie, mais que nous brisions tout ce qui nous lie aux choses périssables, afin de vivre dans les cieux par nos espérances et nos vœux.

Penser et tendre à ce qui est en haut, telle est la philosophie chrétienne ; le *Sursum corda*, pendant le saint sacri-

---

(1) « Volens sacerdos populum ad divina mysteria præparare, excitando eum ad laudem divinam, invitat eumdem ad laudandum Altissimum : ideo addit : *Sursum corda !* Non enim laudare valemus Deum sincere ac digne, nisi contemplando divina, ad quod necesse est inferiora et sensibilia ista relinquere, mentisque oculum divinorum consideratione infigere, et hoc in præsenti officio summe requiritur, maxime in hoc loco, quoniam sacramentum istud totaliter divinum et spirituale ac abditum est ». DION. CARTHUS., *l. c.*

(2) « Quædam corda *sursum* sunt, quædam semetipsa *deorsum* demerserunt. Deorsum sunt illa corda, quæ configurantur huic sæculo ; sursum vero sunt illa, quæ conversationem suam habent in cœlo. Deorsum sunt, quæ terrena sapiunt ; sursum sunt, quæ jugiter meditantur cœlestia : secundum id ergo, cui per amorem conjungitur, cor hominis sursum ac deorsum esse judicatur. Et recte extra semetipsum esse dicitur, quando ad exteriora et transitoria hæc expetenda dilabitur. Tunc autem ad semetipsum revertitur, quando ea quæ ad suam salutem pertinent meditatur. Sunt ergo quædam, quæ amando et cogitando cor hominis deorsum premitur, scissumque per varia dissipatur, — et sunt iterum quædam, quæ amando et meditando sursum elevatur et ad semetipsum colligitur ». HUGO DE SANCT. VICTORE, *de Vanitate mundi*, l. II.

(3) « Quantis conatibus corda levare necesse est, quæ quidem (ut miserabiliter satis in libro propriæ experientiæ legimus) et corruptio corporis aggravat et terrena inhabitatio deprimit ». S. BERN. *in Ascens. Dom.* serm. V. n. 2.

fice, nous la rappelle et nous y dispose. « Que personne ne soit présent ici de manière à dire de bouche : « Nous avons « le cœur élevé vers le Seigneur », tandis que son esprit est préoccupé des sollicitudes de la vie. Sans doute nous devons penser à Dieu en tout temps ; si cela est impossible à l'infirmité humaine, il faut le faire avec d'autant plus de soin pendant le sacrifice de l'autel » (1).

« On demandait au bienheureux Henri Suso quelle était sa méditation, quand il chantait la messe et entonnait le *Sursum corda.* Car ces mots, dans l'acception commune, signifient : Elevez vos cœurs avec joie vers le Seigneur. Mais ils sortaient de sa bouche avec une ardeur telle, que les hommes qui les lui entendaient prononcer en concevaient une piété singulière. Il poussa un soupir d'amour pour Dieu et répondit ainsi : Lorsque je chantais à la sainte Messe ces paroles de louange *Sursum corda !* il arrivait ordinairement que mon cœur et mon âme débordaient d'une passion divine qui ravissait mon cœur à l'instant. Trois sortes de pensées se présentaient habituellement à moi avec violence : parfois une seule venait, parfois deux, quelquefois toutes trois s'emparaient de moi et me plongeaient en Dieu, et, par moi, y plongeaient toutes les créatures. La première considération illuminatrice était celle-ci : Je plaçais devant mes yeux ma personne avec tout ce que je suis, mon corps, mon âme, toutes mes facultés ; je réunissais autour de moi toutes les créatures que Dieu fit jamais dans les cieux, sur la terre et dans les quatre éléments ; je les appelais par leur nom : les oiseaux de l'air, les animaux de la forêt, les poissons de l'eau, le feuillage et l'herbe de la terre, les grains de sable sans nombre au bord de la mer, tous ces petits atomes de poussière qui flottent au soleil, toutes les petites gouttelettes d'eau que la rosée, la neige ou la pluie laissèrent jamais tomber ; je désirais que chacun de ces êtres fût un instrument à cordes, doux et bien préparé, de la sève la plus intime de mon cœur, afin de faire retentir durant toute l'éternité en l'honneur de Dieu, si tendre et si aimant, un chant incomparable et nouveau. Et alors les bras de mon âme s'étendaient d'une manière joyeuse vers le nombre incalculable des créatures ; elle désirait les rendre toutes ardentes et fécondes, et, comme un habile coryphée excite ses compagnons, les engager à chanter avec joie et à offrir leurs cœurs à Dieu en disant : *Sursum corda !*

« Une seconde pensée était celle-ci : J'embrassais dans mon

(1) S. Cyril. Hier. V *Mystag. Catech.*, n. 4.

esprit mon cœur et les cœurs de tous les hommes, et je méditais sur la joie, la douceur et la paix de ceux qui se donnent à Dieu tout entiers, et au contraire sur le dommage, les peines et les inquiétudes que procure l'amour périssable à ceux qui s'y abandonnent. Alors, avec une vive ardeur, je criais à mon cœur et à tous les cœurs de la terre, quels qu'ils fussent : En haut, cœurs captifs, sortez des liens étroits de l'amour périssable ! en haut, cœurs endormis, réveillez-vous de la mort du péché ! en haut, cœurs plein de vanité, arrachez-vous à la tiédeur de votre vie paresseuse et négligente ! élancez-vous de toutes vos forces vers le Dieu plein d'amour ! *Sursum corda !*

« Ma troisième pensée était un cri affectueux à tous les hommes de bonne volonté, mais lâches, qui se perdent en eux-mêmes et qui ne s'attachent ni à Dieu ni à la créature, parce que leur cœur, selon le temps, se répand tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Je leur criais, je me criais à moi-même de faire un effort puissant et courageux, et de nous détourner de nous-mêmes et de toutes les créatures » (1).

Saint Martin nous est un admirable modèle. L'Église dit de lui dans son office : « Il avait toujours les yeux et les mains levés vers le ciel, et ne relâchait jamais de la prière son esprit invincible » (2). Cette oraison continuelle, cette attention à marcher constamment en la présence de Dieu atteignaient leur plus haut point dans la célébration de la sainte Messe. Il s'y préparait soigneusement dans une sacristie réservée pour lui ; quand il en sortait et marchait à l'autel, il ressemblait à un ange, tant il était absorbé par sa ferveur et brûlant de charité. Un jour, pendant le saint sacrifice, lorsqu'il éleva ses mains, elles parurent rayonnantes d'une lumière divine et semblaient ornées de joyaux étincelants. Une autre fois sa tête fut entourée de flammes, comme si son esprit s'élançait vers les cieux (3).

Plus l'âme demeure étrangère aux vanités et aux distractions du monde, plus elle s'élève au dessus d'elle-même et de toutes les créatures, et plus elle voit clairement que Dieu est la charité éternelle et la source de tout bien. Cette considération la porte à l'action de grâces, et le prêtre manifeste ce sentiment en disant : « Rendons grâces au Seigneur

(1) DENIFLE, *Écrits du B. Henri Suso*, t. I, Ire partie, p. 42-44.

(2) « Oculis ac manibus in cœlum semper intentus, invictum ab oratione spiritum non relaxabat ». *Antiph. Eccl.*

(3) SULPICE SÉVÈRE, IIIe dial. c. x, et IIe dial. c. II.

notre Dieu. » En prononçant ces paroles, il joint les mains sur la poitrine ; aux mots : « notre Dieu », il lève les yeux et incline respectueusement la tête devant la croix de l'autel. Les fidèles, par la bouche du ministre, lui répondent : « Cela est digne et juste » (1). Les bienfaits dont Dieu nous a comblés et pour lesquels nous lui devons notre reconnaissance, sont innombrables et sans prix. Si notre cœur en est bien pénétré, il se porte involontairement à la louange la plus sublime, ses actions de grâces s'exhalent dans les accents triomphants du *Te Deum*. Aussi la préface entière n'est qu'un commentaire magnifique du verset : *Gratias agamus Domino Deo nostro !* »

2° *Le milieu de la préface*. Le prêtre, avec un maintien solennel, les mains élevées et le cœur *en haut*, chante ou récite ce cantique de louange et d'action de grâces (2).

Vere dignum et justum est, æquum et salutare, nos tibi semper et ubique gratias agere : Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, per Christum Dominum nostrum. Per quem majestatem tuam laudant Angeli, adorant Dominationes, tremunt Potestates. Cœli cœlorumque Virtutes, ac beata Seraphim, socia exsultatione concelebrant. Cum quibus et nostras voces, ut admitti jubeas deprecamur, supplici confessione dicentes :

Il est vraiment digne et juste, il est équitable et salutaire que nous vous rendions grâces partout et toujours, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, par Jésus Christ Notre Seigneur. C'est par lui que les Anges louent votre majesté, que les Dominations l'adorent, que les Puissances la craignent et la révèrent, que les Cieux et les Vertus des Cieux et les bienheureux Séraphins s'unissent pour la célébrer avec des transports de joie. Nous vous supplions de permettre que nos voix soient admises dans ce concert céleste, afin de dire dans une humble confession :

---

(1) Les versets du commencement de la préface viennent certainement des temps apostoliques : nous avons pour cela le témoignage de toutes les anciennes liturgies et des SS. Pères On y rencontre partout cette formule d'introduction et à peu près dans les mêmes termes. S. Cyprien emploie même le mot de *préface* « Quando stamus ad orationem, vigilare et incumbere ad preces toto corde debemus. Cogitatio omnis carnalis et sæcularis abscedat, nec quidquam tunc animus quam id solum cogitet quod precatur. Ideo et sacerdos ante orationem (c'est-à-dire avant le canon, nommé souvent *prière* par excellence), *præfatione* præmissa, parat fratrum mentes dicendo : *Sursum corda*, ut dum respondet plebs : *Habemus ad Dominum*, admoneatur, nihil aliud se quam Dominum cogitare debere ». S. Cyp., *de Orat. dom.*, c. XXXI.

(2) « Postea (après l'oblation) cantatur Missa a sacerdote, qui postquam loquitur ad populum de elevatione cordis ad Deum exhortaturque eos ad *gratias agendas* Domino ·*laudibus os implet* rogatque ut ipse omnipotens Deus Pater, cui deserviunt cœlestes potestates, sua gratia illorum vocibus

Le prêtre s'approprie la réponse du peuple ; il l'appuie et la développe en montrant d'un côté, la haute importance, et, de l'autre, toute l'étendue du devoir qui nous incombe, de rendre grâces à Dieu (1). Tout cela est contenu dans ces paroles : « Il est vraiment digne et juste, il est équitable et salutaire que nous vous rendions grâces en tout temps et en tout lieu ».

Quatre motifs sont allégués pour démontrer l'importance et la nécessité de témoigner notre reconnaissance à Dieu.

a) Cela est « digne », *dignum*, par rapport à Dieu et par rapport à nous-mêmes. Nos actions de grâces proclament et glorifient la munificence divine ; d'autre part, elles prouvent et accroissent la dignité de l'homme. Comment cela ? En remerciant Dieu, nous le reconnaissons comme l'auteur de tous nos biens ; nous exaltons sa majesté, son amour paternel, sa grandeur et sa bonté, et ainsi nous donnons à Dieu ce qu'exige sa dignité. — Mais cet acte est en même temps une condition de notre grandeur morale, et manifeste la beauté et la noblesse d'une âme. La reconnaissance est le signe d'un cœur élevé ; l'ingratitude dénote une nature vile. L'action de grâces fervente appartient à la perfection chrétienne. Plus une âme est pieuse, humble et pure, plus elle est animée d'un esprit reconnaissant. Les saints ne se lassaient jamais, sur la terre, de remercier Dieu ; et leur action de grâces sans fin est leur plus douce occupation dans l'éternité.

b) Il est « juste », *justum*, de remerçier Dieu ; l'action de grâces est un devoir de justice, prise dans son sens le plus étendu. La reconnaissance est liée à cette vertu : car c'est la volonté et l'effort de rendre et de compenser les bienfaits reçus. Celui qui possède pleinement la justice, aura, par le fait, des sentiments reconnaissants, et s'efforcera de rendre à son bienfaiteur ce qu'il tient de lui. Dieu exige de nous l'action de grâces comme un tribut obligatoire. Nos saints Livres nous inculquent souvent et dans les termes les plus pressants le devoir de remercier Dieu. « Rendez grâces à Dieu en toutes choses : c'est la volonté de Dieu dans Jésus Christ » (I Thess. v, 18). — « Rendez toujours grâces

---

jubeat humanas associari confessiones, quam deprecationem mox subsequitur laus ex angelicis et humanis cantibus confecta ». Raban. Maur., *de Cleric. instit.*, l. I, c. xxxiii.— « Oratione secreta completa, sacerdos *Vere dignum* devota mente dulcique voce proferat ». Joan. Abrinc., *de Offic. eccles.*

(1) P. Blot, *le Cœur eucharistique*, II, p. 209-248.

pour toutes choses à Dieu le Père, au nom de Notre Seigneur Jésus Christ (Eph. v, 20) ».

c) Il est « équitable », *æquum*, de remercier Dieu, c'est-à-dire que nous devons le faire par des motifs de convenance. La considération de nos rapports avec Dieu nous présente l'action de grâces comme un acte d'équité, qui réclame plus que nous n'y sommes tenus par le droit strict et rigoureux. Si nous considérons l'immensité de la bonté de Dieu et l'abondance de ses miséricordes chaque jour répandues sur nous, est-ce trop d'exigence de sa part de demander que notre cœur déborde d'amour et de reconnaissance, et que notre bouche, proclame les merveilles de sa divine bonté qui nous accompagne sur toutes nos voies? Que peut-il y avoir de plus équitable que de remercier, aussi bien que nous le pouvons, c'est-à-dire en lui rendant amour pour amour, Dieu, qui n'a pas besoin de nos dons?

d) Enfin, il est « salutaire », *salutare*, de remercier Dieu. Notre avantage temporel et spirituel le demande ; car l'action de grâces enrichit l'âme des bénédictions les plus grandes et les plus précieuses (1) ; elle nous ouvre les trésors de la libéralité divine, elle nous vaut des grâces nouvelles et plus considérables. Dieu prend plaisir à un cœur reconnaissant, il ne le laissera manquer de rien. Au contraire, l'ingratitude est un vent desséchant qui fait tarir la source de la bonté et dissipe la rosée des miséricordes célestes. « Si la grâce ne coule point abondamment sur nous, c'est que nous sommes ingrats envers son auteur et que nous ne remontons point à sa source première : car la grâce n'est jamais refusée à celui qui la reçoit avec gratitude... Soyez donc reconnaissants des moindres grâces, et vous mériterez d'en recevoir de plus grandes » (*De Imit. Chr.*, l. II, c. x, n. 2, 5).

La pratique de la reconnaissance envers Dieu est donc vraiment digne, juste, équitable et salutaire. Mais comme son domaine est étendu ! C'est pourquoi nous disons qu'il faut remercier en tous temps et en tout lieu, *semper et ubique*. Il n'en est aucun où nous n'ayons à dire de tout notre cœur : *Deo gratias !* « Rendons grâces à Dieu ! » Même dans la nuit de l'infortune, à l'heure des tristesses, sur le lit de douleur et dans le réduit de la pauvreté, l'hymne de la recon-

(1) « Optima ratio impetrandi a Deo donum perseverantiæ et pertingendi ad salutem et beatitudinem, est jugis gratiarum actio. Hoc enim est inchoatio vitæ cœlestis, hæc est stimulus ad iter hoc in cœlum usque jugiter prosequendum ; hæc est tacita invocatio Dei, quæ novam et continuam ab eo gratiam elicit et provocat ». Cornel a Lap., *in Apocal.* vii, 12.

naissance ne doit se taire ni sur nos lèvres ni dans notre cœur (1). Sainte Élisabeth, repoussée par une froide nuit d'hiver, abandonnée, errante, se réfugia dans une église de Franciscains et y fit chanter le *Te Deum*, pour remercier Dieu des épreuves qu'il lui envoyait. Disons avec le prophète : « Je bénirai Di u en tout temps, sa louange sera toujours dans ma bouche » (Ps. XXXIII, 2).

Les mots *Seigneur saint*, *Père tout-puissant, Dieu éternel*, se rapportent à la première personne de la sainte Trinité, dont elles expriment la majesté ; ils nous excitent aussi à des actions de grâces actives envers elle. Mais comment pourrions-nous, pauvres et misérables créatures que nous sommes, remercier convenablement le Dieu saint, tout-puissant et éternel ? « Par Jésus Christ Notre Seigneur », répond l'Église. Il est notre médiateur : par lui descendent tous les dons du Père des lumières sur nous, par lui aussi notre reconnaissance doit monter au ciel (2), surtout à la Messe. Nous déposons alors toutes nos actions de grâces dans le calice du sacrifice, et nous sommes ainsi en état d'offrir à Dieu la reconnaissance la plus digne, parce qu'elle est infiniment parfaite.

Assis à la droite de Dieu, le Sauveur, comme homme, est aussi le chef de tous les chœurs angéliques ; ils forment une partie du royaume éternel de Dieu, dont Jésus Christ est le roi. Depuis sa résurrection, il est élevé au dessus de toute créature et placé sur tous les noms, non seulement de ce siècle, mais encore du monde futur, sur toutes les Principautés, les Puissances, les Vertus et les Dominations (Eph. I, 20-23). Les Anges, les Vertus et les Puissances lui ont été soumis (I Pet. III, 22).

D'après la doctrine générale, fondée sur l'Écriture et la Tradition, les anges sont distingués en neuf chœurs (3).

---

(1) « Christiani non sumus nisi propter futurum sæculum : nemo præsentia bona speret, nemo sibi promittat felicitatem mundi, quia christianus est, sed utatur felicitate præsenti, ut potest, quomodo potest, quantum potest. Cum adest, consolationi Dei gratias agat ; cum deest, justitiæ Dei gratias agat. *Ubique sit gratus*, *numquam ingratus*, et Patri consolanti et blandienti gratus sit ; et Patri emendanti et flagellanti et disciplinam danti gratus sit : amat enim ille semper, sive blandiatur, sive minetur ». S. August. *Enarr in ps.* XCI, n. 1.

(2) « Eodem ordine debet gratiarum actio in Deum recurrere, quo gratiæ a Deo in nos deveniunt, quod quidem est per Jesum Christum ». S. Thom., *in Epist. ad Rom.* c. I, lect V.

(3) » Ex sacrarum Litterarum christianæque Traditionis testimonio certissime constat, amplissimam angelorum multitudinem in varios ordines

Relativement à leur nature particulière et aux services divers propres à chaque hiérarchie, la révélation ne nous fournit pas de données précises ; sur ce point nous sommes réduits à des conjectures (1). Il est réservé aux bienheureux dans le ciel de pénétrer les merveilleux secrets du monde angélique. Mais, déjà ici-bas, comme il apparaît magnifique aux yeux de la foi ! Semblables à des astres éblouissants, les anges entourent le trône du Très Haut, ils se réchauffent aux feux de la gloire éternelle, ils contemplent les abîmes de l'essence divine. La lumière, l'amour, la béatitude, les inondent ; les hymnes d'adoration et de reconnaissance montent sans cesse du milieu d'eux vers la face de Dieu. La préface soulève ce voile et nous permet de jeter un regard furtif dans ce royaume de l'allégresse. « Par lequel, y est-il dit (c'est-à-dire par Jésus Christ), les anges louent votre majesté ». C'est donc par Jésus Christ, comme leur chef et leur médiateur, que les anges offrent à Dieu leurs hommages (2). Sous la dénomination d'anges, il ne faut pas

---

esse distinctam. Ea vero angelici regni ordinatio, qua angeli universi in *tres hierarchias* ac præsertim *novem choros* distributi dicuntur, tanta auctoritate firmatur, ut vix sine temeritate possit repudiari ; licet modus, quo sibi succedunt et ab invicem distinguuntur, nonnisi probabili ratione explicetur ». MAZZELLA, S. J., *de Deo creante*, disp. II, art. 3, § 2. — Les rangs de subordination et de supériorité du monde angélique sont fondés sur leur perfection naturelle, mais surtout sur la diversité de leurs dons surnaturels et de leurs fonctions. Il est *de foi* qu'il y a parmi les anges des ordres plus élevés, et d'autres moins élevés ; qu'il y ait neuf chœurs des anges, ni plus ni moins, cela n'est pas de foi, bien que ce soit la doctrine traditionnelle. La sainte Écriture connaît neuf chœurs d'anges, et depuis le IV[e] siècle on en trouve l'énumération dans les liturgies les plus anciennes et dans les saints Pères. D'après S. Grégoire le Grand (hom. XXXIV in Evang.), ils sont disposés ainsi : 1° *Angeli* (les Anges) ; 2° *Archangeli* (les Archanges) ; 3° *Virtutes* (les Vertus) ; 4° *Potestates* (les Puissances) ; 5° *Principatus* (les Principautés) ; 6° *Dominationes* (les Dominations) ; 7° *Throni* (les Trônes) ; 8° *Cherubim* (les Chérubins) ; 9° *Seraphim* (les Séraphins). Les deux ordres inférieurs et les trois supérieurs sont toujours rangés de la même façon ; les quatre intermédiaires, au contraire, sont groupés autrement par d'autres écrivains. La préface désigne nommément tous les chœurs angéliques, excepté les Principautés. Dans la *Recommandation de l'âme*, il y a également huit chœurs nommés : les Vertus sont omises. Cfr PETAVIUS, *de Angelis*, l. II, c. III-V.

(1) « Quid inter se distent... dicant qui possunt, si tamen possunt probare, quod dicunt ; ego me ista ignorare confiteor... S. AUG. *Enchir.*, c. LVIII.

(2) « Et ipsum (Christum) dedit (Deus Pater) caput supra omnem Ecclesiam, scilicet tam *militantem*, quæ est hominum in præsenti viventium, quam *triumphantem*, quæ est ex hominibus et angelis in patria ». S. TH., *in Epist. ad Eph.* c. I, lect. VIII.

entendre ici, comme c'est souvent le cas, tous les esprits célestes (1) ; mais seulement ceux qui appartiennent au rang le moins élevé, car plusieurs chœurs sont ici désignés nommément. Les Dominations semblent s'anéantir dans leurs adorations devant la majesté de leur Créateur, comme ne peut le faire aucun mortel : *adorant Dominationes* (2). Les Puissances, ces esprits à qui rien ne résiste, tremblent respectueusement (3) et s'humilient devant Dieu, *tremunt Potestates* (4). Elles servent le Seigneur avec crainte et le louent avec tremblement ; mais cette frayeur est pleine de joie et de félicité (5).

---

(1) Le nom générique *angelus* (ἄγγελος, *messager*) est employé encore dans d'autres préfaces pour désigner le chœur le moins élevé.

(2) S. Bernard écrit des Dominations : « quod inferioribus quinque ordinibus adeo supereminent, ut respectu horum ceteri videantur omnes administratorii spiritus, et ad istos tanquam dominos referri regimina Principatuum, tutamina Potestatum, operationes Virtutum, revelationes Archangelorum, curam et providentiam Angelorum ». *De Consider.*, l. V, c. IV.

(3) Selon S. Grégoire le Grand et d'autres, les Puissances tirent leur nom : « quod hoc potentius ceteris in suo ordine perceperunt, ut eorum ditioni virtutes adversæ subjectæ sint, quorum potestate refrenantur, ne corda hominum tantum tentare prævaleant, quantum volunt ».

(4) « Tremor autem nihil pœnæ, sed reverentiæ castique timoris plurimum significat : constat enim, timorem castum et reverentialem hærere in cœlitibus et *permanere in sæculum sæculi* (Ps. XVIII, 10) et *tremere Potestates*, in curia angelica non postremas, dum in luce atque oculis divinæ majestatis humillime stratæ et abjectæ contremiscunt et pavent ad nutum ejus ». CORDER. *Comm. in libr. Job.*, c. XVI, v. 11. — « Cum igitur in cœlestibus tanta sit devotio laudantium, veneratio adorantium, tremor admirantium, consideret hæc homo, cui dictum est : Quid superbit terra » ? FLOR. DIAC., *de Action. Missar*, n. 27. — « Contemplare majestatem et item justitiam Dei altissimi, quatenus timorate in cunctis te habeas. Si enim columnæ cœli pavent in conspectu ejus et si angelici spiritus cum reverentiali tremore Deo assistunt, intendunt, deserviunt, cum quanta sollicitudine atque custodia cordis, timoreque mentis nos pauperes Deo excelso adstare et sacrificare oportet ? » DION. CARTHUS. — *Exposit. Miss.*, art. 4.

(5) « Divinam majestatem non solum Angeli, Dominationes et Potestates laudant, — adorant, tremunt, sed etiam cœli et cœlorum Virtutes et Seraphim *concelebrant*, id est, in commune celebrant, concordi devotione et communi gaudio laudant ». FLOR. DIAC., n. 28.— L'expression *cœli* est souvent employée pour désigner le chœur angélique des Trônes ; elle est prise aussi pour le ciel, et alors, par *Virtutes cœlorum* on entend les Anges en général. « Hoc nomine omnes cœlestes spiritus nonnumquam generaliter appellari solent ». FLOR. DIAC., n. 30. Ici l'on nomme donc cinq ou bien six chœurs angéliques. Dans d'autres préfaces sont invoqués nommément *Angeli et Archangeli, Throni et Dominationes* ; — ou *Angeli et Archangeli, Cherubim quoque ac Seraphim* ; et une fois, à Pentecôte, tous les anges sont compris dans les mots *supernæ Virtutes atque angelicæ Potestates.*

Les cieux, les Vertus des cieux et les bienheureux Séraphins s'unissent pour chanter la majesté de Dieu. Toutes les hiérarchies célestes ne sont pas nommées ici, elles sont comprises sous le mot de « ciel », *cœli* (1), qui ne désigne pas le firmament visible, mais d'une manière générale les habitants, les princes du ciel invisible. Deux chœurs sont encore appelés par leur nom : les Vertus, *Virtutes* (2), et les Séraphins, *Seraphim*.

Ces derniers forment le chœur suprême : on leur attribue l'épithète de *beata*, bienheureux (3), à cause de l'amour incomparable pour Dieu dont ils sont embrasés (4).

Ainsi les hiérarchies angéliques sont éternellement abîmées dans la contemplation, l'amour et la louange de Dieu ; jamais elles ne se lassent de l'adorer et de le bénir. A l'heure sainte du sacrifice, élevons-nous aussi des profondeurs de la terre, élançons-nous vers les hauteurs de la Jérusalem céleste, construite de pierres vives, ornée comme une épouse et entourée de myriades d'anges.

Mais comment oserions-nous prendre part aux concerts de ces esprits sublimes ? Nos louanges sont si misérables, si imparfaites ! Pénétrés du sentiment de notre indignité, nous demandons à Dieu qu'il daigne nous permettre d'unir nos faibles voix aux leurs (5), et nous proclamons la gloire de l'auguste Trinité et de notre Sauveur, en disant le *Sanc-*

---

(1) Dans la plupart des préfaces, les chœurs angéliques qui ne sont pas expressément désignés, sont contenus dans les termes généraux de : *omnis militia cœlestis exercitus*. Au lieu de : *socia exsultatione concelebrant (qui célèbrent ensemble en unissant leurs transports joyeux)*, on lit une fois : *una voce dicentes*. « Omnes ordines majestatem Dei Patris per Christum *juncta* exsultatione æqualiter concelebrant. « RABAN. MAUR., *de Sacr. Ord.*, c. XIX. — « Concentus in cœlo angelicus totus est unisonus, totus consonus, quia projectus est inde antiquus ille disturbator cœlestis harmoniæ » GERHOH. REICHERSP. *in ps.* XXV.

(2) D'après S. Grégoire le Grand, les Vertus sont ces anges « per quos signa et miracula frequentius fiunt ».

(3) On dit *beata Seraphim*, parce que, d'après la règle générale, les noms indéclinables sont neutres.

(4) Des Séraphins (mot qui signifie *ardents*), S. Grégoire dit : « Quia Deo ita conjuncta sunt, ut inter hæc et Deum nulli alii spiritus intersint, tanto magis ardent, quanto hunc vicinius vident. Quorum profecto flamma amor est, quia quo subtilius claritatem divinitatis ejus adspiciunt, eo validius in ejus amore flammescunt ».

(5) Hæc est supplicatio nostra, ut ipse cœlestis Pater per Christum Filium suum, per quem nos ei gratias de omnibus agimus, dignetur admittere voces nostras et jungere vocibus ordinum angelorum ». RABAN. MAUR., *l. c.*

tus avec une humilité profonde, *supplici confessione dicentes* (1) :

3° Conclusion de la préface.

Sanctus, sanctus, sanctus, Dominus Deus Sabaoth.	Saint, saint, saint est le Seigneur, le Dieu des armées.
Pleni sunt cœli et terra gloria tua.	Les cieux et la terre sont pleins de votre gloire.
Hosanna in excelsis.	Hosanna dans les hauteurs.
Benedictus qui venit in nomine Domini.	Béni soit Celui qui vient au nom du Seigneur.
Hosanna in excelsis.	Hosanna dans les hauteurs.

Ce chant de louange (2), si ardent et si plein d'enthousiasme, est entièrement formé de paroles de la sainte Écriture (3) et se compose de deux parties : la première comprend la glorification de l'adorable Trinité par les anges du ciel ; la seconde est le salut adressé au Sauveur par les fidèles de la terre (4). A cause de sa première partie, ce chant est nommé *Trisagion* (5), *hymne séraphique* ou *angélique* (6) ; en vue

(1) Les mots *supplex confessio* ont le sens de *humilis laudatio*. L'humilité qui accompagne notre louange, se manifeste encore dans le maintien du prêtre, qui fait une inclination moyenne en récitant le *Sanctus*. Comparez la strophe finale primitive de l'hymne des vêpres du samedi, dont S. Ambroise est l'auteur : « Te nostra *supplex gloria* — Per cuncta laudet sæcula. »

(2) Le IIe Concile de Vaison (529) renouvela l'ordre de chanter cet hymne à toutes les messes. « Ut in *omnibus* Missis sive matutinis sive quadragesimalibus vel quæ in defunctorum commemorationibus fiunt, semper *Sanctus, sanctus, sanctus* eo ordine quo ad Missas publicas dici debeat : *quia tam dulcis et desiderabilis vox, etiamsi diu noctuque posset dici, fastidium non potest generare* ». Can. III.

(3) « Audeo dicere : ut bene ab homine laudetur Deus, laudavit se ipse Deus, et quia dignatus est laudare se, ideo invenit homo quemadmodum laudet eum... Spiritu suo implevit servos suos, ut laudarent eum, et quoniam Spiritus ejus in servis ejus laudat eum, quid aliud quam ipse se laudat ? » S. Aug. *Enarr. in ps.* CXLIV, n. 1.

(4) « Vox *angelorum* Trinitatis et unitatis in Deo commendat arcanum ; vox *hominum* divinitatis et humanitatis in Christo personat sacramentum. » Innocent. III, l. II, c. LXI.

(5) On nomme aussi *Trisagion* le triple *Sanctus* extrait de la Bible, auquel on ajoute quelque développement : « Sanctus Deus, Sanctus Fortis, Sanctus Immortalis, miserere nobis ». Il est formé d'après le psaume XLI, 3 : « Sitivit anima mea ad *Deum, fortem, vivum* (id est, *immortalem*, utpote qui semper vivit) ; c'est une périphrase pour désigner le Père, le Fils et le Saint Esprit. Ce Trisagion se trouve dans l'office de la férie à prime ; on le chante aussi en latin et en grec à la cérémonie du vendredi-saint. Cfr S. Joan. Damasc. *Epist. de hymn. Trisagio.*

(6) On rencontre aussi le nom d'*hymne des Chérubins* (χερουβικός) : car

de la seconde, on l'appelle *hymne triomphal*. Le *Trisagion* se trouve en tout ou en partie dans toutes les liturgies ; dans les premiers siècles le peuple le chantait (1).

La première moitié de cet hymne, à part quelques légers changements, est empruntée à une vision magnifique du prophète Isaïe (2). « Les Séraphins se criaient l'un à l'autre et disaient : « Saint, saint, saint est le Seigneur, le Dieu des « armées ; la terre entière est pleine de sa gloire ». Le dessus de la porte (du temple céleste) fut ébranlé par la voix de celui qui criait, et la maison fut remplie de fumée, (« c'est-à-dire » de la nuée de la lumière de gloire).

De même, l'Apôtre saint Jean entendit le cantique céleste : « Saint, saint, saint est Dieu, le seigneur, le Tout-Puissant » (Apoc. iv, 8). D'après la doctrine générale des saints Pères et plusieurs passages de la Bible, on conclut avec certitude que la triple répétition de ce mot *saint* n'a pas pour but unique d'insister plus fortement sur la sainteté de Dieu, mais qu'elle indique la trinité des personnes en un seul Dieu qui est saint (3). C'est donc un acte d'adoration en l'honneur de l'auguste Trinité (4). La sainteté de Dieu fait

---

tous les anges chantent le Trisagion, bien qu'Isaïe ne parle que des Séraphins. Voir le *Te Deum*.

(1) Le *Liber pontificalis* attribue au pape Sixte Ier (119-128) la prescription faite au peuple de chanter l'hymne : « Saint, saint, saint est le Seigneur, le Dieu des armées », etc , quand le prêtre commence le canon (*actionem*) de la Messe. Dans la liturgie mozarabe, il est dit (au Ve dimanche de Carême) que le *Sanctus* est cette « æterna laudatio quæ in cœlestibus sine defectu psallitur ab angelis et hic solemniter decantatur a *populis* ». — « Ubi expedita contestatione *omnis populus* Sanctus in Dei laudem proclamavit ». S. Gregor. Turon., *de Mirac. S. Martini*, l. II, c. xiv. — Le chœur chantait naturellement avec le peuple, et en certains endroits aussi le prêtre, à qui il est fait à plusieurs reprises la défense, dans les capitulaires des rois francs du VIIIe et du IXe siècle, de commencer le canon avant la fin de cet hymne. « *Te igitur* non inchoent sacerdotes, nisi post angelicum hymnum finitum ». — « Ut secreta presbyteris non inchoent antequam *Sanctus* finiatur, sed cum populo *Sanctus* cantent ». Cfr Martene, *De antiq. Eccl. ritibus*, l. I, c. iv, a. 7.

(2) Isaïe, vi, 3 : « Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Deus exercituum, plena est omnis terra gloria ejus ». Le texte liturgique s'adresse directement à Dieu, et, selon les versions les plus anciennes de la Bible, au lieu de *exercituum*, il porte *Sabaoth*, qui n'a été conservé qu'en trois passages de la Vulgate. Au lieu de *omnis terra*, on lit ici *cœli et terra*. « Ad ipsum Deum dicitur gratulando ». Flor. Diac., n. 37.

(3) P. Franzelin. *de Deo trino*, th. vi, n. 3.

(4) « Domine Deus dulcissime, sanctitas tua ineffabilis est : de qua quodammodo magis quam de aliis perfectionibus gloriaris. Seraphim ut te collaudent, *ter* sanctum vocant, non tantum ut *personarum Trinitatem*

resplendir plus vivement à nos yeux ses infinies perfections, sa gloire et sa beauté : c'est pourquoi, dans le langage de la révélation, comme dans celui de l'Église, il est très souvent loué comme *saint* ou *le Saint* (1). La sainteté divine est incréée, immense, immuable ; l'essence de Dieu est la sainteté même. De Dieu, le seul saint, rejaillit le rayon surnaturel de la sainteté sur le monde des anges et des hommes ; car il est la source et le modèle de toute sainteté créée.

Dans la sainteté de Dieu en trois Personnes nous célébrons sa gloire intrinsèque et éternelle, laquelle, de sa nature, ne peut être contemplée par l'homme. Elle se dévoile à nous dans les œuvres de la création et de la rédemption : car les cieux et la terre, *cœli et terra*, c'est-à-dire la création entière, le monde visible et le monde invisible rendent témoignage de la majesté de Dieu. Ils sont pleins *de sa gloire*, c'est-à-dire des preuves de sa puissance, de sa grandeur, de sa bonté, de sa longanimité. C'est pourquoi ils racontent et proclament sa majesté, qui est infiniment grande (2).

A la louange de la sainte Trinité succède la salutation pleine d'allégresse du Sauveur, qui, dans la plénitude de sa miséricorde, va bientôt paraître sur l'autel. La conclusion de cet hymne est ce chant de triomphe avec lequel le Sauveur, le prince de la paix et le vainqueur de la mort, fut reçu par les foules à son entrée solennelle à Jérusalem ; aucune expression ne pourrait être mieux à sa place pour saluer le Sauveur : « Hosanna dans les hauteurs ! Béni soit Celui qui

---

indicent, sed ut te omnino sanctum et pelagus sanctitatis insinuent ». ALVAR. DE PAZ. *de Inquisit. pacis sive studis. orationis* l. III, p. 3, dec. 6, contempl. 53.

(1) « Je vois que ce qu'on loue, ce qu'on célèbre principalement en Dieu dans le ciel, c'est sa sainteté. Les séraphins, c'est-à-dire les premiers et les plus sublimes de tous les esprits célestes, adorant Dieu dans son trône, n'en peuvent dire autre chose, sinon qu'il est *saint*, encore une fois qu'il est *saint*, pour la troisième fois qu'il est *saint ;* c'est-à-dire, qu'il est infiniment *saint*, *saint* dans sa parfaite unité, *saint* dans la trinité de ses personnes ; la première comme le principe de sa sainteté, et les deux autres comme sorties par de saintes opérations du sein même et du fond de la sainteté Crions donc aussi : *Saint, saint, saint !* et adorons la sainteté de Dieu ». BOSSUET. *Médit. sur l'Évang.*, P. II, LXVIe jour.

(2) « Tria laudant : personarum trinitatem, unitatis majestatem et provisionis liberalitatem (quia usque ad ultimas creaturas, quæ per terram intelliguntur, extendit diffusionem suæ bonitatis) ». S. THOM., *in Is.* c. VI, 1. — « Non perperam hunc locum intelliget, qui per cœlos *spiritus angelicos* et per terram *homines* hic acceperit... nam et cœlestes spiritus et homines Dei gloria implentur : illi quidem præsenti glorificatione, hi vero in spe et prævia dispositione ». CLICHTOV., l. III.

vient au nom du Seigneur! Hosanna dans les hauteurs! »

Nous trouvons ces paroles pour la première fois, et avec une légère différence, dans le Psalmiste : « Seigneur, sauvez-moi ! Seigneur, accordez la prospérité! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur » (1). Le premier verset, qui contient la demande du salut et de la prospérité, était chanté par le peuple à la procession de la fête des Tabernacles ; le second salue et bénit ceux qui entraient dans le temple, il était chanté par le chœur des prêtres. Ces deux versets renferment une prophétie messianique : dans leur signification la plus élevée ils se rapportent à Jésus Christ, promis par les prophètes comme *celui qui devait venir* (2), et qui, dans la plénitude des temps, vint au nom du Seigneur, c'est-à-dire sur la mission de Dieu, afin de racheter le monde Cette prière et ce salut se réalisèrent en effet dans le Messie, accueilli par le peuple éclairé d'une lumière céleste, selon les paroles de l'Église dans la bénédiction des Rameaux ; il accourut au devant du Sauveur, du roi d'Israël entrant dans sa capitale, et lui répétait à haute voix : « Hosanna au Fils de David ! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur (3)! Hosanna dans les hauteurs! » (4) Dans ce texte biblique, le mot *Hosanna* est pris tantôt dans son acception primitive, comme un cri de détresse : « Sauvez le Fils de David » ; tantôt comme un cri de joie et de triomphe, signi-

(1) « O Domine, salvum me fac ! o Domine, bene prosperare ! Benedictus qui venit in nomine Domini » (Ps. CXVII, 25, 26). L'hébreu n'a pas *me*, et les mots *salvum fac* sont rendus par *Hoschianna*, d'où le grec ὡσαννά et le latin *hosanna*, qui signifient : « Aide donc » (σῶσον δή, *salva obsecro*). D'après le Psalmiste, il est vrai, les mots *in nomine Domini* peuvent se rapporter ou à *qui venit* ou à *benedictus ;* dans le texte évangélique et liturgique, il faut les relier à *qui venit :* ils forment en effet l'explication et le complément nécessaire du mot *venit*, sur lequel on insiste. Cfr JOAN. VII, 28 ; VIII, 42. MATTH., XXIII, 39.

(2) Comparez la question des disciples de Jean-Baptiste à Jésus Christ : « Tu es qui venturus es, an alium exspectamus ? » MATTH. XI, 3. *Veniens, venturus, exspectatus*, ὁ ἐρχόμενος, étaient des appellations, bien connues, du Messie.

(3) Jésus Christ, qui est venu dans le monde sur la mission et avec la puissance de son Père et pour la gloire de Dieu, est, dans le sens le plus complet, « le béni », *benedictus :* car il est la source de tout salut et de toute bénédiction. C'est pourquoi il est infiniment digne de toute louange et de tout honneur. Ps. III, 9 : « Domini est salus — et super populum tuum benedictio tua ».

(4) « Hosanna filio David ! Benedictus qui venit in nomine Domini ! Hosanna in altissimis ! » MATTH. XXI, 9. — « Hoc canticum consona voce resonabant, utique et instructione motione Spiritus sancti ». DION. CARTHUS., *in l. c.*

fiant : « Qu'il vive ! » La comparaison du passage du Psalmiste avec le texte évangélique nous montre non seulement une diversité dans les expressions, mais en partie une divergence dans le sens, provenant d'une application différente des paroles de l'Écriture.

Les paroles liturgiques : « Hosanna dans les hauteurs ! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! Hosanna dans les hauteurs ! » s'écartent en partie du texte biblique, et ne sont pas empruntées directement au psaume, mais à l'Évangile : elles se rapportent donc au Sauveur et à sa descente sur l'autel (1). Combien est expressive cette formule d'hommage et de louange envers le Sauveur, en ce moment où, Agneau divin, il se dispose à paraître au milieu de nous, comme autrefois à Jérusalem, pour y consommer son sacrifice (2) ! Qu'y a-t-il alors de plus naturel que de s'écrier : « Béni, loué, adoré soit Jésus Christ, qui, obéissant à la volonté de son Père céleste, descend chaque jour sur l'autel et s'y offre pour notre salut et celui de tout le monde ! »

Ce chant de louange commence et se termine par l'*Hosanna*. Que signifie en ce lieu cette expression étrangère ? Sa signification originelle, « sauve donc, rachète ou aide donc », s'est perdue de bonne heure dans la langue liturgique ; elle est devenue un cri de joie, une interjection avec un sens général de jubilation (3). « Salut, bénédiction, gloire, louange à

(1) On peut faire valoir beaucoup d'autres motifs. Les Constitutions apostoliques excluent toute autre interprétation : « Hosanna au Fils de David ! Loué soit Celui qui vient au nom du Seigneur ! Dieu le Seigneur nous est apparu ! Hosanna dans les hauteurs ! » Lib. VIII, c. XIII. — Que les mots *Benedictus qui venit* ne soient pas un souhait de bénédiction pour les assistants, mais qu'il faille les rapporter à l'arrivée de Jésus Christ dans l'Eucharistie, la rubrique le prouve en ordonnant que ces mots ne soient chantés par le chœur qu'après la consécration et l'élévation. *Cerem. episc.* l. II, c. VIII, n. 70, 71.

(2) « Ex Scriptura prophetica et evangelica completur *plena* laudatio, cum post laudem et gloriam sanctæ Trinitatis adjungitur etiam gratiarum actio de adventu Salvatoris, qui unus in ipsa et ex ipsa Trinitate pro salute nostra homo factus in mundum venit et eamdem salutem moriendo et resurgendo perfecit... unde rite illi gratias agentes dicimus *Hosanna*, id est, salus in excelsis ». FLORUS DIAC., n. 41.

(3) Dans la messe votive de la Passion, l'Église dit au Sauveur : « Tibi gloria, hosanna ; tibi triumphus et victoria ; tibi summæ laudis et honoris corona Alleluia ». — « Hosanna erat solemnis *gratulantium* formula et fausta acclamantium, qualis apud nos est *Io triumphe, vivat rex, bene sit principi.* Hinc Ecclesia præfationes missarum eadem formula claudit, illud spectans, ut sacerdotes ex intimo corde Regi omnium Christo applaudant et gratulentur, bonaque omnia imprecentur, exemplo illius apocalypticæ precationis : Benedictio, et claritas, et sapientia, et gratiarum

lui ! » Saint Luc explique déjà ce mot en ce sens par une périphrase ; au lieu de dire : « Hosanna dans les hauteurs ! » il dit : « Paix dans le ciel et gloire dans les hauteurs ! » (Luc. xix, 38).

On pourrait jeter une lumière plus vive sur cette expression, en mettant à profit la magnifique liturgie du dimanche des Rameaux ; nous en citerons au moins quelques passages. « Lorsqu'on apprit l'arrivée de Jésus à Jérusalem, la foule prit des branches de palmier et alla au devant de lui en criant : Voici Celui qui doit venir pour le salut du peuple. Il est notre salut et la rédemption d'Israël. Comme il est grand, Celui au devant de qui accourent les Trônes et les Dominations !... Salut, ô roi, créateur du monde, qui viens pour nous sauver ! » — « Les foules, portant des palmes et des fleurs, viennent au devant du Rédempteur et offrent de justes hommages au vainqueur triomphant. Les nations proclament le Fils de Dieu, et des voix retentissent dans les nuées à la louange du Christ : Hosanna dans les hauteurs ! » — « Avec les anges et les enfants, nous voulons aussi crier joyeusement au vainqueur de la mort : « Hosanna dans les « hauteurs ! » — « Gloire, louange et honneur à vous, Roi, Christ, Rédempteur, à qui une troupe joyeuse d'enfants adressa un pieux Hosanna ! Vous êtes le roi d'Israël, le Fils glorieux de David, Roi béni qui venez au nom du Seigneur. Toute l'armée des cieux vous loue dans les hauteurs, en même temps que les hommes mortels et toutes les créatures. Le peuple des Hébreux vint au devant de vous avec des palmes ; nous voici devant vous à notre tour avec nos prières, nos vœux et nos hymnes. Ils vous payaient avant votre passion un tribut de louanges ; nous vous adressons nos chants, à vous qui régnez dans la gloire. Ils vous furent agréables, puisse aussi notre dévotion vous plaire, Roi bon, Roi clément, à qui plaît tout ce qui est bon ! »

Le prêtre récite le Trisagion à voix basse et ne le chante pas comme la préface (1). En s'unissant aux chœurs des anges

---

actio, honor. et virtus, et fortitudo Deo nostro in sæcula sæculorum » (Ap. vii, 12) Zaccaria *Onomast rituale*, v° *Hosanna*.— Le mot *Hosanna*, étant un cri de joie et d'enthousiasme, n'a été traduit ni en latin ni en grec. Cfr S. Aug., *de Doctr. christ.*, l. II, c. xi, n. 16. Au moyen âge on employait même le mot *hosannare*, pour « louer ».

(1) A Rome, déjà très anciennement, le *Sanctus* n'était plus chanté par le peuple, mais par des sous-diacres (*Ord. Rom. I.* n. 16 ; — *II.* n. 18) ; et plus tard, comme encore aujourd'hui, par le chœur (*Ord. Rom. XI*, n. 20, *basilicarii*). Pendant ce chant tous étaient inclinés. « Qui dum expleverint, *surgit* Pontifex *solus* et intrat in Canonem ». *I*, n. 16.

pour glorifier l'auguste Trinité, il abaisse la voix, joint les mains et s'incline humblement et avec respect, se sentant indigne de placer sur ses lèvres mortelles le chant du ciel. Puis, dans sa joie de la venue du Sauveur et le saluant par avance, il se redresse et se signe de la croix, non seulement pour clore dignement son cantique, mais pour indiquer que le Sauveur est venu, vainqueur et prince de la paix, pour fonder son royaume par la croix : car « Dieu règne par le bois » — *Regnavit a ligno Deus* (1).

La préface est un hymne admirable et grandiose qui défie toute description. Les Anges, le ciel et toutes ses Puissances, les Chérubins et les Séraphins crient à Dieu sans cesser un instant: « Saint, saint, saint est le Seigneur, le Dieu des armées; le ciel et la terre sont pleins de la majesté de sa gloire ». Ainsi, sur la terre, l'Église confesse et loue le Père de la majesté immense, son Fils véritable, unique et adorable, ainsi que le Saint Esprit, le Consolateur (*Te Deum*).

« O dons merveilleux du Christ! s'écrie saint Jean Chrysostome : dans les hauteurs les armées angéliques chantent l'hymne de gloire; sur la terre, dans les églises, les hommes, pareillement réunis en chœurs, chantent le même hymne à leur exemple. Là haut les Séraphins font entendre le Trisagion; sur la terre, la foule des humains envoie au ciel les mêmes louanges (2). Le ciel et la terre s'unissent en une fête unanime : action de grâces, allégresse, chœurs joyeux, tout est commun. Ce concert, c'est l'ineffable bonté de Dieu qui condescend à notre infirmité, c'est l'Esprit Saint qui l'a composé. Sur ses harmonies repose la complaisance du Père céleste. Cette mélodie nous vient du ciel : c'est la très sainte Trinité qui la fait vibrer, comme l'instrument touché par

---

(1) Les liturgistes du moyen âge donnent comme règle que l'on accompagne ordinairement du signe de la croix la récitation des paroles évangéliques. « In omnibus verbis *evangelicis signum crucis* fieri oportet ». Beleth, c. xl. Aussi, sur les paroles finales du *Sanctus*, Sicard fait l'observation suivante: « Hoc sumptum est de *Evangelio*, unde cum cantatur, nobis *signaculum crucis* imprimimus ». L. III, c. vi.

(2) Le même saint docteur, dans un panégyrique de tous les saints martyrs, s'exprime ainsi : « Parce que les martyrs ont manifesté le plus grand amour pour le Seigneur, il leur tend amicalement la main; et maintenant ils se réjouissent dans la gloire céleste, ils s'unissent aux chœurs des anges et chantent avec eux leur cantique mystérieux (Is. vi, 3). Et même ils faisaient déjà partie de ces chœurs pendant leur vie sur la terre, toutes les fois qu'ils prenaient part aux saints mystères, en chantant avec les Chérubins le triple *Sanctus* à la louange du Seigneur. Vous qui appartenez aux initiés, vous savez pourquoi. Aussi ne

la verge d'ivoire, et lui fait rendre ces accents doux et suaves, ces chants angéliques, cette éternelle symphonie » (1).

II. — *Les préfaces propres* (*Præfationes propriæ*).

Outre la préface ordinaire, expliquée jusqu'ici, le Missel romain en a dix autres. Elles revêtent un caractère de fête particulier, et font ressortir divers mystères de l'année ecclésiastique comme motif spécial de louange et d'actions de grâces.

Dans toute la liturgie, nous voyons dominer le sentiment de la reconnaissance pour les bienfaits de Dieu, pour le salut apporté par Jésus Christ, le don de la foi et l'espérance du ciel : tous les jours il se manifeste en termes émus et magnifiques dans la préface de la Messe. Aux grandes fêtes de l'année ecclésiastique, les mystères de l'histoire sacrée, les faveurs de la miséricorde divine nous apparaissent dans toute leur splendeur et nous saisissent plus vivement : alors la gratitude trouve les accents les plus joyeux et les plus enflammés.

1° *Préface de la Nativité du Seigneur* (2).

... æterne Deus. Quia per incarnati Verbi mysterium nova mentis nostræ oculis lux tuæ claritatis infulsit (3) : ut dum visibiliter Deum cognoscimus, per hunc in invisibilium amorem rapiamur (4). Et

... Dieu éternel. Parce que, par le mystère de l'Incarnation du Verbe, la lumière nouvelle de votre clarté a brillé aux yeux de notre âme : afin que, en connaissant Dieu visiblement, nous soyons entraînés

devons-nous point nous étonner que, maintenant qu'ils ont trouvé dans les cieux leurs compagnons de chants, ils s'unissent avec d'autant plus d'assurance à leurs hymnes ».

(1) In illud : *Vidi Dominum*, hom. I.

(2) Par une exception toute particulière à la règle générale, cette préface est chantée pendant l'octave de Noël même aux messes qui ont une préface propre, par exemple, à la fête de l'apôtre S. Jean, mais non le jour de son octave et aux messes votives. La fête de la Purification a la preface de Noël, parce que, en Occident, c'est aussi une fête de Notre Seigneur. Dans le rite grec, ce caractère est même prédominant : de là vient le nom de ὑπαντή, ὑπαπαντή, *occursus*, *obviatio* — « quia venerabiles personæ Simeon et Anna eo die obviaverunt Domino, dum præsentaretur in templo ». *Microl.*, c. XLVIII. La fête du très saint Sacrement et celle de la Transfiguration sont en relation intime avec l'humanité de Jésus-Christ ; il en est de même de celle du saint Nom de Jésus : c'est pourquoi elles ont aussi la préface de Noël.

(3) « Homo per peccatum interius lumen obfuscatum habebat et conversus fuerat ad sensibilia et illa amabat ; ideo Deus invisibilis factus est *visibilis* secundum carnem, ut per visibilia reduceret ad invisibilia cognoscenda et amanda ». S. BONAV., III, dist. 1, a. 2, q. 2, ad 3.

(4) « Cum amicitia in quadam æqualitate consistat, ea quæ multum

ideo cum Angelis et Archangelis, cum Thronis et Dominationibus, cumque omni militia cœlestis exercitus, hymnum (1) gloriæ tuæ canimus, sine fine dicentes : Sanctus...

par lui à l'amour des choses invisibles. C'est pourquoi, avec les Anges et les Archanges, avec les Trônes et les Dominations, avec toute la milice céleste, nous chantons un hymne à votre gloire et disons sans fin : Saint...

La sainte nuit de Noël ne connaît ni ténèbres ni tristesse, elle resplendit de lumière et de joie. Le soleil de justice s'est levé pour le peuple qui marchait dans l'obscurité et pour ceux qui étaient assis à l'ombre de la mort (Is. IX, 2). Dès le commencement le Verbe éternel fut la lumière du monde ; mais, lorsqu'il eut pris la nature humaine, et, semblable à un homme, vécu au milieu des hommes, la beauté des clartés divines se manifesta à l'œil de la foi d'une manière toute nouvelle et bien plus admirable. Le Christ est la splendeur de la gloire du Père ; en lui demeure corporellement la plénitude de la divinité. Par l'Incarnation Dieu s'est abaissé jusqu'à notre infirmité. Nous apprenons à connaître et à aimer Dieu par la contemplation des mystères de la vie, de la passion et de la glorification de Jésus Christ. C'est là le foyer de l'amour céleste, bien fait pour enflammer notre cœur et l'entraîner à l'amour des biens invisibles et impérissables.

Les mots *sine fine dicentes* (2) indiquent que nous devrions,

---

inæqualia sunt, in amicitia copulari non posse videntur. Ad hoc igitur, quod familiarior amicitia esset inter hominem et Deum, expediens fuit homini, quod Deus fieret homo, quia etiam naturaliter homo homini amicus est, ut sic, dum visibiliter Deum cognoscimus, in invisibilium amorem rapiamur ». S. THOM., *C. Gent.*, l. IV. c. LIV.

(1) Déjà Walafrid Strabon distingue entre les hymnes proprement dites, qui sont mesurées et rythmées, et les hymnes improprement dites, qui ne le sont pas. Parmi ces dernières il range la préface et le Trisagion. « Notandum hymnos dici non tantum qui metris vel rhythmis decurrunt... verum etiam *ceteras laudationes*, quæ verbis convenientibus et sonis dulcibus proferuntur... Et quamvis in quibusdam Ecclesiis hymni metrici non cantentur, tamen in omnibus *generales hymni*, id est *laudes* dicuntur ». *De Reb eccles.*, c. XXVI

(2) « *Sine fine*, id est, sine cessatione, sine requie, sine intermissione, per quod significatur jugis et assidua illius excellentissimi hymni *Sanctus, sanctus, sanctus...* a nobis decantatio facienda. Quod cum in hac mortali vita perfecte a nobis expleri non possit, hoc verbo tacite et per subinsinuationem quamdam expetitur æternæ beatitudinis consortium nobis demum concedi, in qua angelicis conjuncti choris sacra laudatione possimus hunc hymnum sine fine ac perpetuo decantare, quemadmodum et ipsæ supernæ virtutes atque angelicæ potestates hymnum hunc gloriæ Domini sine fine concinunt, secundum illud verbum (Ps. LXXXIII, 5) : « Beati

à proprement parler, chanter le Trisagion sans cesser un instant. Puisque cela n'est pas possible sur la terre, nous demandons tacitement à Dieu de nous recevoir dans le ciel, où il nous sera donné de le louer éternellement avec les chœurs angéliques.

2° *Préface de l'Épiphanie.*

... æterne Deus. Quia, cum Unigenitus tuus in substantia nostræ mortalitatis apparuit, nova nos immortalitatis suæ luce reparavit (1)...

... Dieu éternel. Parce que, lorsque votre Fils unique parut dans la substance de notre chair mortelle, il nous a rétablis par la lumière nouvelle de son immortalité...

Le Fils unique de Dieu a été vu sur la terre et a conversé avec les hommes (BAR. III, 38). Il a caché la gloire qu'il avait auprès de son Père dès avant la création du monde, sous le voile de son humanité très sainte et très pure, mais cependant passible et mortelle. Comme le soleil derrière un nuage, il dissimula sa splendeur divine sous la forme d'un esclave, afin de nous élever par son abaissement à la dignité d'enfants de Dieu et de nous revêtir un jour de la robe brillante de la gloire.

3° *Préface du Carême.*

...æterne Deus. Qui corporali jejunio vitia comprimis, mentem elevas, virtutem largiris et præmia : per Christum Dominum nostrum...

...Dieu éternel. Qui par le jeûne corporel réprimez nos vices, élevez notre esprit, nous donnez la vertu et les récompenses. Par le Christ Notre Seigneur...

Cette préface exprime en termes aussi élégants que clairs et précis les effets salutaires et les bénédictions spirituelles du jeûne. Le jeûne religieux est un acte de pénitence et d'expiation ; son premier résultat est de crucifier et de mortifier la chair superbe avec ses concupiscences et d'extirper les

---

qui habitant in domo tua, Domine : in sæcula sæculorum laudabunt te ». CLICHTOV., *Elucid. eccles.*, l. III, n. 3.

(1) « Filius Dei benignitate sua de nostro accepit, ut de suo nobis conferret. Accepit enim vere nostræ mortalitatis substantiam, et in illa hodierna die Magis stella duce quasi primitiis electionis gentium apparuit ac demonstratus est Suæ vero immortalitatis participationem et consortium nobis tradidit, cum nos per novam divinitatis suæ lucem nube lucida carnis adumbratam in pristinam dignitatem reparavit ». CLICHTOV., *l. c.*, n. 5. Le texte actuel vient des anciennes leçons : « in novam nos immortalitatis suæ lucem reparavit » — « in nova nos immortalitatis suæ luce reparavit ».

vices. Plus la sensualité est affaiblie et comprimée, et plus notre esprit s'élève librement et avec agilité et vit dans l'atmosphère pure et sereine de la grâce. La mortification des sens et la facilité acquise par le cœur de s'élancer vers les régions célestes et éternelles sont la source de toutes les vertus. Enfin, la répression de la chair, l'élévation de l'esprit et l'acquisition des vertus nous procureront de magnifiques récompenses. Qui pourrait en douter ? (1) « Celui qui sème dans la chair, recueillera de la chair la corruption ; celui qui sème dans l'esprit moissonnera de l'esprit la vie éternelle » (GAL. VI, 8) (2).

4° *Préface de la Passion et de la Sainte Croix.*

...æterne Deus. Qui salutem humani generis in ligno Crucis constituisti : ut, unde mors oriebatur, inde vita resurgeret : et qui in ligno vincebat, in ligno quoque vinceretur (3). Per Christum Dominum nostrum...

...Dieu éternel. Qui avez placé le salut du genre humain dans le bois de la croix, afin que la vie sortît de là où la mort prenait naissance, et que celui qui triomphait par le bois, fût aussi vaincu par le bois. Par le Christ Notre Seigneur...

L'Église célèbre ici le dessein admirable de la sagesse divine dans la rédemption du monde. Au pied de l'arbre de la science du bien et du mal, la ruse du démon vainquit nos premiers parents et introduisit la mort dans le monde. Dieu a choisi l'arbre de la croix pour en faire l'autel du sacrifice expiatoire, lequel a chassé le prince de ce monde et détruit son ouvrage, en même temps qu'il a rendu à l'humanité la

(1) « Conjungitur *consequio* quodam ipsi jejunio puritas et munditia vitæ, sanctimonia et castitas, quæ ceteras protinus virtutes omnes sibi comites adsciscit, quibus adornata anima cœlestem demum requiem assequitur ». CLICHTOV., l. c.

(2) « Assumitur jejunium principaliter ad tria : 1° ad concupiscentias carnis reprimendas ; 2° ad hoc quod mens liberius elevetur ad sublimia contemplanda ; 3° ad satisfaciendum pro peccatis ». S. THOM., II. II, q. CXLVII, a. 1.

(3) « Nostri generis damnatio ex ligno scientiæ boni et mali habuit exortum Similiter divina ordinatione nostra salvatio ex ligno crucis processit, per Christi sanguinem et mortem sanctificato. Et hoc pacto ex eodem secundum speciem resurrexit nobis vita, unde mors fuerat primum suborta, nempe ex ligno. Et antiquus serpens, qui per lignum paradisi vicerat primos parentes, quos subdola suasione induxerat ad esum fructus ejus, in ligno etiam victus est scilicet crucis, per Christum Dominum nostrum, qui salutaris fuit hujus arboris fructus et efficax ad tollendam prævaricationem ex noxio nobisque damnoso fructu prioris arboris inflictam ». CLICHTOV., *l. cit.*, n. 15.

vie de la grâce et de la gloire (1). Déjà, dans le paradis, « le Créateur avait désigné le bois comme devant payer la dette du bois. L'ordre de notre salut réclamait cela, afin que l'art divin déçût l'art infernal du traître qui se revêt de formes si variées, et que le salut nous vînt de l'objet dont l'ennemi s'était servi pour nous blesser ». Depuis que le *Salut du monde* a été attaché sur le bois ignominieux de la croix, il est devenu pour nous doux et précieux (2).

5° *Préface de Pâques.*

...æquum et salutare : Te quidem Domine omni tempore, sed in hac potissimum die (vel : in hoc potissimum) gloriosius prædicare, cum Pascha nostrum immolatus est Christus. Ipse enim verus est Agnus, qui abstulit peccata mundi. Qui mortem nostram moriendo destruxit, et vitam resurgendo reparavit...

...équitable et salutaire, de proclamer en tout temps votre gloire, Seigneur, mais surtout en ce jour (ou en ce temps) où le Christ, notre Agneau pascal a été immolé. Il est, en effet, le véritable Agneau qui a effacé les péchés du monde. En mourant, il a détruit notre mort, et, en ressuscitant, il nous a rendu la vie...

L'Église, dans cette préface, fait éclater toute sa joie de la résurrection; en action de grâces, elle chante un hymne triomphal au Sauveur glorieusement sorti d'entre les morts. Le Christ est le véritable Agneau pascal figuré dans l'ancienne loi ; par son sang il a lavé le monde de ses péchés. « Vainqueur, il triomphe, il ensevelit la mort dans son propre sépulcre (3), selon la promesse du prophète : « Je serai ta mort, ô mort ! je serai ta morsure, ô enfer ! » (Os. XIII, 14). Alors fut accomplie cette parole : « La mort a disparu dans

(1) C'est avec une grande justesse que l'on fait ressortir ici l'opposition entre l'arbre (ξύλον, *lignum*, « le bois » de la science du bien et du mal, cause de notre chute, et le bois de la croix (également ξύλον, *lignum*), sur lequel s'accomplit notre rédemption. Cet arbre, planté au milieu du paradis, devait apporter à l'humanité la bénédiction, et lui a apporté la malédiction. Le second arbre, élevé au milieu du monde comme un gibet maudit (*maledictus qui pendet in ligno*. DEUT XXI, 23), est devenu la bénédiction pour tous ceux qui croient en lui. Cfr OSWALD, *la Rédemption en Jésus Christ*, II, p. 110.

(2) Comparer la belle préface du Sacramentaire de S. Grégoire : « Christus per passionem crucis mundum redemit et antiquæ arboris amarissimum gustum crucis medicamine indulcavit, mortemque quæ per lignum vetitum venerat, per ligni trophæum devicit, ut mirabili suæ pietatis dispensatione qui per ligni gustum a florigera sede discesseramus, per crucis lignum ad paradisi gaudia redeamus ». Cfr PETR. BLESENS. *serm.* IV *in festo S. Andreæ.*

(3) « Victor triumphat et *suo mortem sepulcro funerat* ». *Hymn. Pasch. ad Laudes.*

sa victoire. O mort, où est ta victoire? où est, ô mort, ton aiguillon » (I Cor. xv, 54, 55) (1). Du Sauveur ressucité découle aussi sur nous la vie nouvelle, par laquelle ce qu'il y a de mortel en nous a été anéanti (II Cor. v, 4). La résurrection du Sauveur est la cause et le modèle de notre transfiguration spirituelle et corporelle (2).

6° *Préface de l'Ascension.*

...æterne Deus : per Christum Dominum nostrum. Qui post resurrectionem suam omnibus discipulis suis manifestus apparuit, et ipsis cernentibus est elevatus in cœlum, ut nos divinitatis suæ tribueret esse participes...

...Dieu éternel, par le Christ Notre Seigneur Qui après sa résurrection, est apparu visiblement à tous ses apôtres, et à leur vue a été élevé dans le ciel, afin de nous acorder de participer à sa divinité...

Après sa résurrection, Jésus Christ s'est montré vivant à ses disciples et a confirmé ce fait par une foule de preuves durant les quarante jours qu'il leur apparut. Puis il s'éleva dans les cieux et une nuée le déroba à leurs regards. Là, il jouit de la gloire éternelle, afin de nous communiquer la vie divine et de nous introduire dans l'éternité bienheureuse.

7° *Préface de la Pentecôte.*

...æterne Deus, per Christum Dominum nostrum. Qui ascendens super omnes cœlos, sedensque ad dexteram tuam, promissum Spiritum sanctum (hodierna die) in filios adoptionis effudit. Quapropter profusis gaudiis, totus in orbe terrarum mundus exsultat (3). Sed et supernæ Virtutes atque angelicæ

...Dieu éternel, par le Christ Notre Seigneur Lequel s'est élevé au-dessus de tous les cieux, où il siège à votre droite, et a répandu (en ce jour) l'Esprit Saint, qu'il avait promis, sur les enfants d'adoption. C'est pourquoi le monde entier tressaille de joies surabondantes. Les Vertus célestes et les Puis-

(1) « Nam mortuus ille mortis interfector fuit et magis in illo mors mortua est, quam ipse in morte ». S. Aug. *Enarr. in ps.* li, n. 1.

(2) « Unus idemque est mortis susceptor vitæque largitor ; unus idemque immortalis ex Patre, mortalis ex matre ; propria potestate moriens, propria potestate resurgens ». S. Fulgent., *serm.* iv.

(3) « Hæc Spiritus sancti effusio in discipulos totum genus humanum non abs re ingenti gaudio lætificat. Nam per eam cœpta est evangelicæ legis salutarisque doctrinæ promulgatio et apostolica denuntiatione totius mundi ad Christum reductio, ut paulo post et Judæis et gentibus factum fuerit unum ovile sub Christo uno pastore. Salus igitur toti mundo annuntiata per missionem Spiritus sancti in apostolos merito materiam profusioris gaudii in Domino toti mundo ministrat ». Clichtov., *l. c.*

Potestates (1), hymnum gloriæ tuæ concinunt, sine fine dicentes...

sances angéliques chantent un hymne à votre gloire et disent sans fin...

« Tant que Jésus Christ n'avait pas été glorifié, le Saint Esprit ne fut pas donné ». — « Il est avantageux pour vous que je m'en aille, disait le Sauveur à ses apôtres : car, si je ne m'en vais pas, le Consolateur ne viendra point à vous ; quand je serai parti, je vous l'enverrai » (JOAN. VII, 39 ; XVI, 77). Mais, après sa victoire, dans son noble triomphe, le Christ s'assit à la droite de son Père ; alors l'Esprit du Seigneur remplit l'univers (SAP. I, 7) de ses dons : telle est la cause de l'allégresse universelle. Les joies célestes inondent les cœurs des enfants de Dieu lorsque le Saint Esprit les visite et les console (2).

8° *Préface de la sainte Trinité.*

...æterne Deus. Qui cum Unigenito Filio tuo, et Spiritu Sancto, unus es Deus, unus es Dominus : non in unius singularitate personæ, sed in unius Trinitate substantiæ. Quod enim de tua gloria, revelante te, credimus, hoc de Filio tuo, hoc de Spiritu sancto, sine differentia discretionis sentimus. Ut in confessione veræ, sempiternæque Deitatis, et in personis proprietas, et in essentia unitas, et in majestate adoretur æqualitas. Quam laudant Angeli atque Archangeli, Cherubim (3) quo-

...Dieu éternel. Qui, avec votre Fils unique et l'Esprit Saint, êtes un seul Dieu, un seul Seigneur : non dans l'unité d'une seule personne, mais dans la Trinité d'une seule substance. Car ce que, d'après votre révélation, nous croyons de votre gloire, nous le croyons aussi, sans aucune différence, de votre Fils et du Saint Esprit: tellement que, dans la confession du Dieu véritable et éternel, on adore la propriété dans les personnes, l'unité dans l'essence et l'égalité dans la

(1) Deus ideo Dominus exercituum et Dominus virtutum vere dicitur, quia omnis militia cœlestis exercitus, omnes *supernæ virtutes* atque *angelicæ potestates* ejus imperio subjacent, ejus serviunt voluntati ». FLOR. DIAC., n. 38. — « Trinitatem Seraphim glorificant et *omnes potestates virtutesque cœlestes* ». *L. c*, n. 40.

(2) Voir l'hymne de la Pentecôte : « Beáta (*heureux et rendant heureux*) nobis *gaudia* — Anni reduxit orbita — Cum Spiritus Paraclitus — Illapsus est Apostolis ».

(3) Le mot *cherub* est interprété de la manière la plus variée. Selon l'opinion ordinaire et traditionnelle, il désigne la plénitude de la sagesse et de la science. « Nomen Cherubim imponitur a quodam excessu scientiæ, unde interpretatur *plenitudo scientiæ* ». S. THOM. Le mot *seraph* (de la rac. *Saraph*), « brûler » indique l'amour. « Cherubim habent excellentiam scientiæ, Seraphim vero excellentiam ardoris ». S. THOM., I, q. CVIII, a. 5, ad 5. — Par un renversement de lettres, le mot *chérub* est aussi tiré de *rechub* ou *recheb*, « char », de la rac. *rachab*, « aller en voiture », parce que les Chérubins sont comme le char céleste du roi divin lorsqu'il se rend au jugement. « Qui sedes super Cherubim, manifestare ». PS. LXXIX, 1. — Cfr. CORN. A LAP., *in Exod.* XXV, 18.

que ac Seraphim : qui non cessant clamare quotidie, una voce dicentes (1)...

majesté. Ce Dieu, les Anges et les Archanges le louent, ainsi que les Chérubins et les Séraphins, qui ne cessent de dire tous les jours et d'une voix unanime...

Cette préface contient un développement sublime et poétique de ces paroles du symbole de saint Athanase : « La foi catholique est que nous vénérions un seul Dieu dans la Trinité et l'unité dans la Trinité ». C'est le mystère le plus élevé de notre foi ; nul esprit créé et fini ne peut en sonder les profondeurs. La révélation divine seule nous l'a manifesté, et nous devons y acquiescer avec simplicité et une inébranlable fermeté. « Nous recourons à vous, nous vous louons, nous vous adorons, ô bienheureuse Trinité ! Vous êtes notre espérance, notre salut, notre gloire, ô divine Trinité ! Délivrez-nous, vivifiez-nous, rendez-nous heureux, ô amour éternel, ô Trinité bienfaisante ! » (2)

9° *Préface pour les fêtes et les messes votives de la sainte Vierge.*

...æterne Deus. Et te in... beatæ Mariæ semper virginis collaudare, benedicere et prædicare. Quæ et Unigenitum tuum sancti Spiritus obumbratione concepit ; et virginitatis gloria permanente, lumen æternum mundo effudit, Jesum Christum Dominum nostrum...

...Dieu éternel. Et de vous louer ensemble, de vous bénir et de vous glorifier dans (l'Immaculée Conception, par exemple) de la bienheureuse Marie toujours vierge. Laquelle a conçu votre Fils unique par l'opération du Saint Esprit, et tout, en conservant la gloire de la virginité, a donné au monde la lumière éternelle, Jésus-Christ Notre Seigneur...

Il n'est pas possible de décrire les privilèges de la grâce et de la gloire dont la vierge Marie, Mère de Dieu, a été décorée par dessus toutes les autres créatures. Celui qui est puissant et dont le nom est saint, a fait de grandes choses en elle. Le plus précieux de tous ces privilèges est l'union de la vir-

(1) Dans les deux préfaces du Saint Esprit et de la sainte Trinité, les chœurs célestes, par exception, s'unissent aux transports et aux louanges des habitants de la terre ; ailleurs ceux-ci implorent humblement de pouvoir s'unir au chant éternel des anges.

(2) Clément XIII (3 janvier 1759) prescrivit la préface de la Trinité pour tous les dimanches qui n'en ont pas une propre, « ad majorem splendidioremque tanti mysterii gloriam, ut fideles quoque, qui die dominico Missæ interesse debent, latius atque apertius ejusdem mysterii præconia audientes, debitum et ipsi servitutis obsequium supremæ impendant majestati ».

ginité la plus intacte aux joies de la maternité divine (1). Le Saint Esprit a couvert Marie de son ombre, et « soudain la maison de son chaste sein est devenue le temple de Dieu » — *domus pudici pectoris templum repente fit Dei.* Et Jésus, à sa naissance, est sorti du sein très pur de la sainte Vierge, comme le rayon de lumière traverse le cristal, en consacrant l'intégrité de sa Mère, bien loin de la violer (2).

10° *Préface des Apôtres.*

Vere dignum et justum est, æquum et salutare : Te, Domine, suppliciter exorare, ut gregem tuum, Pastor æterne, non deseras, sed per beatos Apostolos tuos continua protectione custodias. Ut iisdem rectoribus gubernetur, quos operis tui vicarios eidem contulisti præesse pastores. Et ideo...

Il est vraiment juste et digne, équitable et salutaire, de vous supplier humblement, Seigneur, Pasteur éternel, de ne pas abandonner votre troupeau, mais de le garder et de le protéger continuellement par vos saints apôtres, afin qu'il soit gouverné par les mêmes guides à qui vous avez donné d'être vos représentants comme pasteurs, dans la direction de ce troupeau. C'est pourquoi...

Cette préface est la seule qui soit adressée à Jésus Christ, et non à Dieu le Père. Les fêtes des apôtres portent l'Église à invoquer l'aide et la protection de Jésus, « le bon Pasteur », le Pasteur éternel qui donne sa vie pour ses brebis. Aujourd'hui encore, dans la gloire, le grand Pasteur (HEB. XIII, 20), le prince des pasteurs (I PET. V, 4), conduit les brebis acquises par son sang dans les pâturages de la vérité et de la grâce ; il veille sur elles, les protège et les amène dans les prairies éternellement vertes du paradis céleste.

Le Seigneur ne nous a pas laissés orphelins ici-bas ; il a pris soin de nous en chargeant de notre conduite les apôtres et leurs successeurs. « Je vous donnerai des pasteurs selon mon cœur, et ils vous dirigeront avec sagesse et science », dit

(1) Sédulius, qui vivait vers le milieu du V[e] siècle, salue et loue avec enthousiasme la Mère du Seigneur : c'est celle qui a enfanté le dominateur éternel du monde (cfr introït *Salve, sancta Parens*), qui possède les joies de la mère unies à l'honneur de la virginité, qui n'a jamais eu de semblable avant elle et n'en aura jamais après elle. « Gaudia matris habens cum virginitatis honore, — nec primam similem visa es nec habere sequentem ». *Carm pasch.*, l. II, v. 67, 68. « Quæ cum clarifico semper sit nomine mater, — semper virgo manet ». *L. c.* l. V, v. 360, 361.

(2) « Maria divino partu sic cœpit esse mater, ut *virgo sacratior* permaneret ». S GAUDENT., *Brix. episc.*, *serm.* IX. — « Omnipotentiam Filii Dei et hominis etiam Mater Virgo testatur, quæ de Spiritu sancto ita Deum et hominem edidit, ut apud incorruptam tanti nominis matrem post divinum partum *gloriosior integritas* permaneret ». *L. c.*, *serm.* XIII.

le Seigneur par la bouche d'un prophète (JER. III, 15). Cette promesse a été réalisée. Les pasteurs de l'Église entière, évêques et prêtres, sont « les représentants », *vicarii* (1), du Pasteur véritable et suprême qui est dans le ciel ; ils doivent paître, protéger, conduire avec un amour et une fidélité infatigables les brebis qu'il leur a confiées ; ils doivent agir en son nom et suivre son exemple.

Il convient de faire observer que les images les plus anciennes de Jésus Christ dans les catacombes le représentent sous la forme du bon Pasteur. D'une manière générale, l'antiquité chrétienne avait une prédilection particulière pour ce symbole, tant il s'était gravé profondément dans les cœurs des premiers fidèles. Ils trouvaient une consolation, une joie, une élévation religieuse et morale, une force incomparable dans la vue de cette peinture, où se trouvent exprimés, d'une manière aussi simple que sensible et touchante, les rapports du Sauveur avec l'âme chrétienne et de l'âme chrétienne avec le Sauveur.

§ 56. — *Observations préliminaires sur le canon.*

Les accents joyeux de l'hymne de la reconnaissance, de l'*Hosanna*, ont cessé (2) ; un silence solennel se fait : le canon commence (3). « Les rites sacrés qui vont suivre, ne pouvaient

(1) « Petit hæc præfatio, quod ipse bonus Pastor gregem suum catholicum non derelinquat, aut suo destituat præsidio, sed per ipsos Apostolos tanquam cooperatores ipsius in custodia gregis et coadjutores ipsum assidua conservet protectione : ut ipse grex dominicus iisdem Apostolis rectoribus gubernetur, quos ut vicarios operis sui, utpote gregis pascendi, ipse Pater æternus ordinavit ac sanxit debere præesse pastores eidem gregi ». CLICHTOV. *l. c.* n. 17.

(2) D'après une rubrique (*Rubr. gen. Miss.*, tit. XX. *Rit. celebr. Miss.*, tit. VIII, n. 6), qui n'a toutefois aucun caractère préceptif et qui n'est que directrice, on allume du côté de l'épître un cierge qui brûle depuis la fin du *Sanctus* jusqu'après la communion. Ce cierge a pour but d'indiquer la présence de Jésus Christ sur l'autel et d'exciter les fidèles à la piété et à l'adoration.

(3) « Post laudes et gratiarum actiones pro tanta gratia redemptionis nostræ, quæ in illo divino mysterio agitur et commendatur, *facto totius Ecclesiæ silentio*, in quo cessante omni strepitu verborum, sola ad Deum dirigitur intentio et devotio cordium, sociatis sibi omnium votis et desideriis, incipit sacerdos orationem fundere, qua ipsum mysterium dominici corporis et sanguinis consecratur. Sic enim oportet, ut in illa hora tam sacræ ac divinæ actionis tota per Dei gratiam a terrenis cogitationibus mente separata et ecclesia cum sacerdote et sacerdos cum ecclesia spiri-

mieux être inaugurés que par le *Sanctus*, qui termine la préface », dit le cardinal Wiseman. Il ajoute : « Ici nous devons nous arrêter : le sujet est trop saint pour notre plume ; le sol que nous foulons est sacré, et celui qui ose s'en approcher doit déposer sa chaussure ». Ces mots sont pour nous un sérieux avertissement de prier le Seigneur en toute humilité qu'il nous ouvre les yeux, afin que nous puissions découvrir et contempler quelques-uns des mystères cachés dans le canon : car « le Seigneur donne la sagesse aux petits » (Ps. XVIII, 8) (1).

I. *Nom, origine, antiquité du canon.* — Le mot de *canon* vient du grec κανών, et il a dans la langue ecclésiastique plusieurs significations (2). Ici, il désigne la partie la plus excellente de la liturgie et s'applique au formulaire fixe, à la règle invariable suivie dans l'accomplissement de l'action sacrée. Le canon commence après le *Sanctus* et finit avant le *Pater noster* (3) ; il comprend la consécration, ou

---

tuali desiderio intret in sanctuarium Dei æternum et supernum... Idcirco, ut ferunt, consuetudo venit in Ecclesia, ut *tacite* ista obsecratio atque consecratio a sacerdote cantetur (id est, recitetur) ne verba tam sacra et ad tantum mysterium pertinentia vilescerent ». PSEUDO-ALCUIN., cap. XL.

(1) Le B. Odon de Cambrai († 1113) écrit dans la préface de son *Expositio in canonem Missæ* : « Præsumptionis argui timeo, quod ausus sum rem difficilem contingere et extendere conatus in alta profunditate, scil. exponere canonem altaris et probare tanta mysteria sicut, scriptum est : Altiora te ne quæsieris et fortiora te ne scrutatus fueris » (ECCLI. III, 22).

(2) Le mot grec κανών désigne primitivement un bâton droit, et par suite la règle qui sert à mesurer ou à tracer, par exemple, pour un charpentier ; puis, au sens figuré, toute loi, toute règle ou règlement (*lex*, *regula*, *norma*). Dans le langage ecclésiastique, le mot *canon*, comme l'adjectif *canonicus*, s'emploie dans plusieurs significations. Ainsi, il désigne la collection des Ecritures inspirées, parce qu'elles forment pour la foi et les mœurs des hommes une règle de conduite portée par l'autorité divine. Il s'applique ensuite à la tradition, qui est également une règle de foi. Les lois ecclésiastiques et les définitions des conciles portent également le nom de *canons*. De plus, on appelle *canon* la liste des saints (d'où le mot *canonizatio*, pour leur admission dans cette liste), le catalogue des clercs appartenant à une Eglise (de là vient le mot *canonicus*, οἱ ἐν κανόνι) et menant ordinairement une vie commune sous une règle déterminée. Dans l'office grec, on nomme κανών « canticum liturgicum, quod determinatis legibus fixum ratumque est, certis diebus ordinarie et quasi ex *regula* cani solitum » (NILLES). — « *Actio* dicitur ipse canon, quia in eo sacramenta conficiuntur dominica. *Canon* vero eadem actio nominatur, quia in ea est *legitima et regularis sacramentorum confectio* ». WALAFRID. STRABO, *de Reb. eccles.*, c. XXIII. Dans l'antiquité chrétienne on trouve encore d'autres noms, tels que : « regula, legitimum, actio, agenda, secretum vel secreta Missæ, oratio, prex, mystica prex, textus canonicæ precis ».

(3) Telles sont les limites du canon, d'après les Rubriques générales (tit. XII et XIII) et le *Ritus celebr. Miss.* (tit. VIII et IX). Néanmoins, d'après

l'acte du sacrifice, et toutes les prières et les cérémonies qui lui servent d'introduction et s'y rattachent immédiatement. Il est comme le voile mystique et la parure précieuse dans laquelle elle est enchâssée. Comme le sacrifice que le Pontife éternel offre sur l'autel jusqu'à la consommation des siècles est et demeure toujours le même, ainsi la prière liturgique du canon reste toujours immuable dans sa noble simplicité et dans sa majesté vénérable. Dans quelques solennités seulement, il s'y mêle comme un écho (1) de l'esprit et des changements de l'année ecclésiastique (2).

Quant à l'origine du canon, nous avons une déclaration expresse de l'Église : « Il convient d'administrer saintement les choses saintes, et le sacrifice est la chose la plus sainte de toutes : aussi, afin qu'il fût offert et reçu dignement et avec respect, l'Eglise catholique a institué, il y a bien des siècles, le canon, qui est tellement pur de toute erreur, qu'il ne contient rien qui ne respire la sainteté et la piété, et qu'il élève à Dieu les âmes de ceux qui offrent le sacrifice : car il se compose *des paroles mêmes de Notre Seigneur Jésus Christ, des traditions des apôtres et des institutions pieuses des saints pontifes* » (3). Des témoignages historiques certains nous manquent pour déterminer exactement et en détail ce qui, dans le canon, provient des apôtres et ce qui fut ajouté dans la suite par les papes (4). Cependant nous savons avec

---

l'inscription mise en tête de l'*Ordo Missæ* et qui s'étend à tout, le canon irait du *Sanctus* à la fin de la Messe. On aurait ainsi un *canon* de la communion, comme un canon de la consécration ; ce qui est contraire à l'usage. On emploie habituellement ce mot sans addition pour désigner le canon de la consécration. Cfr CAVALIERI, t. V, c. XVI, n. 1.

(1) Dans les oraisons *Communicantes* et *Hanc igitur*. La première de ces oraisons reçoit une petite addition le jeudi saint, aux messes du temps et aux messes votives dans les octaves de Noël, de l'Épiphanie, de Pâques, de l'Ascension et de la Pentecôte. De même l'oraison *Hanc igitur* reçoit une addition le jeudi saint, où l'on en fait une aussi au *Qui pridie*, et dans les octaves de Pâques et de la Pentecôte.

(2) « Ordinem precum in celebritate Missarum nullo nos tempore, nulla festivitate significamus habere diversum, sed *semper eodem tenore oblata Deo munera consecrare*. Quoties vero paschalis aut Ascensionis Domini vel Pentecostes aut Epiphaniæ sanctorumque Dei fuerit agenda festivitas, singula capitula diebus apta subjungimus, quibus commemorationem sanctæ solemnitatis aut eorum facimus, quorum natalitia celebramus, cætera vero ordine consueto prosequimur. Quapropter et ipsius *canonicæ precis textum* (*le canon*) direximus subter adjectum, quem (Deo propitio), *ex apostolica traditione* suscepimus ». VIGILII PAPÆ († 555) *Epist. ad Profuturum, episc. Bracarens.*

(3) *Conc. Trid.* sess. XXII, cap. IV.

(4) « *Præfationem* actionis, qua populi affectus ad gratiarum actiones

assez de certitude, par le consentement des docteurs, que saint Grégoire le Grand (590-604) est le dernier qui y ait fait quelque addition. Ainsi, depuis plus de douze cents ans, le canon a été complètement terminé pour le fond comme pour la forme; il a été immuable depuis cette époque. Son origine, son antiquité et son usage en font une arche sainte, aussi vénérable qu'inviolable. Si jamais une prière de l'Église a été composée sous l'influence particulière et l'inspiration du Saint Esprit, c'est assurément le canon. Il est pénétré de l'esprit de foi et embaumé du parfum de la piété, il est plein de force et d'onction. Sa langue simple a un caractère nerveux, une empreinte antique et biblique ; elle fait une impression saisissante sur celui qui le prononce, semblable à celle qui est produite sur l'âme par l'obscurité mystérieuse des basiliques de la ville éternelle. Quelles délices de pouvoir répéter à l'autel les mêmes paroles avec lesquelles tant de prêtres fervents et pieux ont célébré le saint sacrifice pendant tant de siècles dans toute l'Église ! Ces prières du canon ont été déjà consacrées dans l'âge des martyrs et dans les chapelles funéraires des catacombes. Quelle élévation et quelle douceur on trouve à cette pensée !

II. — *Récitation à voix basse du canon.* — La manière dont le prêtre prononce le canon mérite une attention particulière. D'après une prescription rigoureuse de l'Église, le canon doit être lu à voix basse, *secreto, submissa vel secreta voce,* de manière que le prêtre seul s'entende sans l'être des assistants (1). Le sentiment le plus répandu fait découler

---

incitatur ac deinde humanæ devotionis supplicatio cœlestium virtutum laudibus admitti deposcitur vel ipsam *actionem*, qua conficitur sacrosantum corporis et sanguinis dominici mysterium, quamque Romani *canonem*, ut in pontificalibus sæpius invenitur, quis primus ordinaverit ignotum est... *Actio* sive *canon* ex eo cognoscitur maxime per partes compositus, quod nomina sanctorum, quorum ibi communio et societas flagitatur, duobus in locis posita repperiuntur... Primam partem canonis prædicti ex eo vel maxime antiquam esse cognoscimus quia in ea *ordo apostolorum* non ita est positus, sicut in emendatioribus Evangeliis invenitir ; quod ideo fortasse evenit quia pars illa prius composita est, quam Evangelia ad eam veritatem, quæ nunc habetur apud Latinos, corrigerentur ». VALAFRID. STRAB. c. XXIII.

(1) A l'ordination des prêtres seulement, toutes les prières lues à voix basse à la Messe sont prononcées à haute voix (aliquantulum *alte*) par l'évêque et les nouveaux prêtres. « Ordinandi circa altare in genua provoluti disponuntur, et Episcopus quasi eos doceat Missam celebrare, lente ac paululum elata voce Secretas profert, non eas ut populus audiat, sed ut sacerdotes novissime initiati cum eo possint eas recitare, et verba consecrationis uno eodemque tempore cum Episcopo pronuntiare, ad exemplum Christi, qui voce, quæ ab Apostolis audiri potuit, in ultima cœna

cet usage des temps les plus anciens et de l'ordre des apôtres (1), et il s'appuie sur des témoignages historiques et sur des motifs tirés de la nature de la chose (2). Il faut évidemment excepter le cas, jadis assez fréquent, de la célébration de la Messe par plusieurs prêtres à la fois (*concelebratio*). Assurément la sollicitude presque anxieuse de l'Église, de garder les traditions apostoliques dans l'administration des saints mystères, n'est pas le seul motif qui la détermine à maintenir avec tant de fermeté cette loi relative à la manière de réciter le canon ; elle a encore d'autres raisons très puissantes. Ces motifs ne vont pas jusqu'à démontrer la nécessité, mais bien la haute convenance de cette prescription. Nous exposerons ici les principaux.

1° La récitation à voix basse du canon caractérise la consécration, qui est l'acte propre du sacrifice, comme une fonction exclusivement sacerdotale (3).

Les prières du canon sont liturgiques et publiques : il ne suffit donc pas de les prononcer intérieurement, il faut les

---

panem et vinum consecravit, ut eos, quos tunc sacerdotio initiabat, doceret consecrandi modum legitimumque ritum ad consummationem usque sæculi duraturum ». Bened. XIV, *de SS. Miss. sacrif.*, l. II, c. xxiii, n. 17.

(1) Dans les liturgies grecques et orientales, les paroles de la consécration sont prononcées à voix haute, et à chaque reprise le peuple répond : *Amen !* exprimant ainsi sa foi à la présence réelle de Jésus Christ dans l'Eucharistie. Le cardinal Bona pense qu'autrefois, dans l'Église occidentale, toutes *les paroles très saintes et très efficaces qui rendent présent le corps du Christ* (*Rev. liturg.* l. II, c. xiii, § 1) étaient entendues, et il suppose que ce n'est qu'à partir du Xe siècle que la récitation à voix basse des paroles de l'institution de ce sacrement a été prescrite. Toutefois les motifs qu'il allègue ne sont pas absolument démonstratifs. L'*Ord. Rom. II*, très antique, qui date peut-être du *VII*e ou du *VIII*e siècle, et expliqué par Amalaire dans son *Ecloga*, contient la rubrique suivante : « Quæ (sc. Præfationem et Trisagion) dum expleverint, surgit solus Pontifex et *tacite intrat in Canonem* ». D'après Mabillon, les *Ordines Romani* les plus anciens prescrivent « ut pontifice Canonem recitante *summum in choro* teneatur *silentium*, et ministri perstent *inclinati silentes* per totum Canonem ». — « Canonem non incipiebat sacerdos nisi *absoluto trisagii cantu*, ut scil. clerus et populus, sacerdote canonem *submissa voce* recitante, in admiratione tanti mysterii quasi stupens *sileret* ». *In Ord. Roman. Comment prævius*, cap. xxi.

(2) Cfr Lebrun, *Explication de la Messe*, tom. IV : « Dissertation sur l'usage de réciter en silence une partie des prières de la messe dans toutes les églises et dans tous les siècles ». — Martene. *De antiquis Eccles. ritib.*, l. I, c. iv, a. 8. — Bened. XIV, *de SS. Miss Sacrif.*, l. II, c. xxiii. — Collet, *Traité des SS. Mystères*, IIe dissert. sur la manière de réciter le canon de la Messe.

(3) « Canon *secreto* agitur, eo quod hæc immolatio ad *solum* pertinet *sacerdotem* ». Sicard., l. III, c. viii.

dire de bouche. Mais elles doivent être prononcées de telle manière que le prêtre les entende, sans qu'elles soient sensibles pour les assistants. Il y a cette différence entre les prières du canon et le bréviaire, qu'il faut, pour celles-là, que le prêtre s'entende lui-même, tandis que cela n'est pas nécessaire pour celui-ci (1). La lecture à voix haute invite les assistants à y prendre part et les avertit que les prières et les leçons ainsi récitées sont communes : la lecture à voix basse, au contraire, indique qu'il s'agit d'un mystère dont l'accomplissement est réservé au prêtre et n'appartient point aux fidèles (2). Il en est ainsi dans le sacrifice eucharistique. La consécration des éléments terrestres, l'immolation du corps et du sang de Jésus Christ est un privilège sacerdotal : le peuple ne peut en aucune façon participer à son exercice. La lecture du canon à voix basse est un symbole de ce fait. Là, le prêtre n'entre point en communication avec les assistants, comme dans les autres parties de la Messe ; il a pénétré dans le saint des saints afin de s'y entretenir seul avec Dieu, de prier et de sacrifier pour l'Église entière. « Moïse était seul sur la montagne, il parlait à Dieu et Dieu lui répondait ». Le prêtre à l'autel fait de même : il y est le ministre et le représentant du grand prêtre, Jésus Christ ; il offre en cette qualité le sacrifice pour l'Église.

2° La lecture à voix basse du canon est en parfaite harmonie avec l'essence du sacrifice eucharistique. Les éléments terrestres sont changés au corps et au sang de Jésus Christ sans que les sens l'aperçoivent et que l'esprit créé puisse le comprendre. La présence et la vie immolée de Jésus Christ sous les espèces sacramentelles sont, pour nous, enveloppées dans le mystère le plus impénétrable. Dans chaque hostie il

(1) Les rubriques distinguent trois espèces de voix : *vox secreta* et *vox clara, alta, intelligibilis*. Entre les deux est *vox paululum elevata, vox parum elata, vox aliquantulum elevata*. L'expression *vox submissa* désigne parfois la voix moyenne, mais le plus souvent la voix basse ; *submisse* (σιγῇ) signifie *doucement*, à voix basse. Au moyen âge, le canon est souvent nommé *secretum* ou *secreta Missæ*, parce qu'il était récité *secreto* ou *secrete*. Le mot *secretus* (*séparé, distinct, solitaire*) indique clairement que le prêtre récite les prières du sacrifice à voix basse et en secret, parce qu'il est surtout à l'autel comme médiateur, élevé au-dessus du peuple et séparé des pécheurs, *segregatus a peccatoribus*.

(2) « Sacerdos quædam dicit *publice*, scilicet quæ pertinent et ad sacerdotem et ad populum, sicut sunt orationes communes ; quædam vero pertinent ad *solum* sacerdotem, sicut *oblatio* et *consecratio*, et ideo, quæ circa hoc sunt dicenda, *occulte* a sacerdote dicuntur ». S. Thom., 3, q. 83, a. 4, ad 6.

y a autant de merveilles que d'astres au firmament, et cependant on n'en remarque pas la moindre trace au dehors. Ce silence sacré est éminemment propre à signifier et à rappeler la profondeur incompréhensible et ineffable des augustes secrets dont l'autel est le théâtre (1).

3° Il exprime aussi l'humilité, le respect, le saisissement avec lesquels l'Église accomplit le redoutable sacrifice. « Le Seigneur est dans son saint temple : que toute la terre se taise devant sa face ! (2) ». La vue du prêtre, occupé seul avec Dieu dans un silence profond, est aussi un excellent moyen d'exciter dans les assistants les dispositions avec lesquelles ils doivent prendre part au sacrifice grand et sublime de l'autel. — *Quam terribilis est hæc hora !* — « Comme ce moment est terrible ! » dit le diacre au peuple dans la liturgie syriaque. Pendant que l'auguste sacrifice s'opère, tous les fidèles doivent être abîmés dans la contemplation pieuse des divins mystères. Ce silence absolu qui règne alors autour de l'autel, est l'exhortation la plus saisissante aux assistants de rentrer en eux-mêmes, de se recueillir et d'exciter des sentiments pieux dans leurs cœurs (3). La récitation à voix basse du canon dispose (4) ainsi les assistants à adorer intérieurement et à célébrer avec respect les saints mystères dont Dieu a daigné nous faire le don, à nous pauvres mortels (5).

4° Outre les motifs principaux que nous venons d'exposer, il faut observer aussi que l'emploi d'une langue étrangère et la récitation à basse voix des prières concourent à arracher

---

(1) Le canon est dit à voix basse, « ad significandum quod humana ratio nequaquam tantum mysterium plenarie capere potest ». SICARD., l. III, c. VI.

(2) Dominus in templo sancto suo : *sileat* a facie ejus omnis terra ! » Hab. II, 20. Cornel. a Lap. remarque sur ce passage : « *Sileat*, scilicet præ reverentia, pavore, admiratione et stupore. Silere enim in Scriptura sæpe significat timere, revereri, obstupescere ».

(3) « Silentium laus est quædam, tum interna animi Deum venerantis, tum externa, quia alios excitat ad Dei laudem, dum in sacris vident tantam modestiam et religionem ». CORNEL. A LAP., *in Levit.* I, 17.

(4) « *Secretis* verbis Canon pronuntiatur etiam alio respectu, videlicet ut habito circumquaque silentio ministri et circumstantes seipsos infra ipsum Canonem recolligant vimque et rationem tanti sacramenti advertant, quatenus eis proficiat ». HILDEB. TURON *Exposit. Missæ.*

(5) « *Silentium hoc* compluribus altiori voce recitatis precibus interruptum *nescio quid majestatis ac mysterii* præ se fert, quod majorem venerationem conciliat, quod sacrum quemdam horrorem excitat, quod devotam cordis compunctionem inspirat quodque vivo pietatis sensu adstantium animos penetrat ». LANGUET, *De vero Eccles. sensu circa sacr. cerem. usum,* cap. XLI.

les paroles sacrées du canon à l'usage habituel et à les protéger contre toute profanation.

5° Enfin, l'on peut apporter encore une raison mystique. Le prêtre à l'autel est le représentant, l'image du Sauveur priant et immolant. Au jardin des Oliviers et sur la croix, Jésus Christ ne pria pas seulement à voix haute, il s'entretint encore avec son Père dans le silence de son cœur. Il est convenable que le prêtre se conforme à son divin modèle dans la représentation et la continuation du sacrifice du Calvaire (1).

Mais l'autel n'est pas seulement la figure de la croix, c'est aussi celle de la crèche. La consécration renouvelle toutes les merveilles de Bethléem et du Golgotha. Au milieu du silence de la nuit, le Verbe tout puissant de Dieu descendit de son trône céleste dans l'étable de Bethléem (2) : de même le roi de gloire descend dans le même silence sur l'autel au moment de la consécration.

III. — *Importance des prières du canon.* — Le sacrifice est toujours accompagné de la prière. Le canon renferme les oraisons qui entourent immédiatement l'action du sacrifice ; ce sont des actes d'offrande relatifs à la consécration : tantôt le prêtre implore que le sacrifice s'opère, tantôt il offre le corps et le sang du Sauveur, tantôt il supplie Dieu que les fruits du sacrifice soient appliqués. L'objet de ces demandes est en harmonie avec celles de l'offertoire, et nous pouvons les regarder comme l'imitation et un écho des prières de Jésus Christ.

Il a vécu, il est mort, il a racheté le monde en priant. Sa prière la plus considérable, la plus fervente, la plus solennelle, fut celle qu'il fit lorsqu'il était sur le point d'accomplir son sacrifice sur la croix : c'est la prière du grand prêtre (3). Il y explique à qui, pour qui et pour quoi il offre sa mort ; il prie pour ses disciples et pour tous ceux qui croiront en sa parole, c'est-à-dire pour l'Église militante entière. Il supplie son

---

(1) « Oratio *secreta* sacerdotis commemoratio quædam est *secretæ* orationis Christi vel in horto vel in cruce ». SUAREZ, in III, disp. 83, sect. 1, n. 25.

(2) « Dum medium *silentium* tenerent omnia, et nox in suo cursu medium iter perageret, omnipotens Sermo tuus, Domine, a regalibus sedibus venit ». *Antiph. Eccl.* — Cfr SAP. XVIII, 14, 15.

(3) Cette prière est la plus sublime qui ait jamais passé sur des lèvres humaines : une douce émotion, une mélancolie sérieuse, une douleur pleine d'onction, s'y mêlent et nous y présentent notre Prêtre suprême dans toute la grandeur de son dévouement divin et dans la pureté d'une affection vraiment humaine. C'est là un pontife « qui peut compatir à nos faiblesses parce que lui-même a été entouré de faiblesse ». — Heb. V.

Père de remplir tous les fidèles des biens du salut pour le temps et pour l'éternité, de les conserver ici-bas dans l'unité et la vérité. de les sanctifier par sa grâce, afin qu'ils puissent arriver au ciel et contempler sa gloire (1). Ne trouve-t-on pas dans le canon comme un écho de ces supplications sacerdotales, dans les paroles où l'Église exprime les grâces qu'elle désire retirer du sacrifice pour elle et pour tous ses enfants ? Comme ces prières doivent être puissantes et efficaces, puisqu'elles montent au trône de la miséricorde en union avec la voix du sang de Jésus Christ, du sang de la rédemption, qui crie plus haut que celui d'Abel !

Le moment du canon est donc le plus saint et le plus auguste : plus encore que toutes les autres parties de la Messe, il exige l'attention, la piété et le respect (2). Le cœur, occupé seulement de la divine action et détourné de toutes les pensées étrangères, doit être le jardin fermé et la source scellée (Cant. iv, 12). Avant tout, le prêtre méditera avec ferveur sur la passion et la mort du Sauveur (3). Il y est invité par l'image du crucifix, habituellement placée avant le canon, afin de lui représenter plus vivement les amertumes de cette mort douloureuse. Plusieurs pensent que ce n'est pas sans une dispo-

---

(1) « Hoc ut tempore sacrificii postulemus, saluberrimum habemus nostri Salvatoris exemplum, qui hoc nos in commemoratione mortis ejus poscere voluit, quod nobis ipse verus Pontifex, *morti proximus postulavit*... hoc ergo nobis poscimus, cum corpus et sanguinem Christi offerimus, quod nobis poposcit, quando se pro nobis offerre dignatus est Christus ». S. Fulgent., *Contra Fabian., fragm.* 28.

(2) « Quamvis in toto officio Missæ debeat celebrans omnibus viribus suis esse attentus atque sollicitus, tamen ab exordio Canonis debet *omnino recollectus* consistere et mente ad divina suspensus, inquantum humana fragilitas fieri sustinet et Spiritus Sancti clementia conferre dignatur, et ut talem gratiam a Deo in hac parte Missæ mereatur recipere, sic tenetur ante celebrationem et postmodum vivere gratusque esse, quatenus tunc visitari atque illuminari sit dignus, nec est melior præparatio ad celebrandum, quam ut sacerdos in omni vita sua sic conversari conetur, ut sit hujus Sacramenti condignus minister ». Dion. Carthus. *Exposit. Miss.*, art. 19.

(3) « Notandum per totum Canonem Dominica passionis commemorationem potissimum actitari... Unde et ipse sacerdos per totum Canonem in *expansione* manuum non tam mentis devotionem quam Christi *extensionem* in cruce designat... congruum est ut manus *expandamus* infra Canonem, hoc tamen observato, ne quid digitis tangamus præter Domini corpus ». *Microl.*, c. xvi. L'*Ordo Rom. XIV*, n. 71, après l'élévation, a aussi la rubrique : « Hic (Pontifex) ampliet manus et brachia ». D'après le Missel romain, au contraire, le plus grand nombre des oraisons du canon, avant et après la consécration, doivent être dites *extensis manibus ante pectus*. Cfr Quarti, *in Rubr. Missal*, P. II, tit. IX, sect. I, dub. i.

sition divine (1) que le canon commence par la lettre T. Le *Tau* a une certaine ressemblance avec la croix (2) ; déjà dans le prophète il est le sceau des élus épargnés par le jugement de Dieu, et le signe de la vie et du salut que les prédestinés portent sur le front. « Et le Seigneur lui dit : Passe par le milieu de la ville de Jérusalem, et marque d'un *Tau* le front de ceux qui gémissent et souffrent de toutes les abominations qui s'y commettent » (Ez. IX, 4. — Cfr. Ap. VII. 3).

§ 57. — *La première oraison du canon avant la consécration.*

Te igitur, clementissime Pater, per Jesum Christum Filium tuum Dominum nostrum, supplices rogamus ac petimus, uti accepta habeas, et benedicas, hæc ✝ dona, hæc ✝ munera, hæc ✝ sancta sacrificia illibata ; inprimis quæ tibi offerimus pro Ecclesia tua sancta catholica : quam pacificare, custodire, adunare, et regere digneris toto orbe terrarum : una cum famulo tuo Papa nostro N. et Antistite nostro N. et omnibus orthodoxis atque catholicæ et apostolicæ fidei cultoribus.

Nous vous prions donc humblement, Père très clément, et nous vous demandons, par Jésus Christ votre Fils notre Seigneur, d'agréer et de bénir ces dons, ces présents, ces saints sacrifices sans tache, que nous vous offrons surtout pour votre sainte Église catholique, afin que vous daigniez lui donner la paix, la garder, la maintenir dans l'union et la gouverner sur toute la terre ; avec votre serviteur notre Pape N., et notre Prélat N., et tous les orthodoxes et les observateurs de la foi catholique et apostolique.

Commemoratio pro vivis.

Memento, Domine, famulorum famularumque tuarum N. et N. et omnium circumstantium, quorum tibi fides cognita est et nota devotio : pro quibus tibi offerimus, vel qui tibi offerunt hoc sacrificium laudis, pro se suisque omnibus, pro redemptione animarum suarum, pro spe salutis et incolumitatis suæ ; tibique reddunt vota sua æterno Deo, vivo et vero.

Mémoire des vivants.

Souvenez-vous, Seigneur, de vos serviteurs et de vos servantes N. et N. et de tous les assistants, dont la foi et la dévotion vous sont connues ; pour lesquels nous vous offrons ou qui vous offrent ce sacrifice de louange, pour eux et tous ceux qui leur appartiennent, pour la rédemption de leurs âmes, pour l'espoir de leur salut et de leur conservation, et qui vous rendent leurs vœux, à vous, le Dieu éternel, vivant et véritable.

---

(1) « Inter Præfationem et Canonem in plerisque Sacramentariis imago Christi depingitur, ut non solum intellectus literæ, verum etiam aspectus picturæ memoriam dominicæ passionis inspiret. Et forte divina factum est providentia, licet non sit industria procuratum, ut ab ea litera T Canon inciperet, quæ sui forma crucis signum ostendit et exprimit in figura ». INNOC. III, l. III, c. II.

(2) On distingue trois sortes de croix : 1° la croix *decussata* ou de Saint-André : ✕ ; 2° la croix *immissa* : + ; 3° la croix *commissa* : ✝. Cette dernière forme est semblable au *Tau*.

Infra actionem.
Communicantes et memoriam venerantes, inprimis gloriosæ semper virginis Mariæ, genitricis Dei et Domini nostri Jesu Christi : sed et beatorum Apostolorum ac Martyrum tuorum, Petri et Pauli, Andreæ, Jacobi, Joannis, Thomæ, Jacobi, Philippi, Bartholomæi, Matthæi, Simonis et Thaddæi : Lini, Cleti, Clementis, Xysti, Cornelii, Cypriani, Laurentii, Chrysogoni, Joannis et Pauli, Cosmæ et Damiani : et omnium Sanctorum tuorum : quorum meritis precibusque concedas, ut in omnibus protectionis tuæ muniamur auxilio. Per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.

Pendant l'action.
Nous formons une même communion, et nous honorons la mémoire, d'abord, de la glorieuse Marie, toujours vierge, mère de Jésus Christ notre Dieu et notre Seigneur ; comme aussi de vos bienheureux Apôtres et Martyrs Pierre et Paul, André, Jacques, Jean, Thomas, Jacques, Philippe, Barthélemy, Matthieu, Simon et Thaddée ; Lin, Clet, Clément, Xyste, Corneille, Cyprien, Laurent, Chrysogone, Jean et Paul, Côme et Damien, et de tous vos Saints, aux mérites et aux prières desquels accordez qu'en toutes choses nous soyons munis du secours de votre protection. Par le même Jésus Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il.

La formule que nous venons de transcrire se compose de trois parties, qui forment un tout, une seule oraison, comme le prouvent le contexte et la conclusion unique : *Per eumdem Christum* (1)....

I. — *a*). Le début de cette prière est précédé et accompagné de cérémonies destinées à renforcer le sens des paroles. Avant de la commencer, pour exprimer ainsi l'élan de son âme vers Dieu, pour montrer qu'il s'adresse au Père dans les cieux et qu'il implore son assistance, le prêtre élève les yeux et les mains. Il les abaisse aussitôt, s'incline profondément et pose sur l'autel ses mains jointes : c'est dans ce maintien qu'il commence le canon (2). Nulle autre position ne saurait être plus convenable, au moment où il présente ses humbles et respectueuses supplications à Dieu, « qui est élevé au dessus de tous les peuples, et qui regarde avec bienveillance les petites choses au ciel et

(1) Les oraisons du canon n'ont que la conclusion abrégée : trois fois, *per* eumdem *Christum Dominus nostrum*, parce que Jésus-Christ est nommé auparavant dans le dernier membre de l'oraison ; et deux fois *per Christum Dominum nostrum* ». In ipsa *quinaria* conclusione non incongrue *quinaria* Domini *vulneratio* intimatur ». *Microl.*, *De eccles. observat.*, c. XVI.

(2) L'opinion de Quarti et de Merati, que les mots *Te igitur* ne doivent être prononcés qu'après l'inclination, est plus fondée que celle de Gavanti et de Cavalieri, qui sont d'avis que les paroles soient unies à l'élévation des yeux et des mains. Cfr Bouvry, *Expos. Rubr.*, t. II, p. 3, sect. 3, tit. 8.

sur la terre » (Ps. CXII, 4, 6). — Avant les mots : *uti accepta habeas et benedicas*, il baise l'autel (1) ; et en prononçant : *hæc dona, hæc munera, hæc sancta sacrificia illibata*, il fait avec la main trois signes de croix sur le pain et le vin. Comme pour la bénédiction à la fin de la Messe, le baiser de l'autel et les signes de croix sont dans une intime relation ; ils forment un tout liturgique, dont les paroles qui les accompagnent fournissent le symbolisme. Le prêtre implore avec une grande ferveur la bénédiction des éléments eucharistiques; et, comme ils sont désignés par trois noms différents, il fait trois fois le signe de la croix, pour que les actes correspondent aux paroles. D'après le texte, il faut donc regarder cet acte liturgique comme une bénédiction (2). On peut en outre, et sans faire violence aux termes de cette prière, rapporter le signe de la croix au sacrifice du Calvaire, que la consécration va de nouveau réaliser sur l'autel par l'immolation de la même victime. – Or, puisque cette triple cérémonie est une véritable bénédiction des dons offerts, le baiser de l'autel qui la précède en est comme la préparation. En quel sens ? Assurément par ce baiser le prêtre témoigne à Dieu son respect et sa soumission ; mais il veut surtout représenter et renouveler ainsi d'une manière symbolique son union avec Jésus Christ par la charité. C'est de Jésus Christ, en effet, qu'il tire toute sa puissance de bénir, aussitôt mise en exercice par les trois signes de croix sur les éléments (3).

---

(1) « Hic osculatur (sacerdos) altare ». SICARD. († 1215), *Mitral.* l. III, c. VI. Ce baiser de l'autel n'est pas mentionné par les écrivains antérieurs. En revanche (c'était la coutume autrefois) et en certains lieux jusque vers la fin du XVe siècle de baiser, avant le canon, l'image du crucifix ou de la croix placée dans le Missel. L'*Ordo Rom. XIV*, c. LIII, qui date du commencement du XIVe siècle, contient cette rubrique : « Capellano præstante sibi librum missalem, Pontifex osculetur imagines, quæ debent esse depictæ in eodem libro ante Canonem Missæ. Subsequenter manibus junctis inclinatus ante altare incipiat submissa voce *Te igitur*, etc., et cum dicet *uti accepta habeas*, erigat se et osculetur altare in parte sinistra prope hostiam ».

(2) « Terna crucis signa sunt veræ benedictiones, quibus Dei invocatur omnipotentia, ut oblata in corpus et sanguinem Christi convertat. Ternarius autem signorum crucis numerus hocce mysterium a S. Trinitate perfici indicat ». CAVALIERI, tom. V, c. XVI, n. 4.

(3) Au plus tard depuis le XIe siècle on fait, et aujourd'hui encore, pendant le canon en tout vingt-cinq signes de croix, à sept reprises différentes, sur les espèces eucharistiques. « Sacrificium septem vicibus signatur in Canone... inter has septem vices sacrificium signatur duabus vicibus *bis*, et tribus vicibus *quinquies*, et duabus vicibus *ter:* simul omnibus quinquies quinque, quæ sunt simul 25 ». S. PETR. DAMIAN.

b). Le prêtre dit : *Te igitur, clementissime Pater* (1). La particule *igitur*, « donc », unit ce qui suit à ce qui précède, et montre l'union étroite de la préface et du canon. C'est comme s'il y avait : « Après vous avoir offert, ô Père très miséricordieux, nos hommages et nos actions de grâces, nous venons à vous avec nos prières » (2). A l'exemple et selon le précepte du Sauveur, l'Église adresse sa prière à Dieu le Père ; et elle la lui présente de la manière la plus propre à la voir exaucée. Elle invoque Dieu comme un *Père très miséricordieux, par Jésus Christ*, avec humilité et insistance.

On nomme Dieu *Père très miséricordieux*, parce qu'il est toujours disposé, à raison de sa charité et de sa bonté infinies, à ne pas nous juger ni nous punir selon toute la rigueur de sa loi, mais à avoir pitié de nous, à nous épargner, à nous remettre en tout ou en partie les châtiments que nous avons mérités (3). « Dans les œuvres et les jugements de

---

(† 1037). *Expos. Canon. Missæ*, n. 16. Cfr INNOCENT. III, *de Sacr. alt. Myst.*, l. V, c. XIV. — A l'exception des deux signes de croix faits aux mots *sacrosanctum Filii tui corpus et sanguinem*, tous les autres sont déjà mentionnés au IXe siècle. Cfr *Ord. Rom. II*, n. 10. « In Canone sex ordines crucium observantur ». — AMALAR. († circa 847), *Eclog in Ord. Rom* (*II*), n. 22. *de Crucibus in Te igitur*. — Innocent III explique le symbolisme des nombres *deux*, *trois* et *cinq ;* le Microloge au contraire, décompose le nombre *deux* par l'unité. « *Imparem* numerum semper in dispensatione signorum super oblationem observamus, videlicet unam crucem vel tres vel quinque faciendo, et hoc utique non sine certi causa mysterii Nam in una et tribus unum et trinum Deum intimamus. In quinque autem quinquepartitam Domini passionem significamus ». *De eccles. observat.*, c. XIV. — « Attende quod *fere* in quolibet ordine per *imparem* numerum signacula disponuntur, quia corpus Christi unum permanens non scinditur ». SICARD., *Mitral.*, l. III, c. VI.

(1) « Præinducta verba Canonis igne divini amoris redundant ac igniunt, unde cum ardentissimo mentis affectu promenda sunt. Porro oratio *ardens* et *humilis* esse debet ; nam desiderium pauperum, id est, ardentem affectum humilium exaudivit Dominus : qui enim ardenter orat, valde cavere debet, ne propriis meritis innitatur vel confidat. Rursus, qui suis meritis non confidit, sed humiliter orat, omnino vitare habet, ne in orando pusillanimis efficiatur aut segnis. Ut ergo Spiritus sanctus, qui utique *principaliter est auctor Canonis*, ad talem orationem nos incitaret, idcirco in ipso exordio Canonis duo verba præmisit, quorum alterum dilectionem inflammat, videlicet, *Pater*, alterum fiduciam exauditionis præstat propter bonitatem ejus, qui petitur, scilicet *clementissime*, et ad designandam atque augendam interiorem cordis humiliationem inclinat se sacerdos ante altare prædicta verba dicendo ». DION. CARTHUS. *Exposit. Miss.*, art. 19.

(2) Cfr STEPHAN. AUGUSTOD., *de Sacrament. altar.*, cap. XIII.

(3) « Ad *clementiam* pertinet, quod sit *diminitiva pœnarum ;* in hoc,

Dieu, dit S. Léon, tout est plein d'une justice véritable et d'une miséricordieuse clémence » (1). Nous allons donc avec une confiance entière vers Dieu, le Père de Notre Seigneur Jésus Christ, le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation » (II Cor. I, 3), dont la miséricorde dans le pardon des péchés ne connaît pas de bornes : « il est doux et compatissant, et plein de pitié pour tous ceux qui l'invoquent » (Ps. LXXXV, 5); il écoute en tout temps la voix de nos supplications. Nous le faisons d'autant mieux, que nous lui adressons nos prières par son Fils, Notre Seigneur Jésus Christ. Par l'incarnation de ce Fils unique, Dieu s'est révélé au monde comme le Père de Jésus Christ ; en lui il a eu pitié de nous et nous a donné l'Esprit de fils, dans lequel nous le nommons notre Père et nous l'invoquons comme tel dans nos prières. Le Sauveur, glorieux et assis à la droite de son Père, est appelé *Notre Seigneur*, parce qu'il possède toute puissance dans le ciel et sur la terre, et en particulier parce qu'il s'est acquis l'Église comme sa propriété dans la lutte sanglante de la croix. Il nous a rachetés par son sang : en qualité d'âmes rachetées et de membres de l'Église, nous ne nous appartenons pas à nous-mêmes, mais au Sauveur, que nous sommes tenus de servir comme notre Seigneur. Par *son Fils* et *Notre Seigneur Jésus Christ*, le Père exauce nos prières et nous dispense tous les biens.

Nous nous approchons de la majesté et de la sainteté infinies de Dieu avec le sentiment de notre misère et de nos fautes : aussi nous l'invoquons non seulement dans le maintien le plus humble ; l'humilité règne aussi dans notre cœur, *supplices* (2). La prière pénètre d'autant mieux à travers les nues jusqu'au trône de Dieu, que celui qui prie s'humilie davantage intérieurement et extérieurement.

Enfin, nous lui offrons nos prières avec ferveur, avec une pieuse insistance ; car la réunion de ces mots : *rogamus ac petimus*, « nous prions et nous demandons » vient de la vivacité et de la grandeur de notre désir (3). Une prière con-

---

quod diminuit pœnas, clementia maxime videtur accedere ad charitatem, quæ est potissima virtutum, per quam bona operamur ad proximos et eorum mala impedimus ». S. Th., 2. 2. q. 157, c. 1-4.

(1) « In Dei operibus atque judiciis nihil vacat a veritate justitiæ, nihil a miseratione clementiæ ». *Serm.* I *de jejun.* 10 *mens.*

(2) *Supplex*, de *sub* et *plico :* par conséquent, proprement *plier les genoux, s'agenouiller;* par suite, *prier humblement.* « Qui plicato, id est, curvato et flexo corpore aut genu petit, orat, precatur ».

(3) « *Vehemens petendi affectus* geminatione verbi deprecatorii expri-

fiante, humble, fervente et faite au nom de Jésus Christ, monte au ciel et Dieu l'exauce.

Nous prions avec tant d'instances, parce que l'objet de notre demande est saint et sublime : c'est que Dieu daigne agréer les éléments du pain et du vin déposés sur l'autel · *uti accepta habeas et benedicas* (1).... Le but pour lequel Dieu doit accueillir ces dons, est exprimé dans le mot *bénir*. Quel est le sens de cette bénédiction que nous implorons ici ? (2) Nous pouvons prendre ce mot de trois manières : d'abord pour une sanctification préparatoire du pain et du vin ; puis pour la consécration proprement dite de ces dons terrestres et enfin pour que l'abondance des grâces cachées dans les éléments consacrés se répande sur l'Église. Déjà le prêtre a invoqué le Saint Esprit ; maintenant c'est le Père qu'il prie de bénir le pain et le vin, c'est-à-dire de les sanctifier pour leur haute destination, puis de les changer au corps et au sang de Jésus Christ, et enfin d'en faire une source de grâces pour nous. Nous sollicitons et nous devons solliciter de Dieu cette abondante bénédiction, parce qu'elle est un don de son amour compatissant et une œuvre de la toute-puissance créatrice de la sainte Trinité.

Trois noms sont employés pour désigner les éléments du pain et du vin (3). Nous demandons à Dieu de bénir *ces*

---

mitur, scilicet *rogamus ac petimus*. Accumulantur verba petitionem explicantia ad significandum ipsius affectus nostri magnitudinem ». CLICHTOV., *Eluc. ecc.*, l. III, n. 4.— Quelques interprètes cherchent à distinguer le sens de ces deux termes. « Rogatio ostendit humilitatem, petitio confidentiam; qui aliquid implorat, humilitatem debet ostendere et de impetratione confidere Itaque supplices rogamus, confidenter petimus ». ODO CAMERAC., *Exposit. in Canon.* dist. 1.

(1) « Oblationem nostram, quæsumus, Domine, misericorditer *acceptare* et *sanctificare* digneris, ut ejus sanctificatione nobis salus proveniat et defensio sempiterna ». *Sacram Gregor.* — Le mot *acceptus*. proprement. « accueilli avec bienveillance », signifie « bienvenu, agréable, aimé » ; *acceptum habere*, comme *acceptare*, « accueillir, agréer ». « Acceptabis (*suscipies*, εὐδοκήσεις) sacrificium, oblationes et holocausta ». Ps L, 21. — « Sacerdotum est offerre et majestatem Dei invocare; Dei est autem dignanter suscipere et ea quæ offeruntur benedicere ». FLOR. DIAC., *de Actione Miss.*, n. 43.

(2) « Petimus, ut Deus Pater benedicat hæc dona, h. e., ut benedictionem suæ virtutis et gratiæ illis infundat, ut idonea sint tam digno sacramento ». CLICHTOV., *l. c.*, n. 5. — « Uti... benedicas, id est. gratia et virtute cœlesti perfundas atque sanctifices convertendo ea in corpus et sanguinem Christi ». DION CARTHUS.. *Expos. Miss.*, art. 18 — « Petimus, ut Deus acceptet et benedicat hæc dona ad totius Ecclesiæ fructum et utilitatem ». SUAREZ, in III, disp. 83, sect. 2, n. 6.

(3) « Quod subjungitur : *hæc dona, hæc munera, hæc sancta sacrificia*

dons, ces présents, ce saint sacrifice sans tache ; hæc dona, hæc munera, hæc sancta sacrificia illibata. Dans d'autres prières liturgiques, surtout dans les secrètes, nous trouvons souvent un de ces mots seulement pour désigner les éléments de l'Eucharistie. Ils désignent tous les trois la même chose : l'hostie et le calice contenant le vin, mais sous des points de vue différents. Ces derniers sont nommés *dona* et *munera*, « dons, présents », si on les considère comme une simple offrande consacrée à Dieu (1). On les appelle « sacrifice », *sacrificia*, par anticipation, parce qu'ils sont destinés à être changés au corps et au sang de Jésus Christ par la consécration (2). En vue de ce but, ils ne sont pas appelés seulement « sacrifice » mais « sacrifice saint et sans tache », *sancta sacrificia illibata* (3) : car sous ces apparences, c'est le Saint des saints, l'Agneau sans souillure ni défaut, qui va être immolé. La matière du sacrifice peut aussi être dite *sainte*, parce qu'elle est d'avance séparée des usages profanes et vouée au culte de Dieu. On peut aussi la nommer *sans tache*, parce que, dans le choix et la préparation de cette matière, on met la plus grande attention à ce que le pain et le vin soient purs de tout mélange et de toute falsification (4).

---

illibata, non aliud atque aliud dicitur ; sed res una pro sua magnitudine diversa appellatione laudatur et laudando commendatur. Ipsa sermonum repetitio tanti sacramenti est commendatio et piæ devotionis excitatio ». FLOR. DIAC., n. 44.

(1) Il n'y a pas de point de départ fixe pour distinguer entre *dona* et *munera* : de là proviennent les nombreuses divergences des commentateurs. En général, on dit que les éléments se nomment *dona*, parce que Dieu nous les a donnés, et *munera*, parce que nous les lui rendons. Ou bien le mot *dona* indique que nous les apportons volontairement à l'autel ; et *munera*, que nous sommes tenus de le faire. Cfr LEBRUN, *Explication de la Messe*, part. IV, art. 2, § 3.

(2) Panis et vinum « vocantur sacrificia *per anticipationem*, quia sunt materia, ex qua conficiendum est sacrificium, et dicuntur sacrificia *initiative*, quia præparantur in sacrificium ». QUARTI, p. II, tit. IX, sect. II, dub. I.

(3) Les éléments du sacrifice qui se trouvent sur l'autel, sont dits *illibata*, en tant que, d'après leur constitution naturelle, ils sont intacts et exempts des défauts énumérés dans le Missel ; ils sont *sancta*, parce que leur sanctification surnaturelle les a consacrés à Dieu ; ils lui appartiennent, et partant ils sont saints, vénérables et dignes de tout respect. « Ex hoc verbo (*illibata*) admonemur, ut appositus panis integer sit et nulla fractione vel læsura violatus ». B. ODO. CAMERAC. *Exposit. in Canon.*, 1 dist.

(4) « Donum est, quod a superiore datur ; munus, quod ab inferiore. Unde panis et vinum sunt *dona* a Deo nobis donata, *munera* a nobis Deo oblata : solemus enim illos munerare, a quibus aliquid volumus obtinere. Eadem sunt sacrificia *sancta*, scilicet Deo dicata et ad sacrificium sanc-

Le sacrifice ne peut être offert que *pour le bien de l'Église et de ses membres*. Toutefois, comme ce ne sont point les éléments matériels du pain et du vin, mais le corps et le sang de Jésus Christ qui sont la victime immolée, il est évident que cette oblation ne saurait se rapporter exclusivement à ces éléments, mais aussi et surtout à ce qui va prendre leur place : le corps et le sang du Sauveur (1). On pourrait peut-être résumer ainsi le sens entier de cette prière : « Nous vous prions, ô Père, de daigner agréer et bénir ces dons terrestres que nous vous offrons, afin d'en faire, par la consécration, une source de salut éternel pour l'Église » (2). C'est donc, dans l'offrande du pain et du vin, avant tout le corps et le sang de Jésus Christ que nous avons sous les yeux et par qui nous implorons les biens célestes.

« Principalement et en première ligne », *inprimis*, nous offrons le sacrifice eucharistique « pour l'Église sainte et catholique de Dieu », *pro Ecclesia tua sancta catholica* (3).

---

lum præparata *Illibata* sunt nec corporali gustu nec aliqua fractione vitiata, sed integra et intacta ». STEPH. AUGUSTODUN., *de Sacr. altar.*, cap. XIII. — « Dona *illibata*, quia ad litteram pura et integra esse debent propter significationem et reverentiam tanti sacramenti : non enim debet panis maculosus esse vel vinum permixtum, nisi cum modica aqua ». DION. CARTHUS., *Exposit. Miss.*, art. 18. — Dicuntur *pluralitatis* numero dona, munera et sacrificia, quoniam panis et vini, antequam consecrantur, alia et alia est substantia et una ab altera reipsa discrepans, quæ substantiarum diversitas numero multitudinis apte exprimitur : nam hoc loco ipsa demonstrantur ante factam consecrationem. Ea vero consummata, interdum etiam adhuc nomine consimili et multitudinem indicante explicantur, et *sacramenta* aut *sacrificia* dicuntur, non quidem ob substantiarum (quæ jam conversæ sunt) varietatem, sed ob *specierum*, sub quibus tam sancta continentur mysteria, *diversitatem* ». CLICHTOV., *loc. cit.* l. III, n. 6.

(1) « Per hæc dona, ut nunc coram Deo proponuntur, nihil postulatur, sed per sacrificium, ad quod destinantur, et per Christum offerendum in eodem sacrificio ». QUARTI, *l. c.*

(2) « Non offerimus panem et vinum pro Ecclesia simpliciter et absolute, vel tanquam sacrificium principaliter finaliterque intentum, sed tali respectu et intentione, ut convertantur divina virtute in corpus et sanguinem Christi, sicque offeramus Patri cœlesti sacrificium perfectum et sanctum, videlicet corpus et sanguinem Filii sui carissimi ». DION. CARTHUS., *Exposit. Miss.*, art. 19. — « Cum dicimus, nos offerre panem Deo pro Ecclesia, sensus est, nos offerre Deo panem consecrandum et ex quo per consecrationem verum sacrificium Deo immolandum est pro Ecclesia ». BELLARMIN., *de Miss.*, lib. II, cap. XXI.

(3) « Intende *cur* celebres celebrareque debeas. Nempe *propter easdem causas, ob quas Christus se obtulit in cruce Deo Patri* tu quoque eum offerre debes eidem in altari : hoc est, primo et principaliter pro tota Ecclesia, pro infidelium conversione, pro fidelium reformatione, pro uni-

En effet, de toutes les messes qui se célèbrent découlent sur l'Église des fruits abondants. Le Père céleste est le maître de l'Église, elle est sa propriété. Il l'a acquise par le sang précieux de son Fils : elle lui appartient donc, elle est tenue de le servir. — Puisqu'elle est l'Église du « Dieu vivant », elle est *sainte ;* et le sacrifice de la Messe est le foyer inépuisable de toute sainteté, dont les rayons resplendissent toujours plus ou moins dans l'Église. — Elle est aussi *catholique*, c'est-à-dire universelle ; elle s'étend dans le monde entier, elle s'épanouit et agit durant tous les siècles et ne finira que lorsque le temps se perdra dans l'éternité. Arbre de vie immense et majestueux, elle couvre de son ombre toutes les nations et les tient toutes réunies sous ses rameaux.

Quatre grâces sont ici demandées pour l'Église en vertu du sacrifice eucharistique : nous prions Dieu de lui donner et de lui conserver la paix, *pacificare ;* de la protéger et de la garder, *custodire ;* de la maintenir dans l'unité, *adunare ;* de la gouverner et de la diriger, *regere*, et cela, sur tout le globe, du levant au couchant, *toto orbe terrarum* (1).

1° Que Dieu donne à son Église la paix, pleine, véritable, intérieure et extérieure ! C'est là un bien inestimable et fécond en bénédictions. Il lui facilite l'accomplissement de sa grande mission, et lui permet de communiquer aux hommes les trésors de la vérité et de la grâce divine ; il l'aide à sauver les âmes et à sanctifier la vie du temps dans toutes les conditions. La paix est la *tranquillité de l'ordre ;* par elle, nous pouvons mener une vie paisible et tranquille en toute piété et chasteté (I TIM. II, 2). C'est pourquoi constamment l'Église la sollicite de Dieu avec ferveur : « Seigneur, accordez la paix en nos jours : car il n'est personne qui combatte pour nous, si ce n'est vous, notre Dieu » (2). Elle désire

---

versorum salute, pro occurentibus causis et necessitatibus quibuscumque, pro propinquis, commissis et benefactoribus tuis fidelibusque defunctis, et pro quibus ex speciali causa vis exorare; atque pro tui ipsius condigna emendatione in omnibus. Ut ergo utcumque pro viribus tuis existas idoneus deprecari et offerre pro tantis ac talibus causis, satage et indefesse conare teipsum Deo placitum exhibere, ei familiariter adhærere, ipsum intra te amorose complecti, sinceriter contemplari omnique die magis ferventer diligere ». DION. CARTHUS., *de Sacram. Euch.*, serm. III.

(1) Un chrétien, Félix, priait saint Fructueux, évêque de Tarragone († 259), lorsque celui-ci était sur le point de subir le martyre, de se souvenir de lui. « Cui sanctus Fructuosus cunctis audientibus clara voce respondit : *In mente me habere necesse est Ecclesiam catholicam ab Oriente usque in Occidentem diffusam*». Cfr. S. AUGUST. Serm. 273, n. 2.

(2) « Da pacem, Domine, in diebus nostris, quia non est alius qui pugnet pro nobis, nisi tu, Deus noster ». *Antiph. Eccl.*

ardemment vaincre toutes les erreurs et toutes les oppositions, afin de pouvoir servir Dieu en liberté et en assurance. Mais comment pourrait-elle vivre longtemps en paix, au milieu d'un monde plein d'incrédulité et d'impureté ? Son pèlerinage à travers les siècles ressemblera toujours à une expédition guerrière ; toujours elle sera militante, jusqu'à son entrée dans la Jérusalem céleste. Dans sa lutte contre une cité ennemie de Dieu, « elle n'a jamais que des trêves, et rarement encore les obtient-elle. Une longue expérience lui a appris à se méfier même de ses alliances : elles sont pour elle plutôt des occasions de sollicitude que des temps de repos. A tout mettre au mieux, elle ne saurait vivre autrement que le chevreuil dans la forêt, où le cor du chasseur peut retentir à chaque instant. Son repos est moins troublé dans les catacombes qu'avec un concordat » (1). Elle sera donc toujours ici-bas comme une armée rangée en bataille, afin de lutter sans cesse contre la ruse ou la violence de nombreux ennemis, qui ne songent qu'à la tourmenter, à l'asservir, à la corrompre et à l'anéantir (2). Qui sera son refuge, si ce n'est Dieu ?

2° Ensuite, nous lui demandons de protéger l'Église comme la prunelle de son œil, au milieu de toutes les attaques et de toutes les oppressions ; de la garder à l'ombre de ses ailes, jusqu'à ce que la malice ait disparu. Nous le supplions de sauver le pasteur et le troupeau de la gueule des loups dévorants et des morsures des serpents venimeux. Il a promis à son Église la victoire sur tous ses ennemis. Si Dieu défend son peuple, que pourront les portes de l'enfer ? Aussi, pleins de confiance au milieu des adversités et des épreuves, nous avons le droit de dire : « Dieu est notre refuge et notre force, notre secours dans les tribulations qui se multiplient sur nous. Aussi nous ne craindrons pas, quand même la terre s'ébranlerait et que les montagnes se précipiteraient dans la mer... Les nations se troublent et les empires chancellent ; Dieu élève sa voix, et la terre a tremblé. Le Seigneur des armées est avec nous ; le Dieu de Jacob est notre défense » (Ps XLV, 2, 3 ; 7, 8).

3° L'Église n'est invincible dans les combats que par son unité et l'union de tous ses membres entre eux. Nous demandons à Dieu de l'*unir*, c'est-à-dire de la maintenir toujours

(1) P. FABER., *le Très Saint Sacrement de l'autel.*

(2) « Ecclesia Dei, semper in procinctu posita, incessabili pugna contra inimicos dimicat ». *Pontif. Roman., de Ordinat. diac.*

et de la fortifier dans l'unité. C'est surtout dans cette magnifique unité, cimentée par la foi et la charité, que se déploient sa divine majesté, son inépuisable vitalité et sa force victorieuse. Aucune puissance terrestre n'est capable de briser et de rompre l'union merveilleuse, la communauté surnaturelle de vie et de charité qui règne entre tous les enfants de la famille de Dieu répandus sur la terre ; le sang des martyrs et les souffrances des confesseurs ne font que resserrer davantage les liens qui unissent pasteur et troupeau, les catholiques de toutes les langues et de toutes les nations. Pour obtenir cette union de tous les fidèles avec lui et avec Dieu, le Sauveur a prié en particulier avant sa passion : « Père saint, conservez en votre nom ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils soient un, comme nous... Je ne vous prie pas seulement pour eux, mais aussi pour ceux qui croiront en moi par leur parole, afin que tous soient un, comme vous, mon Père, êtes en moi et moi en vous ; afin qu'ils soient un en nous, et que le monde croie que vous m'avez envoyé » (JOAN. XVII, 11, 20-21). Quiconque se sépare de cette unité vivante, ressemble à un rameau coupé ou desséché : il périt.

4° Enfin, nous prions Dieu de gouverner, de conduire et de diriger son Eglise (1). Dieu fait tout cela par l'entremise du Pape, des évêques et des prêtres. Les progrès, l'éclat, la beauté de l'Église, dépendent, en grande partie, de la dignité, du zèle et de la fidélité de ses ministres à leur vocation. Nous demandons à Dieu, par conséquent, de lui donner des pasteurs qui soient prêts à sacrifier toutes leurs aises, leur liberté, leur vie, pour les brebis de Jésus Christ ; des pasteurs qui soient les modèles de leurs ouailles « dans leurs paroles, dans leur conduite, dans la charité, dans la foi, dans la pureté » (I TIM. IV, 12) ; qui les dirigent avec humilité, avec douceur et avec force, en s'oubliant eux-mêmes pour elles ; qui les conduisent aux pâturages de la grâce et aux sources de la vie éternelle. Ces pasteurs sont la joie du ciel et de la terre. Supplions Dieu d'en envoyer de tels dans sa vigne.

Le saint sacrifice est offert, en première ligne, pour l'Église, et à juste titre. N'est-elle pas notre plus grande bienfaitrice, notre mère surnaturelle ? Le Sauveur a versé jusqu'à la dernière goutte de son sang afin de la rendre sainte et immaculée. Pourrions-nous ne pas l'aimer d'un amour filial,

(1) « Ut in suis consiliis, dispositionibus, decretis, judiciis, institutis, actionibus nullo decipiatur errore et in omnibus tuo ducatur moderamine ». B. ODO CAMERAC., *l. c.*

lui disputer notre respect, refuser de nous dévouer à ses intérêts, de travailler, de prier, de combattre, de souffrir, de vivre et de mourir pour elle ? C'est ainsi que se révèle le sens vraiment chrétien qui se nourrit de la foi. Puisse ma droite se dessécher et ma langue s'attacher à mon palais, si jamais je t'oublie (Ps. cxxxvi, 5, 6), ô sainte Église catholique romaine, si tu cesses jamais d'être mon bien suprême ! Et même il vaut toujours incomparablement mieux être dans la peine sur la terre avec elle, que goûter sans elle et hors d'elle les plaisirs les plus vifs et posséder la puissance la plus élevée : car c'est la source de la véritable félicité. Mais la prière et le sacrifice, offerts d'abord pour l'Église, profitent indirectement à tout l'univers : en effet, plus elle est étendue et honorée, plus elle peut répandre avec abondance sur l'humanité les biens du salut, la grâce et la vérité.

Le fruit général du sacrifice parvient dans une mesure d'autant plus pleine aux membres de l'Église en particulier, qu'ils contribuent davantage au bien commun (1). On prie donc spécialement pour le Pape, chef visible de l'Église, et pour l'évêque du diocèse où l'on célèbre. On ajoute une prière générale pour tous ceux qui gardent en leur cœur la foi véritable et la confessent de bouche, et surtout la prêchent et la défendent selon leurs moyens.

Il est convenable que, dans toute l'Église, on prie pour le Pape : il est le vicaire de Jésus Christ, le docteur infaillible, le pasteur suprême de tous les fidèles, le chef et le père de toute la chrétienté. Les pasteurs secondaires et leurs troupeaux sont, avec le Pape, dans une relation aussi étroite que les rayons avec le soleil, les rameaux avec le tronc, les ruisseaux avec la source. Il a sous sa garde tous les trésors du salut, et nous ne pouvons y puiser que par lui. *Vitæ recludit pascua et fontes sacros*, chante l'Église. Il ouvre les pâturages et les fontaines sacrées de la vie. Il n'y a pas de plus grand malheur que d'être séparé du centre de la catholicité. « Où est Pierre, là est l'Église » : telle est la voix des siècles (2). Plus les biens qui nous viennent du Pape sont grands, plus il est persécuté par les enfants des ténèbres, en

(1) « Sæpe Prælatis aliisque publicis personis, a quibus bonum Ecclesiæ multum pendet, ratione sacrificiorum dantur particulares aliæque gratiæ propter bonum commune Ecclesiæ, cui multum expedit ejusmodi personas singulariter a Deo dirigi ». Coninck, *de Sacr.*, t. I, q. 83, a. 1, dub. 9, conclusio 7.

(2) « *Ubi Petrus, ibi Ecclesia :* ubi Ecclesia, ibi nulla mors, sed vita æterna ». S. Amb. *Enarr. in ps.* xl, n. 30.

sa qualité de chef et de soutien de l'Église, et plus nous devons nous attacher à lui avec un dévouement filial et prêt à tous les sacrifices, et prier pour lui avec ferveur et constance.

Tous les pasteurs et tous les troupeaux sont unis au Pape ; de même les prêtres et les fidèles d'un diocèse suivent leur évêque, que le Saint Esprit a établi pour les gouverner (1). Il est donc très juste, dans toutes les églises d'un diocèse, de faire une mention spéciale de l'évêque qui le dirige, afin qu'il obtienne la sagesse et la force nécessaires pour remplir, selon la volonté de Dieu, ses saintes et difficiles fonctions (2).

Enfin l'on prie encore *pro omnibus orthodoxis atque catholicæ et apostolicæ fidei cultoribus* (3) ». Qui faut-il entendre par là? D'après les termes employés, on désigne ici, non seulement les orthodoxes, *orthodoxi* (4), c'est-à-dire ceux qui professent, par leurs paroles et leurs actions, la foi

---

(1) *Antistes* (προεστώς), de *antisto*, « je suis en avant, j'ai la préférence ». signifie le *président*, surtout le premier des prêtres, leur supérieur. Ce mot a été employé dans l'antiquité chrétienne pour désigner l'évêque. « Antistes dicitur a verbo antesto (id est emineo, excello), eo quod universum populum dignitate et honore superemineat ». PSEUDO-ALCUIN., c. XXXVI.

(2) On ne fait pas d'inclination au nom de l'évêque du diocèse où l'on célèbre ; si l'on ignore son nom, on dit seulement *antistite nostro*, et l'on comprend par là l'évêque du lieu. Mais, pour avoir droit au titre d'*antistes*, il faut qu'il possède réellement le siège épiscopal, c'est-à-dire qu'il ait été nommé ou élu, confirmé, et qu'il ait pris l'administration du diocèse. Il n'est pas nécessaire qu'il soit consacré. On ne nomme point un vicaire apostolique ni un vicaire capitulaire, fût-il revêtu du caractère épiscopal. On ne peut introduire le nom du souverain catholique ou d'un supérieur ecclésiastique autre que le Pape et l'évêque, qu'en vertu d'un indult du Saint Siège. Pendant la vacance du siège pontifical ou épiscopal, on supprime les mots *una cum famulo tuo Papa nostro*, ou *et antistite nostro*. Cfr CAVALIERI, tom. V, c. XVI. — HARTMANN. *Repertor. rit.*, II part., p. 936.

(3) Le mot *atque* (formé de *ad que*) sert ici, comme c'est souvent le cas, à unir plus étroitement des synonymes, soit des pensées qui ont déjà entre elles une certaine affinité, et alors le mot le plus important est mis à la fin : pour tous ceux qui possèdent la vraie foi et *aussi* qui la cultivent, la conservent pure, la répandent. Les mots *orthodoxi* et *fidei cultores* ne désignent donc pas deux classes différentes de personnes, comme quelques-uns le pensent à tort.

(4) *Orthodoxus*, ὀρθόδοξος de ὀρθός, *droit*, et δόξα, *avis, sentiment*. qui pense ou croit justement, *qui de fide recte sentit*. — « Orthodoxi, id est, rectæ gloriæ dicuntur, eo quod nullo errore depravati, rectæ fidei confessione Deum glorificant ». PSEUDO-ALCUIN., cap. XL. — « Orthodoxi, id est, vita et doctrina gloriosi ». B. ODO CAMERAC., *l. c.*

pure et sans falsification ; mais qui sont en outre appelés à répandre, à cultiver, à défendre et à soutenir cette foi, laquelle est catholique et apostolique (1). De ce nombre sont, avant tout, les évêques et les prêtres, établis par Jésus Christ pasteurs et docteurs pour l'édification de son corps mystique, la consommation des saints et l'exercice du culte sacré. Il est tout à fait conforme à l'enchaînement des idées que, après avoir désigné nommément le Pape et l'évêque diocésain, l'on fasse aussi mémoire des autres prélats et supérieurs de l'Église, afin qu'ils exercent leur ministère pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Toutefois, comme ces mots sont employés d'une manière très générale, rien n'empêche qu'on ne les applique aussi à tous les fidèles. Ils ne remplissent pas, il est vrai, l'apostolat de la prédication ; ils contribuent cependant selon leurs forces, par d'autres moyens, à la diffusion de la foi (2). Dans un sens plus étendu, tous les chrétiens ont une mission sacerdotale, apostolique, à remplir : c'est l'apostolat de la prière, de l'aumône, du travail et de la souffrance. Les intérêts du Cœur sacré de Jésus deviennent ainsi les leurs propres ; ils prient et immolent avec lui, afin que le règne de la foi s'étende et fleurisse de plus en plus. Tous les fidèles peuvent et doivent coopérer à l'extension du royaume de Dieu et au salut des âmes, en procurant aux autres la grâce d'une foi vive et agissante.

II. — *Memento, Domine, famulorum famularumque tuarum N. et N.* « Souvenez-vous, Seigneur, de vos servi-

---

(1) *Cultor, qui colit,* le cultivateur, celui qui plante, qui honore. « Rogamus pro his etiam qui fidem *excolunt* vomere prædicationis et semine boni operis ». STEPH. AUGUSTOD., *de Sacr. alt.*, c. XIII. — « Cultores fidei dicuntur, qui sarculo correctionis et sanctis documentis eam excolunt ». ROB. PAULULUS., *de Off. eccl.*, l. II, c. XXIX — « *Fidei cultoribus*, — non fidem tantum habentibus. Aliud est enim fidem habere et aliud fidem *colere;* fidem colit, qui studet et intendit secundum fidem vivere, cum multi fidem habeant, qui hoc non faciunt ». B. ODO CAMERAC., *Exposit. in Can. Miss.* dist., 1. — « *Pour tous ceux qui font profession de la foi catholique et apostolique,* de cette foi que les apôtres ont enseignée et répandue dans toutes les Églises, pour ceux en particulier dont le zèle travaille à son accroissement et dont les pieux exemples entretiennent sa conservation ». LE COURTIER, *Manuel de la Messe*, chap. IV, § 1. — L'expression *fidei cultores* se trouve aussi dans S. Fulgence (*Pro fide cathol.*, n. 2).

(2) « Quamvis pro tota plebe christiana sit in Missa generaliter et primo orandum, tamen pro summo Pontifice et proprio Pastore præcipue exorare oportet ; deinde pro his qui in populo christiano excellentius clarent et pluribus prosunt fidemque per suam sapientiam defendunt atque exponunt ». DION. CARTHUS., *Exposit. Miss.*, art. 18.

teurs et de vos servantes N. et N. » (1). Ainsi commence la seconde partie de la première oraison du canon ; elle renferme les intentions spéciales pour lesquelles on veut prier à la Messe. « Souvenez-vous, Seigneur ». Que signifient ces paroles (2) ? — N'oubliez pas, Seigneur, vos serviteurs et vos servantes ; souvenez-vous d'eux afin de les secourir, ayez pitié d'eux, épargnez-les, rendez-les heureux et bénissez-les. — Dans ce sens, le mot *se souvenir* est fréquemment employé dans la sainte Écriture, parfois en relation avec le mot *visiter :* « Qu'est-ce que l'homme, pour que vous vous souveniez de lui ; ou le fils de l'homme, pour que vous le visitiez ? » s'écrie David (Ps. VIII, 5). Et ailleurs : « Souvenez-vous avec complaisance de nous, votre peuple, Seigneur, et visitez-nous avec votre salut » (Ps. CV, 4).

Les lettres N. et N. (3) avertissent le prêtre de mentionner

---

(1) « Tot famuli famulæque Christi ». S. AUGUST. *Epist.* XXXVI, n. 4. Ailleurs, comme à l'*Orate fratres*, on ne mentionne que le sexe principal, qui comprend alors le sexe féminin. « Non est masculus neque femina : omnes enim vos estis *unum* in Christo Jesu ». GAL. III, 28. — « Prius oblationes sunt commendandæ (*à l'offertoire*) et tunc eorum nomina quorum sunt edicenda, ut inter sacra mysteria (*au canon*) nominentur ». INNOCENT I (✝417), ad Decentium Eugubin. episc. n. 5. — « Quia in *quibusdam* codicibus invenitur N. litera, aliquorum fieri memoriam nominatim significatur. Unde *quidam* usu tenent hoc in loco memorandi quos cariores habent, subjungentes : *et omnium circumadstantium*, ut facta memoria carorum absentium, fiat et adstantium ». — B. ODO CAMERAC., dist. 2.

(2) « *Memento*, id est, recordare, non quod in Deum cadat oblivio, sed ut per modum recordantis se habeat, reminiscendo misericordiæ suæ et subveniendo in omni tribulatione et necessitate et tribuendo dona gratiarum, quæ postulantur ab ipso. Sed cum in Canone debeat intellectus sacerdotis *maxime esse divinis infixus* atque sensibilia deserens, mirum videtur, quod in hoc loco fit memoria hominum in carne viventium, quum talis memoria contemplationem impedire et evagationem inducere soleat. Et respondendum, quod hic fit rationabiliter vivorum memoria, sed ne talis memoria devotionem impediat vel distractionem inducat, caute agenda est, non nimis immorando considerationi personarum vel circumstantiarum et rerum, quæ eas concernunt, sed potius in principio hujus memoriæ debet sacerdos oculum cordis sui contemplationi Dei vehementer infigere, cogitando de Deo ea, quæ devotionem et fervorem charitatis magis accendunt, et tunc in tali mentis fervore Deum ferventer orando, ut se exaudire dignetur pro his, quos nominabit, ipsas vero personas cursorie meditando, sed bona, quæ eis petit, intente et amorose rogando ». DION. CARTHUS., *Exposit. Miss.*, art. 20.

(3) *Diptychum* (de δίς, *deux fois*, et πτύσσειν, *plier :* δίπτυχος, *replié, plié en double*). Les diptyques étaient un tableau composé de deux tablettes ou deux feuilles unies par une charnière. Dans le langage liturgique, c'étaient des catalogues, ornés plus ou moins précieusement, contenant les noms des personnes qui devaient être lus publiquement au saint sacrifice. On distinguait les diptyques des vivants (δ. ζώντων,

ici par leur nom, selon les prescriptions de la rubrique, quelques personnes ainsi intéressées plus particulièrement au sacrifice. Il peut ou en prononcer les noms à voix basse ou les représenter dans son esprit et par la pensée. Le choix est laissé à sa liberté, et il peut faire ici la commémoraison de qui il veut et d'autant de personnes qu'il veut (1). Comme

---

liber viventium) et les diptyques des morts (δ. νεκρῶν, *liber mortuorum*). On y inscrivait principalement les dignitaires ecclésiastiques et civils, des personnes importantes par leur rang ou les services rendus, de grands bienfaiteurs de l'Église, quelques-uns de ceux qui avaient fait des offrandes. Quant à l'endroit et au moment où se faisait cette lecture e à la personne du lecteur, les usages ont varié selon les pays et les époques. De toute antiquité, dans l'Église romaine, les noms des vivants furent proclamés ici, et ceux des morts, après la consécration. On trouve les diptyques déjà partout introduits au III[e] siècle ; peut être datent-ils du II[e]. Leur usage s'est maintenu en Occident jusqu'au XII[e] siècle, et chez les Grecs jusqu'au XV[e]. — « Adverte, diptycha sacra distinguenda esse a precibus, quæ pro vivis et defunctis inter sacrorum solemnia fiunt. Finis et usus præcipuus diptychorum erat, ut retineretur catholica communio tum vivorum inter se, tum vivorum et mortuorum ». LESLEY, S. J.

(1) Les auteurs liturgiques disent communément que le prêtre peut prier, au *Memento* des vivants, non-seulement pour les membres de l'Église, mais encore pour les infidèles, les hérétiques, les schismatiques et les excommuniés de toute espèce. Ils appuient leur opinion sur ce que c'est une prière privée. Ainsi pensent Gavanti, Merati, Cavalieri, de Herdt, etc. Cette exposition est inexacte, et en partie erronée. Comme autrefois la lecture publique des noms inscrits dans les diptyques, la mémoire faite à voix basse qui en a pris la place est, de sa nature, une prière liturgique et possède par ce motif une très grande puissance impétratoire. Le prêtre fait ce *Memento* au nom de l'Église ; il n'a que le choix des personnes qu'il veut faire profiter de cette intercession. Il en est de même dans plusieurs oraisons pour les défunts. Abstraction faite de toute autre raison, ce caractère liturgique du *Memento* ressort de tout le contexte. Les mots : *Memento, Domine, famulorum...* contiennent une prière adressée à Dieu, aussi bien pour tous les assistants, *et omnium circumstantium,* que pour ceux que le prêtre désigne, et cette prière est faite par l'Église elle-même par la bouche du prêtre. Les phrases incidentes qui suivent : *quorum tibi fides cognita est, pro quibus tibi offerimus vel qui tibi offerunt,* ne se rapportent pas seulement aux *circumstantes,* mais à tous ceux dont le prêtre a fait mémoire. Cfr LEBRUN, *Explicat.*, etc. part. IV, art. 3.— En dehors de cette intercession publique exprimée par le prêtre en sa qualité de ministre de l'Église, il peut, comme personne privée, prier encore pour d'autres et même pour ceux qui sont exclus des suffrages de l'Église, et pour lesquels le sacrifice de la Messe ne peut être offert licitement, c'est-à-dire pour les excommuniés *vitandi ;* mais ces derniers ne peuvent être admis dans le *Memento* liturgique. Le prêtre peut donc se contenter ici du *Memento* public, ou bien prier encore d'une manière privée. Cette distinction de la prière au *Memento* se trouve dans les anciens théologiens, par exemple, SUAREZ, *de Censuris*, disp. 9, sect. 5, n. 4, 5.— CONINCK., *de Sacr. et Censur.*, tom. II, disp. 14, dub. 6. — PASQUALIGO, *De Sacrificio N. L.*, tract. 1, quæst. CXLV. Ce dernier écrit : « Licet sacerdos celebret *totam* missam ut *publica persona* ac *nomine Ecclesiæ*, atque *etiam* « Memento », adhuc

la prière ecclésiastique et sacerdotale, unie à la victime adorable, est extrêmement puissante et efficace, un prêtre zélé pour le salut des âmes ne négligera pas de mettre à profit ces trésors de grâce et de les faire servir à ceux pour qui la justice, la reconnaissance ou la charité l'obligent de prier. Ce *Memento* ne doit être ni trop court ni trop long ; on conseille de le faire avant la Messe avec plus de détails, et de le rappeler brièvement et d'une manière générale en cet endroit.

Ensuite le prêtre continue à prier Dieu au nom de l'Église pour tous les assistants, *omnium circumstantium*, c'est-à-dire pour tous ceux qui sont présents et entendent la Messe. Pour ce motif aussi le temps passé aux pieds des autels pendant le saint sacrifice est un temps de grâce et de salut (1). Les mots : « dont vous connaissez la foi et la piété », expriment le motif sur lequel le prêtre appuie la prière et la disposition intérieure où tous, mais surtout les assistants, doivent se placer pour percevoir les fruits du sacrifice. Dieu connaît et regarde avec amour et complaisance une foi et une piété profondément enracinées dans le cœur et rendues manifestes par le maintien respectueux du corps. La foi vive et ferme au dogme eucharistique éveille la ferveur. Cette dévotion exigée de nous est une résolution de faire promptement et avec joie ce qu'exige le service de Dieu (2). Plus les assistants seront pénétrés de cette foi et de cette piété, et plus l'âme sera susceptible de recevoir les dons de Dieu, plus il répandra généreusement en nous cette mesure de grâce pleine, pressée, agitée et surabondante (Luc. vi, 38). Ces dispositions sont d'autant plus favorisées et entretenues, que les assistants prennent une part plus active et s'unissent plus étroitement au prêtre, en excitant en eux des actes et des affections conformes aux mystères accomplis sur l'autel.

Ceux qui assistent à la Messe et, si l'on veut, aussi les serviteurs et les servantes de Dieu dont on a fait mémoire (3),

---

tamen potest interserere *privatam* supplicationem. Potest concipere affectum supplicationis apud Deum *concomitantem* actionem illam publicam in favorem vitandorum ».

(1) « Hinc evidenter apparet, quam sanctum sit ac salubre Missarum interesse mysteriis, cum sacrificium Eucharistiæ pro circumstantibus offeratur *specialiter* ». Innoc. III, *de Sacr. altar. Myst.* l. III, c. vi.

(2) « Devotio nihil aliud esse videtur, quam voluntas quædam prompte tradendi se ad ea, quæ pertinent ad Dei famulatum ». S. Thom., 2. 2, q. 82, a. 1.

(3) « Pro quibus tibi offerimus vel qui tibi offerunt : pro quibus, inquam, famulis et famulabus tuis et omnibus circumstantibus fidelibus et devotis,

sont représentés sous un double point de vue par les mots : *pro quibus tibi offerimus vel* (1) *qui tibi offerunt* (2) : d'abord comme des personnes *pour qui l'on offre*, puis comme des personnes *qui offrent*. Sous ces deux points de vue, le sacrifice est plus fécond en grâces pour les assistants que pour ceux qui ne sont pas dans une relation aussi intime avec l'offrande de l'auguste victime. L'application spéciale du sacrifice par l'Église ne saurait être vaine et sans résultat. De même, la participation fervente à la Messe par la présence corporelle et l'union au prêtre attire sur les fidèles des grâces spéciales et plus abondantes. Les mots : « pour qui nous offrons ou (3) qui vous offrent », se rapportent donc aux mêmes personnes, mais selon deux points de vue différents.

Le prêtre et les fidèles offrent au Seigneur le sacrifice de louange préparé sur l'autel (*hoc sacrificium laudis*). La Messe est le sacrifice de louange et d'adoration par excellence, infiniment parfait, offert au Très Haut pour le glorifier. Le Sage a dit : « Bénissez le Seigneur, exaltez-le tant que vous pourrez : il reste toujours plus grand que vos louanges, car sa magnificence est admirable » (Eccli. xliii, 32, 33). Nous pouvons lui répondre hardiment et avec joie : Nous offrons sur l'autel à Dieu un sacrifice de louange infini et digne de lui, puisque c'est son Fils unique. Lorsque le Seigneur posait les fondements de la terre, les astres du matin et les enfants de Dieu, ou les anges, tressaillaient d'allégresse. Mais le canti-

---

tibi offerimus ut ministri et immediate, vel qui famuli tui et famulæ, omnesque circumstantes fideles et devoti offerunt tibi spiritualiter et mediate ». Clichtov., *Elucid. eccl.*, l. III, n. 14.

(1) *Vel* a le sens de *et*, comme cela se rencontre souvent dans la basse latinité et les écrivains ecclésiastiques.

(2) Le Microloge (au XIe siècle) remarque (ch. xiii) que dans les sacramentaires les plus anciens et les plus exacts l'addition postérieure *pro quibus tibi offerimus* manque; il n'y a que les mots primitifs *qui tibi offerunt*. La cessation de l'ancien usage des oblations semble avoir motivé l'insertion des mots *pro quibus tibi offerimus*, — lesquels, du reste, ne sont point superflus, comme le pense le Microloge.— Dans une oraison du Missel mozarabe on fait la distinction entre ceux qui ont fait des offrandes et communié, *offerentes*, et ceux qui ont simplement assisté au saint sacrifice, *adstantes*... « Deferatur in ista solemnia Spiritus sanctus tuus, qui tam *adstantis* quam *offerentis* populi et oblata pariter et vota sanctificet ». *II fer. Pasch.*

(3) « In quibus verbis patenter ostenditur, quod a cunctis fidelibus, non solum viris, sed et mulieribus sacrificium illud laudis offertur, licet ab uno specialiter offerri sacerdote videatur; quia quod ille Deo offerendo manibus tractat, hoc multitudo fidelium intenta mentium devotione commendat ». S. Petr. Damian. *lib.* « *Dominus vobiscum* », cap. viii.

que d'adoration des milices célestes ne peut être comparé à l'hommage, à la gloire et à l'adoration qui montent de l'autel. Par le sacrifice eucharistique le nom du Seigneur est loué du levant au couchant, dès maintenant et durant l'éternité (Ps. CXII, 2, 3).

D'un autre côté, la Messe est la source d'où tous les biens découlent sur notre pauvre terre ; et pour cela on ajoute que les fidèles offrent le saint sacrifice, « pour eux et pour tous ceux qui leur appartiennent », *pro se suisque omnibus* (1). Les assistants peuvent offrir la Messe non seulement pour eux, mais encore pour les autres ; l'Église appuie elle-même auprès de Dieu leurs intentions particulières. C'est une pratique de charité très agréable à Dieu, de comprendre dans le saint sacrifice nos parents, nos amis et d'autres personnes, et d'y demander des grâces pour eux. Ceux qui assistent pieusement à la Messe, sont ainsi en droit d'attendre de la bonté de Dieu que leurs intentions spéciales en faveur d'autrui ne préjudicieront point à la part des fruits du sacrifice qui leur sont propres.

Les fidèles s'unissent au prêtre pour offrir la Messe comme sacrifice expiatoire « pour la rédemption de leurs âmes, *pro* (2) *redemptione animarum suarum*, et comme sacrifice impétratoire « pour l'espérance de leur salut et de leur conservation », *pro spe salutis et incolumitatis suæ.*

Dans quelle mesure le sacrifice eucharistique opère-t-il la rédemption des âmes? C'est en tant qu'il leur applique la grâce de la rédemption acquise par le sacrifice de la croix et les rend parfaitement pures et dignes d'entrer dans le temple de la gloire éternelle. La rédemption de chaque homme commence par la régénération spirituelle dans le baptême, se développe et se perfectionne sous l'influence de la grâce pendant toute la vie sur la terre, et reçoit sa consommation dans le glorieux avènement du Seigneur, où l'âme et aussi le corps seront arrachés à la misère du péché, à la corruption temporelle et éternelle, et seront transfigurés dans le ciel. Le jugement dernier sera pour les justes le jour de la rédemption parfaite (Eph. IV, 30). Par la rédemption des âmes il faut entendre le salut ; la rédemption et le salut du corps n'en sont pas exclus, mais y sont renfermés. Cette tournure est

---

(1) *Pro* signifie ici *pour, en faveur de, pour l'utilité et le salut de.*

(2) *Pro*, « pour », exprime ici le but de l'oblation, le fruit que l'on veut obtenir du sacrifice. Ce mot est comme une exposition, l'exégèse (Sicard) des paroles qui précèdent : *pro se suisque omnibus.*

employée pour montrer que l'âme est l'objet propre et le sujet de la rédemption; le corps y participe par l'entremise de l'âme et à cause d'elle (1). L'âme ne jouira d'une félicité parfaite qu'après s'être revêtue de nouveau de son corps glorieux. Dans son sens le plus étendu, la rédemption comprend la délivrance de tout mal et la possession de tout bien; ici cependant on ne parle que de l'absence du mal. Les fidèles offrent le saint sacrifice pour le salut de leurs âmes, c'est-à-dire pour apaiser la justice de Dieu irrité et être délivrés de tous les maux de la faute et de la peine.

Le sacrifice eucharistique nous ouvre les trésors de la munificence divine et nous procure tous les biens. Ce résultat est exprimé dans les mots suivants : *pro spe salutis et incolumitas suæ*, « pour l'espérance de leur salut et de leur conservation » (2). Le mot *salus* renferme ici tous les dons surnaturels de la grâce dans le temps et de la gloire dans l'éternité; le terme *incolumitas* signifie non seulement la santé du corps, mais aussi la prospérité dans les choses temporelles en général et les biens spirituels et matériels appartenant à l'ordre de la nature. Ces biens peuvent être demandés par le saint sacrifice, en tant qu'ils concourent à l'acquisition du bonheur éternel.

Le membre final : *tibique reddunt vota sua*, « et qui vous offrent leurs vœux », se rapporte aux mots précédents : *qui tibi offerunt*, « qui vous offrent », dont il est la continuation et la conclusion. Il rappelle ces paroles du Psalmiste : *Immola Deo sacrificium laudis, et redde Altissimo vota tua* (Ps. XLIX, 14). — « Immolez à Dieu un sacrifice de louanges et rendez vos vœux au Très Haut ». Le mot *votum* ne désigne pas toujours un vœu proprement dit; il a, dans le langage liturgique, une signification beaucoup plus étendue. On l'y rencontre fréquemment, et il s'applique tantôt aux oblations faites à l'autel, tantôt à la prière en général, aux demandes, aux desseins, aux résolutions, aux supplications; — bref, il comprend tous les actes du culte intérieur et exté-

(1) « Licet corpus non sit *immediatum* subjectum gratiæ, ex anima tamen redundat effectus gratiæ ad corpus, dum in præsenti membra nostra exhibemus arma justitiæ Deo (ROM. VI) et in futuro corpus nostrum sortietur incorruptionem et gloriam animæ ». S. TH., 3, q. 79, a. 1. ad. 3.

(2) « Hoc sacrosanctum sacrificium non solum liberat nos a malis, sed etiam accumulat nos bonis; non solum nos eripit a pœnis, sed etiam auget gaudia salutis et incolumitatis. Salutis, inquam, æternæ animarum ; incolumitatis, id est, incorruptionis perpetuæ corporum, et hoc est, pro quo offerimus tam pretiosum munus ». B. ODO CAMERAC., *Expos. in Can. Missæ*, dist. 2.

rieur (1). Déjà dans le baptême nous avons reçu de Dieu des dons précieux et de magnifiques promesses; de notre côté, nous lui avons fait le vœu solennel de mourir au monde et au péché et de ne vivre que pour lui et pour le ciel. Nous remplissons ces promesses au saint sacrifice : là, non seulement nous offrons l'Agneau eucharistique, mais nous nous offrons nous-mêmes en union avec lui ; nous présentons à Dieu notre corps, notre âme, nos prières, nos hommages, nos travaux, nos luttes, nos peines et nos joies, comme autant d'hosties auxquelles il a droit (2). Toutefois nous ne donnons au « Dieu éternel, vivant et véritable », que ce que nous avons reçu de lui : *tibique reddunt vota sua, scilicet quæ dona sunt tua* (3).

III. — La troisième partie de la première oraison du canon renferme un catalogue de saints. Elle a pour titre : *Infra Actionem* (4), c'est-à-dire *pendant l'Action* ou *le Canon;* le mot *actio* désigne, comme on le sait, le sacrifice ou le canon. Le sacrifice, en général, est essentiellement une action (5), et

(1) Voir la secrète de la Dédicace, où il est dit : « dum hæc vota præsentia reddimus ». — Dans une bénédiction du *Lib. Sacram.* de S. Grégoire, on lit : « Jejunii vestri et precum vota Deus suscipiat ». Ménard, n. 384, explique ces mots par ceux-ci : « Devotas oblationes jejunii vestri et precum ». — Dans d'anciens missels, on trouve souvent les expressions *oblationum vota.* — « *Voventur omnia, quæ offeruntur Deo*, maxime sancti altaris oblatio, quo sacramento prædicatur nostrum aliud votum maximum, quo nos vovimus in Christo esse mansuros, utique in compage corporis Christi ». S. Aug. *Ep.* CXLIX, al. LIX, n. 16 *ad Paulin.*

(2) « Deo dona ejus in nobis *nosque ipsos* vovemus et reddimus ». S. Aug., *de Civ. Dei*, l. X, c. III, al. IV. — « Quisquis bene cogitat, quid voveat Domino et quæ vota reddat, *seipsum* voveat, *seipsum* reddat : hoc exigitur, hoc debetur » S. Aug. *Enarr. in ps.* CXV, n. 8.

(3) « Hæc *vota* sunt desideria et sancta proposita colendi Deum, quæ implemus et Deo reddimus præcipue hac oblatione sacrificii incruenti. Dicimur autem ea potius *reddere* quam donare Deo, quia per divinam gratiam illa concipimus et a Deo accipimus, et post modum Deo ipsi offerimus et reddimus, quæ accipimus ». Quarti, P. II, tit. IX, sect. II, dub. II. — Dans la bénédiction d'une vierge, dans le Sacramentaire de S. Grégoire, on lit : « Respice super hanc famulam tuam, quæ tibi devotionem suam (id est, propositum et firmam tibi perpetuo serviendi voluntatem) offert, a quo et ipsa idem votum (id est, desiderium et voluntatem) assumpsit ».

(4) L'expression *infra Actionem*, avec la même signification, se trouve aussi dans l'*Ordo Rom. V*, n. 9. L'*Ord. Rom. XIV*, c. LXXI, porte le titre : *Alia infra Actionem* devant l'oraison suivante *Hanc igitur*, parce que cette dernière oraison reçoit aussi parfois une addition particulière.

(5) En grec, le mot δρᾶν, *agir*, *faire*, est souvent employé dans le sens de *sacrifier*, et caractérise ainsi le sacrifice comme l'acte religieux par excellence. De même, le pape S. Léon Ier, en 445, écrit à l'évêque Dioscore

la Messe, en particulier, est la répétition de ce que Jésus Christ a fait (*hoc facite in meam commemorationem*) dans la dernière Cène. C'est donc l'action la plus sainte, la plus sublime, l'action par excellence (*actio per eminentiam*). C'est la reproduction non-sanglante et mystérieuse de l'action rédemptrice de Jésus Christ sur la croix, de ce drame divin qui a couvert le ciel de ténèbres et ébranlé la terre. « Et toute la multitude de ceux qui étaient présents à ce spectacle (*spectaculum*), lorsqu'ils virent ce qui arrivait, s'en retournèrent en frappant leur poitrine » (Luc. xxiii. 48). Le sacrifice est aussi un drame sacré, une action ; et c'est ce qui a fait donner cette dénomination au canon (1).

Ce titre signifie *pendant le Canon* (2). Mais pourquoi est-il placé précisément et seulement sur l'oraison *Communicantes ?* Le jeudi saint et à cinq fêtes principales de l'année (3), on fait au *Communicantes* une addition qui a trait au mystère du jour. Ainsi modifiée, cette prière se trouve après la préface dans le Missel et porte le titre : *Infra Actionem*, afin d'indiquer qu'elle doit être intercalée dans le canon. A l'origine, semble-t-il, cette inscription ne se trouvait donc que sur ces *Communicantes* particuliers placés hors du canon, et de là elle a passé au *Communicantes* ordinaire dans le canon (4). Dans ce dernier cas, elle se rapporte à l'oraison spéciale placée après la préface, et indique qu'il faut réciter cette dernière dans les fêtes auxquelles elle est assignée.

Communicantes et memoriam venerantes. — Ainsi débute la prière habituelle. A quoi faut-il relier ces mots, et quelle est leur signification (5) ? Ils continuent et complètent de la

---

d'Alexandrie, qu'il est convenable de répéter le sacrifice de la Messe aussi souvent que la basilique où il se célèbre, *in qua agitur*, se remplit d'une foule nouvelle.

(1) « Actio, actio sancti mysterii, mysterium sanctissimæ actionis, id est Canon. « *Infra Actionem*, id est, inter verba ipsius Canonis, qui actio etiam nominatur a sacris auctoribus, quod in eo divina aguntur consecranturque et conficiuntur mysteria ». Clichtov., *Eluc. eccl.*, l. III.

(2) Les anciens missels portent plus généralement *Infra Canonem*. Le mot *infra* est pris ici dans le sens de *intra*, comme *infra Octavam* signifie *intra Octavam* Cfr Lebrun, *Explic. de la Messe*, part. IV, art. 4, § 1.

(3) Noël, Épiphanie, Pâques, Ascension et Pentecôte.

(4) Dans le Sacramentaire de Gélase, le titre *Infra Actionem* ne se trouve pas dans le milieu du canon, mais seulement sur les *Communicantes* particuliers.

(5) « Dubitari potest de sensu illius verbi *communicantes* et connexione ejus cum reliquis. Respondetur, totam hanc orationem esse unam unoque contextu legendam, ita ut sensus sit : tibi reddunt vota sua æterno Deo, vivo et vero, communicantes vel inter se vel cum sanctis tuis per

façon la plus étroite ceux qui précèdent. C'est comme s'il y avait : Nous vous offrons, ainsi que les fidèles présents, Seigneur, ce sacrifice de louange, et nous remplissons nos vœux — sans nous séparer de l'unité du corps mystique de Jésus Christ, mais unis à la communion des saints (*communicantes*), et réalisant cette communion, relativement aux saints qui sont dans le ciel, en vénérant leur mémoire *memoriam venerantes*, (1).

Le mot *communicantes* exprime que nous sommes les enfants de l'Église, les sujets du royaume de Jésus Christ, les membres de la grande famille de Dieu ; en d'autres termes, que nous appartenons à la communion des saints. On rappelle tout à fait à propos ici cette participation au corps mystique de Jésus Christ, parce que nous voulons honorer la mémoire des bienheureux et obtenir ainsi leur intercession dans l'oblation du saint sacrifice. Ce sens, plus complet et plus profond (2), s'applique très bien aux *Communicantes* particuliers, dans lesquels ce mot est séparé, par une addition propre au jour, des suivants : *et memoriam venerantes*. Par exemple, à Pâques, on dit : *Communicantes, et diem sacratissimum celebrantes Resurrectionis Domini nostri Jesu Christi secundum carnem : sed et memoriam venerantes*... C'est-à-dire : nous offrons ce sacrifice comme des hommes qui participent à la communion des biens et de la charité du royaume de Jésus Christ, tout en célébrant solennellement, en union spirituelle les uns avec les autres, le jour très saint de la résurrection de Notre Seigneur Jésus Christ selon la chair, et en vénérant aussi la mémoire des saints.

---

societatem et conjunctionem, quam cum illis habent ; quorum propterea memoriam venerantes per eorum intercessionem exaudiri petunt ». SUAREZ, in III, disp. 83, sect. 2, n. 7.

(1) Sequitur : *Communicantes et memoriam venerantes*. Ubi licet scriptores quasi capituli initium faciant, eo quod in quibusdam solemnitatibus hic diversitas quædam invenitur, jungitur tamen præmissis hoc modo : *Offerunt* pro se suisque, *ipsi* dico *communicantes, in Ecclesiæ communione per fidem manentes* ». ROBERT. PAULUL, *de Off. eccl.*, l. II, c. XXIX.

(2) On explique très souvent le mot *communicantes* d'une façon trop restreinte. Plusieurs prétendent qu'il ne désigne que l'union des fidèles sur la terre avec les saints dans le ciel, et ils concluent cela des expressions suivantes : *et memoriam venerantes*. D'autres pensent que ce sens est exclu par l'addition qui se fait en certaines fêtes entre *communicantes* et *memoriam venerantes :* tellement que *communicantes* se rapporterait seulement à l'union des fidèles qui vivent sur la terre, et en particulier aux assistants. Cfr BELLARMIN., *de Missa*, lib. II, cap. XXI.

Tous les hommes rachetés par le sang de Jésus Christ forment son royaume. Entre les citoyens de ce royaume, parvenus déjà au terme heureux de leurs efforts, luttant encore sur la terre, ou expiant leurs fautes dans le purgatoire, il existe un commerce actif, un échange de dons et de bienfaits. Les actions, les souffrances, les mérites, les satisfactions, tous les fruits de la grâce, en un mot, sont un trésor commun où chacun puise et auquel chacun contribue. Dans le sacrifice surtout, la pensée du bonheur et de la gloire d'appartenir à une communauté si élevée en dignité, d'être les concitoyens des saints et les membres de la famille de Dieu (Eph. ii, 19), se présente avec plus de force à notre esprit. Ainsi, après avoir intercédé pour l'Église militante et les hommes qui en font partie, le prêtre s'efforce de donner plus de puissance et d'efficacité à sa prière en invoquant les saints. Son regard s'étend et s'élève jusqu'à la céleste Jérusalem. Le souvenir de son affinité, de sa liaison avec les habitants du ciel, le porte à célébrer leur mémoire, comme pour les inviter, en qualité de rois et de prêtres (Apoc. v, 10), à sacrifier avec nous, à unir leur puissante médiation à nos faibles supplications et à les soutenir par leurs mérites surabondants. De cette façon il nous sera donné d'éprouver en toutes choses l'aide et la protection divine : *ut in omnibus protectionis tuæ muniamur auxilio.* En s'approchant de Jésus, le médiateur du Nouveau Testament, et du sang de l'expiation, c'est-à-dire du sacrifice eucharistique, l'Église s'approche aussi de l'assemblée des premiers-nés qui sont inscrits dans le ciel, et des justes parfaits (Heb. xii, 22-24), afin que tous ses enfants s'unissent dans cette divine action, *communicantes*, et, en union avec leur chef commun, Jésus Christ, immolent et soient immolés en même temps.

On trouve dans le canon, désignés par leur nom : la très sainte Vierge, douze apôtres, douze martyrs, puis tous les saints en général.

1° Avant tout *in primis* nous honorons la mémoire de « la glorieuse Marie, toujours vierge, mère de Dieu et de Notre Seigneur Jésus Christ ». Comme partout ailleurs, la sainte Vierge est ici nommée la première ; elle n'est pas seulement la reine des apôtres et des martyrs, mais de tous les saints. Elle n'est pas simplement désignée par son nom ; l'on y ajoute des qualificatifs qui proclament sa grandeur, sa puissance et sa dignité. Elle est appelée *glorieuse*, *gloriosa*. En effet, reine du ciel et de la terre, elle est élevée, dans la gloire éternelle, au dessus de tous les chœurs des anges et

de tous les saints. Elle est dans le paradis en corps et en âme, et y porte la plus magnifique couronne. Ici-bas elle surpassa toutes les créatures par l'abondance de ses grâces et de ses vertus ; dans l'éternité elle l'emporte sur tous les élus par son éclat et sa splendeur. Sur la terre elle fut la plus humble, la plus pure, la plus fervente, la plus douce, la plus affligée ; dans le ciel elle est la plus heureuse et la plus glorifiée.

Ensuite elle est nommée « toujours vierge » (*semper virgo*). L'Église relève souvent ce privilège ; elle a même établi une fête, celle de *la Pureté de la bienheureuse vierge Marie*, pour célébrer la virginité immaculée de la sainte Vierge. Et toutefois elle confesse son impuissance d'honorer dignement cette intégrité parfaite : « Virginité sainte et sans tache, je ne sais par quelles louanges je dois vous exalter, car vous avez porté dans votre sein Celui que les cieux ne peuvent contenir ». Marie est la reine et la vierge des vierges ; elle est la plus aimable, la plus vénérable, la plus brillante de toutes les âmes virginales ; elle en est le modèle, le guide et la protectrice.

Préparée par son vœu de virginité, Marie devint « la mère de notre Dieu et de notre Seigneur Jésus Christ » : car la mère de Dieu devait être et rester vierge. La maternité divine fut la consécration parfaite et le sceau de son inviolable pureté. Par le plus grand des miracles, unique dans son genre, elle unit les joies de la mère à l'honneur de la vierge. Cette maternité est une dignité infinie dans son espèce, car Marie a mis au monde le Fils du Très Haut. C'est pour ce motif qu'elle fut enrichie, par-dessus toutes les créatures, de tous les trésors de la grâce, de la sainteté, de la gloire et de la puissance. Reine du ciel et de la terre en sa qualité de mère de Dieu, elle exerce sa royauté en faveur de notre salut avec une tendresse maternelle. Aussi lui disons-nous souvent : *Monstra te esse matrem.* — « Montrez que vous êtes mère », c'est-à-dire non seulement *notre mère,* qui nous aimez tendrement, mais aussi et plus encore la *mère de Dieu*, toute-puissante dans votre intercession.

Exposons brièvement les rapports de Marie avec le sacrifice sanglant et le sacrifice non sanglant. La victime de la croix et de l'autel nous a été fournie par la sainte Vierge : c'est le fruit né de son corps très pur par l'opération du Saint Esprit. L'Homme-Dieu est né pour nous, il nous a été donné par une vierge intègre : *Nobis natus*, *nobis datus ex intacta virgine.* Elle se tenait debout au pied de la croix de

Jésus ; et pendant qu'elle mêlait ses larmes au sang du Crucifié, un glaive de douleur transperçait son âme. Elle offrait alors son Fils pour le salut et la rédemption du monde. Sa douleur était immense comme la mer ; elle était attachée à la croix avec Jésus et ressentait dans son âme toutes les souffrances du Sauveur. C'est pourquoi on l'honore comme la reine des martyrs. Son nom est donc inséparable du sacrifice de Jésus Christ ; sa mémoire sera toujours unie à celle du Rédempteur immolé pour les hommes. La chair et le sang sacré présents sur l'autel nous viennent du cœur et par les mains de Marie ; d'elle nous devons apprendre à offrir l'Agneau de Dieu, et nous avec lui, avec une âme vraiment sacerdotale.

2° Après la sainte Vierge, le canon énumère douze apôtres. Leur ordre est un peu différent de celui qu'on trouve dans les listes de la sainte Écriture (1). Les apôtres sont les messagers choisis auxquels Jésus Christ a conféré la plénitude des pouvoirs de docteurs, de prêtres et de pasteurs, afin qu'ils fussent ses représentants et continuassent l'œuvre de la Rédemption. Sel de la terre, lumière du monde, ils avaient pour mission de fonder en tous lieux le royaume de Dieu, d'étendre et de consolider son Église. Pour les y préparer, il daigna se montrer à eux, converser avec eux plus qu'avec tous les autres hommes ; ils furent les témoins oculaires et auriculaires de sa vie, de ses miracles, de ses leçons, de sa passion et de sa résurrection. De plus, il leur envoya d'en haut son Esprit Saint, afin qu'ils fussent riches en paroles et brûlants de charité, *verbis ut essent proflui et charitate fervidi*. Fidèles à la mission de leur divin Maître, les apôtres parcoururent l'univers pour enseigner tous les peuples, les baptiser, leur apporter les bienfaits de la religion, et par surcroît le vrai bonheur terrestre. « Sur toute la terre a retenti leur voix, et leur parole s'est fait entendre jusqu'aux extrémités du globe » (Ps. XVIII, 5). Leur vocation, leur vie et leur mort se résument en un seul mot : le sacrifice d'eux-mêmes. « Tous les jours ils étaient voués à la mort pour l'amour de Jésus Christ, ils étaient regardés comme des brebis destinées à la boucherie » (Rom. VIII, 36). Mais ils se réjouissaient d'avoir à souffrir des opprobres pour le nom de

(1) « Primam partem Canonis ex eo vel maxime antiquam esse cognoscimus, quia in eo ordo apostolorum non ita est positus, sicut in emendatioribus Evangeliis invenitur. Quod ideo *fortasse* evenit, quia pars illa prius composita est quam Evangelia ad eam veritatem quæ nunc habetur apud Latinos corrigerentur. » Walafrid. Strab., *de Ref. eccles.* c. XXII.

Jésus ; et, après avoir combattu le bon combat et achevé leur carrière, ils ont livré leur vie dans les supplices du martyre et planté l'Église dans leur sang.

Les renseignements qui nous sont parvenus sur la vie et la mort de la plupart des apôtres sont assez restreints et recouverts d'obscurité. Nous allons brièvement rapporter quelques traits caractéristiques sur chacun des saints inscrits dans le canon, afin de fournir ainsi quelque aliment à la piété du prêtre dans la lecture de leurs noms (1).

S. Pierre et S. Paul — toujours inséparablement unis dans la liturgie — apparaissent les premiers. S. Pierre, nommé d'abord Simon, était né à Bethsaïde, sur le bord occidental du lac de Génésareth. De la pêche miraculeuse des poissons il fut appelé par le Sauveur à la pêche spirituelle des hommes, et bientôt après placé à la tête du collège apostolique. Jésus Christ en fit le fondement de son Église, et le revêtit de la primauté d'honneur et de juridiction sur tout son troupeau. Représentant visible du Fils de Dieu et pasteur suprême, il posséda la puissance suprême de paître et de régir les agneaux et les brebis. Aussi S. Pierre paraît dans l'Évangile toujours avant les autres apôtres, et tout le montre comme le premier d'entre eux. De même, après l'ascension du Sauveur, il se conduit constamment comme le chef de l'Église. Il demeure pendant sept années à Antioche (36-42) ; puis il transporte son siège et le centre de son activité à Rome, la capitale du monde païen. Il est absolument certain que S. Pierre est venu à Rome, a fondé l'Église romaine, l'a régie comme son premier pasteur et y a souffert le martyre. Son épiscopat à Rome a été de 25 ans (42-67). Pendant cette période il quitta souvent cette ville pour travailler ailleurs à la diffusion du christianisme. D'après une antique tradition, le prince des apôtres habita d'abord au-delà du Tibre, dans le voisinage de la maison qui devint plus tard l'église de Sainte Cécile. Après avoir converti la famille du sénateur Pudens, il se retira dans cette demeure patricienne et y fit son séjour habituel. Déjà à cette époque la fermeté et l'énergie de la foi de la communauté chrétienne de cette ville étaient célèbres dans tout le monde. Dans la violente tempête de la persécution de Néron, elle fournit une multitude considérable

(1) « Ut sanctorum horum memoria devotius recolatur, expedit scire vitam et passionem eorum : aliter non potest affectuosa et perfecta eorum haberi memoria ». DION. CARTHUS., *Exposit. Miss.*, art. 21. Sur les saints nommés dans le canon de la messe, voir, entre autres, DOM GUÉRANGER, *Année liturgique*.

de martyrs. Les plus nobles victimes furent les deux apôtres, S. Pierre et S. Paul, mis à mort, suivant une tradition qui remonte à l'origine même du christianisme, la même année et le même jour, — le 29 juin 67, — après avoir été enfermés plusieurs mois auparavant dans la prison Mamertine, au dessous de l'*Ara Cœli*, au pied du Capitole. Sur la route d'Ostie, on voit la chapelle bâtie sur le lieu où, suivant la légende, les deux saints apôtres se séparèrent. A l'occident, au-delà du Tibre, sur le Janicule, à l'endroit où se trouve l'église de S. Pierre *in Montorio*, S. Pierre mourut sur la croix, en fidèle imitateur de son maître. Seulement, l'humble disciple implora comme une faveur d'être crucifié la tête en bas.

Il fut primitivement enseveli sur la colline du Vatican, où, depuis des siècles, s'élève le plus magnifique mausolée du monde, le dôme de S. Pierre. Après le tombeau de Jésus Christ, celui du prince des apôtres est le pèlerinage le plus illustre ; les églises et les autels qui portent son nom, sont innombrables comme les étoiles du firmament. « S. Pierre se présente à nous comme le chrétien à la foi la plus vive, à l'espérance la plus inébranlable, à la charité la plus fervente pour Dieu et pour les hommes; en même temps plein de dignité et d'humilité, animé par le zèle le plus noble contre l'injustice, l'erreur et le péché, et par la sympathie la plus touchante pour les souffrances spirituelles et corporelles de ses semblables ; calme et joyeux dans ses propres épreuves, pénétré d'une ardeur incomparable pour la gloire de Jésus Christ et pour le salut des âmes rachetées par le sang d'un Dieu ; occupé d'une seule pensée : que le salut ne peut parvenir aux hommes que par le nom de Jésus Christ mort sur la croix et ressuscité d'entre les morts. S. Pierre est l'homme de la vérité, de l'action, de la vie; c'est, dans toute sa personne transfigurée par la grâce, un type monumental, une image majestueuse de la papauté et de l'Eglise, comme, depuis les jours de Pierre, elle traverse l'espace et la durée » (1).

S. Paul portait d'abord le nom de Saul ; il naquit dans la ville commerçante de Tarse et possédait le droit de citoyen romain. Il vint de bonne heure à Jérusalem et y reçut les leçons de Gamaliel, le docteur de la loi le plus considéré. Doué des dispositions les plus remarquables de l'esprit et du cœur, il était un défenseur ardent des traditions judaïques ; lorsque la persécution éclata à Jérusalem, il se fit remarquer par sa fureur

(1) Hundhausen, *la Première Epître pontificale de S. Pierre*, p. 43.

contre l'Église de Dieu. Un miracle de la grâce le convertit et le Seigneur l'appela lui-même à l'apostolat. Il n'avait point appris ni reçu des hommes l'Évangile qu'il prêchait, il le tenait de la révélation de Jésus Christ. Sa vie entière, où surabondent les travaux et les souffrances, nous offre l'idéal de la vie apostolique. Il fit cinq grands voyages par terre et par mer, missionnaire de la vérité chrétienne : pour les trois premiers, il partit d'Antioche ; il accomplit le quatrième de Jérusalem à Rome, comme prisonnier, et il entreprit le cinquième de Rome. Ils embrassent plus de vingt années de sa vie, et S. Paul, pendant ces longues courses, a parcouru environ trente contrées ou îles différentes, il a fondé ou raffermi des communautés chrétiennes dans plus de quarante villes. Tous ses voyages furent autant de labeurs incessants dans la vigne du Seigneur, des campagnes entreprises pour arracher des pays et des peuples au règne des ténèbres et du péché et les conquérir au royaume de Jésus Christ, de la vérité et de la sainteté. Par sa parole et ses écrits, S. Paul a porté le nom de Jésus Christ, c'est-à-dire les enseignements, les grâces et le salut du Sauveur, aux enfants d'Israël, aux princes et aux nations des gentils. L'Apôtre nous décrit lui-même les peines, les prisons, les coups qu'il eut à subir. Non seulement il supporta tout avec patience, mais avec joie et courage ; car il souffrait par amour pour Notre Seigneur et pour ses frères. Rome fut le terme de sa carrière apostolique. En sa qualité de citoyen romain, il fut décapité par le glaive, au midi, devant les portes de la ville, sur la route qui conduisait à Ostie. D'après la légende, la tête fit trois bonds, et à la place où elle avait touché jaillirent trois fontaines, qui coulent encore aujourd'hui dans l'église bâtie en ce lieu et nommée *S. Paul aux Trois Fontaines*. Une partie de son corps repose dans le temple de S. Paul hors les murs ; sa tête est à Saint Jean de Latran. La ville éternelle a la faveur insigne de conserver les corps des deux apôtres dans le même tombeau et de les fêter le même jour ; tous deux veillent sur la mère de toutes les Églises et la protègent du haut du ciel. « O Rome heureuse, consacrée par le sang glorieux de ces deux princes ; toi seule, empourprée par ce sang, tu l'emportes sur les splendeurs du monde entier ».

O Roma felix, quae duorum Principum
Es consecrata glorioso sanguine :
Horum cruore purpurata ceteras
Excellis orbis una pulchritudines.

S. André (1) connut le Messie sur l'indication de S. Jean Baptiste, et lui amena aussitôt et avec joie son frère Simon Pierre. Il exerça d'abord son ministère évangélique en Scythie ; plus tard il vint en Achaïe, dans la ville de Patras, où il souffrit une mort héroïque (30 novembre 62). Le gouverneur Égée lui fit subir un interrogatoire ; l'apôtre fit une profession solennelle de sa foi sur le sacrifice de la croix et de l'autel. Il fut condamné à être crucifié. S. André est un apôtre de la croix. Rien n'est plus touchant que la prière par laquelle il salue cet instrument de supplice avec enthousiasme et comme un bien tendrement aimé et longtemps désiré. « Salut, ô croix chérie, consacrée par le corps de Jésus Christ, sur laquelle ses membres ont resplendi comme des perles ! Longtemps j'ai soupiré après toi : tu m'es enfin accordée. Oh ! reçois le disciple du Maître qui a été attaché sur toi, enlève-moi du milieu des hommes et donne-moi à celui qui m'a racheté par toi ». Il resta deux jours et une nuit suspendu à la croix et en fit une chaire, du haut de laquelle il prêchait Jésus « crucifié », non seulement par son exemple, mais encore par ses paroles émouvantes. Enfin une lumière éclatante l'enveloppa, et la croix lui servit d'échelle pour monter aux cieux. Maximille, une disciple de Jésus Christ, recueillit son corps et l'ensevelit. Ses restes sacrés reposent dans la cathédrale d'Amalfi, et sa tête est dans le temple de S. Pierre à Rome. Suivant l'opinion commune, la croix sur laquelle il mourut était faite de deux pièces de bois en forme d'X. Elle porte pour ce motif le nom de *croix de S. André*.

S. Jacques le Majeur était le frère de S. Jean, et tous deux étaient fils de Zébédée. Leur caractère ardent et énergique leur valut, de la part du Sauveur le surnom de *Boanergès*, ou enfants du tonnerre. S. Pierre, S. Jean et S. Jacques furent préférés par Jésus Christ à tous les autres apôtres; eux seuls demeurèrent près de lui au moment de la résurrection de la fille de Jaïre, ils furent témoins de sa transfiguration sur le Thabor et de son agonie au jardin des Oliviers. Après l'ascension, S. Jacques prêcha dans la Judée et la Samarie ; puis, suivant une antique tradition, il vint en Espagne et y répandit les premiers germes de la doctrine chrétienne. De tous les apôtres, S. Jacques le Majeur fut le premier à boire le calice du Seigneur : il fut décapité à Jérusalem neuf ou dix ans après la mort de Jésus Christ, par les ordres d'Hérode

(1) Ἀνδρέας est un ancien nom grec, signifiant *viril* et provenant de ἀνήρ.

Agrippa. Ses ossements sacrés, apportés de bonne heure en Espagne, reposent à S. Jacques de Compostelle, chef-lieu de la province de Galice : cette ville est, après Rome et Jérusalem, le pèlerinage le plus célèbre.

S. Jean l'Évangéliste, le disciple aimé de Jésus, reçut plus de grâces et de privilèges que tous les autres : sa pureté angélique, sa virginité lui valurent l'amitié la plus intime et la confiance de son maître. Au moment béni où le Sauveur donna aux siens la plus grande preuve de son amour par l'institution de la sainte Eucharistie, Jean eut le bonheur de reposer sur la poitrine de Jésus et d'y puiser en abondance la lumière et la charité. Aussi l'Église chante-t-elle : « Il a bu les flots de l'Évangile à la source sacrée de la poitrine du Seigneur lui-même ; bienheureux apôtre, à qui ont été révélés les secrets du ciel ! » — *Fluenta Evangelii de ipso sacro Dominici pectoris fonte potavit ; beatus apostolus, cui revelata sunt secreta cœlestia !* Au moment d'expirer sur la croix, le Seigneur lui confia ce qu'il avait de plus cher : sa très sainte mère. « Jésus, dit l'Église dans sa liturgie, avait pour S. Jean un plus grand amour, parce que la chasteté de l'apôtre l'en rendait digne ; choisi vierge par Jésus, il est toujours resté vierge. Le Seigneur a confié sa mère vierge à un disciple vierge ». Il exerça d'abord le ministère apostolique en Palestine ; plus tard l'histoire nous le montre à Éphèse. Il fut le dernier survivant des Douze. Par l'élévation de son génie et sa sainteté, il eut la plus puissante influence sur les Églises de l'Asie Mineure. C'est là qu'il mourut à un âge très avancé et qu'il eut son tombeau. Nulle part on ne possède ses reliques ; d'après une légende vénérable, l'apôtre virginal aurait été reçu dans le ciel en corps et en âme. S. Jean aurait-il été privé de la gloire du martyre ? Non. Sous Domitien il fut amené à Rome et plongé dans une chaudière d'huile bouillante ; par un prodige éclatant, il en sortit plus pur, plus fort et plus valide qu'il n'y était entré. *In ferventis olei dolium missus beatus Joannes Apostolus, divina se protegente gratia, illæsus exivit* (Antiph. eccl.). Le même tyran l'exila dans l'île de Pathmos. L'Église a établi une fête spéciale en l'honneur de ce martyre, sous le nom de S. *Jean devant la porte Latine*, le 6 mai ; une église et une chapelle ont été bâties en son honneur sur le lieu où il a souffert. Nous lisons dans la vie de sainte Angèle de Foligno, d'après une révélation qui lui fut faite, que la douleur de S. Jean au pied de la croix, à la vue des souffrances de Jésus et de Marie, fut si grande, qu'à ses yeux il

est plus qu'un martyr. Et cependant il fut non seulement apôtre et martyr, mais encore évangéliste et prophète.

S. Thomas, surnommé Didyme ou le Jumeau, fut difficilement convaincu de la résurrection du Sauveur ; il se montra ensuite un prédicateur zélé de la foi chez les Parthes dans l'Orient ; il baptisa, dit-on, dans ses courses les trois Mages. Il pénétra jusque dans l'Inde, où il fut tué d'un coup de lance sur l'ordre du roi ; ou bien, suivant une autre légende, il mourut accablé de coups de bâtons et de pierres. On l'honore comme un architecte spirituel, et, par suite, comme le patron de l'architecture ; on lui donne pour attributs une pierre taillée et un équerre.

S. Jacques le Mineur, parent du Sauveur, était nommé le frère de Jésus. S. Paul le désigne comme une des colonnes de l'Église, avec S. Pierre et S. Jean. Il est le seul apôtre qui n'ait pas prêché l'Évangile aux gentils. S. Pierre en fit le premier évêque de Jérusalem. Sa piété et son austérité lui méritèrent le surnom de *Juste ;* les Juifs eux-mêmes l'avaient en haute estime. En punition de sa courageuse profession de la foi chrétienne, il fut précipité du sommet du temple ; il put encore se mettre à genoux, mais la populace le lapida, et un foulon l'acheva avec un levier dont il se servait dans son métier (entre 60 et 64). Le levier à foulon est donc son attribut. Sa fête se célèbre le 1er mai.

S. Philippe fut le quatrième des pêcheurs de Bethsaïde appelé à l'apostolat par Notre Seigneur. L'Évangile parle souvent de lui d'une manière élogieuse. On connaît sa touchante prière : « Maître, montrez-nous le Père ! » et la réponse de Jésus : « Philippe. celui qui me voit, voit aussi le Père ». Il prêcha la religion chrétienne en Phrygie et mourut à Hiérapolis, sous les pierres que lui jetait une multitude furieuse, pendant qu'il était attaché à la croix. Les corps de S. Jacques le Mineur et de S. Philippe reposent à Rome sous le maître autel de l'*église des Douze Apôtres*, où ils ont été relevés et reconnus il y a peu d'années. Sur les tableaux S. Philippe porte une croix en forme de T, en mémoire de son martyre.

S. Barthélemy est certainement le Nathanaël dont parle l'Évangile et que S. Philippe conduisit au Seigneur (1). Il prêcha dans l'Arabie Heureuse, dans l'Inde et dans la grande Arménie ; il fut écorché vivant et décapité à Albanopolis. On

(1) Son nom complet était Nathanaël Bar Tholmaï, c'est-à-dire *fils de Tholmaï.*

possède des reliques de son corps à Rome, sous le maître autel de l'église de S. Barthélemy, bâtie par Othon III dans l'île formée par le Tibre ; elles y furent déposées par ce même empereur. On représente souvent cet apôtre avec le couteau à la main, pour rappeler le genre de son supplice.

S. Matthieu est apôtre et évangéliste. Il était publicain lorsque le Sauveur l'appela à sa suite. Il ne nous est resté à peu près rien de certain sur son apostolat. Le théâtre de son activité fut surtout, dit-on, l'Arabie et l'Éthiopie. Selon les uns, il fut brûlé ; selon d'autres, il fut percé d'un épieu. Depuis l'an 930 son corps repose dans la magnifique église métropolitaine de Salerne, bâtie par Robert Guiscard. Il est le patron de la ville et du diocèse.

S. Simon, le Zélé, est uni dans la liturgie avec S. Jude ou Thaddée, frère germain de S. Jacques le Mineur. Tous deux passèrent leur vie et souffrirent le martyre en Mésopotamie. S. Simon fut scié en deux et S. Jude fut percé de traits. Leurs restes vénérables reposent dans le temple de S. Pierre à Rome.

Ici se termine la liste des apôtres, afin que le nombre sacré de douze ne soit pas dépassé (1). Ce nombre mystérieux est un symbole de l'universalité de l'Église de Jésus Christ, répandue dans les quatre parties du monde, dans l'unité de la foi à la sainte Trinité. La Jérusalem céleste a aussi quatre murs; dans chacun d'eux sont trois portes, afin d'admettre, par le baptême au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit, les peuples du levant, du couchant, du nord et du midi ; ces douze portes sont fondées sur douze pierres précieuses sur lesquelles sont gravés les noms des douze apôtres (Apoc. xxi). C'est une image de l'Église de Jésus Christ parvenue à sa perfection dans l'éternité. Les apôtres n'ont pas seulement semé le grain de la parole divine, ils l'ont arrosé de leurs sueurs et fécondé de leur sang. Ils sont ainsi les fondements de l'Église, qui reçoit d'eux le nom d'*Apostolique*, et ils reposent directement sur la pierre angulaire, Jésus Christ.

3° Le martyre sanglant est le trait caractéristique des saints des trois premiers siècles : c'est pourquoi l'on a placé dans le canon des martyrs des premiers âges chrétiens en nombre

(1) « Deus, qui proditoris apostatæ ruinam, ne apostolorum tuorum *numerus sacratus* perfectione careret, B. Mathiæ electione supplesti, præsentia munera sanctifica et per ea nos gratiæ tuæ virtute confirma ». *Sacrament. Gregor.*

égal à celui des apôtres. On y trouve cinq papes, un évêque, un diacre et cinq laïques. Dès les temps les plus anciens ces saints jouissaient à Rome d'un culte universel et tout particulier : ce fait explique leur admission dans le canon.

a) On nomme d'abord cinq papes.

S. Lin, le premier successeur de S. Pierre sur le siège apostolique, et par conséquent le second pape, est assurément celui qui salue S. Timothée par l'intermédiaire de S. Paul (II Tim. iv, 21). Il fut converti par S. Pierre, et sans doute il remplaça souvent le prince des apôtres, lorsque ce dernier s'éloignait de Rome pour prêcher l'Évangile en divers lieux. Il gouverna l'Église de l'an 67 à l'an 79. Il fut décapité, et son corps fut déposé au Vatican près de celui de S. Pierre. Sous le pape Urbain VIII on découvrit un sarcophage qui portait la simple inscription : *Linus*. Sa fête est le 23 septembre.

S. Clet (79-91) succéda à S. Lin. Il éleva, dit-on, un monument funéraire à S. Pierre, de qui il avait reçu l'ordination sacerdotale. Sa fête est le 26 avril.

S. Clément est un des Pères apostoliques ; il siégea sur la chaire de S. Pierre de l'an 91 à l'an 100. S. Irénée écrit de lui : « Clément fut le troisième évêque de Rome après les apôtres ; il les avait encore vus, avait conversé avec eux, avait entendu leur prédication et avait sous les yeux la tradition apostolique ». S. Paul, dans son Épitre aux Philippiens, le nomme parmi ses collaborateurs dont le nom est écrit dans le livre de vie. Au témoignage des anciens écrivains, S. Clément était orné de tous les dons de l'esprit et du cœur correspondants à sa haute dignité. D'après la tradition, l'empereur Trajan le bannit dans la Chersonèse Taurique, ou Crimée ; il y trouva deux mille chrétiens condamnés aux carrières et souffrant beaucoup du manque d'eau. S. Clément se mit en prière, et sur une colline près de là apparut un agneau ; sous son pied droit de devant jaillissait une source d'eau pure et fraîche. Ce miracle convertit beaucoup d'infidèles. Alors Trajan donna l'ordre de jeter S. Clément à la mer avec une ancre attachée au cou. Les chrétiens se mirent à genoux sur le rivage : aussitôt les flots se retirèrent à trois mille pas, et l'on aperçut un temple de marbre, bâti par la main des anges, dans lequel reposait le corps du martyr ; près de lui était l'ancre, instrument de son supplice. Ses reliques furent transportées à Rome sous le pape Adrien II par les saints missionnaires Cyrille et Méthode, et déposées dans l'antique basilique de S. Clément, située dans le voisinage

du Colisée et déjà mentionnée par S. Jérôme. On célèbre sa fête le 23 novembre.

Au quatrième rang est S. Xyste, forme grecque pour Sixte. Il y eut deux papes de ce nom dans les trois premiers siècles. S. Sixte Ier gouverna l'Église de 116 à 126, sous l'empereur Adrien. La condition des chrétiens était alors très dure, et le saint Pontife souffrit le martyre. Son corps fut enterré au Vatican près de S. Pierre. On en fait mémoire le 6 avril.

S. Sixte II, Grec de naissance, est beaucoup plus célèbre. Son pontificat, de 257 à 258, se rencontre au moment le plus furieux de la persécution de Valérien. Malgré la défense de l'empereur, il osa célébrer les saints mystères dans les catacombes. Découvert et saisi par des soldats païens, il fut traîné devant le tribunal et condamné. On le reconduisit dans la catacombe de Prétextat, où il avait auparavant offert le saint sacrifice, et on le décapita sur son trône épiscopal ou tout près de là. Il reçut la couronne du martyre le 6 août 258. Son corps repose dans l'antique église de S. Sixte l'Ancien sur la voie Appienne.

Quel est le Sixte dont on fait commémoration au canon? — Le premier ou le second ? — Les avis sont partagés. Pour prouver qu'il s'agit ici de S. Sixte Ier, on affirme que les cinq papes ont été placés dans l'ordre chronologique ; or S. Sixte Ier a gouverné l'Eglise avant S. Corneille c'est donc de lui qu'il s'agit.

Des motifs plus nombreux et plus graves appuient le sentiment contraire en faveur de S. Sixte II. Sa mémoire fut toujours en grande vénération dans l'Église : les peintures, les inscriptions et les prières très nombreuses des catacombes en sont une preuve (1). S. Sixte précéda dans le martyre son diacre S. Laurent : il le précède encore aujourd'hui dans le canon. Il occupa le siège de S. Pierre après S. Corneille, il est vrai ; mais il y avait un motif de le nommer avant lui et d'intervertir l'ordre chronologique : c'est afin de ne pas séparer les noms de S. Corneille et de S. Cyprien, qui sont unis dans le culte que leur rend l'Église. Dans les formulaires liturgiques romains les plus anciens, ils ont, comme de nos jours, une messe commune. Peut-être leurs noms ne furent-ils introduits dans le canon qu'après celui de S. Sixte.

S. Corneille s'était distingué à tous les degrés du minis-

(1) Voyez le Sacramentaire dit de S. Léon : « VIII Idus Augusti : Natale S. Xysti in cœmeterio Callisti ». On trouve dans ce Sacramentaire plusieurs très belles préfaces en l'honneur de S. Sixte.

tère ecclésiastique, lorsqu'il monta sur le trône pontifical en 251. Il n'accepta cette haute dignité que contraint. S. Cyprien le loue comme un homme calme, modeste, humble et vierge. Sous le règne tyrannique de Dèce il fut constamment exposé à la mort. Sous l'empereur Gallus, en 252, il s'éleva une nouvelle et furieuse tempête contre l'Église. Tous les chrétiens, le Pape à leur tête, affirmèrent leur foi avec tant d'unanimité et de courage, que la joie fut universelle, et S. Cyprien ne pouvait assez exprimer son admiration. S. Corneille fut banni à Centumcellæ, ou Civita-Vecchia ; il y souffrit le martyre le 14 septembre 252, jour aussi consacré par la mort de S. Cyprien, de Carthage, six ans plus tard. C'est pourquoi leurs noms restent toujours unis (1). Leur fête est fixée au 16 septembre.

b) Après les papes, vient un évêque, puis un diacre.

S. Cyprien naquit à Carthage au commencement du IIIe siècle. Il était d'une famille distinguée, riche, intelligent, et ses merveilleuses dispositions furent très bien cultivées. Il ne devint chrétien qu'à un âge déjà mûr : son baptême eut lieu en 245. Il distribua aux pauvres ses biens qui étaient considérables, fit le vœu d'une parfaite chasteté, et consacra son temps à la prière et à l'étude des sciences religieuses. Dès les débuts de sa conversion il parut orné de vertus éclatantes et de grâces extraordinaires. Sa lettre à Donat est un témoignage du bonheur qu'il goûtait dans la possession de la vérité et de la grâce. « Alors seulement, s'écrie-t-il (cap. XIV), on trouve un repos doux et assuré, une sécurité impérissable, solide et constante, lorsque, après s'être arraché aux tempêtes de ce siècle troublé, on s'établit dans le port du salut. Les yeux détachés de la terre et tournés vers le ciel, on est admis au service de son Seigneur : l'esprit est plus rapproché de Dieu ; tout ce qui semble aux hommes grand et sublime, on le voit au dessous de soi, on le foule aux pieds. Comment pourrait-il ambitionner les choses du monde, celui qui est plus grand que le monde ! » Il fut bientôt élevé au sacerdoce, et enfin sa science et la pureté de sa vie le firent monter sur le siège épiscopal de Carthage dès l'an 248. Les dix années de l'épiscopat du saint coïncident avec une des persécutions les plus violentes et toutes sortes de calamités (248-258). Puissant en œuvres et en paroles, il remplit ses devoirs de pasteur avec un zèle infatigable, et se voua complètement au salut de ses ouailles et au bien de l'Église entière. Il lutta

(1) Cfr *Sacrament. Leon.*

contre les hérétiques et les schismatiques pour l'unité et la discipline de l'Église ; le désir du martyre le consumait, il était enflammé d'amour pour le prochain. Il termina sa vie si féconde par une mort glorieuse : il périt par le glaive sur une place devant la ville de Carthage le 14 septembre 258, — peu de semaines par conséquent après le martyre de S. Sixte II et de S. Laurent. — Sa mémoire fut de tout temps en grande vénération dans l'Église.

S. Laurent a toujours été l'objet d'un culte éminent de la part des saints Pères et de tous les peuples chrétiens. « Comme Jérusalem par Étienne, dit S. Léon dans un discours pour la fête de ce saint, ainsi Rome est rendue célèbre par Laurent du levant au couchant ». Sa patrie, dit-on, fut l'Espagne (1), mais il fut élevé à Rome. S. Sixte II l'éleva au diaconat et le mit à la tête des sept diacres de l'Église romaine : aussi l'appelait-on l'archidiacre du Pape (2). C'était une fonction très importante, à laquelle était attachée l'administration des trésors de l'Église. Le jeune lévite est illustre surtout par son glorieux martyre. Lorsque le pape S. Sixte était conduit aux catacombes pour y être mis à mort, Laurent lui disait : « Où vas-tu, Père, sans ton fils ? où cours-tu, prêtre saint, sans ton diacre ? Tu n'avais pas la coutume d'offrir le sacrifice sans ton ministre ». Et comme les consolations du Pontife paraissent étranges ! « Je ne t'abandonne pas, mon fils ; de plus grands combats t'attendent. Cesse de t'affliger : dans trois jours le lévite suivra le prêtre ». Durant ces trois jours Laurent parcourut la cité, distribua les biens de l'Église aux indigents et opéra plusieurs miracles. Le préfet de Rome lui ordonna de lui livrer les possessions de l'Église, Laurent lui présenta les pauvres comme les plus précieux de tous les trésors. La rage du tyran ne connut pas de bornes ; il fit souffrir au diacre les tortures les plus

(1) Dans le Sacramentaire de S. Léon, il est dit de lui : « Romæ nascendo civis ».

(2) *Hic* primus *e septem viris*
Qui stant ad aram proximi,
Levita sublimis gradu.
Et ceteris præstantior.

Claustris sacrorum præerat
Cœlestis arcanum domus
Fidei gubernans clavibus
Votasque dispensans opes.

PRUDENT. *Peristephan.* II, v. 37-45.

cruelles : Laurent fut flagellé, frappé de boules de plomb. étendu sur le chevalet, brûlé par des plaques de métal qu'on lui appliquait sur le corps. Le juge le menaça de le tourmenter une nuit entière. Le courageux confesseur, brillant d'une clarté céleste, lui répondit : « Pour moi cette nuit n'a point d'obscurité, elle resplendit comme le jour ». — *Mea nox obscurum non habet, sed omnia in luce clorescunt.* Il fut ensuite étendu sur un gril sous lequel on entretenait des charbons ardents. Dans cette situation il s'adressa au tyran : « Sache, lui dit-il, malheureux, la puissance de mon Dieu : ton brasier est pour moi rafraîchissant, pour toi il sera un feu inextinguible ». Au milieu de ses souffrances, il priait Jésus Christ : « Sur le gril, Seigneur, je ne vous ai pas renié, et sur le feu, mon Dieu, je vous ai confessé. Vous avez éprouvé mon cœur dans la nuit, vous m'avez examiné et vous n'avez point trouvé de fausseté en moi. Mon âme s'est attachée à vous, puisque ma chair a été brûlée pour vous ». Puis il pria pour la victoire du christianisme dans la capitale du monde, et termina sa carrière et sa lutte héroïque par ces paroles : « Je vous remercie, Seigneur, de daigner me faire entrer dans les portes du ciel ». Son âme, que rien n'avait pu abattre, entra dans la gloire de Dieu le 10 août 258. Sur la terre, le saint archidiacre et martyr fut de tout temps comblé de louanges et d'honneurs. Constantin fit bâtir sur son tombeau la magnifique basilique de S. Laurent hors les murs, une des cinq églises patriarcales et des sept églises principales de Rome. Sous le maître autel reposent, dans un tombeau de marbre, les reliques des deux glorieux diacres S. Laurent et S. Etienne. De nombreuses autres églises ont été consacrées en l'honneur de S. Laurent à Rome et en d'autres lieux.

c). Enfin, viennent cinq laïques.

S. Chrysogone convertit à Rome beaucoup de païens au christianisme et fut le maître de Ste Anastasie dans la foi, son guide et son consolateur dans les persécutions qu'elle eut à subir. Il fut emprisonné pendant longtemps sous le règne de Dioclétien, puis conduit à Aquilée, où il fut décapité vers l'an 304. On conserve une partie de sa tête dans l'église antique de S. Chrysogone, située à Rome dans le Transtevere et desservie par les Trinitaires. Sa fête tombe le 24 novembre.

Les deux frères S. Jean et S. Paul étaient des personnages de distinction, revêtus de places honorables à la cour de Ste Constance, fille de Constantin. Lorsqu'elle se fut retirée du monde, ils s'adonnèrent entièrement à la pratique des bonnes œuvres. Julien l'Apostat voulut les contraindre de

sacrifier aux faux dieux et d'entrer à son service; ils repoussèrent ces propositions avec horreur. C'est pourquoi il les fit décapiter secrètement dans leur palais, sur le penchant du mont Célius, le 26 juin 362. Déjà au IVe siècle on construisit en ce lieu l'église des SS. Jean et Paul. Leurs corps reposent dans un splendide tombeau sous le maître autel. Dans la nef du milieu on voit une plaque de marbre entourée d'une grille de fer : cette pierre fut teinte de leur sang, et tous les ans, au jour de leur fête (26 juin), on la couvre de fleurs.

S. Côme et S. Damien sont aussi frères ; ils descendaient d'une famille distinguée d'Arabie. Ils exerçaient gratuitement la médecine (1). Leur science, les guérisons qu'ils opéraient, leur piété, leur acquirent la confiance générale et une estime très grande. Leur bienfaisance gagna beaucoup de personnes au christianisme. Après de longues tortures (2), ils furent décapités à Egée, en Cilicie,— probablement en 297.— Le pape S. Félix IV (526-529) fit élever à Rome une église en leur honneur et y déposa les reliques des deux frères. On les honore comme les patrons des médecins et de la médecine ; leur fête se célèbre le 27 septembre.

Le canon, dans le rite romain (3), avant et après la consécration, ne contient que des noms de martyrs. Cette préférence leur est due à juste titre : ils l'ont méritée par l'effusion de leur sang. Ils sont les fruits les plus magnifiques et les plus parfaits du sacrifice de Jésus Christ ; ils lui sont devenus semblables, non seulement par leur vie, mais aussi par leur mort. En reconnaissance de la charité du Sauveur mort pour nous, ils lui ont sacrifié le monde et eux-mêmes au milieu de tourments indicibles. Ils ont pratiqué à un degré héroïque la foi, la charité, la patience et la force.

---

(1) Dans le calendrier grec (1er juillet) ils sont appelés : « medici thaumaturgiri et anargy ». Ἀνάργυρος, *sans argent; qui ne reçoit pas d'argent, de présents, de salaire : qui accorde des bienfaits de son propre mouvement et sans attendre de récompense*. D'après les Ménées grecques, ils reçurent ce surnom, parce qu'ils soignaient les malades gratuitement pour l'amour de Jésus-Christ : ἀναργύρως τοὺς ἀσθενοῦντας θεραπεύοντες. Stilting, Morcelli et Tillemont affirment qu'il n'y a eu qu'un S. Côme et un S. Damien, et non pas trois saints de chacun de ces noms; cette dernière opinion est une erreur qui s'est introduite dans les calendriers grecs.

(2) « Ægeæ natalis sanctorum martyrum Cosmæ et Damiani fratrum, qui in persecutione Diocletiani post multa tormenta, vincula et carceres, post mare et ignes, cruces, lapidationem et sagittas divinitus superatas, capite plectuntur ». *Martyrol. Roman*, 27 sept.

(3) Le rite ambrosien donne quelques noms de confesseurs.

§ 58. — *Deuxième oraison du canon avant la consécration.*

Hanc igitur oblationem servitutis nostræ, sed et cunctæ familiæ tuæ, quæsumus, Domine, ut placatus accipias (1) : diesque nostros in tua pace disponas, atque ab æterna damnatione nos eripi, et in electorum tuorum jubeas grege numerari. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Daignez donc, nous vous en prions Seigneur, accueillir avec bienveillance cette offrande de notre servitude, qui est aussi celle de toute votre famille ; ordonner nos jours dans votre paix ; et faites que nous soyons préservés de la damnation éternelle et comptés dans le nombre de vos élus. Par Jésus-Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il.

I. — *Texte de cette oraison* (2).

Nous retrouvons ici, comme au début du canon, le mot *igitur*, « donc ». Cette conjonction relie cette oraison à la précédente et en fait comme une conséquence, une suite de la première (3). Ce sont les mêmes demandes, présentées maintenant avec plus d'insistance et une confiance plus grande. Nous ne sommes plus seuls avec notre misère ; nous avons resserré nos liens avec la communion des saints (*communicantes*), et par elle nous sommes riches de tous les mérites et de toutes les prières de nos frères du ciel. Nous osons nous adresser à Dieu avec plus d'assurance et le supplier de nouveau de nous témoigner sa miséricorde (*placatus*) en acceptant ce sacrifice de nos mains (*accipias*) (4). Dans tou-

(1) « Altaribus tuis, Domine, munera nostræ servitutis inferimus, quæ placatus accipias ». *Sacram. Leon.* — *Accipio* (de *ad* et *capio*) signifie *accepter*, *recueillir* ; en grec δέχομαι, *aller au-devant pour recevoir ce qui est offert, accepter, ne pas repousser, admettre*. L'opposé est *repudiare*, *abnuere*.

(2) Aujourd'hui, cette oraison a, dans quatre circonstances, une addition qui se rapporte à l'intention spéciale pour laquelle le sacrifice est offert : le jeudi saint, il est fait allusion à l'institution de l'Eucharistie ; dans la semaine de Pâques et celle de la Pentecôte, aux nouveaux baptisés ; au sacre d'un évêque, au consacré. Avant S. Grégoire le Grand l'oraison *Hanc igitur* était une prière variable selon le caractère de la fête ; on y exprimait l'oblation et on y intercédait, par exemple, pour les ordinants, les pèlerins, les défunts. Cfr. *Sacram. Gelas.*

(3) *Igitur* exprime la liaison et se rapporte toujours à ce qui précède. Souvent il indique une conséquence naturelle et la simple continuation du discours. Après une digression, il sert à relier le fil du discours et aussi à résumer ce que l'on a dit auparavant.

(4) « Quia hoc sacrificium tibi offerimus in corpore Ecclesiæ communicando et memoriam sanctorum venerando, hanc igitur oblationem, precamur, ut *placatus accipias* : ut, scilicet, si peccatis nostris præpedi-

tes les prières faites jusqu'ici il s'agit de la même oblation, c'est-à-dire du pain et du vin, en tant qu'ils sont destinés à être transformés au corps et au sang de Jésus Christ. La demande de leur acceptation de la part de Dieu renferme donc un désir : celui de leur transsubstantiation (1) : le but pour lequel ils doivent être accueillis, c'est la consécration. Le mot *accipias* a la même valeur que les précédents : *uti accepta habeas et benedicas hæc dona.* — L'offrande eucharistique est caractérisée ici par les expressions d'*oblation de notre servitude et de toute la famille de Dieu.* Ces mots rappellent, sans contredit, que le saint sacrifice est un hommage rendu au nom de l'Église entière (2), de tous et pour tous ses membres (3). Ils admettent dans le détail plusieurs interprétations. L'expression *offrande de notre servitude* peut se rapporter aux assistants, qui prennent une part plus active à la messe ; et ce qui suit : *et aussi de toute votre famille,* aux absents, qui y participent d'une manière plus éloignée. On peut aussi appliquer le premier membre de phrase au prêtre, consacré pour servir à l'autel, et à tous les clercs ; et *la famille de Dieu* se compose de tout le peuple chrétien, surtout des assistants. Ce n'est point cependant là le sens complet de ces paroles : les mots *offrande de notre servitude* ont une signification plus étendue que ceux-ci : oblation que nous vous offrons, nous, vos serviteurs (*nos servi*), comme il est dit dans la première oraison

---

mur, communione saltem sanctæ Ecclesiæ et sanctorum tuorum veneratione placeris ad accipiendum, quod tibi offerimus, sacrificium ». ODO CAMERAC., *Expos. in Canon Missæ.* dist. 2.

(1) « Sacerdos orat Deum, ut ipsam oblationem panis et vini accipiat ut materiam sacrificii futuri et eam videlicet benedicat et sanctificet ». BELLARM., *de Missa*, l II, c. XXII.

(2) « In his verbis unitas Ecclesiæ ostenditur, quando in illa oblatione communis *servitus* exhibetur Deo tam a sacerdotibus quam a cuncta familia domus Dei. Oratur itaque Deus, ut hanc oblationem, quam *illi soli debita servitute* defert Ecclesia, placatus accipiat et sic dies nostros, quibus inter diversa pericula vivimus, in sua pace disponat, finitoque hujus mortalitatis cursu, ab æterna damnatione ereptos in electorum suorum grege annumerare dignetur ». PSEUDO-ALCUIN., cap. XL.

(3) « *Hanc igitur oblationem servitutis nostræ*, id est quam offerimus nos sacerdotes qui speciatim servi tui sumus, tuo cultui et obsequiis mancipati, et hoc offerimus sacrificium, ut servitutis nostræ et subjectionis aliquod testimonium demus ; nec tantum est oblatio nostra, qui tamquam ministri eam offerimus, *sed et cunctæ familiæ tuæ*, id est totius Ecclesiæ catholicæ omniumque fidelium, qui per manus nostras et ministerium hanc offerunt, et quorum nomine eamdem tibi offerimus ». ANTON. DE MOLINA, *Instructio. sacerdotum*, tract. III, cap. III.

après la consécration. La Messe est l'offrande de notre servitude, c'est-à-dire un sacrifice que nous offrons à Dieu, avec tous les enfants de l'Église, pour reconnaître son souverain domaine sur toutes les créatures et attester notre complète soumission (1). Par la création, nous sommes placés dans un état de sujétion à l'égard de Dieu : le sacrifice a pour but principal de lui rendre cet honneur, cette adoration, en un mot, ce service, cette servitude, λατρεία, qui est due à lui seul (2). Le sacrifice est l'acte le plus excellent de la religion (3). Tous les hommes sont tenus de servir Dieu, mais les prêtres se sont consacrés au service divin d'une façon particulière. Nous ne devons point remplir ce devoir avec une crainte servile, mais avec bonheur et allégresse : ce n'est pas là seulement une obligation ; c'est, avant tout, un grand honneur et la félicité parfaite. Celui qui rompt pleinement tous les liens du péché, de la concupiscence et de l'attachement au monde, pour vouer toutes ses pensées, toutes ses actions, sa volonté tout entière au service de Dieu, devient vraiment libre ; en se dominant lui-même, il acquiert la liberté des enfants de Dieu, qui ne sont plus animés que par l'Esprit du Seigneur (4).

---

(1) Ce sens plus profond de l'expression *oblatio servitutis nostræ* ressort d'autres passages tout à fait ou presque semblables, employés, dans les secrètes surtout, pour désigner le sacrifice eucharistique ; par exemple : « Nostræservitutis oblatio », dans la fête de S. Gorgone ; « nostræ servitutis munus », à la fête de S. Gabriel ; « debitum tibi, Domine, nostræ reddimus servitutis », à la fête de S. Joseph ; « nostræ humilitatis oblatio », au Commun d'un confesseur non pontife.

(2) « Deo nos *servitutem*, quæ λατρεία græce dicitur, sive in quibusque sacramentis sive in nobis ipsis debemus ». S. Aug., *de Civ. Dei*, l. X, c. III, al. IV.— « Ipsa *servitus* græce λατρεία dicitur, quæ soli vero Deo jure ac legitime non a perfidis, sed a catholicis fidelibus exhibetur... illa cultura quæ λατρεία dicitur, *maxime in sacrificiis* invenitur ». S. Fulgent., *Cont. Fabian. fragm.* 12.

(3) « *Cultus* ac *servitus Dei* reipsa non sunt actus religionis distincti · siquidem eodem actu religionis homo servit Deo et colit ipsum. Nam cultus respicit Dei excellentiam cui, reverentia debetur ; servitus autem subjectionem hominis, qui ex sua conditione obligatur ad exhibendam reverentiam Deo, cum interim in omni actu religionis et excellentiam Dei et nostram erga Deum subjectionem protestemur, adeo ut ad hoc duo pertineant omnes actus religionis, quia per omnes homo protestatur divinam excellentiam et subjectionem sui ad Deum ». Tanner, *Theol. schol.*, tom. III, disp. V, de *Relig. quæst.* I, dub. 2.

(4) « Servitus illa, quæ fit *homini ex necessitate*, aliquo modo derogat hominis libertati, et ideo non habet in se excellentiam virtutis. — Servitus, quæ ex *mera voluntate* fit *Deo*, ponit hominem in statu altiori et tanto magis facit hominem liberum, quanto magis elongat hominem a peccato. Et talis est servitus latriæ ». S. Bonav., III, dist. 9, a. 2, q. 1.

Quels biens implorons-nous par le sacrifice eucharistique ? (1). La miséricorde de Dieu et sa grâce pour le temps et pour l'éternité. Nous obtiendrons le bonheur temporel et éternel, si Dieu *ordonne et dirige tous nos jours dans sa paix :* le salut éternel renferme la *préservation de la damnation éternelle* et *l'admission au nombre des élus* (2).

Diesque nostros in tua pace disponas, disons-nous (3) : nous désirons des jours bons et tranquilles, qui ne soient troublés ni par des peines, ni par des luttes et des persécutions ; des jours que la paix de Dieu bénisse et rende sereins, afin que, délivrés de la main de nos ennemis, nous le servions sans crainte tous les jours de notre vie dans la justice et la sainteté (LUC. I, 74, 75). Nous le supplions de nous accorder les biens temporels, en tant qu'ils nous sont utiles pour acquérir la seule chose nécessaire, la meilleure part, qui ne peut nous être enlevée (LUC. X, 42).

Quelle est cette chose uniquement nécessaire, cette part la meilleure? C'est la préservation du plus grand de tous les maux — la mort éternelle (*ab æterna damnatione nos eripi*) ; et l'acquisition du plus grand de tous les biens — la vie éternelle (*et in electorum tuorum jubeas grege numerari*) (4). Le nombre des élus à la gloire est fixé de Dieu de toute éternité, il est immuable et ne peut être ni augmenté ni diminué. Cette demande ne peut se rapporter qu'à l'exécution de ce dessein de Dieu : puisse-t-il nous accorder la grâce de la persévérance finale et nous recevoir dans la béatitude céleste (5) ! Ce sens est clairement exprimé dans un verset

(1) « Vera sacrificalis oblatio non intelligitur esse, donec materia illa, quæ ad divinum cultum dicata jam est, benedicitur et sanctificatur : nulla ergo petitio fit per hanc oblationem, sistendo in pane et vino, sed in ordine ad eorum consecrationem, per quam Christus vere sacrificatur et offertur ; quod est petere per incruentam Christi sacrificationem ex pane et vino sub eorumque speciebus faciendam ». SUAREZ, in III, disp. 83, sect. 2, n. 8.

(2) C'est, dit-on, S. Grégoire le Grand qui ajouta ici les trois demandes : « pro pace temporum et ereptione ab æternis suppliciis et consortio sanctorum obtinendo ». Cfr WALAFR. STRAB., cap. XXII.

(3) « Propter *triplicem* pacem *ter* oramus in Missa : — Dies nostros in tua pace disponas ; — da propitius pacem in diebus nostris ; — dona nobis pacem, — ut de *pace temporis* per *pacem pectoris* transeamus ad *pacem æternitatis* ». INNOCENT. III, l. III, c. II.

(4) *Numerari*, « être reçu au nombre de ». Comparez cette oraison pour les défunts : « Omnipotens sempiterne Deus,... propitiare animæ famuli tui, ut qui de hac vita in tui nominis confessione decessit, sanctorum tuorum *numero* facias *adgregari* ». *Sacram. Gelas.*

(5) « Breviter dicitur, peti a Deo *consecutionem* electionis, quod est

presque semblable du *Te Deum : Æterna fac (famulos tuos) cum sanctis tuis in gloria numerari.* — « Faites que vos serviteurs soient comptés au nombre de vos saints dans la gloire ». Dans le *Dies iræ,* l'Église nous engage aussi à solliciter de Dieu notre préservation de l'enfer : « Ne me perdez pas en ce jour ; que je ne sois pas brûlé dans le feu éternel » ; et, en même temps, notre salut éternel : « Placez-moi à votre droite ; appelez-moi avec ceux qui sont bénis ».

Dans cette oraison nous demandons à Dieu, comme fruit du sacrifice, la paix de Dieu pour les jours de notre vie sur la terre (1), et surtout notre salut pour l'éternité. La rédemption entière consiste en ce que nous soyons délivrés de la ruine où tombent les impies, et que nous participions à la félicité préparée de Dieu à ceux qui l'aiment.

La pensée de l'obscurité impénétrable qui recouvre ici-bas pour chacun de nous le mystère de la prédestination, nous excite involontairement à prier Dieu, souvent et du fond du cœur, pour notre salut ; lui seul connaît le nombre des élus qui trouveront place dans la félicité éternelle : *cui soli cognitus est numerus electorum in superna felicitate locandus* (Secret. pro viv. et def.). Cependant ces prières, tout utiles, toutes nécessaires qu'elles sont, seules, ne suffisent point. Dieu ne reçoit dans le ciel que ceux qui lui appartiennent complètement par la foi et les œuvres (*fide et opere*) (2). Nous devons donc coopérer fidèlement à la grâce, faire notre salut avec crainte et tremblement (3), rendre certai-

---

petere æternam beatitudinem, in qua numerus electorum congregandus est ». SUAREZ, *l. c.*

(1) « Tria bona postulantur a Deo. Primum temporale; secundum perpetui mali devitatio ; tertium perpetui boni adeptio. In horum trium bonorum postulatione profitetur Ecclesia, Deum esse universorum Dominum et in triplicem mundi machinam extendi supremum ejus principatum. Per primum enim profitetur, ipsum esse Dominum in terris ; per secundum in inferis ; per tertium in cœlis — et ubique omnia ipsius nutu disponi ». CLICHTOV., *Eluc. eccl.*, l. III, n. 23.

(2) « Nos hic petimus a Deo consecutionem electionis et æternam beatitudinem, in qua numerus electorum congregandus est. Hæc autem consecutio ex nostra libera cooperatione dependet, videlicet ab executione bonorum operum, quæ sunt media a Deo præordinata in eum finem. Dum ergo oramus et petimus numerari in grege electorum, *gratiam* a Deo postulamus, quæ necessaria est ad ea media exequenda et finem consequendum ». QUARTI, P. II, tit. 9, sect. 2, dub. 4.

(3) L'incertitude au sujet de notre salut éternel est utile et nécessaire ici-bas, « quia *humiliat* et *sollicitat.* Econtra certitudo de electione *elevat in* tumorem et *deprimit* in torporem ; ideo secundum ordinatissimam dispensationem hoc factum est, ut nulli reveletur, an sit prædestinatus,

nes, par nos bonnes œuvres, notre vocation et notre élection (PHIL. II, 12. II PET. I, 10). Soyons pauvres d'esprit, doux et humbles de cœur ; vivons dans une tristesse sainte et salutaire, ayons faim et soif d'une perfection de plus en plus grande, aimons et pratiquons les œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle, conservons soigneusement la pureté du cœur et du corps, efforçons-nous de vivre en paix avec tous autant qu'il est possible, réjouissons-nous si nous avons à subir des opprobres et des persécutions pour la pratique de la vertu et le nom de Jésus : — nous pourrons alors avoir l'espérance d'appartenir au troupeau des élus, *in electorum grege*, et d'obtenir une récompense abondante dans le ciel. Mais prions sans relâche afin que « le Dieu de toute grâce, qui nous a appelés dans le Christ Jésus à sa gloire éternelle, nous confirme et nous fortifie (ici-bas) et consomme notre bonheur » (en l'autre vie) (I PET. V, 10).

II. *Actes accompagnant le texte.* — Pendant cette oraison le prêtre étend ses mains sur le calice et l'hostie, de façon que le pouce droit soit placé sur le pouce gauche en forme de croix. Cette imposition des mains ne remonte pas très haut : nous la voyons pour la première fois vers la fin du XVe siècle (1) dans quelques missels ; S. Pie V en fit une loi générale. Elle n'a pas seulement pour but de désigner d'une manière respectueuse et correspondante à l'oraison (*hanc igitur oblationem*) les éléments eucharistiques ; elle a un sens mystique plus élevé. Le rite de l'imposition des mains se retrouve fréquemment dans l'Ancien et le Nouveau Testament et dans la liturgie. Sa signification propre est toujours de faire passer à un autre une chose quelconque : une faute, une dette, la bénédiction, la force, la protection, la puissance, le devoir. Dans le culte mosaïque, c'était une transmission

---

nisi sit a Deo confirmatus in bono, ut non possit *elevari* per superbiam vel *torpere* per negligentiam ». S. BONAVENT., *in I Sent.*, dist. 40, art. 2, q. 2 — Cfr AMALAR., l. III, c. XXIII. — « Optimum affirmare possumus esse prædestinationis indicium, sese ad ejusmodi sanctarum precum spiritum et arcana sensa conformare, id est, nihil quidquam aliud quam Dei pacem cupere, nihil præter mortem æternam metuere et perseverantiæ donum enixe petere, ut in eorum adscribamur numero, qui æterna gloria perfruentur ». BENED. XIV, l. II, c. XIV, n. 4.

(1) Autrefois c'était souvent l'habitude de s'incliner profondément pendant la récitation de cette prière. « Hic *inclinat se* usque ad altare dicens : *Hanc igitur...* » AMALAR., *Eclog.*, n. 29 — « Cum dicimus : *Hanc igitur oblationem*, usque ad altare *inclinamur* ad exemplar Christi, qui se humiliavit pro nobis usque ad mortem crucis. « *Microl.* c. XIVX, VI. — Hoc dicendo sacerdos in quibusdam ecclesiis profunde se inclinat ». DURAND., l. IV, c. XXXIX, n. 1. — « Secundum Albertum quasi capitis nutu dicens : *Hanc igitur oblationem*, ipsam demonstrat ». GABR. BIEL, lect XXXIII.

symbolique du péché et de la peine sur un animal qui devait subir la mort à la place de l'homme. Dans le canon, elle a le même but et exprime d'une manière sensible et énergique le caractère du sacrifice eucharistique : elle nous indique que, sur l'autel, Jésus Christ s'immole pour nous et à notre place, et nous avertit ainsi de nous unir à son sacrifice, de nous offrir en lui et avec lui.

§ 59. — *La troisième oraison du canon avant la consécration.*

Quam oblationem tu Deus in omnibus, quæsumus, bene ✠ dictam, adscrip ✠ tam, ra ✠ tam, rationabilem, acceptabilemque facere digneris : ut nobis Cor ✠ pus et San ✠ guis fiat dilectissimi Filii tui Domini nostri Jesu Christi.

Daignez, ô Dieu, faire qu'en toutes choses cette oblation soit bénie, légitime, valable, raisonnable et agréable : en sorte qu'elle devienne pour nous le Corps et le Sang de votre Fils très cher, Notre Seigneur Jésus Christ.

I. *Paroles de cette oraison.* — Cette oraison se rattache étroitement à la précédente, et forme une transition parfaite et une introduction immédiate à l'acte de la consécration. Son sens général est très clair ; chacune des épithètes jointes au mot *oblation* est, au contraire, très obscure et très difficile à expliquer. Elle termine la préparation à la consécration ; pour la dernière fois elle exprime, avec un accent plein de dignité, la demande, souvent répétée déjà, de la transsubstantiation du pain et du vin au corps et au sang de Jésus Christ (1). Nous supplions Dieu d'élever au plus haut degré de perfection les éléments placés sur l'autel et voués à son culte, en les transformant en la victime céleste. L'Eucharistie est cette oblation bénie, légitime, valable, raisonnable et agréable qui, par la toute puissance de Dieu, va prendre la place du pain et du vin (2).

(1) « Hæc tertia periodus, quam ingredimur, maxime occupatur circa sacrificium, ut fiat perfectum et in aliam mutetur substantiam immortalem et incorruptam... Transit ad partes a toto, ut universalis benedictionis partes imprecetur hostiæ, cui universam benedictionem fuerat imprecatus, ut cum prius posuerit *in omnibus benedictam*, particulariter subjungat *adscriptam* et *ratam*, et *rationabilem*, et *acceptabilem*, quæ sunt partes omnimodæ benedictionis ». B. Odo Camerac., *Expos. in Can. Miss.*, dist. 3.

(2) « Præinducta sacratissima verba exponuntur de eo, quod est res et sacramentum, videlicet de corpore Christi vel de ipso Christo, qui est hostia benedicta, adscripta, rata, rationabilis et acceptabilis ». Dion. Car-

Jésus Christ est une oblation, une victime *bénie en toutes choses*, pleinement, sous tous les points de vue (1). La bénédiction dont il s'agit ici et qui va s'étendre sur les éléments terrestres, est la plus sublime que l'on puisse imaginer : c'est la consécration, ou le changement du pain et du vin au corps glorieux et au sang sacré de notre Seigneur Jésus Christ (2). Nous prions donc Dieu de *bénir* l'oblation du pain et du vin, c'est-à-dire d'en faire pour nous, par la consécration, une source intarissable de grâces et de bénédictions.

Jésus Christ est une oblation *adscripta*, « légitime » (3). Cette expression est très obscure et l'on ne peut l'expliquer que difficilement d'une manière satisfaisante, comme le démontrent les essais d'interprétation tous très différents les uns des autres. Souvent on fait d'*adscripta* un synonyme d'*accepta*, c'est-à-dire « accueillie, agréable, approuvée ». Cette explication est rendue peu probable par le mot *acceptabilem*, qui suit et qui a précisément le même sens ; or on ne peut supposer que, dans une prière aussi précise, on ait admis deux termes ayant absolument la même signification. D'autres traduisent *adscripta* par « consacrée à Dieu, lui appartenant ». Nous employons le mot « légitime », ou « conforme à la prescription et à l'institution de Jésus Christ ». Cette traduction a l'avantage de s'adapter mieux au contexte. D'après cela, l'oblation sera *adscripta*, si elle correspond à l'institution et à l'ordre établis par Jésus Christ, comme elle eut lieu à la dernière Cène (4). Ce serait ainsi la reproduction

---

THUS *Exposit. Missæ*, art. 23. — « Solum Christi corpus et sanguis est hostia in omnibus benedicta, adscripta, rata, rationabilis acceptabilisque ». B. ODO CAMERAC., *l. c.*

(1) Le calice, qui éveille la terreur et le respect (S. J. CHRYSOST.), est appelé par S. Paul : « Calix *benedictionis* cui *benedicimus* » (I COR. X, 16) ; ce qui équivaut à *calix benedictus* (*consecratus*).

(2) « Oratio hæc potest exponi, ut tota petitio referatur ad ipsius materiæ consecrationem, nihilque aliud in summa petatur, quam ut ex pane corpus et ex vino fiat sanguis Christi, ut hoc modo ac per talem transmutationem oblatio ipsa panis et vini fiat *benedicta* : illa enim est summa benedictio et sanctificatio quæ in illam materiam supervenire potest, unde ipsamet consecratio *benedictio* solet a Patribus appellari ». SUAREZ, in III, disp. 83, sect. 2, n. 10. — « Digneris hanc oblationem facere *benedictam*, id est, convertere in carnem et sanguinem Christi, quæ sunt hostia benedicta, hoc est, omni carens macula culpæ atque omni gratia adornata ». DION. CARTH., *l. c.*

(3) *Adscribo*, ἐπιγράφω, « attribuer, fixer, déterminer par une déclaration écrite, inscrite ». *Adscriptus*, προσγεγραμμένος, *scribendo additus, definitus, præscriptus*.

(4) Potest referri hoc verbum (*adscripta*) ad ea quæ de hac consecratione

de la prière si souvent répétée dans la liturgie vieille-galli cane et mozarabe : Que les éléments du pain et du vin devien nent une « Eucharistie légitime » *Eucharistia legitima* (1).

Si l'oblation est conforme à la sainte Écriture, à la volonté de Jésus Christ et à son ordre : *Hoc facite in meam commemorationem*, alors elle est aussi *rata* (2), c'est-à-dire « véritable et valide » (3) : car, dans cette supposition, toutes les conditions nécessaires à l'existence du sacrifice eucharistique sont présentes.

Le sens des trois mots *benedicta*, *adscripta*, *rata*, est fixé d'une manière plus précise par l'expression suivante *rationabilis,* « raisonnable » ou « spirituelle » (4). Les liturgies orientales et occidentales désignent souvent la sainte Eucharistie comme un « sacrifice raisonnable », *sacrificium rationabile,* ou un « culte raisonnable et non sanglant », *rationabilis et incruenta latria.* Cette manière de parler est sans aucun doute empruntée à la sainte Écriture (5). Dans son emploi liturgique, elle ne se rapporte pas directement à la manière dont le sacrifice est offert, mais à la victime offerte,

---

scripta sunt, ita ut postuletur, ut hæc oblatio talis fiat, qualis scripta est et promissa illis verbis Christi : « Hoc facite »; adscriptum enim dici potest, quod est *scripto conforme* ». SUAREZ, *l. c.*

(1) Voir aussi l'oraison du Pontifical dans la consécration de l'autel portatif : « Quæsumus, omnipotens Deus,... qui inter ceteras creaturarum formas lapideum metallum ad obsequium tui sacrificii condidisti, ut *legitimæ libationi* præparetur altare, annue dignanter ».

(2) *Ratus*, de *reor*, « calculé, compté » ; au sens figuré : « fixé, garanti, valide, vrai, légal », en grec κύριος. Son contraire est *irritus, vanus. Ratum facere*, « valider ». — « Quod nostro geritur ministerio, ratum habeas, ac si sine nobis manibus tuis idem ageretur ». ROBERT PAULUL., *de Off. eccles.*, l. II, c. XXXI.

(3) Præterea postulatur, ut per consecrationem fiat *rata*, id est, vera : non enim est hæc vera sacrificalis oblatio, nisi consecratio valida sit et efficax; quomodo dicere solemus, sacramentum esse ratum, quando vere factum ». SUAREZ, *l c.*

(4) *Rationabilis*, λογικός, *raisonnable, doué de raison, conforme à la raison.* Ce mot se rapporte au Verbe divin, qui, dans sa nature humaine et avec elle, est, au sens le plus excellent, une victime spirituelle et raisonnable, προσφορὰ πνευματικὴ καὶ λογική. Sur l'autel le corps et le sang de Jésus Christ ne sont pas seulement animés par une âme spirituelle et raisonnable, mais sont unis hypostatiquement au Verbe divin. « Munus populi tui, Domine, placatus intende, quo non altaribus tuis ignis alienus nec irrationabilium cruor effunditur animantium, sed sancti Spiritus operante virtute sacrificium jam nostrum corpus et sanguis est ipsius sacerdotis ». *Sacram. Leonian.*

(5) « Rationabile obsequium », en grec : « λογικὴν λατρείαν ». ROM. XII, 1.

et elle la caractérise comme douée de raison, *hostia rationalis*, par opposition aux hosties de l'Ancien Testament, qui étaient des animaux privés d'intelligence ou des choses inanimées (1). Le sacrifice eucharistique est une victime ou une oblation *raisonnable*, parce que sur l'autel est immolé l'Agneau vivant de Dieu, Jésus Christ, l'Homme-Dieu, la raison éternelle, la sagesse personnelle et incréée.

Orné de ces quatre qualités, ce sacrifice est infailliblement et au plus haut point agréable à Dieu, *acceptabilis*, cher à son cœur et digne de lui (2).

Ces cinq épithètes attribuées à l'oblation désignent la consommation du sacrifice opérée par la consécration. Cette signification s'appuie aussi sur la déclaration contenue dans la conclusion : *en sorte qu'elle devienne pour nous le corps et le sang de Jésus Christ*. Ces paroles expriment et sollicitent clairement la transmutation essentielle de la matière du sacrifice (3). Le mot *nobis*, « pour nous » (4), ajoute une pensée nouvelle et indique que le changement qui va avoir lieu se fait pour nous, pour notre utilité, pour notre salut. C'est pour nous, en effet, que le Sauveur s'immole sur l'autel, à nous qu'il se donne dans la communion. *Totus mihi datus (Dominus) et totus in meos usus expensus est* (S. Bern., *in Circumcis. Dom.*, serm. 3, n. 4). Ainsi les anges annonçant aux bergers la naissance du Fils de Dieu leur dirent : « Il *vous* est né aujourd'hui un Sauveur » (Luc. II, 11) (5).

---

(1) « Petitur etiam ut fiat *rationabilis*, id est, rationalis hostia, quia per illam consecrationem fit, ut jam non simplex panis et vinum, nec sanguis hircorum aut vitulorum, sed Christus ipse, qui non solum rationalis est, sed æterna sapientia et ratio, offeratur ». Suarez, *l. c.*

(2) « Denique per eamdem mutationem fit maxime *acceptabilis* hæc oblatio, quia jam, non ex dignitate offerentium, sed ex re ipsa oblata, gratissima Deo est et accepta ; nam per illam mutationem panis fit corpus illud quod Deus adaptavit, ut veteribus repudiatis sacrificiis, eo placari posset (ad Hebr. II) ». Suarez, *l. c.*

(3) « Posuerat in omnibus benedictam, subjungit quatuor species : adscriptam, ratam, rationabilem, acceptabilem. Sed hæc omnia clausa erant, minus intelligebantur, minus patebant : aperuit ostium, patefecit totum, scilicet ut nobis fiat corpus et sanguis Christi. Hic totum completur, hic totum perficitur, ut fiat corpus et sanguis Christi ». B. Odo Camerac., *l. c.* « Munera, Domine, oblata sanctifica, ut tui nobis Unigeniti corpus et sanguis fiant ». *Sacram. Greg.*

(4) « Fiat *nobis*, id est, ad nostram salutem, ad nostrum quotidianum profectum, atque ad vitiorum nostrorum expurgationem omniumque spiritualium donorum multiplicationem ». Dion. Carthus., *Expos. Miss.*, art. 23.

(5) « Sub hac oblatione non solum panis et vinum, sed Ecclesia ipsa in his significata intelligitur. Hinc 1° sacerdos nomine Ecclesiæ orat, ut panis

II. *Actes accompagnant l'oraison.* — Cette prière est accompagnée de cinq signes de croix : trois sont faits sur les deux éléments du pain et du vin en même temps, aux mots *benedictam*, *adscriptam*, *ratam* (1) ; puis, un est fait sur l'hostie seule au mot *corpus*, et un autre sur le calice au mot *sanguis*. Ces signes de croix renforcent et éclaircissent les paroles ; ils expriment par un symbole la pensée exprimée par les mots auxquels ils sont unis. Ce sont des emblèmes et des moyens de bénédiction ; ils appellent la bénédiction divine de la consécration sur le pain et le vin pour obtenir leur transsubstantiation, à savoir : du pain au même corps qui fut attaché sur la croix, du vin au même sang qui y fut répandu.

Considérés en eux-mêmes, les trois premiers signes de croix sont une image évidente de l'adorable Trinité, de qui découle la puissance de sanctifier les éléments terrestres et de les transformer au sacrifice eucharistique (2).

Mais ils ne nous représentent pas seulement d'une manière générale l'unité du sacrifice sanglant et du sacrifice non sanglant de Jésus Christ. Les cinq signes de croix, unis à la prière qui précède et à celle qui suit immédiatement la consécration, peuvent être considérés par l'âme pieuse comme l'emblème des cinq plaies de Notre Seigneur (3). Au moment

---

et vinum convertantur in corpus et sanguinem Christi : qua transsubstantiatione oblatio fit *benedicta*, quia Christus est victima a Patre sanctificata et benedicta ; *adscripta*, quia Christus est victima divinæ majestati penitus devota et addicta ; *rata*, quia ipse est victima a Patre tanquam perfecta adprobata ; *rationabilis* et *acceptabilis*, quia ipse est æterna ratio et Deo Patri infinite placens, ad differentiam victimarum irrationalium, per se Deo non placentium, quæ in antiqua lege offerebantur. 2° Sacerdos orat, ut nos ipsi in omnibus simus *benedicti* gratiis divinis ; *adscripti* numero electorum in libro vitæ (Apoc. xiii, 8 ; xvii, 8) ; *rati*, firmi et stabiles in Dei servitio ; *rationabiles*, corpus et passiones rationi, rationem Deo subdendo (Rom. xii, 1), et *acceptabiles*, digni ut in vitam æternam acceptemur ; *ut nobis corpus et sanguis fiat D. N. J. C.*, scilicet ut consecratio et oblatio nobis sit fructuosa ». Muller. *Theol. moral.*, l. III, tit. I, § 16.

(1) « Hæc tria verba dicendo, super duo oblata simul ter signum crucis facimus, quod in omnibus consecrationibus familiare est et domesticum. Per virtutem enim crucis Domini multa credimus operari. Ideo ter, quia per virtutem crucis pariter Trinitas operatur ». Robert. Paulul. *de Off. eccles.*, l. II, c. xxxi.

(2) « Fiunt tres cruces super oblatam materiam, dum dicit *benedictam*, *adscriptam*, *ratam*, ad honorem supersanctæ et adorandæ Trinitatis et ad insinuandum, quod effectus orationis istius a tota beatissima Trinitate nobis donetur. Nam ipsa hanc ineffabilem conversionem panis in corpus et vini in sanguinem Christi facit ». Dion Carth., *Expos. Miss.*, art. 23.

(3) « Nonnulli quinque signa referunt ad quinque Christi vulnera ». Robert. Paulul., *l. c.*

où l'autel devient, par la présence de l'Agneau immolé, un Calvaire mystique, la figure sainte et sublime du Sauveur crucifié et couvert de plaies douloureuses doit être placée sous les traits les plus vifs devant les yeux du prêtre et des fidèles « Venez, adorons Jésus Christ cloué à la croix et blessé en cinq endroits ! » dit l'Église à ses enfants. Les hommes ont percé les pieds et les mains du Sauveur, la lance lui a ouvert le flanc. Ces mains d'où se répandirent tant de grâces et de bénédictions, ces pieds qui se fatiguèrent à la poursuite de la brebis égarée, ce cœur brûlant d'amour pour Dieu et les hommes, un fer cruel les a brisés et transpercés ! Ces plaies sanglantes, ouvertes, profondes, sur le corps immolé de Jésus, sont, pour l'humanité rachetée, une source immense d'expiation, de miséricorde et de grâce.

§ 60. — *La consécration.*

Nous avons, dans notre pieuse méditation, parcouru déjà le vestibule et le sanctuaire du temple mystérieux de la sainte liturgie ; — nous nous disposons à pénétrer dans le saint des saints. Tout autour règne le silence le plus absolu (1) : la consécration est proche ; tout jusqu'ici lui a servi de préparation. La consécration de l'Eucharistie (2) est le moment le

(1) L'orgue ne peut se servir que des jeux les plus doux. « Ad elevationem SS. Sacramenti pulsatur organum *graviori* et *dulciori* sono ». *Cer. episc.* l. I. c. XXVIII. n. 9.

(2) « Acutius intuere, o homo, qui sacerdotio fungeris, qua utique reverentia et devotione, qua humilitate ac dilectione te Dominum tuum in ipsa sacra hostia suscipere et amplecti, tractare contemplarique oporteat. Ipse equidem est, ante cujus te tribunal mox necesse est adstare, qui judicaturus est vivos et mortuos et sæculum per ignem. In manu illius universa tua salus sita est, cum Cherubim Seraphimque adorant, Throni ei sedes sunt. Sed jam, o metuende Dei Fili, o adorande Christe, o virtus et sapientia Patris, fac me in te sapientem et fortem, stabiliterque conversum ; præsertim autem tunc me, o beate Salvator, tunc cor meum munias mentemque in me afficias, erigas atque convertas, dum ipsa tua divina sacerrimaque mysteria celebro, sacramenta contingo ac dilectionis tuæ pignus passionisque memoriale accipio ; tunc, o omnipotens Dominator, præ majestatis tuæ contemplatione reverentiali timore concutiar, caritatis tuæ contuitu inexstinguibiliter accendar totusque in te resolvar et configar ; tunc te, Deus meus, splendida fide contempler, tunc te sapiam affectuosissimeque complectar ; anima mea tua ex præsentia excitetur ac liquefiat. Utinam te, Deus meus, amator auctorque salutis meæ, qui te mihi tam multipliciter præstitisti ; qui ex ipso tuæ benignissimæ mentis ardore sic nobis ubilibet conjungi dignaris, anima mea semper coram se et item se coram te cons-

plus important, le plus solennel, le plus saisissant, le plus riche en grâces de tout le sacrifice ; il contient cet ouvrage glorieux et insondable où toutes les merveilles de l'amour de Dieu se concentrent comme en un foyer et atteignent leur point le plus élevé, je veux dire la transsubstantiation des éléments terrestres du pain et du vin et l'accomplissement du sacrifice eucharistique. Ce changement essentiel de la matière au corps et au sang du Sauveur ne peut provenir que de « Celui qui seul opère des prodiges » c'est un acte de la toute-puissance créatrice.

Cette toute-puissance exige cependant, pour le produire, la coopération humaine, un acte humain, — et venant d'un prêtre. Dans son ordination ce dernier reçoit le pouvoir surnaturel de prononcer les paroles : « Ceci est mon corps » — « Ceci est mon sang », par lesquelles Jésus Christ a institué l'Eucharistie dans la dernière Cène (1), de telle façon qu'elles deviennent efficaces et changent le pain et le vin au corps et au sang du Sauveur (2). Dans le cénacle Jésus Christ fut seul prêtre; à l'autel il est le principal sacrificateur. Là il s'offrit sans l'aide d'autrui ; ici il s'immole par la bouche et les mains du prêtre visible : celui-ci devient son organe et son ministre. « En prononçant ces paroles, le prêtre est le représentant de Jésus Christ ; mais la puissance et la grâce sont en lui. Ceci est mon corps, dit-il ; et cette parole change les dons offerts » (3). Cette vérité nous livre l'explication de la manière dont le prêtre accomplit la consécration ; tout y indi-

tituat ! utinam tibi grata, utinam in te sic custodita consistat, ut ad tui participationem celebrationemque tuorum mysteriorum magis incessanter idonea, purior ardentiorque reddatur »! DION CARTHUS., *de Munificentia et Beneficiis Dei*, art. 25.

(1) Lorsqu'on lit sans prévention le récit biblique de la Cène et de l'institution de l'Eucharistie, on a lieu de s'étonner que, déjà autrefois et récemment encore, on ait pu affirmer que le Sauveur n'a pas changé le pain et le vin en son corps et en son sang par les paroles de l'institution : Ceci est mon corps, ceci est mon sang ; — mais par la bénédiction précédente, *benedixit*, soit par un simple acte de sa volonté. La seule thèse qui soit fondée sur la sainte Écriture et la tradition et qui soit soutenable, c'est que Jésus Christ a opéré la première consécration eucharistique *ritu sacramentali* par les paroles de l'institution, et a donné ainsi par son exemple la règle à suivre pour toutes les consécrations suivantes. Arriaga († 1667) nomme ce sentiment « communis et hoc tempore post Tridentinum omnino certa sententia ». *De Euch.*, disp., 40, sect. 2. Cfr FRANZ, *la Consécration eucharistique*, Ire partie.

(2) « Sacerdotes apostolico gradui succedentes, *Christi corpus sacro ore conficiunt* ». S. HIERON. *Ep. ad Heliod.*, n. 8.

(3) S. CHRYS., *de Prodit. Judæ*, hom. I, n. 6.

que qu'il tient la place de Jésus Christ, qu'il agit et parle au nom du Sauveur. Pour rendre la chose plus sensible, l'Église veut que le prêtre reproduise le plus fidèlement qu'il se peut, et d'une façon presque dramatique, les paroles et les actions de Jésus Christ. L'acte de la consécration, tel qu'il est prescrit par l'Église, est la reproduction et la copie de la dernière cène. Le prêtre reprend le récit de l'institution de l'auguste Eucharistie, et pendant cette narration il reproduit le mieux possible tous les actes que la sainte Écriture attribue au Sauveur. Il prononce les paroles sacramentelles comme s'il était Jésus Christ lui-même, *quasi ex persona ipsius Christi loquentis*, dit S. Thomas (1), avec l'intention de changer les dons actuellement présents sur l'autel au corps et au sang du Sauveur (2). Les paroles du texte liturgique sont simples et sans ornement, comme il convient à la chose la plus sublime et la plus divine.

I. — *Consécration de l'hostie.*

Qui pridie quam pateretur, accepit panem in sanctas ac venerabiles manus suas, et elevatis oculis in cœlum ad te Deum Patrem suum omnipotentem, tibi gratias agens, bene ✠ dixit, fregit, deditque discipulis suis, dicens : Accipite et manducate ex hoc omnes : HOC EST ENIM CORPUS MEUM.

Lequel, la veille de sa passion, prit le pain dans ses mains saintes et vénérables, et, ayant levé ses yeux au ciel vers vous, Dieu son Père tout-puissant, vous rendant grâces, le bénit, le rompit, et le donna à ses disciples, en disant : Prenez et mangez-en tous : CAR CECI EST MON CORPS.

---

(1) « Verba consecrationis dicuntur et *recitative* et *formaliter* seu *significative*. Sacerdos enim et commemorat, quæ verba Christus in ultima cœna dixerit et, intendens ea applicare materiæ præsenti, ac facere quod significant, simul exercet actum suæ potestatis Atque hinc est, quod *propriissime* dicatur conficere *in persona Christi*, quia non tantum utitur potestate a Christo accepta, sed eam exercet *ejus personam repræsentans* et *loquens ejus verbis, quasi esset ipsemet Christus* ». SYLVIUS, in III S. THOM., q. 78, art. 1, quær. 3, ad 4.

(2) « Hoc sacramentum directe repræsentativum est dominicæ passionis, qua Christus ut sacerdos et hostia Deo se obtulit in ara crucis. Hostia autem quam sacerdos offert, est una cum illa quam Christus obtulit secundum rem, quia Christum realiter continet ; minister autem offerens non est idem realiter, unde oportet, quod sit idem repræsentatione, et ideo sacerdos consecrans prout gerit personam Christi, profert verba consecrationis recitative ex persona Christi, ne hostia alia videatur. Et quia per ea quæ gerit respectu exterioris materiæ, Christi personam repræsentat, ideo verba illa simul et recitative et significative tenentur respectu præsentis materiæ, quæ est figura illius, quam Christus præsentem habuit, et propter hoc dicitur convenientius : « hoc est *corpus meum* », quam : « hoc est *corpus Christi* ». S. THOM., IV, dist. 8, q. 2, a. 1, sol. 4, ad 4.

Trois évangélistes, S. Matthieu (xxvi, 26-28), S. Marc (xiv, 22-24), S. Luc (xxii, 19-20) et l'apôtre S. Paul (I Cor. xi, 23-26) nous ont transmis le récit de l'institution de la sainte Eucharistie. Tous s'accordent parfaitement, non pas dans chacune des paroles, mais pour le fond de la chose ; tous nous rapportent ce que le divin Sauveur a fait en ce moment solennel, et ce que les prêtres doivent faire en son nom et en mémoire de lui jusqu'à la consommation des siècles. Aucun n'a rien omis qui soit essentiellement nécessaire pour l'accomplissement du sacrifice et la validité de la consécration ; dans les choses accessoires tous ne sont pas également complets. En comparant la formule liturgique de la consécration du pain et du vin avec le texte biblique, nous trouvons dans le canon quelques mots qui font défaut dans la sainte Écriture : *in sanctas ac venerabiles manus suas, et elevatis oculis in cœlum ad te Deum Patrem suum omnipotente ; — æterni testamenti ; — mysterium fidei*. Ces additions proviennent de la tradition apostolique, et sont indubitablement aussi authentiques et certaines que les paroles de l'écrivain inspiré (1).

Qui pridie quam pateretur (2).— Quel tableau solennel et saisissant dans cette introduction ! Le Sauveur a choisi la veille de sa passion et de sa mort, la nuit dans laquelle il fut livré (I Cor. xi, 23), pour nous donner, par l'institution de l'Eucharistie, le témoignage le plus étonnant de son amour ineffable (3). Il avait désiré ce moment d'un désir ardent. Avant de répandre les flots de son sang sur la voie douloureuse du Calvaire, il voulut dispenser aux hommes ingrats toutes les richesses de sa grâce, tous les trésors de sa charité dans le sacrifice et le sacrement de l'autel, afin que nous ne perdissions jamais le souvenir de ce qu'il a fait et souffert pour nous (4).

---

(1) « Quod additur *æterni* et iterum *mysterium fidei*, ex *traditione Domini* habetur ». S. Thom., III. q. 78. a. 3, ad 9.

(2) Le jeudi saint cette introduction est ainsi conçue : « Qui pridie quam *pro nostra omniumque salute pateretur. hoc est, hodie* ».

(3) « Venit Jesus ministrare Apostolis et præcipue hodie dilexit. Sciens enim quia transiret de mundo ad Patrem et quod ituri essent post eum... recedens ab eis et iter sequendi (sc. humilitatem in ablutione pedum) ostendit eis et cibum quo vescerentur in itinere, reliquit, id est *viam* dedit et *viaticum*. Sub forma enim panis et vini corpus suum et sanguinem ad edendum dedit et conficiendum reliquit... Christus in cruce fuit *pretium*, in deserto est *viaticum*, in cælo erit *præmium*. Hic est cibus grandium, qui munit contra adversa et confert bona, servat collata ». Hildebert. Turon., sermo xxxix.

(4) « Christo non suffecit *semel* pro nobis immolari in cruce per mortis

Accepit panem in sanctas ac venerabiles manus suas. — A ces mots le prêtre prend l'hostie dans ses mains. Les mains de Jésus Christ sont infiniment saintes et sanctifiantes. dignes de respect et d'adoration. Que de fois il les a élevées vers son Père dans la prière et étendues sur les hommes pour les bénir ! De quelles douleurs ne furent-elles pas le siège sur la croix ! Comment sont vos mains, ô prêtre ? Sans doute elles sont saintes et vénérables par le sacrement de l'Ordre qui les a consacrées ; mais sont-elles saintes et vénérables aussi par la pratique des bonnes œuvres, par la bonne odeur d'une vie pieuse et parfaite ? Elles ont été ointes de l'huile sainte (1) et vouées au service de Dieu et au salut des âmes ; jour et nuit elles doivent être levées au ciel dans la prière pour louer et glorifier le Seigneur, pour appeler ses miséricordes sur les hommes. Vos mains sont-elles pures et innocentes ? sont-elles dignes de toucher l'Agneau sans tache, de l'immoler, de le distribuer ?

Et elevatis oculis in cœlum ad te Deum Patrem suum omnipotentem, tibi gratias agens bene dixit. — En prononçant ces paroles, le prêtre fait des cérémonies correspondantes pour imiter avec la plus grande fidélité les actes de Jésus Christ : il lève les yeux vers la croix de l'autel, incline aussitôt la tête pour exprimer l'action de grâces, et fait le signe de la croix pour représenter la bénédiction de la manière la plus convenable, puisque nous ne savons positivement comment le Sauveur a béni le pain (2).

Ce regard jeté par Jésus Christ vers son Père tout-puis-

perpessionem, sed hanc *quotidianam perennem et sui immolationem* in mysterio (scilicet in Missæ officio) ejus infinita sapientia adinvenit, ejus immensa clementia ordinavit, ejus charitas summa præfixit, qua et Dei Patris honorem generisque humani procuravit opem, gratiam ac salutem, quod totum sic fieri decentissimum exstitisse ratio dictat desuper illustrata : quæ quanto plus illustratur, tanto limpidius intuetur, quam rationabile, seu potius superrationabile, misericordissimum, sapientissimum, amorosissimum fuerit istud, ut et quotidie dominicæ passionis quasi recenter memores simus, charitatisque Dei ac pietatis suæ et liberalitatis ad nos assidue recordemur recordandoque inflammemur et meritum Christi abundantius participemus, consequendo effectus sacramenti ipsius ». DION. CARTHUS., *de Sacr. alt.*, Serm. II.

(1) « Unctio sancta in manibus sacerdotum infunditur, ut S. Spiritus, qui per oleum designatur, in operibus consecrationis eorum descendat ». HILDEB. TURON., Serm. CXXXII. — « Manus sacratæ et sacrantes tremenda mysteria ». S. BERN., *Tract. de mor et off. episc.*, c. II, n. 4.

(2) « Lorsqu'il est dit du Sauveur qu'il bénit le pain et le calice, il est permis de croire qu'il a fait cela par le signe de la croix et a fourni ce signe à l'Eglise pour sa liturgie ». OSWALD, *Eschatologie.*

sant, ainsi que l'action de grâces et la bénédiction qui le suivent, ne nous indiquent pas seulement la grandeur du mystère qu'il allait accomplir ; ce coup d'œil vers le ciel servit aussi de préparation à la consécration. Ce n'est point la sainte Écriture, mais la tradition qui nous apprend que le Sauveur leva les yeux au ciel en cette circonstance ; qui pourrait douter de ce fait ? Il n'y avait pas manqué dans le désert, lorsqu'il multiplia quelques pains de manière à rassasier plusieurs milliers de personnes : comment l'aurait-il omis dans le banquet de son amour, où la multiplication figurative du pain matériel trouva son entier accomplissement dans l'offrande qu'il fit d'abord de son corps et de son sang à son Père, avant de le présenter à ses disciples pour leur servir de nourriture et de breuvage? comment n'aurait-il pas tourné ses regards vers son Père tout-puissant, qui peut tout et l'exauce toujours ? Il faut distinguer ici l'action de grâces et la bénédiction, non seulement de la consécration, mais encore l'une de l'autre, bien que celles-ci puissent avoir été opérées par une seule et même prière de Jésus Christ (1). L'action de grâces se rapporte à Dieu, l'auteur de tout bien ; et la bénédiction, aux dons offerts et qui vont être changés. L'une et l'autre ne furent pas celles qui étaient peut-être en usage dans le festin de l'agneau pascal ; elles furent beaucoup plus solennelles et significatives. « De même que pour le choix du temps de l'institution et de la matière de l'Eucharistie, pour la fraction et la distribution du sacrement, ainsi Jésus Christ régla sa conduite, pour l'action de grâces et la bénédiction, sur le rite de la pâque antique ; mais il donna à cette action de grâces une forme beaucoup plus élevée et à cette bénédiction un but bien plus noble : il remercia son Père céleste de tous les bienfaits accordés à son humanité très sainte et à la race humaine en général (2), en particulier pour la grâce infinie, décrétée de toute éternité, du très saint Sacrement qu'il était sur le point d'instituer ; puis, en bénissant le pain et le vin, il les préparait à la transmutation sacramentelle qu'il implorait de Dieu comme homme et

(1) « Hæc benedictio fuit bona super panem precatio, et divinæ beneficentiæ super illum invocatio, qua Christus *elevatis oculis in cœlum* petebat ejus sanctificationem et transmutationem mox futuram ; unde, quamvis Evangelistæ nunc benedictionem, nunc gratiarum actionem nominent, quia Christus eas conjunxit, diversæ tamen sunt, et inter se et a consecratione. Benedictio enim ad symbola refertur, gratiarum actio autem ad Deum ». Sylvius, in III S. Th., q. 78, art. 1, quær. 2.

(2) S. Chrys. *hom.* 83 *in Matth.* et 28 in I Cor.

grand prêtre, et que, comme Dieu, il allait accomplir en union avec le Père et le Saint Esprit » (1).

Fregit deditque discipulis suis, dicens : Accipite et manducate ex hoc omnes. — Dans le sacrifice, l'Église suit son divin Maître pas à pas : la fraction des espèces sacramentelles (*fregit*) et la distribution du pain eucharistique (*dedit*) n'ont lieu qu'après la consécration ; au contraire, la majestueuse action de grâces de la préface (*gratias agens*) et la bénédiction répétée de la matière du sacrifice (*benedixit*) précèdent déjà la consécration.

Le prêtre, en quelque sorte séparé du monde par le silence solennel qui l'entoure, humblement incliné sur l'autel, prononce avec l'attention la plus profonde, avec piété et respect, nettement et distinctement, en qualité de vicaire de Jésus Christ, les cinq paroles créatrices (2) :

HOC EST ENIM CORPUS MEUM.
CECI EST MON CORPS.

Saisi d'un saint étonnement, d'un religieux effroi à la vue du pouvoir qui lui est confié, le prêtre prononce ces paroles qui portent en elles-mêmes la vertu de la transsubstantiation, et il n'y a plus de pain sur l'autel : sous les apparences qui persistent, le corps de Jésus Christ est présent. En un instant la toute-puissance de Dieu a parcouru un cercle de prodiges plus grands et plus magnifiques que toutes les merveilles de la création. Cette petite hostie renferme infiniment plus de trésors et de magnificences que n'en saurait contenir l'univers entier. En vertu des paroles de la consécration le corps de Jésus Christ est présent sur l'autel, ce corps transfiguré et resplendissant de toutes les gloires du ciel ; c'est un corps immortel, impassible, vivifié par un

(1) FRANZ, *la Consécration eucharistique*, I. XXXVII.

(2) « Hæc verba cum summa attentione, reverentia et veneratione integre distincteque sunt proferenda, quoniam illa sacerdos quasi ore Christi (ut ita dixerim) eloquitur et illa loquens Christi fungitur officio. Quocirca in illis recte et decenter enuntiandis summa adhibenda est cura et animadversio ». CLICHTOV., l. III, n. 29. — L'invitation qui précède (*accipite et manducate*) trouve son explication et sa raison d'être dans le mot *enim* joint aux paroles de la consécration. Il ne se rencontre que dans la formule de la consécration du calice en S. Matthieu ; mais il a été introduit très raisonnablement dans celle du pain. — « Ipse summus ac generalis vicarius Christi, beatissimus Petrus, ex familiari et secreto Spiritus sancti instinctu addidit verbum *enim*, et hoc ex rationabili causa, ad designandam continuationem et ordinem ad præcedentia verba et gesta ». DION. CARTH., *de Sacr. alt.*, art. 32.

sang précieux, animé par l'âme la plus sainte et uni à la divinité. Sous les espèces sacramentelles Jésus Christ se trouve tout entier : c'est le Sauveur caché, avec sa nature divine et sa nature humaine. Ce même Homme-Dieu, qui vit et règne dans le ciel avec une majesté et une beauté que nulle langue créée ne saurait dépeindre, est au milieu de nous d'une façon mystérieuse, sous la forme étrangère du sacrement. Les portes du ciel s'ouvrent, et le Roi de gloire, accompagné des milices angéliques, descend sur l'autel ; la terre devient un paradis. Le prêtre peut dire : « Mon Seigneur et mon Dieu est présent ; je porte dans ma main mon Créateur, mon Rédempteur, mon Juge ». Pourrait-il faire autre chose que tomber à genoux avec une joie mêlée d'une sainte frayeur et adorer (1) ?

Le pain est changé au corps de Jésus Christ ; maintenant le vin doit être transformé au sang du Sauveur.

II. — *Consécration du calice.*

Simili modo postquam cœnatum est, accipiens et hunc præclarum Calicem in sanctas ac venerabiles manus suas : item tibi gratias agens bene ✠ dixit, deditque discipulis suis dicens : Accipite et bibite ex eo omnes.

HIC EST ENIM CALIX SANGUINIS MEI, NOVI ET ÆTERNI TESTAMENTI : MYSTERIUM FIDEI : QUI PRO VOBIS ET PRO MULTIS EFFUNDETUR IN REMISSIONEM PECCATORUM.

Hæc quotiescumque feceritis, in mei memoriam facietis.

Semblablement après qu'il eut soupé, prenant aussi cet excellent Calice dans ses mains saintes et vénérables, et pareillement vous rendant grâces, il le bénit, le donna à ses disciples, en disant : Prenez et buvez-en tous :

CAR CECI EST LE CALICE DE MON SANG, DU NOUVEAU ET ÉTERNEL TESTAMENT, MYSTÈRE DE FOI, QUI SERA RÉPANDU POUR VOUS ET POUR BEAUCOUP POUR LA RÉMISSION DES PÉCHÉS.

Toutes les fois que vous ferez ces choses, vous les ferez en mémoire de moi.

---

(1) « Quando sacerdos sacram Hostiam manu tenens genua flectit, Dominum hunc adorare debet adeo profunda reverentia, ut cor suum usque ad ipsam abyssum humiliet, quasi desiderans in terræ profundum descendere ob tantæ majestatis reverentiam. Et memor, quod angeli descendant e cœlo, ut huic Domino in sacrificio adsint, cogitare debet, in eo momento se circumdari angelorum exercitu, et simul cum illis adorare et laudare communem omnium Dominum et Creatorem. — Et quando ipsam Hostiam sacram sursum elevat, id faciet, nunc cum sensu doloris et lacrymis, memor, Dominum eumdem propter ipsius peccata fuisse in cruce elevatum et ab omnibus contemptum ; nunc idem faciet affectu quodam gaudii et gratitudinis, quod ipsam Hostiam elevet, ut honor ipsi Domino deferatur, et ab omnibus adoretur, quasi in compensationem præteritorum contemptuum. Alias potest etiam in memoriam revocare, quod idem Dominus dixit : « Ego si exaltatus fuero a terra, « omnia traham ad meipsum » (JOAN. XII, 32), et eumdem Dominum orabit, ut dignetur ipsius cor ad cœlum elevare, ubi ipse ad dextram Patris sedet ». DE PONTE, *de Christ. hom. perf.*, tom. IV, tr. II, c. XII, § 2.

Simili modo postquam cœnatum est, accipiens et hunc præclarum Calicem in sanctas ac venerabiles manus suas. — A ces mots le prêtre prend le calice de ses deux mains et l'élève un peu. Après la manducation de l'agneau pascal, *post agnum typicum, expletis epulis*, le Seigneur prépara à ses disciples un nouvel agneau pascal, un repas merveilleux et unique. Après avoir changé le pain en son corps, il change le vin en son sang (1).

Le Sauveur prit *cet excellent calice* (2), non pas évidemment ce même calice, numériquement parlant, mais un calice qui contenait la même substance et avait le même but que celui qui est sous les yeux et dans les mains du prêtre. L'unité du calice de la dernière Cène et de celui qui est sur l'autel se tire d'abord de la matière du sacrifice qu'il renferme, et qui est et doit être spécifiquement la même dans les deux cas. Cette unité est parfaite après la consécration : c'est alors le même sang dans les deux calices. « Ceci est le calice de mon sang », *hic est calix sanguinis mei :* ces paroles furent prononcées par le Sauveur à la Cène, et le prêtre les prononce à l'autel. Le Seigneur prit donc *ce* calice eucharistique, lequel, d'après le Psalmiste, est excellent : *Calix meus inebrians quam præclarus est !* (Ps. XXII, 5) (3). Ce titre

---

(1) « Ille quippe agnus (*paschalis*, Exod. XII) figura erat alterius agni spiritualis et ovis ovem prænotabat. Atque illud quidem umbra, hoc veritas erat. Cum apparuisset sol justitiæ, umbra cessavit : oriente quippe sole solvitur umbra. Ideo in eadem ipsa mensa utrumque pascha perficitur et typi et veritatis. Quemadmodum enim pictores in eadem ipsa tabula et lineas circumducunt et umbram depingunt tuncque colorum veritatem apponunt, sic et Christus fecit : in eadem ipsa mensa typicum pascha descripsit et verum addidit... Erat olim pascha judaicum, sed nunc solutum est advenitque spirituale pascha, quod nunc tradidit Christus ». S. CHRYS. hom. I *de Prod. Jud.*, n. 4.

(2) « *Hunc* autem calicem dicens sacerdos, qui celebrat, non cum demonstrat calicem secundum numerum quem manibus tenet,... sed ad intellectum demonstrat similem secundum speciem, non quidem secundum speciem substantiæ aut figuræ.... sed *similem quantum ad usum et liquoris continentiam.* Sicut enim in hoc calice quo sacerdos consecrationem vini perficit, continetur vinum aqua mixtum, ita et in eo calice quem Christus accepit, continebatur vinum aquæ permixtum, ut uno animo sentiunt omnes. Quare nomine calicis non intelligendum est hic solum vas potorium, sed *idipsum cum vino contento in eo* ». CLICHTOV., *Elucid. eccl.*, l. III, n. 30. — « *Idem* calix est in mysterio, quem Christus in manibus tenuit, quamvis in materia metalli alius sit ». HONOR. AUGUSTOD., *Gemm. anim.*, l. I, c. CVI.

(3) Cfr Ps. XXII, 5. « *Calix meus inebrians*, — id est, sanguis Christi velut contentus in calice benedictionis mentem divino amore inflammans et ebrians, quoniam facit eam inferiorum immemorem ac divinorum sitibun-

lui convient justement. Ce calice va se remplir du sang précieux de Jésus Christ, du vin produit par la vigne véritable et pressé sur le Calvaire. — Le Sauveur le bénit en rendant grâces, comme il avait fait pour le pain. Puis il prononça sur le vin bénit ces paroles sacrées que le prêtre répète après lui et qui transforment le vin au sang de Jésus Christ : *Hic est enim calix sanguinis mei.* « Ceci est le calice de mon sang », c'est-à-dire : Ceci est mon sang contenu dans le calice. — Cette expression *calice de mon sang* a pour but d'indiquer que le sang de Jésus Christ est présent sur l'autel en tant qu'il a été répandu dans la passion et qu'il est maintenant le breuvage céleste des âmes (1). Selon le sentiment commun, ces paroles seules composent la forme essentielle de la consécration du calice ; elles opèrent et figurent la présence réelle du sang de Jésus Christ sous les espèces du vin. Les autres mots : *novi et æterni Testamenti*, — *mysterium fidei*, — *qui pro vobis et pro multis effundetur in remissionem peccatorum*, ont été ajoutés pour des motifs de haute convenance, d'abord ils ont été prononcés par le Sauveur, comme on le croit généralement ; en outre, ils expriment très bien la dignité et les effets de ce sacrifice (2).

---

dam, — *quam præclarus est !* — hoc est, multum clarus, sanctus et nobilis est, imo plusquam dici possit vel credi ». DION. CARTHUS.

(1) « Forma consecrationis calicis, videlicet : *Hic est calix sanguinis mei*, est *recta* et *certa* et *congrua ;* sed utrum sit *tota*, an quod sequitur sit de integritate, dubium est ; creditur tamen, quod est *tota*. Tamen quod sequitur non est frustra additum, nec debet aliquid resecari. Quod autem ista sit forma *certa*, patet per hoc, quod ipsam tenet Romana Ecclesia, quæ fuit ab Apostolorum principibus edocta... Est etiam *congrua*, quia in hoc sacramento significatur sanguis Christi ut *effusus* in pretium et ut *administratus* in potum ; sanguis autem neutrum dicit de se expresse, sed per conjunctionem cum *calice*, quia sanguis in calice ut *effusus* et *potandus* proponitur. Ideo *calix* in Scriptura significat aliquando *passionem*, ut in Matthæo (XX, 22) : « Potestis bibere calicem quem ego bibiturus sum ? » significat et *potus refectionem* per transsumptionem, in Psalmo (XXII, 5). « Calix inebrians quam præclarus est ». Propter hunc duplicem tropum melius dicitur *calix sanguinis* quam *sanguis* per se .. Es etiam *tota* et perfecta : sufficiens enim est ad significandum transsubstantiationem vini in sanguinem Christi. Unde quod additur est de *bene esse*, quia in sequentibus describuntur *effectus* sanguinis in hoc sacramento significati et in passione effusi ». S. BONAV., IV, dist. 8, p. 2, a. 1, q. 2.

(2) « Dicendum est *omnia illa verba* esse prolata a Christo. Hæc est communis sententia et mihi certa ». SUAREZ, in III, disp. 60, sect 3, n. 2. « Licet hæc verba non spectent ad essentiam formæ, tamen pertinent ad ejus integritatem estque hic sensus communis totius Ecclesiæ Latinæ, quæ in Missa et forma consecrationis calicis ea quasi a Christo dicta et ab Apostolis præcepta, eodem tenore ac modo quo cetera, scribit et pronuntiat ». CORNEL. A LAP. *in* MATTH. XXVI, 28.

Dans le calice se trouve le sang du *Testament nouveau et éternel*. Au pied du Sinaï l'ancienne alliance fut conclue par le sang des animaux ; mais alors les promesses étaient purement terrestres et ne devaient durer qu'un temps. Par le sang de Jésus Christ, au contraire, fut fondée la nouvelle alliance ; elle doit être éternelle sous deux points de vue : d'abord parce que ses biens et ses bénédictions sont célestes et impérissables ; ensuite parce qu'elle gardera sa force et sa valeur jusqu'à la fin des temps. Le sang eucharistique du Seigneur est la part la plus noble et le trésor le plus précieux de cette alliance nouvelle et éternelle (1).

La conclusion : *Qui pro vobis et pro multis effundetur in remissionem peccatorum* (2), caractérise le sang de Jésus Christ comme la source expiatrice d'où le pardon et la purification du péché s'étendent sur toute l'humanité.

L'exclamation : *mysterium fidei*, intercalée dans les paroles sacramentelles, rappelle la profondeur insondable et le mystère du sacrifice eucharistique. L'effusion, sur la croix, du sang de l'Homme-Dieu et le renouvellement de cette immolation sur l'autel pour nous renferment un nombre infini de merveilles inouïes, qui ne peuvent être connues et admises qu'à la lumière et par la vertu de la foi. La présence du sang divin et adorable de Jésus Christ dans le calice est le mystère de foi par excellence.

Après avoir prononcé les paroles de la consécration, le prêtre dépose le calice sur le corporal en disant à basse voix : *Hæc quotiescumque feceritis, in mei memoriam facietis* (3). Par ces mots Jésus Christ a établi le sacerdoce chrétien et fondé le sacrifice perpétuel de la nouvelle alliance comme une

(1) « Fuit valde conveniens sacrificii hujus *perpetuitas*, ut signum et testimonium esset *perpetuæ* charitatis, misericordiæ, liberalitatis ac providentiæ Christi Domini nostri erga suam Ecclesiam : impossibile enim est amorem deficere, quamdiu donum adeo magnum et benevolum durat, neque deficiet providentia in reliquis rebus, siquidem in ea, quæ est omnium præstantissima, perpetuo manet. Qui enim quotidie seipsum in omni loco ac toties nobis se tradit, manifestum præbet sui erga nos amoris indicium et quod ipsi sumus curæ, adimplens, quod per Jeremiam prophetam dixerat : In charitate *perpetua* dilexi te, ideo attraxi te miserans tui ». De Ponte, *de Christ. hom. perf.*, t. IV, tr. II, l. III, § 1.

(2) « Qui *pro vobis*, sumentibus scilicet, et pro *multis*, id est, aliis. Illi *multi* vel intelligantur *omnes electi*, vel *omnes omnino*, nam pro omnibus *sufficienter* effusus est sanguis Christi, pro electis vero etiam *efficaciter* ». Sylvius, *in* III S. Thom., q. 78, art. 3.

(3) Au moyen âge ces paroles étaient souvent prononcées seulement après l'élévation du calice. « *Deponendo calicem* dicat hæc verba : *Hæc quotiescumque*, etc ». *Ordo Rom. XIV*, c. LIII.

solennité commémorative de sa passion et de sa mort (1).

Par la consécration séparée de l'hostie et du calice, le corps et le sang de Jésus Christ sont présents et immolés sous les deux espèces du pain et du vin. Cette double consécration est une immolation mystique, et nous représente de la manière la plus vive la mort sanglante de Jésus Christ sur la croix (2). Sans doute le sacrifice de l'autel n'est accompagné d'aucune douleur : le Sauveur ressuscité est impassible et immortel. Mais son cœur est enflammé de la même charité et poussé par la même obéissance envers son Père qu'il l'était sur la croix. Cette charité et cette obéissance le pressent de s'immoler mystiquement, c'est-à-dire de se cacher, de s'anéantir, de se dépouiller de lui-même, de renoncer à sa liberté pour s'abandonner entièrement à la volonté de ses créatures, de rester sans mouvement, sans un signe de vie, sous les apparences vulgaires du sacrement.

Cette immolation est accomplie, la victime est offerte à Dieu, elle est déposée dans nos mains, à nous, pauvres mortels, au moment de la consécration. Ce changement s'opère si mystérieusement, que le prêtre lui-même ne s'aperçoit aucunement de l'effet produit par ses paroles sur l'hostie et le calice. Quelques mots sortis à voix basse de sa bouche,— et l'essence du pain et du vin s'évanouit ; à leur place voilà le corps et le sang de Jésus Christ ! c'est Jésus Christ tout entier, l'Agneau mis à mort sur le Calvaire. Pour nos sens rien n'est changé, rien ne s'est produit ; les espèces du pain et du vin demeurent, supportées par la toute-puissance de Dieu, pour servir de voile à la splendeur du Roi de gloire présent actuellement comme victime sur l'autel. au milieu de nous et pour nous (3).

---

(1) « Verba prætacta, videlicet *Hæc quotiescumque...*, ut ait Bernardus, omni affectu plenissima sunt, et fidelem ac vere christianum animum vehementer inflammant, suntque a sacerdote celebrante cum ingenti devotione ac mentis sapore promenda, et proh dolor ! miserabilem sacerdotem, qui hæc verba sine memoria ineffabilis atque eximiæ dilectionis atque acerbissimæ mortis Christi pronuntiat atque sine cordiali affectu effundit : imo veraciter hæc verba non solum tempore celebrationis, sed frequentissime nobis sunt cogitanda, revolvenda et amplectenda. His quippe verbis jubemur a Christo, non sine actuali devotione celebrare, sed cum diligenti beneficiorum recordatione ». DION. CARTHUS., *Exposit. Missæ*, art. 29.

(2) « Sanguis seorsum consecratus a corpore expressius repræsentat passionem Christi, et ideo potius in consecratione sanguinis fit mentio de passione Christi et fructu ipsius, quam in consecratione corporis ». S. THOM., *l. c.*, ad 7.

(3) « Le voilà donc ! il est présent ; la parole a eu son effet : voilà Jésus aussi présent qu'il a été sur la croix, où il a paru pour nous par l'oblation

Pénétrer la hauteur et la profondeur de la consécration serait une tâche impossible, même à l'intelligence des Chérubins ; célébrer dignement les prodiges de miséricorde qui y sont renfermés est au dessus des forces de l'amour des Séraphins eux-mêmes. Non, il n'y a pas, dans toute la vie de l'Église, de moment plus vénérable, plus saint, plus béni, que celui où s'accomplit sur le calvaire mystique de nos autels le sacrifice eucharistique. « Lorsque vous voyez le Seigneur immolé et étendu sur l'autel, le prêtre occupé du sacrifice et priant, vous imaginez-vous être encore parmi les hommes et sur la terre ? n'êtes-vous pas plutôt ravi au ciel, dépouillé de toute pensée humaine, l'âme pure, tout entière au spectacle que vous offre le séjour des bienheureux ? O prodige ! ô bonté de Dieu ! Voulez-vous connaître par un autre miracle l'excellence et la sainteté de cette action ? Représentez-vous Élie, et autour de lui une foule immense, l'hostie placée sur les pierres, tous les autres dans un profond silence ; le prophète seul prie. Soudain le feu tombe du ciel sur la victime (III Reg. xviii). Assurément cela est admirable. Mais de là transportez-vous à ce qui se passe en ce moment, et vous ne verrez pas des choses moins surprenantes ; bien plus, vous serez témoin de faits qui dépassent tout étonnement. Voici le prêtre ; il n'appelle pas le feu, mais l'Esprit Saint ; il multiplie ses prières, non pour qu'une étincelle tombée du ciel consume les offrandes, mais pour que la grâce s'abaisse sur le sacrifice, et par elle, qu'il embrase tous les cœurs et les rende plus éclatants que l'argent purifié dans le creuset (1). Qui pourrait estimer peu ce ter-

---

de lui-même (Hebr. ix, 26) ; aussi présent qu'il est dans le ciel, où il paraît encore pour nous devant la face de Dieu (Hebr, ix, 24). Cette consécration, cette sainte cérémonie, ce culte plein de sang, et néanmoins non sanglant, où la mort est partout et où néanmoins l'hostie est vivante, est le vrai culte des chrétiens ; sensible et spirituel, simple et auguste, humble et magnifique en même temps ». Bossuet. *Médit. sur l'Évang.*, I P., LXIII[e] jour.

(1) Le cardinal Maï a publié, d'après un manuscrit grec de la bibliothèque du Vatican, une très belle série de tableaux de la Messe. *Missa picta Græcorum* Le septième représente le moment de la consécration. Le prêtre est enveloppé de feu et de flammes : à l'un de ses côtés se tient un diacre avec un livre. et de l'autre un vieillard vénérable avec un bâton ; il contemple cette vision mystérieuse. Au-dessus du prêtre est l'hostie consacrée, c'est-à-dire Jésus Christ sous la forme d'un enfant, les mains élevées, entouré de feu, environné de Chérubins, de Séraphins et d'autres anges en adoration. Cfr *Nova PP. Biblioth.*, tom. VI, p. II, imag. VII, p. 590. — Ste Hildegarde, la grande voyante du XII[e] siècle, dit (*Scivias*, II, 6) : « Je voyais aussi, lorsque le prêtre, vêtu des ornements sacrés, s'avançait vers l'autel

rible mystère, à moins d'être complètement insensé » (1)?

III. — Les rites saisissants et solennels de l'élévation et de l'adoration du très saint corps et du sang sacré de Jésus Christ concourent à présenter la consécration comme le moment le plus sublime et le foyer de toute la Messe (2). Immédiatement après avoir prononcé les paroles

---

pour célébrer les divins mystères, une grande splendeur lumineuse venir du ciel avec tout un cortège d'anges, rayonner autour de l'autel et persister jusqu'à l'entier achèvement du mys ère et au départ du prêtre Mais lorsqu'on lisait l'Évangile de paix, que l'on plaçait sur l'autel les offrandes qui devaient être consacrées et que le prêtre chantait la louange du Dieu tout puissant conçue en ces termes : Saint, saint, saint est le Seigneur, le Dieu des armées, et commençait ainsi les ineffables mystères; alors soudain, du ciel ouvert, s'élançait un éclair de feu d'une clarté indescriptible sur ces offrandes et les enveloppait entièrement de son éclat, comme le rayon du soleil éclaire tous les objets qu'il pénètre (repente *ignea coruscatio* inæstimabilis claritatis aperto cœlo super eamdem oblationem descendit et eam totam sua claritate ita perfundit, ut solaris lux rem illam illustrat, quam radiis suis transfigit). Et pendant que cet éclair embrasé illuminait ainsi les offrandes, il les élevait invisiblement vers le ciel, dans les profondeurs les plus cachées, et les ramenait ensuite sur l'autel. Comme un homme aspire son haleine et la respire ensuite, ainsi faisait cette offrande, après être devenue la vraie chair et le vrai sang du Christ, bien que l'œil de l'homme n'aperçùt que du pain et du vin. Lorsque je voyais cela, en même temps apparaissaient les signes de la naissance, de la passion et de la sépulture, de la résurrection et de l'ascension de notre Sauveur, Fils unique de Dieu. comme en un miroir et comme ils ont existé sur le Fils de Dieu, lorsqu'il était en ce monde » C'est-à-dire : par la consécration, Jésus-Christ, notre grand prêtre, est présent sur l'autel terrestre avec toute l'œuvre de la rédemption. Voir SCHMELZEIS. *La vie et les Œuvres de Ste Hildegarde*, p. 371 et suiv.

(1) S. CHRYS., *de Sacerd.*. lib. III, c. IV.

(2) De tout temps l'adoration de la sainte Eucharistie pendant le sacrifice et la communion furent en usage. Cfr. MURATORI. *Dissert. de reb. liturg.*, cap. XIX.— « *Carnem* Christi in *mysteriis* adoramus ». S. AMBROS., *de Spiritu sancto*, l. III, c. XI, n 79. — Cfr S. AUG. *Enarr. in ps.* XCVIII, n. 9. Cette adoration revêtit diverses formes selon les époques. Selon les *Ordines Rom.* et les auteurs du moyen âge, jusque vers le XII[e] siècle, l'inclination de la tête ou du corps était prescrite en signe et comme expression de l'adoration. « *Inclinato capite* pontifex vel diaconus salutat Sancta (le saint Sacrement) ». *Ord. Rom. I*, n. 8. « Pontifex *inclinato capite* ad altare primo *adorat* Sancta ». *Ord. Rom. II*, n. 4. Pendant tout le canon les clercs demeurent dans le maintien de l'adoration : « permanent *inclinati* ». *Ord. Rom. I*, n. 16; — *II*, n. 10; — *III*, n. 15. — AMAL., l. III, c. XXIII. — JOAN. ABRINCENS.. *de Off. eccl.* — « *Acclines* manent orationi intenti ». *Consuet. Cluniac.* l II, c. XXX. — « Post finitum hymnum : Sanctus... *inclinant se* circumstantes, venerando divinam majestatem cum angelis et Domini incarnationem cum turba et inclinati perseverant, usquedum finiatur omnis præsens oratio (*le canon*) ». HILDEB. TURON., *de Exposit. Missæ.* A la fin du canon seulement l'hostie et le calice étaient élevés à la fois par le prêtre, ou bien aussi par le diacre,

de la consécration, le prêtre élève respectueusement, d'abord l'hostie, puis le calice, pour offrir le divin Agneau immolé aux adorations des assistants ; pendant cette cérémonie, il ne

---

et présenté aux adorations du peuple. Cfr *Ord. Rom. I, II, III, l. c.* « Cum dicimus : Per omnia sæcula sæculorum, *corpus cum calice* levamus et statim in altari deposita cooperimus ». *Microl.*, cap XVII. L'hérésie de Bérenger († 1088) fut peut-être la cause occasionnelle du rite actuel de l'élévation immédiatement après la consécration. Il s'introduisit seulement au XIIe siècle, d'abord en France, et se répandit partout au XIIIe, parce qu'il était tout à fait propre à reconnaître publiquement et solennellement la foi à la transsubstantiation et à la présence réelle de Jésus Christ dans la sainte Eucharistie Dans beaucoup d'Églises on éleva pendant longtemps l'hostie seule ; dans d'autres on élevait aussi le calice, soit recouvert de la palle, soit découvert. — « Tam corpus quam calix cum utraque manu elevantur propter majorem reverentiam et securitatem ». DURAND., lib. IV, c. XLI, n. 52. — « Quædam ecclesiæ duas habent pallas corporales et ibi elevatur calix coopertus cum altera earum... aliæ vero ecclesiæ habent tantum unam pallam et ibi elevatur *discoopertus* absque velamine ». DURAND., l. IV, c. XLII, n. 30. Au sujet des assistants, Durand dit : « reverenter ad terram prosternantur ». Le *Ceremoniale Romanum* (*Ordo. Rom. XIII*) publié sous Grégoire X († 1276) contient n. 19) cette rubrique : « In elevatione corporis Christi... *prosternant se* ad terram et adorent reverenter in facies cadendo et sic *prostrati* stent usque ad *per omnia*... ante *Agnus Dei* ». L'*Ord. Rom. XIV* décrit ce rite avec plus de précision. Après que le prêtre a prononcé les paroles de la consécration sur le pain, « ipse primo adoret *inclinato* capite sacrum divinum corpus; deinde reverenter et attente ipsum elevet in altum adorandum a populo... *inclinato* paululum capite adoret sacrum Domini sanguinem et elevet adorandum a populo... nec oportet, quod vel corpus vel sanguinem diu teneat elevatum, sed post brevem moram deponat, ita tamen quod elevationes et depositiones faciat cum *debita reverentia* et *maturitate* ». Ainsi, au XIVe siècle, le célébrant ne faisait point encore de génuflexion. — En même temps que cette élévation. l'on introduisit l'usage d'inviter à l'adoration les assistants par une clochette, et les absents par le son d'une cloche. « In elevatione utriusque (scil hostiæ et calicis) *squilla* pulsatur ». DURAND., l. IV, c XLI, n. 53. Yves de Chartres dit que l'on sonne la cloche, « quando illa singularis hostia pro nobis redimendis in ara crucis oblata per novi sacerdotii ministros in Domini mensa quotidie consecratur ». Epist. CXLII — A la messe solennelle, l'élévation a plus de pompe; on fait usage de flambeaux et d'encens; plusieurs acolytes viennent avec des torches (*intortitia*), et le thuriféraire encense l'hostie et le calice à l'élévation. La lumière des cierges et l'encens sont un signe de l'adoration et de l'hommage qui montent vers le ciel On trouve l'encensement à cet endroit à partir du XIVe siècle. — Pendant ce temps les fidèles, dans le maintien le plus humble, font des oraisons jaculatoires et habituellement le signe de la croix, et en témoignage de leur contrition intérieure ils se frappent la poitrine. — « Hic ritus (elevationis) est valde gravis et servari præcipitur, ad literam quidem, ut sciatur a populo consecratio facta atque jam esse in altari Christum verum Deum et hominem, quem in hoc sacramento tanquam in excelso throno adorat multitudo angelorum, atque adeo invitantur circumstantes, ut simul cum angelis eumdem Christum humiliter adorent ». QUARTI, *in Rubr. Missal.*, P. II, tit. VIII, n. 5.

quitte pas des yeux le très saint Sacrement. Le but principal de cette élévation, c'est l'adoration ; avant et après cette double élévation, le prêtre fléchit le genou et adore avec foi et humilité (« genuflexus adorat » — « genuflexus veneratur » — « genuflexus reverenter adorat ». *Rubr.*) ; de même les assistants sont invités et pressés, par la vue de la sainte Eucharistie, à offrir à leur Dieu, à leur Sauveur caché sous ces voiles, les adorations qui lui sont dues, par un maintien du corps humble et respectueux et par des actes intérieurs d'offrande et d'immolation. Aussitôt après la naissance du Sauveur, le ciel et la terre envoyèrent des adorateurs à Bethléem ; il en est de même à l'apparition du Sauveur eucharistique sur l'autel. Alors, selon la parole de S. Grégoire (*Dial.* IV, LVIII), « à la parole du prêtre, le ciel s'ouvre et les chœurs angéliques entourent l'autel », pour admirer et adorer les divins mystères : n'est-il pas juste que nous nous unissions aux esprits célestes pour offrir à l'Agneau immolé notre respect et nos hommages les plus profonds ?

Cette élévation du corps et du sang de Jésus Christ est vraiment l'annonce de la mort du Seigneur (I Cor. XI. 26) ; elle place sous nos yeux de nouveau l'élévation du Sauveur sur la croix. Comme jadis sur le Calvaire, il est ici le grand médiateur, la victime véritable et le prêtre éternel entre le ciel et la terre, afin de réconcilier Dieu et les hommes en portant son Père céleste à la miséricorde et en réveillant dans les hommes coupables le repentir et la charité. « C'est la sagesse mystérieuse et cachée, prédestinée par Dieu de toute éternité pour notre gloire » (I Cor. II, 7). — « Quand j'aurai été élevé de terre, disait-il, j'attirerai tout à moi » (Joan. XII, 32). O très doux Jésus, détachez-nous du monde et entraînez-nous vers vous, afin que nous soyons là où vous êtes !

« Comme le soleil levant dissipe les voiles de la nuit et jette ses rayons jusque dans les vallées les plus cachées ; ainsi, dans la consécration de chaque messe, un soleil plus brillant encore paraît sur l'autel. « Dieu, notre Dieu vient visiblement ; « de la nouvelle Sion resplendit sa majesté ». Voilé pour l'œil de notre corps, il est bien « reconnu » par l'œil de la foi ; de l'enveloppe du pain, du calice s'échappent des étincelles qui éclairent tout et pénètrent jusqu'aux replis les plus secrets des cœurs. Quand tous les peuples seront rassemblés pour le jugement dernier, le Seigneur descendra sur les nuées et prendra place sur son trône, avec une majesté terrible ; il se montre de même ici, entouré de ses anges, sur les nuages lumineux de sa gloire céleste. « Le feu éclate en sa présence »,

enveloppe son sceptre et son glaive, couronne sa tête et permet de lire sur son front : « Je juge toute chair avec une jus- « tice éternelle ». Le temple devient le théâtre du jugement, et ta main tremblante, ô prêtre, le tribunal d'où le prince des peuples établit une inquisition sévère sur toi et ton troupeau. Le ciel et la terre sont « accourus », car « le Seigneur juge son peuple », puisqu'à chaque moment il « décide » du sort de ceux qui meurent. Bien que seule la clochette trouble le silence du lieu saint, le Seigneur cependant « ne se tait point ». De l'Hostie élevée son regard plonge dans les cœurs, et sa bouche prononce la sentence, afin que les anges qui l'environnent « publient sa justice », et cette sentence agite la conscience du prêtre et du peuple. « Remarque bien », ô toi, l'oint du Seigneur ! Lorsque tu t'inclines, que tu te prosternes et élèves les espèces sacramentelles, ton juge te voit et sonde ton cœur et tes reins ; ton ministère est-il vraiment un « sacrifice de louange » devant lui ? Gardes-tu, comme le temple et l'autel, gardes-tu aussi les temples vivants, les âmes rachetées de mon sang et confiées à tes soins par moi, le bon Pasteur ? En un mot, ton sacerdoce est-il saint et apostolique ? Remplis-tu la mission que je t'ai imposée : « Rassemble-moi « mes saints, afin que, au milieu de sacrifices, ils concluent « une alliance avec moi » ? S'il en est ainsi, courage, bon serviteur ! Je ne procède point au jugement sur toi ; de ta main je te bénis, je te couvre de ma miséricorde, je te console intérieurement dans tes labeurs sacrés » (1).

§ 61. — *La première oraison du canon après la consécration.*

Par la consécration le sacrifice eucharistique est accompli dans son essence. Mais comme l'acte de l'immolation, si simple et si sublime, a été préparé et amené par plusieurs rites, de même il doit trouver dans un développement liturgique une conclusion digne de lui. L'Église entoure l'Agneau divin présent sur l'autel d'une mystérieuse couronne de prières et de cérémonies. La consécration nous a ouvert ses trésors d'une richesse incommensurable ; l'Église veut y puiser avec la plus grande profusion possible pour ses enfants si indigents. Nous avons d'abord une oraison divisée en trois parties.

(1) Wolter, *Psallite sapienter*, II, sur le ps. xlix.

1. Unde et memores, Domine, nos servi tui, sed et plebs tua sancta, ejusdem Christi Filii tui Domini nostri tam beatæ passionis, necnon et ab inferis resurrectionis, sed et in cœlos gloriosæ ascensionis : offerimus præclaræ majestati tuæ de tuis donis ac datis Hostiam ✝ puram, Hostiam ✝ sanctam, Hostiam ✝ immaculatam : Panem ✝ sanctum vitæ æternæ et Calicem ✝ salutis perpetuæ.

C'est pourquoi, Seigneur, nous vos serviteurs, et avec nous votre peuple saint, nous souvenant de la bienheureuse passion du même Jésus Christ, votre Fils, notre Seigneur, de sa résurrection d'entre les morts, comme aussi de sa glorieuse ascension dans les cieux, nous offrons à votre incomparable majesté, de vos dons et de vos présents, l'Hostie pure, l'Hostie sainte, l'Hostie immaculée, le Pain sacré de la vie éternelle et le Calice du salut perpétuel.

2. Supra quæ propitio ac sereno vultu respicere digneris : et accepta habere, sicuti accepta habere dignatus es munera pueri tui justi Abel, et sacrificium Patriarchæ nostri Abrahæ : et quod tibi obtulit summus sacerdos tuus Melchisedech, sanctum sacrificium, immaculatam hostiam.

Sur lesquels daignez jeter un regard doux et favorable, et les avoir pour agréables, comme vous avez daigné avoir pour agréables les dons de votre serviteur le juste Abel, et le sacrifice de notre Patriarche Abraham, et les offrandes de votre prêtre suprême Melchisédech, son sacrifice sacré, son hostie sans tache.

3. Supplices te rogamus, omnipotens Deus : jube hæc perferri per manus sancti Angeli tui in sublime altare tuum, in conspectu divinæ majestatis tuæ : ut quotquot ex hac altaris participatione sacrosanctum Filii tui Cor✝pus et San✝guinem sumpserimus, omni benedictione cœlesti et gratia repleamur. Per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.

Nous vous supplions, Dieu tout-puissant : ordonnez que ces dons soient portés par les mains de votre Ange saint sur votre autel sublime, en présence de votre divine majesté, afin que nous tous, qui participant à cet autel, aurons reçu le corps et le sang très saint de votre Fils, nous soyons remplis de toutes les bénédictions célestes et de toutes les grâces. Par le même Jésus Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il.

A en juger par le fond et la forme, ces trois membres composent une seule oraison, terminée par la conclusion ordinaire. Envisagée de cette manière elle offre, dans chacune de ces parties, une liaison très étroite et une marche ascendante. Elle contient en général l'offrande de nos dons et la demande à Dieu de les agréer ; elle se termine par le vœu que des grâces nombreuses se répandent de l'autel sur tous ceux qui prennent une part quelconque au sacrifice.

1. *Première partie de l'oraison* (*Unde et memores*).

Le prophète vierge S. Jean vit dans le ciel l'Agneau divin immolé (Apoc. v, 6), après avoir remporté la victoire par sa mort. *Vidi : et ecce... Agnum tanquam occisum*. A bien

plus forte raison nous pouvons dire que cet Agneau est étendu maintenant sur l'autel, à l'état de victime immolée par le glaive à deux tranchants de la double consécration. Sans doute le Seigneur ne meurt plus et ne peut plus mourir ; il est au dessus de la souffrance et du trépas. Toutefois il s'assujettit, sous les espèces sacramentelles du pain et du vin, à une mort mystique, en cachant son corps et son sang sous la forme de choses inanimées, afin de nous servir d'aliment et de breuvage. Par sa présence sur l'autel en cet état, il se dévoue à son Père comme une hostie d'adoration, d'expiation, d'action de grâces et de supplication. Son cœur eucharistique est embrasé du même feu qui le consumait sur la croix.

Mais il est aussi *notre* victime, il est entre *nos* mains et *nous* devons l'offrir. Cela se fait déjà dans la consécration : car l'acte de l'immolation, comme tel, renferme essentiellement l'oblation de la victime (1). Cette oblation, déjà contenue dans l'acte sacrificateur, peut encore, sous divers points de vue et pour des fins différentes, être plus clairement exprimée par des paroles et des cérémonies, et renouvelée à plusieurs reprises. Les prières de l'offrande avant la consécration, comme nous l'avons vu, ne se rapportent pas exclusivement aux éléments eucharistiques, mais encore à la victime qui se dispose à descendre sur l'autel. Après la consécration nous trouvons des prières semblables. Evidemment elles n'appartiennent pas à l'essence du sacrifice ; mais elles contribuent, en un sens, à sa perfection et à sa consommation (2). L'Agneau de Dieu immolé repose sur l'autel ; nous offrons à la divine Majesté ces dons d'un prix infini, principalement en mémoire du Sauveur et de son œuvre, et aussi pour

(1) « Adverte duplicem esse oblationem. Una est intrinseca sacrificio. Omne enim sacrificium est oblatio, et hæc quidem oblatio non est alia actio ab ipsa, quæ dicitur sacrificium, sed eadem ut in Deum ordinatur. Altera est, quæ ab ipso sacrificio disjungitur ; et hæc est, qua expressius et distinctius sacrificium ipsum factum aut faciendum in Deum ordinamus et mente et voce. Et hæc est, quæ fit post consecrationem illis verbis : Unde et memores... et ante consecrationem illis : Suscipe, sancta Trinitas... » TOLET, *in Summ.* S. TH., tom. IV, *de Sacrif. Miss.*, controv. V.

(2) « Deposito calice et adorato, prosequitur sacerdos sacram actionem canonis, et facta *reali* et *substantiali* oblatione victimæ per consecrationem, eamdem confirmat et perficit repetita oblatione *verbali*, nempe oratione quæ incipit : *Unde et memores...* et aliis subsequentibus, additis etiam sacris ritibus in eumdem finem : quæ omnia accidentalem addunt perfectionem et majorem ornatum sacrificio, qualis tum maxime decet, dum in altaris jam præsens victima seu hostia vivens, sancta et Deo placens, videlicet ipse Christus sub accidentibus panis et vini ». QUARTI, P. II, tit. IX, n. 1.

nous en approprier les fruits (1). Mais qui opère cette offrande ?

1° *Nos servi tui, sed et plebs tua sancta,* c'est-à-dire, surtout les prêtres consacrés au service de Dieu ; puis, après eux, d'une manière subordonnée et en union avec le sacerdoce, tous les fidèles.

Le pluriel *servi tui* est un souvenir du temps où les prêtres avaient coutume de célébrer avec l'évêque (2) : c'est une preuve de la haute antiquité de cette prière (3). Ils sont très spécialement les serviteurs de Dieu ; mais comme ils le servent par amour et avec joie, on les appelle aussi les amis de Dieu. Dans son discours d'adieu, le Seigneur dit aux apô-

---

(1) « Quod sacerdos etiam tunc (scil. post consecrationem) orat, ut Deus acceptum habeat sacrificium, non est quia *essentialis oblatio* sacrificii non sit jam peracta, sed quia adhuc habemus præsentem *rem oblatam*, et per illam possumus plura semper beneficia impetrare, et iterum atque iterum Deum deprecari, ut et majorem in ipsum reverentiam ostendamus, et ut ad plura beneficia nobis conferenda sacrificium nostrum acceptet ac denique ut effectus sacrificii propter demeritum nostrum non impediatur ». SUAREZ, in III, disp. 75, sect. 5, n. 15.

(2) Pendant très longtemps les prêtres avaient coutume, surtout aux grandes fêtes, de célébrer le saint sacrifice avec l'évêque ; on appelait cela συλλειτουργεῖν, *concelebrare, consacrificare.* Amalaire et Innocent III témoignent que cet usage subsistait encore de leur temps : « Mos est Romanæ Ecclesiæ ut in confectione immolationis Christi adsint presbyteri et simul cum Pontifice verbis et manibus conficiant ». AMALAR., *de Eccles. Offic.*, l. I, c. XII. — « Consueverunt presbyteri Cardinales Romanum circumstare Pontificem et cum eo pariter celebrare, cumque consummatum est sacrificium, de manu ejus communionem recipere ». INNOC. III, *de Sacro Altar. myst.*, l. IV, c. XXV. Dans la liturgie romaine ce rite de la concélébration est limité à l'ordination des prêtres et au sacre des évêques, tandis que chez les Grecs il se répète souvent. Cfr BONA, *Rerum liturg.* l. I, c. XVIII, § 9.

(3) « *Nos servi tui*, videlicet sacerdotes ; *sed et plebs tua sancta,* scilicet populus christianus : nam populus agit voto, sacerdotes peragunt ministerio ». S. PETR. DAMIAN., *Exposit. canon. Miss.*, n. 9. — « Primum de prælatis ; alterum de subjectis agere non dubitatur ». *Microlog.*, cap. XIII. Du reste, il ne faut pas limiter l'expression *servi* aux prêtres ; il faut, selon les circonstances, la rapporter aux lévites et aux clercs qui servent à l'autel. Comme dans l'oraison *Hanc igitur,* nous avons ici une opposition ou une comparaison établie entre les clercs et les laïques : les premiers, ministres de la maison de Dieu, forment le sacerdoce hiérarchique; les autres composent le sacerdoce des fidèles. Comme membres du peuple de Dieu et de son royaume, tous les chrétiens possèdent dans un sens large le caractère sacerdotal (I Petr. II, 5), et ils en exercent les fonctions surtout au sacrifice eucharistique, où, en union très intime avec le sacrificateur, ils prennent part à l'oblation du corps et du sang de Jésus Christ et offrent en même temps le sacrifice d'eux-mêmes « Non solum *sacerdotes* et *clerus* (qui secundum diversos gradus divinis occupantur officiis, offerunt), sed etiam *audientes,* qui votis et orationibus assistunt cooperantes ». B. ODO CAMERAC., dist. 2.

tres ces paroles répétées aujourd'hui aux nouveaux prêtres après leur ordination : « Je ne vous nommerai plus mes serviteurs, mais mes amis, parce que vous savez tout ce que j'ai fait au milieu de vous » (1). *Jam non dicam vos servos, sed amicos meos, quia omnia cognovistis, quæ operatus sum in medio vestri* (Cfr JOAN. XV, 15). Ainsi le Seigneur fait du prêtre, sans aucun mérite de la part de celui-ci, l'ami de son cœur et son commensal ; il l'honore de son commerce le plus intime et le plus familier. Cependant nous sommes et nous restons les serviteurs du Christ. Ce service est un grand honneur (2), auquel nous avons été appelés par pure miséricorde et par la grâce puissante de Dieu. Comme de bons et fidèles serviteurs, nous avons à administrer et à dispenser les mystères de Dieu, à mener une vie conforme à notre vocation et à nos fonctions, afin que le Seigneur nous trouve veillants et nous reçoive dans sa joie éternelle, lorsqu'il nous demandera compte de ses dons au jugement. Sans doute les supérieurs ecclésiastiques l'emportent sur les fidèles par leur dignité, leur ordination et leurs pouvoirs ; néanmoins ils doivent servir le troupeau soumis à leur autorité et confié à leurs soins, c'est-à-dire travailler au salut éternel et au bien temporel de leurs ouailles, avec charité, humilité et dévouement ; souffrir et être vigilants selon le modèle « du Fils de l'Homme qui n'est pas venu pour se faire servir, mais pour servir et donner sa vie comme rançon pour un grand nombre » (MATTH. XX, 28).

Les mots *plebs tua sancta* (3) expriment la haute dignité des fidèles régénérés par le sacrement de Baptême : ils sont le « peuple de Dieu », *plebs tua,* et un « peuple saint », *plebs sancta.* Ils sont la propriété de Dieu, qui se les est acquis

---

(1) Nonne per charismata gratiarum, per sapientiæ charitatem, per virtutum decorem, per puritatem internam, per custoditam, fructuosam et contemplativam coram Deo conversationem, per odium vitiorum, per ardentem Deitatis amorem efficeris non solum servus Dei, imo et filius adoptivus, secretus amicus, hæres regni cœlestis, increatæ sapientiæ sponsus amantissimus Dei et tanquam consiliarius ac secretarius Creatoris? Intuere, quam deificum et præclarum consistat, cum Deo assidue miscere colloquia in orationibus ac laudibus ejus, ipsum quoque tibi loquentem audire in lectionibus Scripturarum, in inspiratione occulta, in manifestationibus abditorum ». DION. CARTHUS., *de Laude cit. solitar.*, art. 12.

(2) « Multo pretiosior est christiana humilitas et servitus regum opibus et superbia ». S. AGATHA.

(3) Dans le même sens, les chrétiens sont nommés *gens sancta, populus acquisitionis* (I PETR. II, 9) ; et souvent dans la liturgie *sacrata plebs, plebs Domino dicata, populus sanctus Dei.*

au prix de tout le sang de Jésus Christ : ils forment une communauté qui est sienne et lui est tout particulièrement consacrée. Ils sont une nation sainte, en ce que Dieu a répandu sur eux en abondance la grâce et l'Esprit de sanctification, qui leur impose le devoir, en même temps qu'il leur donne la force de mener une vie nouvelle, vertueuse et sainte. Les enfants de l'Église seront donc vraiment « le peuple saint de Dieu », s'ils s'efforcent de servir et de glorifier, par leurs discours, leurs actions et toute leur conduite, Dieu, qui les a appelés des ténèbres du monde à la lumière admirable de la grâce et de la vérité céleste. Il nous a livré son Fils, il nous le livre de nouveau tous les jours sur l'autel, « afin de nous racheter de toute iniquité et de se faire un peuple pur et agréable, actif à la pratique des bonnes œuvres » (TIT. II, 14).

Dans cette oblation le prêtre et les fidèles font mémoire de la bienheureuse passion, de la résurrection et de l'ascension de Notre Seigneur : *Unde et memores... ejusdem Christi Filii tui Domini nostri tam beatæ passionis, necnon et ab inferis resurrectionis, sed et in cœlos gloriosæ ascensionis.* Ils agissent ainsi, parce que le Seigneur lui-même l'a ordonné. Les mots *Unde et memores* se rapportent à ceux qui précèdent immédiatement, *in mei memoriam facietis* (1). Le sacrifice eucharistique est le mémorial vivant et l'accomplissement mystérieux de l'œuvre entier de notre rédemption : *totum opus redemptionis nostræ exercetur.* Jésus est sur l'autel, grand prêtre et victime, avec tous les fruits et tous les mérites de la rédemption (2) ; sa vie glorieuse dans le ciel y est représentée d'une manière mystique aussi bien que sa passion et sa mort.

---

(1) « Peracta consecratione in omnibus liturgiis Christi mandatum commemoratur præcipientis, ut ipsum sacrificium in ejus memoriam peragamus. *Hæc quotiescumque feceritis, in mei memoriam facietis.* Quis enim aud ret ad altare Dei accedere et augustissimum mysterium celebrare, nisi Dominus tanti sacramenti institutor præcepisset ? Propterea Ecclesia Domini mandato obsequens, sequentia verba recitari instituit : *Unde et memores, Domine, nos servi tui, sed et plebs tua sancta*, fidelis scilicet et in Ecclesiæ gremio consistens ; sancta, non quidem actu, cum non omnes sancti sint, sed vocatione, debito et professione ; quæ vel presens adest sacrificio vel in unitate Ecclesiæ ubique degens particeps est sacrificii ». BONA, *Rer. liturg.* l. II, c. XIII, § 3.

(2) « Illius ergo panis et calicis oblatio mortis Christi est commemoratio et annuntiatio, quæ *non tam verbis quam mysteriis ipsis agitur*, per quæ nostris mentibus mors illa pretiosa altius et fortius commendatur ». FLORUS LUGDUN., *de Actione. Missarum*, n. 89.— Cfr ALGERUS, *de Sacram. corp. et sang. domin.* l. I, c. XVI.

Trois grands mystères sont rappelés ici par leur nom : avant tout, la passion du Sauveur, point central de toute la rédemption ; puis sa joyeuse résurrection et son ascension glorieuse, qui en sont le couronnement et la consommation (1).

La passion, si douloureuse pour le Rédempteur, est ici désignée comme très heureuse, *tam beata passio* (2), par rapport aux effets bienheureux et aux fruits suaves qu'elle a portés pour les hommes. De même l'Église, dans une hymne de la Passion, parle de la douceur du bois de la croix et des clous, *dulce lignum*, *dulces clavi*. Puisque le Sauveur, si riche en miséricordes, nous a laissé dans la Messe un monument si merveilleux de sa vie et de sa mort pour notre salut, nous devons méditer et vénérer pieusement ces bienfaits si précieux, lorsque nous assistons au saint sacrifice (3). « Au moment de l'institution de l'Eucharistie, il dit à ses apôtres : « Faites ceci en mémoire de moi » ; nous léguant ainsi, dans cet adorable sacrement, un témoignage excellent de l'amour immense dont il nous a aimés. C'est là le monument le plus doux, le plus salutaire, par lequel nous renouvelons la

---

(1) « Nominantur potius hic ista tria Christi opera : passio, resurrectio, ascensio, quam alia in dispensatione carnis assumptæ ab eo facta, quoniam plus ceteris faciunt ad complementum redemptionis et glorificationis humanæ. Passio namque Christi pretium nostræ redemptionis exsolvit et mortem destruxit. Resurrectio ejusdem perditam reparavit vitam nobisque resurgendi spem et fiduciam suggessit Ascensio vero in cœlum paradisi patefecit introitum quantum ad ejus ingressum et nobis eamdem ingrediendi viam monstravit ». CLICHTOV. *Elucid. eccles.* l. 3, n. 35.

(2) « Nulla nobis sit de Christi cruce confusio, quia habemus de ejus passione victoriam : sicut enim sempiternus Dei Filius non sibi, sed nobis est natus, ita immaculatus Dei Agnus non sibi, sed *nobis* est passus ». MAXIM. TAURIN. homil, LXXXIII. — « Hæc dominicæ dispensationis arcana (*les mystères de la rédemption*) et semper nos animo decet retinere et intentius solito ubi *beatissimæ passionis* sacramenta conficiuntur, ubi mors Salvatoris nostri, quam citissimæ resurrectionis virtute in æternum conculcavit, mysticis in altari renovatur officiis. » BED. VENERAB. l. II, hom. IV. — « *Tam beatæ*, hoc est, tam *excellenter beatificantis* (passionis), quia mortuos a vinculis mortis absolvit ». ALBERT. MAGN., *Summa de offic. Miss.* tract. 3, cap. XIII.

(3) « Commemorantur tria opera Christi, videlicet passio ejus, cujus memoria charitatem inflammat ; resurrectio, quæ fidem confortat ; ascensio, quæ spem nostram corroborat. Quod enim in Christo capite nostro factum credimus, in nobis perficiendum speramus. Dum vero sacerdos hæc verba dicit, debet quidem celeriter, non tamen superficialiter, imo cordialiter recordari passionis Christi, non sine compassionis affectu, resurrectionis quoque et ascensionis cum exsultatione mentali, contemplando mentaliter, quomodo ex clauso sepulcro surrexit, anima ex limbo inferni ad corpus redeunte, et qualiter nubes in ascensione accepit eum ab oculis discipulorum ». DION. CARTHUS., *Expos. Miss.*, art. 32.

mémoire bénie de notre rédemption. C'est le souvenir glorieux qui remplit les âmes des fidèles d'une joie salutaire et mêle des larmes aux délices. Nous nous réjouissons à la pensée de notre délivrance ; mais la représentation de la passion de Jésus Christ, cause de notre libération, nous arrache des larmes. Ainsi cette très sainte commémoraison est pour nous une source d'allégresse et de douces larmes ; nous nous réjouissons en pleurant et nous pleurons en nous réjouissant. car le cœur, quand il est dominé par une joie infinie, laisse échapper les larmes des yeux » (1).

Nous offrons le saint sacrifice « à la majesté excellente, incomparable du Père céleste » : — *offerimus præclaræ majestati tuæ.* Où prendrons-nous une victime pour l'offrir à Dieu ? Tout don très bon, tout présent parfait vient d'en haut, du dispensateur de tous les biens : nous ne pouvons donc rien offrir à Dieu sans le tirer des bienfaits que nous tenons de lui (2). « A vous, Seigneur, appartiennent la gloire, la puissance, l'honneur, la victoire et la louange. Tout ce qui est dans le ciel et sur la terre est à vous ; à vous est l'empire, et vous êtes au dessus de tous les princes. Tout est à vous ; et ce que nous avons reçu de vous nous vous le donnons ». — *Tua sunt omnia et quæ de manu tua accepimus, dedimus tibi* (I Par. xxix, 11-14). Les « présents » et les « dons » (*dona et data*) dont il est ici question et dont nous offrons un sacrifice à Dieu, sont les éléments eucharistiques, le *pain* et le *vin*, provenant des produits les plus nobles de la création (3). Les biens terrestres sont transformés, par la consécration, au *pain de vie* et au *calice du salut*, que nous avons également « reçus de Dieu » et que nous offrons de nouveau à sa divine majesté.

(1) Voir la bulle d'institution de la fête du très saint Sacrement, par Urbain IV (11 août 1264).

(2) « Deus, qui cum muneribus nullis indigeas ipse nobis munera cuncta largiris, accipe propitius, quæ de tuis donis tibi nos offerre voluisti, non solum nostræ reputans devotioni quæ tua sunt, sed etiam per hæc nos ad cælestia regna perducens ». *Sacrament. Leon. IV.*

(3) Par « ces dons et ces présents qui nous viennent de Dieu », l'on peut aussi entendre la victime eucharistique. « Sensus est : offerimus tibi hostiam puram, panem sanctum et calicem salutis. quæ ex creaturis tuis a te datis et donatis, ex *pane* scil. et *vino* per consecrationem habemus. Sic exponit Innocentius. Possunt etiam referri omnia ad *ipsam Eucharistiam* sive ad Christum ut in Eucharistia existentem : rectissime enim dicitur Christus Dei datum et donum ». Bellarm., *de Missa*, l. II, c. xxiv. — « Dicitur hæc hostia offerri ex Dei donis et datis, vel *quia ex pane* et *vino effecta est*, vel certe, quia *Christum* ipsum continet, qui nobis a Deo *datus* est ». Suarez, in III, disp. 83, sect. 2.

Notre sacrifice est digne de la grandeur et de la bonté de Dieu, il est d'une valeur et d'une perfection infinies. C'est l'oblation pure, *oblatio munda,* promise dans le prophète Malachie (I, 11) ; ni ombre ni souillure ne peuvent l'atteindre. « Jésus Christ est l'hostie infiniment pure, sainte, immaculée : *hostia pura, hostia sancta, hostia immaculata ;* c'est aussi la source de toute pureté, de toute sainteté, de toute intégrité pour les cœurs des hommes (1). Mais l'Agneau eucharistique est consommé ; sa chair immolée est un aliment, son sang répandu est un breuvage, et tous deux composent le banquet sacré, *sacrum convivium.* Aussi disons-nous que c'est le pain du ciel qui nourrit pour la vie éternelle, et le calice précieux d'où jaillit l'immortalité bienheureuse (2).

3° *Les cinq signes de croix qui l'accompagnent.*

On fait aussi après la consécration des signes de croix sur les dons offerts (3). Ces signes de croix ont toujours paru difficiles à expliquer, et l'on a essayé, dans ce but, les interprétations les plus variées (4).

L'usage du signe de croix, le plus important et le principal de tous les rites, a, dans le culte religieux, une très grande extension. Ce n'est pas seulement un symbole sacré destiné à figurer divers mystères et certaines vérités ; c'est en outre un moyen très propre à produire des effets surnaturels et à bénir, c'est un signe figuratif et efficace. Or le signe de la croix, à raison même de sa signification multiple et si profonde est fréquemment employé dans la liturgie, et ne l'est pas toujours dans le même sens : tantôt il comporte telle explication, tantôt telle autre : souvent même, dans le même endroit, il admet plusieurs interprétations plus ou moins rapprochées et conciliables les unes avec les autres. La règle fondamentale est que le texte et le signe de croix

---

(1) « Christus est hostia pura, electos suos purificans ; hostia sancta, dilectos suos sanctificans ; hostia immaculata, maculas nostras purgans ; panis vitæ æternæ, angelos et homines reficiens, et calice sui præclari sanguinis inebrians et perfundens ». S. BONAV., *Expos. Miss.*, c. IV.

(2) Souvent aussi dans le rite mozarabe l'Eucharistie est désignée sous le nom de *panis* (scil. quem lignum crucis coxit) et de *calix* ou de *vinum* (scil. quod torcular passionis expressit). De même, dans une oraison de la liturgie vieille gallicane, elle est appelée *immolatus* panis *et sanguis.*

(3) En trois endroits, en tout dix fois, on fait le signe de la croix avec la main sur les saintes espèces ; et en deux endroits on fait le signe de la croix avec l'hostie, six fois sur le calice et deux fois en dehors.

(4) Voir LEBRUN, *Explication de la Messe*, part. IV, art. 11, § 1, n. 2. — BOSSUET, *Explication de quelques difficultés sur les prières de la Messe.*

sont en harmonie et doivent être expliqués l'un par l'autre ; les paroles et les cérémonies forment un tout rituel, elles se complètent et s'éclaircissent mutuellement. Il en est ainsi dans la Messe, où nous rencontrons si souvent le signe de la croix.

Il importe, avant tout, de constater une différence considérable entre les signes de croix faits *avant* et ceux faits *après* la consécration. Le signe de la croix est très fréquemment un signe de bénédiction : c'est le cas *avant* la consécration. Il est alors vraiment symbolique et en même temps efficace de la bénédiction et de la sanctification : d'un côté, il prépare les éléments du pain et du vin pour leur haute destination ; d'autre part, il signifie et implore leur sanctification parfaite par la consécration. On ne saurait lui attribuer ce but *après* la consécration. Il n'y a plus sur l'autel d'éléments terrestres susceptibles de bénédiction ; le corps et le sang de Jésus Christ sont réellement présents. Or le Fils de Dieu, principe et cause de toute sainteté, le Saint des saints, ne peut être bénit par le prêtre. Tous les auteurs, sans exception, conviennent donc que les signes de croix après la consécration ne possèdent point la vertu ni l'indication de signes actifs de bénédiction sur Jésus Christ réellement présent (1). Leur sens véritable est différent dans les divers cas et dépend du sens des prières auxquelles ils sont joints.

Dans cette oraison le sacrifice eucharistique est nommé à cinq reprises, et chaque fois on forme la figure de la croix sur les saintes espèces. Cette cérémonie peut recevoir une interprétation multiple. Bien que le signe de croix soit un acte transitoire, il a cependant l'apparence et la valeur d'une image sacrée ; il représente la croix et nous rappelle le souvenir de la mort et de la passion du Sauveur. Partout et toujours il conserve ce caractère commémoratif, surtout à la Messe, représentation et continuation du sacrifice du Calvaire (2). A la désignation, par les paroles, de la victime

(1) « Notandum quod consignatio facta super panem et calicem ante consecrationem quasi oratio est, ut consecratio compleatur ; post consecrationem vero iterata consignatio consecrationis jam adimpletæ quædam est testificatio ». ROBERT. PAULUL., *de Offic. eccles.*, l. II, c. XXXII.

(2) *Mentio mortis* adest, ubicumque perennibus escis
Imprimit uncta manus mystica signa crucis.
HILD. TURON., *Vers. de myst. Miss.*

« Quid est inter ipsa mysteria rebus sacratis vel sacrandis *signum crucis* superponere, nisi *mortem Domini commemorare ?* Unde et Dominum formam consecrandi corporis et sanguinis sui tradens, ait inter cetera : Hoc

eucharistique s'ajoute à propos le symbole de la croix, afin de montrer clairement que c'est le même corps et le même sang qui furent sacrifiés sur cet instrument de supplice. Dans cette prière sont immédiatement unis (1) l'acte liturgique et la mémoire de la passion de Jésus Christ : *Unde et memores* (2).

Loin d'exclure d'autres significations, cette valeur commémorative du signe de croix en admet plusieurs encore. Le but de cette prière est l'oblation, *offerimus ;* or, si les signes de croix sont la figure de ce qui est exprimé par les paroles, il faut les considérer ici comme une offrande symbolique de la victime eucharistique.

On peut cependant les prendre, sous un certain rapport, comme des signes de bénédiction (3), c'est-à-dire comme le symbole de l'abondance des grâces qui du corps sacré de Jésus Christ se répandent sur l'Église, son corps mystique. Cette pensée est d'autant plus naturelle et justifiée, que l'Église est unie à Jésus Christ sur l'autel et offerte avec lui, et peut par conséquent être, de quelque façon, bénie par la croix.

II. — *Deuxième partie de l'oraison* (Supra quæ).

A l'offrande qui précède se joint très convenablement la demande suivante, dans laquelle on prie Dieu de jeter un regard propice et favorable sur notre victime et de l'agréer, comme il l'a fait autrefois des sacrifices figuratifs d'Abel, d'Abraham et de Melchisédech.

Mais une telle prière ne semble-t-elle point étrange ? Le regard du Père céleste ne se repose-t-il pas avec un amour

---

facile in meam commemorationem ». IVON. CARNOT. serm. V, *de Convenientia veteris et novi sacrificii.*

(1) « Quia sacerdos dicit se memorem Dominicæ passionis, statim acerbiorem ipsius passionis commemorat partem, recolens in quinque crucibus quinque plagas ». S. PETR. DAMIAN., *Expos. Canon.*, n. 8.

(2) « Quinaria cruce signamus, non est ut eum, a quo omnis sanctificatio, sanctificemus, sed ut vulnera pendentis in cruce — duo manuum, duo pedum. quintum lateris — flebiliter et devote recolamus ». STEPH. AUGUSTOD., *de Sacram. altar.*, cap. XVII.

(3) « Les bénédictions qu'on fait sur le corps de Jésus-Christ avec des signes de croix. ne regardent pas ce divin corps, mais ceux qui doivent le recevoir ; ou, si elles le regardent, c'est pour marquer les bénédictions et les grâces dont il est plein, et qu'il désire répandre sur nous avec profusion, si notre infidélité ne l'empêche ; ou enfin, si on veut encore le prendre en cette sorte, on bénit en Jésus Christ tous ses membres. qu'on offre dans ce sacrifice comme faisant un même corps avec le Sauveur, afin que la grâce du chef se répande abondamment sur eux ». BOSSUET, *l. c.*

éternel, une complaisance infinie, sur Jésus Christ, l'hostie pure, sainte et immaculée de nos autels ? Comment peut-on placer sur la même ligne l'oblation du corps et du sang de Jésus Christ, et les sacrifices symboliques de la loi de nature ?

Pour résoudre cette difficulté et faire disparaître cette contradiction apparente, il faut déterminer avec plus de précision le point de vue sous lequel on considère ici le sacrifice eucharistique. En soi, et en tant que Jésus Christ est à la fois prêtre et victime, ce sacrifice est infiniment agréable à Dieu. Sous ce rapport, il ne peut être question de prier Dieu d'agréer favorablement le sacrifice de Jésus Christ, ou de le placer sur la même ligne que ceux des temps anciens. Ce n'est point là le sens de cette oraison. On y prend l'oblation eucharistique d'une tout autre façon. A la consécration, le grand prêtre, Jésus Christ, s'immole par le ministère du prêtre visible pour la gloire de son Père et notre salut, et il met en dépôt sa chair et son sang entre les mains de son Église. Celle-ci présente comme sa victime propre à la majesté divine l'Agneau déjà immolé d'une manière mystique, et en même temps elle s'unit et s'associe à elle comme une hostie secondaire. Cette demande d'un accueil favorable se rapporte donc à l'oblation eucharistique, en tant que l'*Église* y paraît au premier plan, comme *offrant* et comme *s'offrant* elle-même avec l'hostie principale.

La valeur d'une oblation dépend, non seulement de la nature du don, mais aussi et surtout de la dignité et de la sainteté du donateur. Plus ses dispositions intérieures sont pures et parfaites, plus son hommage plaît à Dieu. « Dieu jeta les yeux sur Abel et sur ses présents ». — *Respexit Dominus ad Abel et ad munera ejus* (Gen. iv, 4). — « La première chose fut la raison de la seconde : le don d'Abel plut au Seigneur, parce qu'Abel lui-même lui était agréable » (1). Il faut appliquer ce principe au sacrifice eucharistique, en tant que l'Église, le prêtre et les fidèles sont considérés comme oblateurs. N'allons pas entendre cela dans le sens que nos dispositions pourraient conférer un prix plus élevé à la victime, infiniment précieuse par elle-même ; mais en cet autre que Dieu l'accueille plus volontiers de mains plus pures et plus saintes. Or la sainteté de l'Eglise et la complaisance

(1) S. Cyprien dit des victimes offertes par Caïn et par Abel : « Non munera eorum Deus, sed *corda* intuebatur, ut ille placeret in munere, qui placebat in corde ». *De Orat. domin.*, c. xxiv.

que Dieu prend en elle, ne peuvent-elles pas exister à un degré plus grand ou moindre ? Le prêtre et le peuple qui offre avec lui ne manquent-ils pas souvent de la ferveur, de la contrition, de la pureté de cœur nécessaires ? Dès lors, qu'y a-t-il de plus naturel que de supplier humblement le Seigneur de ne pas s'irriter de nos fautes, de ne pas dédaigner l'oblation eucharistique présentée par nos mains indignes, mais de la regarder d'un œil bienveillant et de l'agréer, en tant qu'elle est offerte par *nous*, afin qu'elle nous obtienne les bienfaits célestes, non seulement comme sacrifice de Jésus Christ, mais aussi comme *notre* sacrifice (1) ?

Pour comprendre mieux cette prière et les autres semblables, observons que l'Église prend part au sacrifice de l'autel d'une autre manière encore : elle s'offre *elle-même* dans son chef et avec son chef, Jésus Christ ; le corps réel et le corps mystique du Sauveur se confondent en un même sacrifice. Ce mystère est figuré à l'offertoire par le mélange au vin de quelques gouttes d'eau : alors le prêtre a prié Dieu, en esprit d'humilité et avec un cœur contrit, de *nous* accueillir comme une hostie agréable ; et peu après il a sollicité les assistants de demander que son sacrifice, qui est aussi le leur soit reçu favorablement du Père tout-puissant. Ne disons-nous pas à Dieu : *Nosmetipsos tibi perfice munus æternum* (2) ? — « Faites de nous une offrande éternelle à votre gloire ». Puisque nous nous rattachons au corps de Jésus Christ pour former une seule victime avec lui, portant là toutes nos affaires et tous nos désirs, il est facile de comprendre que le vif sentiment de notre indignité nous détermine à appeler sur *nous* et *notre* offrande la miséricorde

---

(1) « Clarum est, quod sacerdos novæ legis non orat sacrificium seu sacramentum altaris sic Deo placere, quemadmodum ei placuerunt sacrificia horum trium virorum (Abel, Abrahæ, Melchisedech), quoniam illa sacrificia nec gratiam continebant nec placita Deo erant nisi ex devotione offerentium meritisque eorum ; sed sacrificium novæ legis, videlicet sacramentum corporis et sanguinis Christi, gratiarum plenitudinem continet et per seipsum Deo acceptum est, ejusque oblatio fructuosa est non solum ex meritis offerentis, sed propter dignitatem oblati. Orat ergo sacerdos oblationem suam seu sacramentum altaris Deo placere non quantum ad seipsum seu rem oblatam, quæ per se sancta ac Deo sic placita existit, sed quantum ad offerentem, quatenus sacerdotis actio atque devotio Deo sic placeat, sicuti placuit antiquorum patrum devotio, sicque effectum et gratiam hujus sacramenti consequi mereatur ». DION. CARTHUS., *Exposit. Miss.*, art. 33.

(2) Secr. fer. II post Pent.

divine. De telles supplications ne se bornent pas exclusivement à l'acceptation, par Dieu, du pain et du vin ; elles reparaissent souvent dans la liturgie de la Messe, et on les retrouve même à la fin (*Placeat tibi*). Elles sont parfaitement justifiées, en ce qu'elles se rapportent à l'oblation, à la fois, de l'Eucharistie et de nous-mêmes. Pour l'accomplir dignement, nous devrions posséder une sainteté parfaite ; comme elle nous fait défaut, nous recommandons notre offrande à la bonté, à la condescendance de Dieu, afin qu'elle lui soit plus agréable et qu'elle nous devienne plus salutaire. Lorsque nous sommes donc réunis au pied de l'autel, puisse le Seigneur détourner de nous sa colère, mais favoriser d'un regard propice et serein, *propitio ac sereno vultu* (1), nous et nos présents (2) !

La suite de cette demande : « Que Dieu daigne agréer notre offrande, comme il a accueilli celles d'Abel, d'Abraham et de Melchisédech », s'explique de la même manière. On n'établit point ici de parallèle entre ces sacrifices et l'Eucharistie, en tant que, dans cette dernière, Jésus Christ est à la fois prêtre et victime : sous ce point de vue il existe entre eux une distance infinie. La comparaison se fait entre les patriarches et nous, et nous prions Dieu que notre oblation trouve devant lui le même accueil que celles de ces saints personnages. Nous implorons par là simplement l'accomplissement de la

---

(1) *Vultus*, le « regard », les « traits du visage », en tant qu'ils expriment les sentiments intérieurs ; souvent d'une manière emphatique, le « regard », le « visage irrité et menaçant » (Ps. XXXIII, 17). *Propitius*, « bien disposé, favorable » ; *serenus*, « serein, clair, limpide, brillant, rayonnant ». Nous prions donc Dieu de n'être pas irrité, sombre, sévère pour nous, mais bienveillant, doux, gracieux pour notre offrande, de la regarder d'un regard de bon é et de l'accueillir. Cfr Ps. XXX, 17 : « *Illustra faciem tuam* « éclairez votre face » super servum tuum ». — Ps. LXVI, 2 : « *Illuminet vultum suum* (que sa face s'illumine) super nos et misereatur nostri ». — Prudence (*Peristeph.*, XIV, 130) emploie le terme *os propitiabile*, « visage conciliant ». Cfr « *hilaritatem vultus tui* nobis impertiri digneris ». *Miss. Rom.*

(2) Cette interprétation ne fait point disparaître l'objet du sacrifice dans le sujet qui offre ; elle n'introduit pas davantage des pensées étrangères au texte selon l'affirmation de Hoppe ; elle se déduit, au contraire, de l'essence du sacrifice, qui nécessite aussi bien un immolateur qu'une victime, et du sacrifice eucharistique en particulier, dans lequel non seulement Jésus Christ, mais l'Eglise, le prêtre et les fidèles offrent le corps et le sang de Jésus Christ et s'offrent eux-mêmes. Voir la très ancienne *Oratio S. Ambrosii*, parmi les prières de la préparation à la Messe dans le Missel romain, où on lit entre autres choses (*feria sexta*) : « (Spiritus sanctus) me indignum sacerdotem doceat tantum tractare mysterium cum cordis puritate et lacrymarum devotione, cum reverentia et tremore, ita ut placide et benigne suscipias sacrificium de manibus meis ad salutem omnium tam vivorum quam defunctorum ».

promesse faite par la bouche du prophète Malachie (III, 3, 4) : « Le Seigneur purifiera les fils de Lévi (les prêtres), il les épurera comme l'or et l'argent, et ils offriront au Seigneur des sacrifices dans la justice. Et le sacrifice de Juda et de Jérusalem plaira au Seigneur, comme dans les jours des siècles passés et comme dans les années antiques », où ces hommes justes, Abel, Abraham, Melchisédech, offraient à Dieu des sacrifices en odeur de suavité (1). Dieu accueillait ces dons avec complaisance, parce qu'ils lui étaient faits avec des dispositions parfaites et figuraient le sacrifice de Jésus Christ (2).

Le caractère symbolique des trois sacrifices mentionnés ici ne saurait être révoqué en doute. Les offrandes d'Abel et d'Abraham sont des figures du sacrifice sanglant de la croix ; leur rapprochement de l'oblation de Melchisédech les représente comme des symboles du sacrifice non sanglant de nos autels. Cette interprétation concorde avec la manière de voir de l'antiquité chrétienne : on la rencontre fréquemment dans les saints Pères, dans les liturgies et les peintures (3).

Abel, simple, pieux et croyant, immolait à Dieu les prémices de son troupeau et la graisse de ses brebis (GEN. IV, 4). L'Apôtre dit à ce sujet : « Par la foi Abel offrit à Dieu une

---

(1) « Purgabit filios Levi, et colabit eos quasi aurum et quasi argentum, et erunt Domino offerentes sacrificia (id est, Eucharistiam) in justitia (id est juste, pure, sancte). Et placebit Domino sacrificium Juda et Jerusalem (novæ), sicut dies sæculi et sicut anni antiqui », — id est, sicut sacrificium, quod Abel, Abraham et illi Patriarchæ amicissimi Deo offerebant. Hoc autem *sicut* denotat similitudinem ex parte offerentium, non ex parte sacrificii, quod magis placet Deo, quam omnia præterita sacrificia ». Cfr TOLET., *in Sum. S. Th.*, t. IV. *De Sacrif. Miss.*, controv. 1. — CORN. A LAP. *in Malach.*, III, 4.

(2) « Post consecrationem rogamus Patrem, ut super dona prædicta respiciat et accepta habeat. Sed cum Patri Filio nihil sit acceptius, quem propitio et sereno vultu semper sibi Deum æqualem intuetur : quid aliud oramus, nisi ut mediante et interpellante Filio *nobis* Deus fiat placabilis et propitius et per eum, qui sibi placet, ei placeamus ? Itaque oramus eum per hæc sacrificia nobis miserendo placatum fieri, sicut misertus est patribus, nostris propitiando eorum sacrificiis. Unde attendenda est *hæc comparatio in sola similitudine, non in quantitate, nec est referenda ad sacrificia, sed ad offerentium vota.* Plus valet res, quam figura. Omnibus sacrificiis præcellit Eucharistia ; est autem talis similitudo, ut recte offerendo similes simus patribus nostris, qui recte obtulerunt ». STEPH. AUGUST., *de Sacr. alt.*, cap. XVII.

(3) « Tuæ laudis hostiam jugitur immolamus, cujus figuram justus Abel instituit, celebravit Abraham, Melchisedech sacerdos exhibuit, sed verus Agnus et æternus Pontifex Christus implevit ». *Sacr. Leon. IV.*

hostie meilleure que celle de Caïn et reçut par là le témoignage qu'il était juste, car Dieu rendit témoignage à ses offrandes » (Heb. xi, 4). Dieu manifesta sa complaisance en envoyant du ciel un feu qui consuma les victimes d'Abel. Ce dernier est nommé *juste*, qualification qu'il reçoit du Sauveur lui-même (Matth. xxiii, 35) ; il est aussi désigné comme le serviteur, *puer*, du Seigneur. Animé par sa foi et son humilité, Abel immole à Dieu une brebis ; le Très Haut abaisse ses regards sur cette victime, *respexit;* il la choisit pour figurer l'Agneau véritable et sans tache, immolé tous les jours sur l'autel (1). Abel est mis à mort par le barbare Caïn ; il devient par cette mort criminelle une des figures principales de la mort expiatrice de Jésus Christ (Heb. xii, 24) (2). « En lui, dit S. Ambroise, ont été annoncés la rédemption du monde et le sacrifice de Jésus Christ » (3).

Abraham est illustre par sa foi et sa soumission héroïque; il est le père de tous les croyants, par conséquent il est aussi le nôtre, *Patriarcha noster* (4). Dieu lui avait ordonné de lui offrir en holocauste son fils Isaac : déjà Abraham avait lié sur le bûcher cet enfant de la promesse, si longtemps désiré ; il levait le glaive sur lui. Mais le Seigneur voulait seulement éprouver la foi et l'obéissance de son serviteur, et faire de lui une grande figure de l'avenir ; au dernier moment, il retint le bras du père et se fit immoler un bélier à la place du fils (Gen. xxii). Le sacrifice d'Abraham est très souvent reproduit dans les catacombes, à côté d'autres événements bibliques représentant le sacerdoce et le sacrifice de la nouvelle alliance, comme un emblème de l'Eucharistie. Abraham offrit réellement son fils, mais le sang d'Isaac ne fut pas répandu ; « Abraham le reçut de la mort en comparaison » (Heb. xi, 19), c'est-à-dire comme image du Sauveur ressuscité des morts, immolé sur l'autel « comme un agneau »,

(1) « Deus, qui legalium differentiam hostiarum, unius sacrificii perfectiione sanxisti : *accipe sacrificium a devotis tibi famulis, et pari benedictione, sicut munera Abel, sanctifica ;* ut quod singuli obtulerunt ad majestatis tuæ honorem, cunctis proficiat ad salutem ». *Secret. Dom.* VII *p. Pent.*

(2) Cfr Rupert. Tuit., *de Trinit. et Operibus ejus*, lib. XLII. *In Gen.*, l. IV, c. iv, v.

(3) « In isto (Abel) mundi redemptio annuntiatur, ab illo (Caïn) mundi ruina. In hoc Christi sacrificium, in illo diaboli parricidium ». *Exhort. virgin.*, n. 36, c. vi.

(4) « Dicitur Abraham *Patriarcha*, id est, princeps patrum, non quia non habuerit patrem, sed quia sibi facta est promissio de *paternitate gentium* ». S. Thom., *in Ep. ad Heb.* c. vii, lect. 2.

Agnus tanquam occisus (AP. V, 6), toutefois sans verser son sang. La prose *Lauda Sion* place en propres termes le sacrifice d'Abraham à côté de la manne et de l'agneau pascal : *In figuris præsignatur, cum Isaac immolatur* (1).

L'oblation offerte au Très Haut par Melchisédech, prêtre-roi d'un peuple étranger, est la figure la plus éclatante de l'Eucharistie (2) : pour ce motif, elle est à juste titre appelée sainte et immaculée : *sanctum sacrificium, immaculatam hostiam* (3). Melchisédech lui-même est la figure de Jésus Christ, le grand prêtre éternel. Son sacerdoce ne le cède à celui d'Aaron ni en dignité ni en valeur : c'est pourquoi il est nommé le grand prêtre de Dieu, *summus sacerdos tuus* (4). « C'est Jésus Christ que représentait le pontife Melchisédech, lequel offrait à Dieu, non les victimes des Juifs, mais le sacrifice de ce mystère que notre Rédempteur a consacré dans son corps et dans son sang (5) ».

Les dispositions si pures et si ferventes apportées par ces patriarches dans l'oblation de ces sacrifices imparfaits et

---

(1) « Est et *sine cruore* sacrificium. Norunt hoc, quod dico, quicumque initiati sunt, ac propterea sine sanguine transactum est illud (Abrahami sacrificium, quando Isaacum obtulit), quoniam istius (cruenti novæ legis sacrificii) figura (τύπος) esse debebat ». S. CHRYS., *Orat. in S. Eustathium Antioch.* Cfr PETAV., *de Incarn.*, l. XII, c. XIII, n. 7.

(2) « Melchisedech obtulit sacrificium in pane et vino, et in eisdem speciebus modo offertur et celebratur sacramentum altaris : ergo cum non possit expressius figurari quam in simili secundum speciem, videtur, quod tunc præcessit *figura expressissima* ». S. BONAV. IV, dist. 8, p. 1. a. 1, q. 3.

(3) L'addition *sanctum sacrificium, immaculatam hostiam*, attribuée à S. Léon le Grand, ne peut pas, grammaticalement parlant, se rapporter à *supra quæ* et au sacrifice eucharistique ; elle se rattache à *quod obtulit summus sacerdos tuus Melchisedech*. V. LEBRUN, *l. c.* P. IV, art. 12. — « Vocat hic littera Canonis sacrificium ipsius Melchisedech *sanctum sacrificium, immaculatam hostiam*, non quidem quantum ad se absolute, sed collatione facta ad sacrificium novi testamenti, quod significabat et cujus expressior erat figura quam ceteræ oblationes, et idcirco nostri sacrificii conditiones illi attribuuntur tanquam imagini ». CLICHTOV., *Eluc. eccl.* l. III, n. 39.

(4) « Melchisedech sacerdos *summus* dicitur, qui inter sacerdotes illius temporis habebatur ». B. ODONIS CAMER. *Episc. Exp. in Can. Miss.*, dist. 3.

(5) « Ipse est, cujus formam Melchisedech *pontifex* præferebat, non judaicas, hostias offerens Deo, sed illius sacramenti immolans sacrificium, quod Redemptor noster in suo corpore et sanguine consecravit ». S. LEO. *Serm. IV (vel V) in annivers. assumpt. suæ.* On trouve dans le Pontifical une prière semblable à celle du Missel : « Sicut Melchisedech *sacerdotis præcipui* oblationem dignatione mirabili suscepisti, ita imposita huic novo altari munera semper *accepta ferre digneris* ». *Pontif. Rom., de eccl. Dedic. seu Consecr.*

symboliques attirèrent sur eux la grâce et la miséricorde divine ; ne devrions-nous pas présenter à Dieu le sacrifice parfait de la nouvelle alliance avec plus de piété encore, afin qu'il daigne l'accueillir avec complaisance de nos mains ?

III. — *Troisième partie de l'oraison* (Supplices te rogamus).

Cette partie renferme la conclusion et demande à Dieu de faire transporter nos dons par la main des anges sur l'autel céleste en sa présence, afin que, par la manducation de la victime, nous soyons remplis des grâces et des bénédictions célestes. Cette prière est conçue en termes mystérieux et évidemment symboliques : car il ne saurait s'agir ici d'un transport local du corps réel ou mystique de Jésus Christ de l'autel dans le ciel. C'est un perfectionnement, une consommation de l'offrande faite précédemment ; mais la demande d'un accueil favorable n'est pas purement répétée ou continuée ; elle est présentée sous un nouveau point de vue, élargie et renforcée. Le texte du canon rappelle une vision céleste de S. Jean (Apoc. viii, 3, 4) : « Il vint un autre ange, et il se tint devant l'autel ; il avait un encensoir d'or, et beaucoup d'encens lui fut donné, afin qu'il plaçât des prières des saints (c'est-à-dire des chrétiens) sur l'autel d'or qui est devant le trône de Dieu. Et la fumée de l'encens des prières des saints monta devant Dieu de la main de l'ange » (1).

1° *Jube hæc perferri.* — Que faut-il entendre par ce mot *hæc ?* Manifestement on doit lui attribuer le même sens qu'au pronom *quæ* (*supra quæ propitio...*) : c'est toujours le même objet de l'oblation. Ces dons destinés à être présentés sur l'autel céleste, ce n'est pas seulement le corps mystique de Jésus Christ, soit les fidèles avec tout ce qui leur appartient, leurs besoins, leurs travaux, leurs peines et leurs prières ; c'est aussi le corps eucharistique de Jésus Christ, en tant qu'il est offert *par nous*.

Les dons offerts doivent être portés en présence de la majesté divine, *perferri in conspectu divinæ majestatis tuæ* (2), et présentés de telle manière qu'elle ne les dédai-

(1) « Ex hocloco Apocalypsis et similibus colligunt viri docti, pecculiarem esse angelum qui sacerdoti celebranti assistat, eum juvet et dirigat, ejus preces et hostias Deo offerat, sive is angelus sit custos celebrantis, sive custos altaris et templi, ad hanc custodiam et sacrificiorum oblationem peculiariter a Deo deputatus. » Cornel. a Lap., *in h. l.*

(2) « Porter jusqu'à Dieu nos oblations, les élever jusqu'au ciel, où il les reçoive, ou les faire parvenir jusqu'à son trône, c'est, dans le langage commun de l'Ecriture, *les lui présenter de telle sorte et avec une conscience*

gne pas, mais les agrée ; ce qui aura lieu s'ils sont purs, immaculés, dignes d'être unis à Jésus Christ et offerts avec lui.

Mais notre vie n'est pas assez innocente, notre cœur n'est pas assez dépouillé, nos dispositions ne sont pas assez parfaites. La vue de l'hostie éblouissante de blancheur, du calice salutaire ; la pensée de l'inexprimable sainteté des présents dont la consécration nous a rendus possesseurs, raniment en nous le sentiment de notre indignité. Dans cette humble situation d'esprit, nous supplions le Dieu tout-puissant de faire transporter ces dons devant sa face par les mains de son saint ange, *per manus sancti angeli tui* : ainsi présentés, ils ne pourront que lui plaire au plus haut degré et sous tous les rapports. Il n'y a rien d'étrange à ce que nous implorions l'assistance d'un ange pour soutenir notre oblation, la rendre plus agréable à Dieu et plus bienfaisante à nous-mêmes. C'est une croyance transmise par la tradition la plus antique et souvent manifestée dans l'Église, que les anges ont assisté à l'œuvre de notre rédemption du commencement à la fin, et qu'ils sont également présents et participants aux saints mystères (1).

D'après S. Jean Chrysostome (*de Sacerd.*, lib. VI, c. IV), « en ce moment solennel, les anges entourent le prêtre, le chœur entier des puissances célestes s'unit à lui ; il remplit tous les alentours de l'autel pour adorer la victime qui y repose ». Puis le saint raconte une vision dans laquelle on vit une multitude d'anges, revêtus de robes blanches, prosternés autour de l'autel, la tête inclinée, comme des guerriers autour de leur roi. La vocation des esprits bienheureux consiste à glorifier Dieu et à aider l'homme à faire son salut : où ce double but pourrait-il être atteint mieux que dans le saint sacrifice ? Ils sont donc autour du prêtre, pour procurer à Dieu gloire dans les hauteurs et sur la terre paix aux hommes de bonne volonté. Entre les anges et l'Eucharistie règnent indubitablement les rapports les plus étroits, cachés ici-bas à nos faibles regards par une mystérieuse obscurité (2).

---

si pure, qu'elles lui soient agréables ». BOSSUET. *Explic. de quelques diffic. sur les prières de la Messe.*

(1) « Semper angelus credendus est adesse immolationi corporis Christi ». JOANN. ABRINC., n. 22.

(2) « Sicut angeli intelliguntur Deo offerre *orationes nostras* et petitiones, similiter et *desideria* — non propter ignorantiam Dei, sed propter commoditatem nostram ; quia suis sanctis affectibus puris nos adjuvant et merita nostra in conspectu Dei replicant, ut ex eorum puritate sancta

L'antiquité chrétienne ne parle pas seulement de la présence des anges au saint sacrifice ; il y est question d'une manière positive, et en même temps toutefois indéterminée, d'un ange spécial chargé de présenter nos prières et nos sacrifices devant le trône de Dieu. Tertullien dit (*de Orat.*, c. XVI) qu'il est très inconvenant de s'asseoir à l'église, « en la présence du Dieu vivant et en celle de l'ange de la prière » : *sub conspectu Dei vivi angelo adhuc orationis adstante*. S. Ambroise écrit (*In Luc.* I. *lib.*, n. 28) : « On ne doit pas douter qu'un ange ne soit présent au sacrifice de Jésus Christ à l'autel ». Le texte du canon parle directement et expressément d'un ange en particulier ; l'Église ne semble-t-elle pas vouloir indiquer par là que Dieu a confié à un ange la mission spéciale de porter sous ses yeux l'oblation du prêtre et des fidèles ? Il ne nous sera sans doute pas donné de recueillir des renseignements plus précis et plus certains sur cet Ange du sacrifice *Angelus assistens divinis mysteriis* (S. THOM., III, q. 83, a. 4, ad 9) Plusieurs serviteurs de Dieu avaient une dévotion spéciale pour cet esprit céleste mentionné au canon, sans pouvoir ni vouloir se prononcer sur son nom ou sa personne. Quelques-uns y voient l'ange protecteur de l'église et de l'autel où l'on célèbre ; ou bien l'ange gardien du prêtre, qui le soutient, l'éclaire et le dirige plus efficacement pendant l'auguste action (1). Selon d'autres, et cela semble probable, c'est S. Michel, honoré comme le défenseur de l'Eucharistie et de l'Eglise militante (2). Il n'est pas facile d'apprécier la valeur de ces diverses opinions pieuses ; on sent, au fond de cela, quelque chose de divin,

---

et affectione ferventi ratione dignitatis nuntii sint acceptabilia — sic intelligendum est offerre *sacrificia*, quia sacris mysteriis assistentes una nobiscum reverentur sanctissimum corpus Christi. sicut in cœlo ». S. BONAV., IV. dist. 11. p. 1, dub. 4.

(1) Angelus is, cujus manibus sacer ille minister
In sublime geri munus utrumque rogat,
Angelus est ejus, vel quos reverenda vetustas
Desursum missos dicit adesse sacris.

HILDEB. TURON. ; *Versus de myst. Missæ.*

(2) « S. Michael ecclesiam visitat et ante ejus altare stat, habens thuribulum aureum, id est, charitatem præcipuam ad fideles, per quam eorum spiritalia sacrificia colligit Deoque offert ; cui dantur incensa multa, quando Ecclesia ejus suffragia petit suasque preces per manus illius Deo offerri precatur. Quod et ille diligenter exsequitur, offerens preces et actus fidelium super altare aureum illud cœleste in patria, super quod beati laudes et preces offerunt Domino ». DION. CARTH., *in Apoc. Enarr.*, cap. VIII, art. 9.

qu'il est plus facile de pressentir que de prouver clairement. D'après la tradition chrétienne, à cet ange s'unissent des multitudes d'esprits bienheureux (1) : aussi plusieurs théologiens considèrent cette prière comme un appel à l'assistance des anges en général (2).

Nous demandons à Dieu, par conséquent, que, par la main des anges (3), notre oblation soit transportée devant la

---

(1) « Non immerito angelus videtur in templo (*lorsque Zacharie offrait l'encens*), quia veri sacerdotis jam nuntiabatur adventus et cœleste sacrificium parabatur, *in quo angeli ministrarent* ». S. AMBR., *in Luc.*, l. I, n. 24.

(2) « *Singulare* nomen « sancti angeli tui » pro *plurali* positum et significantiam habere pluralem, ab expositoribus censetur ». CLICHTOV. *l. c.*, l. III, n. 41. — « Forte *singulare* posuit pro *plurali*, angeli pro angelorum ». ROBERT. PAULULUS. *de Off. eccl.*, l. II, c. XXXIV.

(3) Il n'y a aucun motif de s'écarter de la signification ordinaire du mot, et d'entendre par le mot *sanctus angelus* autre chose qu'un esprit angélique créé. D'après l'usage de la langue ecclésiastique ancienne, ce mot *angelus*, signifiant « messager, envoyé, député », désigne souvent la seconde ou la troisième personne de la Trinité ; mais le sujet de cette oraison ne réclame pas cette interprétation, bien que, dans un sens, elle soit admissible : ce que nous accordons volontiers. Il ne s'agit point ici d'un consécrateur, mais d'un médiateur ; et cette dernière fonction est la seule qu'il fût possible d'attribuer à l'Homme-Dieu ou au Saint Esprit, si on les regardait comme désignés par le mot *angelus*. Souvent ces paroles *per manus sancti angeli* sont considérées comme renforçant la formule *per Christum Dominum*, et ce sens est excellent. En définitive, la puissance médiatrice des anges repose sur Jésus Christ. On lit de même dans les Constitutions apostoliques (l. VIII, c. XIII) : « Prions et prions encore Dieu par son Christ pour son sacrifice qui fut offert à Dieu, afin que le Dieu bon, par la médiation de son Christ, l'accueille sur son autel céleste en odeur de suavité ». — Cette prière a aussi quelque analogie avec l'épiclèse orientale, en tant que celle-ci, au moins en partie, implore de Dieu les grâces du sacrement. Si l'on veut appliquer ce mot *angelus* au Saint Esprit, il faudrait le regarde comme le médiateur du sacrifice consommé, s'interposant pour que nous en retirions des fruits abondants. Mais on est allé encore plus loin, et, dans les fonctions de cet ange ou de l'Esprit Saint, on a fait entrer un pouvoir de consécrateur, comme si les mots *perferri in sublime altare* équivalaient à *transmutari in corpus et sanguinem Christi* : de telle sorte que cette oraison serait une véritable épiclèse, c'est-à-dire la demande faite à Dieu de changer le pain au corps, et le vin au sang de Jésus Christ par l'entremise de son Esprit Saint. Cette interprétation fait violence au texte ; elle introduit en outre, dans le canon de la liturgie romaine, sans raison suffisante une obscurité au moins très difficile à résoudre, qui se rencontre dans l'épiclèse des liturgies grecques et orientales, et qui est contraire au sentiment universel de l'Église réunie au concile œcuménique de Florence (1439), aussi bien qu'à l'opinion traditionnelle des liturgistes et des théologiens de tous les siècles. — Nous devons donc la repousser comme insoutenable. Voir FRANZ, *la Transsubstantiation eucharistique*, II, p. 98 et suiv. PSEUDO-AMBR., *de Sacram.*, l. IV, c. VI, n. 27.

face de Dieu et agréée par lui. Nous n'avons pas épuisé le sens de cette oraison. Il y est demandé que notre offrande soit transportée *sur l'autel sublime* de Dieu, *in sublime altare tuum*. — Cette expression *sublime* n'est assurément pas superflue : elle complète la prière adressée à Dieu pour obtenir que nos dons soient déposés devant lui. Il ne peut être ici question d'un autel céleste proprement dit : que faut-il donc entendre par ce symbole ? L'Ancien Testament (Is. vi, 6) et le Nouveau (Ap. viii, 5), aussi bien que les saints Pères, parlent d'un autel céleste. S. Irénée écrit qu'il y a dans le ciel un autel, sur lequel sont placés nos dons et nos prières (*Adv. Hæres.*, IV, c. xviii, n. 6). Le symbolisme de cet autel n'est pas toujours le même. Par ce mot, au sens propre, on comprend le lieu destiné et consacré pour l'immolation des victimes. Le ciel a-t-il un tel lieu ? Quel est le sacrificateur ? Il n'y a plus au ciel de sacrifice proprement dit, semblable à ceux que nous offrons ici-bas. Mais Jésus Christ s'y présente devant la face de son Père comme notre médiateur et le prêtre suprême ; il lui montre ses plaies et sa mort, afin de nous appliquer les fruits de la rédemption. Les élus dans le ciel sont aussi les prêtres de Dieu (Apoc. v, 10 ; xx, 6) ; ils le servent nuit et jour, ils lui offrent un sacrifice de louange et d'actions de grâces avec et par Jésus Christ. L'autel élevé dans le saint des saints du ciel, *sublime altare Dei*, n'est donc point un lieu matériel ; il est le symbole de la victime céleste, c'est-à-dire de cette oblation de l'encens d'agréable odeur de la prière, de l'hommage et de la reconnaissance, que l'Église triomphante, unie à son glorieux chef Jésus Christ, offre éternellement à l'adorable Trinité (1). Ce *transport figuré de l'oblation terrestre sur l'autel céleste* désigne donc l'union de notre sacrifice à celui de l'Église triomphante. Comme ce dernier est toujours en présence de la divine majesté, *in conspectu divinæ majestatis*, c'est-à-dire qu'il lui est toujours infiniment agréable, notre oblation imparfaite, soutenue et appuyée par ces offrandes célestes, sera favorablement accueillie de Dieu.

De tout cela il résulte (2) que le fond de cette oraison con-

---

(1) Le diacre Florus (*de Act. Miss.*, n. 66) dit que les habitants du ciel sont « verum et sublime altare Dei, ex quo accipit Deus sempiternum sacrificium laudis et hostiam jubilationis, ad cujus altaris unitatem adjungitur nunc per fidem, et in futuro per divinæ contemplationis speciem omnis multitudo hominum electorum ».

(2) « Pour entendre le fond de cette prière et lever toutes les difficultés

siste dans la demande faite à Dieu d'agréer avec bienveillance les présents du prêtre et des fidèles (1). Elle est exprimée dans des termes d'une beauté et d'une profondeur merveilleuses : nous prions Dieu de venir en aide à notre faiblesse, afin que non seulement il daigne abaisser un regard propice sur nos dons, mais que, par la main des anges, notre oblation soit unie à la leur et mérite ainsi la bienveillance divine (2).

Le Pape S. Grégoire fait assez clairement allusion aux

---

qu'on y peut trouver, il faut toujours se souvenir que ces choses dont on y parle sont à la vérité le corps et le sang de Jésus Christ; mais qu'elles sont ce corps et ce sang avec nous tous, et avec nos vœux et nos prières, et que tout cela ensemble compose une même oblation, que nous voulons rendre en tout point agréable à Dieu, et du côté de Jésus Christ qui est offert, et du côté de ceux qui l'offrent et qui s'offrent aussi avec lui. Dans ce dessein, que pouvait-on faire de mieux que de demander de nouveau la société du saint ange qui préside à l'oraison, et en lui de tous les saints compagnons de sa béatitude ; afin que notre présent monte promptement et plus agréablement jusqu'à l'autel céleste, lorsqu'il sera présenté en cette bienheureuse compagnie ? Il ne sera pas inutile ici de remarquer qu'au lieu que notre canon ne parle que d'un seul ange, on parle, dans l'Ambrosien, de tous les anges, pour expliquer la sainte union de tous ces bienheureux esprits, qui en effet font tous par consentement ce qu'un d'eux fait par exercice et par une destination particulière ». Bossuet, *l. c.*

(1) « Jube hæc, id est, corpus et sanguinem Christi, preces quoque ac vota nostra, perferri, id est, portari, non substantialiter, sed repræsentative per modum commemorantis atque orantis, per manus sancti angeli tui, id est, per obsequium Angeli, qui divinorum celebrationi interesse credendus est : immo secundum Ambrosium adest cœlestis militia et secundum Bernardum angelorum adest exercitus. Quam reverenter ergo nos ibi habere oportet! In sublime altare tuum, id est, in ipsum cœlum empyreum, in quo tu specialiter habitare, sedere, regnare et exaudire cognosceris, et dum sancti Angeli illuc perveniunt, vota nostra, preces et opera bona tibi offerunt : in conspectu divinæ majestatis tuæ, id est coram facie tua, ita ut tu ipse ea aspicias nec vultum tuum avertas a nobis ». Dion. Carthus., *Expos. Miss.*, art. 34.

(2) « Sicut videmus in causis terrenis, quod qui nescit loqui coram prætore, conducit advocatum, qui loquatur et alleget pro ipso; sic in spiritualibus intelligendum, quod cum nos nec perorare, imo quasi nec balbutire sciamus coram Deo, quod angelus tanquam advocatus et allegator magnus in illa superna curia assumit verbum et orationem nostram proponit. — Si autem quæritur, per quem modum habeat esse, dico, quod *loqui nostrum* et oratio nostra est desiderium alicujus rei vel petitio formata secundum desiderium ; et quando desiderium nostrum ex mera et vera et ardenti dilectione est, tunc fortiter clamamus in auribus Dei et tunc optime peroramus. Et quoniam affectiones nostræ sunt tepidæ, et affectiones angelorum ferventissimæ et magis elevatæ ad ipsum; desiderando pro nobis quod nos desideramus, cum accedant ad Deum familiarius et proximius, dicuntur *sibi offerre*, et quod Deus vidit nos primo petere et approbare per os nostrum, secundo magis approbat per os et desiderium angelorum ». S. Bonav., IV, dist. 45, dub. 7.

mystères renfermés dans cette oraison que nous avons essayé d'indiquer ; il écrit (*Dial.*, IV, LVIII) : « Quel fidèle pourrait douter qu'à l'heure du sacrifice le ciel s'ouvre et que les chœurs des anges assistent à ce mystère du Christ Jésus, que le plus haut s'unisse au plus bas, que le terrestre s'allie au céleste, que le visible et l'invisible ne fassent plus qu'un ? » Il n'est point donné à l'esprit humain de pénétrer cette union, avec le ciel, de l'Église militante et de son sacrifice. Une obscurité sacrée recouvre cette prière mystérieuse. La plupart des liturgistes du moyen âge manifestent ce sentiment : « Ces paroles, disent-ils avec le diacre Florus, sont si profondes, si admirables, si incompréhensibles, qu'il convient bien plus de les vénérer avec humilité et une sainte frayeur que de chercher à les expliquer » (1).

La conclusion exprime le but de cette oraison. Si l'Église supplie avec tant d'instances Dieu d'accueillir sa prière, c'est afin que son sacrifice soit plus utile à nous et à tous ceux qui y communieront d'une manière sacramentelle ou spirituelle (2). Plus nous nous unirons étroitement au sacrifice porté de l'autel terrestre sur l'autel céleste, plus seront abondants les fruits que nous en percevrons. Dieu ouvrira ses trésors, et les grâces se répandront en abondance sur nous (3).

2° Le rite est en parfaite harmonie avec le contenu de cette prière. D'après une rubrique de la plus haute antiquité (4),

---

(1) « Hæc verba mysterii tam profunda, tam mira et stupenda quis comprehendere sufficiat ? quis inde digne aliquid loquatur ? *Magis veneranda sunt et pavenda quam discutienda*... Sic cogitanda sunt, ut aliquid quo nihil sit melius atque sublimius illa cogitatione conemur attingere ». *De Act. Miss.*, n. 66.

(2) « Id unum petit Ecclesia cum Daniele (III, 40), *ut fiat sacrificium nostrum in conspectu Dei et placeat illi*, hoc est, ut ad Deum deferatur *oratio, actio et oblatio nostra*, atque in conspectu Dei in cœlo compleatur, quod in terrestri altari peragitur, et ex præstantia cœlestis victimæ et ex *acceptatione sacrificii nostri* in nos deinde omnis benedictio descendat. Hoc subsequentia verba confirmant. Vota nempe nostra ascendere ad Deum cupimus, « ut quotquot ex hac altaris participatione sacro- « sanctum Filii tui corpus et sanguinem sumpserimus, omni benedictio- « ne cœlesti et gratia repleamur. » In altari est corpus et sanguis Christi : ex illo sumendum est nobis ; sed rogandus divinus ejus Pater, ut *actio hominum peccatorum tam sanctam hostiam offerentium ab eo clementer accipiatur* : tunc enim omnis benedictio cœlestis et gratia e cœlesti isto convivio et sacrificio est nobis speranda ». MURATORI, *de Reb. liturg. dissert.*, cap. XXI.

(3) « Tunc a Deo (hostia) quasi acceptatur, quando Deus nobis propitiatur et cœlestis benedictio nobis ab eo mittitur ». B. ODO. CAMER., *Exp. in Can. Miss.*, *dist.* 3.

(4) « Sacerdos quando dicit *Supplices te rogamus*, — *humiliato* capite

le prêtre pour la réciter s'incline profondément, *profunde inclinatus*, afin de témoigner de son humilité et de sa ferveur en présentant à Dieu une requête si importante (1). Avant les mots : *ex hac altaris participatione*, il baise l'autel, pour s'unir dans une ardente charité et un profond respect à l'Agneau immolé qu'il présente au ciel. Il se relève, fait un signe de croix sur l'hostie au mot *corpus*, et un autre sur le calice au mot *sanguinem*, afin de signifier que toutes les bénédictions nous arrivent par la croix. Il se signe ensuite lui-même, pour attirer sur sa personne et tout le peuple des grâces abondantes de la part de la victime eucharistique (2). Si le sacrifice de la terre monte au ciel afin d'y solliciter les bienfaits de Dieu pour les hommes, nous le devrons à notre médiateur unique et parfait. C'est pourquoi nous terminons cette oraison par ces mots : « Par le même Jésus Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il ».

§ 62. — *La deuxième oraison du canon après la consécration.*

I. — Transporté par la main des anges sur l'autel des cieux, uni aux hommages des élus et déposé au pied du trône de Dieu, notre sacrifice devient, au sens le plus élevé, une source d'eaux vives qui se précipitent en abondance du Liban (CANT. IV, 15) sur la terre et sur les flammes du pur-

---

inclinat se ante altare ». *Ord. Rom. II*, n. 10. Cfr. AMALAR. l. III, c. XXV.— *Microlog.* c. XVI.— Dans beaucoup d'endroits, on croisait, à cette oraison, les mains sur la poitrine. « Sacerdos dicendo *Supplices*... stat *inclinatus cancellatis* (en forme de croix de S. André) *manibus* ante pectus ». DURAND., lib. IV, c. XLIV, n. 4.— « Cum dicit *Supplices*..., manibus cancellatis ante pectus, ita quod dextrum brachium sit supra sinistrum, inclinet ante altare ». Ord. Rom. XIV, c. 53. Les Carmes, les Chartreux et les Dominicains observent ce rite encore aujourd'hui. Plusieurs missels du moyen âge ont une singulière rubrique en cet endroit : « Hic orat apud se quod voluerit, deinde dicit : *Jube hæc* ». — « Hic orat apud se inclinatus quæ velit. *Jube* ». GERBERT. *Vetus Liturg. alemann.*, I, 363.

(1) « Supplicamus tibi, curvamur ante te, obnixius deprecamur, ostende omnipotentiam, extende manum validam, ut quæ propitio ac sereno vultu respicis, etiam ad invisibilia et sublimia tua perferantur et conspectui majestatis admittas. Hic necessitas incurvationis, hic opus supplicationis, hic incumbit consummatio totius nostri laboris, ut hæc hostia perferatur in sublime altare tuum ». B. ODO. CAMER., *Expos. in Canon. Miss.*, dist. 3.

(2) « Hic presbyter se signat, ut mereatur benedictionem consequi et cœlesti gratia repleri ». SICARD., l. III, c. VI.

gatoire, pour réconforter et rafraîchir la misère des enfants de l'Eglise. Cette tendre mère se sent pressée de distribuer ces eaux salutaires. Elle le fait d'abord dans la conclusion de l'oraison précédente pour ceux qui participent au sacrifice ; mais, élevant sa pensée vers le ciel, elle songe aussitôt à ceux de ses fils qui sont encore pèlerins sur la terre ou qui expient leurs fautes dans le lieu de la purification. Elle intercède donc (*Memento etiam*) pour les défunts, afin d'obtenir leur entrée dans le ciel (1), et implore aussi (*Nobis quoque*) pour tous les vivants l'admission à la gloire des bienheureux.

Voici la prière liturgique pour les défunts :

Memento etiam, Domine, famulorum famularumque tuarum N. et N., qui nos præcesserunt cum signo fidei, et dormiunt in somno pacis. — Ipsis, Domine, et omnibus in Christo quiescentibus, locum refrigerii, lucis et pacis, ut indulgeas deprecamur. Per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.

Souvenez-vous aussi, Seigneur, de vos serviteurs et de vos servantes N. et N., qui nous ont précédés avec le signe de la foi et dorment du sommeil de la paix. — Nous vous en supplions, Seigneur, accordez à eux et à tous ceux qui reposent dans le Christ un lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix. Par le même Jésus Christ notre Seigneur. Ainsi-soit-il.

La pratique d'offrir le saint sacrifice pour les morts et d'y prier pour eux date des temps apostoliques et a été établie sur l'ordre des apôtres eux-mêmes. Nous en trouvons la preuve dans les anciennes liturgies et dans les écrits des saints Pères (2). Le *Memento* actuel, prononcé à voix basse, a sans doute pris naissance dans le XI[e] ou le XII[e] siècle; alors disparut la coutume de lire publiquement les noms des défunts pour qui l'on voulait prier (3). Le *Memento* liturgique des

(1) « Orat pia mater Ecclesia pro defunctis suis et eos sacræ oblationis intercessione commendat, certissime credens quia sanguis ille pretiosus, qui pro multis effusus est in remissionem peccatorum, non solum ad salutem viventium, sed etiam ad salutem valeat defunctorum ». PSEUDO-ALCUIN., cap. XL.

(2) « Apostolicis legibus sancitum est, ut in venerandis tremendisque mysteriis memoria fiat defunctorum ». S. CHRYS., *in Phil.* hom., III, n. 4.— « In Machabæorum libris legimus, oblatum pro mortuis sacrificium ; sed etsi nusquam in Scripturis veteribus omnino legeretur, non parva est universæ Ecclesiæ, quæ in hac consuetudine claret, auctoritas, ubi in precibus sacerdotis, quæ Domino Deo ad ejus altare funduntur, locum suum etiam habet *commendatio mortuorum* ». S. AUGUST., *de Cura pro mort. gerenda*, c. I, n. 3.

(3) Cette prière (comme aussi la commémoraison des vivants), portait

morts se distingue de celui des vivants de plusieurs manières. Une première différence existe quant à leur place respective : l'un a lieu avant, l'autre après la consécration (1). On en apporte habituellement le motif suivant : membres de l'Église militante, les vivants peuvent et doivent s'unir au prêtre pour offrir le sacrifice et s'offrir aussi en même temps ; cela se fait plus convenablement avant l'acte propre de l'immolation, c'est-à-dire avant la consécration. Cette circonstance se trouve même mentionnée expressément dans le *Memento* des vivants (*qui tibi offerunt*). Au contraire, les trépassés ne peuvent plus concourir à l'oblation du sacrifice, mais seulement avoir part à ses fruits, que nous leur appliquons ; il vaut donc mieux faire mémoire d'eux en présence de l'Agneau divin immolé sur l'autel.

L'Église ne sacrifie pas et ne prie pas pour les damnés ni pour les saints du ciel, mais seulement pour les âmes souffrantes qui attendent dans les supplices du purgatoire leur purification totale et leur admission dans le paradis. La formule du *Memento* est parfaitement rédigée dans ce sens (2) et ne peut se rapporter qu'à eux.

II. — « Souvenez-vous aussi, Seigneur, de vos serviteurs et de vos servantes N... et N..., qui nous ont précédés avec le signe de la foi et dorment du sommeil de la paix ». — Le prêtre doit ici (3) rappeler nommément et expressément quel-

---

souvent autrefois le titre : « Oratio super diptycha ». ou : « Or. post nomina ». — « Post illa verba, quibus dicitur *in somno pacis*, usus fuit antiquorum, sicut etiam usque hodie romana agit Ecclesia, ut statim recitarentur ex diptychis, id est, tabulis nomina defunctorum ; atque ita post lectionem nominum subjungerentur verba sequentia : *Ipsis*, videlicet quorum nomina memorantur et ceteris *omnibus in Christo quiescentibus indulgeas locum refrigerii*, ubi non sentitur ardor pœnarum ». PSEUDO-ALCUIN., cap. XL.

(1) « Hic pro defunctis in Christo quiescentibus orat Ecclesia, ut eis hæc prosint sacramenta, ubi notare poteris *nomina quæ volueris*. Et quidem *congrue* hæc interseritur memoria transeuntium « qui in Domino moriuntur » Finita est enim memoria mortis Domini et sequitur mors nostra; Christus præcessit et nos ejus vestigia sequimur ». SICARD., l. III, c. VI.

(2) On trouve un commentaire monumental de cette prière, et en même temps une preuve de son antiquité, dans les inscriptions funéraires de l'Église primitive. Leurs formules diverses (souvenirs, saluts, souhaits, prières) renferment habituellement les mots *refrigerium*, *lux*, *pax*, qui expriment le bonheur du ciel sous différents points de vue. Nous rencontrons des expressions analogues déjà dans les oraisons du Sacramentaire de Gélase, par exemple : « locus lucidus, locus refrigerii et quietis, refrigerii sedes, quietis beatitudo, luminis claritas, lucis et pacis regio ».

(3) On ne fait pas cette désignation aux lettres N. et N., mais après les

ques défunts, c'est-à-dire se les représenter à la mémoire ou même les nommer, afin de les recommander spécialement à la miséricorde divine. En faisant cela, ses yeux demeurent constamment fixés sur le saint Sacrement, *intentis oculis ad Sacramentum super altare* (Rubr.) ; au *Memento* des vivants, la rubrique prescrit seulement une légère inclination de la tête, *demisso aliquantulum capite* (Rubr.), sans demander que le regard se dirige sur l'hostie (1). Le choix des noms est abandonné au prêtre : il peut ici surtout s'acquitter des devoirs que la reconnaissance et la charité lui imposent envers les défunts qui furent liés avec lui de quelque manière pendant leur vie. Mais le *Memento* est une intercession publique et liturgique, faite au nom de l'Église : le célébrant se tiendra donc à la volonté de l'Église formellement exprimée dans le texte. Or ici elle ne prie nommément et spécialement que « pour ceux qui nous ont précédés avec le signe de la foi et dorment du sommeil de la paix », c'est-à-dire qui sont morts dans la foi orthodoxe, en membres vivants de l'Église, en communion avec elle (2). Il faut donc exclure de cette commémoraison expresse, en tant que c'est une prière *ecclésiastique* et *liturgique*, tous ceux qui sont morts en dehors du giron de l'Église, comme cela se pratiquait autrefois dans la lecture publique des noms inscrits dans les diptyques. Il en est du *Memento* liturgique comme de l'application de la Messe, qui est interdite pour ceux qui, à leur mort, n'appartenaient pas à l'Église (3).

---

mots *in somno pacis*. Dans les dix premiers siècles, au lieu de N., on écrivait les lettres *ill.* avec une ligne transversale.

(1) « In Memento pro vivis tenentur oculi demissi vel clausi ad vitandam mentis distractionem ; hic vero intenti ad Sacramentum teneri debent, quia ex Christi præsentia major devotio excitatur ». QUARTI, P. II, tit. IX, n. 2.

(2) S. Cyrille de Jérusalem écrit (V *Mystag. Catech.*, c. IX) : « Pendant le saint sacrifice, nous faisons mémoire pour tous ceux qui, entre nous (ἐν ἡμῖν, c'est-à-dire dans le sein de l'Eglise) sont morts ». Ce fut de tout temps la pratique de l'Église.

(3) Il faut ici observer une différence entre le *Memento* des vivants et le *Memento* des morts. Du premier ne sont exclus que les excommuniés dénoncés, *vitandi*, parce qu'on ne peut leur appliquer directement le fruit de la Messe; du second sont exclus tous ceux qui sont morts séparés de l'Église, les infidèles, les hérétiques, les schismatiques, les excommuniés : pour ceux-là elle ne prie pas nommément, mais seulement en général; ils sont compris dans les mots *omnibus in Christo quiescentibus*. Comme personne privée, le prêtre peut prier pour tous sans exception dans les deux *Memento*. « Facile stat, ipsum sacerdotem talem ceremoniam (scilicet Memento) ut *personam publicam* perficere et (futurum) sacrificium ex

Comme pour porter Dieu à user d'une plus grande miséricorde, l'Église nomme ses enfants qui souffrent dans le purgatoire *serviteurs et servantes de Dieu*, et dit qu'ils ont quitté ce monde avec le *signe de la foi*. Par ce *signe de la foi* il faut entendre d'abord le caractère indélébile du baptême, qui distingue les fidèles des infidèles (1). Il est appelé le sacrement de la foi ; par lui l'homme est uni à Jésus Christ et incorporé à l'Église. Par ce signe de la foi il faut également entendre la profession de la foi en paroles et en actions, par une vie chrétienne, par les œuvres de la charité, l'attachement à l'Église, la réception des sacrements. Pour conduire au salut la foi reçue au baptême doit être vivante et gardée jusqu'à la mort (2). — Tous ceux qui sont entrés dans l'éternité avec cette profession de foi, *dorment du sommeil de la paix*, c'est-à-dire sont en paix avec l'Église, unis avec elle intérieurement et extérieurement ; ils sont morts dans sa communion (3). En outre, la mort dans la grâce et la charité, dans la communion vivante avec Jésus Christ et son Église, peut être appelée un sommeil de paix, un sommeil paisible : dans le tombeau le pèlerin fatigué se repose des luttes et des peines de la vie ; il attend un heureux réveil, la résurrection glorieuse de la chair. De là vient le nom de *dortoir* donné aux lieux consacrés à la sépulture des chrétiens, *dormitorium* ou *cœmeterium* (4).

---

persona Ecclesiæ Deo offerre — et tamen *simul ut privatum* illud ipsum offerre Deumque per ipsum pro aliquo deprecari ». CONINCK., *de Sacr. et Censur.*, disp. 14, dub. 6.

(1) Cum signo fidei, quia aqua et Spiritu sancto renati, quia Christi cruce signati ». PSEUDO-ALCUIN., cap. XL. — « Signum fidei pro charactere christianitatis accipitur, quo fideles ab infidelibus discernuntur ». S. PETR. DAMIAN., *Expos. Canon.*, n. 13.

(2) De même, dans la bénédiction des cimetières, l'Église prie Dieu, le pasteur de la gloire éternelle, de ne jamais cesser d'accorder aux corps qui viennent en ce lieu une parfaite intégrité, afin que tous ceux qui ont reçu le baptême et persévéré dans la foi catholique jusqu'à la fin de leur vie, et, après avoir terminé leur pèlerinage terrestre, ont déposé leurs corps dans ce cimetière pour y goûter le repos, puissent, au son de la trompette angélique, obtenir pour leur corps et pour leur âme les récompenses éternelles des joies célestes ». Cfr. *Pontif. roman.*, *de Cœmeterii benedictione*.

(3) « In pace » — « vixit in pace » — « vitam duxit in pace » — in pace morienti » — « decessit in pace fidei catholicæ » — « credidit fide, dormit in pace » — « requiescit in pace » — « requiescit in somno pacis » — : ces formules et autres analogues, sur les tombeaux de l'Église primitive, témoignent que le défunt a vécu, ou du moins est mort dans la foi orthodoxe et dans la communion de l'Eglise. Cela est vrai surtout pour les lieux où a existé un schisme ou une hérésie.

(4) Dans la sainte Écriture, dans les Pères et dans la liturgie, la mort

L'intercession de l'Église se poursuit en s'élargissant. Le repos éternel mérité par le sang expiatoire du Rédempteur ne doit pas profiter seulement à ceux-là, *ipsis*, à ceux dont on a fait mémoire, mais encore à tous ceux qui reposent dans le Seigneur (1), *omnibus in Christo quiescentibus* (2). L'Église n'oublie aucun de ses enfants; elle est remplie pour tous de sollicitude et de tendresse maternelle. Elle ne cesse jamais surtout de prier pour les âmes du purgatoire, jusqu'à ce qu'elles soient arrivées au bienheureux séjour. Aussi, dans ce *Memento* et dans les autres formules liturgiques, on trouve le plus souvent une prière spéciale pour certains défunts en particulier, et pour tous les fidèles trépassés en général (3). Ceux-là reposent dans le Christ qui sont morts dans le Seigneur (Apoc. xiv, 13), c'est-à-dire dans la grâce de Dieu. Ils se reposent de leurs fatigues: car la vie de l'homme sur la terre est un combat; ses jours sont comme ceux du mercenaire; semblable à un esclave, il soupire après l'ombre, et,

---

est souvent appelée *dormitio, somnus*, et les morts portent le nom de *dormientes*. Que la mort soit un sommeil passager, c'est ce qu'indique aussi le nom de « cimetière », *cœmeterium*, κοιμητήριον ; *dortoir*, de κοιμάω, *dormir :* cette appellation est donnée par l'Église aux lieux de sépulture chrétienne dès les temps les plus reculés... *Cymiterium* recubitorium vel dormitorium est mortuorum, qui et ideo ab Ecclesia dormientes dicuntur, quia resurrecturi non dubitantur ». Walafr. Strab., *de Reb. eccles.*, cap. vi.— Prudence (*Cathemer.*, X, 56) nomme le corps du Sauveur couché dans le sépulcre « res non mortua, sed *data somno* »; comme Jésus Christ lui-même disait de la fille de Jaïre, qui était morte : « Non est mor ua puella, sed *dormit* ». Matth. ix, 24.

(1) Dans l'Apoc., xiv, 13. il est dit de ceux *qui meurent dans le Seigneur :* « Amodo jam dicit Spiritus ut *requiescant* a laboribus suis ». De là, les défunts sont souvent nommés *quiescentes* (in Christo) ; le missel mozarabe, d'après le grec, les nomme *pausantes*. De même, pour désigner les cimetières, nous rencontrons les mots *requietoria, requietionis loca*, *sedes requietionis*. Dans la bénédiction du cimetière, l'Eglise demande que le lieu bénit soit « dulcis requies et pausatio mortuorum ». En la fête de Ste Eulalie de Mérida, 10 déc., la liturgie mozarabe implore pour les défunts le repos éternel par les mots « æternæ pausationis solatium ». — « In Purgatorio etiam est requies propter certitudinem de salute, suffragia vivorum et consolationem angelorum. Mors justo est requies, somnus, cessatio a labore et dolore, recreatio ». Cornel. a Lap., *in Sap.* iv, 7.

(2) « Non sunt prætermittendæ supplicationes pro spiritibus mortuorum, quas faciendas *pro omnibus in christiana et catholica societate defunctis*... sub generali commemoratione suscepit Ecclesia, ut quibus ad ista desunt parentes aut filii aut quicumque cognati vel amici, ab una eis exhibeatur *matre communi* ». S. Aug., *de Cura pro mortuis agenda*, c. iv.

(3) Voir la messe de *Requiem*, par exemple, où l'introït, le trait, l'offertoire et la communion se rapportent à tous les défunts, bien qu'on célèbre pour une âme en particulier.

comme le journalier, il désire la fin de son travail (JOB, VII, 1, 2).

Mais comment l'Église peut-elle implorer un lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix pour ceux qui dorment en paix et reposent dans le Christ (1)? Les âmes souffrantes du purgatoire possèdent, en effet, la tranquillité et le repos, en tant qu'elles ont échappé aux troubles de ce monde pécheur et séducteur; mais, tant qu'elles ne jouissent pas de la vue de Dieu et qu'elles sont dans le lieu de la peine, leur paix n'est point parfaite: nous supplions donc Dieu de la leur accorder complète et éternelle. Arrivée dans le purgatoire, l'âme ne voit plus que deux objets devant elle : la surabondance de ses douleurs et la surabondance de ses joies. La plus grande amertume est jointe à la paix la plus profonde. Les âmes y sont animées d'une charité pure et forte, d'un doux contentement, d'une résignation touchante aux ordres de Dieu ; elles bénissent le feu purificateur comme une invention de sa miséricorde. Elles sont consumées à la fois par les flammes du désir de Dieu, par le feu des tourments et le tourment du feu. Elles portent une tristesse calme dans leur exil et versent des larmes à la pensée de la Jérusalem céleste, parce que leur pèlerinage dans une contrée étrangère a été prolongé. De cette manière, incompréhensible pour nous ici-bas, leur cœur est plein d'une sainte souffrance et d'une sainte allégresse. La douleur n'est pas toujours le malheur (2). Par rapport à ce lieu de bannissement le ciel est un endroit de rafraîchissement, de lumière et de paix.

Un « lieu de rafraîchissement », *locus refrigerii* (3). Le pur-

(1) « Apte instituta est hæc oratio, ut iis solis conveniret, qui in Purgatorio degunt : hi enim et pacem ac quietem eo sensu habent, quod jam certi sint de futuro æternæ beatitudinis præmio, et liberi a tentationum ac concupiscentiæ bello ; est tamen, unde iis ulterius et refrigerium ac pacem deprecemur, quia et flammis torquentur et quamdiu a divino, quem toti inhiant, conspectu arcentur, omnimoda pace frui non possunt ». TOURNELY, *de Euch.*, P. II, cap. X, art. 3.

(2) « Il y a simultanément, dans les âmes du Purgatoire, et une *ineffable joie* et une *ineffable souffrance*, sans que l'une empêche l'autre ». Ste CATHERINE DE GÊNES, *le Purgatoire*, ch. XII, édit. P. M. BOUIX, S. J. Paris, 1882.

(3) Le mot *refrigerium* désigne ici un double rafraîchissement. D'abord il se rapporte à la cessation de la peine du sens, et il signifie l'extinction des flammes du purgatoire (de *refrigerare*, « refroidir »). C'est ce qu'indiquent les prières suivantes du Missel mozarabe : « animam pietate tua *refrigerii rore perfundas* » — « animam *cælestis roris perfusione refrigera* ». Rappelons-nous l'eau bénite jetée sur les cadavres et les

gatoire ressemble à un désert brûlant ; il n'est pas possible de décrire la violence des peines qu'on y endure. Le monde et ses plaisirs, la terre et ses biens n'éblouissent et ne captivent plus ces âmes ; elles n'ont qu'une aspiration : voir Dieu, le bien suprême, la source de toute beauté, de toute douceur ; ne pas le posséder est une peine indicible. Elles souffrent des tortures cuisantes dans ce feu créé à dessein par la justice de Dieu pour les purifier et les châtier de leurs infidélités dans le service divin et de leur abus des grâces. Elles soupirent après le rafraîchissement et le soulagement contre les ardeurs de ce brasier. Comme la rosée du ciel ranime les plantes flétries, comme une douce pluie arrose la terre desséchée : ainsi le sang de la nouvelle alliance, coulant à flots dans cette mer sans eau (Zach. ix, 11), console ces âmes, apaise leurs douleurs. Bien plus, par la vertu du sacrifice eucharistique, elles sont conduites dans le séjour du rafraîchissement éternel, sur la montagne sainte de Dieu, où elles n'ont plus ni faim ni soif, où le soleil et le feu ne les brûlent point, mais où l'Agneau les nourrira et les mènera aux fontaines d'eau vive, et où Dieu séchera les larmes de leurs yeux (Apoc. vii, 15-17). Là, elles mangeront de l'arbre de vie, et la manne cachée les rendra heureuses pendant toute l'éternité ; là, elles s'assiéront à la table des noces célestes ; là, elles s'enivreront de l'abondance de la maison de Dieu, elles seront abreuvées du torrent des joies divines (Ps. xxxv. 9) (1).

---

tombeaux. — Ensuite le mot *refrigerium* désigne souvent le soulagement par la nourriture ou la boisson : « Inopes *refrigerio* isto juvamus », dit Tertullien en parlant des agapes (*Apol.*, c. xxxix). Nous pouvons comprendre aussi par là la cessation de la peine du dam, ou de l'exclusion temporaire de Dieu, par la béatitude éternelle. Le ciel est souvent, en effet, représenté sous la forme de noces ou d'un banquet. Voir la prière de la bénédiction de la table : « *Mensæ cœlestis* participes faciat nos rex æternæ gloriæ ». — « Ad *cœnam vitæ æternæ* perducat nos rex æternæ gloriæ ». On trouve aussi ce mot sur de nombreuses inscriptions de tombeaux : « in refrigerio anima tua » — « cujus spiritum in refrigerium suscipiat Dominus » — « Antonia anima dulcis tibi Deus refrigeret » — « Victoria refrigereris spiritus tuus in bono ».

(1) *Refrigerium* (ἀνάψυξις, ἀναψυχή, ἄνεσις), « rafraîchissement », se rencontre fréquemment dans la langue de l'antiquité chrétienne, et désigne ce qui porte en soi ou procure la fraîcheur, le repos, l'adoucissement, la consolation, la joie, les délices, et surtout, par conséquent, l'état des bienheureux après la mort. « Supplicia jam illic et *refrigeria* » — « regionem... interim *refrigerium* præbituram animabus justorum » — « obtinebunt *refrigerii locum* » — « ad *refrigerium* justi vocantur, ad supplicium rapiuntur injusti » — « Lazarus videtur in sinu Abrahæ *locoque* refrigerii ». Cfr. Rœnsch, *Itala et Vulgata*, p. 321.

Un « lieu de lumière », *locus lucis* (1). Le ciel est vraiment ce lieu : la céleste Sion n'a besoin ni du soleil ni de la lune ; la splendeur de Dieu l'illumine, et sa lumière est l'Agneau. Ses portes ne sont pas fermées, car il n'y a plus de nuit (Apoc. xxi, 23, 25). Dans les régions du purgatoire règnent, au contraire, l'ombre et les ténèbres : aussi les âmes souffrantes désirent vivement parvenir au royaume céleste, où, à la lumière de la gloire, elles contempleront l'éternelle lumière.

Un « lieu de paix », *locus pacis* (2). C'est encore le ciel. La céleste Jérusalem est la cité sainte de la paix ; ses habitants y jouissent de cette paix divine et sont heureux dans la charité (Tob. xiii, 18). Dieu fait descendre sur eux cette paix comme un fleuve (Is. lxvi, 12). Le firmament étoilé d'une nuit sereine laisse pressentir de loin les ineffables torrents de la paix de la cité éternelle. C'est pour cette terre de l'immuable félicité, du bonheur sans partage et sans trouble, que soupirent les âmes du purgatoire.

III. — En prononçant la formule *Per eumdem Christum Dominum nostrum*, le prêtre joint les mains et incline la tête. L'inclination de la tête à cet endroit est singulière ; nulle part ailleurs elle n'est prescrite à ces mots, lorsque le nom *Christus* n'est pas joint à celui de *Jesus*. Elle doit donc avoir son fondement dans cette prière, et une raison symbolique (3).

---

(1) Voir, par exemple, les inscriptions : « Deus, te deprecor ut paradisum lucis possit videre » — « æterna tibi lux » — « cujus spiritus in luce Domini susceptus est » — « in Christum credens premia lucis abet ».

(2) La formule *in pace* est celle que l'on rencontre le plus souvent sur les tombeaux de l'antiquité chrétienne : « Victori in pace » — « vale in pace » — « in pace Domini dormias » — « tecum pax Christi » — Gaudentia suscepeatur in pace » — « te in pace Christus faciat » — « semper vive in pace » — « cum Deo in pace » — « pax cum angelis » — « Laurinia melle dulcior quiescas in pace » — « Gensane pax spiritu tuo » — « dormit in somno pacis » — « pausat in pace » — « in pace requievit » — « quiescit in pace æterna » — « susceptus in pace » — « accercitus in pacem » — « natus in pace » — mater dulcissima in pace Christi recepta » — « letaris in pace » — « in pace delicium » — « vivis in gloria Dei et in pace Domini nostri ».

(3) Cette inclination ne peut être causée ni par le *deprecamur* qui précède, selon l'opinion de de Vert ; ni par le *Nobis quoque peccatoribus* qui suit, comme le pense Gavanti : car alors l'acte devrait accompagner les paroles. « In hoc ego magis peculiare dicerem adesse mysterium, et est, quod ibi sermo est de Christo, in quo mortui quiescunt, et omnibus in Christo quiescentibus; quare cum Christus mortem nostram moriendo destruxerit, repræsentat sibi sacerdos Christum morientem, qui *inclinato capite* emisit spiritum. In memoriam igitur et venerationem *illius gestus, quo Christus mortuus est, sacerdos inclinat caput*, nisi mavis dicere, *inclinationem* fieri in commemorationem *descensus, quem ad inferos fecit*

En mourant sur la croix, Jésus inclina la tête, et son âme descendit dans les profondeurs de l'empire des morts, afin d'y consoler les justes des temps passés et de les délivrer de leur servitude. L'inclination de la tête nous rappelle ce souvenir; là, le prêtre prie pour tous ceux qui dorment dans le Christ, afin que la grâce expiatrice du sacrifice eucharistique descende dans le purgatoire pour en adoucir et en abréger la souffrance.

En dehors des portes de Rome, il y a une église nommée *Sainte Marie échelle du ciel, sancta Maria scala cœli.* Lorsque S. Bernard demeurait dans le monastère voisin, des SS. Vincent et Anastase, il y offrait le saint sacrifice pour les défunts, et il lui fut montré dans une vision comment les âmes, délivrées par la Messe, montaient au ciel sur une échelle, accompagnées par les anges. Cette apparition, d'où cette église tire son nom et que l'on voit représentée sur le tableau de l'autel, nous prouve avec quelle abondance de secours nous pourrions, par la sainte Messe, venir à l'aide des âmes du purgatoire. Puisons aux sources du Sauveur qui jaillissent sur l'autel; répandons le sang propitiatoire sur ces flammes, afin de les éteindre. De quelles pensées, de quels sentiments, de quelle charité nous devrions être animés, lorsque, semblables aux chœurs angéliques, nous portons nos regards sur ce royaume calme, immense, où nul n'offense Dieu ; et alors, puisant, comme dans des coupes d'or, le baume du sang de la Rédemption, versons-le sur les habitants de ce lieu, afin de les rafraîchir, de les délivrer, de leur ouvrir les demeures de la paix éternelle !

§ 63. — *La troisième oraison du canon après la consécration.*

I. Le *Memento* des morts est pour nous, vivants, un sérieux et saisissant *memento mori.* Nous y faisons mémoire de ceux qui nous ont précédés dans cette vie et sont arrivés dans la demeure de leur éternité (1). Nous les suivons rapidement,

---

Christi spiritus pro liberandis mortuis ». CAVALIERI, tom. III, cap. XI, n. 4. — Cfr. QUARTI, P. II, tit. IX, n. 2.

(1) Ces mots se trouvent aussi dans les inscriptions funéraires : « Quæ nos præcesserunt in somno pacis » — « in pace precessit » — « precessit nos in pace » — « præcessit ad pacem ». Dans la messe de la vigile de la Pentecôte dans le rite mozarabe, on lit en parlant des défunts : « nostri, qui jam a sæculo præcesserunt ».

sans nous arrêter un instant. Les années sont courtes, elles se précipitent, et nous parcourons un chemin sur lequel nous ne pouvons revenir en arrière (Job. xvi, 23). Nous sommes étrangers sur cette terre comme tous nos pères. Nos jours sont semblables à une ombre, et il n'en reste rien (I Paral. xxix, 15). Bientôt nous serons au bord de la tombe. Ce souvenir pourrait-il éveiller en nous un désir autre que celui que le Seigneur nous accueille dans les célestes parvis ? Cette oraison se rattache donc naturellement au *Memento* des morts.

Nobis quoque peccatoribus famulis tuis, de multitudine miserationum tuarum sperantibus, partem aliquam et societatem donare digneris, cum tuis sanctis Apostolis et Martyribus : cum Joanne, Stephano, Mathia, Barnaba, Ignatio, Alexandro, Marcellino, Petro, Felicitate, Perpetua, Agatha, Lucia, Agnete, Cæcilia, Anastasia, et omnibus Sanctis tuis : intra quorum nos consortium, non æstimator meriti, sed veniæ, quæsumus, largitor admitte. Per Christum Dominum nostrum.

Et à nous aussi, pécheurs, vos serviteurs, qui espérons en la multitude de vos miséricordes, daignez accorder part et société avec vos saints Apôtres et Martyrs : avec Jean, Étienne, Mathias, Barnabé, Ignace, Alexandre, Marcellin, Pierre, Félicité, Perpétue, Agathe, Lucie, Agnès, Cécile, Anastasie, et tous vos Saints ; en la compagnie desquels nous vous prions de nous admettre, non en considération de notre mérite, mais en nous pardonnant pleinement. Par le Christ notre Seigneur.

Les trois premiers mots *Nobis quoque peccatoribus*, sont les seuls de tout le canon qui soient prononcés d'un ton de voix un peu élevé. En même temps le prêtre frappe sa poitrine (1). Ces deux circonstances, l'élévation de la voix et le frappement de la poitrine, rappellent au prêtre le repentir sincère qui doit accompagner l'aveu de sa culpabilité. C'est également pour les assistants, une exhortation à s'unir, dans ce sentiment de contrition, au prêtre qui fait aussi cette prière en leur nom et pour eux (2). Nous nous reconnaissons hum-

(1) « Dicentes : *Nobis quoque peccatoribus*, vocem paululum elevamus, ut ex gemitu cordis in silentio procedat gemens oris confessio... Cum dicitur : *Nobis quoque peccatoribus*, solet rumpi silentium, paululum expressa voce proferendo, ut veniat nobis in mentem *latronis confessio* et pietas Domini de cruce dicentis : Hodie mecum eris in paradiso » (Luc. xxiii). Stephan. Augustod. cap. xvii — « Percussura pectoris pœnitentiæ est et luctus indicium ». Amalar., l. III, c. xxvi.

(2) « Ut facilius exaudiatur sacerdos captetque Dei benevolentiam, *peccatorem se* et *alios vivos* (quos eodem pronomine quo se signat et includit) pronuntiat, quoniam nihil æque divinam majestatem inflectit ad impendendam hominibus misericordiam, quam humilis peccatorum recognitio atque confessio, qua quis se indignum fatetur ex seipso divinis beneficiis, sed totam suam fiduciam collocat atque reponit in Dei misericordia ». Clichtov., *Elucid. eccles.*, l. III, n. 24.

blement de pauvres pécheurs, et par là nous attirons sur nous la miséricorde divine. Oui, tous nous sommes coupables et de grands coupables devant Dieu. Nous en acquerrons aisément la douloureuse conviction, si nous examinons sincèrement notre vie entière. Nous le confesserons avec la rougeur au front : nous avons commis bien des fautes et fait bien peu de pénitence. « Si vous pesez exactement nos iniquités, Seigneur, ô Seigneur, qui subsistera devant vous » (Ps. cxxix, 3) ? — « Ne vous souvenez pas des crimes de ma jeunesse et de mes ignorances ; souvenez-vous de moi selon votre miséricorde et à cause de votre bonté » (Ps. xxiv, 7). Nous devons donc prier Dieu de nous recevoir dans le ciel, et mettre toute notre confiance dans la multitude des miséricordes divines : *de multitudine miserationum tuarum sperantibus* (1).

Dans ces dispositions, nous demandons à Dieu de nous accorder part et société, *partem aliquam et societatem*, avec les saints apôtres et martyrs (2). L'héritage pur et immortel des cieux est préparé pour tous les hommes rachetés par Jésus Christ ; les individus y participeront en proportion de leurs mérites, de leurs vertus et de leur sainteté. Le bonheur des

(1) Cfr « Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam, et secundum *multitudinem miserationum tuarum* dele iniquitatem meam ». Ps. L, 3. *Misericordia*, la « miséricorde », la « pitié » est une vertu, un état habituel (*habitus*) ; *miseratio*, la « compassion », le « pardon », est l'acte (*actus*) et l'effet de la miséricorde : « usus sive effectus misericordiæ » (S. Thom.). C'est pourquoi le Seigneur est souvent appelé dans les Psaumes : « misericors (in natura) et miserator (in actu) » — « scilicet *misericors* in affectu benignitatis intus abscondito et sibi naturaliter insito, *miserator* in effectu foris conspicuo ». Gerhoh. Reichersp., *in ps.* xxiv. — « Misericordia prout in Deo esse censetur non est nisi *bonitas* ejus *piissima ;* miseratio autem Dei est effectus misericordiæ ejus. *Multæ* ergo possunt esse *miserationes* Dei, quoniam multa sunt opera pietatis divinæ ; sed misericordia Dei non est nisi una, quæ est divina essentia ». Dion. Carth., *in ps.* xxiv. — Major est *multitudo* Dei *miserationum*, quam multitudo omnium peccatorum ». Gerhoh. Reichersp., *l. c.*— Comparer l'oraison si belle et si profonde : « Omnipotens sempiterne Deus, qui *abundantia pietatis tuæ* et merita supplicum excedis et vota : effunde super nos misericordiam tuam, ut dimittas quæ conscientia metuit et adjicias quod oratio non præsumit ». *Dom. XI post Pent.*

(2) « *Ante consecrationem* Sanctorum commemoratio ideo fit, ut eorum obtineamus suffragia, ipsorum communionem consequamur, virtutes denique adipiscamur et gratias, quas nobis ex sancto sacrificio possumus polliceri ; fit vero etiam *post consecrationem*, quia Deum oramus, ut in dictorum Sanctorum cœtum nos adscribere dignetur. Ac propterea prima commemoratio non inepte dicitur *ad suffragium*, secunda *ad consortium* ». R. Sala, *sur le* Card. Bona, *Rer. liturg.* l. II, c. xiv, § 5.

élus provient uniquement de la gloire infinie et éternelle de Dieu. Lui-même sera notre propriété, notre portion dans la terre des vivants. « Qu'ai-je dans le ciel ? et que désiré-je sur la terre, si ce n'est vous ? Mon cœur et ma chair sont dans la défaillance : vous êtes le Dieu de mon cœur, vous êtes ma part pour l'éternité » : *pars mea Deus in æternum* (Ps. LXXII, 25, 26). Nous entrerons en possession du souverain bien en union et en société avec les autres bienheureux ; la compagnie de tous les habitants du ciel sera une source abondante des joies les plus pures et les plus douces (1). On cite ici, parmi les saints, quelques apôtres et des martyrs ; il y a en tout quinze noms : huit appartiennent à des hommes, sept à des femmes. Tous ont versé leur sang pour Jésus Christ.

II. — 1° Le premier est S. Jean Baptiste (2), parce que, dans cette énumération, les saints sont nommés d'après la date de leur martyre. Entièrement séparé du monde, il se disposa, par la vie contemplative et les austérités les plus rigoureuses, à sa haute mission : de marcher devant la face du Seigneur, de lui préparer les voies, et de conduire son peuple à la connaissance du salut et à la rémission des péchés (LUC. I, 76, 77). Son extérieur et ses exhortations à la pénitence faisaient sur le peuple une impression profonde. Le martyre termina sa carrière. Il fut décapité pour avoir ouvertement blâmé le commerce adultère d'Hérode avec Hérodiade, nièce de ce prince et femme de son frère encore vivant, Philippe. On célèbre sa mort le 29 août. Sa tête fut retrouvée par une révélation divine ; on la conserve à Rome, dans l'antique église de S. Silvestre *in Capite*. De tout temps des temples nombreux lui ont été dédiés, et beaucoup de contrées et de villes l'ont choisi pour patron.

2° S. Étienne (3) ouvre la marche glorieuse des témoins du

---

(1) « Quarto consistit (vita æterna) in omnium beatorum jucunda *societate*, quæ societas erit maxime delectabilis, quia quilibet habebit omnia bona cum omnibus beatis ; nam quilibet diliget alium sicut seipsum et ideo gaudebit de bono alterius sicut de suo. Quo fit, ut tantum augeatur lætitia et gaudium unius, quantum est gaudium omnium. Ps. LXXXVI, 7 : Sicut lætantium omnium habitatio est in te ». S. THOM., *in Symb. Apost. Expos.*, n. 39.

(2) S. R. C., *27 mart. 1824*, *in Panormitana*, ad. 2. L'opinion qui soutient qu'il s'agit ici de S. Jean l'Évangéliste, ainsi nommé une seconde fois, n'est donc plus probable. Jean s'appelle ὁ βαπτιστής, à raison de sa fonction principale.

(3) Le nom μάρτυς, *témoin*, est donné à S. Étienne pour la première fois par S. Paul (ACT. XXII, 20). Les SS. Pères l'appellent ἀπαρχὴ τῶν μαρτύρων, *primitiæ martyrum* ; ἡ κορυφὴ τῶν μαρτύρων, *vertex martyrum* ; ὁ τῶν

Sauveur mis à mort pour la vérité. Il était un de ces sept hommes sages et pieux choisis par les apôtres comme les premiers diacres (1). L'Écriture le place au dessus de tous les autres : c'était « un homme plein de grâce et de force, rempli de foi et de l'Esprit Saint, faisant de grandes merveilles dans le peuple ». A raison de ses fonctions, il s'acquittait avec zèle et charité du soin des pauvres et des malades ; il prêchait aussi aux Juifs la vérité chrétienne avec beaucoup de sagesse et de vigueur. Ils lui résistaient opiniâtrément ; dans leur rage, ils firent pleuvoir une grêle de pierres sur l'intrépide héraut de la doctrine qu'ils abhorraient. Ce crime fut commis dans la vallée de Josaphat, près du torrent de Cédron. Toutefois « les pierres du torrent lui furent douces ». comme le chante l'Église ; elle place dans sa bouche ces paroles : « Parce que ma chair a été lapidée pour vous, mon Dieu, mon âme s'attacha à vous ». Au milieu de son supplice il s'écria : « Seigneur Jésus, recevez mon âme ! » et il s'endormit dans le Seigneur. Bien qu'il ait été élevé au diaconat par les apôtres, dit S. Augustin, il les a précédés par sa mort glorieuse : inférieur en dignité, il fut le premier dans les souffrances ; leur disciple dans la doctrine, il fut leur maître dans la confession de la foi. Son front est donc justement orné de la couronne précieuse du martyre. Sa fête, célébrée le 26 décembre, fait suite à la naissance du Sauveur ; on honore en outre le 3 août l'invention de ses reliques. Au VI[e] siècle, la plus grande partie de son corps fut transportée à Rome et déposée près de celui de S. Laurent, sous le maître-autel de la basilique de S. Laurent hors les murs, dans un magnifique tombeau de marbre.

3° S. Mathias fut appelé à l'apostolat après l'ascension de Jésus Christ par la désignation de Dieu et à la place du traître Judas. On dit qu'il eut la tête tranchée par la hache et qu'une partie de ses ossements fut apportée à Trèves par Ste Hélène. On conserve sa tête à Rome, dans l'église de Ste Marie Majeure. Sa fête tombe le 24 février, et le 25 dans les années bissextiles.

4° S. Barnabé était un homme « excellent, plein de l'Esprit

μαρτύρων ἔξαρχος, *princeps martyrum ; — triumphatorum martyrum dux ; qui primus martyrii fores aperuit ; qui primus choro martyrum aditum patefecit ; phalangis martyrum antesignanus* ; πρωτομάρτυς ; λιθοβόλειτα ou λιθοβόληθος, *lapididus petitus atque obrutus.* — Cfr Nilles, *Kalendarium manuale*, I, 232.

(1) Dans la liturgie grecque il est appelé ἀρχιδιάκονος, et dans le Pontifical romain (*Ordin. diacon.*), *dux ac prævius*, pour les autres diacres.

Saint et de foi ». Son nom primitif était Joseph ; les apôtres lui donnèrent celui de Barnabé, ou *fils de la consolation*, pour indiquer que ses prédications énergiques et ardentes consolaient et encourageaient les autres. Plusieurs regardent S. Barnabé seulement comme un aide et un compagnon des apôtres, comme un homme apostolique ; l'autre sentiment, qui voit en lui, comme en S. Paul, un apôtre proprement dit, s'appuie sur des preuves plus fortes. En conformité avec une révélation divine, S. Paul et S. Barnabé reçurent l'onction sacrée par la prière et l'imposition des mains, et furent munis de tous les pouvoirs ; ils complétèrent le collège apostolique à la place des deux saints Jacques, dont l'un avait été martyrisé de bonne heure (le Majeur), et l'autre avait été chargé uniquement de la direction de l'Église mère de Jérusalem (1). S. Barnabé était lévite et originaire de Chypre ; selon toute apparence, il était du nombre des soixante-douze disciples. Après avoir reçu le caractère épiscopal à Antioche, en 44 ou 45, il fit avec S. Paul un grand voyage pour prêcher l'Evangile. Plus tard il se sépara de son compagnon, et évangélisa surtout son île natale, où il ajouta la gloire du martyre à celle de l'apostolat, entre 56 et 62. Il est vraisemblable, bien que cela ne soit pas certain, que S. Barnabé parcourut aussi la haute Italie. Vers la fin du Ve siècle, ses restes furent découverts dans une caverne à Salamine, dans l'île de Chypre. Sa fête est fixée au 11 juin.

5° S. Ignace d'Antioche. D'après une pieuse légende, confirmée par une vision de Catherine Emmerich, il fut dans son enfance béni par le Sauveur. Il avait le surnom de *Porte-Dieu*, *Théophore*, *Deifer* (2). Il fut un disciple des apôtres et le second successeur de S. Pierre sur le siège d'Antioche. L'empereur Trajan le condamna à mort ; il fut conduit à Rome

(1) Hergenrœther. *Manuel d'histoire ecclésiastique.*

(2) D'après de nouveaux critiques, Θεοφόρος est un nom *propre* et non pas seulement un titre honorifique donné à S. Ignace. Quand l'empereur Trajan lui demanda la raison de ce nom, il répondit : « Qui Christum circumfert in anima, ille est *Theophorus* ». Il faut donc écrire Θεοφόρος, *qui porte Dieu*, et non pas Θεόφορος, *poussé* ou *inspiré par l'Esprit de Dieu*. — « Θεοφόρος, Deifer, epitheton laudis honorificum sancto Sabbæ aliisque multis tributum, quod eorum animæ sedes sint Dei, quocum conjunctissime vivunt et cujus ad nutum omnia sua moderantur ; quodque eum non anima solum, sed etiam corpore portent, crucis mortificationem circumferendo. Sancto *Ignatio* autem *speciali* ratione, non ut epitheton, sed ut *agnomen* datum fuisse Θεοφόρον, ex eo deducit Petrus Alloix in ejus Vita, quod ipse in scribendis epistolis se Θεοφόρον vocat, nunquam id facturus— quæ ejus modestia et demissio erat animi — nisi *cognomen*, quo communiter ab omnibus nominaretur, fuisset ». Nilles, *Kalend. manuale*, p. 493.

chargé de chaînes et exposé aux bêtes dans le Colisée, le 20 décembre 107. Cet évêque brûlait du désir du martyre, comme on le voit dans les lettres pleines d'onction qu'il écrivit à diverses communautés chrétiennes en se rendant à Rome. Le Seigneur céda à l'aspiration de son cœur et ne lui refusa pas le désir de ses lèvres (Ps. xx, 3). Les lions se précipitèrent sur lui, le déchirèrent, dévorèrent son corps, dont il ne resta que les os les plus gros et les plus durs. Depuis le VIe siècle, ses restes sacrés sont déposés à Rome, dans la basilique de S. Clément ; ils y furent transférés le 1er février, jour où l'on célèbre sa fête. Écoutons quelques-unes des paroles magnifiques adressées par lui aux chrétiens de la ville éternelle, pour les détourner de solliciter sa délivrance : « Vous ne sauriez me donner un meilleur témoignage de votre tendre charité qu'en me laissant dévouer comme une victime, maintenant que l'autel est érigé ; contentez-vous de chanter, dans le saint chœur de la charité, des actions de grâces au Père en Jésus Christ. Heureux serai-je si je meurs au monde, afin de vivre pour Dieu ! Laissez-moi devenir la nourriture des bêtes, afin que je parvienne à Lui. Je suis le froment de Dieu : il faut que je sois moulu par la dent des bêtes, pour devenir le pain pur du Christ. En souffrant je deviens libre en Jésus Christ, et je ressusciterai en lui comme son affranchi. Je me réjouis des bêtes qui me sont destinées. Pardonnez-moi, mais je sais ce qui m'est avantageux. Le feu, la croix, les bêtes féroces, le déchirement de mon corps, l'écartellement de mes membres, le brisement de mes os, tout ce que le démon peut imaginer de tourments, que tout cela m'arrive, pourvu que je gagne Jésus Christ. Je n'estime pour rien les plaisirs de la terre et les royaumes du monde ; il vaut mieux pour moi mourir pour Jésus Christ que de régner sur l'univers entier. Je soupire après celui-là seul qui est mort et ressuscité pour nous. Laissez-moi imiter les souffrances de mon Dieu. Mon amour est crucifié. Il n'est rien en moi qui brûle pour la terre ; en mon cœur jaillit une source d'eau vive qui me crie : Viens au Père ! Je ne demande que le pain de Dieu, le pain céleste de la vie, la chair de Jésus Christ le Fils de Dieu ; je n'ambitionne que le breuvage de son sang, qui est l'amour impérissable et la vie éternelle ».

6° S. Alexandre Ier fut le cinquième pape après S. Pierre. Il opéra des conversions admirables et nombreuses à Rome. Il fut décapité le 3 mai 117, hors de la ville, sur la voie Nomentane, avec les prêtres Évence et Théodule. Son corps repose dans l'église de Ste Sabine. Sa fête est le 3 mai.

7° et 8°. S. Marcellin, prêtre, et S. Pierre, exorciste de l'Église romaine. S. Pierre avait, dans sa prison, délivré du malin esprit la fille du geôlier Artémius ; à la suite, toute cette famille se convertit et fut baptisée par le prêtre Marcellin. Pour ce motif, Pierre et Marcellin furent cruellement tourmentés et conduits hors de la ville en un lieu nommé « Forêt noire », *Sylva nigra*, pour y être décapités. Ils disposèrent eux-mêmes la place avec joie et livrèrent leurs têtes au bourreau. En souvenir de leur martyre cet endroit prit le nom de « Forêt blanche », *Sylva candida*. Au neuvième siècle, leurs corps furent apportés par Éginhard, secrétaire de Charlemagne, à Seligenstadt, où ils reposent dans une précieuse châsse d'argent. On célèbre leur fête le 2 juin.

9° et 10°. Les deux jeunes héroïnes Ste Félicité et Ste Perpétue souffrirent à Carthage. Elles étaient d'une naissance distinguée et avaient reçu une bonne éducation. Elles furent enfermées dans une prison sombre, très chaude et infecte. « Le jour de leur triomphe se leva », disent leurs Actes ; « elles quittèrent leur cachot pour l'amphithéâtre comme si elles partaient pour le ciel, gaies, le visage serein, tremblantes, non de peur, mais de joie ». Les confesseurs qui les accompagnaient, s'avancèrent devant le tribunal et dirent au juge : « Aujourd'hui tu nous juges, mais Dieu te jugera ». Ces femmes délicates furent d'abord flagellées, puis exposées à une vache furieuse ; enfin elles tombèrent sous le glaive. C'était l'an 202, dans la persécution de Sévère. Leur fête est fixée au 7 mars.

10° Ste Agathe. Deux villes de Sicile, Palerme et Catane, se disputent l'honneur de lui avoir donné le jour. Il est certain qu'elle souffrit le martyre dans cette dernière ville en 251, sous l'empereur Dèce. Cette jeune vierge était renommée au loin pour sa noblesse et sa richesse, aussi bien que pour sa vertu et sa beauté. Dès son enfance elle avait choisi Jésus Christ pour époux et l'aimait sans partage. Accusée d'être chrétienne, elle fut traînée devant le juge païen Quintianus ; ce scélérat essaya par tous les moyens les plus odieux de briser son courage et de lui faire violer son vœu de chasteté. Mais, semblable à un roc au milieu des flots de la mer, la noble héroïne fut inébranlable ; elle méprisa comme la poussière tout ce que le monde estime. Dans sa prison S. Pierre lui apparut et guérit ses plaies cuisantes. Le tyran la fit rouler sur des débris aigus et sur des charbons ardents. De retour dans son cachot, la pieuse vierge disait à Dieu : « Seigneur, qui m'avez créée et gardée dès mon enfance, qui avez délivré

mon cœur de l'amour du monde et protégé mon corps de la corruption, qui m'avez rendue victorieuse des chaînes, des supplices, du fer et du feu, je vous en prie, recevez mon esprit de cette terre dans le sein de votre miséricorde ». Aussitôt elle s'endormit dans le Seigneur et son âme virginale s'envola au ciel. Dieu glorifia sa servante par un grand nombre de miracles ; son tombeau devint le refuge des chrétiens et même des païens. Là fut aussi déposé le voile de la sainte, qui ne brûla pas et fut seulement un peu rougi, lorsqu'on la jeta dans le brasier. Une année après sa mort, il y eut une violente éruption de l'Etna, les flots de lave se précipitaient sur la ville de Catane et la menaçaient d'une ruine complète. Les habitants coururent au sépulcre de la martyre, prirent son voile et l'opposèrent au torrent de feu : celui-ci prit aussitôt un autre cours et se dirigea vers la mer; la ville fut sauvée. Ce prodige eut lieu le 5 février, jour anniversaire de son supplice ; c'est encore aujourd'hui celui de sa fête. On implore, en souvenir de ce fait, Ste Agathe contre les dangers du feu, surtout dans la Forêt Noire, où l'on allume des flambeaux sans nombre le jour de sa fête (1).

12° Ste Lucie subit le martyre à peu près cinquante ans après Ste Agathe, vers 304, dans la terrible persécution de Dioclétien. Elle était de la ville antique de Syracuse et appartenait à une famille riche et distinguée. Dès ses premières années elle voua sa virginité au Seigneur. Sa mère souffrait d'une perte de sang et fit un pèlerinage au tombeau de Ste Agathe pour obtenir sa guérison. La pieuse Lucie, qui accompagnait sa mère, y tomba en extase ; Ste Agathe lui apparut, rayonnante de gloire et entourée d'anges, et lui dit : « Ma sœur Lucie, vierge consacrée à Dieu, pourquoi me demandes-tu ce que tu peux donner toi-même à ta mère ? Vois, ta foi l'a secourue : elle est guérie ». Dès lors Lucie vendit ses parures et ses biens et en distribua le prix aux pauvres et aux malades. Accusée d'être chrétienne, elle parut devant le tribunal du juge païen Paschasius ; à l'ordre de sacrifier aux faux dieux elle répondit : « C'est un service pur et immaculé de Dieu que de consoler et d'assister les veuves et les orphelins dans leurs afflictions. Je l'ai fait pendant trois ans, et après avoir donné tout ce que je possédais, je serai bien heureuse de me sacrifier aussi moi-même ». Elle dit encore : « Ceux qui vivent dans la pureté et

(1) L'hymne de Ste Agathe, attribuée au pape S. Damase, commence ainsi : « Martyris ecce dies Agathæ — Virginis *emicat* eximiæ ».

la piété sont les temples de Dieu, et le Saint Esprit habite en eux ». On voulut la traîner dans un mauvais lieu ; mais elle fut fixée au sol par la main de Dieu, comme une colonne inébranlable, et aucune force ne put la remuer (1). On éleva autour d'elle un bûcher sur lequel on répandit de l'huile, de la résine et d'autres matières inflammables ; mais le feu ne lui fit aucun mal. Enfin elle eut la gorge percée d'un coup d'épée ; elle vécut cependant encore jusqu'à ce qu'un prêtre lui eût apporté le saint Viatique. Elle annonça aux chrétiens présents que la paix serait bientôt rendue à l'Église, et expira. Une église fut bâtie sur le lieu de son supplice. Sa fête se rencontre le 13 décembre. « Lucie, épouse de Jésus Christ, vous avez possédé votre âme dans la patience. Vous avez méprisé le monde, et vous resplendissez maintenant au milieu des chœurs angéliques. Vous avez vaincu l'ennemi par votre propre sang » (2).

13° Ste Agnès. On ne sait ce que l'on doit le plus admirer en elle : sa dignité dans un âge si tendre, son innocence virginale, son héroïsme. Issue de parents chrétiens riches et considérés, elle fut une enfant privilégiée par la grâce ; sa vie correspondit à son nom : *vere nominis sui*, dit S. Jérôme ; elle passa ses premières années dans une pureté semblable à celle d'un agneau (ἁγνή, pure, chaste ; *agnus*, agneau). Cent ans après sa mort, S. Ambroise écrivait : « Aujourd'hui encore de nombreuses vierges romaines recherchent les exemples de Ste Agnès, comme si elle vivait encore ; elles s'excitent, à son imitation, à la garde intacte de la pureté ». Elle conquit la double couronne du martyre et de la virginité à l'âge de treize ans seulement. Elle était encore une enfant par les années, lit-on dans sa vie, mais déjà d'une intelligence mûre ; une jeune fille par le corps, une matrone par l'esprit ; belle de forme et de visage, plus belle encore par sa piété et sa modestie. Demandée en mariage, elle décrivait en termes magnifiques et enthousiastes ses fiançailles avec son céleste Époux : « Éloigne-toi de moi, nourriture de mort ; éloigne-toi de moi : un autre a déjà pris possession de mon cœur. Il l'emporte infiniment sur toi par la noblesse de son origine et par sa dignité, il m'a donné des présents incomparablement plus beaux que ceux que tu m'as

(1) « Tanto pondere eam fixit Spiritus sanctus, ut virgo Christi *immobilis* permaneret ». *Antiph. Eccles.*

(2) « In tua patientia possedisti animam tuam, Lucia, sponsa Christi : odisti quæ in mundo sunt, et coruscas cum angelis ; sanguine proprio inimicum vicisti ». *Antiph. Eccles.*

offerts. Il m'a comblé d'inestimables trésors ; sa noblesse est la plus haute ; sa puissance, la plus grande ; sa beauté, la plus excellente ; son amour, le plus doux. Les anges le servent, le soleil et la lune admirent sa splendeur, son parfum ressuscite les morts, son contact guérit les malades. Il m'a préparé un appartement de fiancée, où les chants et l'harmonie des instruments retentissent ; je lui garde ma foi, je me donne à lui sans retour ». Conduite dans un mauvais lieu, elle fut protégée par un ange, qui l'enveloppa d'un vêtement éclatant. On la jeta sur un bûcher embrasé ; elle fit le signe de la croix sur les flammes, et ne souffrit aucun dommage. Enfin elle tomba sous le glaive du bourreau, en 304 ou 305, et l'âme pure de la jeune victime s'élança aux noces du divin Agneau. Elle fut enterrée hors de Rome, dans une villa de ses parents, sur la voie Nomentane. Son tombeau fut glorieux ; il est recouvert par une des églises les plus magnifiques et les plus gracieuses de la ville éternelle : Ste Agnès hors les murs. Toutes les années, le 21 janvier, jour anniversaire de sa mort, on célèbre sa fête par une cérémonie aussi touchante que significative, rappelant sa pureté et son martyre. Pendant la grand'messe, au chant de l'*Agnus Dei*, on présente à l'autel deux petits agneaux blancs, on les bénit et on les confie ensuite à un monastère de religieuses pour en prendre soin. De la laine de ces agneaux sont faits les palliums que le Pape envoie, après qu'ils ont été déposés pendant une nuit sur le tombeau de S. Pierre, aux archevêques, en signe de leur prééminence sur les évêques. L'épiscopat catholique, dans ses membres les plus élevés, porte donc, dans les fonctions pontificales, un souvenir de la sainte qui fut jugée digne d'imiter l'Agneau de Dieu, innocent et immolé pour les péchés d'autrui. Le lieu de son martyre est également orné d'une riche et belle église : Ste Agnès sur la place Navone.

14° Ste Cécile. C'était une vierge d'illustre origine (*ingenua, nobilis, clarissima*) ; dès sa plus tendre enfance elle fit en secret le vœu de chasteté et se consacra complètement au service de Dieu. Toujours elle portait l'Évangile caché sur sa poitrine, elle ne cessait jour et nuit de prier et de s'entretenir des choses divines. « Pour obéir à la volonté de ses parents, elle dut se marier avec un jeune païen, riche et noble, nommé Valérien. Elle y consentit, après avoir reçu de son ange gardien la promesse que Dieu protégerait inviolablement sa virginité, même après son mariage. Cécile se prépara à son union par la prière et la pénitence ; et lorsque, pendant le festin des noces, l'hymne nuptial était chanté avec

accompagnement d'instruments de musique (1), elle chantait secrètement au Seigneur ce cantique : « Gardez mon cœur et mon corps de toute corruption, afin que je ne sois pas confondue ». Son céleste Époux envoya un ange pour veiller sur elle. Semblable à une laborieuse abeille (2), Cécile gagna au Seigneur un grand nombre d'âmes, entre autres son mari Valérien et son beau-frère Tiburce, qui remportèrent tous deux la couronne du martyre. Almachius, préfet de la ville, voulut la faire asphyxier dans la chambre de bains du palais de Cécile. Elle y fut enfermée, et le four fut chauffé sept fois plus qu'à l'ordinaire ; mais, ainsi que les jeunes gens dans la fournaise de Babylone, elle louait Dieu au milieu des flammes. L'ange changea la vapeur brûlante en une douce rosée, le feu n'eut aucune puissance sur son corps, pas un cheveu de sa tête ne fut atteint, ses vêtements restèrent intacts, elle n'avait pas senti la violence de la flamme. Alors le tyran lui envoya le bourreau, qui la frappa de trois coups d'épée sans détacher la tête du corps ; elle demeura encore trois jours en vie. Les fidèles accoururent auprès d'elle ; elle les consolait et les encourageait. Elle ordonna que sa maison fût changée en église, et rendit à Dieu son âme angélique. Son corps fut placé dans un cercueil de cyprès ; on le laissa dans la position où elle était morte et on l'ensevelit dans la catacombe de S. Callixte. L'an 821, il fut retrouvé par le pape Pascal I[er], à la suite d'une vision, et déposé sous le maître-autel de l'église de Ste Cécile au Transtevere. Près de 800 ans plus tard, en 1599, le cardinal Sfondrati découvrit la sainte martyre dans la situation où elle avait autrefois expiré sur le pavé de sa demeure. Elle y repose encore aujourd'hui, dans ce maintien gracieux et modeste, revêtue de riches habits recouvrant un cilice où l'on aperçoit les glorieuses traces de son sang. Elle mourut entre 176 et 180 ; sa fête est fixée au 22 novembre. Ste Cécile est honorée comme la patronne de la musique religieuse, parce que, dit-on, elle con-

---

(1) « Cantantibus organis, Cæcilia virgo in corde suo soli Domino decantabat, dicens : *Fiat, Domine, cor meum et corpus meum immaculatum, ut non confundar* ». *Brev. Rom.*, 22 nov.

(2) « Cæcilia, famula tua, Domine, quasi *apis* tibi *argumentosa* deservit. » *Antiph Eccles.* — L'abeille a toujours été le type, non seulement de la virginité, mais encore de la sagesse et le modèle de l'activité. De là le mot *argumentosa*, qui a à peu près le sens de *arguta, ingeniosa, prudens*, et de *operosa, sedula, industria*, « active, agissante ». — « Cum sit infirma robore apis, valida est vigore sapientiæ et amore virtutis ». S. AMBROS., *Hexaëm.*, l. V, c. XXI, n. 70. — « Apes prudentissimæ ». S. BENED. ANIAN., *Concordia Regular.*, c. LII, § 10.

nut elle-même cet art et entendit souvent les mélodies célestes.

15° Ste Anastasie. Cette sainte, veuve et martyre, est aussi originaire de Rome. Elle eut beaucoup à souffrir de la brutalité de son époux païen, Publius ; après sa mort, elle se livra complètement aux œuvres de charité. Dans la persécution de Dioclétien elle remporta la palme du martyre, l'an 304, le jour de la naissance du Sauveur ; elle mourut par le feu. On a construit une église, Ste Anastasie, sur l'emplacement de sa maison ; son corps y repose sous le maître-autel. Autrefois les papes y célébraient la seconde messe au point du jour, à Noël ; elle conserve encore la commémoraison de cette sainte.

Le Voyant de la nouvelle alliance vit une grande multitude que personne ne pouvait compter, de toutes les nations, de toutes les tribus, de tous les peuples et de toutes les langues, debout devant le trône et en présence de l'Agneau, revêtus de robes blanches et portant des palmes dans leurs mains ; et il apprit que c'étaient ceux qui étaient venus de la grande tribulation et ont lavé leurs vêtements dans le sang de l'Agneau (Apoc. vii, 9, 14). De cette immense multitude on ne cite ici les noms que d'un petit nombre (1) ; ces derniers ont toujours été honorés d'un culte particulier dans la capitale de la chrétienté. Après la consécration l'on nomme des femmes martyres, ce qui n'a pas lieu avant la consécration. L'Eglise célèbre comme un prodige de la puissance divine que la palme du martyre ait aussi été accordée au sexe faible. La force du Christ se montre surtout dans ces tendres vierges ; leur parure céleste ne brille pas seulement des lis de la pureté, elle est aussi rougie du sang versé pour la foi.

III. — Avec ces saints et avec tous les autres, *omnibus sanctis tuis*, dont Dieu seul connaît le nombre et les noms, nous demandons, pauvres pécheurs, d'être éternellement dans le ciel (2). Cette pensée, déjà exprimée au com-

---

(1) Pourquoi a-t-on admis dans le canon tel nombre de saints, tels saints en particulier, dans tel ordre ? Ce sont des questions auxquelles on cherche à répondre de diverses manières, en se fondant sur toutes sortes de motifs. Suarez observe avec raison (*In IV*, disp 83, sect. 2, n. 17) : « In hujusmodi rationibus reddendis non oportet immorari, quia hæc et similia sæpe vel casu vel ex aliqua peculiari devotione possunt accidere ».

(2) « Quidnam nobis de nostra quantacunque scientia provenire possit, quod non sit minus hac gloria qua inter filios Dei numeramur? Parum dixi : nec respici in ejus comparatione potest orbis ipse et pleni-

mencement de cette oraison, se trouve répétée en d'autres termes à la fin : nous supplions Dieu de nous admettre dans la compagnie des saints, nous appuyant, non sur nos mérites, mais sur sa miséricordieuse indulgence (1). Cette communauté de vie et de biens avec les élus, *consortium sanctorum*, consiste en ce que nous devenions participants de leur bonheur, que nous ayons part à l'héritage céleste préparé à tous ceux qui sont renés de l'Esprit Saint (2). « Nous rendons grâces, écrit l'Apôtre, à Dieu le Père, qui nous a rendus dignes d'avoir part à l'héritage des saints dans la lumière » (Col. i, 12). Et dans le livre de la Sagesse il est dit de l'homme pieux : « Son sort, sa part est entre les saints » (Sap. v, 5). — *Inter sanctos sors illorum est* a le sens de *consortium sanctorum*.

Nous ne demandons pas la gloire des saints en nous appuyant sur nos bonnes œuvres, mais confiants en la miséricorde du Seigneur (3). La félicité éternelle est sans doute une « cou-

---

tudo ejus, etiamsi totus cedat unicuivis in possessionem Ceterum, si nos ignorantia Dei tenet, quomodo speramus in eum quem ignoramus? si nostri, quomodo humiles erimus, putantes nos aliquid esse cum nihil simus? Scimus autem nec *superbis* nec *desperatis partem* esse vel *societatem in sorte sanctorum* ». S. Bernard., *in Cantic.*, *serm.* xxxvii, n. 5.

(1) « Novit Ecclesia, Deum non nisi intercedentibus meritis tribuere beatitudinem; sed nec illud ignorat, ut in sanctorum admittamur consortium, non modo necessariam esse gloriam, sed etiam gratiam et veniam peccatorum, quæ sine meritis nostris dantur tantummodo per Christum Dominum nostrum; ipsa nostra merita dona esse misericordiæ Dei et gratiæ; nobisque misericordia Dei opus esse vel in earum actionum examine, quas bonas existimamus ». Bened. XIV, *de Miss. sacrif.*, l. II, c. xviii, n. 2.

(2) La béatitude céleste est souvent désignée dans la liturgie, surtout dans les messes de morts, par les mots *consortium Dei*, *consortium sanctorum*, *consortium perpetuæ beatitudinis*, *consortium lucis æternæ* ».

(3) *Non æstimator meriti, sed veniæ largitor;* c'est comme s'il y avait : « Vous ne pesez pas, vous ne faites pas entrer en compte nos mérites, qui sont si peu de chose, qui sont souvent même des démérites, pour déterminer votre jugement; mais vous nous accordez dans une large mesure votre indulgence et votre pardon ». Le mot *meritum* peut être pris ici pour *démérite*, *mérite mauvais*, *culpabilité ;* comme souvent on dit, dans un sens défavorable, *mériter quelque chose*, c'est-à-dire un châtiment, un malheur. — « Omnipotens æterne Deus, misericordiam tuam ostende supplicibus, ut qui de *meritorum* (id est, peccatorum) qualitate diffidimus, non judicium tuum, sed indulgentiam sentiamus ». *Sacram. Gregor. Dom. XIX, p. Pent.* — « Cum pro *nostris meritis* jugiter mereamur affligi, tu tamen judicium ad correctionem temperas, non perpetuam exerces ad pœnam ». *L. c.*, *Dom. XXII p. Pent.* — « Quia de meritorum qualitate diffido, ad misericordiam tuam confugio, ut impetrem per tuam misericordiam, quod non merui per tuam justitiam, imo quod ex toto

ronne de justice » (II TIM. IV, 8), elle est accordée en récompense de nos travaux et comme le prix de notre victoire ; mais, dans la réalité, elle est et demeure toujours une « couronne de miséricorde » (1), la dernière et la plus grande de toutes les grâces. Dans le ciel Dieu couronne les saints de sa miséricorde et de sa pitié (Ps. CII, 4). La béatitude des créatures est, à plus d'un égard, un effet de la bienveillance de Dieu ; c'est, avant tout, par un effet de sa bonté qu'il nous est permis de gagner le ciel, et sa libéralité nous donne un salaire bien plus riche que nous ne l'avons mérité réellement : car les tribulations de cette vie ne peuvent être mises en comparaison avec la gloire future qui sera manifestée en nous (ROM. VIII, 18). Si nous jetons un coup d'œil sur le nombre des grâces reçues, de la première à la dernière, en y comprenant celle de la persévérance finale, ne sommes-nous pas forcés de reconnaître que notre vie entière est tissue des bienfaits de Dieu ? Oui, notre salut est un présent immense et libre de la bonté divine, qui nous prévient (Ps. LVIII, 11), nous accompagne (Ps. LXXXVIII, 25), et nous suit tous les jours de notre vie (Ps. XXII, 6). Elle a déterminé Dieu à nous envoyer son Fils pour nous sauver ; elle est la cause des promesses éternelles ; elle nous a arrachés à l'abîme de la misère du péché où nos fautes nous avaient plongés, et nous a transportés dans le royaume de la lumière ; elle nous a préservés de mille chutes et nous a pardonné nos péchés soixante-dix fois sept fois ; elle frappe à notre cœur, nous excite, nous avertit, dispose notre vie et nous accorde un tel enchaînement de grâces, que nous puissions demeurer fidèles jusqu'à la mort et mériter la récompense céleste. Ainsi Dieu est miséricordieux quand il pardonne, il l'est davantage quand il renouvelle le pardon, il l'est au suprême degré quand il glorifie dans l'éternité les pécheurs repentants (2). C'est grâce

---

demeruisse convincor, si delictorum meorum fueris memor et misericordiæ tuæ immemor ». GERHOH. REICHERSP., *in ps XXIV*. — Cum præsens est veniæ largitor, magis confidit exaudiri devotus peccator ». STEPH. AUGUSTOD., c. IX.

(1) « Vita æterna non ut debitum rependitur hominibus, sed ut gratia et misericordia. *Gratia Dei vita æterna*, inquit Apostolus (Rom. VI, 23). Hæc meritis quidem nostris redditur, sed merita ipsa sunt dona gratiæ et misericordiæ Dei, Deusque merita nostra remunerans, remuneratur dona sua, *cumulans sua dona coronis*, inquit S. Prosper, carmine *de Ingratis* ». POUGET. *Inst. cathol.*, tom. II, p. III, sect. II, cap. VII, § 22, n. 25. — Cum Deus coronat *merita nostra*, nihil aliud coronat quam *munera sua* ». S. AUG. *Epist.* 104, cap. V, n. 19.

(2) S. BONAVENT., *Expos. in ps.* L.

à la miséricorde divine que nous n'avons pas péri (THREN. III, 22), dirons-nous dans le ciel, où nous chanterons éternellement les bienfaits de Dieu : *Misericordias Domini in æternum cantabo* (Ps. LXXXVIII, 2). Mais nos actes doivent correspondre à notre désir. Si nous ambitionnons la gloire des saints, nous devons aussi partager leurs labeurs et leurs épreuves. Nous n'entrerons dans la joie du Seigneur avec les apôtres, les martyrs et tous les bienheureux, qu'en passant par beaucoup de tribulations. Ne l'oublions point, lorsque nous implorons une part dans leur société : si nous souffrons et mourons avec eux pour lui, nous serons glorifiés avec eux (1).

§ 64. — *Conclusion du canon.*

L'oraison précédente se termine par la conclusion ordinaire, mais n'a pas d'*Amen*. Cette omission a lieu pour mieux indiquer la liaison étroite des mots *par Jésus Christ Notre Seigneur* avec la dernière partie du canon, qui est la suivante (2) :

Per quem hæc omnia, Domine, semper bona creas. sancti ✠ ficas, vivi ✠ ficas, bene ✠ dicis, et præstas nobis. Per ✠ ipsum, et cum ✠ ipso, et in ✠ ipso, est tibi Deo Patri ✠ omnipotenti in unitate Spiritus ✠ sancti, omnis honor et gloria. *Per omnia sæcula sæculorum. Amen.*

Par qui, Seigneur, vous créez toujours tous ces biens, vous les sanctifiez, vous les vivifiez, vous les bénissez et vous nous les donnez. Que par lui, et avec lui, et en lui, tout honneur et toute gloire soient rendus à vous, Dieu le Père tout-puissant, dans l'unité du Saint-Esprit. *Dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.*

---

(1) « Je goûte une paix profonde, une douce joie... Notre Seigneur a bu la portion la plus amère du calice des douleurs Il ne nous en reste que quelques gouttes. Louons cette charité infinie qui nous prévient avec tant de douceur. J'ai toujours prononcé de grand cœur cette admirable prière de notre sainte liturgie : *ut partem aliquam et societatem donare digneris, cum tuis sanctis Apostolis et Martyribus.* Le bon Dieu m'a exaucé. Je suis couvert de la glorieuse ignominie de notre Maître, comme ses plus fidèles amis. Encore une fois, louons Dieu !... Je veux tout souffrir, mais je veux rester uni avec Pie IX, avec le Siège apostolique, et défendre, jusqu'à mon dernier soupir, la liberté de l'Église ». Lettre de Mgr don ANTONIO DE MACEDO COSTA, évêque de Para, au Brésil, écrite de sa prison.

(2) Les conclusions des oraisons précédentes du canon ne reçurent le mot *Amen* qu'à partir du XIIe siècle ; auparavant il ne se trouvait qu'à la fin du canon, après les mots *Per omnia sæcula sæculorum*, et

Ces paroles sont le digne couronnement de la prière du canon ; le texte et le rite qui l'accompagne, sont pleins de sens, de beauté et de solennité Elles se divisent en deux parties nettement tranchées : dans la première, nous reconnaissons que l'Eucharistie nous est préparée et donnée de Dieu par Jésus Christ ; dans la seconde, que le sacrifice rend à l'adorable Trinité un honneur et une gloire incomparables. C'est un résumé court et précis de l'efficacité de la sainte Messe : car Jésus Christ, le grand prêtre, l'Homme-Dieu, le médiateur entre Dieu et les hommes (I Tim. II, 5), descend sur l'autel, d'un côté, pour enrichir l'humanité de l'abondance des biens du salut ; de l'autre, pour glorifier parfaitement l'infinie majesté de Dieu.

I. *Le texte liturgique.* — Ces mots *hæc omnia bona* désignent les éléments de l'Eucharistie, le pain et le vin, existant sur l'autel avant la consécration, et que le prêtre semble encore avoir présents à l'esprit, d'autant plus que leurs apparences sont demeurées après la transsubstantiation, comme l'enveloppe du corps et du sang de Jésus Christ. Ces éléments naturels sont créés ; sur l'autel, de dons terrestres ils sont transformés en dons célestes, et comme tels, ils nous sont donnés comme notre propriété et notre aliment. Ces derniers mots *præstas nobis* se rapportent donc aux éléments consacrés, c'est-à-dire au pain et au vin après leur changement au corps et au sang du Sauveur. On peut aussi exposer la chose de cette façon : l'action multiple de Dieu s'exerce en partie sur les dons naturels du pain et du vin, en partie sur les dons surnaturels du corps et du sang de Jésus Christ : les premiers sont créés, sanctifiés, vivifiés et bénits ; les seconds nous sont donnés dans la communion.

Dieu le Père crée par son Fils Jésus Christ, aujourd'hui comme au commencement, tous les produits naturels, y compris les plantes alimentaires les plus nobles : le froment et le

---

c'était le peuple qui le répondait. — « Hic elevat Oblatam cum calice dicens : *Per omnia sæcula sæculorum.* Responsio : *Amen* ». *Microl.*, cap. XXII. — « *Assensum* quærit Ecclesiæ sacerdos, dicens *sonora* voce : *Per omnia sæcula sæculorum.* Supplet *populus* super orationem ejus locum idiotæ, et respondet *Amen* (I Cor. XIV, 16) hac una participem voce se faciens omnium charismatum, qua sacerdos multiplici Sacramentorum diversitate studuit impetrare. Jam ergo quasi mutato habitu, quo utebatur, dum sacra mysteria tractaret, mutat vocem ». Ivon. Carnot. *Serm.* V. — Sur la conclusion des prières précédentes faites à voix basse, le bienheureux Albert le Grand fait une profonde observation : « Est conclusio, ad quam nullus respondet *Amen* (sicut in aliis Secretorum conclusionibus) nisi *Angeli*, qui in ministerio esse dicuntur ». Tract. III, cap. IX.

raisin. Tous les ans il fait pousser les végétaux, afin de tirer le pain de la terre et afin que le vin réjouisse le cœur de l'homme (Ps. CIII, 14, 15) (1).

Dieu change par le même Jésus Christ ces dons naturels créés aux dons célestes de l'Eucharistie. Cette transformation essentielle est présentée sous trois points de vue différents : elle est la sanctification, la vivification et la bénédiction la plus complète de la substance matérielle du pain et du vin (2). Par la consécration, les éléments du pain et du vin sont sanctifiés au suprême degré; leur essence est anéantie, à sa place apparaissent la chair et le sang très saints du Sauveur, unis à son âme, également très sainte, et à la Divinité, infiniment sainte ; les espèces sensibles persistent, mais acquièrent par cette union sacramentelle un caractère sacré (3).

Par la consécration, les éléments inanimés du pain et du vin sont vivifiés (4) : ils deviennent le Pain vivant et vivifiant, *panis vivus et vitalis, vitam præstans homini;* le Sang de Jésus Christ, source de vie. Le Sauveur eucharistique vit éternellement, Fils du Dieu vivant, il porte en lui la vie (JOAN. v, 26) et il produit la vie en toute créature (JOAN. I, 4).

Enfin, par la consécration, le pain et le vin sont bénits dans

---

(1) « Per Christum omnipotens Deus Pater hæc bona omnia quæ sacris altaribus consecrantur non solum in exordio mundi creavit, condendo quod non erat... sed etiam semper eadem bona creat propagando et reparando, ut per annos singulos et *novæ segetes* et *nova vina* nascantur ». FLOR. DIAC., n. 73.— Par le mot *creare* Odon de Cambrai comprend aussi la transsubstantiation : « Hæc omnia bona, omnes scilicet hostias quas in orbe toto immolat Ecclesia — quæ quidem, si sensibiles intueris qualitates, infinitæ sunt numero ; si substantiam, sanguis est unus et una caro, quæ semper a Deo creantur, quia qui semel Verbi sui corpus creavit de Virgine, quotidie de pane creat ejus carnem et de vino sanguinem ». *In Canon.* dist. 4.

(2) « Quoniam corpus Christi est sanctum et benedictum, idcirco per hoc quod Deus Pater convertit hæc omnia (scil. panem et vinum) in corpus et sanguinem Christi, dicitur ea sanctificare, vivificare et benedicere ». DION. CARTHUS., *Expos. Miss.*, art. 36.

(3) « Panis ille quem videtis in altari, *sanctificatus* per verbum Dei, *corpus* est *Christi ;* calix ille, imo quod habet calix, *sanctificatum* per verbum Dei, — *sanguis* est *Christi* ». S. AUG. *Serm.* 227 (ad Infantes de sacramentis).

(4) Dans la liturgie mozarabe (*I Dom. post Oct. Epiphan.*), le changement de l'essence des éléments eucharistiques est exprimé dans les termes suivants : « Cœlesti benedictione creatura visibilis *animatur* ». Au jour de l'Ascension on lit : « Visitet et *vivificet* ea (scil. munera) Spiritus tuus sanctus, qui per vaporem incendii Heliæ prophetæ holocaustum assumpsit ».

toute la force du terme (1) : non seulement de nourriture ordinaire ils deviennent un aliment bénit par la religion, comme l'eau et l'huile, par exemple, deviennent la matière des sacrements ; mais ils sont changés, selon toute leur essence, à la chair et au sang infiniment sacrés du Sauveur, lesquels débordent de bénédictions célestes (2).

Dieu nous donne par Jésus Christ ces dons sanctifiés, vivifiés et bénits, en toute propriété, comme sacrifice et comme sacrement, comme la rançon et la nourriture de nos âmes, comme notre bien le plus élevé et le plus excellent.

Un sens plus profond encore s'attache à ces paroles, si nous considérons le pain et le vin présents sur l'autel quant à leurs apparences, comme les représentants de tous les autres produits de la nature. Jésus Christ nous apparaît alors comme l'auteur et le dispensateur de tous les biens de l'ordre naturel et surnaturel. Cette appréciation est inspirée par l'usage autrefois pratiqué de bénir une foule de choses en cet endroit. A certaines époques et à certaines fêtes, immédiatement avant l'oraison *Per quem* (3)..., on bénissait, par une formule

---

(1) Dans les prières de l'ordination du prêtre l'Église dit : « In obsequium plebis tuæ panem et vinum in corpus et sanguinem Filii tui immaculata *benedictione transforment* ».— « Verba, in quibus consistit vis consecrandi, dicuntur *benedictio*, tum ratione benedictionis præcedentis, tum quia ad eorum prolationem Dominus *benedicit, quia convertit* in corpus, quod super omnia *benedixit*, ditando perfectis donis gratiarum animam, et sanctificatione et puritate carnem illam sanctissimam ». S. Bonav., IV, dist. X, p. 2, dub. 3.

(2) On explique souvent autrement encore ces trois mots *sanctificas, vivificas, benedicis*. Par le premier, on entend la sanctification préparatoire de la matière du sacrifice par l'oblation ; par le second, son changement dans la consécration ; par le troisième, l'abondance des bénédictions célestes attachées au sacrifice. Cfr. Bellarm , *de Miss.*, l. II, c. xxvi.— « Hac oratione Ecclesia profitetur, maximum Eucharistiæ beneficium a Deo sibi esse collatum, a quo panis et vinum, elementa eucharistica consecranda, creantur ; creata, cum altari admoventur, sanctificantur ; sanctificata vivificantur, cum in corpus et sanguinem Christi transsubstantiantur ; vivificata benedicuntur donisque Spiritus sui sancti affatim replentur, atque ita benedicta nobis indignis servis suis fruenda traduntur ». Lesley, S. J. (Migne, t. LXXXV, p. 553).

(3) Le Sacramentaire de Gélase a en cet endroit, *in Ascensa Domini*, la rubrique : « Inde vero modicum ante expletum Canonem benedices fruges novas » ; et il ajoute la formule de bénédiction : « Benedic, Domine, et has fruges novas fabæ, quas tu, Domine, rore cœlesti et inundantia pluviarum ad maturitatem perducere dignatus es, ad percipiendum nobis cum gratiarum actione in nomine D. N. J. C. Per quem omnia... » Cette bénédiction des prémices, avant la conclusion du canon, ne fut, du reste, jamais générale ; quelques évêques seulement la prescrivaient. Un *Sacramentarium vetus* du XI[e] siècle contient les paroles « Per quem hæc,

que l'on intercalait, différents objets, surtout des aliments, de l'eau, du lait, du miel ; les prémices des raisins, des haricots, des fruits. Ces objets, bénits et placés dans le voisinage de l'autel, pouvaient certainement être compris, quoique dans un autre sens, parmi les biens créés, sanctifiés, vivifiés, bénits et donnés par l'entremise de Jésus Christ. Aujourd'hui encore, selon la prescription rigoureuse de l'Église, l'évêque bénit tous les ans, le jeudi saint, à cet endroit du canon, l'huile des infirmes. Si nous recherchons le motif de cette loi ecclésiastique, il est impossible de n'y pas reconnaître une haute convenance et une signification profonde. Dans le canon, où l'on célèbre la mort de Jésus Christ, et après la prière *Nobis quoque peccatoribus*, par laquelle on implore de Dieu une part au bonheur des saints, on consacre l'huile dont la force sacramentelle a pour but de fortifier l'âme dans son agonie et de faire disparaître les derniers restes du péché, qui seraient des obstacles à son entrée dans la gloire éternelle. Cette union intime entre ces bénédictions et le sacrifice eucharistique nous est un témoignage excellent de cette vérité : que, en un sens, toute bénédiction, toute grâce, toute consécration, dérivent de la Messe.

Jésus Christ est pour l'Église entière, bien plus, pour toute la création, le soleil de grâce qui vivifie tout ; c'est aussi par lui, avec lui et en lui, en tant qu'il s'immole sur l'autel, que le Père tout-puissant et le Saint Esprit reçoivent tout honneur et toute gloire, c'est-à-dire l'adoration et la gloire la plus parfaite. Les mots : *per ipsum, et cum ipso, et in ipso*, sont difficiles à interpréter ; on le fait de plusieurs manières. Il faut se reporter toujours aux deux natures de Jésus Christ. *Par Jésus Christ*, le Père et le Saint Esprit sont infiniment glorifiés : d'une part, par l'immolation de l'Homme-Dieu ; d'autre part, parce que les adorations de toutes les créatures ne leur sont agréables que présentées par lui, le médiateur unique. Le Père et le Saint Esprit reçoivent tout honneur et toute gloire *avec le Fils* (1) ; car Jésus Christ est vrai Dieu, et il est adoré et glorifié en même temps et par les mêmes

---

Domine, semper bona creas, sanctificas, vivificas, benedicis, et nobis servis tuis largiter præstas », intercalées dans la bénédiction du palmier et de l'olivier. Cfr Migne, tom. CLI, p. 843.

(1) « *Cum ipso*, quia Filius a Patre separari non debet, sed simul cum eo venerari ; propter quod ipsemet Filius ait : Qui non honorificat Filium, non honorificat Patrem, qui misit illum. Honor enim uni personæ impensum toti Trinitati adorandæ saltem implicite exhibetur ». Dion. Carthus., *Expos. Miss.* art. 36.

actes que les deux autres personnes, *simul adoratur et conglorificatur.* Le sacrifice latreutique de l'Eucharistie est offert à la fois aux trois personnes divines. Enfin, le Père et le Saint Esprit sont glorifiés *dans Jésus Christ*, parce que les trois personnes divines, en vertu de l'unité de leur essence (1), sont éternellement l'une dans l'autre, et l'honneur rendu à l'une ne peut être séparé de celui qui est rendu aux deux autres.

Si nous envisageons Jésus Christ selon sa nature humaine, comme notre chef, notre médiateur et notre victime, nous rendons à l'adorable Trinité l'hommage qui lui est dû *par lui* et *avec lui*, en sacrifiant en union avec lui, et *en lui*, en tant que nous sommes admis et compris dans son sacrifice.

II. *Les actes liturgiques.* — Le rite qui accompagne cette prière, est en harmonie parfaite avec elle. Les trois signes de croix prescrits aux mots *sanctificas*, *vivificas*, *benedicis*, sont le symbole d'une sanctification, d'une vivification et d'une bénédiction, non pas accomplies à ce moment même, mais effectuées (2) par la consécration ; ils nous rappellent aussi la plénitude de sainteté, de vie et de biens contenus dans l'Eucharistie et par elle se répandant sur l'Église.

Après cette prière, le rite du signe de la croix subit un changement soudain : le prêtre ne le fait plus de la main, mais avec le corps sacré de Notre Seigneur Jésus Christ (3). En prononçant les paroles *per ipsum*, *cum ipso*, *in ipso*, il forme trois fois la croix sur le calice avec la sainte hostie ; et en nommant le Père et le Saint Esprit, deux fois entre sa

(1) « *In ipso*, id est, omnis honor et gloria est tibi Patri aque Spirituis sancto seu in unitate Spiritus sancti in Filio tuo, quia omnis, qui Filium Dei vere cognoscit, ex ejus cognitione Deum Patrem glorificat atque honorat ». DION. CARTHUS., *l. c.*

(2) « Signa tria crucis quæ hic fiunt, operatione Trinitatis per virtutem crucis ostendunt facta esse quæ præmissa sunt. Signa enim facta hucusque post consecrationem non consecrationem operantur, sed *ejus* faciunt *commemorationem* sive *testificationem* ». ROBERT. PAULUL., *de Off. eccles.*, l. II, c. XXXVI.

(3) Au moyen âge le rite en cet endroit était différent. L'usage de former la croix ici *cum oblatis*, *cum corpore dominico*, *cum hostia*, fut probablement introduit par l'élévation du calice avec l'hostie qui a lieu en cet endroit. « Cum oblata tangitur calix ». — « Novissima crux cum *oblatione* celebratur ». AMALAR., *Eclog.*, n. 22.— Cfr. *Ord. rom. I*, n. 16; — *II*, n. 10.— *III*, n. 15.— *Microl.*, c. XVII. — SICARD., l. III, c. VI.— « Notandum quod cum alia signa sola manu sacerdotis fiant, ista fiunt de corpore Christi. Hic enim ipsa Christi crucifixio representatur, quasi Christus quem præsentem credimus sic pro nobis in ligno crucis est extensus ». ROBERT. PAULUL., *l. c.* cap. XXXVII.

poitrine et le calice. Le motif de ces signes de croix est sans doute que les trois personnes divines sont nommées ici séparément et l'une après l'autre ; et. le Fils étant mentionné trois fois, on fait trois signes de croix aux mots qui le désignent. Ces trois derniers signes de croix ont lieu avec l'hostie sur le calice, où se trouve contenu son sang précieux. Il n'en est pas ainsi pour le Père et le Saint Esprit, et les signes de croix se font en dehors du calice.

On trouve dans cette cérémonie encore une autre signification : ces signes de croix, formés avec l'hostie au dessus et à côté du calice, ont pour but d'indiquer, aussi bien que les paroles prononcées en même temps, que le culte le plus élevé que nous puissions rendre à Dieu avec Jésus Christ et dans Jésus Christ, dérive du sacrifice sanglant de la croix, représenté et renouvelé sur nos autels d'une manière non sanglante (1).

Aux mots : *omnis honor et gloria*, le prêtre tient l'hostie au dessus du calice et les élève légèrement tous deux ensemble. Cette petite élévation, *elevatio minor*, est beaucoup plus ancienne que celle qui suit la consécration, *elevatio major*. Dans l'origine, elle était vraisemblablement un appel adressé aux fidèles pour les engager à vénérer le très saint Sacrement (2). Aujourd'hui elle ne peut avoir pour but que de renforcer les mots : *omnis honor et gloria* : elle est un symbole de la gloire qui monte tous les jours de nos autels vers le ciel avec la victime salutaire.

Cette gloire incomparable offerte au Très Haut ne cessera pas avec le temps ; elle durera durant toute l'éternité, *per omnia sæcula sæculorum*. Ces paroles, pleines de majesté, prononcées à haute voix ou chantées, rompent le silence solennel qui a régné depuis le *Sanctus*, afin que le peuple

(1) « Ipsa capituli verba plane indicant, ad quid hæc signa crucis fiant. Quoniam enim Judæis crux quidem est scandalum, gentibus autem stultitia (I Cor. I, 23), ne toties iterata consignatio et in memoriam Trinitatis triplicata ignominiam potius parere videretur quam laudem, ideo signum crucis ter repetens in calice propter Christum, cujus sanguis ibi est, et bis extra calicem propter Patrem et Spiritum sanctum, asserit crucem ad totius Trinitatis pertinere gloriam et honorem... Sed cum unum tantum signum fiat nominando Patrem et unum tantum nominando Spiritum sanctum, quid sibi volunt tria signa pro nominando Christum in calice facta? Propter trinam prolationem pronominis Christum designantis triplicatur etiam signum crucis ». ROBERT. PAULUL. *l. c.*

(2) En beaucoup d'endroits, par exemple en Belgique, on sonne trois fois de la clochette en cet endroit, ce qui peut être toléré à raison de la coutume. Cfr *S. R. C.*, 14 mai 1856.

puisse répondre *Amen*, manifestant ainsi son adhésion à tout ce que le prêtre a fait priant et sacrifiant dans la nuée, seul avec le Seigneur. Ainsi le canon se consomme en une doxologie enflammée, qui est le couronnement magnifique de l'antique et vénérable prière du sacrifice. Le rite tout entier, ses paroles et ses cérémonies sont d'une étonnante simplicité ; mais comme ils sont saisissants et grandioses ! Nos dispositions y correspondent-elles ? Notre esprit et notre cœur sont-ils aussi puissamment ébranlés qu'ils devraient l'être, en présence des nombreux et augustes mystères accomplis sous nos yeux et par nos mains ?

ARTICLE TROISIÈME.

LA COMMUNION

§ 65. — *Observations préliminaires.*

La communion est la dernière des trois parties principales de la Messe, elle en est la conclusion. Par sa nature intime et son but, l'Eucharistie est une victime qui doit être consommée et un aliment offert en sacrifice (1).

C'est un sacrifice, et l'Agneau divin est immolé sur l'autel d'une manière mystique pour être consommé par les sacrificateurs. L'acte du sacrifice proprement dit précède la communion, car il est la préparation du banquet eucharistique ; le corps et le sang de Jésus Christ sont sacrifiés et deviennent réellement présents sous les espèces du pain et du vin, pour servir de nourriture à l'homme. Par la communion : le sacrifice atteint ce but, il est ainsi achevé et complété. Elle est subordonnée cependant au sacrifice : c'est pourquoi la communion du prêtre ne forme pas une partie essentielle, mais seulement intégrante de la Messe, qui resterait incomplète sans la communion. Selon le droit divin et le droit ecclésiastique, le célébrant au moins doit donc manger et boire la sainte victime immolée par ses mains, afin de s'unir plus étroitement avec Jésus Christ. « Le calice de la bénédiction que nous consacrons, n'est-il pas la communication du sang de

---

(1) « Quamvis sacramenti usus non sit de essentia sacramenti, est tamen ad completum esse ipsius, in quantum pertingit ad hoc, ad quod institutum est ». S. THOM., IV, dist. 8, q. 2, a. 1, sol. 2, ad 1.

Jésus Christ? et le pain que nous rompons, n'est-il pas la participation du corps du Seigneur » (I Cor. x, 16)?

L'Eucharistie, banquet qui suit l'immolation, est le fruit précieux de l'autel ; l'aliment sacramentel ne peut être obtenu que par elle. Le festin s'unit à l'acte immolateur, la communion est la participation au sacrifice précédemment accompli. Mais comme Jésus Christ doit d'abord être réduit à la condition de victime pour se donner à nous, de même nous devons aussi nous immoler à lui par notre culte et notre vie, afin d'être dignes du pain eucharistique (1).

L'Eucharistie est en même temps un sacrement et un sacrifice ; mais elle opère différemment sous chacun de ces deux aspects. Nous avons à distinguer soigneusement les fruits du sacrifice de ceux de la communion (2). Les fidèles sont un *sacerdoce saint et royal* : en cette qualité, ils contribuent à l'oblation du sacrifice eucharistique ; pour avoir une part plus abondante de ses fruits, ils doivent aussi s'unir et participer à la victime par la communion sacramentelle, ou au moins spirituelle.

La communion est le point central de la troisième partie de la liturgie : les prières qui la précèdent, en sont une préparation éloignée ou prochaine; celles qui suivent, peuvent être regardées comme une action de grâces. Il s'y mêle aussi beaucoup d'allusions au sacrifice : ce qui n'étonnera point, si l'on réfléchit que la communion est une appropriation de la victime par la manducation et forme la conclusion du sacrifice.

§ 66. — *Le « Pater noster » et son embolisme.*

I. — Dès les temps apostoliques (3), l'Oraison dominicale a toujours fait partie de la Messe, aussi bien dans les liturgies

(1) « Ipsa participatio corporis et sanguinis Domini, cum ejus panem manducamus et calicem bibimus, hoc utique nobis insinuat, ut moriamur mundo et vitam nostram absconditam habeamus cum Christo in Deo carnemque nostram crucifigamus cum vitiis et concupiscentiis suis. Sic fit, ut omnes fideles qui Deum et proximum diligunt, etiamsi non bibant calicem corporeæ passionis. bibant tamen calicem dominicæ caritatis, quo inebriati membra sua, quæ sunt super terram, mortificent et induti Dominum J. Chr. carnis curam non faciant in desideriis neque contemplentur quæ videntur, sed quæ non videntur ». S. Fulgent., *Contra Fabian.*, *fragm.* xxviii.

(2) « Concede nobis, omnipotens Deus, ut his muneribus, quæ... deferimus, et *te placemus exhibitis* et *nos vivificemur acceptis* ». *Sacram. Gregor.*

(3) S. Jérôme fait remonter l'usage du *Pater* dans le sacrifice à l'ordre

de l'Orient que dans celles de l'Occident. On le récite à haute voix, ou bien on le chante : c'est une introduction au rite de la communion (1), comme la préface l'est à celui de la consécration. La place du *Pater* dans l'organisme de la Messe est très convenable ; par son contenu il peut être rapporté soit au sacrifice, soit à la communion : il forme donc une transition très naturelle de l'un à l'autre. Nous y demandons que le nom de Dieu soit sanctifié, que son règne arrive, que sa volonté s'accomplisse ; puis nous sollicitons le don de notre pain quotidien, le pardon de nos offenses, la préservation de la tentation et la délivrance du mal. Les trois premières demandes semblent planer dans les hauteurs et ont trait à la gloire de Dieu, les trois dernières s'abaissent sur la terre et ont pour but le salut de l'homme ; elles sont reliées par la quatrième. qui leur sert d'intermédiaire et s'applique au pain surnaturel de l'âme comme au pain naturel du corps. La gloire de Dieu et le salut de l'homme s'obtiennent surtout par le pain eucharistique, soit comme sacrifice, soit comme sacrement (2).

---

de Jésus Christ lui-même. « Sic (Christus) docuit discipulos suos, ut quotidie in *corporis illius sacrificio* credentes audeant loqui : Pater noster, qui es in cœlis... » ADV. PELAG., l. III, n. 15. — Le *Pater* se trouve dans toutes les liturgies, mais il n'a pas été toujours et n'est pas aujourd'hui encore récité de la même manière. Chez les Grecs, le prêtre le dit à voix basse, et le peuple entier à haute voix. Dans le rite mozarabe, le prêtre le récite à haute voix ou le chante, et le peuple lui répond de la manière suivante : « Pater noster, qui es in cœlis. R. *Amen.*— Sanctificetur nomen tuum. R. *Amen.* — Adveniat regnum tuum. R. *Amen.* — Fiat voluntas tua sicut in cœlo et in terra. R. *Amen.* — Panem nostrum quotidianum da nobis hodie. R. *Quia Deus es.* — Et dimitte nobis debita nostra sicut et nos dimittimus debitoribus nostris. R. *Amen.*— Et ne nos inducas in tentationem. R. *Sed libera nos a malo* ». — Dans l'antiquité chrétienne, le *Pater* était regardé comme la prière spéciale et exclusive des fidèles, εὐχὴ τῶν πιστῶν : car ceux qui étaient baptisés avaient seuls le droit d'appeler Dieu du nom de Père. Rappelons-nous la remise (*traditio*) et la restitution (*redditio*) de l'Oraison dominicale et du Symbole dans l'ancien cérémonial du Baptême. Le *Pater* se nomme aussi « legitima et ordinaria oratio » — « prex legitima ». Cfr TERTULL., *de Orat.*, c. X.

(1) Avant S. Grégoire le Grand, le *Pater* était récité seulement après la fraction de l'hostie, comme encore aujourd'hui dans le rite ambrosien et le mozarabe. C'est ce pape qui lui assigna sa place actuelle immédiatement après le canon, « mox post precem ».

(2) « Sequitur Oratio Dominica cum appositionibus congruis. Una enim præcedens eam fiduciam prædicat, qua Dominum creatorem Patrem dicere præsumamus ; altera subsequens explicat, quomodo et a quibus malis per Dominum nos liberari petamus. Quæ Oratio Dominica, quia prius quam cetera in consecratione sacrificiorum assumpta est, in expletione ejusdem sacratissimæ actionis digne ponitur, ut per hanc purificati qui communi-

Dans le rite romain, le *Pater* est précédé du mot *Oremus* (1), et d'une préface invariable (2), à laquelle déjà S. Cyprien fait allusion (3). Nous en appelons aux préceptes salutaires à l'institution de Dieu, *præceptis salutaribus moniti et divina institutione formati*, pour nous excuser de ce que, pauvres créatures terrestres, nous osons, *audemus*, nommer Dieu notre Père et lui adresser des demandes si familières et si hardies. Le Sauveur nous a ordonné d'adresser à Dieu, de cœur et de bouche, cette prière que lui-même nous a enseignée : *Sic orabitis* (MATTH. VI, 9) ; — « vous prierez ainsi », — dit-il, et il continua en ces termes :

Pater noster, qui es in cœlis : sanctificetur nomen tuum. Adveniat regnum tuum. Fiat voluntas tua, sicut in cœlo et in terra. Panem nostrum quotidianum da nobis hodie. Et dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris. Et ne nos inducas in tentationem : — R. Sed libera nos a malo. — Amen

Notre Père, qui êtes aux cieux : que votre nom soit sanctifié ; que votre règne arrive ; que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel. Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien ; pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés ; et ne nous laissez pas succomber à la tentation. — Mais délivrez-nous du mal. — Ainsi soit-il.

Au dire de Tertullien (*de Orat.*. c. I), l'Oraison dominicale est aussi courte en paroles qu'étendue par le sens : *Quan-*

---

caturi sunt, quæ sancte confecta sunt, digne ad salutem veram percipiant. « WALAFR. STRAB., *de Reb. eccles.*, c. XXII.

(1) « Cur hanc solam orationem præcedit adhortatio, cum plures in hoc Canone faciamus et ad nullam hortati sumus ? Quia illæ sunt inferiores et humana ratione compositæ ; hæc perfecta et a solo Deo formata ». B. ODO CAMERAC., *in Can.*, dist. 4. — « Dignum profecto fuit, ut tota hæc tam sacrosancta actio Dominica Oratione concluderetur, et petitiones fidelium, quas vel propter futuram vel propter præsentem vitam nos Dominus docuit, per eamdem passionis ejus commemorationem *efficacius commendarentur*. Admonetur ergo *tota Ecclesia* et dicitur a sacerdote *Oremus*, et *orat Ecclesia cum sacerdote*, non voce, sed corde : labia clausa sunt, sed patet conscientia ; silentium est, clamat pectus, sed auribus ille audit qui miseretur ». FLORUS DIACON., n. 75.

(2) Dans toutes les liturgies le *Pater* est précédé d'une préface, qui, dans le rite mozarabe (*ad Orationem Dominicam*) et le rite ancien gallican (*ante Orat. Dom.*), change suivant l'époque de l'année ecclésiastique. Deux fois seulement, le jeudi saint et le jour de Pâques, la formule du rite ambrosien s'écarte un peu de celle du rite romain.

(3) « Qui (scil. Dominus) inter cetera salutaria sua monita et præcepta divina, quibus populo suo consulit ad salutem, etiam orandi ipse formam dedit, ipse quid precaremur, *monuit* et *instruxit* ». *De Orat. Dom.*, c. II.

tum substringitur verbis, tantum diffunditur sensibus. Il la désigne comme l'abrégé de l'Évangile, *breviarium totius Evangelii*, renfermant, outre l'adoration de Dieu et la demande pour les hommes, qui forment l'essênce de la prière, le sommaire complet de la doctrine et des lois de Jésus Christ. « Cette glorieuse prière a une telle fécondité dans ses mystères, une telle efficacité dans ses effets, un ordre si parfait, que nul ne peut le comprendre ni l'exprimer » (1). Le nombre des commentaires plus ou moins détaillés du *Pater* est infini ; nous nous bornerons ici à donner un aperçu rapide de son contenu (2), et nous suivrons l'interprétation si remarquable du Docteur angélique.

L'invocation par laquelle s'ouvre cette prière a pour but d'éveiller notre confiance ; ce but est atteint surtout par la contemplation de l'amour de Dieu envers nous. Nous lui disons donc : *Pater noster*, « notre Père ». De là nous portons notre regard vers sa grandeur et sa sublimité, d'où découlent pour nous tous les biens, et nous ajoutons : *Qui es in cœlis*, « qui êtes aux cieux » (3).

Non seulement cette prière contient tout ce que nous pouvons implorer de Dieu, mais elle le distribue dans l'ordre où nous devons présenter à Dieu les diverses demandes que nous lui adressons : elle règle ainsi toutes nos affections et nos désirs, *est informativa totius nostri affectus*.

Manifestement, le premier objet de nos aspirations est notre fin, c'est-à-dire Dieu lui-même. Notre sentiment se dirige vers Dieu de deux manières : d'un côté, nous voulons la gloire de Dieu pour Dieu lui-même ; de l'autre, nous la voulons pour

(1) « De hujus orationis expositione, laude et efficacia tanta jam a sanctis atque catholicis doctoribus dicta sunt, ut pœne tædio sit ea perlegere. Verumtamen nec digna nec sufficientia dicta sunt nec usquam dicentur. Tanta nempe est hujus gloriosæ orationis profunditas in sensu, fecunditas in mysteriis, efficacia in effectu, artificialitas in processu seu ordine, ut nemo capere queat vel eloqui ». DION. CARTHUS., *in cap.* VI *S. Matth.*

(2) « In Orationis Dominicæ expositione multa a sanctis Patribus dicta leguntur; sed quia mens orantis tot ea hora capere non potest, nos de singulis petitionibus pauca dicere volumus, ut qui orat intelligere possit quid petat et *intelligens devotior fiat* ». ROBERT. PAULUL., *de Offic. eccles.*, l. II, c. XXXVIII.

(3) « Quamvis oratio ista communiter dirigenda sit ad totam Trinitatem, quæ est unus Deus et Pater noster ratione creationis et justificationis seu naturæ et gratiæ : nam naturam et gratiam a Deo trino sortimur ; in Missa tamen specialiter ad Patrem dirigitur, sicut orationes in Canone præcedentes et oratio proxime sequens ». DION. CARTHUS., *Exposit. Miss.*, art. 37.

nous, c'est-à-dire afin d'en jouir. Le premier acte appartient à la charité parfaite, par laquelle nous aimons Dieu pour l'amour de lui ; le second est un acte de la charité imparfaite, par laquelle nous aimons Dieu comme notre souverain bien. La première demande est donc : *Sanctificetur nomen tuum.* — « Que votre nom soit sanctifié », par laquelle nous désirons la gloire de Dieu ; la seconde : *Adveniat regnum tuum* — « Que votre règne arrive », par laquelle nous le prions de nous faire participer au bonheur du ciel.

Les deux demandes suivantes se rapportent à ce qui nous est nécessaire pour atteindre notre fin dernière. Avant tout il faut observer fidèlement et exactement les lois divines ; comme cela est au dessus de nos forces, nous implorons l'aide de la grâce par ces mots : *Fiat voluntas tua, sicut in cœlo et in terra* — « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel ». — Un autre secours pour parvenir à notre fin est le pain de chaque jour : il faut entendre par là d'abord le pain spirituel, et surtout le sacrement de l'autel, dont l'usage quotidien est utile à l'homme et qui comprend tous les autres sacrements ; ensuite le pain du corps, qui renferme tout ce qui est indispensable et suffisant à l'entretien de notre existence. Telle est la signification de la quatrième demande : *Panem nostrum quotidianum da nobis hodie* — « Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien ».

Les trois dernières demandes ont pour but l'éloignement des obstacles qui s'opposent à notre fin. Le premier et le plus grand de tous est le péché, qui nous exclut directement du ciel. C'est pourquoi nous disons : *Et dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris* — « Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont ont offensés ».

Il faut y joindre la tentation au péché, qui nous porte à désobéir à Dieu et nous rend plus difficile l'accomplissement de sa volonté. Nous prions donc : *Et ne nos inducas in tentationem* — « Ne nous laissez pas succomber à la tentation ».

Enfin nous songeons au *mal*, c'est-à-dire aux suites temporelles et aux châtiments du péché, qui troublent notre repos et nous privent des choses nécessaires à la vie. Nous terminons donc par ces mots : *Sed libera nos a malo* — « Mais délivrez-nous du mal ».

Cette septième demande est prononcée par le chœur ou par le ministre (1) au nom de tous les assistants ; et le prêtre

(1) « Hoc septimum *chorus* succinit, in quo se orasse cum sacerdote ostendit. Ad hoc enim fuerat invitatus, cum sacerdos ante Orationem

conclut en disant à voix basse : *Amen* (1). Dans la bouche du prêtre, intermédiaire entre Dieu et l'homme, cet *Amen* a une signification particulière : il n'exprime pas, comme dans les autres prières, une adhésion ou un désir ; il est comme la réponse de Dieu, faisant connaître que les vœux du peuple sont accueillis et exaucés. Le *Pater* est récité à haute voix (2) ou chanté, afin que les assistants puissent s'y unir avec piété et confiance (3), ce à quoi les invite aussi l'*Oremus, Prions*, placé au commencement.

Cette divine prière, pleine d'une force, d'une onction, d'une sainteté ineffables, doit toujours être récitée avec une dévotion profonde (4), — surtout à la Messe, où repose sous nos yeux Celui qui nous l'a enseignée et commandée (5).

Dominicam diceret *Oremus*. Deinde subjungit sacerdos *Amen* ad petitionum omnium præmissarum confirmationem ». ROBERT. PAUL., l. II, c. XXIX. — Dicta Oratione Dominica respondetur *Sed libera nos a malo ;* ipse autem sacerdos *tacite* respondet *Amen* ». *Constit. Hirsaug.*, l. I, c. LXXXVI.

(1) « In Orationis Dominicæ particula finali populus tamquam infirmus petiit a malo liberari. Cui sacerdos compatiens dixit *Amen*, desiderans dicti populi liberationem secundum unam, aut *petitionis susceptionem affirmans* secundum aliam ejus expositionem ». GABR. BIEL, *Expos. Canon. Miss.*, lect. LXXIX.

(2) *Alta* et *distincta* voce dicitur, ut et *populus* et postea loco ipsius chorus *ultimam* petitionem quasi quemdam Orationis Dominicæ epilogum recitare et sic in ejus partem venire potuerit ». KRAZER, sect. IV, art. 1, cap. XII, § 273. — « In ecclesia ad altare Dei quotidie dicitur ista Dominica Oratio, et *audiunt* illam fideles ». S. AUG. *Serm.* LVIII, n. 12.

(3) Dans les Sacramentaires de S. Gélase et de S. Grégoire, il n'y a pas d'*Amen* a la fin du *Pater*. Plus tard, sans doute seulement après le XI[e] siècle, il fut introduit ; mais il est dit à voix basse (*submissa voce*) par le prêtre, parce que le peuple ou le ministre exprime à la fin de l'embolisme, qui est la conclusion véritable du *Pater*, par un *Amen* prononcé à haute voix, son adhésion ferme et pieuse, comme la confirmation de ses demandes. Dans les heures du Bréviaire, au contraire, on n'ajoute l'*Amen* que lorsque le *Pater* est récité entièrement à voix basse (*totum secreto*), comme, par exemple, à complies avant le *Confiteor* ; on l'omet toujours quand il est récité tout entier à haute voix (*totum clara voce*), comme dans les prières fériales de laudes et de vêpres ; ou quand, bien que récité à voix basse, il est commencé et terminé à haute voix, comme dans les prières de prime et de complies.

(4) « Hanc sacratissimam orationem ex divinæ ac sempiternæ Sapientiæ fonte immediate manantem devotissime proferamus, et tanto devotius, quanto frequentius, ne frequentia incuriam pariat atque fastidium, sed eam sæpius iterando crescamus semper in ejus effectu seu gratia, per quam ardentius solito repetatur ». DION. CARTH., *in cap.* V. *S. Matth.*

(5) « Oratio Dominica cum singulari est maxima devotione dicenda est in Missa, ubi Christus auctor ejus tam dignanter atque mirabiliter ac verissime præsens est, et qui eam taliter dicit, ineffabilem fructum reportet ». DION. CARTH., *Expos. Miss.*, art. 37.

II. — La dernière demande du *Pater* est continuée et développée en silence par le prêtre ; cette addition à l'Oraison dominicale porte ordinairement le nom d'« embolisme », *embolismus* (1).

Libera nos, quæsumus, Domine, ab omnibus malis, præteritis, præsentibus et futuris : et intercedente beata et gloriosa semper Virgine Dei genitrice Maria, cum beatis Apostolis tuis Petro et Paulo, atque Andrea, et omnibus Sanctis, da propitius pacem in diebus nostris : ut ope misericordiæ tuæ adjuti, et a peccato simus semper liberi, et ab omni perturbatione securi. Per eumdem Dominum...

Délivrez-nous, nous vous en supplions, Seigneur, de tous les maux passés, présents et à venir ; et par l'intercession de la bienheureuse et glorieuse Marie, toujours vierge et Mère de Dieu, de vos bienheureux apôtres Pierre et Paul, et André, et de tous les saints, daignez nous accorder la paix en nos jours, afin que, aidés du secours de votre miséricorde, nous soyons toujours libres du péché et en sûreté contre tous les troubles. Par le même Seigneur...

Pourquoi cette insistance pour être délivrés de tout mal ? Parce que cette terre où nous vivons, *enfants d'Ève bannis de la patrie*, est pleine de ronces et d'épines, de tristesse, de plaintes et de larmes. Qui peut énumérer la multitude des maux spirituels et corporels sortis de la racine empoisonnée du péché ? Vraiment, les peines des justes sont nombreuses, mais le Seigneur les délivre de toutes (Ps. XXXIII, 18, 20). Nous sommes les enfants de Dieu, mais ce que nous serons n'est pas encore manifeste (I JEAN. III, 2). Le salut, la dignité et la gloire de notre divine filiation ne sont pas parfaits ici-bas ; ils ne font que se développer peu à

---

(1) *Embolismus*, ἐμβολισμός (de ἐμβάλλω, *intercaler*, *insérer*), *addition*, *membre intercalé*, *intermédiaire*, *insertion*. Les auteurs du moyen âge le traduisent ordinairement par *superaugmentum*, *excrescentia*. « Sequitur in altum præfatio Dominicæ Orationis et Oratio Dominica cum *embolismo* ». *Ord. Rom. II*, n. 11. — « Sequitur *embolismus*, id est, *superaccrescens* : superaccrescitur enim ultimæ petitionis *repetitio* et *expositio* ». SICARD., l. III, c. VI. Le vendredi saint, cette prière est dite « in tono orationis Missæ ferialis ». Le rite ambrosien en prescrit toujours le chant ou la récitation à haute voix. La récitation à voix basse en est déjà ordonnée dans le IV*e*. *Ord. Rom.* : « Dicit domnus papa, interveniente *nullo sono*, hanc orationem : *Libera nos...* » — L'évêque Bonizo, de Plaisance († 1089), croit que cet ordre vient du pape S. Grégoire le Grand : « Beatus Gregorius constituit, ut sequens oratio, quæ sic incipit : « Libera nos, Domine, ab omnibus « malis, quæ ante eum *alta voce* decantabatur, *secrete* diceretur ». *Lib. de Sacram.* Cette différence dans la récitation de l'embolisme a pour but de le présenter comme une addition de l'Église à l'Oraison dominicale. — « Facta *confirmatione* Dominicæ Orationis dicendo *Amen*, totus textus qui sequitur pro venia peccatorum orat et pro pace ». B. ODO CAMERAC., *in Can.*, dist. 4.

peu et sont encore voilés par les ténèbres de notre misère. Aussi longtemps que nous nous trouverons dans ce lieu d'épreuves et de combats, nous aurons à implorer de Dieu la délivrance (1) des maux passés, présents et à venir. Parmi les maux du passé, le péché subsiste souvent encore dans ses conséquences malheureuses : il importe qu'elles disparaissent complètement. Dans le présent, de toutes parts, intérieurement et extérieurement, nous sommes accablés de maux et nous souhaitons d'en être délivrés. L'avenir est souvent couvert de sombres nuages, il cache dans son sein une tempête de maux menaçants, et nous prions pour en être préservés.

Dieu, infiniment saint et juste, permet souvent les tribulations et les malheurs, non seulement pour nous éprouver et nous purifier de notre attachement désordonné au monde, mais aussi pour nous punir de nos fautes et de nos infidélités. C'est pourquoi nous supplions Dieu avec instances de ne pas nous châtier dans sa colère et sa fureur (Ps. VI, 2) ; mais, plein de grâce et de pitié, *propitius*, de jeter un regard compatissant sur nous et de nous accorder la paix véritable en nos jours, *pacem in diebus nostris* (2). Quelle paix sollicitons-nous d'abord ? La paix intérieure de l'âme : à l'aide de la miséricorde divine, *ope* (3) *misericordiæ tuæ adjuti*, nous demeurerons toujours éloignés du péché, *a peccato simus semper liberi*, nous nous maintiendrons dans la charité et l'amitié de Dieu, et nous goûterons les consolations suaves de sa grâce. Puis la paix extérieure de la vie, afin que, soutenus par la protection divine, nous soyons en sûreté contre les désordres, les troubles, les attaques et les persécutions du dehors, *ab omni perturbatione securi*. Notre faiblesse peut, en effet, aisément en être séduite et détournée de la voie

(1) *Liberare*, proprement *nous débarrasser*, *nous délivrer de ce qui nous tient enchaînés ;* ici *nous délivrer des maux présents et nous préserver de ceux qui nous menacent*. « Inde se dicunt liberari quo per liberatores suos non sunt permissi perduci ». S. AUG. — « In consuetudine latinæ linguæ liberari duobus modis dicitur et maxime in eo consuevimus audire hoc verbum, ut quicumque liberatur, intelligatur periculum evadere, molestiis carere » S. AUG. *Serm.* CXXXIV, n. 2. — Comparez les demandes : « ut noxia *cuncta* submoveat » — « hæc hostia salutaris ab *omnibus* nos tueatur adversis ».

(2) « Exaudi nos, Deus salutaris noster, et dies nostros in tua pace dispone, ut a cunctis perturbationibus liberati, tranquilla tibi servitute famulemur ». *Sacram. Gregor.*— « Ecclesia deprecatur pacem in diebus *nostris*, quod et post nos alii et post ipsos alii usque ad finem sæculi similiter orabunt. » PSEUDO-ALCUIN., c. XL.

(3) *Ope*, de l'inus. *ops*, tout ce qui peut aider : *puissance*, *force, aide, secours*.

du salut. Si nos jours ne sont pas attristés par ces craintes du dedans et ces combats du dehors (II Cor. vii, 5), par les amertumes du péché et les âpretés de la lutte, nous jouirons dès ici-bas de cette paix intérieure et extérieure (1), et nous goûterons par avance quelques gouttes au moins des torrents de la paix céleste et éternelle.

Pour obtenir plus facilement et avec plus d'abondance cette paix si douce et si désirée, nous recourons à l'entremise de la vierge Marie, mère de Dieu, des bienheureux apôtres Pierre et Paul, André et de tous les saints (2). Ces intercesseurs nous vaudront une plus grande richesse des bienfaits de Dieu, et, par égard pour eux, notre prière sera entendue et exaucée.

En prononçant les mots : *da propitius pacem in diebus nostris*, le prêtre fait sur lui-même le signe de la croix avec la patène (3) : il exprime ainsi, d'une manière symbolique, le désir de participer à la paix apportée sur la terre par Jésus Christ dans sa mort et dans le don de son corps. Aussitôt il y dépose l'hostie divisée (4). Le baiser donné à la patène (5)

(1) « Populus fidelium in hujus sæculi peregrinatione, tanquam in Babylone captivus et supernæ patriæ suspirans, orat etiam pro pace *temporali*, ne impediatur a *spirituali*, ut, remotis per Dei pietatem omnibus adversitatibus, quietam et tranquillam vitam agat Ecclesia. Hoc autem paucissimis, sed eminentissimis Sanctis nominatis exorat ». Pseudo-Alcuin., cap. xl.

(2) Les noms de ces trois apôtres sont aussi à la première place dans la liste des saints qui précède la consécration. En sa qualité de frère de S. Pierre, S André fut toujours très honoré à Rome, et sa fête, célébrée avec une grande solennité. Cfr *Ord. Rom. XI*, n. 76. — Au moyen âge, le célébrant pouvait encore nommer d'autres saints, à son gré, surtout les patrons de l'église. « Aliorum Sanctorum nomina annumerare non debemus, nisi quos in Canone invenimus antiquitus descriptos, excepto post *Pater noster* in illa oratione, ubi juxta Ordinem quorumlibet Sanctorum nomina internumerare possumus ». *Microl.*, c. xiii. Cfr *Ord. Rom.* IV.

(3) Au moyen âge, en plusieurs endroits on baisait la patène avant le signe de croix. « Vide quod sacerdos cum osculata patena se in ultima clausula signat ». Sicard., l. III, c vi. — Cfr Durand., l. IV, c. l, n. 4. — « Diaconus et subdiaconus portant patenam, quam sacerdos accipiens osculatur et cum ea signum crucis sibi facit in faciem ». S. Petr. Damian., n. 18.

(4) Anciennement les pains offerts étaient consacrés sur la patène, plus tard sur le corporal, et l'on ne faisait plus sur la patène que la fraction de l'hostie. Du reste, l'usage actuel de placer l'hostie sur la patène avant et après la fraction (*ut facilius tolli possit*) prit déjà naissance au moyen âge. « Patenam sacerdos de manu diaconi suscipit et in altari ut fractionem super eam faciat deponit. Nos tamen hanc fractionem *ad cautelam* facimus super *calicem* ». Rob. Paulul., l. II, c. xxxix.

(5) D'après les trois plus anciens *Ord. Roman.*, la patène n'était pas bai-

est une marque d'amour et de respect envers ce nouveau sépulcre du corps sacré du Sauveur (1).

§ 67. — *Fraction de l'hostie et son mélange avec le précieux sang.*

La fraction de l'hostie est jointe à la conclusion de l'embolisme : *Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus sancti Deus per omnia sæcula sæculorum. Amen.* En prononçant les mots : *Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum,* le prêtre tient l'hostie des deux mains sur le calice, et la divise respectueusement en deux moitiés, dont il dépose l'une de la main droite sur la patène. En continuant : *qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus sancti Deus*, il détache du bas de l'autre moitié, qu'il tient de la main gauche, une particule qu'il retient de la main droite (2), pendant

---

sée par le pontife, mais seulement par l'archidiacre. Ce n'est que dans l'*Ord. Rom. V*, n. 10 (du XI[e] siècle), que l'on trouve la rubrique : « Patenas diaconus episcopo osculandas præbeat ». Le rite actuel se trouve dans l'*Ord. Rom. XIV*, c. LIII : « Pontifex patenam accipiens cum dextra manu, quando dicit : *intercedente b. Dei genitrice...*, faciat sibi cum ipsa patena signum crucis, et quando dicit : *da propitius...*, osculetur ipsam patenam in *superiori* ejus *parte* » (au bord supérieur. — *S. R. C*, 24 Jul. 1683).

(1) En Espagne, quelques prêtres communiaient aussitôt après le *Pater* ou l'embolisme et donnaient ensuite au peuple la bénédiction. Contre ces nouveautés, le IV[e] Concile de Tolède (633) a prescrit : « ut post Orationem Dominicam et conjunctionem panis et calicis benedictio in populum sequatur et tunc demum sacramentum corporis et sanguinis Domini sumatur ». Après l'invitation : *Humiliate vos benedictioni*, et l'échange du salut : *Dominus sit...* on prononçait la formule de la bénédiction, et après chaque demande le peuple répondait : *Amen.* La liturgie ancienne gallicane avait aussi en ce lieu une bénédiction semblable. Les formules de ces bénédictions étaient très variées. En Espagne, les évêques et les prêtres se servaient de la même formule, mais en présence de l'évêque le prêtre ne bénissait pas. Dans les Gaules, les prêtres devaient employer un formulaire plus court que celui de l'évêque ; il était invariable. En voici les termes : « Pax, fides, charitas et communio corporis et sanguinis Christi sit semper vobiscum ». En Allemagne, il semble, au moins en quelques lieux, que dans les messes pontificales la bénédiction était solennellement donnée par l'évêque avant la communion. Le rite romain, les liturgies grecques et orientales ne connaissent pas cette bénédiction. Voir les remarques sur le Missel mozarabe du P. Lesley, S J. (MIGNE, tom. LXXXV, col. 592). — GERBERT. *Vetus Liturg. Alemann.*, P. I, disp. 4, cap. III, n. 39.

(2) « An pars inferior hostiæ præcidi debeat, an vero superior, quando dicitur *Pax Domini ?* Resp. : Inferior præcidi debet ». *S. R. C.*, 4 Aug. 1663, *in Dalmatiar.*, ad 6.

que de la main gauche il dépose la plus grande partie sur la patène à côté de la première moitié, de sorte que l'hostie paraisse ronde et entière. Il prononce ensuite à haute voix les mots *Per omnia sæcula sæculorum*, auxquels le ministre répond *Amen*. Et il poursuit : *Pax ✝ Domini sit ✝ semper vobis ✝ cum.* — « Que la paix du Seigneur soit toujours avec vous » ; il fait trois signes de croix sur le calice avec la petite parcelle. Le ministre répond : *Et cum spiritu tuo* — « Et avec votre esprit » et le prêtre laisse tomber cette parcelle dans le calice en disant à voix basse (1) :

Hæc commixtio et consecratio Corporis et Sanguinis Domini nostri Jesu Christi fiat accipientibus nobis in vitam æternam. Amen.

Que ce mélange et cette consécration du corps et du sang de Jésus-Christ, que nous allons recevoir, nous profitent pour la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Ce rite de la fraction et du mélange des éléments consacrés est à la fois très simple et très mystérieux. Bien que très court, il est de la plus haute importance et comporte une signification profonde. Nous en avons pour garant ce fait que, avec diverses modifications, il se retrouve dans les liturgies de tous les temps et de tous les pays. Il peut avoir été occasionné ou influencé dans l'origine par des motifs naturels; il reste acquis cependant que cette fraction et ce mélange, surtout dans leur forme actuelle, ont un but plus élevé et symbolique. Dans l'explication de cette cérémonie, n'oublions pas que les deux actes qui la composent, la fraction et le mélange, sont intimement unis l'un à l'autre et forment un tout liturgique.

I. *La fraction de l'hostie* (*fractio*, κλάσις). — Nous avons déjà fait observer l'importance de ce rite. Ajoutons que, dans l'ordination des prêtres, l'évêque avertit le nouvel ordonné d'apprendre soigneusement, avant de célébrer, tout ce qui concerne la célébration de la Messe, surtout la consécration, la fraction et la communion. Bien que, dans ces paroles, la fraction soit placée entre la consécration et la communion, on aurait tort de conclure toutefois qu'elle est une partie essen-

(1) Dans le rite mozarabe, la prière du mélange est ainsi conçue : « Sancta sanctis (τὰ ἅγια τοῖς ἁγίοις) et conjunctio corporis (*et sanguinis*) D. N. J. Chr. sit sumentibus (*edentibus*) et potantibus nobis ad veniam, et defunctis fidelibus præstetur ad requiem » ; dans le rite ambrosien : « Commixtio consecrati corporis et sanguinis D. N. J. Chr. nobis edentibus et sumentibus (*potantibus*) proficiat ad vitam et gaudium sempiternum ».

tielle ou même intégrante de la Messe. La fraction rituelle de l'hostie a une signification très haute dans l'économie du sacrifice, mais ne touche aucunement à son essence et à son intégrité ; il est complet et parfait sans elle.

Plusieurs causes donnent à cette fraction une portée particulière. D'abord elle a lieu à l'imitation de la conduite du Sauveur, qui, dans la dernière Cène, rompit le pain avant de le distribuer aux apôtres : *fregit deditque*. Aussi, dans les premiers temps, la célébration du saint sacrifice et la communion étaient nommées la *fraction du pain* (ACT. II, 42 ; XX, 7, 11.-I COR. X, 16). En outre, la fraction de l'hostie a un sens profond par rapport à la consécration qui a précédé et à la communion qui suit.

Elle a pour effet de représenter plus vivement par la liturgie le caractère de sacrifice de l'Eucharistie ; elle est un symbole expressif de la mort violente de Jésus Christ sur la croix ; elle rappelle ses blessures et le déchirement produit par la séparation de l'âme et du corps. Le Christ s'y montre comme un agneau broyé à cause de nos crimes (IS. LIII, 5) ; c'est la répétition, plus claire et plus parfaite, du mystère déjà offert à notre esprit par la double consécration sous deux espèces différentes et séparées. A cette considération s'ajoute la circonstance que l'hostie est rompue sur le calice (1). On peut expliquer ce rite par le respect dû au Sacrement : si des particules se détachent, elles sont reçues dans le précieux sang (2). Il peut avoir cependant et il a en effet une autre signification mystique (3). La fraction sur le calice rappelle que le sang qui y est contenu a coulé des plaies et du corps déchiré du Sauveur : il lui appartient donc et forme avec lui *un seul* sacrifice, *une seule* victime (4).

(1) Au XIe siècle, l'hostie était encore divisée sur la patène. « Archidiaconus patenam osculatam dat uni ex diaconibus tenendam, ad *confractionem in ea faciendam*. Unde sacerdos sine ministro sacrificans ad eundem locum eam de sub corporali absconditam resumit et osculatam in altari deponit, ut *hostiam in ea confringat* ». *Microl.*, cap. XVII.

(2) « Super calicem frangitur, ne minutiæ spargantur, sed in ejus concavitate caute recipiantur ». DURAND., *Ration.*, l. IV, c. LI.

(3) « Confractio et commixtio corporis Domini tantis mysteriis declarata *antiquitus* sanctis Patribus fuit, ut dum sacerdos oblationem frangeret, videbatur quasi angelus Dei membra fulgentis pueri cultro concædere et *sanguinem ejus in calicem excipiendo colligere* ». S. GERMANUS, *Expos. brevis antiquæ Liturg. Gallic.* (MIGNE, tom. LXXII, col. 94).

(4) « Fractio significat passionem Domini... frangitur autem supra calicem *propter reverentiam* sacramenti, ne aliqua ejus particula aliorsum prosiliat... præterea *ad significandum*, quod in fractione, h. e. in vulnera-

La fraction de l'hostie est aussi en relation avec la communion, elle la prépare, elle en est l'introduction. Rompre le pain signifie le disposer, le diviser et le distribuer pour qu'il soit mangé (1). Cette relation peut être entendue d'une manière plus complète et plus profonde. La fraction donne au pain eucharistique le caractère d'une nourriture provenant du sacrifice, elle nous présente comme un aliment le corps rompu et immolé de Jésus Christ. « Le pain que je vous donnerai est ma chair (que je sacrifierai) pour la vie du monde » (JOAN. VI, 52). Le don que Jésus Christ nous a fait de son corps en subissant la mort sur la croix pour nous, et qu'il renouvelle tous les jours d'une façon mystique sur l'autel, figuré dans l'un et dans l'autre cas par la fraction du pain, l'a constitué et le constitue encore à l'état de victime dont nous mangeons la chair par la communion.

D'après le rite romain, le pain consacré a toujours été divisé en trois parties (2) : toutes trois, selon la pratique actuelle, sont consommées par le prêtre, les deux plus grandes à la fois, et la plus petite avec le précieux sang dans lequel elle a été mise. Dans les premiers siècles, l'usage était différent. Comme les hosties étaient beaucoup plus considérables, chacune de ces parties était subdivisée en plusieurs autres et diversement employée : elles étaient distribuées aux assistants, portées aux absents (3), ou bien conservées

---

tione corporis Christi, sanguis, qui in calice continetur, continue fluxit de corpore ». GABR. BIEL, *Exp. Can. Miss.*, lect. LXXX.

(1) « La fraction du corps se fit à la sainte Cène : sur la croix elle n'eut pas lieu; au contraire il est dit : « Vous ne briserez aucun de ses os » (EX. XII, 46). Ce qu'il n'a pas souffert sur la croix, il le souffre pour nous dans le sacrifice; il se laisse briser pour nous rassasier tous » (S. JEAN CHRYS., XXIV *hom.*, *sur la Ire Ép. aux Corinth.*, X, 17).

(2) Dans la liturgie mozarabe, l'hostie est divisée en neuf parties, portant toutes le nom d'un des principaux mystères de la rédemption : 1. Corporatio; 2. Nativitas; 3. Circumcisio; 4. Apparitio; 5. Passio; 6. Mors; 7. Resurrectio; 8. Gloria; 9. Regnum. Ces parties sont placées sur la patène en forme de croix, de la manière suivante :

	1.	
6.	2.	7.
	3.	8.
	4.	
	5.	9.

(3) Sacerdos rumpit hostiam ex *dextro* latere juxta Ordinem ad designandam dominici lateris percussionem. Deinde majorem partem in duo confringit, ut *tres* portiones de corpore dominico efficere possit. Nam *unam* in calicem, faciendo crucem, mittere debet, cum dicit : « Pax Domini »..., ad designandum corporis et animæ conjunctionem in resur-

pour le sacrifice suivant (1). La participation à la même hostie était regardée comme une marque excellente et un gage de communion ecclésiastique ; pour l'entretenir ou en donner une preuve, le Pape et les évêques envoyaient souvent à d'autres évêques, et même à des prêtres, des parcelles d'hosties consacrées ; ceux qui les recevaient, les plaçaient dans le calice et les consommaient ainsi (2).

Le symbolisme de la division de l'hostie en trois parties est exposé diversement. On les rapporte aux trois Personnes de la sainte Trinité, ou bien à la vie, à la mort et à la gloire du Sauveur ; mais le plus souvent à son corps mystique, représenté par son corps véritable, savoir : l'Église militante, l'Eglise souffrante et l'Église triomphante. Ici encore on trouve des divergences dans l'interprétation (3).

II. *Le mélange du corps et du sang de Jésus Christ dans le calice* (4). — A la fraction de l'hostie s'unit étroitement

---

rectione Christi. *Alteram* vero ipse presbyter necessario sumit ante calicis participationem juxta dominicam institutionem. *Tertiam* autem communicaturis sive infirmis necessario dimittit ». *Microl.*, cap. XVII. — « Diaconus sacerdoti offerat patenam, in qua sacerdos corpus Domini *tripliciter* dividat, quarum partium *unam* sacerdos calici immittens *Pax Domini* alta voce dicendo, protinus subdat secrete : « Fiat commixtio corporis et « sanguinis Domini nobis accipientibus in vitam æternam ». *Alia* se, diaconum subdiaconumque communicet. *Tertiam* viaticum, si opus fuerit, usque ad finem Missæ reservet;.. si autem opus non fuerit, tertiam sacerdos aut unus ministrorum accipiat ». JOAN. ABRINCENS. († 1079), *de Off. eccles.*

(1) Une particule déjà consacrée était conservée et mélangée au précieux sang dans le sacrifice suivant, sans doute pour figurer la perpétuité du sacrifice et l'unité du précédent avec le suivant : « Fortasse ut sacrificii unitas et perpertuitas hoc ritu inculcaretur ». MABILLON.

(2) Cet usage subsista à Rome jusque vers le IXe siècle. Les dimanches et les jours de fête, le Pape envoyait aux prêtres qui avaient la charge du culte divin dans les églises de la ville, l'Eucharistie, comme symbole de communion avec leur chef hiérarchique et comme signe de l'autorisation qu'ils avaient de célébrer le sacrifice. Dans les églises plus éloignées et situées en dehors de la ville, il n'était pas permis de porter l'Eucharistie : d'abord, par respect pour les saints mystères; ensuite, parce que les prêtres qui étaient établis en ces lieux, avaient la permission de célébrer la Messe. Le mot *fermentum*, donné par les papes Melchiade, Sirice et Innocent Ier, à cette parcelle consacrée, a reçu diverses explications. Voir la lettre (*epistola regularis*) du pape Innocent Ier (402-417) à Décentius, évêque de Gubbio. — MABILLON, *in Ord. Rom. Comment. prævius*, cap. VI.

(3) CLICHTOV., *Elucid. eccles.*, l. III, n. 69. — SYLVIUS, in III S. THOM., quæst. LXXXIII, art. 5.

(4) Dans les anciens écrivains, on trouve diverses dénominations pour ce rite universellement prescrit; par exemple : « commixtio corporis et

le mélange des espèces eucharistiques (1). Si nous prenons garde à cette connexion intime, le symbolisme de la fraction. tel que nous venons de l'exposer, nous conduira facilement au sens de la commixtion. Dans la consécration séparée sous les deux espèces, comme dans la fraction liturgique de l'hostie, le corps et le sang du Sauveur nous apparaissent distincts et présentent la victime comme divisée en deux parties. Le mélange des deux éléments consacrés exprime d'une manière figurée que, en réalité, le corps n'est pas séparé du

---

sanguinis Domini — conjunctio panis et calicis — immissio panis in vinum *vel* calicem — officium consecrationis » ; chez les Grecs et les Orientaux : « ἡ ἁγία ἕνωσις (*sacra unitio*) — consignatio et commixtio mysteriorum ». — « Hac oratione (l'*embolisme*) expleta, commiscens sacerdos Dominicam oblationem, ut calix Domini totam plenitudinem contineat sacramenti, tanquam per ejusdem mysterii copulationem imprecatur Ecclesiæ pacem dicens : *Pax* Domini... » PSEUDO-ALCUIN., cap. XL. — « Immissionem panis in vinum cerno apud quosdam varie actitari, ita ut aliqui primo mittant de sancta in calicem et postea dicant : *Pax Domini...*; econtra aliqui reservent immissionem, usque dum pax celebrata sit et fractio panis ». AMALAR., l. III, c. XXXI.

(1) A Rome, pendant longtemps (peut-être jusqu'au IXe siècle), il y avait à deux reprises un mélange du corps et du sang de Jésus Christ dans le calice pendant le sacrifice : le premier avait lieu au *Pax Domini*, après le *Pater*, avec une hostie consacrée auparavant ou reçue d'ailleurs ; le second se faisait avec une parcelle de l'hostie que l'on venait de consacrer et était placé à la communion. Cfr *Ord. Rom. I*, n. 18, 19, 22 ; — *II*, n. 12, 13. — C'est pourquoi Amalaire, dans son explication du rite romain, parle de « *bis* positus panis in calicem ». *De eccl. Off.* l. III, c. XXXI. Lorsque l'usage d'envoyer l'Eucharistie à d'autres Églises en signe de communion disparut, on ne conserva qu'un seul mélange du corps et du sang du Sauveur : celui qui précédait le baiser de paix. On n'omit cette cérémonie à cet endroit que dans la messe du Pape, et l'on ne mélangeait les deux espèces qu'après la communion sous l'espèce du pain. Cette différence subsista jusque vers le XVe siècle, où l'on introduisit également dans la messe pontificale l'usage général et subsistant encore aujourd'hui. Cfr *Ord. Rom. IV* et *XIV*. — Innocent III, *de sacr. altar. Myst.*, l. VI, c. IX. — D'après l'*Ord. rom. I*, n. 8, quand le Pape allait à l'autel, deux acolytes portaient devant lui dans des ciboires ouverts (*capsæ*) la sainte Eucharistie (*Sancta*, τὰ ἅγια). Cette parcelle conservée d'un sacrifice précédent était mise dans le précieux sang après le salut *Pax Domini*. — « Ex his conjicere licet, recentiorem morem Eucharistiam præferendi Pontifici, cum aliquo proficiscitur, forsitan manasse non solum ex communi primorum christianorum more, qui peregrinantes Eucharistiam secum gestare solebant, sed etiam ex veteri consuetudine deferendi sacrosancta mysteria ante Pontificem, cum ad Missarum solemnia celebranda ad altare procederet, qui tamen ritus in primo tantum Romani Ordinis libello præscribitur, non in aliis. Nam secundus libellus præcipit, ut Pontifex, cum venerit ad altare, *primo adoret Sancta*, quæ proinde ibidem antea extitisse necesse est ». MABILLON, *in Ord. Rom. Comment. præv.*, cap. VI. — Cfr ANGELUS ROCCA, *de sacrosancto Christi corpore romanis Pontificibus iter conficientibus præferendo Commentarius*, tom. I, pag. 33-74.

sang, ni le sang séparé du corps ; mais que, sous chacune des espèces, Jésus Christ est tout entier présent, pour n'offrir qu'une seule victime et un seul aliment.

En outre, la séparation des espèces et la rupture de l'hostie représentent le sacrifice sanglant du Calvaire ; la réunion mystique du corps et du sang du Sauveur figure sa résurrection glorieuse, dans laquelle le corps et le sang se réunirent de nouveau et furent animés (1). En résumant ces deux interprétations, qui se tiennent de près, on peut dire que la commixtion liturgique a pour but de nous représenter la victime eucharistique vivante et entière sur l'autel.

Le mélange, comme la fraction, peut aussi se rapporter à la communion, et signifier que Jésus Christ tout entier, glorieux, ressuscité, est le pain de vie pour le monde.

Le rite de la fraction et de la commixtion nous annonce donc, en termes mystérieux mais éloquents, « les souffrances destinées au Christ et la gloire qui les a suivies » (I Petr. i, 11), en nous le représentant comme l'Agneau qui était mort et vit éternellement (Ap. i, 18). Il place sous nos yeux ce combat merveilleux « où la vie et la mort luttèrent, et nous voyons que le Prince de la vie est mort, et que maintenant il vit et règne ».

III. *Les trois signes de croix* (2). — Après la fraction de l'hostie et le mélange des espèces, le prêtre fait, avec la

(1) « Per particulam oblatæ immissæ in calicem ostenditur *corpus* Christi, quod *resurrexit* a mortuis ». Joan. Abrinc., *de Off. eccles.* — « *Pax Domini*... dicens, sacerdos vel episcopus ter super calicem cum particula signat et infundit calici, quia cunctis in cœlo et terra pacificatis *ad corpus rediit anima* Jesu Christi. Quidam infundunt, antequam dicant *Pax Domini*,.. quod etiam non vacat a mysterio, quia *post resurrectionem* manifestum est pacem datam hominibus bonæ voluntatis ». Sicard., l. III, c. viii.

(2) Comme on le voit d'après les plus anciens *Ordines Romani*, déjà au IX[e] siècle on faisait trois signes de croix sur le calice avec une parcelle de la sainte hostie, mais seulement au moment du second mélange, immédiatement avant la réception du précieux sang, et l'on récitait alors la prière *Fiat commixtio et consecratio*... Cfr *Ord. Rom. I*, n. 19 ; — *II*, n. 13. — D'après l'*Ord. IV*, on ne faisait aucune prière : « Quando communicat domnus apostolicus, partem sibi mordet et reliquam in calice mittit, faciens crucem de ea tribus vicibus super calicem nihil dicens ». — « *Crux* quæ formatur *super calicem particula oblatæ*, ipsum nobis corpus ante oculos præscribit, quod pro nobis crucifixum est. Ideo tangit quatuor latera calicis, quia per illud hominum genus quatuor climatum ad unitatem unius corporis accessit et ad pacem catholicæ Ecclesiæ ». Amalar., l. III, c. xxxi. — « Cum dicitur : *Pax Domini*. . intra calicem fit triplex signaculum crucis ad laudem et honorem SS. Trinitatis, quæ misit Agnum qui per crucem salvavit mundum et fecit pacem hominum et angelorum ». Stephan. Augustod., *de Sacr. altar.*, c. xviii.

petite parcelle détachée en dernier lieu et qu'il tient de la main droite, trois signes de croix sur le calice, en disant : « que la paix du Seigneur soit toujours avec vous ! ». La place de ce souhait, entre la fraction et la commixtion, indique que Jésus Christ, par sa mort expiatrice et sa glorieuse résurrection, est l'auteur et la source de la paix véritable. Ces signes de croix faits sur le calice, qui contient le sang de Jésus Christ, nous apprennent également que la paix de Dieu nous a été acquise par la croix et le sang divin qui y a été répandu : car, « par le sang de la croix, Jésus Christ a établi la paix au ciel et sur la terre » (Col. I, 20). De plus, ces signes de croix, par leur relation avec la fraction de l'hostie, en complètent le sens et font ressortir mieux encore l'immolation qu'elle figure comme ayant été accomplie sur la croix. Par rapport au mélange qui suit, ils proclament que la résurrection et la gloire du Sauveur lui ont été méritées par son anéantissement volontaire jusqu'à la mort de la croix.

IV. — *La prière de la commixtion.* — Le mélange de la parcelle dans le précieux sang est désigné, dans la prière qui l'accompagne, comme la *commixtion* et la *consécration* du corps et du sang de Jésus Christ. Quel est ici le sens du mot *consecratio ?* Cette question présente de graves difficultés, comme le prouvent, du reste, les nombreuses variantes des monuments liturgiques (1) et les essais variés d'explications tentés par les auteurs liturgiques.

On a souvent pris ces deux mots *commixtio* et *consecratio* d'une manière concrète (2), comme s'il y avait : *hoc commixtum et consecratum*, « que ces dons du sacrifice mêlés et consacrés nous profitent pour la vie éternelle » (3). Cette

(1) « Commixtio consecrati corporis et sanguinis — hæc sacrosancta commixtio corporis et sanguinis — conjunctio corporis et sanguinis — hæc commixtio corporis et sanguinis — fiat commixtio et consecratio corporis et sanguinis — fiat commixtio et consecratio corporis et sanguinis D. N. J. Ch. nobis accipientibus vita æterna — hæc sacra commixtio corporis et sanguinis D. N. J. Chr. ».

(2) Ces deux expressions sont parfois employées d'une manière concrète : ainsi au Lévit., XXVII, 29, le mot *consecratio* est mis pour l'objet consacré.

(3) « Le mot de consécration du corps et du sang ne signifie ici que *le corps et le sang consacrés* ». Lebrun, *Explic.*, part. V, art. 5. — « Respondeo, consecrationem hic objective sumi pro *rebus consecratis,* non formaliter pro actu, quo res consecrantur » Tournely, *Tract. de Euch.*, Part. II, c. x, art. 2.— On croit trouver un fondement à ce sentiment dans les paroles que S. Laurent adressait au pape Xyste II, lorsque l'on conduisait ce dernier au martyre : « Experire, utrum idoneum ministrum elegeris. Cui commisisti *dominici sanguinis consecrationem,* cui consum-

interprétation a pour elle que, en réalité, ce n'est pas l'acte du mélange et de la consécration, comme tel, qui est pour nous la source de la vie éternelle, mais bien les éléments mêlés et consacrés (1). Cependant elle n'est pas satisfaisante, parce qu'elle ne tient aucun compte de cet acte même qu'elle n'explique pas.

Si l'on insiste, comme manifestement cela doit être, sur l'acte de la *commixtion* et de la *consécration*, on se trouve en face de cette difficile question : En quel sens peut-on dire que le corps et le sang de Jésus Christ sont consacrés par ce mélange ? Pour résoudre la difficulté, on a dit que le mot *consecratio* désigne assurément la transsubstantiation, mais déjà accomplie, et qu'ici l'on ne prie que pour en obtenir le fruit (2). Cette solution n'est pas admissible, parce que les paroles de la liturgie parlent d'une consécration s'effectuant actuellement et au moment même du mélange : *hæc commixtio et* (*hæc*) *consecratio*.

---

mandorum consortium sacramentorum, huic sanguinis tui consortium negas? » S. Ambr, *de Offic. ministr.* l. I, c. XLI. On explique *sanguinis consecratio* par *sanguis consecratus*, dont la distribution était une des fonctions des diacres. Mais, comme l'observe le *Microloge* (c. XIX), la participation au précieux sang est le complément de la communion, *complementum communionis*, et, d'une manière générale, la sainte communion, où l'on consomme la victime, est la conclusion du sacrifice, de sorte que l'on peut dire que le diacre a une part (*consortium*) à la consommation, à la perfection (*consummatio*) du sacrifice. Assurément cette interprétation est acceptable; mais elle ne semble pas épuiser le sens complet des mots *consecratio sanguinis dominici*. Le diacre est ordonné principalement « ut *proxime* assistat sacerdoti sacra facienti sitque ejus in tanti mysterii celebratione *adjutor* » (Ménard) et dans le *Pont Rom.*, il est nommé *comminister et cooperator corporis et sanguinis Domini*. Aussi l'on peut et l'on doit lui accorder une certaine part à l'accomplissement du sacrifice, et non seulement à la dispensation de la sainte Eucharistie. Dans ce sens, le diacre est donc admis « à la consécration et au sacrifice du sang du Seigneur, à l'accomplissement des saints mystères ». Cfr C. Bona, *Rer. liturg.* l. I, c. XXV, § 4, cum notis et observat. R. Sola.

(1) « Commixtio et consecratio dicuntur fieri in nostram salutem, non quod ipsa actio commiscendi et consecrandi nos salvet, sed quia res ipsæ commixtæ et consecratæ, dum a nobis devote suscipiuntur, multum prosunt ad salutem ; unde hic dicimus : fiat sumentibus nobis in vitam æternam ». Bellarm. *de Miss.*, l. II, c. XXVII — « Non ex ipsa commiscendi cum sanguine corporis actione salutem et vitam expectamus, sed ex corpore et sanguine Christi, quæ commiscentur a nobis, ut post adumbratam passionem, adumbremus et resurrectionem, quæ ad justificationem nostram cum ipsa passione suo modo concurrit ». Tournely, *l. c.*

(2) « Non petimus, ut nunc fiat consecratio, sed ut consecratio *antea facta* sit nobis ad vitam æternam salutaris ». Bellarm. *De Miss.*, l. II, c. XXVII.

Nous ne saurions davantage voir dans ces mots et ce rite une prière pour obtenir le changement du pain et du vin.

D'autres cherchent une explication sur une voie tout opposée, et regardent le mot *consecratio* comme offrant à peu près le même sens que le mot *commixtio*, comme s'il y avait : *ce mélange de choses saintes*. Cette interprétation affaiblit trop la valeur du mot *consecratio;* il signifie *plus* qu'un pur mélange d'objets sanctifiés (1). En quoi consiste ce *plus?* ou bien quelles conditions, quels éléments la consécration ajoute-t-elle à la commixtion ? Nous ne sommes pas en état de répondre à cette question d'une manière parfaitement satisfaisante. Nous ferons ressortir néanmoins quelques considérations qui pourront contribuer à dissiper cette obscurité.

Rappelons-nous l'essence et le but de la commixtion liturgique. Elle se propose, entre autres choses, de symboliser la résurrection de Jésus Christ. Tandis que son corps et son sang, dans la diversité et la division des espèces, figurent sa mort douloureuse, par la réunion de ces mêmes espèces ils deviennent l'image de sa résurrection ; ils acquièrent par là une portée nouvelle et sacrée, et par suite on peut dire, dans un sens, qu'ils sont une seconde fois consacrés ou reçoivent une seconde consécration (2). Le mélange liturgique opère donc de nouveau une *consecratio corporis et sanguinis Domini*, en tant qu'elle attribue aux saintes espèces une nouvelle signification sacrée et sacramentelle. On peut, en effet, désigner sous le nom de *consécration* un acte par lequel une chose devient le symbole d'un mystère sacré (3).

Par *consécration* l'on entend souvent aussi le don d'une per-

---

(1) On se fonde sur le ppae Pélage Ier pour prouver que *consecrare* signifie aussi *simul sacrare, id est, res sacras commiscere.*

(2) « Posset etiam fortasse commode responderi, agi hoc loco de nova quadam consecratione, quo ex commixtione nunc primum exsurgit... Porro hæc consecratio nihil aliud est, nisi nova quædam significatio sacramentalis : ut enim consecrari dicitur, quod acquirit sacramentalem significationem, ita etiam dicitur iterum consecrari, quod acquirit aliam significationem sacramentalem. Significatur autem per illam commixtionem resurrectio Domini... nam in resurrectione iterum caro Domini cum sanguine suo conjuncta fuit. Itaque in illa commixtione nova fit consecratio, dum species illæ, quæ divisæ Christi mortem repræsentabant, nunc inter se conjunctæ resurrectionem Domini repræsentant ». BELLARM., *de Miss*, l. II, c. XXVII. Suarez (in III, disp. 83, sect. 2, n. 19) dit de cette interprétation : « probabilitate non caret ».

(3) Le mot *sacramentum* (τὸ μυστήριον), signifie souvent « signum rei sacræ, signum sacrum, significatio arcana, figura, typus ». De là, *consecrare* peut aussi signifier *élever une chose à l'état de sacrement* ou de signe sacré, lui communiquer une valeur sacrée et mystérieuse.

sonne ou d'une chose à Dieu, et cette condition se trouve dans ce mélange : car Jésus Christ y apparaît comme l'Agneau ressuscité et vivant, et comme tel il est offert à Dieu (1). Dans cette commixtion le corps et le sang immolés du Sauveur sont consacrés à Dieu pour nous (2).

Quand il s'agit du corps et du sang du Seigneur, le mot *consécration* ne saurait jamais être pris dans le sens d'une translation dans un état plus saint, d'une sanctification plus grande et proprement dite. Même au moment de la consécration, ils ne sont pas sanctifiés, mais placés dans un état sacramentel, et par conséquent sanctificateur. C'est le sens de l'expression *consécration du corps et du sang de Notre Seigneur*, employée pour désigner la transsubstantiation. Ils ne peuvent donc davantage être sanctifiés par ce mélange ; mais est-il permis de l'affirmer des espèces eucharistiques ? A notre avis, on le peut. La raison en est que les espèces sacramentelles du pain et du vin, encore présentes, sont réellement unies et mélangées ; ce qui ne peut être dit du corps et du sang de Jésus Christ, qu'elles cachent à nos yeux. La formule usitée : « le corps de Notre Seigneur est rompu et uni à son sang », est exacte, si on l'entend dans son sens vrai. Elle n'exprime point un changement dans le corps et le sang du Sauveur, mais seulement dans les espèces sacramentelles ; elle fait ressortir en même temps cette pensée : que, sous les apparences eucharistiques, qui sont directement et proprement rompues et unies, la substance du pain et du vin n'existe plus ; elle a fait place au corps et au sang de Jésus Christ, réunis en un seul tout, en un sacrement unique. Ces espèces sont saintes, à cause de leur relation avec le corps et le sang du Sauveur. Elles le deviennent plus encore par leur réunion ; elles se communiquent mutuellement leur sainteté propre, et en deviennent, en un sens, plus saintes, ou bien sont comme consacrées de nouveau (3). Ces trois considérations : la représentation symbolique de la résurrection du Sauveur, la dédi-

---

(1) « Quæ verba (*à la commixtion*) precantur, ut fiat corpus Domini præsens *oblatio per resurrectionem*, per quam veneranda et æterna pax data est, non solum in terra, sed etiam in cœlo ». AMALAR., l. III, c. XXXI.

(2) Cfr S. THOM., 3, q. 22, a. 2, ad 3.

(3) Comparer, par exemple, l'eau baptismale, dans la bénédiction de laquelle l'eau employée pour l'aspersion du peuple est élevée à une consécration plus haute et plus complète par le mélange de l'huile des catéchumènes et du saint chrême. « *Sanctificetur* et fœcundetur fons iste *oleo salutis* ».

cace du corps et du sang de Jésus Christ, la sanctification nouvelle du signe sacramentel sensible, peuvent, de quelque façon, nous faire comprendre l'acte de la commixtion des espèces sacramentelles comme une consécration réitérée des éléments déjà consacrés.

V. — Le rite mystérieux de la fraction (1) et du mélange (2) de l'hostie avec le précieux sang place sous nos yeux, d'une manière saisissante, la mort et la résurrection du divin Agneau, devenu ainsi pour nous, dans le banquet et le sacrifice de l'Eucharistie, la source de la vie éternelle : *fiat accipientibus nobis in vitam æternam*. Le corps de Jésus Christ, né pour être la victime de Dieu pour les péchés du monde, était aussi le froment céleste semé par l'Esprit Saint dans une terre vierge ; il était le raisin divin qui poussa sur un cep vierge, sous le souffle du Saint Esprit. Pour devenir notre victime et expier nos fautes, ce corps dut mourir et perdre son sang sur la croix : le froment dut périr dans la terre ; le raisin, être écrasé sous le pressoir. Afin de devenir notre nourriture et notre breuvage, et d'entretenir en nous la vie de la grâce, ce corps dut reprendre la vie : le froment dut être moulu et transformé en un pain vivificateur ; le suc du raisin dut être foulé, et, par la fermentation, être changé en un vin plein de feu. La vie et la mort s'entrelacèrent donc en Jésus Christ, pour faire un aliment et une boisson de vie ; il fallait qu'il fût mort et qu'il vécût, qu'il fût vivant et qu'il mourût. Comment cela devait-il se faire ? Cela s'est réalisé à la dernière Cène ; cela se continue toujours à la sainte Messe, où, par la vertu des paroles de Jésus Christ, son sang nous est représenté séparé de son corps, comme le sang de l'Agneau immolé, répandu une fois sur la croix, mais où, par suite de l'immortalité inamissible du Sauveur ressuscité, son corps vivant est uni à son sang, pour être notre nourriture et notre consolation pour la vie éternelle » (3).

Ste Angèle de Foligno, assistant un jour à la messe d'un

---

(1) « Fractio hostiæ *tria* significat : *primo* quidem ipsam divisionem corporis Christi, quæ facta est in passione ; *secundo* distinctionem corporis mystici secundum diversos status ; *tertio* distributionem gratiarum procedentium ex passione Christi ». S. THOM., 3. q. 83, a. 5, ad 7.

(2) « Fit hæc permixtio : *primo* ad notandum, quod Christi corpus non fuit sine sanguine nec sanguis sine corpore ; *secundo* ad designandum, quod unum sacramentum conficitur ex speciebus panis et vini ; *tertio* corporis et sanguinis post trinum crucis signum permixtio est animæ ad corpus reditio ». DURANDUS, lib. IV, c. LI, n. 17.

(3) LAURENT, *Christol.*, Pr. I, 28 .

prêtre indigne, entendit, au moment de la fraction de l'hostie, une voix faible qui pénétrait doucement en son cœur et disait : « Ah ! comme ils me brisent et font couler mon sang de mes membres ! » — « O mes frères, s'écrie le P. Faber, vous qui partagez avec moi cette faveur effrayante de rompre le corps du Seigneur, ne connaissons-nous pas, chacun pour nous, dans la profondeur de notre âme, au moins un prêtre qui, s'il était comme il doit être, ne pourrait jamais rompre l'hostie, sans sentir aussi son propre cœur brisé par l'ineffable douceur de cette voix plaintive ! »

§ 68. — L'« *Agnus Dei* », *la prière de la paix et le baiser de paix.*

Suivant les paroles de l'Église, l'Eucharistie est le signe de l'unité, le lien de la charité, le symbole de la concorde (1) ; elle est le sacrement de la paix. La paix est réellement un effet excellent de la réception de l'Eucharistie ; c'est aussi une condition indispensable pour la participation au banquet de l'amour. A la table du Seigneur les nœuds de la charité et de l'harmonie doivent se resserrer de plus en plus entre les fidèles, jusqu'à ce que nous ne soyons plus qu'un cœur et qu'une âme (Act. iv, 32). « Car nous sommes un seul pain, un seul corps, nous tous qui avons part à ce seul pain » (I Cor. x, 17). La paix doit régner dans le cœur où le Dieu de paix et d'amour vient établir sa demeure. Aussi, depuis le *Pater*, on demande avec instances et à plusieurs reprises cette paix, pour se préparer à la communion. Dans l'embolisme on dit : « Donnez-nous la paix en nos jours » ; dans la fraction de l'hostie, les trois signes de croix sont accompagnés de cette prière : « Que la paix du Seigneur soit toujours avec vous ». Dans l'*Agnus Dei*, on supplie l'Agneau de Dieu, assis sur l'autel comme sur un trône, de nous accorder la paix : *dona nobis pacem*. Dans la prière qui suit, cette demande est développée : on implore cette paix pour l'Église entière. Le baiser de paix vient enfin sceller toutes ces sollicitations.

I. — L'*Agnus Dei*. — Le pape S. Sergius Ier (687-701) est le premier, dit-on, qui ait prescrit le chant de l'*Agnus Dei* par

(1) Trid. sess. XIII, cap. viii. « Unitatis signum, vinculum charitatis, concordiæ symbolum ».

le clergé et le peuple pendant la fraction de l'hostie (1). Le rite primitif était assez différent de l'usage actuel, qui se fixa du XI[e] au XIII[e] siècle (2). A cette époque, on rencontre généralement la triple récitation de l'*Agnus Dei* par le célébrant (3) aussi bien que par le peuple. Au lieu de terminer chaque fois par *miserere nobis*, on se mit à dire, à la troisième reprise, au lieu de ces mots, les suivants : *dona nobis pacem*. Cette demande, pense-t-on, a été ajoutée à l'occasion des troubles nombreux qui tourmentaient alors l'Eglise (4), ou bien, selon d'autres, à cause du baiser de paix qui vient ensuite, ou bien encore à raison de la sainte communion (5).

---

(1) « Hic statuit, ut tempore confractionis dominici corporis, *Agnus Dei, qui tollis peccata mundi*, a *clero* et *populo* decantaretur ». *Lib. Pontific.* Mais comme l'*Agnus Dei* se trouve déjà dans le Sacramentaire de S. Grégoire, Mabillon (*in Ord. Rom.*, c. VIII, n. 7) suppose qu'avant Sergius le chœur seul le chantait, comme ce fut le cas de nouveau bientôt après ce pape. Cfr. *Ord. Rom. I*, n. 19; — *II*, n. 13. — « In Missa Sabbati sancti, quæ *veteri more* etiam nunc celebratur, omittitur *Agnus Dei* cum antiphonis ad *Offertorium* et ad *Communionem*, quæ primarii non esse instituti Walafridus Strabo et alii observarunt ». MABILLON. *l. c.*

(2) Les *Ord. Rom.* les plus anciens et les liturgistes de l'antiquité ne parlent pas de la répétition de l'*Agnus Dei*. Peu à peu le rite de le chanter ou de le réciter trois fois se répandit et se fixa ». Agnus Dei *ter canitur* ». BELETH. En même temps vint aussi la coutume de dire *dona nobis pacem* la troisième fois. « Bis repetitur *miserere nobis* et tertio variatur per *dona nobis pacem* ». BELETH. Il n'y avait d'exception, au moyen âge, que pour le jeudi saint, sans doute parce que l'on ne donnait pas le baiser de paix. « In Cœna Domini ter debet dici cum *miserere nobis* ». BELETH. cap. XLVIII. D'après Durand, les chantres romains gardaient encore, au XIII[e] siècle, l'ancienne coutume de chanter trois fois *miserere nobis*, ce qui ne se fait plus aujourd'hui qu'à la basilique de S. Jean de Latran. Cfr l. IV, c. LII. Ordinairement le chœur chantait seul : « Chorus psalat *Agnus Dei* ». JOAN. ABRINC. — « Chorus clamat ad Jesum et postulat : *Agnus Dei* ». INNOC.III. Le peuple chantait aussi quelquefois. Cfr PSEUDO-ALCUIN. c XL. SICARD., l. III, c. VIII. « Quidam *sacerdotes* dicunt *Agnus Dei* manibus super altare depositis... alii vero stant manibus junctis, parum super altare inclinati. » DURAND., l. IV, c. LII. — « Pontifex, junctis ante pectus manibus, dicit *Agnus Dei* submissa voce cum ministris adstantibus. » *Ord. Rom. XIV*, c. LIII.

(3) En général, dans les premiers siècles, le prêtre ne récitait pas ce que le chœur chantait ou ce que lisaient ou chantaient ses ministres : le diacre, le sous-diacre, le lecteur. Pendant ce temps il était attentif au chant ou à la lecture, ou bien était occupé à des fonctions liturgiques.

(4) « Postmodum autem multis et variis adversitatibus et terroribus Ecclesiæ ingruentibus, cœpit ad Dominum clamare de tribulatione : « dona « nobis pacem ». Et ut clamor ejus facilius audiretur, in ipsa duxit immolationis hora clamandum ». INNOC. III, *de Sacr. alt. myst.*, l. VI, c. IV.

(5) « Postquam ad communicandum et ad percipiendum corpus perventum fuerit, *pacis osculum* sibi invicem tradunt, cantantes : Agnus Dei,

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis.	Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis.	Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem.	Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, donnez-nous la paix.

Dans la fraction de l'hostie et le mélange d'une parcelle avec le précieux sang, Jésus Christ se présente à nous comme l'Agneau du sacrifice immolé et de nouveau ressuscité. A ce rite se relie très convenablement la supplication si humble et si confiante de l'*Agnus Dei :* le prêtre s'adresse au Sauveur caché sous les espèces eucharistiques à l'état de victime, et lui envoie deux fois un cri de pitié suivi de la demande de la paix (1) ; et, pour exprimer plus vivement le sentiment de sa faute et de son repentir, il frappe en même temps trois fois sa poitrine (2).

---

qui tollis peccata mundi, miserere nobis, — ut *pacifici* sacramentum percipientes, in filiorum Dei numero (remissis delictis omnibus) mereantur copulari ». Rab. Maur., *de Cleric. instit.*, l. I, c. xxxiii.

(1) « Sequitur vox Ecclesiæ supplicans Agno largitori pacis et misericordiæ. Ter cum eodem principio cantatur et duplici fine terminatur ; itaque orat : *miserere nobis*, dando veniam ; *miserere nobis*, conservando justitiam ; *dona nobis pacem*, quæ superat omnem sensum et intelligentiam. Miserere captivis, miserere peregrinis, da nobis finem laboris ; — miserere peccatoribus, miserere exsulibus, da requiem laborantibus ; — tribue peccatorum remissionem, perduc ad patriæ certam mansionem, da post laborem pacem et requiem ». Stephan. Augustod., c. xviii. — *Agnus* Dei ter cantatur, ut verus Agnus, cujus carnem et sanguinem sumimus, nobis propitietur. Primo rogamus, ut nobis misereatur peccata relaxando ; secundo, ut nobis misereatur devotos sibi faciendo ; tertio, ut nobis pacem donare dignetur, quæ hic initium habet in sanctis, et in beata vita perficietur ». Rob. Paulul., l. II, c. xl.

(2) « Ad *Agnus Dei* sacerdos manus jungit et caput inclinat, ut nimirum non tantum verbis, sed etiam actione statum supplicantis exprimat : manibus autem altare non tangit ad majorem erga Christum in illo quiescentem venerationem. Elata voce illud recitat ad excitandam populi attentionem eumque exstimulandum, ut simili oratione ac pectoris percussione Dei misericordiam imploret. Post primum *Agnus Dei*, deposita sinistra, ne sola pendula maneat, super pectorale usque ad tertium *Agnus Dei*, postremis dexteræ digitis pectus percutit in signum compunctionis, dum bis profert *miserere nobis*, itemque dum inquit *dona nobis pacem*, — quum cordis compunctio sit optima dispositio ad pacem obtinendam. In Missis defunctorum sacerdos non percutit sibi pectus, dum pronuntiat *dona eis requiem*, ut nempe significet, se in hisce Missis pro defunctis specialiter celebratis ipsorum magis quam sui memorem esse ». De Carpo, *Biblioth. liturg.*, P. I, art. 50, n. 202.

Dans l'ancienne alliance l'agneau était un des animaux les plus fréquemment immolés, et toujours il était la figure de l'Agneau véritable qui efface les péchés du monde, c'est-à-dire les expie par son sang. Ce nom attribué à Jésus Christ le caractérise donc comme victime ; il rappelle en même temps son innocence et sa pureté, surtout sa douceur, sa patience, sa soumission dans les souffrances et la mort cruelle à laquelle il s'est soumis (1). Cette appellation ne signifie pas seulement que Jésus Christ s'est immolé pour obéir à son Père et le glorifier ; elle renferme un sens plus profond, à savoir : qu'il est le Fils bien-aimé de Dieu et que la plénitude de la divinité réside en lui (2). En définitive, il n'est l'Agneau du sacrifice qui efface les péchés du monde que parce qu'il est le Fils de Dieu, en qui le Père met toutes ses complaisances. Outre ce nom, Jésus Christ a reçu encore celui de *Lion*, qui désigne sa force et son pouvoir royal. Il est agneau : il a souffert avec patience ; il est lion : il a vaincu avec une énergie irrésistible ; et maintenant Roi des rois et Seigneur des seigneurs, il triomphe et règne sur le trône du ciel. *Emitte Agnum, Domine, dominatorem terræ !* — « Envoyez, Seigneur, l'Agneau qui dominera la terre » (Is. XVI, 1), — a dit le même Prophète qui nous présente le Messie comme un agneau souffrant volontairement et sans se plaindre (Is. LIII, 7). Sous ce nom il a été promis et figuré dans l'ancienne alliance ; il a été montré par S. Jean-Baptiste et loué par les apôtres aussi sous ce symbole, dans le Nouveau Testament. Dans son Apocalypse, S. Jean emploie ce terme avec une singulière prédilection et désigne le Sauveur vingt-sept fois par ce terme. Dans son ravissement, il aperçut Jésus comme un agneau

---

(1) « Agnus propter innocentiam, mansuetudinem, obedientiam et immolationem vocatur Christus ». DION. CARTHUS., *in Apoc.* c. V, 6.

(2) L'addition *Dei* a reçu diverses explications : par exemple, l'Agneau divin, l'Agneau qui appartient en propre à Dieu, l'Agneau destiné par Dieu pour être victime, l'Agneau dévoué à Dieu, consacré ou agréable à Dieu. Voir l'*Évangile selon S. Jean*, par Haneberg-Schegg, t. I.— Cette formule, empruntée en partie à la sainte Écriture (JOAN., I, 29), renferme un sens étendu et profond. D'abord elle dévoile toute la sublimité de la personne et de la mission de Jésus Christ : car cette expression *Agnus Dei* caractérise le Sauveur comme le Fils de Dieu, comme la victime que Dieu nous donne pour que nous la lui offrions à notre tour, comme l'Agneau divin et innocent qui a souffert volontairement et sans se plaindre la mort cruelle de la croix. Ensuite elle fait ressortir la force et l'efficacité de sa mort pour effacer les péchés et racheter le monde (*qui tollis peccata mundi*). Enfin, elle contient la demande de la miséricorde et le don de la paix avec un accent de repentir et de contrition (*inclinatio corporis et percussio pectoris*).

immolé, rachetant pour Dieu les âmes de tous les peuples et de toutes les nations, les lavant dans son sang et en faisant une race royale et sacerdotale ; fortifiant par son sang l'Église militante et lui accordant la victoire contre le démon ; aujourd'hui devenu le flambeau de la Jérusalem céleste et conduisant éternellement les âmes des élus aux sources d'eau de la vie éternelle ; digne de recevoir la puissance, la divinité, la sagesse, la force, l'honneur, la gloire et la bénédiction ; à qui la création entière et tous les chœurs des anges offrent, comme au Père, la louange et l'adoration.

Si, dans la sainte Écriture, l'agneau est une figure permanente de Jésus Christ, et si, dans les cieux, les bienheureux bénissent l'*Agneau* sans cesser un instant ; de son côté l'Église se plaît à l'invoquer par le nom touchant et simple d'Agneau de Dieu. A travers les siècles, dans la liturgie, se perpétue cette supplication ardente à l'Agneau éternel et divin qui a pris sur lui les péchés du monde et nous en a déchargés. Toutes les fois qu'elle distribue la sainte Eucharistie aux fidèles, elle leur adresse ces mots du Précurseur : *Ecce Agnus Dei !* — « Voici l'Agneau de Dieu ! » — *Ecce qui tollit peccata mundi !* — « Voici celui qui efface les péchés du monde ! » Elle leur montre ainsi le prix et l'abondance des grâces de cette nourriture ineffable. Elle termine presque toutes ses litanies par une invocation solennelle à l'Agneau de Dieu, le priant de nous pardonner, de nous exaucer, d'avoir pitié de nous.

L'Église a toujours aimé à représenter le Sauveur sous les traits du bon Pasteur et sous la figure de l'agneau : deux symboles étroitement unis. Jésus Christ est le bon Pasteur, devenu sur la croix et sur l'autel l'Agneau immolé ; il est le bon Pasteur qui donne sa vie pour nous, et, comme le pélican, nourrit de sa chair vive et du sang de son cœur pour la vie éternelle. De cet agneau immolé et présent sur l'autel découlent sur nous toute grâce, toute bénédiction, toute paix.

Pendant la sainte Messe, nous devons adorer et prier avec humilité et ferveur cet Agneau sacrifié dès le commencement et jusqu'à la fin du monde, afin d'obtenir la plénitude de la paix et de la miséricorde, qui nous prépareront aux noces éternelles de l'Agneau, *ad regias Agni dapes* (1).

(1) « Sancta Mechtildis : Eia, mi Domine, modo mihi aliquid ex præsentibus Missæ verbis dona, unde anima mea spiritualiter consoletur. — Cui Dominus : Ecce jam mihi canitur ter *Agnus Dei :* in primo me offero Deo Patri cum omni humilitate et patientia mea pro vobis ; ad secundum, offero me cum omni amaritudine passionis meæ in plenam reconcilia-

Dans les messes de *Requiem*, peut-être déjà depuis le XI[e], mais sûrement depuis le XII[e] siècle, l'*Agnus Dei* est un peu différent. On demande au divin Agneau pour les âmes du purgatoire le repos éternel et la délivrance des peines qu'elles endurent : *dona eis requiem — dona eis requiem sempiternam* (1).

II. — *La prière pour la paix* (*oratio pro pace vel ad pacem*) (2).

De même que l'*Agnus Dei*, les oraisons suivantes jusqu'à la communion ne s'adressent plus au Père, mais au Sauveur présent dans le très saint Sacrement. Le désir de la paix apportée par l'Agneau est si vif, que le prêtre, humblement incliné et les regards fixés sur l'Hostie, continue à solliciter ce don précieux pour lui et pour l'Église entière.

Domine Jesu Christe, qui dixisti Apostolis tuis : Pacem relinquo vobis, pacem meam do vobis : ne respicias peccata mea, sed fidem Ecclesiæ tuæ, eamque secundum voluntatem tuam pacificare et coadunare digneris : qui vivis et regnas Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen.

Seigneur Jésus Christ, qui avez dit à vos apôtres : Je vous laisse ma paix, je vous donne ma paix : ne regardez pas mes péchés, mais la foi de votre Église, et selon votre volonté daignez lui donner la paix et l'union : Vous qui vivez et régnez, Dieu, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Quelle douceur vraiment surhumaine, surnaturelle, dans ce mot de paix ! Il ébranle puissamment les fibres les plus secrètes du cœur de l'homme, qui lutte pour avoir la paix, qui soupire après elle, et qui ne trouve aucun repos jusqu'à ce qu'il l'ait obtenue. « Le bien de la paix est si grand, dit

tionem; ad tertium, cum toto amore divini Cordis, in supplementum omnium quæ homini desunt bonorum ». S. MECHTILD. *Lib. spec. grat.*, P. III, c. XIX.

(1) Le rite ambrosien n'a l'*Agnus Dei* qu'aux messes de morts. La formule est la même que la nôtre; seulement, à la troisième reprise, on fait une addition : « dona eis requiem sempiternam *et locum indulgentiæ cum sanctis tuis in gloria* ».

(2) Le *Microloge* (XI[e] siècle) ne connaît pas cette oraison ; Durand (XIII[e] siècle) en fait mention. Dans le rite romain on avait jadis la coutume de donner le baiser de paix après les mots *Pax Domini sit semper vobiscum*, sans le faire précéder d'aucune prière spéciale pour la paix. La liturgie vieille gallicane et la mozarabe ont une oraison pour la paix qui varie à chaque messe : *Oratio ad pacem*. Plusieurs missels orientaux ont aussi une oraison analogue : *Oratio ante pacis osculum, oratio osculi pacis, oratio amplexus*, εὐχὴ τοῦ ἀσπασμοῦ. — « Infertur *oratio pro osculo pacis*, ut charitate omnes reconciliati invicem digne sacramento corporis et sanguinis Christi consocientur ». S. ISIDOR., *de ecclesiast. Offic.*, l. I, c. XV.

S. Augustin, que, même dans les choses terrestres et mortelles, on ne peut rien entendre de plus agréable, rien souhaiter de plus désirable, rien trouver de meilleur » (1). Pour comprendre cela, considérons que ce mot comporte une signification très profonde et très étendue. Il faut distinguer d'abord entre la paix intérieure de l'âme avec Dieu et avec elle-même, et entre la paix extérieure avec le prochain (2).

La paix intérieure est un état de bien-être spirituel et de prospérité de l'âme réalisé dans toutes les facultés par le règne de la grâce et de l'amour de Dieu (3). Ce bien-être comprend avant tout la conscience consolante de notre réconciliation avec Dieu par le pardon de nos fautes, et de notre union avec lui par le lien sacré d'une mystérieuse amitié : l'âme se tient pour assurée, par conséquent, de posséder, ou elle attend avec confiance tous les biens qui découlent de cette amitié. Pour cela, il importe que toutes les inclinations et tous les désirs du cœur se dirigent vers Dieu et selon sa sainte volonté; qu'ils soient ordonnés, dominés et sanctifiés, autant qu'il est possible dans cette vie mortelle. Cette paix divine, qui surpasse tout sentiment (PHIL. IV, 7), renferme donc tous les effets bienfaisants et béatifiants de la vérité et de la grâce célestes, tous les fruits suaves et précieux de la foi, de l'espérance et de la charité surnaturelles dans une âme sanctifiée, devenue le temple de Dieu. Cette disposition du cœur est un don de l'Esprit Saint, ce doux hôte de l'âme, cette douce consolation ; il embaume ainsi tout l'intérieur de l'homme par le parfum de son onction divine.

Nous trouvons souvent, surtout dans les formules de salutations apostoliques, le mot de *paix* uni à celui de *grâce* (4). Ces deux expressions embrassent alors toute la raison intime du christianisme et de la vie chrétienne. La grâce est la racine d'où sort le fruit excellent de la paix et sur laquelle il mûrit (5).

---

(1) *De Civit. Dei*, l. XIX, c. XI.

(2) « Continet pax Christi 1° amicitiam cum Deo ; 2° tranquillitatem animi et serenitatem in tentationibus et persecutionibus ; 3° mutuam inter ipsos homines concordiam ». CORN. A LAP., *in Joan.* XIV, 27.

(3) « Pax (quæ est gaudium imperturbatum) in contemplatione fundatur et ex ea causatur, sicut et gaudium, mediante tamen *dilectione*, cujus gaudium et pax immediati effectus et fructus dicuntur. Siquidem Deum contemplando non in eo gaudemus nec in ipso mente quiescimus, nisi eum sincere diligamus ». DION. CARTHUS., *in I Petr.* I, 2.

(4) « *Gratia* vobis et *pax* multiplicetur (I PETR. I, 2). — « Sit vobiscum *gratia*, *misericordia*, *pax* a Deo Patre et a Christo Jesu Filio Patris in veritate et charitate ». II JOAN. 3.

(5) La paix est premièrement et immédiatement un effet de la charité.

Ici-bas cette paix demeurera toujours imparfaite, mêlée de peines et de tristesses (1) ; elle sera pleine et sans trouble lorsque tout mal aura cessé d'exister (2). Plus l'homme se détache du monde et se recueille en Dieu, plus il mortifie et soumet ses passions, plus sa vie est animée par la foi et la grâce, et plus il goûtera parfaitement la consolation et la douceur de cette paix intérieure que le Seigneur déverse avec profusion dans les âmes humbles et sacrifiées (Is. LVI, 12). La piété véritable est paix et joie dans le Saint Esprit. *Delectare in Domino, et dabit tibi petitiones cordis tui* — « Réjouissez-vous dans le Seigneur, et il vous accordera les demandes de votre cœur » (Ps. XXXVI, 4).

Telle est la paix que le Sauveur a laissée aux siens, et que le monde ne peut ni donner ni ravir (JOAN. XIV, 27). Il ne peut la donner, car il ne possède et n'offre que des trésors qui ne rassasient point : des biens terrestres, de vains honneurs et des plaisirs sensibles. Ce ne sont là que des fantômes de biens, ce n'est que vanité et tourment d'esprit (ECCLE. II, 17) ; ils ne produisent point de paix véritable, mais un semblant de paix, une paix fragile et passagère. Les plaisirs du monde entrent d'une manière caressante, mais ils finissent par mordre comme la couleuvre et ils répandent leur poison comme la vipère (PROV. XXIII, 31, 32). Le monde, agité, tourmenté comme une mer en fureur, ne veut pas reconnaître ce qui aide à la paix (LUC. XIX, 42) ; cela est caché à ses yeux et il vit dans une fausse paix (3). Le monde ne peut ravir cette

---

S. Bonaventure énumère six degrés d'amour de Dieu : — « suavitas, aviditas, saturitas, ebrietas, securitas, tranquillitas » ; — et il fait cette observation : « Qui excitaverit se continue et intente, proficiet in caritate secundum sex gradus prædictos, quibus pervenitur ad perfectionem tranquillitatis, ubi est multitudo pacis et quasi quidam finis quietis nostræ, quam Dominus reliquit Apostolis. Unde nota, quod Apostolus in qualibet salutatione optabat *gratiam* et *pacem*, *gratiam tanquam primordialem*, *pacem sicut complementum*. Ad Timotheum autem interponit *misericordiam*, quæ est utriusque *principium* ». *Incend. Amor.* c. II.

(1) « Hic (sur la terre) talis est pax nostra, ut *solatium miseriæ* sit potius quam beatitudinis gaudium ». S. AUG. *de Civit. Dei*, l. XIX, c. XXVII.

(2) Dicendum, quod cum *vera* pax non sit nisi de bono, sicut *dupliciter* habetur verum bonum, sc. perfecte et imperfecte, ita est *duplex* pax vera. Una quidem *perfecta*, quæ consistit in perfecta fruitione summi boni, per quam omnes appetitus uniuntur quietati in uno — et hic est ultimus finis creaturæ rationalis, secundum illud (Ps. CXLVII, 14) : Qui posuit fines tuos pacem. Alia vero est pax *imperfecta*, quæ habetur in hoc mundo ; quia et si principalis animi motus quiescat in Deo, sunt tamen aliqua repugnantia et intus et extra, quæ perturbant hanc pacem ». S. TH. 2. 2, q. 29, a. 2, ad 4.

(3) « Dicendum, quod pax consistit in *quietatione et unione appetitus*.

paix : elle a de profondes racines dans le cœur, elle est au dessus des évènements de la terre et des influences extérieures. Elle descend du ciel et conduit au ciel, elle n'est atteinte ni par les sollicitations de la jouissance ni par le fardeau des peines de la vie du temps. L'esprit et le cœur sont-ils fortement établis en Dieu : ils demeurent, même au milieu des tempêtes de la persécution et de la tentation, calmes, doux et sereins, remplis d'une sainte paix (1). C'est à cette paix que nous exhorte Ste Thérèse : « Que rien ne vous trouble ni ne vous effraye : tout passe, Dieu reste le même. La patience obtient tout. Celui qui possède Dieu ne manque de rien, lui seul suffit » (2).

La paix extérieure consiste dans l'harmonie et l'union avec le prochain ; elle suppose des sentiments bienveillants, même envers ceux qui nous oppriment et nous maltraitent. « Avec ceux qui haïssaient la paix j'étais pacifique » (Ps. cxix, 7). Cette absence d'irritation, d'antipathie, d'amertume doit régner parmi les chrétiens ; il faut qu'ils soient d'une humeur égale, compatissants, amis de leurs frères (I Pet. iii. 8). Cette union des cœurs doit s'élever jusqu'à une participation

---

Sicut autem appetitus potest esse vel simpliciter boni vel boni apparentis, ita etiam et pax potest esse et *vera* et *apparens*. Vera quidem pax non potest esse nisi circa appetitum veri boni, quia omne malum, etsi secundum aliquid appareat bonum, unde ex aliqua parte appetitum quietat, habet tamen multos defectus, ex quibus appetitus remanet inquietus et perturbatus. *Unde pax vera non potest esse nisi in bonis et bonorum*. Pax autem, quæ malorum est, est pax *apparens* et non vera ; unde dicitur (Sap. xiv, 22) : In magno viventes inscientiæ bello, tot et tam magna mala pacem appellant ». S. Th. 2, 2, q. 29, a. 2, ad 3.

(1) « Orat Archiapostolus, ut pax nobis multiplicitur, id est, abundanter ac multipliciter divinitus detur et conservetur, videlicet *pax pectoris*, quæ est tranquillitas mentis in Deo ; *pax temporis*, quæ est quies ab exterioribus impugnationibus, et *pax æternitatis*, quæ est tranquillissima quies beatorum in patria imperturbatumque gaudium eorum in Deo. Quantumcumque autem forinsecus impugnemur aut corporaliter molestemur, semper tamen pro posse conemur pacem pectoris conservare, ut tranquilitetur in Deo cor nostrum et spiritualiter gaudeat in adversis. De qua pace ait Psalmista : Pax multa diligentibus legem tuam. Qui enim divinæ legis præcepta amorose custodiunt, mentis inquietudinem vincunt in omni eventu, in prosperis scilicet et adversis in Deo se figunt ac bene agendo gloriantur in Domino : estque in eis corpus subditum animæ, sensualitas rationi, ratio Deo, ex qua optima ordinatione consurgit et manet in eis pax pectoris, quæ ab Augustino vocatur *tranquillitas ordinis* ». Dion. Carth., *in I. S. Petri* c. i, 2.

(2) Cette stance de la sainte est ainsi conçue dans l'original : « Nada te turbe ; — nada te espante ; — todo se pasa ; — Dios no se muda ; — la paciencia — todo lo alcanza ; — quien a Dios tiene, — nada le falta ; — *solo Dios basta.* »

mutuelle et sincère des biens et des maux, des joies et des peines, à une amitié vraiment cordiale et fraternelle. Peu d'instants avant sa mort, le Sauveur demandait cette union pour ses disciples : « Je leur ai aussi donné la gloire que vous m'avez donnée, afin qu'ils soient un, comme nous sommes un, moi en eux, et vous en moi, afin qu'ils soient consommés dans l'unité » (JOAN. XVII, 22. 23). L'Apôtre des nations avertissait les fidèles, « d'être en paix avec tous les hommes, autant qu'il est possible, autant qu'il est en eux (ROM. XII, 18), et de tendre à la paix avec tous » (HEB. XII, 14) Quelle beauté, quelle douceur, si les liens de l'unité et de la concorde rattachaient fortement les uns aux autres tous les membres de l'Église ! quelle consolation et quelle force ils auraient au milieu des persécutions d'un monde éloigné de Dieu ! *Ubi charitas et amor, Deus ibi est*, dit l'Église dans le chant du lavement des pieds le jeudi saint.

Jésus Christ nous a conquis par sa mort cette paix intérieure et extérieure, il nous l'a laissée comme un précieux héritage. « Je vous laisse *la paix*, je vous donne *ma paix* ; je vous la donne, non pas comme le monde la donne » (JOAN. XIV, 27). Nous nous appuyons sur cette promesse et ce legs du Sauveur, lorsque nous implorons la paix pour l'Eglise militante : *pacificare et coadunare digneris*. Elle consiste surtout à ce que « nous vivions en humilité et douceur, avec patience, nous supportant mutuellement dans la charité, attentifs à garder l'unité de l'Esprit dans le lien de la paix » (EPH. IV, 2, 3). Dans cette demande est renfermée la prière : que le Seigneur sauve l'Église des violences et des inimitiés auxquelles elle est exposée dans le monde. Comment ne serait-elle pas exaucée ? Elle est en tout conforme à sa sainte volonté, *secundum voluntatem tuam*. Le Seigneur veut que l'Eglise soit dans l'union et la paix ; il est mort pour détruire le mur de séparation et réunir dans l'unité les enfants de Dieu dispersés autrefois. Dans la crainte que son indignité et ses fautes n'empêchent l'effet de cette prière, le prêtre supplie Dieu de ne pas prendre garde à lui, serviteur indigne de l'Eglise, mais à la sainteté et à la dignité de son Épouse bien-aimée, *ne respicias peccata mea, sed fidem Ecclesiæ tuæ*, et de lui accorder et de multiplier tous les jours ce don de la paix et de l'union.

III. *Le baiser de paix* (*osculum pacis, pax, salutatio*) (1).

---

(1) En tout temps et en tous lieux le chaste baiser, *osculum*, a été le symbole et le signe du respect, de l'affection, de l'amitié, de la paix, de la

— Dans les Épîtres des apôtres, on rencontre souvent l'invitation adressée aux chrétiens de se saluer avec le baiser de paix, avec le saint baiser (I PETR. V, 14; ROM. XVI, 16; I COR. XVI, 20). Cette salutation avait lieu dans les assemblées religieuses après la lecture des lettres apostoliques. De là, le baiser de paix a formé, depuis le temps des Apôtres, une partie de la célébration des saints mystères, comme symbole de la charité et de la paix chrétienne.

Dans le rite romain, cette cérémonie a toujours été placée avant la communion (1); dans les liturgies orientales, au contraire, il a lieu avant la consécration (2). La manière de donner la paix a, de même, été différente selon les temps et les Eglises (3).

---

réconciliation, de la reconnaissance, de la joie. Entre chrétiens, surtout depuis son admission dans la liturgie, il a acquis un caractère surnaturel et une consécration plus élevée. L'*osculum sanctum*, dont parlent les apôtres, ne vient pas d'un amour purement naturel, mais de la charité, de la fraternité chrétienne; il nourrit et fortifie cette charité spirituelle et divine qui a sa racine dans la foi et a été répandue dans nos cœurs par le Saint Esprit : elle n'est donc plus une œuvre de la nature, mais de la grâce. Le baiser liturgique est donné aux personnes : par exemple le baiser de paix, le baiser donné à la main du prêtre dans les messes solennelles. Il est aussi donné aux choses. Comme la main est le symbole de la puissance, de la protection, du secours, de la bénédiction, le baiser de la main est la marque du respect et de l'estime que l'on témoigne à quelqu'un pour son pouvoir et ses bénédictions. Cet *acte révérentiel* est assurément à sa place vis-à-vis du célébrant qui offre le sacrifice eucharistique (cette œuvre de l'amour du Tout-Puissant), et qui de sa main consacrée tient le très saint Sacrement, distribue la communion et bénit les assistants. — « Erat osculum non solius communionis, sed et omnium ecclesiasticarum functionum signaculum et sigillum, quod in *omnibu* sacramentis adhiberi solebat ». BONA, l. II, c. XVI, § 7.

(1) Le pape Innocent Ier (402-417) écrit à Décentius, éveque de Gubbio, que le baiser de paix doit se donner après l'accomplissement des saints mystères, c'est-à-dire un moment avant la communion. « Vous affirmez que certaines communautés annoncent le baiser de paix avant l'accomplissement des saints mystères (c'est-à-dire avant la consécration, comme dans l'Église orientale, dans la liturgie mozarabe et ancienne gallicane), ou que les prêtres se le donnent mutuellement alors ; tandis qu'il ne doit être annoncé qu'après tout ce que je ne dois pas révéler (c'est-à-dire après la consécration, à cause de la discipline du secret) ; afin de témoigner ainsi que le peuple a donné son adhésion à tout ce qui se fait dans les mystères et se celèbre à l'église, et pour proclamer, par le signe du baiser de paix qui termine, la conclusion de la fête de l'expiation ».

(2) Dans beaucoup d'Églises il avait lieu déjà avant l'oblation, à cause du passage (MATTH. V, 23) : *Si offers munus tuum ad altare*, etc. ; dans d'autres, après l'oblation, c'est-à-dire avant la préface (*Const. Apostol.*, l. II, c. LXI. — S. Justin. M. *Apol. II*, n. 65).

(3) Au *Pax Domini sit semper vobiscum*, le pontife faisait trois fois de

Le baiser proprement dit fut supprimé dès le XIIIe siècle (1), et l'on conserve seulement l'embrassement auquel il était joint auparavant. Vers le même temps on se mit également à faire usage de l'*osculatorium* ou *instrumentum pacis*, petite plaque sur laquelle est gravée l'image du Sauveur ou d'un saint (2). Bientôt après on cessa de donner ordinairement la paix ; on se borna à le faire aux messes solennelles célébrées avec des ministres, comme c'est encore le cas aujourd'hui (3), où le clergé assistant au chœur et parfois quelques laïques de distinction reçoivent le baiser de paix, les premiers par l'embrassement, les seconds par l'*osculatorium* (4). Le célébrant la donne au diacre, celui-ci au sous-diacre, et ainsi

---

la main le signe de croix sur le calice et y laissait tomber la parcelle conservée; puis il donnait la paix à l'archidiacre. « Sed archidiaconus pacem dat episcopo priori, deinde ceteris per ordinem et populis ». *Ord. Rom. I*, n. 18. — « Archidiaconus pacem dat episcopo priori, qui et ultra dabit juxta se stanti ac deinde per ordinem ceteri, atque populus osculantur se invicem in osculo Christi ». *Ord. Rom. III*, n. 16 — « Veniens presbyter accipiat pacem ab episcopo, eamdem ceteris oblaturus ». *Ord. Rom.*, *V*, n. 12. — « Pontifex *osculato altari* (*après la prière pour la paix*) convertat se ad capellanum et det ei pacem dicendo *Pax tecum*, quam ille recepturus prius inclinet reverenter ante Pontificem absque genuflexione ; deinde recepta pace respondet *Et cum spiritu tuo* et osculetur pectus Pontificis... postea det pacem diacono, et diaconus subdiacono. . et sic pax diffunditur per circumstantes ». *Ord. Rom. XIV*, n. 53.

(1) Innocent III et Durand témoignent que le baiser de bouche était encore en usage au XIIIe siècle. « Sacerdos præbet *osculum oris* ministro... pacis osculum per universos fideles diffunditur in ecclesia ». INN. III, l. VI, c. V. — « Sacerdos facta commixtione et finita oratione accipit in quibusdam ecclesiis pacem ab eucharistia sive ab ipso corpore Domini, vel secundum alios ab ipso sepulchro, id est. calice vel altari et mox præbet *oris osculum* ministro, sc. diacono ». DURAND., l. IV, c. LIII.

(2) « Pax — asser ad pacem — tabula pacis — lapis pacis — oscularium — osculare — marmor — instrumentum pacis ».

(3) « In missa *lecta* Pax Prælatis dumtaxat ac principibus datur et quidem cum instrumento ; aliis autem non nisi quibusdam in casibus ob consuetudinem ». Cfr *S. R. C.* 10 jan. 1852 *in Cenoman.* ad 8.— On donne également la paix aux messes solennelles devant le saint Sacrement exposé.

(4) Dans les messes solennelles pour les morts on ne donne pas le baiser de paix, parce qu'ici, selon l'observation de S. Thomas, « sacrificium offertur *non pro pace præsenti*, sed *pro requie mortuorum* ». III, q. 83, a. 4. Dans la liturgie pour les morts l'Église ne veut songer qu'aux défunts : aussi elle omet à toutes les messes de *Requiem* le souhait pour la paix (*dona nobis pacem*) et l'oraison de la paix (*Domine J. Chr. qui dixisti...*) pour l'Église entière. Le baiser de paix est un signe de joie et rehausse la solennité : c'est donc à juste titre qu'on ne le donne pas à ces messes. L'opinion qui explique cette omission par la défense d'y distribuer la communion, est insoutenable aujourd'hui, après le décret général de la S. Cong. des Rites du 27 juin 1868, qui permet de donner

de suite. Auparavant le prêtre et le diacre baisent l'autel (1), pour attester leur amour et leur vénération pour Jésus Christ et ses saints, renouveler et représenter l'union mystique avec l'Église triomphante. Cette union est la source de la communion et de la charité fraternelle qui règnent entre tous les membres de l'Église militante, communion et charité qui trouvent leur expression et leur sceau dans ce baiser réciproque.

Le baiser de paix, tel qu'il est encore usité, a donc une place très naturelle après la prière de la paix, et il sert de préparation à la réception réelle ou spirituelle du sacrement de la charité et de la concorde (2). « Il réconcilie et unit les âmes ensemble, et garantit le pardon de toutes les injures ; il est un signe que les cœurs sont de nouveau unis et bannissent tout souvenir des injures souffertes » (S. CYRIL. HYEROS., 5 *Mystag. Catech.*).

---

la communion, même avec des hosties consacrées d'avance, avec des ornements noirs, c'est-à-dire à la messe, et même avant ou après, quand on a un motif raisonnable. Le jeudi saint on ne donne pas le baiser de paix, pour manifester l'horreur du baiser du traître Judas ; de même qu'au vendredi saint on ne fléchit pas le genou à l'oraison pour les Juifs, parce que, en ce jour, ceux-ci se moquèrent du Sauveur par leurs génuflexions ironiques. Le vendredi saint et le samedi saint n'ont pas le baiser de paix, « quia Christus, qui est vera pax nostra, nondum pacem nuntiavit ; quia nondum surrexit, qui in die resurrectionis apostolis ait : Pax vobis ». DURAND., l. VI, c. LXXXV, n. 6. — Cfr ROBERT. PAULUL., l. III, c. XXXVII.

(1) Tant que le célébrant *seul* baisait l'autel, ou même l'hostie, le calice, la patène, le corporal ou le missel, pratique qui subsista en beaucoup d'Églises du XIIe au XVIe siècle, on pouvait trouver fondée l'explication des liturgistes du moyen âge, qui disaient que le prêtre reçoit la paix de Jésus Christ lui-même et la communique aux autres. « Accepto pacis osculo ab ipsa eucharistia, ut quibusdam placet, vel ut censent alii, ab ipso sepulcro et altari, impartit illud diacono aut subdiacono, ut per eos descendat ad alios ». BELETH, cap. XLVIII. Depuis que ce rite est modifié et que le diacre baise aussi l'autel, cette opinion n'est plus probable.

(2) Des liturgistes du moyen âge considèrent non-seulement les eulogies (*hostiæ non consecratæ — panis benedictus sanctæ communionis vicarius*) et l'*Oratio super populum*, mais encore le baiser de paix, comme tenant la place de la communion générale du peuple, qui, depuis longtemps, n'a plus lieu tous les jours. « Contra hunc primæ institutionis defectum triplex est remedium. Primum est pacis osculum ideoque in gallicana Ecclesia datur in omni missa nisi defunctorum ; secundum est panis benedictus, qui eulogia dicitur, qui quia in Quadragesima propter abstinentiam dari non debuit, institutum est tertium remedium, sc. Oratio super populum, cui prædicitur : Inclinate capita vestra Deo ». SICARD., l. III, c. VIII. — Cfr BELETH, c. XLVIII. — DURAND., l. IV, c. LIII, n. 3.

§ 69. — *Les deux dernières prières specialement preparatoires à la communion* (1).

Les deux prières que nous allons étudier, ont pour but direct de préparer à la communion le prêtre qui célèbre. Le moment est arrivé où il va s'unir intimement avec la chair, le sang, l'âme et la divinité de l'Agneau eucharistique. Des trésors immenses, indescriptibles, de salut et de grâce sont déposés dans l'Eucharistie : pourquoi ne devenons-nous pas tous les jours plus riches en biens célestes? pourquoi restons-nous si pauvres en vertus solides, si pleins d'imperfections, de faiblesses et de vices? Cela vient de ce que notre préparation et notre action de grâces pour la communion sont souvent trop courtes, trop tièdes, trop lâches. Le Seigneur pourrait répandre sur nous la plénitude de ses bénédictions ; nous arrêtons le cours de sa générosité, parce que nous ne préparons pas mieux notre cœur et que nous manquons de vigilance. Souvent, même dans les moments les plus saints, nous sommes dissipés, inertes, immortifiés ; nous restons froids, même lorsque le Sauveur entre dans la hutte de notre cœur pour y séjourner. Au contraire, plus notre sollicitude et notre zèle sont ardents, avant, pendant et après la communion, plus sera grande l'abondance des grâces dont Jésus enrichira notre misère. La sainte communion approche : c'est un grand ouvrage ; car ce n'est pas à un homme, mais à Dieu que vous devez préparer une demeure (I Par. xxix, 1).

---

(1) Les missels antérieurs au concile de Trente ont, pour le prêtre, diverses prières avant et après la communion. Cfr Martene, *de antiq. Eccl. Ritib.*, l. I, c. iv. n. 9. — Le *Microloge* (XI[e] siècle) et Raoul de Rivo, doyen de Tongres (XIV[e] siècle), ne mentionnent que l'oraison : *Domine Jesu Christe, qui ex voluntate Patris...* — « Orationem, quam inclinati dicimus, antequam communicemus, non ex Ordine, *sed ex religiosorum traditione* habemus, scilicet hanc : Domine Jesu Christe, qui ex voluntate Patris... Sunt et *aliæ multæ orationes*, quas quidam ad pacem et communionem *privatim* frequentant, sed diligentiores antiquiorum traditionum observatores nos in hujusmodi privatis orationibus brevitati studere docuerunt potiusque *publicis* precibus in officio Missæ occupari voluerunt ». *Microl.*, c. xviii.— Cfr Radulph. Tungren., *de Canonum observantia*, c. xxxiii. — Dans l'*Ordo Rom. XIV* (c. lxxi), l'autre prière avant la communion (*Perceptio corporis*)... est aussi rapportée. Chichtoveus († 1543) cite les trois oraisons pour la communion contenue dans notre Missel et ajoute : « et alias pro arbitrio et pia devotione aut ritu suæ Ecclesiæ dicere potest, qui Missam celebrat ».

I. — Le prêtre continue donc à prier, en tenant les yeux et le cœur fixés, dans une fervente contemplation, sur la victime adorable déposée devant lui.

Domine Jesu Christe, Fili Dei vivi, qui ex voluntate Patris, cooperante Spiritu sancto, per mortem tuam mundum vivificasti : libera me per hoc sacrosanctum Corpus et Sanguinem tuum ab omnibus iniquitatibus meis, et universis malis : et fac me tuis semper inhærere mandatis, et a te nunquam separari permittas : qui cum eodem Deo Patre et Spiritu sancto vivis et regnas Deus in sæcula sæculorum. Amen (1).

Seigneur Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, qui, par la volonté du Père et la coopération de l'Esprit Saint, avez vivifié le monde par votre mort : délivrez-moi, par votre corps et votre sang très saint, ici présent, de toutes mes iniquités et de tous les maux ; et faites que je demeure toujours attaché à vos commandements, et ne permettez pas que je sois jamais séparé de vous : qui vivez et régnez, Dieu, avec le même Dieu le Père et l'Esprit Saint, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Cette oraison, aussi simple et courte que nerveuse et substantielle, se rapporte d'abord et surtout à la communion, mais non d'une manière exclusive ; car les mots : *par votre Corps et votre Sang très saint, ici présent*, ainsi que les demandes qui y sont jointes, sont si généraux, qu'on peut les entendre du sacrifice lui-même et de ses effets. Il en est de même d'un grand nombre de prières après la communion ou postcommunions. C'est tout à fait le lieu d'implorer de Dieu qu'il nous accorde les fruits de la sainte Messe : car il est légitime d'admettre que le prêtre qui célèbre dignement, obtient au moins une partie de ces fruits qui lui reviennent au moment où le sacrifice est consommé, c'est-à-dire dans l'acte de la communion (2).

(1) Dans ces trois oraisons avant la communion, également adressées à la seconde personne divine, il faut remarquer la conclusion, qui est particulière et varie chaque fois. La première oraison pour la paix se termine par la formule courte et plus rare : *Qui vivis et regnas* Deus *per omnia sæcula sæculorum.* L'addition *Deus* est une exception à la règle. Dans l'oraison suivante, il est fait mention du Père et du Saint Esprit ; aussi sont-ils rappelés dans la conclusion plus longue, mais d'une manière spéciale : *Qui cum* eodem *Deo Patre et Spiritu sancto vivis et regnas.* . Dans Clichtovée la formule est : *Qui cum* eodem *Patre vivis et regnas in unitate* ejusdem *Spiritus sancti...* L'*Ord. Rom. XIV* a encore des variations. La troisième oraison *Perceptio...* a seule la conclusion longue et régulière des collectes. Ces prières, originairement privées et particulières au prêtre, datent d'une époque où la communion générale des assistants avait cessé d'être en usage ; elles sont caractéristiques, en ce que les oraisons sont au singulier et s'appliquent au célébrant seul : « libera *me*, fac *me*, prosit *mihi...* »

(2) « Probabile est, celebrantem bene dispositum tunc *sacrificii fructum*,

Dans sa profession solennelle de foi, S. Pierre dit au Sauveur : « Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant » (MATTH XVI, 16). Il ne voyait que l'humanité, et il confessait la divinité : aussi le Seigneur le proclama-t-il bienheureux et loua sa foi. Sur l'autel l'humanité et la divinité sont également cachées aux regards des mortels ; et néanmoins le prêtre les affirme toutes deux avec une foi ferme et inébranlable, au moment où il va recevoir l'Homme-Dieu sous les espèces sacramentelles : *Domine Jesu Christe, Fili Dei vivi.*— En outre il proclame le plus sublime des actes théandriques : la restitution de la vie au monde par le sacrifice du Calvaire : *per* mortem *tuam mundum* vivificasti. L'Église éprouve une prédilection particulière à célébrer, dans sa liturgie, le mystère de Jésus Christ, vie et source de toute vie, soumis cependant au trépas, et par sa mort détruisant la mort et nous acquérant la vie de la grâce et de la gloire. *Vita mortem pertulit et morte vitam protulit* (Hymne de la Passion). « Dieu tout puissant, dit-elle le mercredi de la semaine sainte, donnez à nos cœurs et à nos sens la ferme confiance que vous nous avez accordé la *vie éternelle* par la *mort temporelle* de votre Fils, laquelle est annoncée et attestée par le vénérable sacrement de l'autel ».

L'œuvre de notre rédemption a été accomplie par Notre Seigneur Jésus Christ avec la coopération du Père et du Saint Esprit : *ex voluntate Patris, cooperante Spiritu sancto* (1). Le Père n'a pas épargné son Fils unique, il a déposé sur lui le fardeau des iniquités du monde et lui a présenté le calice d'amertume. Par amour pour son Père, Jésus Christ fut obéissant jusqu'à la mort de la croix (PHIL. II, 8). Le Saint Esprit forma son corps dans le sein très pur de la Vierge immaculée, il lui inspira une charité ardente pour se dévouer à la mort pour nous. « Il s'est offert par le Saint Esprit à

---

saltem aliquem percipere, quando percipit fructum sacramenti, hoc est, in *communione*, quando sacrificium jam *perfecte completur* ». SYLVIUS. in III S. TH., q. 83, art. 1, quær. 2, concl. 4, ad 8.

(1) « Qui sacrosanctam Christi Domini meditatur incarnationem, ejusque miras operationes et amarissimam passionem propter nos homines, et propter nostram salutem ac instructionem, nonne statim gratias aget toti sanctissimæ Trinitati mysterium hoc operanti, et singulis specialiter personis ? Patri quidem, qui sic dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret, qui ut servum redimeret, tradidit Filium ; Filio etiam, qui tam arduum et difficile, propter amorem creaturæ munus redemptoris suscepit; et Spiritui sancto, qui principaliter tamquam amoris principium, ad hoc mysterium concurrisse dicitur ». PHILIP. A S. TRINITATE, *Summa theol. myst.,* t. I. p. I, tr. I, disc. III, art. 5.

Dieu le Père comme une victime sans tache », dit l'Apôtre (HEB. IX, 14) (1).

Le sacrifice de Jésus Christ est renouvelé et continué sur l'autel d'une manière mystique : car « toutes les fois que nous mangeons le pain et que nous buvons le calice eucharistique, nous annonçons la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne » (I COR. XI, 26). Que demandons-nous, dans cette oraison, en vertu du corps et du sang de Jésus Christ immolé pour nous et que nous allons recevoir ? D'abord la délivrance de tout ce qui nous opprime ; puis le don de tout ce qui peut nous rendre heureux. La première demande se rapporte plus à l'Eucharistie comme sacrifice que comme sacrement ; c'est surtout comme victime propitiatoire et impétratoire qu'elle nous délivre de toutes nos iniquités et de tous nos maux : *ab omnibus iniquitatibus meis et universis malis.* La seconde s'applique plus au sacrement qu'au sacrifice : c'est comme sacrement qu'elle est un puissant secours, qui nous permet d'être inviolablement attachés aux commandements de Dieu et de n'être jamais séparés de notre Rédempteur : *fac me tuis semper inhærere mandatis et a te nunquam separari permittas.* Parmi les effets de l'Eucharistie on compte la persévérance finale (2). D'après les SS. Pères et les docteurs, la communion fréquente, faite avec dévotion, est un signe de prédestination : en réalité elle nous préserve du péché, nous fait croître dans l'amour de Dieu, nous enrichit de bonnes œuvres, et nous retient jusqu'à la mort dans les sentiers de la loi divine ; elle nous aide à assurer notre vocation et notre élection (II PETR. I, 10), et à être préservés de la damnation éternelle. L'Eucharistie est le pain des forts ; elle raffermit et soulage le voyageur de la terre dans sa marche vers la patrie céleste.

(1) Le Père a voulu, décidé, ordonné la passion et la mort de son Fils ; le Fils a exécuté le plan divin en se revêtant de la nature humaine et en souffrant volontairement la mort de la croix. Le don plein de puissance de sa vie par Jésus Christ fut un acte d'obéissance, qui découla de son amour pour son Père et pour le salut des hommes. Cet amour et cette obéissance furent inspirés à sa volonté humaine par l'Esprit Saint.— « Hoc ipsum quod Christus obedivit, processit ex dilectione quam habuit ad Patrem et ad nos ». S. THOM., *in Epist. ad Rom.* c. V. l. V. — « Christus passus est ex charitate et obedientia, quia et præcepta charitatis ex obedientia implevit et obediens fuit ex dilectione ad Patrem præcipientem ». S. THOM.. 3, q. 47, a. 2, ad 3. « Causa quare Christus sanguinem suum fudit, fuit Spiritus sanctus, cujus motu et instinctu, scil. charitate Dei et proximi, hoc fecit ». S. THOM., *in Epist. ad Hebr.* c. IX, lect. III.

(2) Cfr TANNER. *Theol. schol.*, t. IV, disp. V. *De SS. Euch. et Miss.*, quæst. I, dub. IV, assert. 5.

« Ne permettez pas, ô Jésus, que je me sépare jamais de vous ! » Comme cette prière est touchante, surtout au moment où l'âme va célébrer son union la plus intime avec son céleste Époux ! « Que peut vous donner le monde sans Jésus ? Être sans Jésus, c'est un insupportable enfer ; être avec Jésus, c'est un paradis de délices » (1). Sans Jésus, nous ne pouvons venir à bout de rien ; nous avons besoin de lui à chaque pas, à chaque instant. C'est la sagesse et la joie de la vie que de ressentir constamment ce grand besoin de Jésus. Il y a quelque chose de délicieux dans ce sentiment d'une dépendance absolue de lui. Aucune perte ne peut être comparée à sa perte ; aucun chagrin, au chagrin d'être séparé de lui par le péché mortel. La communion dignement reçue nous prémunit contre ce danger. Nous puisons, sur l'autel, une force si grande, que nous pouvons nous écrier, comme l'Apôtre, avec humilité et en même temps avec la certitude de la victoire : « Qui nous séparera jamais de la charité de Jésus Christ ? la tribulation ? les angoisses ? la faim ? la nudité ? les périls ? la persécution ? le glaive ?... En tout cela nous sommes vainqueurs par Celui qui nous a aimés » (Rom. VIII, 35, 37).

II. — La troisième oraison, également simple et énergique, se rapporte expressément et exclusivement à la sainte communion.

Perceptio Corporis tui, Domine Jesu Christe, quod ego indignus sumere præsumo, non mihi proveniat in judicium et condemnationem ; sed pro tua pietate prosit mihi ad tutamentum mentis et corporis, et ad medelam percipendam : qui vivis et regnas cum Deo Patre in unitate Spiritus sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen.

Seigneur Jésus Christ, que la participation de votre Corps, que j'ose recevoir, tout indigne que j'en suis, ne tourne point à mon jugement et à ma condamnation ; mais que, par votre bonté, elle serve à la défense de mon âme et de mon corps et m'apporte le remède à mes maux. Vous qui vivez et régnez, étant Dieu, avec le Père, en l'unité du Saint Esprit, pendant tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Dans cette oraison, le prêtre confesse d'abord humblement son indignité ; puis il supplie instamment le Seigneur de détourner de lui le malheur d'une communion sacrilège et de lui accorder en abondance les bienfaits d'une bonne communion.

« Le pain des anges devient la nourriture de l'homme. O

(1) *De Imit. Christ.*, l. II, c. VIII, n. 2.

merveille ! le pauvre, l'esclave, le misérable reçoit le Seigneur » (Hymne *Sacris solemniis*). Cette pensée pénètre le prêtre et le pousse à reconnaître qu'il n'est pas digne de recevoir l'adorable sacrement : *quod ego indignus sumere præsumo* (1). Il n'a pas oublié l'avertissement de l'Apôtre : « Que l'homme s'éprouve lui-même, et qu'ensuite il mange de ce pain et boive de ce calice » (I Cor. xi, 28). Il se garde bien de s'asseoir à la table du Seigneur avec la conscience d'une faute grave, ce qui serait cette indignité dont parle l'Apôtre : « Quiconque mange ce pain ou boit le calice du Seigneur indignement, est coupable du corps et du sang du Seigneur... Celui qui mange et boit indignement, mange et boit son jugement (*ib.*, 27, 29) ». Il ne s'agit évidemment pas ici d'une indignité qui rendrait sacrilège la communion du prêtre : on suppose l'état de grâce et l'exemption de tout péché mortel. L'indignité dont il est question dans cette oraison, est le manque d'une dignité parfaite, c'est-à-dire le défaut, coupable ou involontaire, de la pureté, du respect, de la charité et de la dévotion requis pour la réception convenable de cet auguste sacrement (2). L'infirmité de la nature humaine, la faiblesse de notre volonté est telle, que nos dispositions sont toujours plus imparfaites qu'elle ne devraient l'être. Lorsque l'homme a fait tout ce qui dépend de lui et s'est préparé le mieux possible, on dit alors, et avec raison, qu'il est digne de recevoir la sainte communion. Mais cela ne l'empêche point de se considérer et de se proclamer indigne d'une si haute faveur ; cet humble aveu est même nécessaire pour acquérir cette dignité dans le sens indiqué. Si donc le sentiment du respect et une sainte frayeur peuvent nous retenir éloignés de la table du Seigneur, il vaut mieux cependant, surtout pour le prêtre, et toutes choses égales d'ailleurs, célébrer les divins mystères avec amour et confiance ; mais il importe

---

(1) « Præsumptio interdum accipitur pro abundanti fiducia ». Dion Carth., *Expos. prol. Sent.*

(2) « Proba teipsum, ex *quanta charitate* et *quali fervore* accedis. Non solum enim mortalia vitanda sunt, sed etiam venialia peccata, per negligentiam et otium multiplicata, et etiam per inconsiderationem ac per distractionem dissolutæ vitæ et malæ consuetudinis, licet non occidant animam, tamen reddunt hominem tepidum, gravem et obnubilatum et indispositum et ineptum ad celebrandum, nisi dicti pulveres et stipulæ venialium per afflatum Spiritus et flammam charitatis ventilentur et consumantur ex ardescente igne cordis et ex consideratione propriæ vilitatis. Ideo cave, ne nimis tepidus et inordinatus accedas et inconsideratus, quia indigne sumis, si non accedis reverenter, circumspecte et considerate ». S. Bonavent., *de Præp. ad Missam*, cap. v.

toujours de s'y disposer avec crainte et piété, et avec d'autant plus de soin qu'on a plus souvent le bonheur de prendre part au banquet eucharistique (1).

La communion indigne, c'est-à-dire la réception du très saint Sacrement avec une bouche et un cœur impurs, est un des plus grands sacrilèges et attire sur les coupables toute la sévérité des jugements de Dieu. Plein d'une humble défiance en lui-même à cause de l'expérience qu'il a si souvent faite de sa faiblesse et de son infidélité, le prêtre supplie le Seigneur de tenir toujours ce malheur éloigné de lui, afin que cette communion ne tourne pas à son jugement et à sa condamnation : *non mihi proveniat in judicium et condemnationem* (2). Cette prière est d'autant plus justifiée, que le prêtre encourt une plus grave responsabilité en montant tous les jours à l'autel, et qu'il y a plus de danger que la réception fréquente de l'Eucharistie, si elle a lieu par pure habitude, sans préparation et avec tiédeur, ouvre la voie à la communion indigne.

Confiant en la bonté paternelle du Sauveur, le prêtre demande que cette communion soit pour lui une source de

---

(1) « Dico, quod *ceteris paribus multo melius sit ex charitate et zelo boni communis accedere, quam ex humilitate et timore cessare*, præsertim cum sacramentum istud sit sacramentum totius charitatis, liberalitatis ac gratiæ, medicinaque animæ. Et dato, quod quis tam meritorie quoad *se* abstineret, sicut accederet : tamen multo fructuosius est accedere per comparationem ad *alios ;* quia devote accedens multipliciter succurrit non sibi dumtaxat, sed et toti Ecclesiæ, et vivis ac mortuis, specialiter quoque adstantibus et eis, pro quibus sacrificat ac deposcit Quamvis autem *nullus sit absolute dignus* celebrare aut communicare per considerationem ad infinitam dignitatem Christi, et quoad suæ deitatis majestatem nec non etiam per respectum ad suæ assumptæ humanitatis sanctitatem et honorabilitatem, tamen secundum quamdam proportionabilitatem dignus est homo, si cum debita diligentia, custodia, humilitate, munditia et fervore se præparet atque accedat Verumtamen. qui accedunt *quotidie*, studeant *tanto ferventius quanto frequentius* tanta mysteria petractare et coram Altissimo *jugiter* mundi ac fructuosi consistere ». DION. CARTH., IV, dist. 12, quæst. 5.

(2) *Judicium* (κρίσις, κρῖμα) a souvent le sens de *condamnation* (κατάκρισις), par exemple dans I Cor. XI, 29 : « Judicium sibi manducat et bibit ». Dans cette oraison il peut avoir le sens de *procédure*, d'*action juridique*. et être ainsi distingué du mot *condemnatio* qui l'accompagne. Voir l'oraison dans l'office des morts : « Dum veneris *judicare*, noli me *condemnare* ». On peut aussi prendre le mot *judicium* comme sentence de condamnation, et celui de *condemnatio* pour la peine, le dommage, le châtiment infligé par le juge (de *damnum*, perte, dommage). « Da, quæsumus. Domine, ut tanti mysterii munus indultum non condemnatio, sed sit medicina sumentibus ». *Sacram. Gelas.* Des prières analogues se trouvent très souvent dans les formulaires liturgiques.

biens : *sed pro tua pietate prosit mihi.* Le mot *pietas*, dit de Dieu, désigne sa bienveillance, sa condescendance, sa miséricorde pour nous (1). Comme elle paraît immense, lorsque nous contemplons le Sauveur dans la crèche, sur la croix, sur l'autel ! Partout il voile sa majesté et ne veut être que le bon Pasteur, le médecin céleste ; il nous cherche pour nous guérir et enflammer nos cœurs de son amour. Puisse donc le Seigneur, dans son infinie bonté, faire que son corps et son sang servent à la défense de notre âme et de notre corps et nous soient un remède salutaire ! *ad tutamentum mentis et corporis et ad medelam percipiendam* (2). La protection et la guérison de notre âme et de notre corps : ces mots sont l'abrégé de toutes les grâces sacramentelles contenues dans le banquet eucharistique (3). La vie chrétienne est une lutte perpétuelle entre la grâce et la nature, l'esprit et la chair, la vertu et le vice. Nos ennemis sont intérieurs et extérieurs, visibles et invisibles; ils ne se relâchent pas un instant. Nous combattons contre les concupiscences de notre nature corrompue, contre les attaques et les sollicitations d'un monde coupable, contre les pièges et les embûches du démon. Dans cette guerre, l'Eucharistie est une *arme défensive* puissante, qui nous permet de triompher de tous les efforts de l'ennemi ; c'est aussi un remède énergique et salutaire, qui guérit toutes nos blessures (1).

---

(1) A l'imitation de la sainte Écriture (cfr II PARALIP. XXX, 9 ; JUDITH. VII, 20 ; ECCLI. II, 13), les expressions *pius* et *pietas* sont appliquées à Dieu avec une préférence marquée dans la liturgie. Cfr *in festo S. Matthiæ :* « Deus... tribue... ut *tuæ* circa nos *pietatis viscera* sentiamus ». — « Quos tuos efficis, Domine, tua pietate circumtege ». *Sacram. Leon.* — « Hæc (sc. pietas) perfecta virtus in hominibus, hæc *plena* in Deo *laus* est ». S. AMBROS., *in ps.* CXVIII serm. XVIII, n. 46.

(2) On rencontre souvent des prières analogues, surtout dans les postcommunions : « Per cœlestia alimenta contra omnia adversa muniamur ; — perceptione sacramenti ab hostium liberemur insidiis ; — hoc sacramentum sit fortitudo fragilium, sit contra omnia mundi pericula firmamentum ; — sacri dona mysterii in nostræ proficiant infirmitatis auxilium ; — per hæc sacramenta, quidquid in nostra mente vitiosum est, ipsorum medicationis dono curetur ».

(3) « Sentiamus, quæsumus, Domine, tui perceptione sacramenti, *subsidium mentis et corporis :* ut in utroque salvati, cœlestis remedii plenitudine gloriemur ». *Postcom. Dom. XI post Pent.* — « Medicina sacrament et corporibus nostris prosit et mentibus ». *Postcom. in fest. SS. Mart. Viti...* (15 jun). — « Sit nobis, Domine, reparatio mentis et corporis cœleste mysterium ». *Dom. VIII p. Pent.*

(4) « Sacramentum hoc est vigorisissima medicina contra reliquias vitiorum, contra concupiscentiam sævientem, contra venialia quotidia

La sainte communion protège et défend la vie de la grâce des enfants de Dieu ; elle l'empêche de périr de la mort du péché. C'est un des effets de l'Eucharistie de préserver des fautes graves. Le Seigneur lui-même a dit : « Celui qui mange de ce pain ne mourra point » (JOAN. VI, 50), c'est-à-dire de la mort de l'âme par le péché. Le monde boit le péché comme l'eau ; l'ennemi nous assiège, les dangers sont menaçants, et nous avons à faire notre salut avec crainte et tremblement. Quelle consolation ne puiserons-nous pas dans la pensée que nous avons dans le pain des forts un puissant moyen pour ne pas nous séparer de Dieu et pour conserver la grâce?

L'Eucharistie protège la vie de la grâce surtout parce qu'elle est un aliment substantiel qui fortifie l'esprit et soulage le cœur. Elle accroît la vie spirituelle en augmentant la grâce sanctifiante, en réveillant les vertus surnaturelles, avant tout la charité, mais aussi la foi, l'espérance, la pureté, la piété, l'humilité, la douceur, la patience, la persévérance. Elle nous excite à toutes les bonnes œuvres, elle nous arme de zèle et de courage pour nous consacrer entièrement au service de Dieu. Elle inonde le cœur bien disposé de célestes délices, elle donne à l'âme un avant-goût des joies du paradis. Comment, ainsi fortifiés, ne résisterions-nous pas à tous les efforts de nos adversaires ? La sainte Eucharistie possède donc la force la plus puissante pour nous conduire au ciel, elle est le gage de la gloire future et la plus sûre garantie du bonheur des élus. Elle est la source d'eau vive qui jaillit dans la vie éternelle. C'est ce qui fait dire à l'Église : « Faites, Seigneur, nous vous en prions, que nous soyons rassasiés par les jouissances infinies de votre gloire, figurées par la réception de votre corps et de votre sang précieux ».

La sainte Eucharistie ne contribue pas seulement directement à la défense de la vie surnaturelle de nos âmes, en lui communiquant de l'énergie et de la constance dans le bien : elle le fait encore indirectement en guérissant nos plaies spirituelles et en procurant à l'âme une santé parfaite. Elle nous rend forts et sains en nous purifiant des fautes vénielles, en affaiblissant la concupiscence et les mauvaises inclinations, en diminuant l'attachement au monde et l'amour-propre.

Le corps profite aussi, médiatement ou immédiatement,

---

nasque culpas, et contra mortalia peccata oblita, et singulari modo valet contra universa animæ vulnera ». DION. CARTH., *de Sacr. alt.*, art. 7.

de ces effets salutaires. L'âme est dépositaire de la grâce; par l'âme et à cause de l'âme, le corps participe également, à sa manière, aux biens spirituels. L'accroissement de la grâce sanctifiante et des vertus infuses, la lumière et la force provenant de la communion sacramentelle, et qui font que Jésus Christ demeure en nous et nous en lui, sont avantageux au corps, au moins médiatement. La surabondance des grâces découle de quelque façon de l'âme sur le corps. L'augmentation de l'amour de Dieu et des vertus célestes, l'éloignement des dangers et la protection contre les attaques des ennemis de notre salut, les secours plus abondants pour résister aux tentations, produisent un affaiblissement, au moins indirect, des passions de la chair. Mais nous allons plus loin, et nous osons avancer que le corps très pur du Sauveur apaise et éteint les penchants au mal et la sensualité *directement* dans le corps de ceux qui communient dignement. En le conservant pur et chaste, l'Eucharistie le préserve et le dispose pour la résurrection bienheureuse. En outre, par la communion, nous nous unissons à Jésus Christ non seulement d'une manière spirituelle, par la foi, l'espérance et la charité; mais encore corporellement, et, par suite, nous devenons, dans un sens plus complet, les membres du corps, les os des os et la chair de la chair de Jésus Christ; nous devenons un seul corps et un seul sang avec lui : *concorporei et consanguinei* (1). Jésus Christ, considérant la chair du pieux communiant ainsi ennoblie, consacrée et sanctifiée par cette intime union, l'aime comme la sienne propre. Nous acquérons par là un nouveau droit à la résurrection glorieuse : car le Seigneur réformera le corps de notre bassesse, devenu conforme à son corps glorieux (PHIL. III, 21).

La guérison et la sanctification de notre chair mortelle, procurées par la sainte communion, préparent donc sa transfiguration éternelle. Ainsi l'âme et le corps sont guéris, *ad medelam percipiendam*, et protégés et nourris pour la vie future, *ad tutamentum mentis et corporis* (2).

---

(1) Cfr S. CYR. HIER., *Catech. myst.*, IV, c. I.

(2) « Actualis consecutio gloriæ *peculiari* quadam ratione est et dicitur effectus hujus sacramenti. Id quod non solum ad *animæ*, sed etiam *corporis* beatitudinem referendum est, ut eo scilicet novo titulo unionis cujusdam corporis nostri cum corpore Christi, dignius præparentur corpora communicantium ad dotes corporales in resurrectiones futuras, idque veluti participatione quadam et inchoatione quasi in semine, qua justis etiam in hac vita communicatur agilitas quædam et vigor ad studiosa opera, simulque munditites ex assistentia divini auxilii et aliud

§ 70. — *La communion du prêtre.*

Le prêtre récite les oraisons précédentes le corps humblement incliné et les yeux constamment fixés sur la sainte hostie (1). La préparation à la communion touche à sa fin ; elle se termine de la manière suivante :

I. *Conclusion de la préparation liturgique à la communion* (2). — Le prêtre brûle du désir de se nourrir de la moelle du froment et du miel de la pierre (Ps. LXXX, 17) ; il soupire après la manne véritable, suave et fortifiante ; il veut goûter à sa source la douceur du Seigneur. Il adore le très saint Sacrement par une génuflexion, et, en se relevant (3), il exprime les vœux ardents de son cœur par ces

quid simile dotibus, per quod caro, imminuto in dies fomite, promptius obediat spiritui et quasi spiritualis reddatur, eo fere sensu, quo I Cor. XV, post resurrectionem corpus dicitur fore *spirituale* quoad effectum, quia perfecte obediet spiritui. Eodemque sensu *in Catech. Rom.*, P. II, c. IV, q. 41, dicitur sacræ Eucharistiæ *summam vim esse ad æternam gloriam comparandam* hujusque sacramenti gratia fideles, dum hanc vitam degunt, *summa conscientiæ pace et tranquillitate perfrui, ejusque virtute recreatos non secus atque Elias, qui subcinericii panis fortitudine ambulavit usque ad montem Dei Horeb, cum ex hac vita migrandi tempus advenit, ad æternam gloriam et beatitudinem ascendere* ». TANNER, *l. c.*, q. 7, dub. 1, n. 8.

(1) « Oculis ad sacramentum intentis ». *Rit. celebr. Miss.*, tit. X, n. 3.

(2) « Sacerdos ante perceptionem corporis et sanguinis Christi debet dicere orationes a SS. Patribus institutas ; deinde meditari debet in incarnatione, in passione, in virtute hujus sacramenti, dicens : *Panem cœlestem*...— Hoc dicens seipsum incitat ad devotionem, reducens ad memoriam, quid est quod sumere debet, quia panem qui de cœlo descendit, et qualiter sumere debet, quia nomen Domini invocando, ut sic cum majori sumat reverentia et timore. — Dicendo vero subsequenter : *Domine, non sum dignus*, etc., ex humilitate suam profitetur indignitatem ». DURAND., l. IV, c. LIV, n. 10. — C'est là le renseignement le plus ancien que nous possédions sur ces deux prières avant la communion du prêtre. L'*Ord. Rom. XIV*, c. LIII, après la récitation de l'oraison pour la paix et le baiser de paix, fait l'observation suivante : « Junctis manibus dicat reverenter illas orationes : *Domine Jesu Christe, Fili Dei vivi*... et *alias* orationes, quæ dicendæ sunt ante sumptionem corporis, prout habentur in libro » (*dans le Missel*).

(3) « Adoratio hic signanter præscribitur tanquam actus proxime disponens ad communionem. Deinde *surgens* dicit : « Panem cœlestem accipiam... » ad explicandam famem et fervens desiderium hujus panis cœlestis, quo mirifice disponitur anima ad percipiendam ex eo perfectam nutritionem et pinguedinem Spiritus... nec expectat, ut erectus ea verba proferat, sed *dum surgit* ea pronuntiat, ut ferventius desiderium exprimatur ». QUARTI. P. II, tit. X, n. 4.

paroles du Psalmiste : *Panem cœlestem accipiam* (1) *et nomen Domini invocabo.* — « Je prendrai le pain céleste et j'invoquerai le nom du Seigneur » (Ps. cxv. 4). Puis il prend l'hostie et la patène de la main gauche, il fait avec le corps une inclination moyenne, et, frappant trois fois sa poitrine de la main droite, il dit aussi trois fois :

Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum : sed tantum dic verbo, et sanabitur anima mea.	Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez sous mon toit ; mais dites seulement une parole, et mon âme sera guérie.

Il n'était pas possible d'exprimer avec plus d'énergie et de simplicité la foi confiante et l'humilité profonde du prêtre, au moment où il se dispose à recevoir la sainte Eucharistie, que par ces paroles, trois fois répétées, du centenier de Capharnaüm à Notre Seigneur, lorsque celui-ci lui disait qu'il irait dans sa maison et guérirait son serviteur (Matth. viii, 8) (2). Oui, la confiance et l'humilité remplissent l'âme en cet instant. Le prêtre contemple avec une foi vive la grandeur et la sainteté de Celui qui va entrer sous son toit, il est puissamment saisi et pénétré de honte à la vue

(1) *Accipere*, prendre en main, saisir, prendre à soi, pour soi. — « In Evangelio legitur quod Christus accepit panem et calicem ; non est autem intelligendum quod acceperit solum in manibus, ut quidam dicunt, sed eo modo accepit quo aliis accipiendum tradidit : unde cum discipulis dixerit : *Accipite* et *comedite*, et iterum : *Accipite* et *bibite*, intelligendum est quod ipse *accipiens comederit* et *biberit* ». S. Thom., 3, q. 81. a. 1, ad 1.

(2) L'Église fait une telle estime de ces paroles du centurion, admirées par Jésus Christ, qu'elle les fait répéter à tous ses enfants avant la communion, cette visite corporelle du Sauveur : d'une part, pour qu'ils confessent leur indignité d'une telle visite ; d'autre part, pour qu'ils expriment leur confiance que, par une seule parole de sa bonté et de sa puissance, il peut les délivrer de cette indignité, c'est-à-dire les rendre dignes. — « Dicendo se indignum, præstitit dignum, non in cujus parietes, sed in cujus *cor* Christus intraret Neque hoc diceret cum tanta fide et humilitate, nisi illum, quem timebat intrare in domum suam, *corde* gestaret. S. Aug. *Serm.* lxii, n. 1.— « Non sum dignus qui sub tectum meum intres. Tecto non recipiebat, *corde* receperat. *Quanto humilior, tanto capacior, tanto plenior.* Colles enim aquas repellunt, valles implentur ». S. Aug. *Serm.* lxxvii, n. 12. — « Per centurionem figurati sunt timorati ac humiles christiani, qui Christi opem desiderant, sed eum intra se communicando vel celebrando recipere vehementer verentur, unde cum spirituali receptione Sacramenti multoties contentantur. Et quamvis hoc *interdum* sit bonum, *melius* tamen est ex fervore et spe pietatis divinæ Sacramentum recipere. Semper etiam expedit, cum centurione Christi dignitatem propriamque vilitatem perpendere et intimo corde fateri ». Dion. Carthus., *in Matth.* cap. viii.

de son indignité. Son cœur est si vide, si nu, si pauvre, si froid ! Rempli d'une sainte frayeur, il s'écrierait volontiers avec S. Pierre : « Éloignez-vous de moi, Seigneur, car je suis un pécheur » (Luc. v, 8). Cependant, en présence de la bonté, de la condescendance du Sauveur, qui cache sa gloire pour nous attirer à lui, il retrouve le courage et se rassure. « Venez à moi, dites-vous, Seigneur, vous tous qui souffrez et êtes surchargés, et je vous soulagerai ». Comme cette parole est douce à l'oreille du pécheur ! C'est vous, Seigneur, qui invitez les pauvres, les indigents, à se nourrir de votre très saint corps ! Qui suis-je ? et comment oserais-je approcher de vous ? Le ciel ne saurait vous contenir, et vous dites : Venez tous à moi ! Que signifient cette affabilité, cet appel si pressant et si amical ? Serais-je assez hardi pour aller à vous, moi qui ne possède aucun mérite qui puisse justifier cette témérité ? Je gémis d'être encore si mondain, si sensuel, si peu mortifié dans mes passions, si plein de mouvements de concupiscence, si peu vigilant sur mes sens extérieurs, si souvent plongé dans de vaines rêveries, si porté à ce qui est au dehors, si négligent sur mon intérieur, si enclin à une joie immodérée et à la distraction, si dur aux larmes et au repentir, si prêt à la licence et à la recherche de mes aises, si lâche pour l'austérité et le zèle, si curieux d'apprendre des choses nouvelles et de voir ce qui charme par sa beauté, si plein de répugnance pour entreprendre ce qui est humble et bas, si avide de posséder, si avare pour donner, si ardent à retenir, si inconsidéré dans mes paroles, si impuissant à garder le silence, si déréglé dans mes mœurs, si indiscret dans mes actes, si intempérant dans la nourriture, si sourd à la parole de Dieu, si prêt au repos, si lent au travail, si éveillé pour des conversations oiseuses, si endormi pour les saintes veilles, si pressé de finir, si dissipé dans mon attention, si négligent dans la récitation de l'office, si tiède dans la célébration, si sec dans la communion, si facilement distrait, si rarement recueilli, si prompt à la colère, si facile à déplaire aux autres, si disposé à juger, si sévère à reprendre, si joyeux dans la prospérité, si faible dans l'adversité, si riche en bonnes résolutions et les accomplissant si peu (1) !

C'est ainsi que le prêtre confesse et déplore ses nombreuses faiblesses et ses manquements ; en même temps, il a une confiance sans bornes en Notre Seigneur Jésus Christ, qui, selon la parole de Ste Agathe, « d'un seul mot guérit toutes

(1) *De Imit. Chr.*, l. IV, c. I et VII.

les maladies » : *qui solo sermone restaurat universa* (Off. 5 febr.). Non seulement Jésus Christ, le médecin excellent des âmes, dit une parole ; il descend lui-même dans la cabane misérable du corps humain, *sub tectum meum*, pour y demeurer et donner à l'âme une santé parfaite : *et sanabitur anima mea*.

La même humilité met déjà sur les lèvres du prêtre, dans les prières de la préparation à la sainte Messe, ces mots du Psalmiste : *Ego dixi : Domine, miserere mei : sana animam meam, quia peccavi tibi* (Ps. xl, 5).

II. *La manducation de l'hostie*. — « Les noces de l'Agneau sont arrivées, l'Épouse s'est préparée... Bienheureux ceux qui sont appelés au festin des noces de l'Agneau ! » (Apoc. xix, 7, 9) La sainte communion est le délice le plus grand de cette vie, c'est le ciel sur la terre et dans le cœur. « Réjouis-toi donc, ô mon âme, rends grâce à Dieu pour un don si noble et cette consolation excellente qu'il t'a laissée dans cette vallée de larmes. Chaque fois que tu célèbres ce mystère et que tu reçois le corps de Jésus Christ, tu consommes l'œuvre de ta rédemption et tu deviens participante à tous les mérites du Sauveur. Car la charité de Jésus Christ ne diminue pas, et la plénitude de nos expiations ne s'épuise pas » (*De imit. Chr.*, l. IV, c. ii, n. 6).

Après le *Domine non sum dignus*, le prêtre prend la sainte hostie de la main droite, se bénit (1) en faisant sur lui-même le signe de la croix avec le corps de Notre Seigneur, et en disant : *Corpus Domini nostri Jesu Christi* (2) *custodiat animam meam in vitam æternam. Amen*. — « Que le corps de Notre Seigneur Jésus Christ garde mon âme pour la vie éternelle ! Ainsi soit-il ! » (3) Puis il consomme

(1) « Corpus et sanguinem Domini sumpturus se cum illis ante faciem cruce signat. Sicut enim prius cruces faciendo active tanquam minister illa sanctificavit, sic se eis nunc cruce signando passive *petit sanctificari* ». Durand., l. IV, c. liv, n. 11.

(2) « An sacerdos seipsum signans cum hostia et calice consecratis ante sumptionem sanctissimi Sacramenti ad verba — *Jesu Christi* — debeat *caput inclinare ?* Resp. : *Affirmative*, juxta Rubricas ». *S. R. C.*, 24 sept. 1842, *in Neapolit.*, ad 1.

(3) La formule ordinaire pour la distribution de la sainte communion est : « Corpus Domini nostri Jesu Christi custodiat animam tuam in vitam æternam. Amen ». Si la communion est donnée en viatique, le prêtre dit : « Accipe, frater (vel soror), viaticum corporis D. N. J. Chr., qui te custodiat ab hoste maligno et perducat in vitam æternam. Amen ». En communiant les nouveaux ordonnés, diacres et sous-diacres, l'évêque dit : « Corpus D. N. J. Chr. custodiat *te* in vitam æternam ». Et chacun répond : « Amen. » — Dans l'antiquité il y eut diverses formules : « Corpus Chris-

avec une humilité profonde, avec respect et piété, le pain de vie que le Seigneur, dans sa douceur, a préparé au pauvre (Ps. LXVII, 11) (1).

La formule qui accompagne la manducation de l'hostie et la réception du précieux sang, renferme sous une forme aussi concise que substantielle toute la richesse des fruits de la sainte communion. La garde de l'âme pour la vie éternelle renferme celle du corps comme une conséquence et un effet nécessaire : le corps est conservé pour la vie éternelle par l'âme et pour l'âme ; le salut de celle-ci est aussi le salut de celui-là. La force divine de l'Eucharistie protège l'âme contre tous les dangers en lui donnant, en augmentant et en développant en elle la vie de la grâce (2). A ceux qui mangent son corps Jésus Christ dispense la moelle, l'onction, la plénitude de la vie spirituelle *se manducantibus*

---

ti » — R. « Amen ». — « Sanguis Christi ».— « Amen ». — « Corpus D. N. J. Chr. conservet animam tuam ». — « Corpus et sanguis D. N. J. Chr. conservet et custodiat te in vitam æternam ». — « Corpus D. N. J. Chr. custodiat corpus tuum et animam tuam in vitam æternam ». — « Perceptio corporis Domini nostri sit tibi vita et salus et redemptio omnium tuorum peccatorum ». — « Corpus et sanguis D. N. J. Chr. in vitam æternam te perducat et in die judicii ad sanctam requiem te ressuscitet ». — « Corpus D. N. J. Chr. sit tibi salus animæ et corporis ». — « Corpus D. N. J. Chr. sanguine suo intinctum conservet animam tuam in vitam æternam. Amen ». — Dans l'ancien rite de la communion, le mot *Amen* qui terminait ces formules, était une réponse par laquelle le communiant affirmait sa foi à la présence réelle de J. C. dans le saint Sacrement. « In toto orbe terrarum pretium nostrum accipitur: *Amen respondetur* ». S. AUG. *Enarr. in ps.* CXXV, n. 9. — « Habet magnam vocem Christi sanguis in terra, quum eo accepto ab omnibus gentibus respondetur *Amen* ». S. AUG. *Contra Faust*, l. XII, c. X. Cfr PSEUDO-AMBR., *de Sacram.*, l. IV, c. V, n. 25.

(1) « Deinde sacerdos communionem sumit, quam cum magno affectu et reverentia summa accipere debet, non festinando, sed beneficia Christi ardentissime recolendo, videlicet incarnationem, passionem, dilectionem ejus ad nos, tantam dignationem ac liberalitatem, qua sic dignatur esse nobiscum et sumi a nobis. Debet etiam Christum fiducialiter alloqui cumque intime exorare pro his, quæ vehementius cupit adipisci ab ipso, tam pro se quam pro carioribus sibi, deprecando Christum, ut dignetur se omnino convertere et stabilire semperque confortare in ipso ». DION. CARTHUS., *Exp. Miss.*, art. 38.

(2) « Tempus Evangelii recte tempus gratiæ nuncupatur, quoniam multo exuberantior gratia in eo est data, quam ante et innumerabiliter pluribus: inter quæ est universitas gratiæ sacramentalis et eucharistia maxime, quæ inter suos effectus clarissimos confortat et munit nos in peregrinationis hujus exsilio ad pergendum viam salutis et arctum hoc iter, in quo innumerabilia magna et gratia occurrunt impedimenta, quousque ad supernæ vocationis bravium pertingamus ». DION. CARTHUS., *de Sacr. alt.*, art. 5.

dat spiritus pinguedinem (Off. Corp. Chr.) (1). Unie de la manière la plus intime et la plus merveilleuse avec le Sauveur dans l'Eucharistie, l'âme goûte combien il est doux (Ps. XXXIII, 9) ; elle trouve dans cette union force, courage, repos, consolation dans les peines et les tentations. « Vous nourrissez votre peuple, Seigneur, de la nourriture des anges ; vous lui avez donné du ciel un pain qui ne lui a coûté aucun travail, ayant en lui toute douceur et la saveur la plus agréable. Cet aliment montrait bien votre bonté pour vos enfants » (Sap. XVI, 20, 21).

Saisi d'une joie mystérieuse et ravi de la saveur spirituelle de cette manne divine, le prêtre dit en son cœur : « Mon bien-aimé est à moi et je suis à lui... Je l'ai trouvé, Celui que mon cœur aime, je le tiens ; je ne le quitterai plus » (Cant. II, 16 ; III, 4). Je l'enchaîne par l'ardeur de mon amour et de ma piété ! Ces pensées et d'autres semblables s'agitent dans l'âme du prêtre qui vient de communier, pendant les courts instants que les rubriques lui permettent, et dans la méditation silencieuse sur la grâce immense qu'il vient de recevoir qu'elles lui prescrivent (2). L'Église exprime cela en termes excellents : *Quiescit aliquantulum in meditatione SS. Sacramenti.* « Il se repose un peu dans la méditation du très saint Sacrement ». Comment ne pas se rappeler la parole de S. Augustin : « Vous nous avez créés pour vous, Seigneur, et notre cœur est dans l'inquiétude jusqu'à ce qu'il se repose en vous » (3) ?

III. *La réception du calice.* — Le célébrant doit communier sous les deux espèces : cela est indispensable pour le complément du sacrifice accompli par la consécration des deux éléments (4) Après avoir mangé le corps sacré du Sei-

(1) « Lorsque vous voyez devant vous sur l'autel le corps pur et sans tache de l'Homme-Dieu, dites-vous à vous-même : Par ce corps je ne suis plus cendre et poussière ; je ne suis plus un prisonnier, mais un homme libre. Par ce corps j'espère obtenir le ciel et tous ses biens, la vie éternelle, le sort des anges, la vue de Jésus Christ. La mort n'a pu retenir ce corps percé de clous ; devant ce corps crucifié le soleil s'est couvert de ténèbres ; à cause de lui le voile du temple s'est déchiré, les rochers se sont fendus, la terre entière a tremblé. Voilà ce corps qui fut baigné de sang, transpercé par la lance, et qui laissa couler sur le monde deux sources de salut : le sang et l'eau ». S. Jean Chrys., XXIV[e] *hom. sur la I*[re] *Epitre aux Corinthiens.*

(2) « Sumat duas partes hostiæ cum omni devotione et reverentia, et dum habet in ore sacrum Domini corpus, teneat manus ante pectus junctas in modum orantis ». *Ord. Rom. XIV*, c. LIII.

(3) *Confess.* l. I, c. I.

(4) « Ex parte ipsius sacramenti convenit quod utrumque sumatur, sc.

gneur, il doit boire son sang précieux. Il sort donc bientôt de la contemplation de ce mystère impénétrable de charité, pour entrer dans les celliers du Seigneur (CANT. II, 4), pour boire le vin qui fait germer les vierges (ZACH. IX, 17), c'est-à-dire le sang de Jésus Christ, source de toute pureté, de toute innocence, de toute sainteté dans les âmes virginales. Il découvre le calice (1), fait la génuflexion, recueille sur la patène les parcelles de l'hostie qui pourraient être sur le corporal, et les fait glisser dans le précieux sang. Puis il prend le calice de la main droite; pendant ce temps il récite quelques versets des psaumes qui peuvent s'appliquer à la réception du calice :

Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi? Calicem salutaris accipiam, et nomen Domini invocabo. Laudans invocabo Dominum, et ab inimicis meis salvus ero.

Que rendrai-je au Seigneur pour tout ce qu'il m'a donné? Je prendrai le calice du salut et j'invoquerai le nom du Seigneur. Je louerai et j'invoquerai le Seigneur, et je serai délivré de mes ennemis.

Ces paroles sont extraites des psaumes CXV, 3, 4 ; — XVII, 4.

Le prêtre a réfléchi quelques instants sur les biens immenses que l'incompréhensible bonté de Dieu lui a départis dans l'Eucharistie ; il a reçu en lui Jésus Christ, célébré la mémoire de sa passion ; il a été comblé de grâces, le gage de la vie future lui a été donné. Son cœur déborde de reconnaissance, et dans un saint enthousiasme il s'écrie : « Que rendrai-je au Seigneur pour tout ce qu'il m'a donné ? » (2)

L'Homme-Dieu m'a fait, avec un amour infini, un présent infini : il m'a donné sa divinité et son humanité. Tout puissant qu'il est, il ne pouvait m'accorder davantage ; tout sage

---

et corpus et sanguis, quia in utroque consistit perfectio sacramenti, et ideo quia ad sacerdotem pertinet hoc sacramentum consecrare et perficere, *nullo modo* debet corpus Christi sumere sine sanguine ». S. THOM., 3, q. 80, a. 12.

(1) Au XIII[e] siècle le rite était un peu différent. « Junctis manibus inclinans sanguini dicat : *Quid retribuam*... et dicens : *Calicem Domini accipiam* (et non prius) accipit et elevat calicem de altari. Postea vero dicens : *Laudans invocabo Dominum*, se signat cum illo, quo versu expleto sanguinem sumit ». DURAND., l. IV, c. LIV, n. 11. — « Dicat illos versus : *Quid retribuam... Calicem...* et alia dicenda ante sumptionem sanguinis, prout in libro habentur ». *Ord. Rom.* XIV, c. LIII (XIV[e] siècle).

(2) « Versiculus iste cum *ingenti devotione* dicendus est, quatenus tota mente optemus Deo esse grati, ejus beneficia memoriter atque frequenter recolendo eaque Domino humiliter confitendo, ipsum pro eis ferventer amando ». DION. CARTH., *in ps.* CXV, 3.

qu'il est, il ne pouvait imaginer un don plus parfait ; tout riche qu'il est, sa libéralité ne pouvait aller au delà. Après cette exclamation, le prêtre se tait un moment ; puis il éclate dans un sentiment de gratitude plus vif encore, et s'écrie : « Je prendrai le calice du salut et j'invoquerai le nom du Seigneur. Je louerai et je bénirai le Seigneur, et je serai délivré de mes ennemis » (1). Lorsque nous cherchons ce que nous pourrions rendre au Seigneur, nous ne trouvons autre chose que ce qu'il nous a donné. Le prêtre témoignera donc sa reconnaissance en prenant ce calice ineffable ; il le boira en invoquant le nom du Seigneur et en lui rendant de dignes actions de grâces. Dieu n'a pas besoin de nos dons (Ps. xv, 2) ; la reconnaissance la plus douce à son cœur consiste dans l'humble aveu de ses bienfaits, dans la louange et l'estime que nous en faisons, dans la ferveur avec laquelle nous les recevons et la fidélité avec laquelle nous les employons à sa gloire. Le prêtre remercie Dieu du pain des anges en étendant la main vers de nouveaux présents, et son cœur est plein de la louange de Dieu : *Laudans invocabo Dominum.* En même temps il est animé d'une confiance invincible : il sait que dans ce calice du salut il trouvera la délivrance de tous ses ennemis, *et ab inimicis meis salvus ero.* La table eucharistique a été préparée par le Seigneur contre tous ceux qui nous oppriment (Ps. xxii, 5). C'est là que repose le secret de cette fermeté, de cette constance qui rendent l'âme fidèle triomphante dans toutes ses luttes intérieures et extérieures, et lui donne la victoire sur le démon, le monde et la chair.

« Le calice de bénédiction que nous bénissons, n'est-il pas

---

(1) « Subsistens aliquantulum in considerandis bonis, quæ cum sacratissimo Christi corpore accepit, in eam postea sententiam magno affectu erumpit : Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi ? — Cum in hoc solo sacramento omnia contineantur, eo quod sit summum bonum, in quo omnia bona latent. Et sacrum calicem accipiens, quasi respondeat sibi interroganti : Calicem, inquit, salutaris accipiam et nomen Domini invocabo. Sanguinem scilicet pretiosissimum, qui in hoc salutis meo calice continetur, accipiam in gratiarum actionem pro innumeris bonis, quæ cum sanctissimo suo Corpore mihi est largitus. Et quoniam cum ipso Sanguine eadem bona recipio, ac propterea est singulare omnino beneficium, pro utroque laudabo semper sanctum ejus nomen et cupio, ut totus mundus ipsum laudet ac benedicat et cum Angelorum hierarchiis novum illud canticum cantet in honorem hujus sacrificii, quod ejus mortem repræsentat : Dignus est Agnus, qui occisus est (et hic immolatus), accipere virtutem et divinitatem et sapientiam et fortitudinem et gloriam et honorem et benedictionem in sæcula sæculorum. Amen. » (Apoc. v, 12). De Ponte, *De christian. hom. perfect.*, tom. IV, tr. II, c. xiv.

« la participation au sang de Jésus Christ » (I Cor. x, 16) ? « Sentence admirable et terrible ! L'Apôtre veut dire par là : le sang dans le calice est le même qui a jailli du côté ouvert, et nous le buvons. Il le nomme un *calice de bénédiction*, parce que, en le tenant dans nos mains, nous louons et glorifions le Christ, nous admirons dans un étonnement profond son ineffable présent, et nous le remercions d'avoir non seulement versé ce sang pour nous racheter de nos fautes, mais de nous l'avoir communiqué » (1).

Le prêtre fait ensuite le signe de la croix sur lui avec le calice en disant : *Sanguis Domini nostri Jesu Christi custodiat animam meam in vitam æternam. Amen.* — « Que le sang de notre Seigneur Jésus Christ garde mon âme pour la vie éternelle. Ainsi soit-il ! » Puis il boit avec dévotion et bonheur ce sang précieux qui jaillit pour la vie éternelle. *Calix meus inebrians, quam præclarus est !* — « Qu'il est magnifique, mon calice enivrant ! » (Ps. xxii, 5) Ce calice du sacrifice affecte l'âme d'une ivresse spirituelle qui lui fait oublier la terre. Il lui communique une allégresse pieuse, une ardente charité jointe à une douceur particulière ; l'âme y puise une surabondance de bien-être qui se répand sur le corps ; le cœur et la chair se réjouissent dans le Dieu vivant et cessent de ressentir des désirs charnels. Oui, il est excellent et vraiment royal, ce calice enivrant ; plus éclatant que les feux de l'aurore et des crépuscules, le sang précieux de Jésus Christ y resplendit, ce sang qui coula dans les veines et vivifia le corps du Sauveur ; ce sang divin qui, durant la passion, jaillit de son corps déchiré et de son cœur ouvert ; ce sang adorable, qui circule encore dans le cœur de Jésus Christ dans le ciel et dans le tabernacle ; ce sang précieux, notre rançon, coulant toujours dans la source éternelle du sacrifice et dans le fleuve aux sept branches des sacrements, pour renouveler la face de la terre.

« Heureux prêtre, choisi entre tous parmi les enfants des hommes, dans le calice votre main porte le cœur même de votre Dieu et de votre Rédempteur ! Il s'ouvre, semblable à la corolle d'un lys, pour verser dans votre cœur son miel céleste. Invoquez le Seigneur, louez-le, lui qui opère de si grandes choses en vous : vous n'avez que trop de motifs de le faire. La force de ce sang adorable vous ceindra pour la lutte contre les ennemis de votre salut. Elevez donc le calice, et lorsqu'il touchera vos lèvres tremblantes, que votre âme,

---

(1) S. Joan. Chrys., *hom.*, xxiv *in I Cor.* x, 16.

dans la jubilation, s'écrie : Béni soit le calice de la nouvelle alliance ! Entrez, ô sang précieux, entrez dans mon cœur, comme un vainqueur dans sa conquête. Prenez possession de toutes ses facultés, de tous ses penchants, de tous ses sentiments. Remplissez-le de vos saintes ardeurs. Régnez sur lui sans partage, vous, la couronne du royaume de Dieu, le manteau de pourpre de mon roi éternel, jusqu'à ce qu'un jour ce pauvre cœur, dans l'adoration et la louange, se plonge dans les flots de votre lumière céleste ! » (1)

Après s'être nourri de la victime eucharistique, le prêtre est vraiment et parfaitement un, un seul corps, un seul cœur une seule âme avec elle. Alors il rompt aussi aux fidèles (2) qui en éprouvent le désir et s'y sont préparés le même pain céleste (3). L'Église désire ardemment que ses enfants prennent souvent part au sacrifice par la communion sacramentelle. « Avec une affection paternelle, le saint Concile avertit, engage, prie et supplie tous les fidèles, par les entrailles de la miséricorde de notre Dieu..., de se souvenir de la si grande majesté et de l'amour immense de Notre Seigneur Jésus Christ, qui a donné sa vie pour le prix de notre salut et nous a laissé sa chair en nourriture ; de croire et de vénérer ces mystères sacrés de son corps et de son sang avec une foi si ferme et si constante, une dévotion, une piété et un culte tels,

---

(1) D. M. WOLTER, *Psallite sapienter*, t. I, *in ps.* XVII.

(2) « Est legitimum tempus communicandi ante ultimam orationem, quæ dicitur *ad complendum*, quia ejus petitio maxime pro eis est qui communicant. Unde etiam eorum qui per singulas Missas communicare volunt, accendi videtur voluntas, quia per totam Missam pro eis quam maxime et quasi nominatim oratur, qui ibi offerunt atque communicant ». WALAF. STRAB., c. XXII.

(3) Le rite de la distribution de la communion aux clercs et aux laïques était autrefois très différent selon les temps et les lieux. Pendant plusieurs siècles les fidèles reçurent la sainte Eucharistie sur la main droite disposée sur la gauche en forme de croix ; ils se tenaient debout, mais dans un maintien respectueux. On ne communiait sous les deux espèces que pendant la Messe. Depuis le VI[e] siècle on buvait le précieux sang par le moyen d'un chalumeau (*calamus, fistula, pugillaris, pipa, canna*). Au moyen âge on versait souvent une partie seulement du précieux sang dans un grand calice rempli de vin ; dans quelques Églises on trempait la sainte hostie dans le calice. A partir du XIII[e] siècle, la communion sous les deux espèces disparut peu à peu. Elle ne subsiste plus que pour le diacre et le sous-diacre à la Messe solennelle célébrée par le Pape. Les prières actuellement usitées (la confession et l'absolution, *Ecce Agnus Dei, Domine non sum dignus*) paraissent s'être introduites peu à peu dès le XIII[e] siècle en dehors de la Messe, et furent admises ensuite même pendant la Messe. Cfr MABILLON, *in Ord. Rom.*, cap. XIV.— BENED. XIV, l. II, c., XXII. — KRAZER, sect. IV, art. 1, c. XV.

qu'ils puissent recevoir fréquemment ce pain surnaturel, afin qu'il soit vraiment la vie de leur âme, la santé perpétuelle de leur esprit ; que, fortifiés par sa vigueur, ils puissent de ce misérable pèlerinage parvenir à la patrie céleste, pour y jouir sans voiles de ce même pain des anges qu'ils mangent maintenant sous les saintes espèces » (1). Ceux qui ne font pas la communion sacramentelle peuvent communier spirituellement au moins, en s'unissant au Sauveur eucharistique par une foi vive, une contrition sincère, une humilité profonde, une ardente charité et un désir brûlant. La communion spirituelle produit aussi des grâces nombreubreuses et considérables.

IV. *La purification du calice et l'ablution des mains.* — Jésus Christ est présent même sous les plus petites parties des deux espèces sacramentelles : elles ont donc droit à l'adoration comme les plus grandes. Cette croyance a fait naître de nombreuses prescriptions liturgiques, qui ont pour but d'éviter, avec le plus grand soin et une attention extrême, la plus légère irrévérence envers les plus légères parcelles de la sainte hostie et les moindres gouttes du précieux sang. C'est pourquoi, à partir de la consécration. le prêtre ne sépare plus le pouce de l'index et purifie ces doigts toutes les fois qu'ils ont touché l'hostie (2). De même, après la communion, il recueille les particules sur le corporal et purifie soigneusement ses doigts et le calice. L'Église a mis en cela la plus grande vigilance dans tous les temps (3). « Prenez bien garde, dit S. Cyrille de Jérusalem, que rien ne se perde de la sainte Eucharistie. Dites-moi : si quelqu'un vous donnait des grains d'or, ne les garderiez-vous pas avec la plus grande diligence et ne veilleriez-vous pas à ce qu'aucun d'eux ne se perdit ? A combien plus forte raison devez-vous prendre vos précautions pour ne pas perdre une miette de ce pain, infiniment plus précieux que l'or et le diamant » (5 *Catech. myst.*, n. 21) ?

Le rite actuel de la purification et de l'ablution (4), établi

---

(1) Conc. Trid. sess. XIII, cap. VIII.

(2) Sacerdos digitos jungit post consecrationem, scilicet pollicem cum indice, quibus corpus Christi consecratum tetigerat, ut si qua particula digitis adhæscrit, non dispergatur, quod pertinet *ad reverentiam sacramenti* ». S. Thom., 3, q. 83, a. 5, ad 5.

(3) « Archidiacono *nimis caute* procurandum est, ne quid in calice aut patena sanguinis vel corporis Christi remaneat » *Ord. Rom. VI*, n. 12.

(4) Au sujet de la purification du calice et de la patène, sur l'ablution de la bouche et des doigts après la communion, nous ne trouvons aucun

et ordonné par l'Église dans les moindres détails, s'est peu à peu développé et constitué durant le moyen âge. Le prêtre, pénétré du respect le plus profond pour le sacrement, purifie ses doigts et le calice ; pendant ce temps il est plongé dans le recueillement et dans la méditation de l'aliment eucharistique qui vient de le réconforter, et il récite deux prières qui ont pour but d'implorer de Dieu les effets bénis de la sainte communion. Cela est d'autant plus convenable, que, suivant une opinion pieuse et fondée (1), la grâce sacramentelle *ex opere operato* s'accroît pendant tout le temps

---

renseignement jusqu'au XIe siècle. L'*Ordo Rom. IV* (écrit probablement au commencement du XIe siècle) mentionne à cet endroit (n. 13) que l'évêque se lave les mains. L'*Ordo X* qui est postérieur (à peu près vers le XIIe siècle), parlant du vendredi saint et des messes pour les défunts, remarque ceci : « Perfusionem facit Pontifex in calice et ipse sumit et postea lavat cum aqua in bacilibus » (*bassins*). Au moyen âge le calice était habituellement purifié avec du vin, que l'on buvait ensuite ; les doigts, au contraire, étaient lavés avec de l'eau, que l'on jetait au sacraire. « Post contrectata et sumpta Sacramenta sacerdos... manus lavat et in locum sacrum huic cultui deputatum ipsa aqua vergitur ». YVON. CARNOT. *Serm.* V. — « Post sumptum Eucharistiæ sacrificium sacerdos abluit et perfundit manus, ne quid incaute remaneat ex contactu divinissimi Sacramenti... Ablutionis autem aqua debet in locum mundum diffundi honeste, ut altitudo Sacramenti reverentius honoretur ». INNOCENT. III, l. VI, c. VIII. Pour cette purification des doigts on employait ordinairement un autre calice. L'usage des couvents bénédictins est exposé dans les *Consuetud. Cluniac. et Hirsaug.* Le prêtre faisait verser à deux reprises du vin sur ses doigts dans un calice spécial et le buvait. Le calice et la patène n'étaient pas purifiés sur l'autel, mais dans la sacristie. — « Ibi quantumlibet sit clara dies, tamen cum candela utrumque diligentissime consideratur a subdiacono et alio servitore, si quid forte minutissimum remanserit de corpore Domini. Et si quam majorem partem minister viderit remansisse, hanc non tangit manu, sed lingua tantum levat et sumit, si prius tamen ipse communicavit ; quod si non fecit, subdiaconus illud absumit. Verum sive quid remanserit sive nihil, non tamen hoc negligitur, ut patena, in qua corpus Domini est divisum, duabus vicibus cum vino cautissime lavetur, quod e calice super scutellam (*plat large*) posito receptum non minori reverentia ebibitur, quam si esset ipse sanguis consecratus ». *Const. Hirsaug.*, l. I, c. LXXXIV. — « Sanguine sumpto, recipiat Pontifex modicum de vino in calice, infundente illud subdiacono, et illud sumat ad abluendum os suum. Postea dicendo illas orationes *Quod ore... Corpus tuum...*, tenens super calicem digitos utriusque manus, quibus tetigit hostiam, abluat ipsos modicum, subdiacono iterum infundente vinum, et antequam illud sumat, abluat iterum eos digitos cum aqua, quam infundat capellanus cum pelvibus et ipsa aqua projiciatur in loco mundo. Pontifex, ablutis digitis prædicto modo cum aqua, abstergat os cum panno tersorio... Postea sumpto vino quod erat in calice, tergat os suum cum eodem panno ». *Ord. Rom. XIV*, c. LIII. Ce rite, qui date de la première moitié du XIVe siècle, est assez semblable à l'usage actuel prescrit par S. Pie V.

(1) Cfr LUGO, *de Euchar.*, disp., 12, sect. 2, n. 46-66.

que dure la présence corporelle de Jésus Christ dans le communiant, pourvu qu'il renouvelle constamment ses actes de piété et les rende plus ardents. Ces deux oraisons entretiennent et augmentent les bonnes dispositions du prêtre et accroissent sa capacité à recevoir des grâces nouvelles. On peut lui appliquer ce verset de l'Épouse des Cantiques : « Pendant que le roi était sur son lit de repos, mon nard a jeté ses parfums » (Cant. I, 11) ; c'est-à-dire, tant que l'humanité de Jésus Christ a séjourné dans mon cœur, mon âme a exhalé la bonne odeur de sentiments pieux et fervents.

Immédiatement après la réception du précieux sang et sans la faire suivre d'une courte méditation (1), comme après la manducation de la sainte hostie, le prêtre présente le calice pour que l'on y verse du vin (2), tout en récitant la prière suivante. On la retrouve déjà dans les plus anciens sacramentaires (3) de l'Église romaine, et en outre dans le Missel romain, comme postcommunion de la cinquième férie après le dimanche de la Passion :

Quod ore sumpsimus, Domine, pura mente capiamus; et de munere temporali fiat nobis remedium sempiternum.	Faites, Seigneur, que nous conservions dans un cœur pur ce que notre bouche a reçu, et que ce don fait pour le temps devienne un remède pour l'éternité.

Nous demandons deux choses : d'abord, que notre communion sacramentelle soit en même temps spirituelle, *sacramentalis et spiritualis,* c'est-à-dire féconde en grâces et en bienfaits par la piété la plus grande possible de notre âme :

(1) *S. R. C.* 24 Sept. 1842, *in Neapolit.*, ad 2.

(2) « Vinum ratione suæ humiditatis est *ablutivum* et ideo sumitur post susceptionem hujus Sacramenti ad abluendum *os*, ne aliquæ reliquiæ remaneant, quod pertinet ad reverentiam Sacramenti... et eadem ratione perfundit vino *digitos*, quibus corpus Christi tetigerat. S. Th., 3, q. 83, a. 5, ad 10. — « Calicis purificatio fit solo vino ob reverentiam pretiosi sanguinis, cujus gutta quæpiam, uti plerumque accidit, ad imum calicis fluit. Ablutio sumitur ex eadem parte, per quam pretiosus sanguis absorptus est, ne scil. sacræ ejusdem reliquiæ circa labia calicis remaneant. Hic advertendum est, in *ablutione* digitorum minime fas esse adhiberi, sine Apostolica dispensatione, *sola* aqua. Cfr Indultum, *S. R. C.*, 15 Jan. 1847, *n una Romana* ». De Carpo. *Biblioth. liturg.*, P. I, a. 52, n. 207.

(3) Dans le Sacramentaire de S. Léon on lit : « Quod ore sumpsimus, Domine, quæsumus, mente capiamus, et de munere temporali fiat nobis remedium sempiternum ». Le *Microloge* (c. xix) remarque que dans cet endroit on ne récite que cette prière *sub silentio, juxta Romanum Ordinem.* Il ne connaît pas encore l'autre oraison *Corpus tuum...*, tandis que l'*Ordo Rom. XIV* (XIVe siècle) la mentionne.

ensuite, que ces effets salutaires persistent, soient impérissables et nous mènent à la vie éternelle. -- Dans la communion nous recevons réellement dans notre bouche la nature humaine de Jésus Christ, nous mangeons sa chair et nous buvons son sang : *Quod ore sumpsimus.* Pour retirer des grâces surabondantes de cette union sacramentelle avec Jésus Christ, de sa demeure corporelle en nous, nous devons accueillir cet hôte céleste, l'embrasser et le retenir dans un cœur pur, détaché des choses de la terre et plein d'ardeur pour celles du ciel : *pura mente capiamus.* Conservons donc saintement Jésus Christ dans nos cœurs (I PETR. III, 15), lorsque nous le recevons dans la communion (1).

Par là *le don temporel devient pour nous un remède éternel* (2). Par ce mot *munus temporale*, il faut entendre l'Eucharistie comme sacrifice et comme sacrement : elle est appelée un don *temporel*, surtout (3) parce qu'elle n'est établie que pour cette vie, et non pour l'éternité, où nous posséderons tous les biens et où nous jouirons de Dieu sans l'interposition des voiles sacramentaux (4) ; on peut aussi l'appeler un don *temporel* en ce que le sacrifice s'accomplit en peu d'instants, et que le sacrement n'est présent dans le cœur que pendant le court espace où les saintes espèces elles-mêmes subsistent. Malgré cela, elle est pour nous un *remède éternel*, c'est-à-dire un remède qui nous procure le salut éternel (5) :

---

(1) On trouve de semblables demandes dans les postcommunions : « Quod ore percepimus, pura mente sectemur ; — quæ sedula servitute donante te gerimus, dignis sensibus tuo munere capiamus ; — quod ore prosequimur, contingamus et mente ; — quæ temporaliter agimus, spiritualiter consequamur ; — quod ore contingimus, pura mente capiamus ».

(2) « Quod temporali celebramus actione, perpetua salvatione capiamus ; — quod temporaliter gerimus, æternis gaudiis consequamur ; — quæ nunc specie gerimus, rerum veritate capiamus ; — quod temporaliter gerimus, ad vitam capiamus æternam ; — quod est nobis in præsenti vita mysterium, fiat æternitatis auxilium.

(3) On peut aussi rapporter ces paroles aux éléments terrestres, matériels, *temporels*, du pain et du vin, qui sont consacrés à Dieu et sont la matière de l'Eucharistie. « Plebis tuæ munera, quæsumus, Domine, propitius intende, et quæ sanctis mysteriis exsequendis *temporaliter* nos offerre docuisti, ad *æternam* nobis proficere fac salutem ». *Sacram. Leon.*

(4) « Quia hoc sacramento non est in æternum mors Christi annuntianda, sed tantum donec veniat, quia postea nullis mysteriis egebimus, constat illud *transitorium* esse signum et *temporale*, quo tantum egemus nunc, dum videmus per speculum et in ænigmate ». ALGER., l. I, n. 57.

(5) *Remedium* signifie moyen contre quelque chose, moyen de salut ou de secours. *Remedium sempiternum* est pris pour *remedium salutis*

car elle a la vertu de conserver la vie de notre âme, de guérir nos faiblesses spirituelles et corporelles et de nous enrichir de tous les trésors. Elle nous est ainsi un gage d'une éternité bienheureuse et d'une félicité éternelle.

L'oraison pour l'ablution des mains est ainsi conçue :

Corpus tuum, Domine, quod sumpsi, et Sanguis, quem potavi, adhæreat visceribus meis, et præsta : ut in me non remaneat scelerum macula, quem pura et sancta refecerunt sacramenta : qui vivis et regnas in sæcula sæculorum. Amen.

Que votre corps que j'ai reçu, ô Seigneur, et votre sang que j'ai bu, s'attachent à mes entrailles ; et faites qu'il ne reste en moi aucune tache du péché, après que j'ai été réconforté par ce Sacrement saint et pur : vous qui vivez et régnez dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Dans cette oraison nous demandons à Dieu que la présence, transitoire en nous, du sacrement produise des effets permanents et sérieux et nous délivre de toute souillure. Le corps et le sang de Jésus Christ demeurent en nous tant que les espèces sacramentelles ne sont pas détruites ; ils s'attachent cependant en nous encore après cela, *adhæreat visceribus meis* (1), par la grâce sacramentelle, qui purifie, transforme et sanctifie d'une manière radicale et durable les facultés de notre âme et les affections de notre cœur : de sorte que ce n'est plus nous qui vivons, mais Jésus qui vit en nous (Gal. ii, 20). Comme le sarment est uni au cep, ainsi par la communion nous demeurons en Jésus Christ, nous puisons en lui la sève surnaturelle et vitale qui nous conserve à jamais fidèles dans le service de Dieu. L'Eucharistie est semblable à un charbon ardent, *carbo ignitus* (2) ;

æternæ. Comparez avec l'oraison où il est dit : « Sacrosancta mysteria *præsens* nobis *remedium* esse facias et *futurum* ».

(1) « Petit sacerdos quod ipsius sumpti sacramenti virtus adhæreat immaneatque visceribus ejus, non quidem corporalibus, sed *spiritualibus* ipsius animæ, quæ sunt memoria, intellectus et voluntas... Postulat autem Missam celebrans ipsum quod sumpsit sacramentum adhærere suis visceribus, non quidem secundum substantiam et rei adhærentiam, quemadmodum cibus sensibilis adhæret stomacho, sed secundum *virtutem* et *efficaciam*, per quam memoria intellectualis jugem habeat divinorum beneficiorum cœlestiumque bonorum recordationem, intellectus rectam eorum quæ credenda sunt et agenda cognitionem, voluntas vero promptam et ardentem bonorum et Deo placentium operum prosecutionem. Neque id quidem in transitu et perfunctorie, sed permanenter et indesinenter ». Clichtov., *Elucid. eccles*, l. III, n. 82.— *Viscera*, « entrailles », est pris souvent dans la sainte Écriture pour le siège des affections ; il signifie aussi l'intérieur, l'intime d'une chose, le cœur.

(2) Dans la primitive Église, le Verbe incarné était nommé, surtout

elle épure notre âme de toutes les scories du péché, elle consume tout ce qui en nous déplaît à l'œil de Dieu, elle fait resplendir de plus en plus le vêtement de la grâce sanctifiante, et ne permet pas que la tache la plus légère, un souffle en ternissent la blancheur : *in me non remaneat scelerum macula* (1).

Tels sont les effets purificateurs et sanctificateurs de la sainte Eucharistie, *pura et sancta sacramenta* (2) : elle rajeunit, fortifie et réconforte l'âme, *refecerunt* (3), et l'empêche de se flétrir et de se perdre (4).

V. — O très doux Seigneur Jésus, quelle n'est pas la douceur d'une âme fidèle admise à votre divin banquet ! on ne lui présente d'autre aliment que vous-même, son unique bien-aimé, le plus cher objet de ses désirs. Oh ! qu'il me serait doux de répandre en votre présence des pleurs d'amour et d'arroser vos pieds de mes larmes comme Madeleine ! Mais où est cette dévotion ? où sont ces flots abondants de larmes saintes ? Certes, en votre présence et en celle de vos saints

---

dans l'Eucharistie, un *charbon ardent* (ἄνθραξ, *carbo ignitus*, *pruna ignita*); c'est une nourriture de feu qui purifie et enflamme. Cfr. Is. VI, 6.

(1) « Deus, qui sumitur, *ignis* consumens est omnem peccati scoriam exurensque spirituali et sacro incendio omnes noxios humores vitiorum in anima. Ipse itidem lux est clarissima illuminans tenebras nostras et omnem iniquitatis caliginem infusione sui luminis effugans ». CLICHTOV., *Elucid. eccles.*, l. III, n. 83.

(2) L'emploi du pluriel pour désigner l'Eucharistie, *sacrificia, sacramenta*, est expliqué ordinairement par le nombre des espèces sacramentelles. Mais il faut remarquer que, dans la liturgie, le mot *sacramenta* est souvent employé dans le sens plus étendu de *mysteria*. La signification restreinte et spécifique du mot *sacramentum*, tel qu'il est usité de nos jours pour désigner les sept sources de grâce instituées par Jésus Christ, s'est établie peu à peu au moyen âge et date de cette époque. L'Eucharistie est souvent appelée, dans les postcommunions : « mysteria, divina sacramenta, sancta, sacri dona mysterii, sancta vel sacra munera, dona cœlestia, salutis nostræ subsidia, mystica vota et gaudia, cœlestia sacramenta et gaudia, salutaria dona, votiva sacramenta, cœlestia alimenta, magnifica sacramenta, munera sacrata ».

(3) « Refecerunt hæc sacramenta animæ viscera quantum ad *effectum ab eis causatum et derelictum* ex digna eorum sumptione. Sic enim refecerunt rationem et intellectum in sinceritate cognitionis illuminando ; voluntatem per amorem et dilectionem inflammando ; memoriam ad passionis rememorationem excitando ; suavitatem quamdam et lætitiam spiritualem in toto homine efficiendo ». GABR. BIEL, *Exposit. Canon. Miss.*, lect. LXXXIII.

(4) « Sacrosancti corporis et sanguinis D. N. J. Chr. *refectione vegetati*, supplices te rogamus Deus, ut hoc *remedio singulari* et ab omnium peccatorum nos contagione purifices et a periculorum munias incursione cunctorum ». *Sacram. Leon.*

anges, tout mon cœur devrait être embrasé d'amour et pleurer de joie : car je vous possède vraiment présent dans le Sacrement, bien que caché sous une forme étrangère. Mes yeux ne pourraient supporter l'éclat propre à votre gloire divine, et le monde entier s'évanouirait devant la splendeur de votre majesté. En vous cachant sous les voiles du Sacrement, vous venez au secours de ma faiblesse. Je possède vraiment et j'adore Celui que les anges adorent dans le ciel ; je ne le vois cependant que par la foi, eux le voient tel qu'il est et sans voile. Il faut que je me contente du flambeau de la vraie foi et que je marche à sa lumière, jusqu'à ce que luise le jour de l'éternelle clarté et que les ombres des figures déclinent. Quand sera venu ce qui est parfait, l'usage des sacrements cessera, parce que, dans la gloire céleste, les bienheureux n'ont plus besoin de ce remède. Ils se réjouissent sans fin dans la présence de Dieu, ils contemplent sa gloire face à face ; transformés de clarté en clarté par les abîmes de la divinité, ils goûtent le Verbe de Dieu fait chair, tel qu'il fut dès le commencement et tel qu'il demeure éternellement. — Oh ! quelles sont grandes et honorables les fonctions du prêtre, à qui il a été donné de consacrer par des paroles saintes le Seigneur de toute majesté, de le bénir de ses lèvres, de le tenir de ses mains, de le recevoir dans sa bouche et de le distribuer aux autres ! Comme ces mains doivent être innocentes ! comme cette bouche doit être pure ! comme ce corps doit être saint ! comme il doit être immaculé, le cœur du prêtre, dans lequel entre l'auteur de toute pureté ! De la bouche du prêtre, qui reçoit si souvent le Sacrement de Jésus Christ, il ne doit sortir aucune parole qui ne soit sainte, honnête et utile. Qu'ils soient simples et pudiques les yeux qui ont coutume de contempler le corps de Jésus Christ. Qu'elles soient pures et élevées vers le ciel, les mains qui touchent sans cesse le Créateur du ciel et de la terre. C'est aux prêtres surtout qu'il est dit dans la loi : « Soyez saints, parce que je suis saint, moi le Seigneur votre Dieu ». Que votre grâce nous assiste, Dieu tout puissant, afin que nous, qui avons été revêtus du sacerdoce, nous puissions vous servir dignement et avec piété dans la pureté d'une bonne conscience. Et si nous ne pouvons vivre dans une innocence aussi parfaite qu'il le faudrait, accordez-nous du moins de pleurer sincèrement les maux que nous avons commis, et de vous servir désormais avec plus de ferveur, en esprit d'humilité et avec une ferme résolution (1).

(1) *De Imit. Chr.*, lib. IV, c. XI, n. 1, 2, 6, 7. 8.

§ 71. — *L'action de grâces.*

Les instants qui suivent immédiatement la sainte communion, sont extrêmement *précieux*, *bénis* et *féconds ;* avec la plus ineffable condescendance, le très bon et très miséricordieux Jésus habite dans le sanctuaire le plus intime du pauvre cœur de l'homme, il y vient avec tous les trésors célestes. Avant tout, alors, il faut oublier le monde et ses plaisirs, éviter la dissipation, retenir toutes les puissances de son âme dans le recueillement et le silence et les porter sur cet hôte céleste, l'entourer de témoignages d'amour, le glorifier, le bénir, l'adorer, en un mot, lui rendre de vives actions de grâces pour le bienfait inexprimable de la communion (1).

Un jour, par une brûlante chaleur, S. François d'Assise voyageait avec un religieux de son ordre, le frère Massée. Dévorés par une soif ardente, ils parvinrent à un endroit où jaillissait une source d'eau fraîche et où un arbre gigantesque étendait une ombre bienfaisante. Ils s'assirent, trempèrent dans l'eau quelques morceaux de pain dur qu'ils avaient reçus en aumône, mangèrent et burent. Des larmes abondantes coulaient sur les joues du saint. Son compagnon, étonné, l'interrogea : « Bon père, pourquoi pleures-tu donc ? » — « Ah ! frère, lui répondit-il, comment ne verserais-je pas des larmes de joie et de reconnaissance pour le festin délicieux que le Père céleste nous a préparé ici ? » Le frère Massée put à peine retenir un sourire : car leur repas était loin d'être succulent. Mais S. François reprit gravement : « Considère, mon frère, la bonté de Dieu pour nous. De toute éternité il a prévu que nous arriverions en ce lieu épuisés et altérés, et son amoureuse providence a placé là un arbre ombreux et une source pure, afin que nous pussions nous reposer, nous restaurer et manger dans cette agréable fraîcheur le pain

(1) « Decet post communionem in omnibus mente et corpore custoditum ac modestum consistere nec minus esse sollicitum ad Christum grate tenendum quam ante extiterat ad eum digne suscipiendum. Unde multi arguendi videntur, qui post communionem et Missæ consummationem tam faciliter se foras effundunt atque in exterioribus occupantur, nisi necessitas postulet ». DION. CARTH., *Exposit. Miss.*, art. 38. — « Expleto officio, ferventi ac devotissimo corde gratias age, gratus permane atque in omni conversatione tua esto sollicitus, ne offendas : esto timoratus et custoditus, ne susceptam gratiam perdas, ne fructum amittas adeptum, et sic tota vita tua sit præparatio ad celebrandum continua ». DION. CARTHUS., *de Sacram.*, serm. III.

que des personnes bienfaisantes nous ont donné pour l'amour de lui. Comment avons-nous mérité une bonté, un amour aussi paternels ? comment ne pas pleurer de reconnaissance et de joie à la vue de cette tendresse de Dieu pour nous » ?

Tels étaient les sentiments de gratitude de S. François d'Assise pour quelques morceaux de pain et quelques gouttes d'eau fraîche. Qu'est-ce que cela, en comparaison des délices et des grâces du banquet eucharistique, toujours préparé pour nous sur l'autel par le Seigneur ? Ce n'est pas une nourriture passagère et terrestre, c'est un aliment céleste et impérissable : le corps sacré et le sang précieux de Jésus Christ. L'âme, rassasiée de la moelle et de la graisse des biens célestes, pourrait-elle ne pas déborder de reconnaissance. et, avec des lèvres tremblantes de bonheur, ne pas louer le Très Haut (Ps. LXII, 6) ? L'Église a voulu abandonner au zèle et à la ferveur de chacun cette action de grâces, par laquelle le torrent des faveurs eucharistiques est amené avec plus d'abondance dans le cœur et y est soigneusement conservé ; dans la liturgie elle s'est contentée d'un petit nombre de prières après la communion. Cette brève addition est à juste titre appelée du nom d'*action de grâces* (1). En premier lieu vient la *communion*, puis la *postcommunion* et, à certains jours, l'*Oraison sur le peuple*, *oratio super populum*.

I. *La Communion* (*Communio*). — Ce nom désigne l'antienne ou le verset que le prêtre lit dans le Missel après la communion. Cette prière se récite au côté de l'épître (2). C'est, de même que l'offertoire avant l'oblation, le reste d'un psaume plus considérable chanté autrefois (depuis les temps apostoliques jusque vers le XIIe siècle) pendant la distribution de l'Eucharistie au clergé et aux fidèles. Ces versets, chantés par le chœur plus ou moins nombreux et alternant avec une antienne plusieurs fois répétée, reçurent le nom de *communion*, parce qu'ils accompagnaient cette partie du sacrifice

(1) « *Tota missæ celebratio in gratiarum actione terminatur*, populo exultante pro sumptione mysterii (quod significat cantus post communionem), et sacerdote per orationem gratias offerente, sicut et Christus celebrata cœna cum discipulis, hymnum dixit ut dicitur MATTH. XXVI ». S. THOM., 3, q. 83, a. 4.

(2) On lit au côté de l'épître, comme étant la partie la moins digne de l'autel, les parties moins importantes de la Messe, comme la plupart des prières qui précèdent le premier évangile et celles qui suivent la communion ; au contraire, au côté de l'évangile et au milieu de l'autel, considérés comme les points les plus dignes de l'autel, on fait les prières et les cérémonies qui se rapportent plus étroitement au sacrifice. Cfr QUARTI, P. II, tit. XI, n. 1.

et avaient pour but d'exciter la dévotion des fidèles (1). A partir du XII[e] siècle (2) on se mit à renvoyer le chant de ces versets après la communion, et dès lors ils prirent place dans l'action de grâces. Plus tard on les abrégea, on les réduisit même à l'antienne qui conserve encore le nom de communion, malgré son changement de place et de destination. L'usage universellement répandu dès l'origine, en Orient comme en Occident, de chanter des psaumes pendant la communion, prend indubitablement sa source dans le cénacle, à Jérusalem, où le Seigneur et les apôtres, après la cène, achevèrent l'hymne, *hymno dicto* (MATTH. XXVI, 30), avant de partir pour le jardin des Olives.

Le verset de la communion est habituellement tiré de la sainte Écriture, mais pas toujours des Psaumes ; très souvent, au contraire, il est emprunté aux autres livres. Dans un petit nombre de cas il a été composé par l'Église, et contient une maxime caractéristique relative au saint dont on célèbre la fête. Son sujet ne se rapporte nullement à la distribution ou à la réception de l'Eucharistie, comme sa place et son nom pourraient le faire supposer, mais à la fête du jour ou au sacrifice. Il sert, de même que les autres parties variables de la liturgie, à exprimer plus pleinement le mystère de la fête, l'idée du temps ecclésiastique où l'on se trouve ou le motif pour lequel on célèbre la Messe. Rarement on peut y voir une allusion à la communion, et ce rapproche-

(1) « Mox ut Pontifex cœperit in senatorio (*c'était le lieu réservé aux hommes les plus considérés*) communicare, statim schola incipit *Antiphonam ad Communionem* per vices cum subdiaconibus et *psallunt* usquedum, communicato omni populo, annuat Pontifex ut dicant *Gloria Patri* et repetito versu quiescunt ». *Ord. Rom. I*, n. 20. — « Facta confractione debent omnes communicare, interim cum et *Antiphona* cantatur, quæ de *Communione* nomen mutuavit, cui et *Psalmus* subjungendus est cum *Gloria Patri*, si necesse fuerit ». *Microl.* c. XVIII.— Dans le rite ambrosien, l'antienne qui se dit après la communion se nomme *Transitorium*, — scil. « quia tunc sacerdos ex cornu Evangelii *transit* ad partem Epistolæ ».

(2) « Cantus quem *Communionem* dicimus, quem *post* cibum salutarem canimus, *gratiarum actio* est, juxta illud : Edent pauperes et saturabuntur, et laudabunt Dominum qui requiunt eum » (Ps. XXI, 27). RUPERT. TUIT. *de divin. Off.*, l. II. c. XVIII.— Dès lors elle a reçu aussi en beaucoup d'endroits le nom de *Postcommunion*. qui plus tard s'appliqua exclusivement à la dernière oraison. — « Antiphona quem usitato nomine vocamus *Postcommunionem* ». HILDEB. TURON († 1134), *Lib. de expos. Missæ*. — « Antiphona, quæ *Postcommunio* a pluribus nuncupatur, ideo sic appellata est, quoniam post communicationem sive in signum, quod communicatio expleta est, concinitur ». DURAND., l. IV, c. LVI, n. 1. — Ailleurs (c. LVII, n. 1) il dit : « Sacerdos elevatis manibus ultimam orationem, quæ *proprie* Postcommunio vocatur, exsequitur ».

ment est plus accidentel que volontaire. La relation de la communion et de la postcommunion avec la réception de l'Eucharistie est donc tout à fait analogue à celle de l'offertoire et de la secrète avec l'oblation. Dans ces prières, la liturgie sort de l'immutabilité du canon pour entrer dans les variations de l'année ecclésiastique ; les mêmes pensées qui ont leur expression dans l'introït et se répètent à plusieurs reprises durant la Messe, reparaissent encore à la fin.

Nous expliquerons ce que nous venons de dire par quelques exemples.

Les communions des quatre dimanches de l'Avent manifestent clairement l'esprit de cette époque de l'année liturgique : l'attente du Sauveur.

DOM. I. — Ps. LXXXIV. — Dominus dabit benignitatem : et terra nostra dabit fructum suum.

Le Seigneur répandra sa bénédiction, et notre terre portera son fruit (c'est-à-dire Jésus-Christ, la tige de la racine de Jessé).

DOM. II. — Bar. IV et V. — Jerusalem, surge. et sta in excelso : et vide jucunditatem, quæ veniet tibi a Deo tuo.

Jérusalem, lève-toi et porte-toi en haut, et vois l'allégresse qui te viendra de ton Dieu.

DOM. III. — Is. XXXV. — Dicite : Pusillanimis, confortamini, et nolite timere : ecce Deus noster veniet, et salvabit nos.

Dites aux pusillanimes : Prenez courage et ne craignez point : notre Dieu viendra et nous sauvera.

DOM. IV. — Is. VII. — Ecce Virgo concipiet, et pariet filium : et vocabitur nomen ejus Emmanuel.

Une Vierge concevra et enfantera un fils, et on le nommera Emmanuel.

Le jour de Pâques :

I Cor. V. — Pascha nostrum immolatus est Christus, alleluia : itaque epulemur in azymis sinceritatis et veritatis. Alleluia, alleluia, alleluia.

Jésus-Christ, notre agneau pascal, a été immolé, alléluia : c'est pourquoi célébrons cette fête avec les pains sans levain de la sincérité et de la vérité. Alléluia, alléluia, alléluia.

Pour la fête de plusieurs martyrs :

Luc. XII. — Dico autem vobis amicis meis : Ne terreamini ab his qui vos persequuntur.

Je vous le dis à vous, mes amis : Ne vous effrayez pas de ceux qui vous persécutent.

Ce verset de la fête de S. Louis de Gonzague se rapporte à la sainte communion :

Ps. LXXII. — Panem cœli dedit eis : panem angelorum manducavit homo.

Il leur donna le pain du ciel : l'homme a mangé le pain des anges.

Le jour de la fête des Sept Douleurs de Marie, la communion a été composée par l'Église :

Felices sensus beatæ Mariæ Virginis, qui sine morte meruerunt martyrii palmam sub cruce Domini.

Heureux sens de la bienheureuse Vierge Marie, qui, sans mourir, ont mérité la palme du martyre sous la croix du Seigneur !

Le 1er février nous lisons une magnifique parole de S. Ignace, martyr :

Frumentum Christi sum, dentibus bestiarum molar, ut panis mundus inveniar.

Je suis le froment du Christ, je serai moulu par les dents des bêtes, afin d'être trouvé un pain très pur.

La communion de la messe de *Requiem* a conservé sa forme primitive :

Lux æterna luceat eis, Domine : Cum sanctis tuis in æternum ; quia pius es ℣. Requiem æternam dona eis, Domine, et lux perpetua luceat eis. — Cum sanctis tuis in æternum, quia pius es.

Que la lumière éternelle brille sur eux, Seigneur, avec vos saints durant l'éternité, parce que vous êtes bon. ℣. Donnez-leur, Seigneur, le repos éternel, et que la lumière permanente brille sur eux. — Avec vos Saints durant l'éternité, parce que vous êtes bon.

II. *La Postcommunion.* — La communion et l'échange du salut : *Dominus vobiscum*, — *Et cum spiritu tuo* (1), sont une introduction à la dernière oraison, nommée *Postcommunion*, à cause de sa place (2). Les prescriptions litur-

(1) Autrefois le célébrant se tournait vers le peuple pour entonner le *Gloria in excelsis*, et ne le faisait pas au *Dominus vobiscum* avant la postcommunion. Le rite actuel est différent dans les deux cas. Mabillon s'exprime ainsi à ce sujet : « Placet regula Joannis Diaconi ex epistola ad Senarium : Illud firma mente custodio, quod non a majoribus tradita custodiret Ecclesia, nisi certa sui ratio poposcisset ; nec ea possumus dicere inania videri ac frivola, quia eorum minime rationem accepimus. — Si tamen conjecturis indulgere licet, ideo Pontifex hymnum angelicum præcinens convertebat se ad populum, ut *eum ad laudandum Deum invitaret.* Ideo vero salutationem illam postremam pronuntiabat versus altare, quod ad fideles communione seu corpore et sanguine Christi Domini tum refectos verba dirigeret, quibus proinde non jam apprecantis optantisve, sed *gratulantis more Dominum inesse hac salutatione contestabatur* ». *In Ord. Rom.*, cap. XXI.

(2) Cette oraison avait autrefois différents noms : *ultima benedictio*, signifiant souvent *ultima oratio sacerdotis* — (*Oratio*) *ad complendum* — *Complenda*, parce qu'elle terminait la Messe et jusqu'au XIe siècle n'était plus suivie que de l'*Ite missa est.* — « Finita Antiphona, surgit Pontifex... et veniens ante altare dat *Orationem ad complendum*, directus ad orientem. Nam in isto loco, cum *Dominus vobiscum* dixerit, non se dirigit ad

giques relatives à la collecte et à la secrète, quant au nombre, à l'ordre, au début et à la conclusion, s'appliquent entièrement à la postcommunion. Comme ces deux oraisons, c'est une prière ; elle se distingue de celles-là par une différence caractéristique : la collecte se rattache exclusivement à l'objet de la fête du jour, la secrète se rapporte surtout au sacrifice ; de son côté, la réception de l'Eucharistie forme l'objet principal de la postcommunion. La demande faite dans cette dernière oraison est motivée ou amenée de diverses manières : tantôt elle s'appuie sur la fête que l'on célèbre, tantôt sur le sacrifice, tantôt sur la communion, tantôt sur toutes ces pensées à la fois. Les dons que l'on y implore, sont également de la nature la plus variée ; ils comprennent tout ce qui est utile à notre salut pour le temps et pour l'éternité. Surtout nous y sollicitons une concession abondante et un fidèle usage des fruits des saints mystères, aussi bien des grâces du sacrifice que de celles de la communion. Que peut-il y avoir de plus naturel, en ce moment, que de désirer ardemment voir le corps et le sang du Sauveur exhaler une suave odeur et faire mûrir en nous les fruits de l'honneur et de la sainteté (Eccli. xxiv, 23) ? Les postcommunions sont toujours conçues au pluriel et dites pour tous et au nom de tous ceux qui sont présents à la Messe. Cela suppose que tous les assistants ont pris part au banquet eucharistique, ou par la communion sacramentelle, selon l'usage de la primitive Église, de laquelle nous vient le plus grand nombre de ces oraisons ; ou, du moins, par la communion spirituelle, que les assistants ne devraient jamais omettre (1).

---

populum ». *Ord. Rom. I*, n. 21. — « *Collectæ* quæ dicuntur *ad complendum* ». Rupert. Tuit , l. II, c. xix.— « Sequitur oratio, quæ *post communionem* vocatur, in qua sacerdos orat pro his, qui ad communionem Eucharistiæ accessere ». Sicard , l. III, c. viii. — « Sacerdos salutato populo *orationes* dicat ; cui iterum salutanti populum, diaconus *Ite missa est* tempore suo aut *Benedicamus Domino* succinat. Clero respondente *Deo gratias* officium finiat ». Joan. Abrinc., *de Offic. eccles.*

(1) « Sequitur *oratio* sive *orationes post communionem* dicendæ, quæ *eodem numero* et *ordine* orationibus ante lectionem sive pro secreta ante præfationem dictis debent respondere. Quæ utique orationes non pro his, qui communicaturi sunt, sed qui jam communicaverunt, juxta proprietatem sui nominis agunt. Ergo et ante ipsas communicare non negligant, quicumque earumdem orationum benedictione foveri desiderant ». *Microl.*, cap. xix. — Istæ orationes pro *communicantibus* institutæ sunt, quando omnes vel plerique qui aderant sacrificio, communicabant : nam et ipsum communionis vocabulum improprie hic usurparetur, nisi plures de eodem sacrificio participarent. Quamvis autem mos ille desierit, nihil tamen in orationibus immutatum est, sed ideo retentæ sunt, ut sciamus, quid olim

Voici la postcommunion du second dimanche de l'Avent :

Repleti cibo spiritualis alimoniæ, supplices te, Domine, deprecamur : ut hujus participatione mysterii, doceas nos terrena despicere, et amare cœlestia. Per Dominum...

Nourris de l'aliment céleste, nous vous supplions humblement, Seigneur, de nous enseigner, par la participation à ce mystère, à mépriser les choses terrestres et à aimer les choses célestes.

Le mercredi des quatre-temps de l'Avent, on dit :

Salutaris tui, Domine, munere satiati, supplices deprecamur : ut cujus lætamur gustu, renovemur effectu. Per Dominum...

Rassasiés des bienfaits de votre salut, nous vous prions humblement, Seigneur, de nous renouveler par la vertu du sacrement que nous avons eu le bonheur de recevoir...

A la messe de la vigile de Noël :

Da nobis, quæsumus, Domine, unigeniti Filii tui recensita nativitate respirare : cujus cœlesti mysterio pascimur et potamur. Per Dominum...

Faites, Seigneur, nous vous en prions, que nous respirions joyeusement à la méditation de la naissance de votre Fils unique, par le mystère céleste duquel nous sommes nourris et abreuvés...

A la messe de la fête du Précieux Sang :

Ad sacram, Domine, mensam admissi, hausimus aquas in gaudio de fontibus Salvatoris : Sanguis ejus fiat nobis, quæsumus, fons aquæ in vitam æternam salientis. Qui tecum vivit...

Admis à votre sainte Table, Seigneur, nous avons puisé avec joie des eaux dans les fontaines du Sauveur : que son Sang soit pour nous, nous vous en supplions, une source d'eau jaillissant pour la vie éternelle.

A la fête de Ste Catherine de Sienne :

Æternitatem nobis, Domine, conferat, qua pasti sumus, mensa cœlestis : quæ beatæ Catharinæ virginis vitam etiam aluit temporalem. Per Dominum...

Puisse, Seigneur, le banquet céleste dont nous avons été nourris, nous procurer la vie éternelle ; lui qui a même entretenu la vie temporelle de la bienheureuse vierge Catherine !

A la fête de S. Louis de Gonzague :

Angelorum esca nutritos, angelicis etiam, Domine, da moribus vivere ; et ejus quem hodie colimus, exemplo in gratiarum semper actione manere. Per Dominum...

Faites, Seigneur, qu'après avoir été nourris du pain des anges, nous vivions aussi avec des mœurs angéliques, et que, à l'exemple de celui que nous honorons aujourd'hui, nous persistions toujours dans l'action de grâces.

---

factum sit, et ex ipso precationum tenore ad *pristinum fervorem excitemur* ». Bona, *Rer. liturg.*, l. II, c. xx, § 11.

III. L'*Oraison sur le peuple* (*Oratio super populum*). — Dans les féries du Carême, la postcommunion est suivie d'une autre oraison, dite *sur le peuple*. Elle est précédée du mot *Oremus* et de ces autres paroles : *Humilite capita vestra Deo.* — « Humiliez votre tête devant Dieu » (1). Au sujet de l'origine et du but de cette oraison l'on rencontre les opinions les plus variées et même les plus divergentes (2) ; la suivante nous paraît être la plus simple et la plus exacte. D'après l'ancien rite de l'Église romaine, jusqu'à S. Grégoire le Grand, l'*oraison sur le peuple* n'était pas propre aux féries du Carême ; elle appartenait aux prières ordinaires de la Messe et se disait même aux plus grands jours de fête. Quel était alors le sens de cette oraison ? A cette époque, où le rite actuel de la bénédiction à la fin de la Messe n'avait pas encore été introduit, elle servait à appeler sur le peuple la protection de Dieu, avant que les assistants fussent congédiés par l'*Ite missa est*. Ces oraisons très antiques nous apparaissent, en effet, avec le but d'implorer la miséricorde divine, non seulement par l'objet de ces prières, mais encore par le rite qui les accompagne : car de tout temps la liturgie a prescrit cette humble inclination de la tête, *humiliate capita vestra Deo*, chaque fois que l'on implore de Dieu sa bénédiction ou qu'on la donne en son nom. S. Grégoire est le premier qui ait introduit une réduction sur ce point, comme

(1) Il faut incliner la tête non seulement au mot *Oremus*, mais aussi en prononçant les paroles *Humilitate capita vestra Deo. S. R. C.*, 12 Déc. 1879, *in una Valent.*. *ad 3.*

(2) Le *Microloge* (c. LI) dit que l'oraison *super populum* est pour les non-communiants, tandis que la postcommunion est exclusivement pour les communiants. Afin que le peuple, qui dans les féries du Carême n'a pas communié, ne soit pas congédié sans prière ni bénédiction, l'on a ajouté pour lui cette oraison, « in qua non de communicatione, sed de populi protectione specialiter oratur ». Cette oraison a été prescrite spécialement pour le Carême, « Quia cum majorem conflictum in jejuniis et orationibus contra spiritales nequitias sumimus, necessario nos instantius Deo commendare debemus ». Les dimanches on ne disait pas cette oraison, pour éviter la génuflexion qui y est unie, ou plutôt parce que tous les assistants avaient communié. — Honorius d'Autun voit dans cette oraison une compensation pour les eulogies, que l'on ne distribuait pas en Carême. Cfr *Gemma animæ*, l. I, c. LXVII. — L'existence de cette oraison durant le Carême peut être aussi un reste de l'ancien usage qui subsiste encore le samedi saint, de chanter la Messe après none et de la faire suivre des vêpres. L'oraison *super populum* était à la fois une bénédiction finale et la conclusion des vêpres terminées avant la formule du congé, d'autant plus que l'oraison des vêpres est la même que l'oraison *super populum*. Cfr QUADT, *Liturgie des quatre-temps*, p. 113.

en plusieurs autres, et qui ait limité l'usage de cette oraison aux féries du Carême.

Pourquoi a-t-elle été fixée précisément et exclusivement à ces jours ? D'abord parce que, de toute l'année ecclésiastique, c'est le Carême qui a conservé avec le plus de rigueur les rites primitifs ; ensuite il est de la nature de ce temps de pénitence de nous porter à implorer plus souvent de Dieu et avec plus d'instances son secours et sa protection, pour nous aider à soutenir victorieusement la lutte contre les ennemis de notre salut. Le but premier de cette oraison n'est donc plus celui qui l'a fait conserver exclusivement aux féries du Carême (1).

IV. — Bien que la supplication soit différente du remerciement et doive en être distinguée, la postcommunion, qui est une demande, peut à juste titre cependant être comptée dans l'action de grâces (2). Ce n'est point là les confondre ; c'est dire seulement que la prière contenue dans cette oraison contribue à manifester et à mettre en œuvre nos sentiments de reconnaissance envers Dieu. On témoigne sa gratitude principalement en honorant la grandeur et la bonté de son bienfaiteur, en estimant ses dons, en les utilisant et en lui rendant, dans la mesure du possible, ce que l'on reçoit. A l'égard de Dieu nous pouvons produire, de diverses manières, des actes de reconnaissance pour les biens que nous tenons de lui :

---

(1) D'après les saints Pères et selon l'esprit de la liturgie, le Carême est une levée de boucliers, une campagne et une bataille de l'armée chrétienne contre le démon, le monde et la chair. Dans une oraison du mercredi des Cendres, on lit les mots *præsidia militiæ christianæ*. — Par comparaison avec la postcommunion, Amalaire nomme l'oraison *super populum* « *ulterior* ultima benedictio, in qua milites Christi commendantur pugnæ contra antiquum hostem ». Il ajoute : « Sacerdos noster, ut prudens agonotheta et pugnator, quantum in majore periculo videt milites fore, tantum munit eos amplius sua benedictione. Arma nostra contra diabolum sunt humilitas et ceteræ virtutes. Vult sacerdos noster, ut nostris armis vestiti simus ; propterea jubet per ministrum, ut humiliemus capita nostra Deo, et ita tandem infundit super milites protectionem benedictionis suæ ». *De eccles. Offic.* l. III, c. XXXVII.

(2) « Participato tanto Sacramento, *gratiarum actio* cuncta concludit ». S. AUG. *Ep.* CXLIX, n. 16 (*ad Paulin.*). — « Sequuntur orationes, in quibus fit perceptorum beneficiorum commemoratio et *gratiarum* actio ». YVON. CARNOT. *Serm.* V. — « In ultima oratione sacerdos *rogat* et *gratias agit* de sacramenti perceptione, dicens collectas pro numero secretarum ». DURAND., l. IV, c. LVII. — « Ultima pars Missæ sequitur, quæ dicitur *gratiarum actio* atque incipit a communione. Vocatur autem communio quasi participatio, quam ideo canimus, ut per eam cum Sanctis divinæ gratiæ participes efficiamur. Appellatur etiam *completio*, quoniam per illam Missa, ut sic dicam, completur ». JOAN. BELETH, cap. XLIX.

d'abord par des actes de remerciement proprement dits ; puis par beaucoup d'autres encore, par la louange, l'adoration, l'offrande, la glorification, et même par la demande. La prière est, en première ligne et par sa nature la plus intime, un acte de religion par lequel nous reconnaissons Dieu comme l'auteur et le distributeur de tous les biens, comme l'Être vraiment puissant, miséricordieux et véridique (1). Les supplications filiales et confiantes après la communion constituent donc un hommage très agréable à la majesté et à la libéralité divines : et cet hommage est le retour que nous offrons à Dieu, qui n'a pas besoin de nos dons (Ps. xv, 2), pour le bienfait de la communion. Ces demandes humbles et ferventes peuvent ainsi être considérées comme une suite et une preuve de notre reconnaissance, une marque que l'âme honore Dieu par l'action de grâces et la louange (2). Donc, de même qu'un remerciement sincère est la meilleure manière d'obtenir de nouveaux dons (3), ainsi et réciproquement une demande confiante après la communion est une forme d'action de grâces très agréable à Dieu (4). L'hymne sublime de la reconnaissance, le *Te Deum*, renferme les supplications les plus pressantes, et presque toutes les prières de l'Église se résolvent en actes de demande.

Quelles louanges ne mérite pas l'amour de notre Rédempteur et de notre Dieu pour le banquet de vie, pour le pain qui est son corps, pour le vin qui coule de son cœur ! Sur la pierre de nos autels sont servis une nourriture merveilleuse et un breuvage excellent, préparés en tout temps pour le pauvre pèlerin dont les pieds se blessent aux cailloux, dont le corps se déchire aux buissons des sentiers humains. Il se repose à l'ombre de l'autel comme en un lieu de délices. Lassé, accablé par la faiblesse de sa nature, par la violence des tentations, par le combat ardent de la vie, il vient y cher-

---

(1) « Quamvis orans præconia Dei in suis orationibus formaliter non exprimeret, tamen ipsa oratio est Dei laudatio : quoniam orans eo ipso, quod orat Deum, fatetur ac præsupponit insufficientiam propriam, et omnipotentiam, providentiam atque clementiam Dei, quem non invocaret, nisi crederet eum potentem ad adjuvandum et omnium provisorem ac pium ad succurrendum ». DION. CARTH., *de Orat.* art. 31.

(2) *Catech. Rom.*, part. IV, c. III, n. 8.

(3) « De perceptis muneribus gratias exhibentes beneficia potiora sumamus ». *Postc. Conf. Pont.*

(4) Cfr Postc. *Dom. XVIII post Pent.* : « *Gratias tibi referimus*, Domine, sacro munere vegetati : tuam misericordiam *deprecantes*, ut dignos nos ejus participatione perficias per Dominum ».

cher rafraîchissement, force et consolation. Aussi le cœur de la sainte Église, notre mère, tressaille et bondit à la vue de cet aliment mystérieux et vivificateur. Dans ses chants et ses prières, elle sollicite ses enfants de louer sans cesse le trésor immense de grâces renfermé dans ce don. Et, sachant bien que la louange et la reconnaissance resteront à jamais à une distance infinie de la grandeur et de la dignité de ce bienfait, elle se présente en suppliante à la porte du ciel, elle apparaît dans la salle du festin éternel, et presse les anges et les saints de s'unir à sa louange, à son action de grâces. Dans l'excès de son enthousiasme et toujours poussée par le besoin de glorifier et de remercier, ainsi qu'une pauvre mendiante, elle s'adresse même aux créatures inanimées et implore d'elles, comme une aumône, un acte d'adoration et de remerciement au saint Sacrement, afin que de tous les êtres créés, comme d'autant de ruisseaux, la gloire et l'action de grâces se réunissent et s'accumulent en un fleuve toujours grossissant.

§ 72. — *La conclusion.*

Après la postcommunion, le prêtre et le peuple échangent de nouveau (1) ce salut tant de fois répété dans le cours de la Messe : *Dominus vobiscum — Et cum spiritu tuo* (2). Le sacrifice a rendu notre union avec Dieu plus étroite et plus intime ; et le prêtre, avant de terminer, souhaite aux assistants de conserver pendant toute cette journée, dans la joie comme dans la peine, la grâce et l'assistance de Dieu ; il

(1) Il est naturel à tout homme de redire ce qui l'affecte vivement et profondément. Cette répétition fréquente du *Dominus vobiscum* indique que c'est le plus ardent désir de l'Église que Dieu soit et demeure en nous. Cela est vrai surtout ici, à la fin de la Messe, où ce salut est à la fois une prière et un souhait que le chrétien, nourri et fortifié par la communion (sacramentelle ou spirituelle) et par les fruits du sacrifice, persiste à jamais dans l'union avec Jésus Christ, dans sa grâce et son amour, dans sa paix et son service : car celui-là seul qui demeure en Jésus Christ et en qui Jésus Christ demeure, porte beaucoup de fruit (JOAN. XV, 5), parce qu'il ne fait rien sans Jésus Christ, mais fait tout avec lui et par lui.

(2) « Hoc tantum bonum sibi invicem optant et postulant (et sacerdos Ecclesiæ et Ecclesiæ sacerdoti), ut sicut ejus gratia illuminatur, ejus præsentia confortatur, ejus protectione munitur, *semper eum manere nobiscum*, quemadmodum est pollicitus, sentiamus ». FLOR. DIAC. († c. 860), *de Actione Missarum*, n. 13.

demande au bon Pasteur de les conduire, de les paître, d'être leur appui, d'être avec eux à la chute du jour et aux approches de la nuit, afin de veiller avec le Christ et de reposer en paix.

1. — Selon la diversité des temps et le caractère de la Messe, le prêtre se sert d'une de ces trois formules de conclusion : *Ite missa est. — Benedicamus Domino. — Requiescant in pace* (1).

Dès les temps les plus anciens ce fut l'usage parmi les chrétiens de congédier le peuple à la fin du sacrifice (2). En Orient et en Occident on se servit de différentes formules (3) ; l'Église romaine a toujours employé celle-ci : *Ite missa est*, — « Allez, c'est le renvoi ». Comme on le voit d'après cette traduction, le mot *missa*, qui s'est étendu à tout le sacrifice, reparaît encore ici avec sa signification primitive, équivalente à *missio* ou *dimissio* (4). Au XI[e] siècle (5), la règle, encore en vigueur aujourd'hui, prévalut de ne renvoyer les fidèles que dans les jours ou aux messes d'un caractère solennel et joyeux : en d'autres termes, on prononça la formule *Ite missa est* seulement lorsque l'on avait récité l'hymne angélique *Gloria in excelsis* (6). C'est donc un signe propre aux jours de joie de

---

(1) « *Ite missa est* dicitur versus *populum*, quia dimittitur ; *Benedicamus Domino* versus *altare,* quia ibi peculiari modo Dominus adest ; *Requiescant in pace* iterum versus *altare*, quia sermo est de absèntibus ». Gavant. *Thesaur.*, p. II, tit. XI, ad Rubr. i. — Si le diacre chante ces paroles. le célébrant doit répéter, à voix basse, *Benedicamus Domino* et *Requiescant in pace*, mais non *Ite missa est. S. R. C.*, 7 Sept. 1816, *in Tudent.* ad 36.

(2) « Post communionem et post ejusdem nominis canticum, data benedictione a sacerdote ad plebem (*après la postcommunion*), diaconus prædicat Missæ officium esse peractum, *dans licentiam abeundi* ». Raban. Maur., *de Cleric. instit.*, l. 1, c. xxxiii.

(3) Dans les Constitutions Apostoliques (l. VIII, c. xv) : « Allez en paix » ; dans la liturgie de S. Jacques : « Allons dans la paix du Christ ; » dans la liturgie de S. Jean Chrysostôme : « Allons en paix ; » Dans le rite ambrosien : « Procedamus in pace ; » dans le mozarabe : « Solemnia completa sunt in nomine D. N. J. Chr., votum sit acceptum cum pace ».

(4) « Finitis vero omnibus, adstanti et observanti populo *absolutio* datur, inclamante diacono : *Ite missa est. Missa* ergo nihil aliud intelligitur quam *dimissio*, id est absolutio, quam celebratis omnibus tunc diaconus esse pronuntiat, cum populus a solemni observatione *dimittitur* ». Florus diaconus, *de Actione Miss.*, n. 92.

(5) Les trois plus anciens *Ordines Romani*, composés avant le X[e] siècle, contiennent la formule *Ite missa est*, — *Deo gratias*, — sans distinction de messes ni de jours. Cfr. *Ord. Rom. I*, n. 21, 24 ; *II*, n. 15 ; *III*, n. 18.

(6) « Semper cum *Gloria in excelsis* etiam *Te Deum* et *Ite missa est* recitamus ». *Mierol., de Observ. eccles.* c. xlvi.

l'année ecclésiastique, et son chant, joyeux et triomphant exprime aussi cette allégresse.

Aux jours qui portent davantage le sceau de la tristesse et de la pénitence, on ne congédie pas les assistants : à l'*Ite missa est* on substitue le *Benedicamus Domino*, « bénissons le Seigneur », pour exciter le peuple à louer Dieu. Le motif de cette différence, c'est que, dans ces circonstances, les fidèles ne doivent pas quitter immédiatement l'église après la fin de la Messe, mais y demeurer encore (1) pour assister aux heures canoniques ou aux prières des stations, qui suivent immédiatement (2). De là vient la rubrique actuelle, prescrivant le chant plus grave et plus suppliant (3) du *Benedicamus Domino* aux messes où l'on ne récite pas le *Gloria in excelsis* (4).

A ces deux formules, annonçant, l'une directement, l'autre au moins indirectement la fin du sacrifice, le peuple répond par la bouche du ministre : *Deo gratias*. — « Rendons grâces à Dieu ». En effet, en ce moment la reconnaissance doit pénétrer l'âme des assistants pour les augustes mystères auxquels ils ont été admis et les grâces précieuses dont ils ont été enrichis.

La messe de *Requiem* est un service de deuil pour les défunts : on y omet les cérémonies et les prières qui indiquent la participation des vivants aux fruits du sacrifice ou qui sont un signe de joie et de solennité. On y supprime, pour ce motif déjà, le chant solennel de l'*Ite missa est*. — En outre, les assistants ne doivent pas s'éloigner aussitôt, mais rester en prière jusqu'après l'absolution ou l'absoute, qui suit

---

(1) C'est pour ce motif qu'au moyen âge la première Messe de minuit était souvent terminée, non par l'*Ite missa est*, comme aujourd'hui, mais par *Benedicamus Domino*, pour avertir le peuple de ne pas quitter l'église, mais d'assister aux laudes qui suivaient immédiatement la Messe. Cfr *Microlog*. c. XXXIV. — JOAN. BELETH. c. XLIX. — DURAND., l. IV, c. LVII, n. 7.

(2) « Crederem, tunc omissam benedictionem, cum fideles peracta Missa non statim abibant, sed permanebant in ecclesia, donec recitatis canonicis precibus et statione soluta abire fas erat ». BONA, *Rer. liturg.*, l. II, c. XX, § 3.

(3) Déjà le *Microloge* (c. 46) fait observer que, pendant l'Avent et le Carême, au lieu de l'*Ite missa est*, on chante le *Benedicamus Domino* pour rendre sensible la tristesse de ce temps, « pro *tristitia* temporis *insinuanda* ».

(4) La formule si usitée dans la liturgie : *Benedicamus Domino*, régulièrement suivie de la réponse *Deo gratias*, est en soi une louange du Seigneur et excite en même temps à le louer davantage. Au moyen âge on l'appelait aussi *Versus clusorius*, parce qu'elle terminait toutes les heures canoniques.

habituellement ces messes. C'était, déjà au XIIe siècle (1), un usage général de terminer les Messes de mort par le souhait pieux : *Requiescant in pace* — « Qu'ils reposent en paix » (2). On n'eût pu trouver une formule plus convenable; elle contient tous les biens que nous pouvons procurer aux défunts par le sacrifice ou implorer pour eux de quelque façon (3) : le repos éternel et la paix dans le sein de Dieu. La réponse du ministre : *Amen* — « Ainsi soit-il », joint les vœux du peuple à ceux du prêtre, afin que cette prière commune soit plus facilement et plus tôt exaucée (4).

Jusque vers le Xe ou le XIe siècle, le saint sacrifice était complètement terminé par ces formules. Les trois parties suivantes : le *Placeat*, la bénédiction et le commencement de l'Evangile selon S. Jean sont une addition postérieure reçue peu à peu en différentes Églises. Elle ne fut définitivement prescrite et ne devint générale que par la publication du nouveau Missel par S. Pie V (5).

---

(1) « Diaconus Missæ finem imponit decantans *Benedicamus Domino*, vel *Ite missa est* in diebus festivis, vel *Requiescant in pace*, ut in mortuorum exsequiis ». STEPH. Augustod. Episc. *de Sacr.*, *alt.*, c. XVIII. — « Dicitur in Missis pro defunctis *Requiescant in pace*, quod ex sola consuetudine generali natum est ». JOAN. BELETH, *Ration. divin. off.*, c. XLIX.

(2) C'est une abréviation de la formule plus longue et qui revient souvent dans les offices de l'Église : « Fidelium animæ per misericordiam Dei *requiescant in pace* ». Il s'y rencontre un écho des paroles sacrées : « In pace in idipsum dormiam et requiescam » (Ps. IV, 9); c'est-à-dire : Puissé-je (avec tous les saints de Dieu) m'endormir en paix (chaque soir pour le repos du jour, et enfin du dernier sommeil) et reposer dans un doux sommeil (plein d'espoir à la résurrection bienheureuse) ! — Que la messe soit célébrée pour un défunt ou pour plusieurs, le pluriel *requiescant* se rapporte toujours à toutes les âmes du purgatoire : car, dans la liturgie, l'Église a coutume d'unir les prières pour une âme en particulier à sa prière pour toutes en général.

(3) « In Missa (etiam pro *uno* defuncto) semper *Requiescant* dicendum ». *S. R. C.*, 22 Jan. 1678.

(4) « In Missa pro defunctis pro conclusione dicitur : « *Requiescant in pace*, ut finis hujus Missæ respondeat principio, in quo eis æterna requies postulatur. Quoniam enim totum illud officium singulariter ordinatur pro requie defunctis impetranda, ideo eis pax et requies petitur in Missæ principio, in medio et in fine. Et hic respondet pro populo chorus vel minister : *Amen*, id est, fiat, profitens per hoc se fidem rectam tenere de hujus Missæ et orationum in ipsa fusarum efficacia ». GABR. BIEL., *Exposit. Canon. Miss.*, lect. LXXXIX.

(5) « Primum condescensionem et acceptionem Dei circa obsequium jam in officio altaris exhibitum expostulat ipse sacerdos. Deinde supplex orat, quod hoc sacrificium divinæ majestatis oculis oblatum sit illi acceptabile..., ex parte offerentis, ut quantulacumque ejus devotio acceptetur a Deo ; sit etiam idem sacrificium et ipsi offerenti et omnibus christianis

II. — Le prêtre joint les mains et les appuie sur l'autel; il incline la tête et récite à basse voix la prière suivante :

Placeat tibi, sancta Trinitas, obsequium servitutis meæ, et præsta : ut sacrificium, quod oculis tuæ majestatis indignus obtuli, tibi sit acceptabile, mihique, et omnibus, pro quibus illud obtuli, sit, te miserante, propitiabile. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Puisse l'hommage de ma servitude vous plaire, ô Trinité sainte! faites que le sacrifice que j'ai offert sous les yeux de votre majesté, tout indigne que je suis, vous soit agréable, et que, par votre miséricorde, il opère l'expiation des péchés, pour moi et pour tous ceux pour qui je l'ai offert. Par Jésus-Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il.

Originairement, le *Placeat* était une prière privée récitée par le prêtre après l'achèvement de la Messe, et avant son départ de l'autel : on la trouve au Xe siècle déjà dans divers Missels (1). Après l'établissement de la bénédiction, le *Placeat* fut d'abord placé après elle (2) ; depuis le XVe siècle, on le trouve avant, dans le rite romain.

Cette oraison est un résumé bref et précis des prières de l'oblation, lesquelles forment une partie intégrante de la Messe avant et après la consécration. Le sacrifice fut entrepris, poursuivi, terminé au nom et à la gloire de l'adorable Trinité ; on le lui recommande encore une fois en ce moment (3). Bien convaincu de son insuffisance et de son indi-

---

tam vivis quam defunctis, pro quibus illud obtulit, propitiabile, utile et salutare ad diluenda peccata et consequendam gratiam. Et quo facilius exaudiatur sacerdos, hæc supradicta deposcit sibi præstari non ex suis meritis et operibus justitiæ quæ fecerit, sed ex divinæ misericordiæ magnitudine et miseratrice ejus bonitate. Similiter eadem petit sibi indulgeri per Chr. Dominum nostrum, in cujus nomine quidquid petere volumus est postulandum et quidquid postulatum fuerit haud dubie ut promisit impetrabitur : — cui pro expleta expositione familiaris ipsius sacri Canonis sit laus, honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen ». Clichtov., l. III, n. 86.

(1) « *Finitis omnibus* osculatur sacerdos altare, dicens : Placeat tibi, sancta Trinitas .. » *Microl.* c. XXII. Dans de nombreux missels, jusqu'au XVIe siècle, on rencontre la rubrique que l'oraison *Placeat* est récitée *finita Missa* ou *post (finitam) Missam*.

(2) Cet ordre se trouve encore dans l'*Ord. Rom. XIV*, qui date du XIVe siècle. Et même plusieurs missels du XVIe siècle placent la bénédiction avant le *Placeat*.

(3) « Sanctæ Trinitati, cui *unam debemus et individuam* per omnia *servitutem*, sicut unum sacrificium offerimus, sic unam quoque gloriam fideli devotione cantamus. Nam quia unam naturam constat esse sanctæ Trinitatis, dignum est ut *una gloria Patri et Filio et Spiritui sancto* dicatur a fidelibus in hymnis et psalmis ». S. Fulgent., *Contra Fabian., fragm.*, XXXIV.

gnité, le prêtre supplie d'abord Dieu d'agréer avec bienveillance ce sacrifice et l'hommage de la profonde soumission qui en résulte, *obsequium servitutis meæ* (1). Il lui demande ensuite, en vue de la complaisance que la sainte Trinité trouve dans cette oblation, *acceptabile*, et à raison de son infinie miséricorde, *te miserante*, d'accorder à tous ceux pour qui ce sacrifice a été offert le pardon et la rémission de leurs fautes, *propitiabile* (2). Pour l'intelligence de cette dernière demande, il faut observer que Dieu ne communique pas toujours, du moins dans toute leur étendue, les fruits du sacrifice aussitôt qu'il est terminé, mais souvent plus tard, où et quand il lui plaît, selon les desseins inscrutables de sa providence et de sa sagesse.

III. — Le *Placeat*, étant un abrégé (3) des prières de l'oblation, conduit naturellement à la bénédiction qui le suit (4) :

---

(1) L'hommage ou le culte dont il est ici question, *obsequium*, est plus nettement défini par le mot *servitutis*, qui l'accompagne et désigne la dépendance absolue de la créature à l'égard de son Créateur, telle qu'elle trouve son expression surtout dans le sacrifice, lequel est un acte d'adoration et ne convient qu'à Dieu, λατρεία. *Obsequium servitutis* équivaut donc à *oblatio servitutis*. La Vulgate traduit souvent par *obsequium* le grec λατρεία (JOAN. XVI, 2. — Rom IX, 4 ; XII, 1). Dans le *Sacrament. Leonian.*, les offrandes eucharistiques sont nommées *piæ devotionis obsequia*. On y lit l'oraison suivante : « Repleti, Domine, munificentia gratiæ tuæ, benedictione copiosa, et pro *nostræ servitutis obsequiis* et pro celebritate Sanctorum, cœlestia dona sumentes, gratias tibi referimus ». — « Trinitati exhibemus *servitutis obsequium*. S. FULGENT., *Contra Fabian.*, *fragm.* XII.

(2) De même que le mot *placabilis*, le mot *propitiabilis* a proprement la signification passive de *réconciliable* ; ici, il est pris dans un sens actif, comme *expiant* ou *expiatoire*. La propitiation est exprimée en premier lieu comme la condition la plus indispensable ; l'impétration vient ensuite et s'appuie sur l'expiation : prises ensemble, elles contiennent tous les fruits du sacrifice.

(3) « Sacerdos velut in quodam *compendio* petitiones priores recolligit, humiliter petens pro se aliisque omnibus, pro quibus sacrificium illud obtulit, exaudiri ». GABR. BIEL, *Expos. Canon.*, lect. LXXXIX.

(4) Jusqu'au XI[e] siècle, il n'existe pas de preuves que l'on donnât la bénédiction à la fin de la Messe. Au IX[e] siècle, il est vrai, plusieurs écrivains parlent d'une bénédiction ; mais par là ils entendent la postcommunion ou l'oraison *super populum* Les trois plus anciens *Ordines Romani* mentionnent que, après la conclusion du sacrifice, sur la demande (*Jube domne benedicere*) des divers ordres des clercs qui ont participé à l'oblation, en revenant à la sacristie, et non de l'autel, le pontife répétait chaque fois les mots : *Benedicat nos* (ou *vos*) *Dominus* ; et ils répondaient *Amen*. Cfr. *Ord. Rom. I*, n. 21 ; — *II*, n. 15 ; — *III*, n. 18. A partir du X[e] siècle, beaucoup d'évêques se mirent à ne plus donner la bénédiction avant la communion, comme cela se pratiquait en beaucoup d'endroits, mais à la fin de la Messe. Peu à peu les prêtres commençaient aussi à bénir le peuple

car toute bénédiction découle du sacrifice, et le prêtre est l'organe de l'une et de l'autre.

Après le *Placeat*, le prêtre baise l'autel et prononce à haute voix les paroles de la bénédiction : *Benedicat vos omnipotens Deus, Pater et Filius † et Spiritus sanctus.* — Que le Dieu tout puissant vous bénisse, le Père, et le Fils † et le Saint Esprit ! » On répond : *Amen.* L'acte qui accompagne ces paroles est aussi simple qu'expressif. Aux mots *Benedicat vos omnipotens Deus*, le prêtre élève les yeux et les mains vers le ciel, d'où descendent tous les biens ; puis il se tourne vers les fidèles, et, en nommant les Personnes de la sainte Trinité, il forme sur eux le signe de la croix, marque et source de toute bénédiction.

Pour exposer pleinement la signification du baiser de l'autel prescrit en ce lieu, il faut le prendre dans sa relation avec la prière qui précède et la bénédiction qui suit. Il termine l'oraison *Placeat*, en confirmant, en appuyant, en scellant les demandes qui y sont contenues (1). Ces demandes sont l'acceptation gracieuse du sacrifice et une concession abondante de ses fruits, afin que, par l'immolation et la communion, notre communication avec Jésus Christ et ses saints soit resserrée et complétée. Le baiser de l'autel termine et couronne cette prière : non seulement il est un témoignage de notre respect pour l'Église triomphante ; il est bien plus

---

à ce moment; et déjà au XIe siècle, d'après le *Microloge*, les prêtres ne pouvaient plus omettre cette bénédiction sans scandale grave, *absque gravi scandalo.* — Durant tout le moyen âge, les paroles et le rite de cette bénédiction n'étaient pas fixés et varièrent beaucoup. Souvent les prêtres bénissaient aussi avec trois signes de croix, tandis que d'autres en faisaient un seul, ou même quatre Souvent on tenait à la main le calice, ou la patène, ou une croix. La formule actuelle se trouve déjà au XIVe siècle (*Ord. Rom. XIV*, n. 7). Cependant. au XVIe siècle, on rencontre encore (Clichtov, l. III) la bénédiction suivante : « Cœli benedictione benedicat et custodiat vos divina majestas et una deitas : Pater et Filius et Spiritus sanctus. Amen ». Ce ne fut qu'à la revision du Missel, sous S. Pie V et Clément VIII († 1605), que les divers rites de la bénédiction épiscopale et sacerdotale furent complètement déterminés. Le pape Clément VIII interdit aux prêtres de bénir avec trois signes de croix, même à la Messe solennelle. L'évêque seul peut, même dans les messes privées, faire usage du triple signe de croix ; il les fait précéder du verset *Sit nomen Domini..*, pendant lequel il fait sur sa poitrine la croix avec le pouce ; il ajoute le verset *Adjutorium nostrum...*, qu'il prononce en se signant lui-même. Pour la bénédiction solennelle il prend la mitre en tête et la crosse à la main gauche.

(1) « Per altaris osculum, quod in fine Missæ fit, intelligitur sacerdos omnia præcedentia approbare et eis toto mentis affectu assentire ». Durand., l. IV, c. xxxix, n. 7.

encore l'image, l'expression et le gage de cette précieuse union par la charité qui nous rattache à Jésus Christ et à ses saints, et que nous venons de renouveler et de rendre plus étroite par le sacrifice. De même il comporte un rapport naturel à la bénédiction qu'il prépare et amène. C'est dans son union vivante et mystérieuse avec Jésus Christ, représentée par ce baiser, que le prêtre, organe du Sauveur, tire la puissance de répandre l'abondance des dons célestes au moyen de la bénédiction accordée au nom de la sainte Trinité, et de la faire tomber comme une pluie bienfaisante sur la terre : *sicut stillicidia stillantia super terram* (Ps. LXXI, 6). Mais, comme il tire sa signification essentielle de sa liaison avec le *Placeat* et la conserve toujours comme conclusion de la Messe, on ne doit jamais l'omettre, même lorsque la bénédiction se supprime, c'est-à-dire aux Messes de *Requiem*. Dans ce cas on ne bénit pas les assistants, pour montrer que tous les fruits du sacrifice doivent s'appliquer aux défunts.

En examinant de plus près le rite de la bénédiction, nous voyons que le prêtre bénit ici comme ministre de l'Église, au nom et par la commission de l'Église ; il appelle sur les assistants, par une prière efficace, du Dieu tout puissant et un en trois Personnes, la plénitude des biens surnaturels et terrestres. En formant le signe de la croix, il montre celle-ci comme la source de toute bénédiction et représente d'une manière symbolique l'accomplissement de ce souhait (1). De l'adorable Trinité dérivent tous les biens de la création et de la rédemption ; Dieu peut les réaliser et les accorder tous par sa puissance sans limites. Le prêtre sollicite la bénédiction du Dieu qui nous a créés, rachetés et sanctifiés : de Dieu le Père, qui a livré son Fils unique pour le monde, et à qui il vient d'offrir la victime d'une valeur infinie en odeur de suavité ; de Dieu le Fils, qui, par amour pour nous et pour notre salut, a supporté la pauvreté de la crèche et l'ignominie de la croix, qui réitère tous les jours sur l'autel les abaissements de sa vie et de sa mort, et même les dépasse en quelque sorte ; de Dieu le Saint Esprit, qui a préparé au Sauveur un corps dans le sein de la vierge Marie, et dont le feu céleste consume sur l'autel les éléments terrestres en les changeant au corps et au sang de Jésus Christ. Déjà la formule de bénédiction des prêtres de l'Ancien Testament, pres-

(1) « Crux est signum Christi, quod nobis est fons omnis benedictionis et gratiæ. Quocirca a Christo et Apostolis manavit traditio, ut, dum cui benedicimus, manibus in formam crucis deductis id faciamus ». CORN. A LAP., *in Luc.* XXIV, 50.

crite par Dieu à Moïse, contient une allusion au mystère de la sainte Trinité : le nom mystérieux et adorable de Jéhova s'y trouve trois fois répété. La voici : « Que Jéhova te bénisse et te garde ! que Jéhova fasse briller sa face sur toi et te soit propice ! que Jéhova tourne sa face vers toi et te donne la paix » (Num. vi. 24-26).

Bénir, aussi bien que sacrifier, est la mission du prêtre. Après avoir immolé l'Agneau de Dieu sur l'autel, il lève sa main et bénit le peuple. Sans doute il implore de Dieu cette bénédiction ; mais sa prière sacerdotale est plus qu'un souhait pieux, elle est efficace, son accomplissement est garanti. Il prononce les paroles, et Dieu les ratifie et bénit par sa bouche et par sa main (1).

Le motif de cette efficacité est que c'est là une bénédiction liturgique de l'Église, et, comme telle, elle ne peut jamais rester vaine et sans effet, pourvu que le sujet soit bien disposé et n'y oppose aucun obstacle. C'est une demande et une intercession spéciale de l'Église, que Dieu exauce toujours, parce que, d'une part, elle s'appuie sur le pouvoir et la sainteté de l'Église ; de l'autre, sur les mérites infinis, le sang divin et les promesses du Sauveur. Dans l'ancienne loi, déjà Dieu avait dit à Moïse : « Dis à Aaron et à ses fils : Vous bénirez ainsi les enfants d'Israël... Vous invoquerez mon nom sur les enfants d'Israël, et je les bénirai (2) ». Cette adhésion de Dieu à la parole du prêtre n'aurait-elle point une valeur plus haute, la plus haute possible dans l'Église de Jésus Christ, le royaume du salut et de la bénédiction pour toute l'humanité, bien plus, pour toute la création ? Toutefois la pleine efficacité des sacramentaux dont cette bénédiction fait partie, dépend en partie de la dignité du ministre et du sujet : aussi le prêtre et les fidèles doivent être, en ce moment, remplis de foi, de confiance, d'humilité et de piété (3).

Cette bénédiction nous apparaîtra dans une nouvelle

(1) « Sacerdotes benedicunt *exorando*. Deus *largiendo* ». Flor. Diac., n. 43. — « Fit mirabilis operationis divinæ effectus, ut *per sacerdotum ora Deus ipse benedicat*... deprecatur quidem pro salute hominum pia sacerdotis intentio, et præstat eam divinæ pietatis devotio, sicque fit, ut charitas quæ exhibet in sacerdote deprecationem, ipsa præstet a Domino integram sanitatem ». Raban. Maur., l. II, c. lv.

(2) Num. vi, 23-27. Cfr Corn. a Lap., *in h. l.*

(3) « Hæc ultima benedictio significat illam benedictionem, quam Christus ascensurus in cœlum discipulis dedit ; unde ea facta sacerdos se ad orientem vertit quasi se Christo ascendenti commendans ». Durand., *Ration.* l. IV, c. lix, n. 4.

lumière, si, sur les traces des liturgistes du moyen âge, nous la considérons comme l'image de la bénédiction donnée par le Sauveur à ses disciples sur le mont des Olives (1) au moment où il quittait la terre, et qu'il leur donnera de nouveau lorsqu'au dernier jour il reviendra des cieux pour juger tous les hommes. Une telle interprétation n'est pas seulement remarquable par sa sublimité et sa profondeur, elle est en outre appuyée sur des raisons très sérieuses. On ne saurait méconnaître que les trois circonstances dont il s'agit ici : la Messe, la vie de Jésus Christ et le jugement, aient de nombreux points de contact et de comparaison. Souvent la liturgie est envisagée comme la représentation de la vie entière de Jésus Christ, de son incarnation à son ascension, ou, dans une perspective plus étendue, comme le tableau de toute l'histoire de notre salut, du commencement à la fin du monde, Ainsi considérée, la bénédiction de la fin de la Messe nous rappelle involontairement la bénédiction dernière, donnée par le Sauveur après l'accomplissement de l'œuvre de la rédemption et au jour de l'ascension ; et non moins naturellement la bénédiction suprême, de toutes la plus grande, qu'il donnera à la consommation des temps, quand la rédemption sera achevée et close.

Du haut de la montagne des Oliviers le Sauveur monta vers les cieux, sous les regards de sa mère et de ses disciples, les bénissant avec les mains élevées : *Elevatis manibus suis, benedixit eis* (Luc. xxiv, 50). On peut croire qu'il forma sur eux le signe de la croix. Quels sentiments pieux ne naîtraient pas dans notre âme, si nous prenions la bénédiction de la fin de la Messe comme une figure de cette bénédiction solennelle par la bouche et la main de Jésus Christ ! et comme notre piété et la joie de nos cœurs s'accroîtraient, si nous la considérions comme un symbole anticipé de cette bénédiction parfaite distribuée aux justes après le jugement général ! Dans l'éternité nous attend cette bénédiction pleine et entière que le Sauveur nous a acquise par son sang : là Dieu sèchera toutes nos larmes ; il n'y aura plus de mort, de plaintes, de douleurs ; tout sera nouveau (Apoc. xxi, 4). « Venez, les

(1) « Post hoc (sacerdos) dicit : *Ite missa est*, et populum benedicit. Quod signat quod veniet (Dominus) in judicio et se nobis ostendet et fidelibus suis dabit benedictionem suam et tunc læti vadent ad mansiones suas, de quibus dicitur in Joanne (xiv, 2) : In domo Patris mei mansiones multæ sunt. Ad quas mansiones nos perducat ipse Pontifex et Sacerdos, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat. Amen ». S. Bonav., *Exposit. Miss.*, c. iv.

bénis de mon Père ; possédez le royaume qui vous est préparé depuis le commencement du monde » (MATTH. XXV, 34). C'est par ces paroles que Jésus Christ introduira les siens dans son éternité, où il les bénira par le don de trésors impérissables et de joies ineffables : car les chrétiens sont appelés à hériter de la bénédiction (I PETR. III, 9) céleste et permanente.

Dans le temps déjà Dieu nous prévient par les bénédictions de sa douceur (Ps. XX, 4), et dans le ciel il nous comblera de la plénitude de biens infinis. Nous aussi, *enfants bénis du Père céleste*, nous devons répandre la bénédiction autour de nous. Notre existence entière doit être consacrée à faire resplendir un amour actif et compatissant pour le prochain ; tout ce que nous faisons doit être bienveillant et bon, afin que partout sur notre passage le bonheur, la consolation et la paix pénètrent dans les cœurs. A l'imitation du divin Sauveur, nous devons traverser la vie en faisant le bien. Après avoir reçu la bénédiction sur le mont des Olives, les apôtres revenaient avec une grande joie, louant et remerciant Dieu (LUC. XXIV, 52, 53) : nous aussi, nous sortirons remplis d'une sainte allégresse de la maison de Dieu pour notre travail quotidien ; et nos peines, nos travaux, nos prières, notre repos, toute notre vie sera un *Gloria Patri* ininterrompu, une glorification continuelle de Dieu, une action de grâces sans fin pour le bienfait inexprimable de la communion et du sacrifice auxquels nous avons participé sans aucun mérite de notre part (1).

IV. — La conclusion dernière de la célébration de l'Eucharistie consiste dans une leçon de l'Évangile. Dans les messes votives et de *Requiem* toujours, et habituellement dans les autres messes, on lit le commencement de l'Évangile selon S. Jean (I, 1-14) (2). S. Pie V, dans la révision du Mis-

(1) S. Jean Chrysostome cherche à détourner les chrétiens des discours mauvais, en leur rappelant la grâce et la dignité qu'ils acquièrent par la participation aux saints mystères. « Ne faites donc rien, ne dites rien qui soit terrestre. Dieu vous a élevés à une hauteur toute céleste : pourquoi en descendez-vous ? Ne voyez-vous pas ici les vases sacrés ? ne servent-ils pas toujours à un seul usage ? quelqu'un oserait-il les employer à un autre ? Mais vous êtes plus saints, beaucoup plus saints que ces vases. Pourquoi donc vous salir, vous souiller ? Vous êtes dans les cieux, et vous blasphémez ! Vous conversez avec les anges, et vous blasphémez ! Le Seigneur a daigné vous accorder le baiser de paix, et vous blasphémez ! Dieu a donné un tel ornement à votre bouche par les chants angéliques, par une nourriture plus qu'angélique, par son baiser, par ses embrassements, et vous blasphémez ! Ne faites donc pas cela, je vous en prie ! » XIV. *Hom. sur l'Épître aux Ephésiens.*

(2) Ne sont exceptées de cette règle que la troisième Messe de Noël, où

sel, en fit pour la première fois une prescription générale ; auparavant et seulement depuis le XIII[e] siècle, en certains endroits, on lisait cet évangile — qui fut toujours tenu en grande vénération — ou à l'autel, ou en revenant, ou en quittant les ornements sacrés (1).

Moïse reçut la loi de Dieu au milieu des éclairs et des tonnerres ; de même, selon la tradition, S. Jean a écrit le début de son Évangile au milieu des éclairs et des tonnerres : aussi fut-il avec raison appelé par Jésus Christ le Fils du tonnerre. Des sombres nuages du mystère il répand à flots la pluie fécondante de la sagesse puisée dans le cœur de son Maître. L'aigle s'élance perpendiculairement vers le soleil sans détourner son œil ; Jean prend aussi son vol directement vers la splendeur du mystère le plus sublime de la Divinité, de la

---

on lit l'évangile de l'Épiphanie ; les messes privées du Dimanche des Rameaux, où l'on prend l'évangile de la bénédiction des Rameaux, et les messes des fêtes dites les dimanches, les féries et les vigiles qui ont un évangile propre, lequel est lu à la fin de ces messes.

(1) Comme le prêtre a très souvent à réciter l'évangile de S. Jean, nous croyons devoir ajouter ici la paraphrase du P. Corluy, S. J. — « In principio, quo tempus esse inciperet, jam erat Verbum, et Verbum erat apud Deum (primam in divinitate personam, persona ab eo distincta), et Deus, divinam scilicet naturam habens, erat Verbum. Hoc Verbum erat in principio temporis apud Deum (primam personam). Omnia creata per ipsum *esse* consecuta sunt et sine illo nihil fuit eorum quæ *esse* acceperunt. In ipso ceu in fonte divino erat vita supernaturalis, et hæc vita fuit hominibus lux (per donum fidei), et lux illa fidei lucet perpetuo in tenebris ignorantiæ et peccati, et tenebris illis obvoluti homines eam non susceperunt. — Fuit homo aliquis missus a Deo, cui nomen erat Joannes. Hic venit in mundum tanquam testis, ut testimonium perhiberet de lumine illo superno, ut omnes crederent per ejus ministerium. Non erat ille ipse lux, sed testis tantum, per quem lux innotesceret. Verbum autem erat lux vera (excellentissima) quæ (per influxum gratiæ suæ) illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum per vitam temporalem. In mundo erat Verbum (sese per creaturas ut causa per effecta manifestans), et mundus per ipsum factus est, et tamen mundus illud non agnovit creatorem suum (Postea) in propria, in medium populi sui Israël, venit (humana carne indutus), et suus ille populus eum non recepit ut Messiam suum. — Quotquot autem eum tamquam salutis auctorem receperunt, aptos fecit ad filiationem divinam in se suscipiendam. Tales sunt qui credunt in eum (ut in vitæ æternæ fontem), qui non ex humano sanguine (ut ex causa materiali) neque ex voluntate carnis (ut ex causa efficiente intellectiva libere generationem procurante), sed ex Deo (ut ex una et adæquata causa spirituali) nati sunt. — Et Verbum caro factum est (humanam naturam sibi in unitate personæ propriam assumens), et habitaculum sibi fecit in medio nostri, et nos ejus discipuli vidimus gloriam divinitatis ejus (sese per effecta manifestantem), gloriam talem qualis est propria Filii unigeniti ex Patre (Deo) nati, — habitavit, inquam, in nobis plenum gratiæ et veritatis (gratiæ et veritatis in nos effundendæ fons plenissimus) ».

Trinité et de l'Incarnation. C'est pourquoi, parmi les évangélistes, il est figuré par l'aigle. Le sujet grandiose et profond de cet Évangile est en parfaite harmonie avec le mystère de la foi que l'on vient de célébrer sur l'autel. Tous les rayons de la révélation sur Jésus Christ, disséminés dans les saints Livres, se trouvent là réunis comme en leur foyer. Dans son essor majestueux, l'évangéliste vierge proclame la divinité éternelle du Fils, le nomme le créateur de l'univers, la lumière et la vie incréées et surnaturelles, l'auteur de l'ordre de la grâce. Il atteste ensuite la vérité de son incarnation (1) et loue l'Homme-Dieu comme le premier-né du Père, ayant apparu visiblement aux hommes dans la gloire de la divinité, la plénitude de la vérité et de la grâce. Il décrit ainsi l'œuvre divin de Jésus Christ, et nous montre la création et la rédemption provenant de lui. Cet Évangile s'applique également très bien au Sauveur dans l'Eucharistie, car le sacrifice et le sacrement de l'autel sont un mémorial et un abrégé de tous les mystères du Verbe fait chair. La gloire de la Divinité, toute cachée qu'elle est sous les espèces sacramentelles, se révèle cependant à l'œil de la foi : de là se répandent la lumière, la vie, la vérité et la grâce dans tous les cœurs susceptibles de les recevoir. Mais sur l'autel aussi le monde et les ténèbres ne le reconnaissent point; plusieurs ne l'accueillent pas et ne deviennent point les enfants de Dieu, mais demeurent assis à l'ombre et dans la nuit de la mort (2).

Au commencement de la Messe, le prêtre faisait entendre ce cri de désir de l'ancienne loi : « Envoyez-nous, Seigneur, votre lumière et votre vérité ! » La sainte liturgie ne pouvait mieux se terminer que par les accents magnifiques de notre

---

(1) Pour adorer le Fils de Dieu fait homme et vénérer le mystère de l'Incarnation comme le fondement de notre réconciliation avec Dieu et de notre adoption comme ses enfants, on fléchit le genou en prononçant les paroles : *Et Verbum caro factum est.*

(2) L'introduction de l'Évangile selon S. Jean contient comme un aperçu et un résumé de toute l'histoire de la révélation. Les versets 1 et 2 rappellent le mystère de la Trinité ; la création du monde est nommée au v. 3 ; les relations du Verbe avec l'homme dans l'état de justice originelle sont insinuées au v. 4, et ces relations avec l'homme déchu, surtout dans le paganisme, aux v. 5, 9, 10. Les vv. 6-8 se rapportent à sa préparation dans le judaïsme; le v. 11 décrit l'apostasie des Juifs ; les vv. 12-14 racontent son incarnation, sa vie sur la terre, la rédemption et la sanctification des hommes. Aussi l'Église fait le plus grand cas de cet extrait de l'Évangile et l'emploie, non seulement à la Messe, mais souvent encore ailleurs, pour abattre la puissance du démon par celle du Sauveur.

Évangile : « Le Verbe s'est fait chair, il a habité parmi nous, et nous avons vu sa gloire, telle qu'elle convient au Fils unique du Père, plein de *grâce et de vérite* ». Les fidèles, comblés de bienfaits et fortifiés par le sacrifice, répondent avec un cœur joyeusement ému, par la bouche du ministre : *Deo gratias !* — « Rendons grâces à Dieu ! » Cette exclamation de connaissance met fin à la sainte Messe. C'est bien le cas, en effet, de s'écrier : *Gratias Deo super inenarrabili dono ejus !* — « Grâces à Dieu pour son bienfait ineffable » (II Cor. IX, 15) ! Les dons qui nous viennent de l'autel, les bénédictions que nous apportent le sacrifice et la communion, sont bien au dessus de toute louange (1).

Le *Deo gratias* rappelle au prêtre le devoir de continuer pendant quelque temps (au moins un quart d'heure) son action de grâces (2). « Il ne faut pas seulement vous exciter

---

(1) La postcommunion suivante se trouve souvent, au moins dans cinq messes : « Repleti, Domine, muneribus sacris : da quæsumus, ut *in gratiarum semper actione maneamus* ».

(2) L'action de grâces insérée dans le Missel, et se composant du *Benedicite*, du psaume CL, du *pater*, de plusieurs versets et de trois oraisons, vient, pour le fond, du moyen âge. Déjà au XI[e] siècle, le *Microloge* dit (cap. XXII) : « Sacerdos sacris vestibus se exuens cantat *hymnum trium puerorum*... psalmum quoque *Laudate Dominum in sanctis ejus* in gratiarum actionem subjungens, cum *Pater noster* et versibus ad hoc competentibus concludit eam cum oratione illa : *Deus qui tribus pueris* ». Peu après (cap. XXIII) il mentionne encore l'oraison *Actiones nostras*. L'*Ordo Rom. XIV* (XIV[e] siècle) énumère toutes ces parties, à l'exception de l'oraison *Da nobis*, que nous ne trouvons en cet endroit qu'à partir du XV[e] siècle. — L'histoire et la représentation des trois enfants dans la fournaise étaient pour les chrétiens, dans les jours douloureux de la persécution, une source de consolation et de force. Le cantique de louanges que chantèrent les trois jeunes gens miraculeusement conservés dans les flammes, fut toujours vénéré et très usité dans la liturgie. D'après Alcuin (*de Psalm. usu*, p. I, n. 12), il est « omnibus laudibus laudabilior et Deo præ omnibus amabilior » — « melle et favo dulcior » — « hymnus hymnorum, in quo succincte et affatim melius quam in omnibus laudatur Deus ». A raison de la communion et du sacrifice qu'il vient de célébrer et dans lequel Dieu a fait de grandes choses en lui, le prêtre est rempli de sentiments de joie et de reconnaissance. Aussi il appelle la création entière, le ciel et la terre, les créatures vivantes et inanimées, libres et privées de liberté, de s'unir à son chant de louange et d'actions de grâces, de glorifier avec lui et pour lui la Trinité sainte, pour toutes les bénédictions qui ont coulé de l'autel sur lui et sur le monde entier. — La même invitation à louer Dieu se continue dans le psaume CL, dans lequel se concentrent encore une fois, en une harmonie pleine et sublime, toutes les voix, les accents variés des autres psaumes. *Omnis spiritus laudet Dominum.* — « Que tout ce qui respire loue le Seigneur ! » — Une des fins principales, un des fruits les meilleurs de la sainte Eucharistie est sans contredit : « quædam integritatis restauratio, quæ continetur tum cupiditatum restinctione pro vita mortali, tum præparatione ad gloriosam resur-

à la ferveur avant la communion, mais encore travailler à vous y maintenir après avoir reçu le sacrement. Il ne faut pas moins de vigilance après, que de pieuse préparation avant : car cette vigilance devient elle-même une excellente prépa-

---

rectionem et immortalitatem pro vita futura » (Franzelin). C'est pourquoi, dans la première et la troisième oraison, le prêtre demande à Dieu d'éteindre en nous, par le souffle puissant de sa grâce, les concupiscences et les passions, comme autrefois il changea la violence de la flamme en une fraîcheur agréable pour les trois enfants dans la fournaise, et pour S. Laurent sur son gril. Dans la deuxième, il implore la sanctification de tous ses actes, un dévouement complet à Dieu et à son service. et le secours de sa grâce pour prier, souffrir et travailler toujours au salut des âmes. La première oraison s'unit ordinairement dans la liturgie à l'hymne des trois Enfants, par exemple, les samedis des quatre-temps. L'oraison de S. Laurent a été ajoutée, « quia hujus sacrificii fuit insignis minister et *specialis advocatus* offerentium sacrificium ad impetrandam puritatem et ne exurantur flamma vitiorum, eo vel maxime, quia ejus oratio concordat cum prima oratione, qua idem effectus ex sacrificio postulatur, et specialiter congruit hymno recitato trium puerorum, quibus mitigavit Deus flammas ignium. « QUARTI, p. II, tit. XII. — Toutefois, le prêtre zélé ne se contente pas de cette courte action de grâces après le banquet sacré de l'Eucharistie ; il connaît le don de Dieu (JOAN. IV, 10), il l'apprécie, il sait ce que Dieu lui a donné (1 Cor. 12). Dans une méditation solitaire, il se plonge dans la considération des mystères infinis et insondables qu'il vient d'accomplir. Par là son âme est excitée à des actes intérieurs et extérieurs de reconnaissance, d'adoration, d'admiration, de louange, d'offrande, de demande, de repentir et d'intercession. Dans les auteurs mystiques allemands on trouve très peu de prières après la communion. Le motif peut très bien en être que ces écrivains comprenaient par eux-mêmes et demandaient des autres que, après la réception du saint Sacrement, on ne devait pas tant puiser dans les livres que dans la charité qui embrase le cœur. — En considération *de la très excellente dilection, de la condescendance suprême, de la très grande piété, de la miséricorde infinie* que le Sauveur témoigne au prêtre dans le sacrifice de l'autel, une action de grâces fervente et prolongée est un acte du culte qui lui est dû, une réponse à son amour. En même temps, si elle est bien faite, c'est une source de bénédictions et de grâces pour la vie et les œuvres du prêtre, un moyen extrêmement puissant d'opérer sa propre sanctification et le salut des âmes qui lui sont confiées. Au contraire, s'entretenir, au sortir de l'autel et sans nécessité absolue, de choses terrestres ; occuper son esprit d'affaires du monde ; s'abandonner à la légèreté, à la dissipation, à l'infidélité et à l'ingratitude, *immédiatement après l'action la plus sainte et la plus saisissante :* tout cela conduit facilement à cet état si dangereux de tiédeur, qui se transforme souvent en endurcissement du cœur et en impénitence (Cfr APOC. III, 15, 16). Le très saint Sacrement sera une défense contre tous les périls du monde, *contra omnia mundi pericula firmamentum*, seulement si le prêtre, homme de mortification et de prière, domine les répugnances de la nature perverse, et consacre chaque jour le temps nécessaire et le soin convenable à sa préparation au saint sacrifice et à son action de grâces après la messe. Cfr *Collectio Lacensis*, tom. V, pag. 165, 675, 902. — QUARTI, p. II, tit. XI, dub. 1-5. — STE THÉRÈSE, *la Voie de la perfection*, ch. XXXVI. — S. ALPHONSE DE LIGUORI, *le Prêtre à l'autel*.

ration pour obtenir ensuite une grâce plus grande. En effet, c'est se mettre dans une très mauvaise disposition que de s'abandonner aussitôt sans réserve aux occupations du dehors. Parlez peu, demeurez dans la retraite et jouissez de votre Dieu : car vous possédez celui que le monde entier ne saurait vous ravir. « C'est à moi qu'il faut vous donner entièrement : de sorte qu'affranchi désormais de toute sollicitude, vous ne viviez plus en vous, mais en moi ».

« Qui me donnera, Seigneur, de vous trouver seul, de vous ouvrir le fond de mon cœur et de jouir de vous comme le désire mon âme ?... Ce que j'implore, ce que je désire, c'est d'être entièrement uni à vous, d'arracher mon cœur à toute créature, et, par la sainte communion et la fréquente célébration des divins mystères, d'apprendre à goûter les choses célestes et éternelles. Ah ! Seigneur mon Dieu, quand serai-je tout entier uni à vous, absorbé en vous, et tout dépouillé de moi-même Vous en moi et moi en vous ! faites que nous restions toujours unis de la sorte !... Vous êtes véritablement le pacificateur de mon âme : en vous se trouvent la paix souveraine et le vrai repos ; hors de vous il n'y a que travail, et douleur, et misère infinie... Y a-t-il sous le soleil une créature aussi chérie que l'âme fidèle, en qui Dieu daigne entrer pour la nourrir de sa chair glorieuse ? O grâce ineffable ! ô condescendance inouïe ! ô charité sans bornes que Dieu témoigne singulièrement à l'homme ! Que rendrai-je au Seigneur pour cette grâce, pour cet amour si merveilleux ? Je ne puis rien faire de plus agréable que de livrer à Dieu tout mon cœur et de m'unir intimement à lui. Alors mes entrailles seront émues de joie quand mon âme sera parfaitement unie à Dieu. Alors il me dira : Si vous voulez être avec moi, je veux être avec vous. Et je lui répondrai : Daignez, Seigneur, demeurer en moi ; je désire vivement être avec vous : c'est tout mon désir que mon cœur vous soit uni » (1).

A l'Agneau divin, qui a été immolé pour nous, et qui, par son sang nous a rachetés de toute tribu, de toute langue, de tout peuple et de toute nation, soient la bénédiction, la gloire, la sagesse, l'action de grâces, l'honneur, la puissance et la force dans les siècles des siècles ! Amen ! Alleluia ! (2)

---

(1) *De Imitat. Christi*, l. IV, c. XIII. — Traduction de Mgr DARBOY.
(2) Apoc. V, 6, 9. VII, 12.

TABLE DES MATIÈRES TOME SECOND

Livre deuxième

PARTIE LITURGIQUE (*Suite*).

CHAPITRE II (*suite*). — **Rite du Saint Sacrifice de la Messe.**

Article II. — La Consécration (Suite).

Article III. — La Communion.

Imprimerie de l'Ouest, A. Nézan, Mayenne